







Sc. III.

~~A. 140~~

A-3028

HISTOIRE MILITAIRE

DE

LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE



INVENTAIRE  
N° 18178-2/1908



A 3028

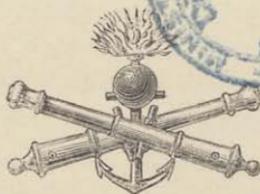
HISTOIRE MILITAIRE  
DE LA RÉVOLUTION  
DE SAINT-DOMINGUE

PAR

M. LE COLONEL H. DE POYEN

DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE.

(Extrait du *Mémorial de l'artillerie de la marine*)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCIX



# HISTOIRE MILITAIRE

DE

## LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE.

---

L'étude qu'on va lire est divisée en trois parties :

La première est le *résumé* de l'histoire des troubles de Saint-Domingue depuis les premiers jours de la Révolution française jusqu'à l'expédition du général Leclerc (1789-1801).

La seconde est l'histoire détaillée de la révolte de Saint-Domingue contre la France, depuis l'arrivée de l'expédition du général Leclerc jusqu'à la mort de cet officier (1802).

La troisième partie comprend les événements qui se sont écoulés depuis la mort du général Leclerc jusqu'à la séparation définitive de la colonie avec la mère-patrie.

Pour la rédaction de la première partie qui est, en réalité, une simple introduction aux deux autres, destinée à faire connaître au lecteur les débuts de Toussaint-Louverture et des principaux chefs qui ont pris part à ces événements, ainsi que les circonstances qui les ont portés au pouvoir, on s'est contenté de consulter les historiens nombreux et d'opinions diverses qui ont raconté les commencements de la révolution de Saint-Domingue; la seconde et la troisième parties, au contraire, ont été rédigées en utilisant les documents, manuscrits, originaux qui abondent dans les archives du Ministère des colonies et dans celles du Ministère de la marine.

Quant aux cartes ou plans qui accompagnent le texte, ils ont été reproduits d'après ceux qui existent dans les cartons des Archives de l'ancien dépôt des fortifications des colonies.



## PREMIÈRE PARTIE.

RÉSUMÉ DES TROUBLES DE SAINT-DOMINGUE  
 DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉVOLUTION  
 (1789-1801)

## CHAPITRE PREMIER.

## PREMIERS SOULÈVEMENTS À SAINT-DOMINGUE (1789-1791).

Au commencement de la Révolution française, en 1789, la France partageait avec les Espagnols la possession de l'île de Saint-Domingue<sup>(1)</sup>; elle avait la partie occidentale de l'île tandis que les Espagnols possédaient la partie orientale, dont l'étendue était un peu supérieure à celle de la partie française. La population de notre possession comprenait alors 500.000 noirs, 40.000 blancs et 40.000 hommes de couleur.

(1) Saint-Domingue, l'une des grandes Antilles, est située entre Porto-Rico à l'Est, et la Jamaïque et Cuba à l'Ouest; elle est beaucoup plus longue que large, car sa longueur, de l'Est à l'Ouest, est d'environ 740 kilomètres, tandis que sa largeur, du Nord au Sud, n'est guère que de 275 kilomètres. Elle s'étend entre 18° et 20° de latitude Nord et entre 71° et 77° de longitude Ouest.

Son nom primitif était *Haiti*, qui lui avait été attribué par les naturels du pays; Christophe Colomb qui la découvrit en 1492 lui donna le nom d'*Hispaniola* ou petite Espagne, puis les Français qui vinrent s'y établir l'appelèrent Saint-Domingue du nom de sa capitale, située sur la côte Sud de l'île, et qui est la plus ancienne ville européenne de l'Amérique.

Saint-Domingue est, après l'île de Cuba, la plus grande des Antilles; elle est d'ailleurs très rapprochée de cette île, car son extrémité N. O. (môle Saint-Nicolas) n'en est distante que de 12 lieues; les deux autres grandes Antilles n'en sont guère plus éloignées: au S. O. la Jamaïque se trouve à 30 lieues du cap Tiburon, et à l'Est, Porto-Rico est séparé du cap de l'Espade par un canal de 18 lieues.

Ce partage de l'île entre la France et l'Espagne avait été formellement reconnu par le traité de Ryswick, en 1697, et depuis lors les Français vivaient en bonne intelligence avec les Espagnols, de même qu'ils vivaient en bon voisinage avec les Hollandais, à l'île de Saint-Martin dans les petites Antilles.

La colonie vécut dans une ère de prospérité croissante jusqu'au moment où le contre-coup de la Révolution française y fit naître une série de troubles, de révoltes et de guerres, qui se termina par la proclamation de l'indépendance de la colonie et son abandon définitif par la France.

*Premiers mouvements révolutionnaires (1789).* — La première émotion populaire se manifesta au mois de septembre 1789, à la nouvelle des événements de la journée du 14 juillet à Paris; des émeutes eurent lieu au Cap-Français, à Saint-Marc, au Petit-Goave; cette dernière coûta la vie au juge de la localité, Fernand de Baudières, magistrat qui fut massacré par la populace; toutefois ces premiers soulèvements furent facilement réprimés<sup>(1)</sup>.

*Affaire de l'Assemblée coloniale (1790).* — En 1790, nouvelle alerte provoquée par l'attitude de l'Assemblée coloniale de Saint-Domingue, qui s'était réunie à Saint-Marc, conformément à un ordre du roi, reçu au mois de janvier de cette année. Le chevalier de Mauduit, colonel du régiment de Port-au-Prince, homme habile, hardi, entreprenant, qui avait pris un grand ascendant sur l'esprit du nouveau gouverneur, le comte de Peynier, rallia tous les adversaires de cette Assemblée, et, pour augmenter ses moyens d'action, il organisa un corps nombreux de volontaires, négociants, commis, employés d'administration. L'Assemblée, voyant venir l'orage,

<sup>(1)</sup> La colonie avait alors pour gouverneur le marquis du Chilleau et pour intendant M. de Marbois.

crut le conjurer en prononçant, sous prétexte de réorganisation, le licenciement des troupes régulières de la colonie; mais les deux régiments de Port-au-Prince et du Cap n'en restèrent pas moins fidèlement réunis sous les ordres de leurs chefs. Cependant, les adversaires de l'Assemblée lui reprochaient de vouloir tout bouleverser pour amener une séparation avec la France, tandis que celle-ci les accusait de préparer une contre-révolution : la guerre civile était imminente. La ville du Cap-Français avait pris parti pour le gouverneur contre l'Assemblée; on y forma une petite armée sous les ordres du colonel du génie Vincent, commandant en second de la colonie, avec une escadrille pour la porter à Saint-Marc. Sur ces entrefaites, une mutinerie eut lieu en rade de Port-au-Prince sur le vaisseau de ligne le *Léopard*, commandé par La Galissonnière : l'équipage refusa d'obéir au commandant et se prononça pour l'Assemblée coloniale; le commandant quitta alors son vaisseau <sup>(1)</sup> et vint rejoindre à terre le gouverneur. Deux jours après, celui-ci décrétait la dissolution de l'Assemblée et déclarait ses membres et leurs adhérents comme traîtres au roi et à la patrie, pour s'être emparés d'un vaisseau du roi et avoir corrompu son équipage. En même temps, il chargeait le colonel de Mauduit d'arrêter les membres du comité de la province de l'Ouest.

En conséquence le colonel, à la tête de 100 grenadiers de son régiment, auxquels s'étaient joints quelques-uns de ses volontaires, se mit en marche pour aller les saisir dans la nuit du 29 au 30 juillet 1790. Il trouva la salle où ils étaient réunis défendue non seulement par le poste habituel de garde nationale, mais par un groupe d'environ 400 hommes.

(1) Suivant la version de certains historiens, La Galissonnière aurait volontairement excité le mécontentement chez ses matelots et provoqué leur acte d'insubordination afin de favoriser l'action du gouverneur contre l'Assemblée. Mais tout ce qui a été écrit sur Saint-Domingue à une époque rapprochée de la Révolution manque d'impartialité : on peut donc mettre en doute la valeur de cette affirmation.

Il en résulta une courte escarmouche, dans laquelle 3 gardes nationaux furent tués et plusieurs hommes blessés des deux côtés. Les gardes nationaux prirent alors la fuite, laissant comme trophée, entre les mains du colonel, leur drapeau national.

Ce coup de main exaspéra l'Assemblée qui invita « tous les bons citoyens » à s'armer pour sa défense et parut d'abord décidée à accepter la lutte. Ses partisans accoururent à Saint-Marc de tous les quartiers voisins, et le *Léopard* vint mouiller devant Saint-Marc pour lui offrir ses services. Le colonel de Mauduit, de son côté, avait rassemblé des forces considérables, et une lutte sanglante était sur le point de s'engager entre les deux partis, lorsqu'une décision imprévue de l'Assemblée vint conjurer le danger. Elle se détermina brusquement à s'embarquer sur le *Léopard* pour aller implorer en France la justice nationale. L'Assemblée, qui avait compté 213 membres élus, était réduite en ce moment à une centaine environ <sup>(1)</sup>, 85 d'entre eux s'embarquèrent en effet avec leurs familles le 7 août. Quelques-uns de leurs partisans les plus compromis, notamment les militaires du régiment de Port-au-Prince qui avaient pris parti pour l'Assemblée, s'embarquèrent avec eux, et, le lendemain 8 août, le *Léopard* fit voile pour l'Europe.

*Révolte d'Ogé (1790).* — Après le départ de l'Assemblée, le calme sembla renaître. Dans les mois d'août, de septembre et d'octobre 1790, il y eut seulement quelques mouvements séditionnels dans la province de l'Ouest, qui furent facilement et rapidement réprimés.

Mais des événements plus graves se préparaient. Un mulâtre de Saint-Domingue que sa mère avait pu faire élever à Paris, nommé Jacques Ogé et âgé d'une trentaine d'années seulement, débarqua secrètement dans un port du Nord de l'île

(1) Par suite de maladies des députés ou d'abandon volontaire de leurs fonctions.

vers la fin d'octobre 1790. Ce jeune homme avait été admis à Paris dans la *Société des amis des noirs*, où il s'était lié avec l'abbé Grégoire, Brissot, Lafayette, etc.; il avait appris à leur école la doctrine de l'égalité, et son esprit généreux avait conçu le projet de la réaliser chez ses concitoyens; c'est pourquoi il retourna à Saint-Domingue, en faisant un long détour par Londres et l'Amérique du Nord, afin de masquer ses projets.

Quelques jours après son débarquement, Ogé avait réuni une bande d'environ 200 hommes de couleur et avait pris comme lieutenants dans le commandement de cette bande ses deux frères et un autre mulâtre nommé Chavannes. Ils écrivirent alors une lettre au gouverneur de Peynier pour le sommer de mettre à exécution toutes les prescriptions du décret du 8 mars 1790 (code noir) et demander que les privilèges dont jouissaient les blancs fussent étendus à tous les habitants sans distinction, menaçant d'agir par les armes s'il n'était pas fait droit à leur demande.

Pendant ce temps, Ogé, après avoir vainement cherché à s'emparer du bourg du Dondon, avait établi sa petite troupe au camp de la *Grande-Rivière*, à sept lieues environ du Cap-Français, et à portée de la frontière de la partie espagnole, tandis que ses lieutenants cherchaient à exciter le mécontentement et à rallier les révoltés; mais de regrettables excès furent commis dès le début : Chavannes, homme féroce et sanguinaire fit massacrer plusieurs blancs et piller leurs habitations; il fit même massacrer avec toute sa famille un mulâtre propriétaire qui avait refusé de se laisser enrôler dans sa bande.

Dès que ces événements furent connus au Cap, on prit des mesures énergiques pour arrêter ce soulèvement; un corps de 800 hommes, formé de troupes de ligne et de gardes nationales du Cap, fut lancé sur le camp de la *Grande-Rivière* qui fut bientôt investi; les rebelles étaient alors au nombre d'environ 300. Ils ne firent qu'une médiocre résistance. Après

une courte lutte qui leur coûta un certain nombre de tués et de blessés, ils se débandèrent et s'enfuirent laissant entre les mains de la troupe une soixantaine de prisonniers. Ogé avec un de ses frères, son lieutenant Chavannes et quelques autres, parvint à se réfugier sur le territoire espagnol. Le commandant militaire de la région, Ferdinand Nunez, les fit tous arrêter et transférer à Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole.

A ce moment le gouverneur de Peynier avait donné sa démission; son successeur, le général de Blanchelande, s'empressa de réclamer l'extradition d'Ogé et de ses complices; elle fut bientôt accordée<sup>(1)</sup>, et le chef, ses deux lieutenants, et les 13 hommes qui les avaient suivis furent remis, en novembre 1790, à une corvette française chargée d'aller les prendre à Santo-Domingo pour les ramener au Cap.

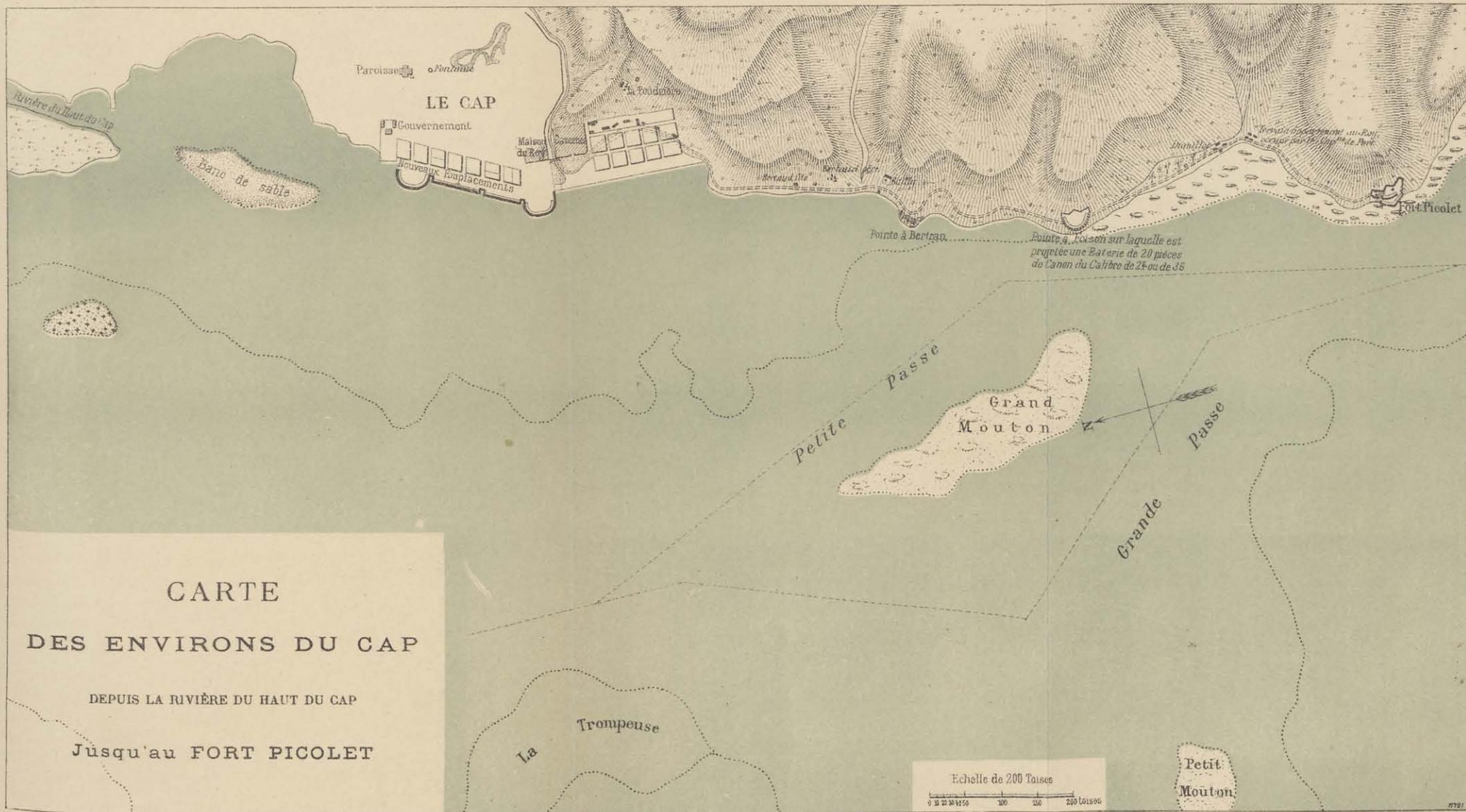
L'instruction de l'affaire fut longue, car le jugement du Conseil supérieur du Cap ne fut rendu que dans les premiers jours de mars 1791. Ogé et Chavannes étaient condamnés au supplice de la roue, le frère d'Ogé et une vingtaine de ses complices au supplice de la potence; le reste fut condamné à la prison ou à la chaîne. Chavannes subit l'affreux supplice avec la plus grande fermeté, mais Ogé, abattu et terrifié, implora la pitié des juges promettant d'importantes révélations si on lui laissait la vie. Il obtint simplement un sursis de 24 heures et révéla en effet l'existence d'un complot formé pour soulever les nègres esclaves et organiser le pillage de la ville du Cap. Il fut exécuté le lendemain. Un certain nombre de mulâtres avaient, paraît-il, formé le projet d'empêcher ces exécutions et d'enlever les condamnés de vive force, mais ce projet fut découvert à temps. On arrêta le plus grand nombre des conjurés, qu'on remit d'ailleurs en liberté après l'exécution, jugeant inutile une nouvelle répression.

(1) En vertu de l'article 6 du traité de 1777.

*Assassinat du colonel de Mauduit (1791).* — Au mois de mars 1791, les frégates le *Fougueux* et le *Borée* arrivèrent en rade de Port-au-Prince, amenant de France un renfort de troupes composé d'un bataillon du régiment d'Artois, d'un bataillon du régiment de Normandie et d'un détachement du corps royal d'artillerie; elles y trouvèrent le *Léopard* qui était revenu à Saint-Domingue, après avoir porté en France les membres de l'Assemblée coloniale. Aussitôt les deux frégates furent assaillies par la foule des patriotes de la ville qui vinrent implorer le secours des troupes et se plaindre de l'oppression dans laquelle les tenait le régiment du colonel de Mauduit. Ces troupes, dont l'esprit de subordination était très affaibli et qui étaient imbues des idées nouvelles de la Révolution, se laissèrent facilement persuader. En vain le gouverneur de Blanchelande, prévoyant le danger, envoya l'ordre d'aller débarquer les troupes au môle Saint-Nicolas sous prétexte que le climat y était bien plus favorable aux Européens; on ne tint pas compte de ses ordres, et l'on débarqua tout le monde à Port-au-Prince. Les nouveaux débarqués ne tardèrent pas à gagner le régiment du colonel de Mauduit et à lui démontrer qu'il n'était pas à hauteur des principes nouveaux, et que l'expédition où il s'était laissé entraîner contre l'Assemblée coloniale était honteuse et tyrannique.

Les soldats, enflammés par ces discours, arrachent leurs plumets blancs et envoient une députation chez le colonel pour le sommer de remettre le drapeau qu'il avait pris au comité provincial de l'Ouest. Le colonel de Mauduit comprit aussitôt tout le danger de la situation et s'empessa de faire prévenir le général de Blanchelande qui partit aussitôt de Port-au-Prince pour regagner le Cap; puis, répondant à la députation de ses grenadiers, il s'engagea à faire restituer le drapeau enlevé et à le déposer lui-même dans l'église en présence de la troupe. La cérémonie eut lieu le lendemain en présence d'une grande foule. Le colonel de Mauduit est d'abord acclamé, mais, au moment où il se retourne après la remise





**CARTE**  
**DES ENVIRONS DU CAP**  
 DEPUIS LA RIVIÈRE DU HAUT DU CAP  
 Jusqu'au FORT PICOLET





du drapeau, un des grenadiers lui ordonne, d'une voix forte, *de demander pardon, à genoux, à la garde nationale*. Le colonel a compris et, s'avançant vers ses soldats, il découvre sa poitrine et les invite à le frapper; aussitôt, les grenadiers s'élancent sur lui, et il tombe criblé de coups, malgré les efforts de deux de ses officiers, Galeseau et Germain, qui s'efforcent en vain d'arrêter la fureur de ces lâches. Malgré l'opposition de quelques honnêtes citoyens qui, bien que hostiles au colonel de Mauduit, avaient été révoltés par cet assassinat commis sous leurs yeux, les soldats s'acharnent encore sur son cadavre et lui font subir d'horribles mutilations. Le régiment fut puni plus tard, les coupables désarmés et renvoyés prisonniers en France.

*Révolte des nègres (1791).* — Un décret rendu le 15 mai 1791 par l'Assemblée nationale, sur la proposition de l'abbé Grégoire, vint bientôt exciter une fermentation générale dans tous les esprits. Ce décret, qui assimilait aux blancs les mulâtres nés de père et de mère libres et leur accordait l'entrée dans l'Assemblée coloniale et les assemblées provinciales, mais laissait dans le même état les hommes de couleur dont le père et la mère n'étaient pas libres, mécontenta les blancs et irrita la classe la plus nombreuse des gens de couleur qui ne bénéficiait aucunement de ses dispositions libérales; cette irritation était d'ailleurs accrue et entretenue par des instructions émanant des révolutionnaires qui les incitaient à venger la mort d'Ogé.

Le résultat de cette fermentation ne se fit pas attendre. Une insurrection des nègres esclaves de la province du Nord eut lieu dans la nuit du 23 août 1791. Tout autour de la ville du Cap, dans les quartiers de Limonade, Morin, plaine du Nord, l'Acul, la petite Anse et le Limbé, la flamme et la fumée signalèrent, tout à coup, l'incendie des habitations. Le signal avait été donné sur les habitations Galiffet, dont les nègres avaient pris pour bannière le corps d'un enfant blanc empalé au bout d'une pique. Le massacre général des blancs,

avec le viol de leurs femmes et toutes sortes d'atrocités avaient d'ailleurs accompagné l'incendie de leurs habitations. Le récit de ces horreurs serait long. Citons seulement ce colon de la ravine du Limbé qu'on garrotte pour le forcer à assister au viol de ses deux filles qu'on massacre ensuite avec lui, et le mulâtre Candy qui trouvait, paraît-il, plaisant d'arracher les yeux aux blancs avec un tire-bouchon.

La nouvelle de ces attentats produisit au Cap une émotion profonde. On envoya à bord des vaisseaux en rade les femmes et les enfants des blancs, tandis que le peuple, attribuant, non sans fondement d'ailleurs, cette révolte aux excitations des gens de couleur, réclamait à grands cris la mise à mort des mulâtres libres qui se trouvaient dans la ville; quelques-uns mêmes furent massacrés par la foule. Pour calmer la fureur de la foule, ces mulâtres libres durent proposer de s'enrôler dans la milice qu'on réunissait alors pour marcher contre les rebelles, ce qui fut accepté.

Ce corps de milice, joint aux chasseurs et grenadiers du régiment du Cap et à un détachement de marins du port fut placé sous les ordres de M. de Touzard, lieutenant-colonel du régiment. Ce colonel, traînant en outre avec lui quelques pièces de canon, se dirigea vers le quartier du Limbé où il trouva un rassemblement de 4.000 nègres qui fut bientôt dissipé non sans avoir subi des pertes considérables. Les nègres se reformèrent cependant plus loin autour des nouvelles forces qui leur arrivaient et furent de nouveau dispersés par les troupes. Mais de Touzard, rappelé par un ordre du général de Blanchelande qui voulait avoir tout son monde sous la main pour la défense de la ville, dut abandonner la poursuite et rentrer au Cap.

Les nègres<sup>(1)</sup> profitèrent de cette retraite des troupes pour étendre de plus en plus leur pouvoir dans la province du

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que la plupart des bandes de nègres rebelles comptaient parmi leurs chefs des hommes de couleur libres.

Nord. Le quartier du Dondon, qui naguère avait repoussé l'attaque d'Ogé, ceux de la Marmelade, de Plaisance et du Gros-Morne furent évacués à leur approche et leur furent abandonnés sans combat. Au Port-Margot, seulement, quelques habitants réunis sous les ordres de deux citoyens courageux, Corregelles et Vallerot, opposèrent aux nègres une résistance vigoureuse, et s'ils ne purent sauver leur quartier du pillage et de l'incendie, ils donnèrent au moins aux habitants de la région le temps de se reconnaître, de venir à leur secours et parvinrent ainsi à arrêter de ce côté la marche des insurgés; de même, M. de Fontanges, ayant réuni aux Gonaïves les volontaires de la province de l'Ouest, marcha au secours de Plaisance ramenant les habitants fugitifs et put empêcher les nègres d'entrer dans la ville.

Le gouverneur avait pendant ce temps mis la ville du Cap en état de défense et avait installé une petite armée au camp de Roucrou, à quelque distance de la ville, maintenant entourée de retranchements et de batteries. Les nègres, de leur côté, s'étaient rapprochés et avaient amené avec eux de grosses pièces d'artillerie prises dans les batteries de la côte. Dans ces conditions, les escarmouches étaient fréquentes entre les deux partis; mais la direction imprimée aux opérations militaires par le général de Blanchelande, gouverneur, paraît avoir été dépourvue d'initiative et d'esprit de suite. C'est ainsi qu'il fit attaquer les deux camps situés sur les habitations d'Agout et de Galiffet, dans la plaine du Nord. Ses troupes en délogèrent les noirs, mais, ne pouvant subsister dans cet endroit complètement pillé et dévasté, elles durent rentrer au Cap abandonnant leur conquête aux mains de l'ennemi qui pendant ce temps ne cessait de ravager le pays. La révolte dans ces conditions ne pouvait manquer de faire des progrès, et, bientôt, près de 100.000 nègres portèrent l'incendie et le massacre dans la province du Nord. Dans l'espace de deux mois, 2.000 blancs, de tout âge et de tout sexe, furent massacrés, plus de 1.000 plantations de sucre, de café, de

coton et d'indigo furent détruites, 1.200 familles de riches propriétaires réduites à la mendicité. En revanche, plus de 10.000 insurgés furent tués dans les combats ou périrent de misère, tandis qu'un grand nombre d'autres, pris les armes à la main, furent exécutés.

L'esprit de révolte qui s'était manifesté d'abord dans la province du Nord avait d'ailleurs gagné les deux autres provinces<sup>(1)</sup>. Les mulâtres y formèrent des rassemblements armés, entraînant avec eux des bandes de noirs esclaves. Dans l'Ouest, notamment, ils brûlèrent les plantations de café établies sur les hauteurs qui dominent la plaine du Cul-de-Sac, et menacèrent bientôt la ville même de Port-au-Prince. Cette ville se voyant menacée de destruction se résigna à entrer en composition avec les insurgés et signa, le 19 octobre 1791, avec les chefs mulâtres, un *concordat* stipulant l'égalité entre les hommes de couleur libres et les blancs, et portant, en outre, que la garnison de Port-au-Prince serait composée par moitié de mulâtres et de blancs<sup>(2)</sup>. Mais, lorsque les insurgés se présentèrent dans la ville pour exiger l'exécution de ce concordat (21 octobre), un incident vint remettre les deux partis aux prises. Un nègre ayant tué un blanc avec lequel il s'était pris de querelle fut immédiatement saisi par la foule et pendu à un arbre de la voie publique. Il n'en fallut pas plus pour faire courir tout le monde aux armes; la lutte s'engagea et tourna au désavantage des gens de couleur qui furent obligés de fuir et qui, en s'éloignant, mirent le feu au quartier qu'ils occupaient; plus de trois cents maisons furent détruites par cet incendie.

<sup>(1)</sup> La partie française de Saint-Domingue était partagée en trois provinces ou départements : celui du Nord dont le chef-lieu était le Cap, capitale de la colonie; celui de l'Ouest, qui avait pour chef-lieu le Port-au-Prince, seconde ville de la colonie; enfin celui du Sud, dont la principale ville était les Cayes.

<sup>(2)</sup> Un article spécial du concordat flétrissait les juges d'Ogé, dont le supplice inique était la principale cause de la révolte et réhabilitait la mémoire de ce supplicié.

Les fuyards se rallièrent à quelque distance de Port-au-Prince et se renforcèrent bientôt en s'emparant de la plaine du Cul-de-Sac et ralliant les nègres des habitations qui s'y trouvaient; peu après ils s'emparèrent de Saint-Marc qui leur fut livré par les volontaires.

Le département du Sud, qui d'abord était demeuré calme grâce à la sagesse et à la modération des hommes de couleur, se laissa alors entraîner à son tour; comme dans le Nord, les mulâtres excitèrent les noirs à la révolte. Ces nouveaux insurgés, comme leurs devanciers, promènèrent autour d'eux le massacre, le pillage et l'incendie, et commirent toute sorte d'atrocités<sup>(1)</sup>. Ils dévastèrent ainsi le quartier de Jérémie et les quatre paroisses avoisinantes, avant qu'on put arrêter leurs progrès destructeurs, et s'emparèrent même de Saint-Louis, le seul point fortifié de la province du Sud.

Tandis que l'insurrection et le désordre se répandaient ainsi dans toute la colonie, le général de Blanchelande se décidait enfin à entreprendre une expédition vigoureuse contre les nègres de la province du Nord (novembre 1791). Il fit marcher le colonel de Cambefort, qui avait succédé au colonel de Maudit dans le commandement du régiment du Cap, avec un détachement de 600 hommes environ sur l'Acul, tandis qu'il dirigeait par mer le lieutenant-colonel de Touzard sur Port-Margot, et que M. de Casamajor, commandant au Port-de-Paix, recevait l'ordre de marcher sur Plaisance à la tête de son détachement. Ces attaques simultanées eurent un heureux résultat. Le lieutenant-colonel de Touzard, ayant débarqué au Port-Margot, partagea sa troupe en deux colonnes, placées, l'une sous ses ordres directs, l'autre sous le commandement du major d'artillerie de Drozain et, pénétrant ainsi

<sup>(1)</sup> Ils avaient, entre autres choses, imaginé de couper les oreilles aux blancs qu'ils massacraient pour en faire des cocardes à leurs chapeaux. Ayant surpris chez elle une dame blanche qui était enceinte, M<sup>me</sup> Séjourné, ils l'attachèrent à un arbre, lui ouvrirent le ventre, et, pendant que la malheureuse agonisait, firent dévorer le fœtus sous ses yeux, par des cochons.

par deux voies différentes dans le quartier du Limbé, battit les nègres en toutes rencontres et fut bientôt maître de toute la partie basse de la paroisse. Cependant le gros des révoltés s'était réfugié sur l'habitation Alquier dont ils avaient fait un poste entouré de retranchements et défendu par de l'artillerie. Le lieutenant-colonel de Touzard ne voulant pas laisser de répit à l'ennemi fait donner l'assaut à ce poste; les soldats du régiment du Cap et les volontaires, rivalisant d'ardeur, franchissent ensemble les fossés et tombent sur les noirs. 180 cadavres restent sur le terrain, tandis que le reste de la bande s'enfuit dans le plus grand désordre vers la crête des mornes. Le lieutenant-colonel de Touzard, prévenu qu'un grand nombre de femmes et d'enfants blancs étaient enfermés dans l'église du Limbé, lance son peloton de gardes nationaux à cheval dans cette direction; ceux-ci arrivent juste à temps pour repousser les nègres qui venaient égorger les prisonniers.

Tandis que le lieutenant-colonel de Touzard se rendait ainsi maître du Limbé, M. de Casamajor s'emparait d'un camp situé au pied des montagnes de Plaisance, et le colonel de Cambeport chassait les insurgés de l'Acul; puis, poursuivant sa marche, le colonel s'avance à la rencontre du chef Bouckman, nègre anglais que son intrépidité et sa férocité avaient porté au principal commandement; sa troupe, appuyée d'une petite pièce de canon, se précipite sur les rebelles qui, bientôt mis en fuite, vont se cacher dans les champs de cannes. On met le feu aux cannes et les nègres chassés par les flammes sont taillés en pièces quand ils sont forcés de quitter leur refuge. Bouckman, vivement poursuivi par les dragons de la garde nationale, s'arrête, fait feu sur l'officier qui les commande et le manque; pendant qu'il cherche à recharger son fusil, un dragon l'abat d'un coup de pistolet<sup>(1)</sup>.

C'est au milieu de ces événements que, le 28 novembre 1791, les premiers commissaires civils, nommés par le roi et agréés

(1) Sa tête fut envoyée au Cap et exposée sur la place d'armes.

par l'Assemblée constituante, MM. de Mirbeck, de Saint-Léger et Roume de Saint-Laurent, arrivèrent dans la colonie, sur la frégate la *Galathée*. En même temps que ces commissaires arrivait un renfort de 3.000 hommes de troupe. Un bataillon du régiment de Provence fut envoyé dans le Sud pour appuyer les citoyens courageux qui luttèrent contre l'insurrection; le reste fut dispersé en petits détachements dans le Nord et dans l'Ouest et installé dans des camps malsains où les hommes furent bientôt décimés par les maladies du pays<sup>(1)</sup>.

(1) Ouvrages consultés pour la rédaction de ce chapitre : *Histoire des désastres de Saint-Domingue*, Anonyme, Paris, 1795; *Histoire de l'île de Saint-Domingue*, par Charles Malo, Paris, 1819; *Précis historique de la révolution de Saint-Domingue*, par L.-J. Clausson, Paris, 1819; *Histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par M. Dalmas, Paris, 1814.

## CHAPITRE II.

## LES PREMIERS COMMISSAIRES CIVILS; LEUR MISSION INFRUCTUEUSE.

Les trois commissaires, récemment arrivés, crurent pouvoir faire rentrer les nègres révoltés dans le devoir en entamant des négociations avec leurs chefs et en annonçant une amnistie générale, mais leurs efforts furent absolument infructueux. L'inaction dans laquelle restait le général de Blanchelande, depuis la petite expédition de l'Acul et de Limbé, exaltait d'ailleurs l'audace des nègres de la province du Nord, et l'un de leurs principaux chefs, le nègre Biassou, poussa la témérité jusqu'à tenter une attaque de nuit contre la ville du Cap (janvier 1792).

Parti à 6 heures du soir de la Tannerie <sup>(1)</sup> à la tête de 450 hommes, Biassou arrive à 9 heures en vue du poste avancé du camp de la petite Anse. L'artillerie de ce poste, aidée bientôt par celle du Cap commença sur la tête de la colonne un feu qui dura plus d'une heure et parut arrêter sa marche. Le colonel de Cambefort et plusieurs aides de camp accourus au bruit du canon, rentrèrent au Cap, convaincus qu'il s'agissait d'une simple alerte causée par un petit parti de nègres. Cependant Biassou, qui avait arrêté et dissimulé le gros de sa troupe pendant cette canonnade, se remit en marche vers 11 heures. Passant à travers des marais, il tombe à l'improviste sur l'hôpital militaire; la vigoureuse résistance opposée par le piquet de garde, composé de 12 hommes du régiment du Cap, donne aux malades le temps de s'enfuir; les plus faibles cherchent un refuge dans les ravins et les halliers du voisinage, tandis que les plus vigoureux vont porter l'alarme dans la ville.

(1) Petit bourg situé au bas de la montagne de la Grande-Rivière.

Cependant Biassou arrive sur le morne de Belair où se trouvait une petite redoute commandant la route du Cap, et que sa petite garnison évacue en toute hâte sans avoir même encloué les deux canons qui la défendent; mais, au lieu de continuer sa marche en avant, rapidement et sans bruit, Biassou ne résiste pas au plaisir de faire tirer contre la ville ces deux canons chargés à boulet <sup>(1)</sup>.

Averti par les fuyards de l'hôpital et stimulé par le danger, le général de Blanchelande, accompagné du colonel de Cambefort, réunit ses troupes et marche à la rencontre des assaillants. Ceux-ci n'essayèrent même pas de résister et s'empressèrent de prendre la fuite. Quelques-uns furent tués, un plus grand nombre fut fait prisonnier, grâce à l'action de la cavalerie. Biassou perdit ainsi 150 hommes, soit le tiers de son effectif. La ville du Cap en était quitte pour la peur.

La révolte des noirs, d'abord circonscrite à la province du Nord, éclata aussi tout à coup dans le Sud; elle avait pris naissance dans les mornes de la Hotte et menaçait déjà la ville des Cayes; l'Assemblée provinciale du Sud, effrayée, adressa une réquisition au gouverneur pour dissiper par les armes le rassemblement des noirs rebelles, promettant aux troupes l'appui des blancs et des hommes de couleur.

Le général de Blanchelande entreprit sans enthousiasme l'opération qui lui était ainsi imposée. Il forma trois colonnes, s'élevant ensemble au total de 1.500 hommes qui devaient aborder simultanément l'ennemi de trois côtés différents, tandis que lui-même se rendait directement au pied des mornes avec une escorte comprenant quelques marins de l'État sous les ordres de MM. de Sercey et d'Esmangeard, une trentaine de propriétaires des Cayes et un détachement d'artillerie commandé par M. de Saint-Cyr, en outre quelques

(1) L'un des boulets tomba en dehors de la ville, l'autre vint frapper une maison située près de l'église.

mulâtres sous les ordres du général Rigault, chef des mulâtres de la province du Sud <sup>(1)</sup>.

La colonne de gauche commandée par le capitaine Deschet du 73<sup>e</sup> régiment (ci-devant Royal-Comtois), composée de quelques hommes de ce régiment de 120 hommes du 92<sup>e</sup> (ci-devant Walsh) et de 200 volontaires blancs ou mulâtres, au total près de 400 hommes, arriva la première sur le terrain et attendit le coup de canon qui, d'après les instructions du général de Blanchelande, devait donner le signal de l'attaque. Les noirs, la voyant hésiter, se précipitèrent brusquement et en masses successives contre cette colonne et la rejetèrent dans un défilé presque impraticable où elle fut massacrée; un petit nombre d'hommes seulement réussit à fuir et à échapper à la mort.

La colonne du centre, commandée par le colonel de Thiballier, du 4<sup>e</sup> régiment (ci-devant Provence), composée de quelques hommes de ce régiment, d'un demi-bataillon du 88<sup>e</sup> (ci-devant Berwick) et d'une troupe d'habitants, au total 600 hommes, retardée par les difficultés du terrain, n'arriva que le lendemain et attaqua aussitôt l'ennemi. Mais cette troupe entourée par les noirs qui occupaient les hauteurs environnantes et faisaient rouler sur elle des quartiers de roche, exposée d'ailleurs, de toute part, à un feu plongeant de mousqueterie, fut bientôt forcé de battre en retraite après avoir perdu une centaine d'hommes; le régiment de

(1) Outre ces trois colonnes, Blanchelande voulait faire agir des rassemblements de mulâtres armés qui se trouvaient aux environs de Port-Salut et de l'Abbaye, pour exécuter une attaque concordant avec la marche de ces colonnes afin de chasser l'ennemi du bras droit des Trois-Rivières. Mais il fut impossible de faire marcher ces hommes de couleur. Le capitaine de Fleury du 73<sup>e</sup> régiment (ci-devant Royal-Comtois) qui commandait à Port-Salut, ne pouvant pas entraîner un seul de ses hommes, se tua de désespoir. Quant au commandant de l'Abbaye, le capitaine de Saint-Léger, du 4<sup>e</sup> régiment (ci-devant Provence), il sortit du camp à cheval avec 12 hommes de son régiment qui se trouvaient là, sans pouvoir non plus entraîner un seul mulâtre, ni par ses ordres, ni par ses supplications.

Berwick, pour sa part, laissait sur le terrain son lieutenant-colonel Doyle, 4 officiers et 50 hommes.

Le général de Blanchelande, placé au pied de la montagne, à 3 ou 4 lieues à droite du point d'attaque, envoya l'ordre d'arrêter la troisième colonne dès qu'il connut le désastre des deux premières. Mais il était trop tard. Cette colonne, commandée par le capitaine de Samson du 4<sup>e</sup> régiment (ci-devant Provence) et qui comptait à peine 300 hommes <sup>(1)</sup> dont 100 hommes de ce régiment et 200 volontaires, avait tenu à traîner avec elle une pièce de canon, ce qui, par suite de l'impraticabilité des chemins, lui avait occasionné un retard considérable. Son attaque ne pouvait pas mieux réussir que les précédentes : en peu d'instant le capitaine fut tué et la colonne mise en déroute.

Le gouverneur apprit ce dernier désastre par les manifestations des ennemis qui se trouvaient en face de lui et que le général Rigault dut charger pour les repousser dans leur camp; il se décida alors à rentrer aux Cayes et de là au Cap.

Cependant la mésintelligence régnait entre les commissaires et les autres autorités civiles de la colonie, Assemblée coloniale, assemblée provinciale, municipalité du Cap; le caractère du gouverneur était trop faible et indécis pour qu'il pût dominer cette situation. Cette faiblesse s'étendait d'ailleurs jusqu'aux affaires militaires. C'est ainsi que M. d'Assas, major du régiment du Cap, ayant été désigné pour commander un corps de troupes de 500 à 600 hommes stationné dans les quartiers de Jaquezy, du Trou et du Terrier rouge pour y protéger quelques habitations intactes et dont les nègres étaient demeurés fidèles à leurs maîtres, ne put obtenir de lui les mesures nécessaires à l'entretien des effectifs. Sa troupe,

(1) On remarquera que la somme des effectifs des trois colonnes est inférieure au chiffre de 1.500 hommes énoncé en premier lieu; cela tient aux nombreuses désertions d'hommes de couleur qui avaient abandonné les colonnes pendant la marche.

à part une quarantaine de soldats de son régiment et quelques artilleurs, était formée par les gardes nationales locales et quelques compagnies de volontaires du Cap. Une partie de ces volontaires étant retournée au Cap, le major, voyant ses forces notablement diminuées, se renferma dans le fort Bécly et écrivit au gouverneur pour lui faire sentir la nécessité de remplacer les volontaires dont un grand nombre était déjà parti et dont les autres, ayant atteint le terme de leur service, allaient le quitter aussi. Le gouverneur n'eut pas l'énergie suffisante pour exiger ce remplacement des assemblées délibérantes et laissa d'Assas, réduit à ses 40 hommes, libre d'agir comme il l'entendrait. D'Assas, se voyant dans l'impossibilité d'agir avec un si faible détachement, revint au Cap où il fut bien reçu par le gouverneur. Mais, quelques jours après, le gouverneur, accusé à l'Assemblée coloniale d'avoir fait évacuer le fort de Bécly par connivence avec les insurgés, se déchargea sur son subordonné en déclarant qu'il l'avait laissé libre d'agir à sa guise. Le major justement irrité de cette faiblesse de son chef donna sa démission <sup>(1)</sup>.

La faiblesse et l'inaction du gouverneur finirent par amener une nouvelle insurrection dans le quartier du Port-de-Paix, situé un peu plus loin que le Port-Margot, en arrière des lignes établies pour comprimer la première. Le Moustique, Terre-Neuve, le Gros-Morne et Jean-Rabel présentèrent bientôt le spectacle des luttes fratricides, des pillages, des incendies que nous avons déjà signalés; les bandes de nègres révoltés conduits, comme toujours, par des mulâtres libres, ne s'arrêtèrent qu'aux portes des villes du Môle-Saint-Nicolas et du Port-de-Paix.

Les commissaires civils impuissants et discrédités se déci-

(1) Le colonel de Cambefort refusa d'abord la démission de son major; mais, celui-ci revenant toujours à la charge avec une volonté nettement arrêtée, il dut finir par l'accepter. Quelques mois après sa démission, l'ex-major d'Assas fut élu capitaine général des gardes nationales, poste nouveau créé par l'Assemblée.

dèrent à rentrer en France presque au même moment où l'Assemblée nationale rendait le décret du 4 avril 1792 qui, reprenant les clauses du décret du 15 mai 1791, reconnaissait une fois de plus l'égalité politique avec les blancs des noirs et gens de couleur libres et décidait la nomination de trois nouveaux commissaires royaux pour en assurer l'exécution.

Les trois commissaires choisis furent Sonthonax, Polverel et Ailhaud; ils arrivèrent au Cap-Français le 13 septembre 1792, avec un renfort de troupes de plusieurs milliers d'hommes pour assurer leur autorité et faciliter l'exécution de leur mission. Ayant constaté tout d'abord la mésintelligence entre le gouverneur et l'Assemblée coloniale, ils les mirent d'accord en supprimant l'Assemblée et en embarquant d'office le gouverneur pour la France. Quelques mois après son arrivée, le général de Blanchelande allait porter sa tête sur l'échafaud révolutionnaire (7 avril 1793).

## CHAPITRE III.

## LES NOUVEAUX COMMISSAIRES POLVEREL ET SONTHONAX.

Le général d'Esparbès arrivé avec les nouveaux commissaires avait été nommé gouverneur en remplacement du général de Blanchelande, mais il n'exerça pas longtemps ces fonctions. Les commissaires, outrepassant leur mission spéciale, voulurent s'attribuer une véritable dictature; le général d'Esparbès ayant tenté de maintenir son autorité de gouverneur fut arrêté par ordre des commissaires sous prétexte de complot contre-révolutionnaire et embarqué d'office pour la France avec les principaux officiers du régiment du Cap, de Cambefort, de Touzard, etc., et quelques honorables propriétaires <sup>(1)</sup>.

Les commissaires ayant ainsi déblayé le terrain se partagèrent la colonie : Sonthonax resta dans le Nord et Polverel et Ailhaud se rendirent l'un dans l'Ouest et l'autre dans le Sud; ils auraient probablement pu rétablir l'ordre et achever de réduire les noirs révoltés, mais les deux premiers, munis d'instructions secrètes des révolutionnaires de Paris, s'efforcèrent au contraire d'envenimer les divisions entre les diffé-

(1) Un mouvement contre-révolutionnaire, provoqué par la déchéance prononcée contre le roi Louis XVI, devait en effet être tenté par les royalistes qui auraient embarqué les trois commissaires. La plupart des troupes (régiment du Cap devenu 106<sup>e</sup> d'infanterie, bataillon du régiment de Walsh devenu 92<sup>e</sup> d'infanterie, détachements des régiments de Béarn et Royal-Comtois devenus 15<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> d'infanterie) sans compter les volontaires à cheval du Cap, étaient gagnées à cette cause et n'attendaient que l'ordre d'agir. Mais le général d'Esparbès, malgré la sympathie qu'il éprouvait pour ce parti, n'osa pas se prononcer; c'était un vieillard de 73 ans, et ce n'est pas à cet âge qu'on tente généralement de pareilles aventures.

rentes classes de la population. Quant à l'honnête Ailhaud, prévoyant les malheurs que la fatale politique de ses collègues amènerait sur la colonie, il se sépara d'eux et s'embarqua pour la France (octobre 1792).

A ce moment, le général Rochambeau arriva de la Martinique : on sait qu'il avait été nommé gouverneur de cette colonie, mais que la contre-révolution qui y triomphait alors avec M. de Béhague l'avait empêché de prendre possession du gouvernement de l'île et l'avait forcé à s'éloigner <sup>(1)</sup>. Les commissaires civils s'empressèrent de le nommer gouverneur en remplacement du général d'Esparbès; ils ne s'étaient guère occupés jusque-là que de se concilier par leurs actes et par leurs discours la faveur des sangs-mêlés; ils jugèrent à propos de faire, avec ce nouveau gouverneur, leur début dans l'action militaire et la lutte contre l'insurrection. Le général Rochambeau fut chargé d'aller reprendre le poste de Ouanaminthe, dans le quartier de Fort-Dauphin, près de la frontière espagnole, qui avait été enlevé dans une surprise nocturne quelques mois auparavant, par le premier chef de l'insurrection, le nègre Jean-François <sup>(2)</sup>. Le général partit avec des forces considérables, « qui auraient suffi pour opérer la conquête de toute la colonie ». Naturellement les nègres ne l'attendirent pas; il put sans coup férir reprendre possession du poste et rentra au Cap avec l'attirail formidable qu'il avait mis en mouvement pour obtenir ce mince résultat. Il n'eut d'ailleurs pas l'occasion d'accomplir de plus brillants et de plus utiles faits d'armes, car il reçut au mois de janvier 1793 l'ordre d'aller prendre immédiatement son gouvernement de la Martinique. Le marquis de Lasalle, le plus ancien des maréchaux de camp présents dans la colonie, prit provisoirement à sa place les fonctions de gou-

(1) Voir *Les guerres des Antilles*. (Mémorial, 1<sup>re</sup> livraison, 1894, p. 142.)

(2) La petite garnison du poste, forte de 60 hommes, avait tout entière été passée au fil de l'épée.

verneur général, tandis que le commandement des troupes du Nord fut donné au général Laveaux.

Cependant, les commissaires civils, tout en continuant leur politique de flatterie à l'égard des mulâtres et d'oppression à l'égard des blancs, jugèrent à propos de reprendre les opérations contre les noirs révoltés.

Le général Harty, à la tête du bataillon de l'Aube, dont l'effectif était à peine de 400 hommes, fut chargé d'enlever, dans le Sud, le camp des Platons <sup>(1)</sup>; il exécuta cette opération avec beaucoup de vigueur et dispersa les nègres qui l'occupaient, après en avoir tué un grand nombre.

Le général Laveaux <sup>(2)</sup> fut chargé avec le concours de M. de Nully, lieutenant-colonel au 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Rohan-Soubise) qui commandait alors le cordon de l'Ouest, de balayer les insurgés qui occupaient, en force, la région montagneuse voisine de la frontière espagnole qui limite les provinces du Nord et de l'Ouest. Malheureusement, les belles troupes arrivées de France quelques mois auparavant s'étaient déjà en partie fondues, terrassées par les maladies et par l'inaction dans les camps malsains où on les avait envoyées. Les débris de ces troupes, renforcés par de nombreux volontaires de la jeunesse créole, entrèrent donc en campagne.

Le lieutenant-colonel de Nully, à la tête de 800 hommes, pénétra dans les quartiers dévastés du Dondon et la Grande-Rivière; l'élan de ses hommes mit immédiatement les noirs en fuite, et tous leurs camps avec les canons qui les armaient furent enlevés presque sans coup férir. L'auteur anonyme de l'*Histoire des désastres de Saint-Domingue* cite le fait suivant qui mérite d'être rapporté : « On vit, à cette occasion, vingt cavaliers blancs monter à toute bride à un fort des brigands, situé sur la cime isolée d'un coteau, où l'on ne pouvait aborder

<sup>(1)</sup> Les Platons sont le principal défilé des mornes de la Hotte, une des chaînes les plus élevées de l'île, vers la plaine du fond.

<sup>(2)</sup> Ce général, qui portait en 1789 le nom de Maynard Bize-Franc de Laveaux, ne garda après la Révolution que le simple nom de Laveaux.

que par un chemin étroit et escarpé, gardé par deux canons. Il y avait au moins 800 noirs qui se sauvèrent, après avoir seulement déchargé leurs canons dont les boulets passèrent à 50 pieds par-dessus la tête des téméraires assaillants. » En somme, le lieutenant-colonel de Nully put entrer sans pertes et sans opposition sérieuse dans le bourg du Dondon qui était devenu le chef-lieu des noirs révoltés de la province du Nord.

Dans le même temps, le général Laveaux, à la tête d'une colonne de 1.000 hommes de troupes françaises à laquelle s'était joint un grand nombre de volontaires de la ville du Cap, marchait à l'attaque du camp fortifié de la Tannerie, qui barrait l'entrée des mornes du Dondon et de la Grande-Rivière. C'est de ce camp, constituant une véritable place d'armes organisée et commandée par Biassou, qui s'intitulait *généralissime des armées du Roi*<sup>(1)</sup>, que les noirs partaient pour

(1) Il est à remarquer que les noirs révoltés s'insurgeaient au nom du roi Louis XVI qu'ils considéraient comme leur bienfaiteur. Dans une lettre adressée aux premiers commissaires civils en décembre 1791 afin de tenter d'entrer en conciliation et de mettre fin à la révolte, et signée en tête par Jean-François *général* et Biassou *maréchal de camp*, les noirs s'exprimaient ainsi : « La proclamation du roi du 28 septembre 1791 est une acceptation formelle de la Constitution française. Dans cette proclamation, on voit sa sollicitude paternelle; il désire ardemment que les lois soient en pleine vigueur et que tous les citoyens concourent à rétablir ce juste équilibre dérangé depuis si longtemps par les secousses répétées d'une grande révolution; son esprit de justice et de modération y est manifesté bien clairement et précisément ». Et plus loin : « Un jour vous nous rendrez toute la justice que mérite notre position et serez convaincus de notre soumission aux lois, de notre respectueux dévouement au roi. »

Les noirs de Saint-Domingue étaient donc, en réalité, en révolution contre la Révolution, et ce n'est pas la seule bizarrerie politique de la situation, car les blancs étaient divisés en deux partis dénommés *aristocrates* et *patriotes*. Or les aristocrates, comprenant tous les agents du Gouvernement, les propriétaires et grands négociants, appuyaient les prétentions des hommes de couleur et eussent été classés en France dans le parti révolutionnaire, tandis que les patriotes, comprenant tous les petits blancs marchaient d'accord avec l'Assemblée coloniale pour combattre ces mêmes prétentions et eussent été classés en France dans le parti des aristocrates.

ravager les plaines voisines et même, comme nous l'avons vu plus haut, pour aller porter l'épouvante dans la ville même du Cap. Ce camp, adossé à un morne qui le couvrait par derrière, avait son front défendu par un double fossé plein d'eau et de fortes palissades; un fort cavalier, formant réduit au centre de la position, était armé d'une batterie de canons de fort calibre qui pouvait en balayer toutes les approches<sup>(1)</sup>. Le seul chemin qui gravissait la colline pour conduire de la plaine au camp était fermé par deux portes successives écartées de 8 pieds l'une de l'autre.

Une centaine d'hommes résolus et bien armés eussent pu arrêter longtemps devant cette position une troupe quelconque, car le terrain était tellement hérissé d'obstacles que les hommes ne pouvaient s'avancer vers le camp qu'en file indienne. Les volontaires du Cap trouvèrent cependant le moyen de se hisser jusqu'au pied des retranchements par des passages presque impraticables; les nègres, qui se croyaient à l'abri de l'attaque de l'ennemi, s'enfuirent précipitamment dès qu'ils le virent approcher, mais il fut impossible de les poursuivre.

Tandis que le colonel de Nully avait attaqué les positions des insurgés dans la montagne par l'Ouest, et le général Laveaux par le centre, Desfourneaux<sup>(2)</sup>, chef d'un bataillon de volontaires de France, les attaquait du côté de l'Est, et éprouvait un peu plus de résistance au camp du Sec qu'il emportait de vive force.

Cependant Laveaux et de Nully, poursuivant des succès qui leur coûtaient si peu, pénétrèrent simultanément (par le Nord

(1) Il paraît que les noirs avaient suivi exactement, pour les tracés de ce camp et du cavalier, un plan présenté autrefois par le service compétent à M. de Belzunce, l'un des anciens gouverneurs de l'île, ce qui indiquerait des intelligences entre eux et quelques agents du Gouvernement.

(2) Laveaux et Desfourneaux sont les mêmes personnages qui ont été plus tard agents du Gouvernement de la République à la Guadeloupe. (Voir *Les guerres des Antilles de 1793 à 1815.*)

et par l'Ouest) dans le quartier de la Grande-Rivière, et enlèvent successivement, dans la même journée, trois camps aux révoltés. Ils faillirent même surprendre dans son quartier général le premier chef des révoltés, Jean-François, qui prenait maintenant le titre de *grand amiral de France*. Les cavaliers du Cap, au nombre d'une quarantaine, jetèrent, par leur apparition inattendue devant ce quartier général, une terreur telle que les bandes du chef prirent immédiatement la fuite, sans même songer à décharger leurs canons. Les troupes, malgré toute la célérité dont elles firent preuve, ne purent saisir qu'une vingtaine de fuyards, parmi lesquels un mulâtre libre nommé Coco Laroche, qui portait le titre de *maréchal des camps et armées du roi*, avec la croix de chevalier de Saint-Louis, sur son uniforme de maréchal de camp. Le général Laveaux les fit tous fusiller y compris son pseudo-collègue.

Un autre camp de nègres, celui du Grand-Boucan, vainement attaqué l'année précédente par le colonel de Cambefort, fut évacué sous l'influence de la même panique et occupé sans coup férir.

La terreur se répandit parmi les insurgés, et un grand nombre d'entre eux, amenant leurs femmes et leurs enfants, vinrent se rendre au vainqueur en demandant grâce; on en compta plus de 15.000. Il ne restait pour refuge aux chefs les plus compromis de la révolte et à leurs derniers fidèles, que les hauteurs de Vallière et de Sainte-Suzanne; il semblait donc qu'on fût sur le point d'étouffer définitivement l'insurrection, lorsque les troupes reçurent brusquement l'ordre de battre en retraite et de rentrer au Cap. Cette regrettable mesure, provoquée probablement par la déclaration de guerre faite par la Convention nationale à l'Angleterre, qui obligeait à rappeler les troupes pour la défense des côtes, eut pour résultat de faire gagner à l'insurrection presque tout le terrain qu'on venait de conquérir si rapidement sur elle (mars 1793). Sur ces entrefaites, un conflit ayant éclaté entre la ville de

Port-au-Prince et les commissaires, à propos de l'application des lois, ces derniers eurent recours à la force pour leur imposer l'obéissance à leur volonté. Ils employèrent, pour cette expédition, plusieurs navires de guerre, le vaisseau l'*America*, les frégates la *Précieuse*, la *Fine*, l'*Astrée* et la gabarre la *Normande*; en outre, le général de Lasalle vint attaquer la place par le Nord avec un corps de 800 hommes, tandis que le général Beauvais la menaçait par le Sud avec un corps de 400 hommes<sup>(1)</sup>. C'était le dispositif d'un véritable siège. La ville fut naturellement effrayée par un pareil déploiement de forces, les autorités et les principaux notables se rendirent vainement à bord pour tenter de fléchir les commissaires. Le 12 avril, au matin, pendant que les troupes de Lasalle et de Beauvais se rapprochaient de la ville, les bâtiments embossés ouvrirent leur feu qu'ils dirigèrent contre la ville et surtout contre les forts de la rade. Ceux-ci se défendirent faiblement vu le petit nombre d'artilleurs qui les occupaient, la plus grande partie d'entre eux ayant été répartis sur les points menacés du côté de la terre. Après un échange de 4.000 à 5.000 coups de canons, entre ces forts et les vaisseaux, la ville se rendit à discrétion vers quatre heures du soir<sup>(2)</sup>.

Le lendemain, 13 avril, Polverel et Sonthonax entrèrent en vainqueurs dans la ville à laquelle ils imposèrent une contribution de 450.000 francs et s'occupèrent de faire déporter en France quelques centaines de citoyens, bien que ceux qui avaient pris la tête du mouvement contre les commissaires, le marquis de Borel et ses principaux affidés,

(1) Ces 1.200 hommes ne comprenaient, presque exclusivement, que des gens de couleur.

(2) Les bâtiments avaient reçu dans cette courte lutte un certain nombre de boulets dans leurs coques; l'*America*, entre autres, reçut deux boulets rouges qui provoquèrent un commencement d'incendie. Quant à la ville, elle eut une quarantaine de personnes tuées par le feu des bâtiments, parmi lesquelles un certain nombre de femmes.

eussent pu quitter la ville pendant la nuit et gagner le port de Jacmel d'où ils s'embarquèrent pour la Jamaïque.

Pendant que les commissaires accomplissaient cette singulière expédition, les nègres révoltés du Nord, reprenant courage, recommençaient leurs pillages, interceptaient les communications, s'emparaient des convois d'approvisionnement destinés aux troupes. Le général Laveaux, commandant militaire de la province, crut devoir organiser contre eux une nouvelle expédition; mais les troupes d'infanterie (régiments de Royal-Comtois et d'Orléans, devenus 15<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> d'infanterie) refusèrent d'abord de marcher jusqu'à ce qu'on leur eût payé l'arriéré de leur solde; le trésor étant épuisé par les dépenses de toute espèce, notamment celles nécessitées par l'expédition de Port-au-Prince, il fallut les amadouer avec de belles promesses; enfin, on put les mettre en marche avec les volontaires de la ville qui firent moins de difficultés que les troupes régulières.

La montagne du Cap, refuge des révoltés, fut abordée par deux côtés. La première colonne, entrant par le Morne rouge, emporta plusieurs camps avec la même facilité que dans les opérations précédentes; mais, s'étant ensuite avancée à travers des fourrés épais, elle fut assaillie à l'improviste par des bandes de nègres qui la mirent facilement en désordre. Elle dut battre en retraite laissant sur le terrain ses canons et ses munitions avec un certain nombre de morts et de blessés. La deuxième colonne, commandée par Desprez-Crassier, lieutenant-colonel du régiment d'Orléans-infanterie (44<sup>e</sup>), qui attaquait la montagne par l'autre côté, gravissant un chemin escarpé, coupé de rochers et de halliers, voyant que l'ennemi l'attendait en bon ordre sur la crête, fut saisie de panique et prit la fuite; quelques-uns des grenadiers jetèrent même leurs armes pour pouvoir franchir plus rapidement les passages difficiles du chemin. Le colonel Desprez tenta en vain d'arrêter les fuyards, et, voyant ses efforts inutiles, se brûla la cervelle sur le terrain. Il est facile de comprendre combien

cet échec de la troupe exalta le moral et la confiance des noirs.

C'est à ce moment qu'arriva à Saint-Domingue le général d'artillerie Galbaud, envoyé par le gouvernement français pour succéder au général de Blanchelande; mais il ne devait pas conserver longtemps les fonctions de gouverneur (mai 1793). Ses premiers actes ayant déplu aux commissaires civils, Polverel et Sonthonax, ceux-ci proclamèrent sa déchéance en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale qui portait qu'aucun propriétaire ne pouvait être gouverneur dans la colonie où ses biens étaient situés; or, le général Galbaud était marié avec une créole de Saint-Domingue qui lui avait apporté en dot de grandes propriétés dans cette île; en conséquence, il fut embarqué d'office sur la *Normande*<sup>(1)</sup> pour y attendre son retour en France, et les commissaires chargèrent de l'intérim du gouvernement le général de Lasalle, commandant à Port-au-Prince, qui avait déjà rempli ces fonctions depuis le départ du général Rochambeau jusqu'à l'arrivée de Galbaud (juin 1793).

Là, le général Galbaud se retrouva avec un grand nombre d'autres prisonniers, créoles ardents que les commissaires allaient déporter pour faire cesser leur opposition. L'arrivée du gouverneur excita parmi eux une vive fermentation. Deux incidents, bien légers en eux-mêmes<sup>(2)</sup>, vinrent jeter les marins dans le parti des mécontents. Une véritable insurrection se prépara dès lors contre l'autorité des commissaires, elle éclata le 20 juin 1793. Vers 3 heures de l'après-midi,

(1) Avec sa femme, ses enfants et les officiers de son état-major. La *Normande* se trouvait en ce moment en rade du Cap avec deux ou trois autres bâtiments de guerre.

(2) 1° Une rixe survenue à terre entre matelots et mulâtres, où les premiers furent très maltraités. Les réclamations faites au nom des matelots ne furent pas écoutées par les commissaires;

2° La défense faite aux chaloupes et embarcations des bâtiments d'accoster aux quais de la ville après 7 heures du soir.

1.200 marins descendent à terre sous les ordres du général Galbaud, une troupe nombreuse de volontaires vient les rejoindre; Galbaud partage son monde en trois colonnes et marche avec la colonne du centre sur l'arsenal défendu par une centaine de mulâtres qui n'essaient même pas de résister; ils se rendent sans combat et sont immédiatement envoyés à bord des vaisseaux comme prisonniers. Il laisse une garnison dans l'arsenal, y prend deux pièces de campagne qu'il traîne avec lui, et, rejoignant les autres colonnes, marche avec tout son monde vers l'hôtel du Gouvernement occupé actuellement par les commissaires civils. Cet hôtel était protégé par un poste d'infanterie régulière et une forte troupe de mulâtres appuyée par une pièce de canon. D'autre part, la colonne de droite des assaillants s'était emparée d'une petite éminence, et y avait établi les deux pièces prises à l'arsenal, dans une position où elles pouvaient foudroyer le Gouvernement. La lutte fut chaude et d'abord bien soutenue de part et d'autre; mais bientôt l'officier qui commandait l'une des colonnes d'attaque des marins ayant été grièvement blessé, ses hommes, peu habitués à la guerre des rues, pénétrèrent dans les maisons sous le prétexte de s'y retrancher, mais bientôt ne s'occupent plus que de fouiller les caves et de boire le vin et les liqueurs qui s'y trouvent; l'ivresse les gagne et le général Galbaud est obligé de faire rentrer sa troupe dans l'arsenal, où elle passe la nuit. Les commissaires de leur côté avaient quitté l'hôtel du Gouvernement et gagné le haut du Cap. Ils avaient réussi enfin à appeler près d'eux les troupes de la garnison, qui d'abord, incertaines du devoir, dans cette lutte entre le gouverneur général et les commissaires civils, s'étaient tenues dans l'abstention pendant la lutte sanglante de la journée.

Le lendemain, les marins, reprenant le combat au point où ils l'avaient laissé la veille, vinrent de nouveau attaquer le Gouvernement; tout le quartier environnant était transformé en champ de bataille et de toutes les fenêtres des maisons, occu-

pées par les mulâtres du parti des commissaires, une grêle de balles tombait sur les assaillants; ces mulâtres avaient même fait ouvrir les prisons, et les esclaves ainsi libérés, avec toute la populace noire de la ville, se joignirent aux hommes de couleur pour tomber sur les marins; ceux-ci, se voyant entourés d'ennemis, commencent à lâcher pied et à fuir vers la mer; bientôt le général Galbaud, qui n'a plus autour de lui qu'une poignée d'hommes courageux et dévoués, se voit obligé de battre à son tour en retraite. Il est serré de près et blessé dans sa fuite, et regagne sa chaloupe avec ses fidèles compagnons en entrant assez avant dans l'eau.

Pendant les commissaires, effrayés de la descente du général Galbaud à la tête de sa nombreuse troupe de marins, avaient envoyé demander du secours aux nègres révoltés, leur promettant, outre l'amnistie et la liberté, le pillage de la ville. Leurs généraux, Jean-François et Biassou, ne crurent pas devoir accepter un pareil marché; mais un chef secondaire nommé Pierrot dit *Macaïa*, moins scrupuleux, entra en ville avec une bande de 3.000 noirs au moment même où le général Galbaud regagnait son navire. Ces furieux massacrent les blancs qu'ils rencontrent, pillent les maisons, puis y mettent le feu. L'incendie, sans cesse entretenu, dura près de quarante-huit heures et consuma la plus grande partie de la ville; les dégâts furent évalués à plus de 200 millions<sup>(1)</sup>.

Pendant cette scène épouvantable, les habitants fuyaient affolés, emportant leurs objets les plus précieux; la plupart réussirent à trouver un asile sur les bâtiments de toute espèce qui se trouvaient en rade. Alors, le général Galbaud avec les vaisseaux et les frégates dont le personnel avait combattu

(1) Au milieu de cette guerre de rues, le fils du commissaire Polverel fut fait prisonnier par les marins de Galbaud, tandis que le frère du gouverneur, l'un des plus ardents parmi les chefs qui le secondaient, tomba entre les mains des gens de couleur du parti opposé. Galbaud écrivit à Polverel pour lui proposer l'échange, mais le commissaire refusa en disant qu'il ne pouvait échanger un innocent contre un coupable.

pour lui, et la nombreuse flotille qui avait reçu les malheureux sinistrés, au nombre d'environ 10.000, maîtres et esclaves compris, quitta Saint-Domingue, se dirigea vers la baie de Chesapeake, et, au bout de quatorze jours, il déposait sur la terre américaine les infortunés qui l'avaient suivi et qui y trouvèrent une compatissante et généreuse hospitalité.

Après le départ du général Galbaud, les commissaires Polverel et Sonthonax rentrèrent au Cap et furent eux-mêmes effrayés de la licence effrénée des noirs qu'ils avaient appelés comme auxiliaires ; ils eurent du mal à rétablir un peu d'ordre avec le concours de la troupe de ligne qui leur était restée fidèle. Cela ne les empêcha pas de proclamer la liberté générale de tous les noirs esclaves de l'île ; cette proclamation eut pour effet d'amener dans les ateliers la désertion générale des nègres et d'augmenter encore le trouble et l'anarchie qui régnaient dans l'île. Le troisième commissaire que Polverel et Sonthonax s'étaient adjoint, pour remplacer leur collègue Ailhaud, Delpèch, ordonnateur de la colonie, reçut dans la province du Sud, dont il était chargé, l'acte d'affranchissement général prononcé par ses collègues ; bien qu'ayant jusqu'alors tenu volontairement, vis-à-vis de ces derniers, un rôle des plus effacés, il crut devoir protester contre une pareille décision émanant uniquement de leur initiative, et déclara que le droit de changer complètement le régime colonial, en donnant la liberté à tous les esclaves, n'appartenait qu'aux représentants de la nation française et ne leur avait pas été délégué. Il demanda à conférer avec eux sur cette grave question, mais il mourut subitement avant que la conférence ait pu avoir lieu.

Les commissaires avaient espéré rallier les noirs insurgés par cette proclamation d'affranchissement, mais cet espoir ne fut pas réalisé : Jean-François et Biassou, avec leurs guerriers et les chefs en sous-ordre, passèrent au service des Espagnols, qui reconnurent à chacun les grades qu'ils s'étaient

donnés, accordant à ces deux nègres le titre et les appointements de lieutenants généraux, et traitant tous les autres de la même manière chacun suivant son grade<sup>(1)</sup> (juillet 1793). Le féroce Mascaïa lui-même imita bientôt leur exemple et passa aussi au service de l'Espagne qui lui reconnut le titre de maréchal de camp; en vain les commissaires voulurent le retenir, il leur opposa un refus obstiné se disant sujet du roi de France représentant son père, et du roi d'Espagne représentant sa mère. Les défections des noirs ne furent d'ailleurs pas les seules. Au moment où Jean-François et Biassou, se portant en avant pour le compte de leurs nouveaux maîtres, reprenaient le camp de la Tannerie, le colonel de Nully, qui avait pris parti pour le général Galbaud contre les commissaires, se réfugiait aussi sur le territoire espagnol emmenant avec lui les grenadiers de Béarn et de Rohan qui formaient sous son commandement le cordon de l'Ouest. Les commissaires envoyèrent alors pour rétablir ce cordon un autre détachement, commandé par un nommé Brandicourt, simple dragon au régiment d'Orléans, qu'ils avaient, à cet effet, nommé lieutenant-colonel en remplacement de M. de Nully, mais Brandicourt, à peine arrivé sur les lieux, tomba dans une embuscade préparée par les noirs, fut fait prisonnier avec sa troupe et finalement se décida aussi à se rallier au parti espagnol.

Il restait aux commissaires pour soutenir la lutte les débris des 6.000 hommes de belles troupes d'Europe qui constituaient la garnison à leur arrivée dans l'île, les milices, les gens de

(1) On sait que la République française venait de déclarer la guerre à l'Espagne en même temps qu'à l'Angleterre. Don Gaspard de Cassassola, commandant de la partie espagnole de l'île, accueillit avec d'autant plus de distinction Jean-François et Biassou, qu'il comptait les employer dans la guerre qu'il projetait contre la partie française. Ceux-ci d'ailleurs se présentaient comme les fidèles serviteurs de Louis XVII : c'étaient les *émigrés* de Saint-Domingue. Nous avons déjà signalé cette attitude qui peut surprendre au premier abord chez des esclaves révoltés.

couleur libres et enfin la plus grande partie des noirs auxquels ils venaient de donner la liberté<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ouvrages consultés pour la rédaction des chapitres II et III : *Histoire des désastres de Saint-Domingue* (anonyme déjà cité). *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant général baron Pamphile de Lacroix; Paris, 1820.

## CHAPITRE IV.

## EXPÉDITION ANGLAISE À SAINT-DOMINGUE.

Dès les premiers temps de la révolte des nègres de la province du Nord, un grand nombre de colons avaient émigré dans les Antilles anglaises et dans l'Amérique du Nord; une nouvelle émigration s'était produite, comme on l'a vu, à la suite du gouverneur, général Galbaud, après l'incendie de la ville du Cap par les nègres auxiliaires des commissaires, quelques-uns même des premiers émigrés s'étaient réfugiés jusqu'en Angleterre et avaient réclamé du cabinet de Saint-James une intervention armée en leur faveur. Cette demande de protection ne put être accueillie alors, l'Angleterre étant en paix avec la France, mais, après la déclaration de guerre du 1<sup>er</sup> février 1793, la situation se trouva changée, et l'Angleterre fut en droit d'écouter les propositions qui lui étaient faites, non seulement par les émigrés, mais encore par les planteurs restés à Saint-Domingue. Une sorte de traité fut conclu à cet effet entre M. Venant de Charmilly, délégué des créoles de Saint-Domingue, et le général Adam Williamson, gouverneur de la Jamaïque, agissant au nom de Sa Majesté britannique (3 septembre 1793).

En vertu de ce traité, on arma aussitôt à la Jamaïque le vaisseau l'*Europa*, commodore Ford, avec quatre ou cinq frégates sur lesquelles on embarqua environ 900 hommes, comprenant le 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie avec un détachement du 49<sup>e</sup> et deux batteries d'artillerie, sous les ordres du lieutenant-colonel Whitelocke. Cette expédition mit à la voile le 9 septembre et arriva le 19 à Jérémie; le lendemain, les troupes anglaises prenaient possession de la ville et du port, aux acclamations de toute la population.

Deux jours après, 22 septembre, le colonel Whitelocke se présentait devant le môle Saint-Nicolas avec 100 grenadiers du 13<sup>e</sup> régiment, portés par un vaisseau de 50 canons. Cette forteresse, où se trouvaient 200 canons et 200 milliers de poudre formant le principal approvisionnement militaire de la colonie, fut ouverte aux Anglais par le commandant de la place; ici encore ils furent reçus en protecteurs par le bataillon du 87<sup>e</sup> (ci-devant Dillon) et les 500 hommes de garde nationale qui constituaient la garnison <sup>(1)</sup>.

Quelques jours après, les troupes anglaises partant de Jérémie se dirigèrent par terre vers la baie de Tiburon qu'elles attaquèrent le 4 octobre; mais cette attaque fut repoussée, et les Anglais durent revenir sur leurs pas, laissant sur le terrain une vingtaine d'hommes tués. Ce premier insuccès découragea les soldats, et l'excès de fatigue et de chaleur qu'ils avaient eu à supporter dans cette infructueuse expédition fit éclater parmi eux beaucoup de maladies. Le général anglais, pour ranimer leur moral, leur fit envoyer tous les renforts dont il pouvait disposer en attendant ceux à expédier d'Angleterre, c'est-à-dire le reste du 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le 20<sup>e</sup> et les gardes royaux de la Jamaïque. L'arrivée de ces quelques centaines d'hommes effraya ceux des colons qui auraient été tentés de résister aux Anglais et, au mois de décembre, les paroisses de Jean-Rabel, de Saint-Marc, d'Arcahay, de Boucassin, enfin l'importante ville de Léogane firent leur soumission aux Anglais dans les conditions stipulées au traité du 3 septembre. A la fin de l'année 1793, les Anglais se trouvaient donc maîtres de tout le golfe de Port-au-Prince, à l'exception de la ville elle-même.

(1) Sonthonax, proconsul de la province de l'Ouest, avait eu récemment la maladresse, à la suite de quelques troubles peu importants dans la ville, de déclarer toute cette garnison traître à la patrie et coupable du crime de lèse-nation. Cependant 3 officiers et 70 hommes du régiment refusèrent d'accepter la trahison de leurs chefs; ils furent déportés sur le continent américain.

En même temps, les Espagnols et les noirs à leur service avaient refoulé la défense militaire du Nord autour des villes du Cap et de Port-de-Paix; le général de Lasalle s'était démis de ses fonctions de gouverneur provisoire et avait été remplacé par le général Laveaux.

Le commissaire Sonthonax, apprenant les faciles conquêtes des Anglais dans la province de l'Ouest, revint à Port-au-Prince et s'efforça de ranimer les courages, recherchant surtout l'appui des nouveaux affranchis; il chercha à intimider les suspects par des mesures énergiques afin d'arrêter le courant de défections et de trahisons qui avaient facilité l'établissement des Anglais dans le golfe<sup>(1)</sup>.

Les Anglais apprenant la présence du commissaire à Port-au-Prince tentèrent de brusquer la fin de la campagne en venant sommer la ville de se rendre, 2 février 1794. Le commodore Ford, qui était venu faire cette sommation avec deux vaisseaux, quatre frégates et plusieurs bâtiments légers, vit sa proposition repoussée avec indignation par le commissaire et s'éloigna sans agir.

Après le départ des Anglais, les troubles et les agitations recommencèrent dans la ville avec une nouvelle intensité, si bien que les commissaires eux-mêmes commencèrent à se décourager<sup>(2)</sup>.

Ce ne fut pourtant que plus de trois mois après que les Anglais se décidèrent à attaquer sérieusement la ville. Le 19 mai, trois bâtiments de guerre anglais, le *Belliqueux*, l'*Ir-*

(1) Il tenta même d'acclimater la guillotine à Port-au-Prince, mais, bien que le couperet eût été essayé sur la tête d'un blanc, les nègres, effrayés par le fonctionnement de la sinistre machine, manifestèrent leur réprobation avec tant de vigueur que Sonthonax dut renoncer à son idée, ce qui sauva probablement un grand nombre de têtes.

(2) La preuve en est dans cet aveu dépouillé d'artifice qu'on trouve dans un de leurs rapports confidentiels de cette époque: «Le prestige du charlatanisme ne dure pas longtemps et la résistance sans la force réelle a un terme.»

*résistible* et la *Mouche* arrivèrent devant le môle Saint-Nicolas, portant les 22<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> d'infanterie avec quelques détachements des légions d'émigrés français, formant un corps de débarquement sous les ordres du général Whyte. Le général débarqua là les malades de sa troupe, les remplaça par 150 hommes bien portants de la garnison, et prit en plus une légion créole composée de petits blancs recrutés sur les divers points de la colonie et commandée par M. de Montalembert. Puis, après un accord concerté entre le commodore Ford et le général sur le plan d'attaque, l'expédition mit à la voile et vint jeter l'ancre le 30 mai devant Port-au-Prince<sup>(1)</sup>.

Le lendemain matin, les hostilités commencèrent par l'attaque du fort Bizotton, situé sur une hauteur qui domine la rade et défendu par 500 hommes, 8 canons et 2 mortiers. Deux des vaisseaux canonnèrent le fort tandis que le major Spencer débarquait avec 300 Anglais pour venir l'attaquer par terre en donnant la main à 500 volontaires coloniaux partis de l'Arcahaye et de Léogane. Avec la nuit un orage terrible vint faire cesser la canonnade. Les Anglais profitèrent du trouble pour entrer par la brèche; le capitaine Wallace fut tué sur le glacis, le capitaine Daniel qui commandait les assaillants fut blessé, mais les Anglais restèrent maîtres du fort.

Ce simple succès détermina du sort de la place, les commissaires jugèrent inutile une résistance qui ne pouvait aboutir qu'à la destruction partielle de la ville, ils l'évacuèrent en conséquence le 5 juin, autorisant ainsi tacitement la capitulation. Ils se retirèrent escortés d'une petite troupe de noirs à Jacmel, auprès du général Rigault, mulâtre qui commandait en chef les hommes de couleur. Peu après ils s'embar-

(1) Cette expédition comprenait les vaisseaux l'*Europa* et le *Belliqueux* de 74 canons, l'*Irrésistible* de 64 et le *Sceptre* de 50, une demi-douzaine de frégates ou corvettes et un assez grand nombre de goélettes et de bâtiments de transport. Les troupes embarquées avaient un effectif d'environ 1.500 hommes.

quèrent pour la France, afin d'aller répondre à l'accusation décrétée contre eux par la Convention nationale. Ils arrivèrent en France quelques jours après la chute de Robespierre, la Convention approuva leur conduite, mais Polverel mourut sur ces entrefaites.

Cependant le général Rigault continuait de harceler les Anglais dans le Sud et ne tarda pas à leur reprendre la ville de Léogane qu'il emporta d'assaut; il fit même fusiller sans pitié tous les mulâtres qui s'étaient laissés enrôler par les Anglais et qu'il trouva vêtus de l'habit rouge. Aussi sévère pour les gens de sa couleur que pour les blancs, il s'attira des haines chez les uns et les autres.

Dans le Nord, le général Laveaux, pressé par les Espagnols, s'était renfermé dans le Port-de-Paix avec les débris des bataillons européens<sup>(1)</sup>, mais la situation va se modifier tout à coup par l'entrée en scène de Toussaint-Louverture.

(1) Les Anglais, suivant leur politique traditionnelle, tentèrent d'acheter ces deux chefs; mais leurs offres furent repoussées avec indignation. Le général Laveaux écrivit même au colonel Whitelocke pour le provoquer et lui demander raison de l'injure personnelle qui lui était faite par une pareille proposition. Il lui laissait d'ailleurs le choix des armes, soit à pied, soit à cheval. Le colonel anglais ne lui fit aucune réponse.

## CHAPITRE V.

TOUSSAINT-LOUVERTURE. — SES DÉBUTS AU SERVICE DE L'INSURRECTION, PUIS AU SERVICE DE L'ESPAGNE. — SON RALLIEMENT À LA RÉPUBLIQUE.

---

Pierre-Dominique Toussaint naquit le 20 mai 1746, sur l'habitation Bréda, située au Haut-du-Cap, à une lieue de la ville du Cap-Français et appartenant au comte de Noë. Son père, fils d'un petit roi de la côte des Esclaves, fut fait prisonnier dans une des guerres si fréquentes entre les tribus sauvages de la côte africaine et vendu comme esclave à Saint-Domingue; là, il épousa une négresse de son pays, esclave aussi, qui s'était convertie, comme lui, à la religion catholique. Toussaint était donc, de par sa naissance, nègre et esclave<sup>(1)</sup>. Il fut employé dans son enfance comme gardien de troupeaux sur l'habitation Bréda et profita de ses loisirs pour acquérir quelques connaissances élémentaires. Son parrain, un vieux nègre affranchi, qui avait été élevé par les Jésuites, lui enseigna la lecture, l'écriture et le français. C'était assez pour le faire remarquer; aussi, M. Bayon de Libertat, intendant de l'habitation Bréda, l'attacha à sa personne, d'abord en qualité de cocher, puis il lui donna des emplois, successivement plus élevés, jusqu'à celui de conservateur du mobilier de l'habitation et de la sucrerie, qui était habituellement confié à un blanc. Dans ces diverses positions, Toussaint continua à s'instruire, lisant les livres d'histoire qu'il

(1) Il avait, outre un frère mort en bas âge, deux frères, dont l'un, Pierre, servit comme colonel au service de Charles IV, roi d'Espagne, dans la partie espagnole de l'île, et l'autre, Paul, comme général de l'armée coloniale dans la partie française, et une sœur mariée au colonel français Claude Martin.

pouvait se procurer, étudiant les propriétés des simples et la médecine élémentaire des noirs.

Telle était sa position lorsqu'éclatèrent la tentative d'Ogé, puis la révolte des noirs de la province du Nord. Toussaint ne prit part ni à l'un ni à l'autre de ces soulèvements et demeura fidèle à ses maîtres; il se mit même à la tête des noirs de l'habitation pour repousser les insurgés et pendant un mois les empêcha de brûler les champs de cannes de Bréda; mais, bientôt, se voyant débordé, il quitta l'habitation et vint rejoindre au camp de Gallifet, dans la plaine du Nord, qui était alors le quartier général des insurgés, Jean-François et Biassou avec lesquels il était lié depuis longtemps (septembre 1791). Il y fut bien accueilli; mais, tandis que ses deux amis prenaient les titres de grand amiral et de généralissime avec le grand cordon rouge, il se contenta du titre de brigadier du roi<sup>(1)</sup>. Cependant il ne paraît pas avoir pris d'abord une part directe à la guerre, il se contente d'être le conseiller intime de Biassou et utilise ses connaissances médicales pour soigner les hommes malades ou panser les blessés.

La première affaire où il exerça un commandement dans le combat fut l'attaque et la prise du camp Pelé par le colonel d'Assas (octobre 1792). Cette position qui occupait la crête d'un morne, entre le Dondon et la Grande-Rivière, servait de poste avancé au camp de la Tannerie et était gênante pour les troupes campées autour du Cap. Toussaint fut délogé de la position; après avoir fait une résistance éner-

(1) Nous avons déjà fait remarquer que les nègres révoltés prétendaient soutenir la cause du roi. Ils s'expriment franchement à cet égard dans une proclamation adressée aux habitants de la colonie. « Nous avons pris les armes, disent-ils, pour la défense du roi que les blancs tiennent prisonnier à Paris parce qu'il a voulu affranchir les noirs ses fidèles sujets. . . » Ce fut là une déviation du premier mouvement insurrectionnel, qui fut due à l'influence de Toussaint. C'était comme une sorte de Vendée noire qui se leva à Saint-Domingue.

gique et avoir reçu une blessure au bras, il dut se replier sur le camp de la Tannerie. Il réoccupa quelques jours après le morne Pelé, puis en fut définitivement chassé par le général Laveaux (novembre 1792).

Il contribua ensuite à l'établissement des fortifications de la Tannerie et à leur défense contre la troupe; puis, après la prise de ce camp retranché par le général Laveaux, il se jeta avec Biassou derrière les montagnes de Vallière (février 1793).

C'était précisément le moment où l'exécution de Louis XVI venait de provoquer la guerre entre l'Espagne et la République française. Les Espagnols s'empressèrent, naturellement, d'appeler à eux les noirs qui combattaient dans la province du Cap contre la République. Jean-François et Biassou acceptèrent sans difficulté, comme on l'a déjà vu, et furent reconnus comme lieutenants généraux des armées du roi d'Espagne; Toussaint, qui venait d'avoir quelques difficultés avec ces deux chefs qui pressentaient, peut-être, en lui un rival redoutable, accepta aussi ces propositions pour son propre compte et se présenta à la tête de 600 hommes bien armés et bien exercés qui lui étaient entièrement dévoués; il fut confirmé dans son grade de maréchal de camp et placé directement sous les ordres du marquis d'Hermonas, gouverneur de Saint-Raphaël.

C'est auprès de lui que vinrent se réfugier le lieutenant-colonel de Nully et les autres officiers suspects avec les soldats qui suivaient leur fortune. Ce fut un renfort précieux pour Toussaint, car il lui donnait le moyen de former des cadres instruits et rompus au service militaire et d'organiser un état-major sérieux.

Quelque temps après, c'est encore Toussaint qui, guidant 300 hommes d'élite à travers des sentiers escarpés et d'affreux précipices, va préparer, sur la route du Dondon à la Marmelade, l'embuscade dans laquelle tombe Brandicourt, le successeur du colonel Nully; les trois détachements com-

mandés l'un par Brandicourt lui-même, le second par le lieutenant-colonel Pascaud, le dernier par le lieutenant de grenadiers Planel furent successivement entourés et ramenés au camp de Toussaint<sup>(1)</sup>.

Encouragé par l'arrivée de ces précieuses recrues et par l'inaction forcée du général Laveaux qui manquait de munitions, Toussaint prend l'initiative et dirige une attaque contre la Marmelade, paroisse limitrophe du Dondon, du côté de l'Ouest. Il enlève d'abord les deux camps de Pelé et de la Crête-à-Pin qui couvraient cette position, puis s'avance avec ses troupes, partagées en deux corps, contre le bourg de la Marmelade; il confie le commandement de l'aile droite au colonel Desrouleaux qui venait de passer du côté des noirs et dirige lui-même l'aile gauche. Le bourg était défendu par le colonel Vernet qui l'occupait avec une forte artillerie; à droite et à gauche, la position était couverte par l'infanterie sous les ordres de Lafrance, colonel de la légion des *Nouveaux-Libres*<sup>(2)</sup> et du capitaine Paparel. La lutte fut assez chaude et dura jusqu'à la nuit; alors le colonel Vernet, voyant sa position compromise par un mouvement maladroit de Lafrance qui le laisse à découvert, fait battre ses troupes en retraite sur Ennery. Toussaint entre dans la Marmelade après l'évacuation et y prend 12 pièces de campagne avec

(1) Plusieurs historiens accusent Brandicourt de trahison, mais il n'y a aucune preuve d'entente préalable entre lui et Toussaint. On doit reconnaître cependant qu'une fois entouré il ne se défendit pas. Le marquis d'Hermonas écrivit à Toussaint une lettre de félicitations et de remerciement « au sujet d'un événement *aussi inattendu*. » Mais, si l'entente préalable qui constitue la trahison préméditée n'existe pas, il est certain que Brandicourt s'est résigné très facilement à aller rejoindre le camp de Toussaint. Un témoin oculaire constate d'ailleurs qu'en voyant arriver la troupe blanche en armes dans ce camp les noirs furent tellement effrayés qu'ils auraient tous pris la fuite si Toussaint ne les avait rassurés. Ce fait prouve bien que les blancs n'étaient pas attendus, et aussi qu'ils n'avaient nulle envie de retourner au Cap.

(2) Légion d'hommes de couleur créée par Polverel et Sonthonax.

beaucoup de munitions. A la suite de cette affaire, le capitaine Paperel passe sous ses drapeaux. Quelques jours après, le colonel Vernet lui-même, outré d'une insulte de Polverel qui lui dit que les 1.200 hommes qu'il commandait à la Marmelade étaient 1.200 lâches, vint à son tour grossir l'état-major général de l'armée de Toussaint.

Ce fut encore un mot de Polverel, prononcé à la même occasion, qui fut l'origine du surnom donné à Toussaint et que celui-ci ne devait pas tarder à illustrer. Le commissaire parlant de la conquête, faite par le chef noir, du Dondon et de la Marmelade, s'écria devant plusieurs personnes : « Ce bougre-là se fait donc *ouverture* partout ! » Ce mot répété partout fit fortune, et celui qu'on appelait jusqu'alors Toussaint-Bréda, du nom de l'habitation à laquelle il appartenait, fut aussitôt baptisé par la voix publique du nom de Toussaint *l'Ouverture* que l'histoire a transformé en Toussaint-Louverture. On était arrivé à la fin du mois d'août 1793; le lieutenant-colonel Desfourneaux s'était rendu aux Gonaïves pour y préparer une attaque contre la ville espagnole de San Miguel; il dut arrêter sa marche pour rallier les vaincus de la Marmelade auxquels Toussaint donnait une vigoureuse poursuite. Le colonel Lafrance, de la légion, auquel la défection du colonel Vernet avait donné le commandement, court aux Gonaïves pour réclamer des secours; pendant ce temps, Toussaint se présente devant le poste d'Ennery qui ne tarde pas à capituler, et cette fois encore le commandant de la place, Duvigneau, changeant de drapeau, passe au service de Toussaint. Celui-ci voulut alors continuer sa marche sur les Gonaïves et établir ses communications avec la mer, mais il fut arrêté par le commandant militaire du poste de Plaisance, bientôt appuyé par un détachement de 1.500 hommes de couleur de la légion républicaine de l'Ouest, et dut battre en retraite et renoncer à l'établissement de la ligne de postes projetée de l'Est à l'Ouest depuis la frontière espagnole jusqu'à la mer.

Cependant, quelque temps après, il réussit à reprendre Ennery et aussi ce camp de la Tannerie, qui plusieurs fois déjà avait été pris et repris<sup>(1)</sup> (10 septembre 1793). Il fut d'ailleurs bientôt repris encore par un capitaine envoyé du Cap à cet effet; mais celui-ci ne pouvant se maintenir dans cette position où il était trop en l'air jugea prudent de l'évacuer; Toussaint y revint alors et mit fin à toutes ces alternatives en faisant raser définitivement la place.

Après un court repos à la Marmelade, Toussaint-Louverture entra sans coup férir aux Gonaïves, 6 décembre 1793. Cette ville qui venait de repousser une tentative des Anglais accueillit au contraire le chef noir comme un libérateur; des trois chefs de la garnison, deux passèrent sous ses ordres en conservant leurs grades, le colonel Lafrance et le commandant Cazes; le troisième seul, Masseron, refuse de pactiser avec le maréchal de camp de l'armée espagnole, et se retire avec sa troupe au Mirebalais.

Il ne restait plus alors à Toussaint pour établir la continuité de la ligne de postes projetée de l'Est à l'Ouest qu'à s'emparer de la place de Plaisance. Ce ne fut pas bien difficile. Cette place était gardée par le colonel Chanlatte, de la légion de l'Égalité<sup>(2)</sup>, qui, n'ayant aucun espoir d'être secouru par le général Laveaux, en ouvrit les portes sans combat au général des noirs, et se rangea sous ses ordres.

Les commandants de la Petite-Rivière, des Verrettes, de Saint-Marc et de l'Archaye ne tardèrent pas à suivre cet exemple, et bientôt le gouvernement de la République ne posséda plus dans la province du Nord que trois postes : le

(1) Ce camp était alors commandé par un nègre nommé Lazary, auquel Toussaint fit vainement envoyer une sommation. Il fallut en venir aux mains : la résistance de Lazary ne fut pas d'ailleurs très sérieuse; surpris dans le camp par une attaque brusquée, il s'enfuit avec une partie de ses gens, tandis que les autres restèrent pour aller, comme d'habitude, grossir les bandes de Toussaint.

(2) Autre légion de gens de couleur, créée par Polverel et Sonthonax.

Fort-Dauphin commandé par Candy <sup>(1)</sup>; Port-de-Paix, quartier général du général Laveaux, et enfin la ville du Cap où commandait le colonel Villatte. Déjà, suivant l'expression de Saint-Rémy <sup>(2)</sup>, « tout cédait au rayonnement de la gloire de Toussaint-Louverture ».

C'était le moment où les Anglais poursuivant leurs conquêtes s'étaient emparés de Tiburon (2 février 1794), et la situation du Gouvernement n'était pas plus brillante dans l'Ouest et le Sud que dans le Nord. Elle vint bientôt s'aggraver encore par la perte de Fort-Dauphin, le mulâtre Candy, chef des hommes de couleur, et le capitaine Knappe, commandant les troupes blanches, ayant livré la place aux Espagnols (mars 1794).

Le général Laveaux eut alors l'idée d'entrer en pourparlers avec Toussaint pour tenter de le rallier à la République Française. Celui-ci réfléchit quelque temps; il se dit, probablement, que la royauté paraissait bien morte avec Louis XVI, que la République se décidait maintenant à abolir l'esclavage, que les succès militaires de la France en Europe pouvaient détacher l'Espagne de la coalition et qu'il serait peut-être sacrifié par cette puissance après la conclusion de la paix; bref, il se décida à accepter les propositions du général Laveaux; mais, désireux de lui donner des gages, il voulut se présenter à lui avec l'auréole de nouveaux succès.

Laisant une partie de ses forces sous le commandement de son neveu, le brigadier général Moïse, pour contenir les forces du chef Jean-François, dont le quartier général était à la Grande-Rivière, il part à la tête de 250 hommes de l'ancien régiment de Béarn et de 5 bataillons de troupes noires <sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> Ce mulâtre, que nous avons vu prendre une large part aux premières atrocités de la révolte des noirs, s'était en effet décidé plus tard à abandonner la cause de l'insurrection pour se rallier au Gouvernement.

<sup>(2)</sup> Mulâtre des Cayes, qui a écrit une histoire de Toussaint-Louverture.

<sup>(3)</sup> Les principaux chefs qui commandaient sous ses ordres dans cette expédition étaient le colonel Dessalines, homme de couleur, le colonel

et fond sur le quartier d'Ennery, où se trouvaient les troupes de Biassou. Celles-ci, surprises par une attaque aussi brusque qu'imprévue, prennent la fuite et sont énergiquement poursuivies jusque sur le territoire espagnol, près de la ville de San-Miguel; de là, il court aux Gonaïves, ville qu'il avait récemment conquise pour le compte de l'Espagne, et en chasse les Espagnols qu'il poursuit jusqu'au pont de l'Ester; puis, revenant aux Gonaïves, il envoie au général Laveaux une partie des subsistances laissées dans les magasins par les Espagnols et lui adresse enfin (18 mai 1794) une lettre par laquelle il lui annonce qu'il rentre dans le giron de la République française avec les 4.000 hommes qu'il commande.

Cette subite volte-face de Toussaint-Louverture trouva immédiatement de nombreux imitateurs; les commandants de l'Acul, du Gros-Morne, du Haut-Limbé, de la plaine du Nord se hâtèrent de lui envoyer leur soumission; le chef Jean-François, demeuré fidèle au roi d'Espagne, se trouva tout à fait en l'air par suite de ces défections, et, évacuant les quartiers de la Grande-Rivière et de Limonade, il se dirigea vers la frontière espagnole. La province du Nord se trouvait donc dégagée, et la décision de Toussaint avait suffi pour modifier complètement la situation. Malheureusement cela ne s'était pas fait sans excès; en prenant possession de la Marmelade, des Gonaïves, du Gros-Morne, du Dondon, de la Petite-Rivière et des autres paroisses occupées par les Espagnols, les troupes noires de Toussaint y portèrent le pillage et le massacre; non seulement les Espagnols, mais encore les blancs du pays hostiles aux idées républicaines,

Vernet et le capitaine Clerveaux, transfuges des régiments français. Ce dernier avait reçu le grade de lieutenant-colonel. Il peut paraître surprenant au premier abord de voir ces officiers et ces hommes de troupe blancs qui combattaient sous le drapeau espagnol prendre, au premier signe du général nègre, le parti contraire et attaquer leurs alliés de la veille. Il est probable qu'eux aussi avaient réfléchi et conclu comme Toussaint.

et avec eux leurs femmes et leurs enfants, subirent la brutalité féroce de ces noirs. Quelques historiens font remonter jusqu'à Toussaint la responsabilité de ces horreurs, mais le plus grand nombre le représente comme un homme bon et généreux, incapable d'une pareille cruauté. Lui-même, d'ailleurs, réfute par avance cette accusation dans cette lettre du 18 mai, où il annonce sa soumission au général Laveaux.

« J'ai le cœur navré, dit-il, de l'événement qui a sévi sur quelques malheureux blancs qui ont été victimes dans cette affaire. Je ne suis pas comme bien d'autres qui voient les scènes d'horreur avec sang-froid. J'ai toujours eu l'humanité pour partage et je gémiss quand je ne puis empêcher le mal <sup>(1)</sup>.

Donc, à moins d'admettre chez Toussaint une forte dose d'hypocrisie, il faut croire, ce qui est d'ailleurs assez vraisemblable, que la responsabilité de tous ces actes de cruauté retombe non sur lui, mais sur ses principaux lieutenants dont la férocité n'est pas contestée, entre autres Dessalines, Christophe et Moïse <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> On retrouve les mêmes sentiments dans une autre lettre adressée deux mois après au général Laveaux : « Quant à moi, général, dit Toussaint, vous pouvez compter sur mes sentiments d'humanité. J'ai toujours eu en horreur ces chefs qui aiment tant à répandre le sang. Ma religion me le défend et j'en suis les principes. » On sait que Toussaint s'est posé, toute sa vie, en fervent catholique.

<sup>(2)</sup> Ouvrages consultés pour la rédaction de ce chapitre : *Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, surnommé le Premier des noirs*, par Grognon-Lacoste, Paris-Bordeaux, 1877 ; *La vie de Toussaint-Louverture, chef des noirs insurgés de Saint-Domingue*, par Dubroca, Paris, 1802. Le premier de ces ouvrages est un panégyrique de Toussaint dont l'auteur fait un héros sans tache ; le dernier est un pamphlet virulent où le même Toussaint est représenté comme un monstre perfide, ambitieux et sanguinaire. Les deux opinions sont évidemment exagérées, mais la première paraît plus voisine de la vérité.

## CHAPITRE VI.

TOUSSAINT-LOUVETURE AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE  
SOUS LES ORDRES DE LAVEAUX (1794-1796).

---

Le général Laveaux accueillit avec une grande joie le retour de Toussaint lorsque celui-ci vint au Port-de-Paix, après ses victoires, prêter le serment de fidélité à la République française. Cette nouvelle évolution du général noir changeait en effet complètement la situation relative des Espagnols et des Français; en effet, les premiers, qui la veille tenaient presque toute la province du Nord avec l'attitude menaçante du conquérant, se trouvaient le lendemain menacés à leur tour et obligés de céder le terrain. Il est presque superflu de faire observer que ce brusque revirement n'échappa point à Toussaint et le confirma dans la conscience qu'il avait déjà de sa propre valeur; il dut dès ce moment voir l'espace se découvrir devant son ambition; il avait alors quarante-six ans (mai 1794).

Cependant, tout d'abord, il seconda franchement le général Laveaux : il débusque les partisans noirs et espagnols, commandés par les lieutenants de Jean-François, de Fort-Dauphin, du bas Limbé, du port Margot et du Borgne; puis, avec une infatigable activité, il revient attaquer Jean-François lui-même au Dondon, que le brigadier général Moïse avait été forcé d'évacuer, et le force à prendre la fuite. Puis, ne lui laissant aucun répit, il le refoule jusque dans la Montagne Noire (juillet 1794).

Mais il fallait tenir tête aux Anglais en même temps qu'aux Espagnols : on a vu qu'ils étaient entrés au Port-au-Prince au commencement de juin; craignant un retour offensif des Français, ils établirent autour de la ville des

lignes de retranchements. Mais ces travaux pénibles sous le soleil brûlant et les pluies tropicales décimèrent bientôt leurs troupes. On leur envoya un renfort de huit compagnies appartenant aux 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> régiments d'infanterie anglaise formant un effectif de 550 hommes et commandées par le lieutenant-colonel Lennox. Mais ces troupes, qui venaient de la Martinique, furent tellement réduites en route par la maladie qu'il n'arriva que 300 hommes à Saint-Domingue : une centaine d'hommes étaient morts pendant la traversée, et l'on avait dû en laisser environ 150 dangereusement malades à la Jamaïque. Toussaint mit cette situation à profit pour harceler les Anglais et leur enleva toutes les positions qu'ils possédaient sur la rive droite de l'Artibonite.

Le général Laveaux, qui avait des intelligences dans la ville de Saint-Marc, lui donna alors l'ordre d'attaquer cette place qu'occupait le lieutenant-colonel anglais Brisbane avec une assez forte garnison; mais cette attaque fut repoussée (septembre 1794). Quelques jours plus tard, Toussaint renouvela sa tentative au moment où le colonel Brisbane faisait avec ses troupes une sortie du côté de l'Artibonite (octobre 1794). Grâce à cette circonstance, Toussaint parvint à s'emparer du fort Bel-Air et du Morne-Diamant. Les Anglais restés pour la garde de la ville, au nombre de 50 seulement, se réfugiaient dans un fort sous la protection du feu d'une frégate mouillée dans la rade; bientôt Brisbane revient avec ses troupes, reprend les forts tombés aux mains des Français et force ceux-ci à la retraite. Ils commençaient d'ailleurs à manquer de munitions et Toussaint, atteint d'une blessure grave à la main gauche, avait laissé le commandement à ses lieutenants<sup>(1)</sup>.

(1) Les Anglais avaient pris soin, dès qu'ils avaient été en possession de Port-au-Prince, d'organiser des forces locales pour soulager et appuyer leurs forces nationales : ainsi ils eurent bientôt à leur solde plusieurs régiments commandés par des officiers blancs, mais dont tous les hommes étaient des gens de couleur et surtout des noirs; le peuple de la province resté fidèle

Le général mulâtre Rigaud, qui commandait dans le Sud, et agissait indépendamment de Laveaux et de Toussaint, tenta peu après une attaque contre la ville de Port-au-Prince (5 décembre 1794). Il arriva avec 2.000 hommes devant le fort Bizotton, qu'il avait choisi pour point d'attaque, et les lança en trois colonnes distinctes contre ce fort. Mais l'assaut échoua complètement, et ses troupes durent s'enfuir en désordre après avoir subi de grandes pertes. Loin de se laisser décourager par cet échec, Rigaud s'occupa aussitôt de préparer une nouvelle expédition contre Tiburon. Il partit des Cayes le 23 décembre avec un brick de 16 canons, trois goélettes de 14 canons et 3.000 hommes de troupes, pour la plupart gens de couleur; le 25 décembre, l'expédition arrivait devant Tiburon et Rigaud commençait aussitôt l'attaque. La garnison qui défendait la place ne dépassait pas 500 hommes, dont une centaine d'Anglais et 400 créoles; elle défendit vaillamment le fort pendant quatre jours, puis, ayant perdu la moitié de l'effectif, elle sortit le 29 décembre et, s'ouvrant un passage de force, elle se retira dans le fort des Irois, éloigné de trois lieues, et céda la place à Rigaud.

L'année 1794 se terminait donc d'une manière heureuse pour les Français; tandis que Rigaud exécutait les attaques qui viennent d'être signalées, Toussaint, toujours actif, se portait rapidement vers l'Est, pénétrait sur le territoire espagnol et enlevait les places de San-Miguel, San-Raphael et Hinche (novembre 1794). Puis, les Anglais profitant de quelques renforts qui venaient de leur arriver pour menacer les abords de l'Artibonite et les Gonaïves, Toussaint revient sur eux et attaque aussitôt le poste des Verrettes, d'où son lieutenant, le colonel Valeureux, s'était laissé chasser par les troupes du lieutenant-colonel Brisbane. A la tête de 1.500 hommes (4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régiments et miliciens des Verrettes),

aux Français désignait ces régiments noirs au service des Anglais par le nom ironique de *Royal-Goudron*.

il entoure presque complètement le bourg, et, chargeant à la baïonnette, rejette dans son enceinte les troupes anglaises qui s'étaient portées en avant; la lutte continue dans le village, où il faut prendre plusieurs maisons d'assaut; enfin les Anglais se décident à l'évacuer (décembre 1794). Le lendemain, Toussaint reçoit des renforts, le 6<sup>e</sup> régiment, commandé par le colonel Clerveaux, et un bataillon du 8<sup>e</sup>, commandé par le colonel Cristophe Mornay; il en profite pour poursuivre les Anglais et recommencer la lutte. Le combat fut très sérieux; les Anglais s'élancent avec vigueur contre le centre de la ligne de Toussaint, formé par le 4<sup>e</sup> régiment et commandé par le colonel Dessalines; tandis que celui-ci repousse toutes les attaques des Anglais, le colonel Clerveaux, à la tête du 6<sup>e</sup> régiment, exécute sur leur droite une attaque de flanc qui les met en déroute; l'ennemi s'enfuit, laissant entre les mains de Toussaint des prisonniers, des drapeaux et de l'artillerie.

Bientôt après, Rigaud, à son tour, favorisé par une partie des habitants, reprenait aux Anglais l'importante ville de Léogane, tandis que le colonel Brisbane, commandant des troupes anglaises à Saint-Marc, mourait subitement, peut-être assassiné.

Le résultat principal de ces combats incessants<sup>(1)</sup> avait été de mettre entre les mains de Toussaint une armée aguerrie. Il s'était créé plusieurs régiments avec un numérotage spécial; en dehors de cette infanterie, il avait une bonne cavalerie et une artillerie de siège et de campagne; un régiment de

<sup>(1)</sup> Dans une lettre adressée plus tard au Ministre de la marine et des colonies (24 germinal an VII), Toussaint-Louverture s'exprime au sujet de cette campagne dans les termes suivants, qui ne brillent pas assurément par la modestie: «J'ai été obligé de livrer *plus de deux cents* batailles pour faire reculer l'ennemi jusqu'au delà des rives de l'Artibonite, et cela sans autres munitions que celles que nous prenions sur lui.» Ce chiffre de *plus de deux cents* paraît empreint d'une forte exagération, même en y comprenant les simples escarmouches d'avant-postes.

dragons lui fournissait une compagnie de guides, cavaliers éprouvés qui formaient sa garde personnelle. Les officiers français qu'il avait reçus comme transfuges, lorsqu'il était au service de l'Espagne, lui fournissaient d'autre part un état-major instruit et de bons instructeurs.

Les premiers mois de 1795 virent se continuer les hostilités contre les Espagnols; l'importante position de Mirebalais fut occupée par les lieutenants de Toussaint, qui, par ses intelligences dans la place, avait déterminé la population à se soulever et à chasser les étrangers, qui repassent la frontière et ne s'arrêtent qu'au village de las Cahobas, situé à six lieues de Mirebalais. Alors Toussaint arrive à son tour, suit les Espagnols dans leur fuite, les attaque dans ce village, les culbute et occupe las Cahobas. Le commandant espagnol, Don Palomar, dut s'enfuir précipitamment, laissant entre les mains de Toussaint de nombreux prisonniers.

Enfin la paix signée à Bâle, le 22 juillet 1795, vint mettre un terme aux hostilités entre la France et l'Espagne. Le traité de paix stipulait qu'en échange de la restitution à l'Espagne des places fortes conquises sur son territoire continental par la République française, le roi d'Espagne céda à la France toute la partie espagnole de Saint-Domingue. Par suite, la France se trouvait désormais posséder en totalité l'ancienne île d'Haïti, au moins théoriquement; malheureusement elle ne devait pas conserver longtemps la propriété de ce beau territoire.

La conclusion de la paix amena naturellement le licenciement des bandes de Jean-François; ce chef se retira en Espagne, où il jouit jusqu'à sa mort des honneurs et appointements dus à son grade de lieutenant général des armées royales<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Son collègue Biassou était mort peu de temps après la défaite qui lui avait été infligée par son ancien ami et aide de camp, Toussaint-Louverture.

Le général Laveaux fut libre alors de diriger toutes ses forces contre les Anglais, et put reprendre possession de toute la province du Nord, à l'exception du môle Saint-Nicolas. Les Anglais, de leur côté, avaient fait venir, au commencement de l'année 1795, de nouveaux renforts (81<sup>e</sup>, 82<sup>e</sup> et 96<sup>e</sup> régiments); mais le climat de Saint-Domingue était décidément peu favorable à l'infanterie anglaise, car ces nouveaux renforts, décimés comme les précédents par les maladies pestilentiennes, furent bientôt réduits au tiers de leurs effectifs. S'ils n'avaient eu l'aide des régiments noirs levés dans le pays (les *Royal-Goudron*), ils n'auraient pu conserver si longtemps les postes qu'ils occupaient dans la colonie.

Le major général Williamson, gouverneur de la Jamaïque, nommé commandant en chef de toutes les possessions anglaises dans les Indes occidentales, arriva au mois de mai 1795 à Port-au-Prince pour prendre lui-même le commandement du corps d'occupation. Il s'attacha surtout à relier par une ligne continue de postes dans l'intérieur tous les points occupés sur la côte depuis Saint-Marc jusqu'au cap Tiburon. Il poussa même jusqu'à Mirebalais et reconquit sur les lieutenants de Toussaint<sup>(1)</sup> cette importante position que celui-ci avait naguère enlevée aux Espagnols (30 septembre 1795).

Williamson s'éloigna alors, laissant le commandement au major général Forbes, qui reprit possession de las Cahobas et de Banico et s'y établit solidement. Toussaint, impuissant à l'arrêter, restait en observation dans son camp des Verrettes. C'est alors qu'arriva à Saint-Domingue le rapport rédigé par le Comité de salut public sur les événements de Saint-Domingue, dont la Convention nationale s'occupait un peu tardivement. A la suite de ce rapport, Laveaux était élevé au grade de général de division avec le titre de gouverneur provisoire; Toussaint, Rigaud, Beauvais et Villatte étaient

(1) Le commandant Guiod et Paul Toussaint, frère de Louverture.

nommés généraux de brigade<sup>(1)</sup>. Alors le général Laveaux quitta aussi le Port-de-Paix, où il avait été obligé de se cantonner si longtemps, et rentra au Cap-Français, capitale de l'île (octobre 1795).

A la même époque arrivait au môle Saint-Nicolas un renfort de 7.000 hommes commandé par le général Howe. Si ce renfort était arrivé plus tôt<sup>(2)</sup> et avait pu se joindre aux *petits paquets* que nous avons vus plusieurs fois, depuis le commencement de l'occupation, arriver les uns après les autres pour se fondre presque aussitôt par la maladie, et attaquer les forces françaises alors qu'elles avaient encore à guerroyer contre les Espagnols, il est probable que les Anglais auraient pu s'emparer des dernières places qui restaient entre nos mains et devenir ainsi maîtres de toute la colonie. Mais le ralliement de Toussaint-Louverture, la paix avec l'Espagne et aussi l'aguerrissement des troupes locales par la pratique de la guerre avaient singulièrement changé la situation.

Quoi qu'il en soit, le général Forbes voulut profiter de l'arrivée de ce renfort pour reprendre la ville de Léogane, qui s'était précédemment rendue au général Rigaud et que ses mulâtres avaient entourée d'un fossé palissadé. Deux mille hommes de troupes anglaises, sous les ordres du major général Bowyer, et un millier d'hommes des milices du pays (légion de Montalembert et chasseurs de Dessources) débarquent aux environs de la place (22 décembre 1795) sous la protection de l'escadre de l'amiral Parker qui les avait apportés. Ces troupes investissent la place et le fort Ça-Ira, tandis que les bâtiments anglais y font tomber une grêle de

(1) On sait que Toussaint, Rigaud et Beauvais portaient déjà le titre de général, Villatte celui de colonel. Mais les grades de ces hommes de couleur, qu'ils avaient pris eux-mêmes à la faveur des événements, n'avaient pas encore été reconnus par le Gouvernement français, mais seulement par le général gouverneur intérimaire de la colonie.

(2) Il est vrai qu'elles avaient mis plus de six mois pour se rendre de Cork au môle Saint-Nicolas.



# PLAN DE LA VILLE, DES RADES ET DES ENVIRONS DU PORT-AU-PRINCE

DANS L'ISLE SAINT-DOMINGUE 1785







projectiles ; mais l'artillerie du fort et de la ville prend le dessus sur celle des bâtiments, qui sont obligés de renoncer à l'attaque et de gagner le large ; une partie seulement des troupes d'investissement a le temps de se rembarquer, le reste reprend la route de Port-au-Prince par la voie de terre. Après cette tentative, la guerre retomba comme auparavant dans une sorte d'inertie interrompue seulement de temps en temps par quelques escarmouches et la prise et reprise de quelques petits postes.

C'est ainsi que, dans les premiers mois de 1796, la ville de Bombarde fut prise puis évacuée par les Anglais. De même le village des Verrettes fut enlevé et brûlé par Dessources, commandant une légion de chasseurs noirs au service des Anglais, pendant que Toussaint était allé établir des postes sur la montagne voisine des Matheux, puis repris par Toussaint-Louverture, qui le fit reconstruire un peu plus loin dans une position plus favorable à la défense.

Mais un événement d'une autre nature vint mettre Toussaint encore plus en relief ; le retour du général Laveaux au Cap avait mécontenté une faction de mulâtres, à la tête desquels se trouvait ce colonel Villate qui avait commandé la ville pendant le séjour de Laveaux au Port-de-Paix. Ce mécontentement, perfidement excité, tourna bientôt à l'insurrection ; le gouverneur Laveaux et son ordonnateur Perroud furent arrêtés et jetés en prison <sup>(1)</sup>. Toussaint-Louverture, apprenant cette nouvelle, réunit 10.000 noirs, marche à leur tête sur le Cap, se fait ouvrir les portes de la ville, délivre les prisonniers et réintègre Laveaux et Perroud dans leurs fonctions (février-mars 1796). Toussaint avait donc comprimé la révolte et rétabli l'autorité sans effusion de sang.

Laveaux se montra très reconnaissant du service que Tous-

(1) Tout l'état-major de Laveaux subit le même sort ainsi que les frères Léveillé, deux noirs, dont l'un était colonel et l'autre chef de bataillon au 3<sup>e</sup> régiment. La foule excitée traîna brutalement les uns et les autres à travers les rues jusqu'à la prison de la ville.

saint venait de lui rendre. Le premier usage qu'il fit de son autorité reconquise fut de la partager avec son libérateur (20 mars 1796). Il lui donna en effet en récompense de sa bravoure et de sa fidélité le titre d'*adjoint au général gouverneur*, et, dans la proclamation écrite à ce sujet, il poussa l'enthousiasme jusqu'à le désigner comme le nouveau Spartacus, prédit par l'abbé Raynal, pour venger tous les outrages faits à la race noire<sup>(1)</sup>; puis, sur la proposition de Toussaint, il éleva au grade de général de brigade les colonels noirs Léveillé, du 2<sup>e</sup> régiment; qui avait été emprisonné avec lui, et Michel, du 3<sup>e</sup> régiment, commandant militaire du Haut-du-Cap, qui avait aidé Toussaint à réduire l'émeute de la ville.

L'association de Toussaint au Gouvernement eut pour effet de calmer les esprits des noirs, aussi lorsque celui-ci regagna le *cordon de l'Ouest*, dont il avait depuis longtemps le commandement, il laissa la ville du Cap entièrement revenue à l'ordre et soumise à l'autorité (9 avril 1796).

Pendant la Convention nationale s'était décidée à envoyer une nouvelle Commission à Saint-Domingue, où elle arriva le 24 mai 1796. Sonthonax, acquitté et félicité par la Convention au sujet de sa première mission, bien que les principaux résultats en eussent été la guerre civile et l'invasion étrangère, avait été nommé membre de cette nouvelle Commission, qui, cette fois, se composait de cinq membres<sup>(2)</sup>, et qui avait pour mission de « veiller au salut intérieur et extérieur de la colonie ». Mais Sonthonax ne s'entendit pas longtemps avec ses collègues; l'un, homme de mœurs très

(1) *Histoire philosophique des deux Indes*, par l'abbé Raynal. Toussaint, dans sa jeunesse, était parvenu à se procurer et à lire cet ouvrage où étaient dépeints avec une éloquence émue tous les maux qui accablaient la race noire. Appelant un libérateur pour ces opprimés, il s'écriait : « Il ne manque aux nègres qu'un chef. . . , il paraîtra, n'en doutons point; il se montrera, il lèvera l'étendard sacré de la liberté. . . , etc. »

(2) Les quatre autres étaient Roume, ancien membre de la première Commission, Julien Raymond, mulâtre de Saint-Domingue, et les conventionnels Giraud et Leblanc.

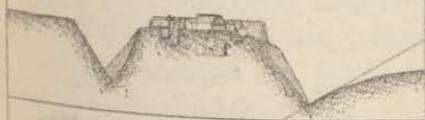
# PLAN du FORT DE MIREBALAIS

CONSTRUIT PAR LES ANGLAIS  
et pris sur eux  
par le général de brigade MOÏSE  
le 7 ventose an VI.

Par le lieutenant ingénieur LACROIX.

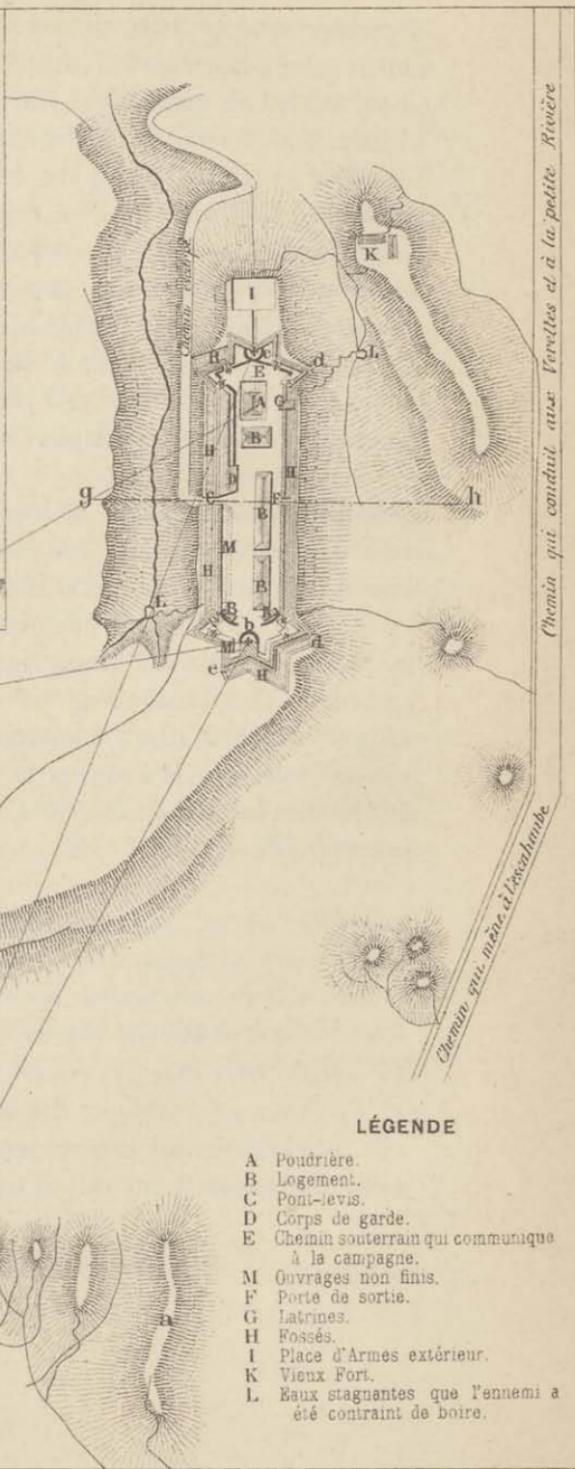
Echelle  
0 10 20 30 40 50 Toises

Profil sur la ligne g h.



PlACEMENT de notre  
Canon de 6 pouces

Pièce de 4  
Montagne  
ou était notre Camp Général



## LÉGENDE

- A Poudrière.
- B Logement.
- C Pont-levis.
- D Corps de garde.
- E Chemin souterrain qui communique à la campagne.
- M Ouvrages non finis.
- F Porte de sortie.
- G Latrines.
- H Fossés.
- I Place d'Armes extérieur.
- K Vieux Fort.
- L Baux stagnantes que l'ennemi a été contraint de boire.



douces malgré son titre de conventionnel, se laissa renvoyer en France sans résistance; l'autre, Leblanc, qui voulut entrer en lutte avec Sonthonax, tomba tout à coup malade et mourut en accusant son collègue de l'avoir fait empoisonner; le troisième, Roume, avait été envoyé en résidence à Santo-Domingo pour suivre l'affaire de la cession à la France de la partie espagnole, en exécution du traité de Bâle. Le mulâtre Raimond était donc le seul commissaire qui restât auprès de Sonthonax. Celui-ci demeura maître de la situation, donna le grade de général de division à Toussaint pour sa conduite lors de la révolte du Cap et fit déporter le général Villate, avec une vingtaine de mulâtres, les plus compromis dans ce soulèvement.

Ces faits où se montre bien la politique de Sonthonax, hostile aux mulâtres, favorable aux noirs, ne furent peut-être pas étrangers aux troubles qui éclatèrent bientôt aux Cayes et déterminèrent les commissaires à y envoyer trois délégués<sup>(1)</sup>. Ces délégués voulurent couper court au mouvement qui se dessinait en faisant arrêter les principaux chefs mulâtres; mais l'un d'entre eux, le commandant Lefranc, leur échappa, se jeta dans le fort de l'Îlet et appela à son secours tous les hommes de couleur (28 août 1796). Cet appel fut entendu et les mulâtres vinrent occuper en force le fort de l'Îlet et celui de la Tourterelle.

Ce fut alors une véritable insurrection, et les délégués, effrayés par ce désordre, durent faire appel au général Rigaud, qui s'était retiré à Tiburon, tenant une conduite volontairement effacée depuis leur arrivée. Rigaud se rendit immédiatement dans la plaine des Cayes (30 août 1796); mais, au lieu d'entrer dans la ville, il alla rejoindre les mulâtres du fort de l'Îlet. Cette attitude encouragea les révoltés qui, dès le lendemain, ensanglantèrent la ville par le meurtre de plus

(1) Ces trois délégués étaient le général Kerversau et MM. Rey et Leborgne de Boigne.

de 200 citoyens, et le général mulâtre n'y rentra à la tête de ses troupes qu'après avoir laissé se produire ces scènes de pillage et de massacre.

Sur ces entrefaites (6 août 1796), Sonthonax, au nom de l'Agence des commissaires, fit publier au Cap la constitution de l'an III. En vertu de cette constitution, la colonie devait envoyer en France six délégués au Corps législatif. Toussaint Louverture, laissant à ses sous-ordres du cordon de l'Ouest le soin de continuer la guerre d'escarmouches contre les Anglais, donna pour un moment tous ses soins à cette élection, proposant la candidature au général Laveaux et le pressant vivement de l'accepter<sup>(1)</sup>. Il est difficile de ne pas voir dans l'ardeur avec laquelle Toussaint posa et patronna cette candidature le secret désir d'éliminer le seul personnage qui pouvait faire obstacle à sa domination souveraine dans la colonie; quoi qu'il en soit, la manœuvre réussit, et Laveaux et Sonthonax furent au nombre des six élus. Laveaux accepta avec empressement et s'embarqua pour la France le 19 octobre 1796.

Quelques jours après (novembre 1796), une corvette française apporta à Toussaint la confirmation de son grade de général de division, et lui remit comme un témoignage de satisfaction du Directoire exécutif (qui venait de succéder à la Convention) un sabre d'honneur et une paire de pistolets. Comme Laveaux en partant avait remis le commandement entre ses mains, il avait déjà dans la colonie une situation prépondérante.

(1) Voici le début de la première lettre qu'il lui adressa à cet effet : « Mon général, mon père, mon bon ami, comme je prévois avec chagrin qu'il vous arrivera dans ce malheureux pays pour lequel, vous et ceux qui l'habitent, vous avez sacrifié votre vie, votre femme et vos enfants, des désagrémements dont je ne voudrais pas avoir la douleur d'être spectateur, je désirerais que vous fussiez nommé député pour que vous puissiez avoir la satisfaction de revoir votre véritable patrie et ce que vous avez de plus cher, votre femme et vos enfants, et d'être à l'abri des factions qui s'enfantent à Saint-Domingue; et je serai assuré, et pour tous mes frères, d'avoir pour la cause que nous défendons le plus zélé défenseur. . . »

Il la mit à profit pour réorganiser les armées du Nord et du Centre qui se trouvaient dès lors réunies sous son commandement direct<sup>(1)</sup>; il forma dix régiments d'infanterie et deux de cavalerie, presque tous commandés par des noirs ou des hommes de couleur :

- 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, colonel Rodrigues (blanc);
- 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Edouard Bellemain (noir);
- 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Noël Léveillé (noir);
- 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Dessalines (noir);
- 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Moïse (noir);
- 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Clerveaux (mulâtre);
- 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Desrouleaux (noir);
- 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Cristophe Mornay (mulâtre);
- 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Maurepas (noir);
- 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie, colonel Paul Louverture (noir).
- 1<sup>er</sup> régiment de cavalerie, colonel Dessalines (mulâtre);
- 2<sup>e</sup> régiment de cavalerie, colonel Gabart (mulâtre).

Il créa en outre, pour son service personnel, une compagnie de 90 gardes à cheval commandée par le mulâtre Morisset. Ces cavaliers, coiffés de superbes casques, bien armés et bien équipés, jouaient auprès de Toussaint-Louverture un rôle analogue à celui que devait jouer plus tard, auprès de Napoléon III, l'escadron des Cent-Gardes.

<sup>(1)</sup> Le département du Sud était toujours entre les mains du général mulâtre Rigaud qui y avait accaparé les pouvoirs civils et militaires et y exerçait une autorité quasi souveraine.

## CHAPITRE VII.

TOUSSAINT-LOUVERTURE COMMANDANT EN CHEF. — ÉVACUATION  
DE L'ÎLE PAR LES ANGLAIS (1797-1798).

Après avoir ainsi réorganisé son armée, Toussaint s'occupa de l'utiliser contre les Anglais. Ceux-ci d'ailleurs perdaient chaque jour de leurs forces dans cette guerre continuelle d'escarmouches, harcelés dans le Sud par les troupes de Rigaud, dans l'Ouest et le Nord par celles de Toussaint. Au commencement de l'année 1797, le Gouvernement britannique envoya, pour commander les troupes d'occupation, un homme habile et expérimenté, le général Simcoë, au moment même où le Gouvernement français nommait Toussaint général en chef des armées de Saint-Domingue, ce qui ne faisait d'ailleurs que confirmer en droit la situation de fait qu'il occupait depuis le départ de Laveaux (mai 1797).

Toussaint avait combiné avec le colonel du génie de Vincent la campagne du printemps de 1797. Le général Desfourneaux, revenu des Cayes au Cap, enveloppa à l'aide de 4 colonnes marchant à grande distance l'une de l'autre, mais conduites avec précision, les hauteurs de Vallières, un des principaux centres d'action du parti des Anglais et enleva cette importante position<sup>(1)</sup>. De son côté, Toussaint marcha contre les ouvrages de Mirebalais et, après avoir repoussé M. de Montalembert qui se portait au secours de la place avec 700 hommes et 2 petits canons, il vint porter l'attaque contre les ouvrages extérieurs tout en procédant à l'investissement

(1) Le chef de brigade noir Henry Christophe, qui devint plus tard roi d'Haïti, se distingua dans cette expédition au succès de laquelle il contribua d'une manière très efficace. Il fut, en raison de ses bons services dans cette affaire, nommé commandant de la petite Anse.

du bourg. La garnison anglaise, pour éviter d'être prise, dut se hâter d'abandonner la place et de rentrer à Port-au-Prince; Toussaint se jeta alors sur les quartiers des Grands-Bois et du Trou-d'Eau où se trouvaient des camps qu'il enleva et fit raser; les garnisons de las Cahobas, de las Matas, de Banica, de Saint-Jean et de la Neyba se retirèrent alors au fond de la plaine du Cul-de-Sac, laissant Toussaint maître des communications avec la partie espagnole. Cette campagne féconde en résultats n'avait duré que 15 jours (mars-avril 1797).

Il est vrai que, quelque temps après, Dessources qui tenait toujours la campagne sur l'Artibonite avec ses chasseurs noirs, reprit le Mirebalais et les Verrettes pour le compte des Anglais. Toussaint dut y revenir une fois de plus, et cette fois culbuta et poursuivit l'ennemi avec tant de vigueur que celui-ci ne renouvela plus sa tentative.

Encouragé par ce succès, Toussaint voulut aller attaquer les Anglais dans Saint-Marc, mais il fut repoussé avec perte<sup>(1)</sup>. Les Anglais chassèrent aussi les troupes noires de Toussaint de quelques positions, gênantes pour eux, qu'elles occupaient dans les environs de Port-au-Prince. Ils obtinrent enfin un succès contre Rigaud qui était venu les attaquer aux Irois et qu'ils forcèrent à prendre la fuite, mais ces avantages chèrement obtenus contribuaient à les affaiblir de plus en plus.

C'est alors que se produisit un incident important dans la vie de Toussaint; le commissaire Sonthonax, qui avait été nommé député en même temps que Laveaux, s'était bien gardé de rentrer en France en même temps que ce général; il était resté à Saint-Domingue pour mettre ordre à ses intérêts personnels; mais il continuait à exercer l'autorité illimitée de commissaire du Gouvernement. Toussaint, dont la renommée et la popularité croissait chaque jour, tandis que le prestige du commissaire allait déclinant, résolut, après

(1) Sonthonax lui écrivit au sujet de cet échec : « Quand on a tout fait pour réussir, on a le témoignage intérieur d'avoir bien fait et cela console. »

entente avec l'autre commissaire, le mulâtre Raimond, de forcer Sonthonax à quitter enfin la colonie. Il vint en personne au Cap à la tête d'un corps de cavalerie et remit au commissaire une lettre de congé qui l'invitait poliment à aller remplir en France ses fonctions de député (20 août 1797). Le lendemain, il passe les troupes en revue; puis, réunissant à dîner les principaux officiers, leur annonce sans détour qu'il va faire embarquer Sonthonax pour la France. Cette résolution fut loin d'être unanimement approuvée; l'adjudant général Étienne Mentor<sup>(1)</sup> entre autres s'éleva avec force contre la mesure proposée. Toussaint, irrité par cette opposition, fit arrêter Mentor pendant la nuit suivante et le fit conduire en prison. Quoi qu'il en soit, Sonthonax fut embarqué d'office; un certain nombre d'officiers qui partageaient l'avis de Mentor et refusaient de donner leur assentiment à Toussaint-Louverture pour l'expulsion du commissaire prirent passage avec lui pour la France; parmi eux : le général noir Léveillée, le colonel d'artillerie de Gassonville, le chef de bataillon Clouard et plusieurs autres officiers blancs. De son côté, Toussaint craignant que les plaintes de Sonthonax appuyées par ces officiers excitassent contre lui la méfiance du Directoire fit partir en même temps deux délégués chargés d'expliquer au Gouvernement les raisons qui l'avaient conduit à embarquer de force le chef de l'agence<sup>(2)</sup>.

(1) Étienne Mentor, noir libre né à la Martinique en 1771, avait servi à la Guadeloupe en qualité de capitaine de chasseurs et servi comme tel contre les Anglais; fait prisonnier et transporté en Angleterre, il réussit à s'évader et à rentrer en France. Incorporé dans l'armée, il servit en Vendée sous le général Westerman; appelé à Paris pour renseigner le Gouvernement sur la prise de la Guadeloupe, il fut envoyé à Saint-Domingue comme adjudant général en 1796.

(2) Ces deux délégués étaient le colonel du génie de Vincent, ingénieur en chef des fortifications de Saint-Domingue, qui jouissait de toute la confiance de Toussaint et avait déjà rempli pour lui d'autres missions en France, et M. Malenfant, commissaire des biens séquestrés, auteur d'ouvrages relatifs aux colonies.

D'après Gragnon-Lacoste, le panégyriste de Toussaint, ces délégués devaient développer les faits suivants :

« Dès le mois de frimaire<sup>(1)</sup>, Sonthonax avait sondé Toussaint-Louverture sur un projet tendant à déclarer l'indépendance de Saint-Domingue, et à se défaire des habitants blancs par le fer et la déportation. Toussaint, à la fois étonné et alarmé, demanda si la liberté des noirs était aussi menacée. Sonthonax répondit d'abord d'une manière évasive, puis, en fin de compte, négative. L'agent revint plusieurs fois à la charge et notamment en floréal et en fructidor an v. C'est alors que Toussaint pensa qu'il importait au salut de tous de déterminer et au besoin de forcer Sonthonax à quitter la colonie sans délai. »

Cette accusation contre un fonctionnaire français de vouloir rompre le lien qui unissait la colonie à la métropole paraît bien invraisemblable, et il semble qu'en cela Toussaint attribuait au commissaire ses propres projets; mais le résultat était acquis; en se débarrassant définitivement du commissaire, le général noir restait seul maître à Saint-Domingue.

Pendant que Toussaint s'occupait de ces machinations politiques, le général Simcoë, ennuyé des lenteurs d'une guerre sans résultat, avait quitté l'île pour rentrer en Angleterre (août 1797). Il fut remplacé par le major général White, laissant l'occupation anglaise réduite aux cinq villes de Port-au-Prince, Saint-Marc, Jérémie, l'Arcabayé et le môle Saint-Nicolas, et, à la fin de la même année, les Anglais, toujours diminués par la maladie et harcelés par les défenseurs du pays, durent s'y retirer étroitement, abandonnant même les postes avancés qui les avoisinaient.

D'un autre côté, le Directoire, ayant approuvé la mesure prise par Toussaint à l'égard de Sonthonax, désigna pour remplacer cet agent le général d'Hédouville, homme d'une grande modération et d'un grand mérite, qui s'était distingué

(1) C'est-à-dire dès le commencement de cette année 1797.

dans la pacification de la Vendée. Ce général arriva dans l'île le 27 mars 1798 et, conformément à ses instructions, débarqua d'abord à Santo-Domingo, dans la partie espagnole, pour s'y renseigner auprès du commissaire Roume, démarche qui excita contre lui la défiance de Toussaint. Cette méfiance s'accrut encore lorsque le général d'Hédouville, entrant dans la ville du Cap, fit au commissaire mulâtre Raymond, le complice de Toussaint dans l'expulsion de Sonthonax<sup>(1)</sup>, l'accueil le plus froid et le plus réservé (21 avril 1798).

Deux jours après (23 avril 1798), le brigadier général Thomas Maitland, qui venait de prendre le commandement des troupes anglaises, désireux de mettre fin à une expédition qui avait coûté à l'Angleterre plusieurs centaines de millions et près de 30.000 hommes sans lui rapporter grand profit, adressa à Toussaint des propositions de paix au nom du Gouvernement de la Grande-Bretagne. En vain, le général d'Hédouville voulut prendre la direction des négociations; écarté à la fois par Toussaint, qui revendiquait le droit de traiter en qualité de commandant en chef, et par Maitland, qui ne reconnaissait pas le Gouvernement de la République qu'il représentait, le général eut l'humiliation d'être obligé de s'effacer devant Toussaint. Une trêve d'un mois fut d'abord conclue, pendant laquelle les négociations eurent lieu entre le général Maitland et l'adjutant général Huin, délégué de Toussaint-Louverture. Le 2 mai 1798, un premier arrangement fut signé, en vertu duquel les Anglais évacuaient Port-au-Prince, l'Arcahaye et Saint-Marc, ne conservant plus que Jérémie et le môle Saint-Nicolas; Toussaint de son côté accordait une amnistie générale. Le 15 mai il fit à Port-au-

<sup>(1)</sup> Sonthonax avait toujours été la dupe de Toussaint qu'il considérait comme un serviteur dévoué et comme son obligé. Il se plaisait à faire son éloge. «Tous les noirs, disait-il un jour au général Kerverseau, courent après les grades pour se procurer en abondance de l'argent, du tafia et des femmes. Toussaint est le seul qui ait une ambition raisonnée et une véritable idée de la gloire.»

Prince une entrée solennelle : acclamations de la foule, discours du maire, *Te Deum* chanté à l'église, rien n'y manqua ; une médaille fut même frappée à l'effigie de Toussaint avec cette légende caractéristique : *Après Dieu, c'est lui.*

Cependant le général d'Hédouville, voulant sortir de la fausse situation dans laquelle il se trouvait, manda simultanément au Cap, sous prétexte d'instructions à leur communiquer, Toussaint et Rigaud, en réalité pour tâcher d'agir sur eux par persuasion ; mais cette tentative échoua, surtout auprès de Toussaint, qui dès lors fit préparer, par ses affidés dans les quartiers, un mouvement en vue de forcer le gouverneur à se rembarquer<sup>(1)</sup>. Le général, qui avait blâmé les facilités accordées aux Anglais par Toussaint, notamment l'autorisation d'embarquer leur grosse artillerie en fonte, jugea bon de reprendre les négociations avec eux relativement aux deux places de Jérémie et du môle Saint-Nicolas, qu'ils détenaient encore. Le 13 août, l'entente se fait sur la remise de Jérémie et, le 16 août, sur la remise de la dernière place ; mais le général Maitland refuse cette fois sa ratification et déclare qu'il ne livrera cette dernière place qu'à Toussaint-Louverture. Le général d'Hédouville dut encore subir cette humiliation. Le 30 août, avec son autorisation, Toussaint eut avec le général anglais une entrevue, dans laquelle il régla définitivement la capitulation, sans s'astreindre

(1) En même temps que sa défiance contre Hédouville, Toussaint, jusqu'alors si circonspect, laissa percer à ce moment ses visées ambitieuses. Le commandant de l'escadre qui avait amené Hédouville lui ayant dit un jour qu'il serait heureux de ramener en France le général Toussaint-Louverture, l'ancien esclave l'interrompit d'un ton sec et décidé en disant : « Votre bâtiment n'est pas assez grand pour un homme comme moi », puis un autre jour, un officier de la même escadre, revenant à dessein sur la même idée qu'il serait bon pour Toussaint d'aller finir ses jours en France, celui-ci répondit ironiquement, en montrant un petit arbrisseau qui se trouvait près de sa main : « Oui, je partirai quand ça pourra faire un vaisseau pour me porter ». On voit qu'il n'avait aucune envie d'abandonner la partie.

aux clauses signées quinze jours avant par le gouverneur. Enfin, le 2 octobre 1798, il couronna son triomphe en entrant au Môle avec une armée de près de 15.000 hommes. Il fut reçu comme un souverain : partout les troupes anglaises faisaient la haie ; le curé, portant l'ostensoir, vint le recevoir processionnellement sous un dais de velours ; puis le général Maitland le conduisit sous une tente pavoisée aux couleurs de la Grande-Bretagne, qu'il avait fait élever sur la place d'armes, et lui offrit un repas somptueux. Après le repas, il lui fit présent, au nom du roi d'Angleterre, de la splendide argenterie qui avait servi au festin ; il lui fit don, en outre, du palais que les Anglais avaient construit pour le siège de leur Gouvernement et de deux coulevrines en bronze<sup>(1)</sup>. Ces démonstrations presque excessives avaient pour but de séduire Toussaint et de lui faire accepter des propositions secrètes par lesquelles le Gouvernement britannique s'engageait à le reconnaître comme *roi d'Haïti*, à la seule condition de signer un traité de commerce exclusif assurant aux Anglais, pour cette colonie, le monopole de l'exportation et de l'importation. Mais, soit désintéressement ou patriotisme, soit manque de confiance dans la protection britannique, Toussaint éluda ces propositions et voulut demeurer Français.

Tous ces événements étaient faits pour rehausser la popularité de Toussaint et diminuer le crédit du général d'Hédouville qui, venu de France sans armée, n'avait pour lui qu'une force morale tous les jours décroissante. Un coupable attentat vint augmenter les ennuis que cette situation causait au général, agent du Gouvernement français : deux de ses aides de camp, MM. Dozzi et Ciprès, qu'il avait envoyés en mission aux Cayes, furent assassinés à leur retour par une bande de noirs embusqués dans une ravine.

Il devait suffire dès lors d'un incident pour déterminer le

<sup>(1)</sup> La capitulation cédait à Toussaint les régiments de nègres recrutés par les Anglais, qui allèrent ainsi grossir les forces du général noir.

général à abandonner son inutile mission, et cet incident ne tarda pas à se produire. Le 1<sup>er</sup> octobre 1798, le colonel Moïse soulève le 5<sup>e</sup> régiment qu'il commandait à Fort-Dauphin, les noirs se rassemblent et marchent en foule sur le Cap. Toussaint-Louverture, prévenu par le général, arrive au lieu d'eux et s'efforce de les calmer. Cependant, il arrive de nuit avec eux au fort Belair, l'un de ceux qui défendent le Cap, et fait tirer le canon d'alarme. Le bruit se répand en ville que Toussaint marche à la tête des révoltés, et alors le plus grand nombre, parmi les troupes du Cap, déserte les postes de la défense. Le général d'Hédouville, jugeant que dès lors il lui serait impossible de résister à la foule furieuse des nègres, qui pouvaient l'assaillir d'un moment à l'autre, s'embarque sur la frégate la *Bravoure*, qui l'avait apporté trois mois auparavant, et bientôt après fait voile pour la France (22 octobre 1798). Il emmène avec lui tous les bâtiments de guerre qui étaient sur rade et 1.600 personnes de toutes couleurs, heureuses d'échapper à l'anarchie de la colonie<sup>(1)</sup>. Aussitôt après son départ, Toussaint rétablit l'ordre sans difficulté, et l'année 1798 s'achève sans nouveaux troubles<sup>(2)</sup>.

(1) Cette fois encore, Toussaint s'empressa d'envoyer en France deux officiers, le colonel du génie Vincent et le commandant Cazes, un de ses aides de camp, porteurs d'un rapport officiel sur les derniers événements et munis d'instructions verbales pour expliquer ces faits au Ministre et aux membres du Directoire.

(2) Auteurs consultés pour la rédaction des chapitres VI et VII : Charles Malo, Dubroca, Gragnon-Lacoste et général Pamphile de la Croix; ouvrages déjà cités.

## CHAPITRE VIII.

GUERRE DU SUD, DÉFAITE ET FUITE DE RIGAUD.  
TOUSSAINT PREND POSSESSION DE LA PARTIE ESPAGNOLE.

---

Le 12 janvier 1799, le commissaire Roume, qui portait maintenant le titre d'agent du Directoire, rentra à Port-au-Prince et dut bientôt se préoccuper de l'attitude du général Rigaud, qui paraissait peu disposé à accepter un noir pour général en chef et à devenir son subalterne <sup>(1)</sup>. Roume tenta vainement de concilier les deux rivaux et, prévoyant alors l'imminence d'un danger, se retira dans la ville du Cap (25 février 1799).

Rigaud se trouvait par le fait en état d'insurrection armée, puisque Toussaint, nommé général en chef par le Gouvernement, avait vu tous ses actes approuvés à Paris, même en dernier lieu l'expulsion du gouverneur, et que le Directoire lui avait écrit qu'il comptait sur son zèle pour maintenir la discipline militaire dans la colonie. Toussaint voyant que Rigaud se déclarait investi de tous les pouvoirs dans le Sud se décida à user de la force pour le ramener à l'obéissance, et rassembla à cet effet 10.000 hommes à Port-au-Prince.

Les hostilités commencèrent au mois de juin 1799. Le premier acte fut une trahison : un noir affranchi nommé

(1) On sait que le mulâtre Rigaud exerçait de fait l'autorité dans la province du Sud, comme Toussaint dans le Nord et l'Ouest. Le général d'Hédouville eut le tort, avant de s'embarquer, d'exciter Rigaud contre Toussaint, en l'invitant à se méfier du général noir et à demeurer fidèle au Gouvernement de la République. La caste des hommes de couleur, beaucoup moins nombreuse que celle des noirs, mais plus brave et plus intelligente, se serra autour de son chef, et de part et d'autre on se prépara à une lutte qui devenait imminente.

Devla, qui commandait pour Toussaint le fort du Petit-Goave, en ouvrit les portes à Faubert un des lieutenants de Rigaud; la place fut pillée et tous les habitants blancs massacrés (17 juin). A la suite de cet événement, le Grand-Goave tomba aussi entre les mains de Rigaud. Ce général, relativement instruit et capable de combinaisons militaires fit, pour mieux dégager le Sud, une diversion dans le Nord qui réussit tout d'abord et faillit compromettre la cause de Toussaint. Les quartiers de Jean-Rabel et du môle Saint-Nicolas se rendirent à l'un de ses lieutenants Renaud-Desruisseaux; le général Pierre-Michel commandant au Limbé, le colonel Barthélemi, commandant au Haut-du-Cap et plusieurs autres officiers noirs qui avaient été partisans dévoués du général d'Hédouville se prononcèrent en faveur de Rigaud.

Toussaint, naturellement très irrité par ces nombreuses défections, dénonce dans une violente proclamation le chef révolté du Sud à l'indignation publique<sup>(1)</sup> (2 juillet 1799); puis, après avoir fait couper la tête des colonels Maçon et Cristophe Mornay, dont l'attitude au Petit-Goave et à Port-au-Prince avait été compromettante, il se porte rapidement vers le Nord où les partisans de Rigaud assiégeaient Port-de-Paix; forçant de nuit le passage du pont de l'Ester gardé par les mulâtres, il remonte jusqu'à Jean-Rabel qu'il reprend après une canonnade de trente-six heures; Moïse et Clerveaux reprennent le Môle; le siège de Port-de-Paix est levé et les lieutenants de Rigaud sont obligés de regagner le Sud. Cette courte guerre du Nord fut signalée par d'horribles atrocités; Moïse en particulier fit subir aux blancs et aux mulâtres du Môle le traitement le plus cruel; d'un autre côté Toussaint, ayant rapidement opéré la pacification du Nord, redescendait dans le Sud pour y poursuivre l'ennemi;

(1) Le lendemain, 3 juillet, l'agent Roume lance à son tour une proclamation dans le même sens et prescrit la levée en masse des cultivateurs, pour punir Rigaud de « son attentat contre la nation ».

pendant ce déplacement il eut à subir deux attentats successifs : le premier, entre le Gros-Morne et Jean-Rabel où une bande embusquée près de la route déchargea, au moment de son passage, une fusillade qui tua un homme de son escorte et coupa le grand panache dont il aimait à surmonter son chapeau; le second, près de l'Arcahaye, exécuté à peu près dans les mêmes conditions : le cocher de sa voiture fut tué et il l'eût peut-être été lui-même, si au moment où éclata la fusillade il ne s'était trouvé à quelque distance en arrière de la voiture, faisant une partie de la route à cheval pour se délasser. On conçoit facilement que Toussaint, excité par ces attentats, ait livré aux commissions militaires et laissé exécuter les chefs de la rébellion qui tombaient entre ses mains. Un de ses généraux, le mulâtre Beauvais, gardait encore une attitude indécise. Ordre lui fut donné d'expulser du bourg d'Aquin les troupes de Rigaud qui l'occupaient encore; la non-exécution de cet ordre indiqua qu'il semblait vouloir se rendre indépendant comme Rigaud; l'agent Roume s'empressa de le destituer et le traita en révolté; alors Beauvais quitta Saint-Domingue, s'embarqua clandestinement pour Curaçao et périt dans un naufrage du bâtiment qui le portait.

La guerre du Sud continuait d'ailleurs, entremêlée de quelques traits d'héroïsme et de nombreux faits d'une atroce barbarie. La ville de Jacmel était le principal boulevard des partisans de Rigaud; on y avait refoulé les cultivateurs des campagnes voisines, et cet excédent de population y causait une véritable famine. La garnison de la ville était commandée par l'énergique chef de brigade Pétion, qui avait servi auparavant sous les ordres de Toussaint-Louverture. Toussaint vint mettre le siège devant la ville (novembre 1799); il s'empara d'abord du camp de Belair puis du fort Bellevue qui commande la ville. Le siège de la ville fut alors resserré, Dessalines fut chargé de l'attaque (janvier 1800). Bientôt Pétion se voyant entouré et serré de près fit une sortie de nuit et, de vive force, s'ouvrit un passage en laissant

800 hommes sur le terrain et parvint à gagner le Grand-Goave (11-12 mars 1800). La chute de Jacmel jeta dans le Sud la consternation et le découragement. Pendant les trois mois qu'avait duré ce siège mémorable, Rigaud abandonnant le soin de la défense à ses lieutenants Pétion et Desruisseaux s'était tenu cantonné dans Aquin, n'imitant pas en cela l'activité énergique de son adversaire qui se trouvait toujours au point menacé.

D'ailleurs, après la prise de Jacmel, les troupes de Rigaud sont constamment battues; Toussaint et Dessalines enlèvent de force le port de Miragoane, le Grand et le Petit-Goave; en vain les proclamations violentes de Rigaud tentent de réchauffer le zèle de ses partisans, en vain quelques-uns de ses lieutenants développent dans la défense un courage digne d'une meilleure cause, Rigaud lui-même éprouve à Aquin une sanglante défaite (5 juillet 1800).

Toussaint-Louverture, désirant mettre fin à cette lutte fratricide, envoie aux Cayes, où se trouvait Rigaud, une députation chargée d'y porter « l'olivier de la paix »; les troupes de Rigaud n'en tiennent pas moins la campagne. Saint-Louis, la dernière place de guerre du Sud, ouvre ses portes à Dessalines; l'armée noire, grâce à l'énorme supériorité du nombre, triomphe partout de l'armée des mulâtres. Le colonel du génie de Vincent, ambassadeur ordinaire de Toussaint, qui avait été envoyé en mission près de Rigaud aux Cayes, s'efforça vainement de le retenir, lui offrant en échange de sa soumission la reconnaissance de son grade de général de brigade; Rigaud s'embarqua sur un navire danois qui partait de Tiburon et arriva le lendemain à Saint-Thomas; Pétion et ses principaux officiers l'avaient suivi dans cette fuite. Il se rendit ensuite à Paris.

Toussaint restait donc le maître incontesté de toute la colonie; il fit son entrée solennelle aux Cayes le 1<sup>er</sup> août 1800. Il s'empressa de déclarer l'amnistie générale et monta lui-même en chaire pour y proclamer l'oubli de tous les

torts<sup>(1)</sup> ; mais, tandis qu'il faisait montre des dispositions les plus conciliantes et les plus généreuses, il confiait le commandement du Sud au général noir Dessalines, *un des êtres les plus féroces qu'ait produit l'humanité*<sup>(2)</sup>. Les atrocités commises par ce sauvage ne pourraient être racontées ; les flagellations, les exécutions, les noyades sans distinction d'âge ni de sexe s'opéraient constamment sur un signe de lui ; la plupart des mulâtres qui étaient restés, confiants dans l'amnistie, les familles de ceux qui, plus prudents, avaient pris la fuite, fournissaient tous les jours à sa fureur sanguinaire des victimes dont le nombre atteignit, dit-on, le chiffre de dix mille.

Au moment où le général Rigaud balançait sa fortune, Toussaint, craignant un moment d'échouer dans la guerre qu'il avait entreprise contre lui, avait songé à se rattraper d'un autre côté en prenant possession de la partie espagnole de l'île qui avait, on le sait déjà, été cédée à la France par le traité de Bâle. Il fit, en conséquence, prendre par l'agent du Gouvernement, Roume-Saint-Laurent, un arrêté en date du 27 avril 1800 qui requérait le général en chef de l'armée de Saint-Domingue de faire le nécessaire pour prendre possession de la partie ci-devant espagnole, au nom du peuple français. En exécution de cet arrêté, le général de brigade Agé, chef de l'état-major général de Toussaint, se rendit sans troupes à Santo-Domingo pour s'entendre avec le capitaine général Don J. Garcia sur cette prise de possession. Le gouverneur espagnol demanda un délai de trois mois pour re-

(1) Toussaint montait volontiers dans les chaires des églises, où il prononçait des discours semi-religieux, semi-politiques, prêchant surtout la concorde et l'union. Il était resté fortement empreint de l'éducation chrétienne qu'il avait reçue et avait toujours maintenu et honoré l'exercice de la religion catholique, en dépit de la persécution qu'elle avait eu à subir en France.

(2) Expression du général Pamphile de La Croix, ouvrage cité, tome I, p. 393.

cevoir les instructions de son gouvernement, ce qui était assez naturel ; mais, la population espagnole se montrant très excitée contre l'envoyé français, Don Garcia, dans l'intérêt même de la sécurité du général Agé, crut devoir le faire ramener à la frontière par une escorte armée. Toussaint-Louverture, absorbé en ce moment par la guerre du Sud, dut tout d'abord accepter cet échec ; mais lorsque l'écrasement définitif de Rigaud lui eut rendu les mains libres, il s'occupa de préparer avec la plus grande activité et dans le plus grand secret une expédition contre la partie espagnole. Quand tout fut prêt (20 décembre 1800), il adressa une dernière sommation à Don J. Garcia, lui annonçant que le général Moïse, à la tête de 10.000 hommes, se mettait en marche pour aller assurer l'exécution du traité de Bâle, en ce qui concernait la cession de la partie espagnole. Toussaint, après avoir envoyé cette sommation, rejoignit ses troupes, qu'il partagea en deux divisions : l'une, conduite par Moïse, devant se diriger sur San-Iago-de-los-Cavaleros, tandis que l'autre, commandée par lui-même, devait marcher sur Santo-Domingo en suivant la rive de l'Azua (4 janvier 1801). Don J. Garcia apprit le mouvement des troupes de Toussaint en recevant sa missive. Il lui répondit immédiatement (6 janvier 1801) pour tâcher de l'arrêter dans sa marche, mais sa démarche fut vaine.

Don Garcia se prépara alors à la résistance et fit avancer les troupes dont il disposait. Elles arrivèrent sur la rive gauche du Nisao au moment où Toussaint venait d'occuper la rive droite. Le combat s'engagea ; mais il ne dura pas longtemps. Les Espagnols, mal préparés à la lutte et d'ailleurs inférieurs en nombre, ne tardèrent pas à prendre la fuite (14 janvier). Toussaint poursuivit sa marche en avant, n'ayant plus que quelques petits engagements d'embuscade au passage des rivières suivantes, et dès le lendemain (15 janvier 1801) Don Garcia lui fit savoir qu'il était disposé à s'entendre avec lui pour l'exécution du traité de Bâle ; les négociations furent

assez rapidement menées, et le 26 janvier Toussaint fit son entrée à Santo-Domingo au son de toutes les cloches de la ville et alla assister avec le gouverneur et les autorités espagnoles à un *Te Deum* chanté à la cathédrale. La garnison espagnole se retira à Cuba et Porto-Rico, et Don J. Garcia lui-même, qui y résidait depuis plus de vingt-cinq ans, abandonna la ville le 22 février 1801.

Dès lors, l'autorité souveraine de Toussaint-Louverture s'étendit à l'île entière; il visita la plupart des villes de la partie espagnole, toujours accueilli par les volées des cloches et les salves de l'artillerie; mais, tout en savourant ces hommages qui flattaient son orgueil, il s'occupait de faciliter et de développer le commerce et l'agriculture, au grand avantage de la partie française comme de la partie naguère espagnole.

## CHAPITRE IX.

CONSTITUTION COLONIALE DE TOUSSAINT-LOUVERTURE.

PORTRAIT DU GÉNÉRAL NOIR.

---

Toussaint-Louverture, seul maître désormais à Saint-Domingue, s'était préoccupé de faire préparer un projet de constitution spécialement adapté aux besoins de la colonie. Dès le 5 février 1801, il avait publié une proclamation à l'adresse des municipalités pour les engager à nommer les rédacteurs de la nouvelle constitution coloniale. Aux objections que quelques bons Français soulevaient contre ce projet, Toussaint répondait *qu'il était le Bonaparte de Saint-Domingue et que la colonie ne pouvait plus exister sans lui*<sup>(1)</sup>. Cette première proclamation était, d'ailleurs, correcte et maintenait le lien entre la colonie et la métropole. « C'est à vous, citoyens magistrats, disait-elle, à assurer à cette colonie sa tranquillité future, à poser les bases de sa prospérité par des lois convenables à nos mœurs, à nos usages, à notre climat, à notre industrie et en même temps propres à nous attacher de plus en plus et plus fermement encore à la République française. » Le projet de constitution élaboré par ces citoyens devait d'ailleurs, pour être exécuté, recevoir la sanction du Gouvernement de la République.

L'Assemblée convoquée dans ces conditions se réunit à Port-au-Prince, le 22 mars 1801. Ses travaux furent terminés en moins de deux mois (mai 1801). Cette Assemblée vint alors, en corps, remettre à Toussaint un projet de constitu-

(1) Il avait essayé d'entrer en relations avec Bonaparte, qui venait d'être nommé premier consul, et lui avait adressé une lettre avec cette suscription : « Le premier des noirs au premier des blancs. » Il fut très mortifié de n'obtenir aucune réponse.

tion en soixante-dix-sept articles, dont la partie essentielle accordait au général tous les pouvoirs et le nommait gouverneur et président à vie, avec le droit de choisir son successeur et de nommer à tous les emplois<sup>(1)</sup>. Le chef de brigade du génie de Vincent, un des Français restés fidèles à la patrie, qui était devenu des familiers de Toussaint et avait le droit de tout lui dire, chercha vainement à lui représenter les torts graves dont il allait se charger s'il acceptait un pareil acte de constitution, le général était trop engagé pour pouvoir reculer, et la proclamation de cet acte eut lieu solennellement le 8 juillet 1801 sur la place du Cap. Le président de l'Assemblée prononça sur l'autel de la patrie une adresse au peuple de Saint-Domingue, et Toussaint répondit en acceptant cette constitution « qui devait éterniser la liberté du peuple de la colonie ».

C'en était fait : en acceptant cette constitution et la rendant immédiatement exécutoire sans qu'elle eût reçu cette sanction légale du Gouvernement qu'il jugeait lui-même nécessaire au mois de février, Toussaint rompait le lien qui l'unissait à la mère-patrie, faisait franchement ses premiers pas dans la carrière de l'indépendance et se constituait chef souverain de l'île.

Tous les pouvoirs furent rapidement organisés conformément à la nouvelle constitution, sous la main ferme et énergique du nouveau dictateur; la tranquillité la plus parfaite régna dans l'île, les cultures redevinrent florissantes, le peuple

(1) L'ensemble de cette constitution était, à part les dispositions relatives à Toussaint, très raisonnable; aussi un écrivain français, qui ne saurait être soupçonné de partialité pour les noirs de Saint-Domingue, J.-B. Salgues, a pu dire : « Ainsi des hommes, à peine sortis de l'esclavage, sans études, étrangers à toutes ces théories philosophiques si vantées parmi les blancs, donnaient à l'Europe une grande leçon et promulguaient pour leur pays des lois plus religieuses et plus solides que toutes celles que la République avait débitées jusqu'alors avec tant d'emphase; mais ces lois blessaient trop les droits de la métropole et l'orgueil de Bonaparte pour que celui-ci pût les admettre. »

retrouva l'aisance et le bonheur, et cette année 1801 s'acheva pour Saint-Domingue dans une prospérité relative qui y était depuis longtemps inconnue. Toussaint était alors dans sa cinquante-sixième année.

Avant de passer à la nouvelle phase de sa vie, qui va le mettre en lutte avec la France, il ne paraîtra pas superflu de reproduire ici les traits principaux qui caractérisaient cet homme étonnant.

Toussaint-Louverture était d'une taille moyenne et d'une complexion assez faible en apparence, mais sa physionomie était mâle, son œil vif, son air noble et imposant; ses manières naturellement aisées et familières avaient parfois une certaine élégance. Cavalier remarquable, il restait toute une journée à cheval sans se fatiguer; il avait d'ailleurs, et c'était son principal luxe, une écurie nombreuse<sup>(1)</sup>, montée en chevaux d'une grande vitesse; aussi faisait-il fréquemment avec une rapidité inconcevable des marches de cinquante à soixante lieues, semant en route son état-major et ses domestiques, arrivant seul au but avec deux trompettes qu'il avait soin de munir de chevaux aussi rapides et aussi résistants que le sien. Très sobre dans sa nourriture, il se contentait le plus souvent pour ses repas d'un calaou préparé par quelque vieille négresse dévouée; il donnait peu de temps au sommeil comme à ses repas et se couchait le plus souvent sans se déshabiller. Il portait presque toujours son uniforme de général qui consistait en un justaucorps bleu, un grand manteau rouge, des manchettes de même couleur sur des manches galonnées et une paire de grosses épauettes d'or; le gilet était écarlate. L'uniforme était complété par un pantalon et des bottines, un chapeau rond avec cocarde tricolore et grand plumet rouge, enfin une longue épée supportée par un baudrier semé d'étoiles. Sous son chapeau militaire, il avait généralement la tête enveloppée d'un fichu.

(1) Elle comptait plus de cent chevaux.

Très flatté des hommages des blancs qui voulaient bien le reconnaître pour chef, il les entourait d'une protection particulière. Il avait été heureux de prendre à son service les officiers subalternes des légions émigrées qui étaient restés dans la colonie, et les soutenait volontiers contre ses noirs qu'il maintenait dans la discipline la plus sévère et la plus absolue<sup>(1)</sup>.

Il avait établi, sous le nom de cercles, des réunions où se trouvaient confondus les gens de toutes les couleurs. Il y avait d'abord les grands cercles où l'on allait par invitation, et où il se montrait avec beaucoup de dignité dans sa tenue de général.

«Lorsqu'il se présentait dans la grande salle où l'on était réuni d'avance, tout le monde, *sans distinction de sexe*, devait se lever. Il exigeait que l'on se maintint dans une attitude très respectueuse et aimait que les blancs surtout l'abordassent avec des formes décentes. Plein de tact pour juger de la bonté de ces formes, il s'écriait lorsqu'il en était frappé : *A la bonne heure! Voilà comme on se présente!* Puis se tournant vers les officiers noirs qui l'entouraient : *Vous autres nègres*, leur disait-il, *tâchez de prendre ces manières et apprenez à vous présenter comme il faut! Voilà ce que c'est que d'avoir été élevé en France; mes enfants seront comme cela*<sup>(2)</sup>.

«Il voulait que les femmes, et surtout les dames blanches, fussent habillées comme à l'église et qu'elles eussent la poitrine entièrement couverte. On l'a vu plusieurs fois en renvoyer en détournant les yeux et en s'écriant : *qu'il ne concevait pas que des femmes honnêtes pussent ainsi manquer à la décence.* On l'a vu, une autre fois, jeter son mouchoir sur le sein

<sup>(1)</sup> Il y mettait parfois une bonhomie spirituelle : un de ses officiers noirs étant venu, un jour, se plaindre à lui d'un officier blanc qui l'avait traité de *fouti nègre* : «Eh bien, répondit Toussaint, appelle-le *fouti blanc*.»

<sup>(2)</sup> Toussaint avait en effet envoyé à Paris, en 1797, ses deux fils pour y être élevés; quelques auteurs ont ajouté pour servir d'otages et de garants de la fidélité de leur père.

d'une jeune fille, en disant d'un ton dur à sa mère que *la modestie devait être l'apanage de son sexe* <sup>(1)</sup>.

« Il affectait, dans ces cercles, de ne parler qu'aux femmes des anciens colons ainsi qu'à celles des étrangers qui fréquentaient Saint-Domingue, et leur donnait le titre de *Madame*; s'il parlait à des femmes de couleur, et par extraordinaire à des noires, il les appelait *citoyennes*. Toute femme blanche était reçue de droit; quant aux autres, il n'admettait que celles dont les maris avaient des fonctions supérieures. Après avoir parlé à tout le monde, fait le tour de la salle et être revenu à la porte par où il était entré, il s'inclinait avec dignité, tournait la tête à droite et à gauche, saluait avec les deux mains et se retirait lentement avec ses officiers.

« Les petits cercles étaient des audiences publiques qui avaient lieu tous les soirs. Toussaint-Louverture y paraissait, vêtu comme les anciens propriétaires sur leurs habitations, c'est-à-dire en pantalon blanc et veste blanche de toile très fine, avec un madras autour de la tête. Tous les citoyens entraient dans la grande salle et il parlait à tous. »

Mais si Toussaint était assez maître de ses sens pour s'imposer une sobriété extrême et une grande austérité de mœurs, il faut reconnaître que l'ancien esclave de l'habitation Bréda s'était néanmoins amassé une fortune considérable et possédait plusieurs habitations qu'il savait faire valoir de la manière la plus avantageuse. La superbe habitation Descahaux, dans la vallée d'Ennery, non loin des Gonaïves, était celle où il se plaisait surtout à venir goûter le repos lorsque les affaires publiques lui en laissaient le loisir; là, cependant, il recevait encore les soldats et officiers de tout grade et de

(1) Quoi qu'en aient dit les ennemis de Toussaint, qui considèrent ses dehors de dévotion comme un simple masque destiné à cacher des sentiments dépravés, afin de prendre plus d'empire sur la crédulité des noirs, ses sentiments religieux paraissent avoir été sincères, et l'on ne peut citer aucun fait démontrant qu'il se soit laissé entraîner par les plaisirs et la volupté. L'ambition était véritablement sa seule maîtresse.

toute couleur qui avaient quelque grâce à lui demander, les colons, les Français et les étrangers qui désiraient s'entretenir avec lui; puis tous les dimanches, fidèle à ses pratiques religieuses, il se rendait à cheval et en tenue à la messe aux Gonaïves, escorté par un peloton du superbe escadron de ses guides; la soirée du dimanche était terminée à l'habitation par un bal à grand orchestre.

Il se plaisait d'ailleurs à manifester ses sentiments religieux; nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer l'habitude qu'il avait dans certaines circonstances de réunir le peuple dans les églises et de lui parler du haut de la chaire. Dans les petits cercles, il terminait souvent la soirée en introduisant dans son bureau quelques personnes qu'il voulait entretenir plus intimement; là encore, il parlait volontiers de religion, s'informait auprès des mères si elles avaient eu soin de faire faire la première communion à leurs enfants et posait aux jeunes filles des questions sur le catéchisme et l'Évangile. Il avait, paraît-il, à la fois trois confesseurs attitrés : le curé du Cap, un prêtre italien nommé Martini, et un abbé français nommé Molière.

Cela ne l'empêchait pas de porter une activité extraordinaire dans toutes les branches de l'administration. Il avait trois secrétaires qui pouvaient à peine suffire à la besogne qu'il leur imposait chaque jour<sup>(1)</sup>. Il s'occupait en même temps de restaurer les places fortes, de pourvoir les arsenaux, de reconstituer les approvisionnements, d'assurer l'instruction et la discipline des régiments, d'exciter le zèle des inspecteurs des cultures, de réparer et d'embellir les villes, d'améliorer les routes et de construire des ponts; puis lui-même rendait la justice, surveillait l'exercice du culte, visitait les écoles des diverses paroisses et distribuait des récompenses aux meilleurs élèves. Les hôpitaux et les casernes recevaient fréquemment sa visite comme les écoles. On se rendrait dif-

(1) Il avait parfois plus de deux cents lettres à envoyer par jour.

facilement compte de tout ce que pouvait faire ce nègre extraordinaire, si l'on n'ajoutait qu'il ne dormait guère que deux ou trois heures par nuit; son ambition seule et la jouissance du pouvoir le soutenaient dans cette vie fatigante; son corps habitué aux privations était devenu complètement soumis à sa volonté. Cette activité incessante, cette ubiquité extraordinaire forçait l'admiration de tous. D'ailleurs, il savait en imposer au peuple, auquel il se montrait au milieu d'une garde aussi nombreuse que brillamment vêtue et bien armée, et il exerçait sur les noirs, fiers de voir l'un des leurs monté à ce faite, la fascination d'un prince souverain.

## DEUXIÈME PARTIE.

## EXPÉDITION LECLERC.

## CHAPITRE PREMIER.

MOTIFS DE L'EXPÉDITION. — COMPOSITION DE LA FLOTTE ET DE L'ARMÉE.  
FORCES DE TOUSSAINT-LOUVERTURE.

On a vu Toussaint-Louverture appliquer immédiatement la constitution rédigée par l'Assemblée coloniale qui lui conférait des pouvoirs quasi souverains ; néanmoins c'est toujours au nom de la République française qu'il exerçait ses pouvoirs, et n'oubliant pas que l'approbation de la métropole était prévue et était d'ailleurs nécessaire pour légaliser sa situation, il chargea son envoyé ordinaire, le colonel du génie de Vincent <sup>(1)</sup>, d'aller présenter au premier consul cet acte constitutionnel. Sa mission était d'obtenir, avec l'approbation de cet acte, la confirmation de tous les grades conférés aux noirs qui constituaient l'état-major et les cadres de l'armée coloniale.

Bonaparte ne voyait aucun inconvénient à accueillir la seconde partie des demandes de Toussaint, et il accorda sans

(1) C'était la *douzième fois* que le colonel de Vincent était ainsi délégué en France : en prenant trois mois comme durée moyenne des voyages d'aller et de retour, on voit que le colonel a passé trois ans à bord, en route de Saint-Domingue pour France ou de France pour Saint-Domingue. Cela ne l'a pas empêché de faire de nombreux travaux dans la colonie. Les cartons des archives de l'Inspection générale de l'artillerie de marine (ancien dépôt des fortifications des colonies) contiennent un grand nombre de mémoires et de projets du colonel de Vincent relatifs aux fortifications de la colonie et à l'organisation de la défense.

difficulté la confirmation de tous les grades dans l'armée noire de Saint-Domingue; mais il ne voulait pas que l'autorité suprême de la colonie restât entre les mains du général noir; il jugeait nécessaire d'y envoyer un capitaine général français, qui assurerait le lien entre la colonie et la métropole et dont Toussaint-Louverture serait l'adjoint ou le premier lieutenant. Cette conception était assurément très raisonnable et eût donné évidemment d'excellents résultats si l'on avait pu préalablement la faire agréer à Toussaint; mais il eût fallu éviter d'en imposer tout d'abord la réalisation par la force et envoyer auprès de lui un négociateur au lieu d'une armée expéditionnaire. Et alors même que les négociations auraient échoué, et que Toussaint-Louverture, entraîné par son ambition, aveuglé par sa fortune, eût refusé d'admettre dans la colonie un chef venu de la métropole pour y prendre la première place, il eût été d'une bonne politique, pour le gouvernement consulaire, de reconnaître et de sanctionner la situation prépondérante que Toussaint s'était faite dans l'île, car alors celui-ci n'eût eu aucune raison de rompre le lien qui l'attachait encore à la France; la reconnaissance aurait plutôt poussé Toussaint à le resserrer davantage.

Napoléon l'a reconnu plus tard sans détour, quand il examina dans la solitude de Sainte-Hélène les actes de sa vie passée : « J'ai à me reprocher, dit-il, une tentative sur cette colonie, lors du consulat; c'était une grave faute. . . . , je devais me contenter de la gouverner par l'intermédiaire de Toussaint-Louverture. »

Quoi qu'il en soit, le premier consul avait déjà décidé l'expédition de Saint-Domingue et désigné pour la commander, avec le titre de capitaine général, son beau-frère le général Leclerc<sup>(1)</sup> lorsque arriva à Paris le colonel de Vincent, porteur

<sup>(1)</sup> Leclerc (Victor-Emmanuel), fils d'un marchand de farines de Poitou, né en 1772, entré au service comme volontaire en 1791. Il fut nommé capitaine en 1793, au siège de Toulon, où il se lia avec Bonaparte. Il le suivit dans la campagne d'Italie, où il devint général de brigade; puis il

des propositions de Toussaint. Le premier consul lui répondit en lui faisant connaître l'expédition qui se préparait. Vainement, de Vincent tâcha de lui faire comprendre le danger d'employer la force dans la situation toute particulière où se trouvait la colonie; il ajouta que l'action destructive du climat des Antilles décimerait bientôt la belle armée qu'on allait y envoyer, et enfin que les Anglais profiteraient de la première occasion pour contrecarrer les projets du premier consul et faire échouer l'entreprise. Bonaparte avait pris irrévocablement sa décision et, pour mettre fin aux observations de de Vincent, il le reléqua à l'île d'Elbe. Il l'avait d'ailleurs nommé général de brigade au moment de son arrivée.

Si l'on cherche les raisons qui ont motivé cette décision, le moment même où elle a été prise fournit une indication très nette; c'est en effet pendant les préliminaires du traité d'Amiens, lorsque la paix allait faire rentrer en France les troupes qui venaient de remporter sur divers points de l'Europe une série de brillantes victoires, et les plonger dans l'oisiveté; lorsqu'une foule de jeunes officiers ardents et ambitieux, qui ne demandaient qu'à guerroyer dans n'importe quelle partie du monde, allaient se voir condamnés au repos, que Bonaparte a résolu l'expédition de Saint-Domingue. Il a vu là une occasion d'entretenir l'ardeur d'une partie de ses armées et en même temps de reprendre effectivement posses-

épousa à Milan, en 1797, la belle Pauline Bonaparte, sœur du général en chef, qui, après la mort de son premier mari, devint la princesse Borghèse. Il fut successivement chef d'état-major de Berthier et de Brune, puis, au 18 brumaire, il contribua fortement au succès du coup d'État en expulsant, à l'aide d'une compagnie de grenadiers, les opposants du Conseil des Cinq-Cents, ce qui lui valut le grade de général de division. Il servit dans ce grade à l'armée du Rhin, sous Moreau, et se distingua à la bataille de Hohenlinden. En 1801, il reçut le commandement du corps expéditionnaire destiné à envahir le Portugal et parvint à faire signer le traité de Badajoz. C'est au retour de cette expédition qu'il fut désigné comme capitaine général pour Saint-Domingue.

sion d'une colonie qu'il jugeait en état de révolte contre la métropole.

D'autres considérations secondaires vinrent à l'appui de ce motif principal, et surtout les sollicitations et les intrigues des mécontents de toute sorte : anciens agents de la République qui avaient quitté avec regret leur situation dans cette riche colonie, mulâtres du Sud et amis de Rigaud qui conservaient au cœur la haine contre le vainqueur de ce général, anciens colons et cultivateurs exilés qui aspiraient à reprendre possession de leurs terres et *petits blancs* que des intérêts divers rattachaient à la colonie. On sait que l'époux de Joséphine de Beauharnais était animé d'une grande bienveillance à l'égard des créoles et que, cédant en cela à l'influence de sa femme, il écoutait volontiers leurs réclamations<sup>(1)</sup>.

La paix d'Amiens avait rendu au premier consul toute sa liberté d'action, il en profita pour diriger sur tous les ports de nombreux corps de troupe<sup>(2)</sup> et pour activer les armements

<sup>(1)</sup> Il est bon de remarquer toutefois que Joséphine n'avait pas à se plaindre personnellement, car son habitation de Saint-Domingue, cultivée aux frais du trésor colonial sous l'inspection directe de Toussaint, était alors très prospère et lui rapportait de très beaux revenus. Toussaint, d'ailleurs, n'avait pas appliqué la loi contre les émigrés et, malgré les reproches des agents de la République et de ses propres généraux noirs, il accueillait favorablement les nobles qui désiraient rentrer sur leurs habitations.

<sup>(2)</sup> Le détail de ces troupes est indiqué dans un état joint à la lettre adressée le 2 novembre 1801 par le ministre de la guerre à son collègue de la marine et des colonies : « Je vous adresse, mon cher collègue, ainsi que vous me l'avez demandé, l'état des troupes destinées aux diverses expéditions maritimes dans les ports de Flessingue, le Havre, Brest, Lorient, Nantes, Rochefort, Toulon et Cadix, suivant les ordres que le Gouvernement m'a donnés jusqu'à ce jour. J'y joins l'état des officiers généraux et d'état-major attachés à ces diverses expéditions.

« D'après l'avis que vous m'avez donné que l'intention du premier consul était d'employer dans l'expédition de Saint-Domingue les généraux de brigade Rigaud et Kerverseau, je viens de leur donner l'ordre de se rendre à Brest pour en faire partie. »

L'état joint à cette lettre se monte au total de 21.175 hommes, dont

dans les chantiers maritimes de la France, de l'Espagne et de la Hollande, de manière à pouvoir diriger promptement sur Saint-Domingue une expédition formidable. Le vice-amiral Villaret-Joyeuse à Brest, le contre-amiral Delmotte à Lorient, le contre-amiral Ganteaume à Toulon, le contre-amiral Latouche-Tréville à Rochefort, le capitaine de vaisseau Meyne au Havre, le contre-amiral Linois à Cadix, le vice-amiral Hartzinck à Flessingue furent chargés de rassembler et d'organiser les divisions navales qui devaient concourir à cette expédition. En outre, l'amiral Gravina vint se joindre à Brest à l'amiral Villaret-Joyeuse avec une division espagnole.

Si toutes ces escadres avaient pu s'attendre et se rallier au même point pour paraître ensemble et d'une façon inopinée devant Saint-Domingue, il est probable que Toussaint, surpris par l'apparition de forces aussi considérables, n'eût pas été en mesure de se défendre. Malheureusement, le premier consul était pressé de profiter de la signature des préliminaires de paix qui rendaient les mers libres pour lancer sur l'Océan ses escadres que l'Angleterre avait jusqu'alors tenues bloquées dans nos ports. N'ayant peut-être qu'une confiance médiocre dans la durée de la paix qu'il venait de signer, il avait hâte de voir ses vaisseaux traverser la mer, et les diverses escadres reçurent l'ordre de partir dès qu'elles seraient prêtes, sans s'attendre, afin d'arriver le plus tôt possible à destination.

La composition des escadres et le détail des troupes embarquées sur les divers bâtiments sont indiquées d'une manière complète dans les états suivants qui sont conservés dans les registres 162 des *Archives de la marine* (1802; expédition de Saint-Domingue, n° 3).

1.600 destinés à Flessingue, 1.000 au Havre, 8.190 à Brest, 800 à Lorient, 400 à Nantes, 3.705 à Rochefort, 3.448 à Toulon et 2.032 à Cadix. (*Archives de la marine*, registre n° 162; campagnes 1802, n° 3, expédition de Saint-Domingue.)



*ÉTAT des troupes de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue aux ordres du général en chef Leclerc, embarquée le 1<sup>er</sup> ventôse an x sur l'escadre navale commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse, avec le nom des vaisseaux, celui de leur commandant, et des ports d'où ils sont partis.*

NOTA. — Dans les deux premières colonnes du tableau, doivent être compris les officiers du génie qui n'ont pas de colonne spéciale d'après les documents contenus dans le carton n° 67 des Archives des colonies (Saint-Domingue, 1802), qui constatent l'envoi successif à Brest des officiers des différentes armes destinés à embarquer pour Saint-Domingue; le nombre des officiers du génie envoyés pour cette expédition était d'une vingtaine; leur chef était le général de brigade Tholozé. On y trouve aussi un capitaine et un lieutenant du nom de Tholozé, probablement fils ou neveu du général. Le général Tholozé ne partit pas d'ailleurs avec cette première expédition. En attendant son arrivée, qui eut lieu quelques mois plus tard, le commandement du génie fut attribué au chef de brigade Catoire. Il est bon de faire remarquer aussi que sur la liste des officiers embarqués on remarque un capitaine commandant une compagnie de télégraphiers et plusieurs officiers de pontonniers.

PORTS où LES ARMEMENTS ont été faits.	NOMS			Etat-major général.	Officiers ne tenant à aucun corps.	1 <sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied.	3 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.	4 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.	8 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.	6 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval.	Train d'artillerie.	Sapeurs.	INFANTERIE LÉGÈRE.					INFANTERIE DE LIGNE.					Légion de la Loire.	Légion expéditionnaire.	Ouvriers d'artillerie de terre.	Ouvriers d'artillerie de mer.	Bataillon allemand.	Escadron de la Loire.	19 <sup>e</sup> régiment de chasseurs.	1 <sup>er</sup> régiment de hussards.	19 <sup>e</sup> régiment de dragons.	TOTAL.								
	du COMMANDANT DES ESCADRES OU divisions.	du BÂTIMENT.	du COMMANDANT.										5 <sup>e</sup> demi-brigade.	11 <sup>e</sup> demi-brigade.	15 <sup>e</sup> demi-brigade.	19 <sup>e</sup> demi-brigade.	21 <sup>e</sup> demi-brigade.	28 <sup>e</sup> demi-brigade.	30 <sup>e</sup> demi-brigade.	31 <sup>e</sup> demi-brigade.	38 <sup>e</sup> demi-brigade.	56 <sup>e</sup> demi-brigade.											68 <sup>e</sup> demi-brigade.	74 <sup>e</sup> demi-brigade.	74 <sup>e</sup> demi-brigade.	79 <sup>e</sup> demi-brigade.	90 <sup>e</sup> demi-brigade.			
Dorcléin, contre-amiral.		L'Océan, vaisseau.....	Petit, capitaine de vaisseau...	12	2	"	"	78	"	"	23	"	"	"	"	305	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	423			
		Le Jemmapes.....	Cosmao ( <i>Idem</i> ).....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	303	"	"	"	"	"	"	65	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	369			
		Le Patriote, vaisseau.....	Maïstral ( <i>Idem</i> ).....	9	4	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	375	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	406			
		Le Mont-Blanc, vaisseau.....	Magon (fait contre-amiral)...	13	1	"	"	82	"	3	"	"	"	"	"	"	284	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	398			
		Le Jean-Jacques-Rousseau, vais.	Berrenget, capitaine.....	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	431			
		Le Watigny, vaisseau.....	Gourdou ( <i>Idem</i> ).....	1	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	"	"	73	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	398			
		Le Cisalpin, vaisseau.....	Bergevin ( <i>Idem</i> ).....	4	1	"	"	"	30	33	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	437				
		La Révolution, vaisseau.....	Roland ( <i>Idem</i> ).....	4	3	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	209	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	734				
		Le Gaulois, vaisseau.....	Siméon ( <i>Idem</i> ).....	5	2	"	"	"	"	36	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	444			
		La Furieuse, frégate.....	Topsent ( <i>Idem</i> ).....	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	490			
		La Syrenne, frégate.....	La Meillerie, capit. de frégate.	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	483			
		La Fidelle, frégate.....	Bouragne ( <i>Idem</i> ).....	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	236			
		La Fraternité, frégate.....	Bernard ( <i>Idem</i> ).....	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	215	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	217			
		La Précieuse, frégate.....	De Montils, lieutenant.....	2	4	"	"	"	"	"	"	75	"	"	"	"	"	139	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	220			
	La Nécessité, frégate.....	Kgarion ( <i>Idem</i> ).....	6	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	288				
	La Cigogne, corvette.....	Guignace, capitaine de frégate.	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18				
	La Diligente, corvette.....	Morar ( <i>Idem</i> ).....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1				
	L'Égignitte, aviso.....	Obet, lieutenant de vaisseau..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"				
	La Danaé, transport.....	Richard ( <i>Idem</i> ).....	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3				
	Le Recouvré, transport.....	Travers ( <i>Idem</i> ).....	3	"	"	"	"	"	"	"	41	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52				
	BÂTIMENTS ESPAGNOLS.																																							
Gravina, amiral. Villaviceuzio, brigadier.		Le Neptune, vaisseau.....	Cayclano Valdca.....	1	"	"	"	84	"	"	"	"	"	"	"	306	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	400			
		Le Guerero, vaisseau.....	Francisco Viarte.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	347			
		L'Assia, vaisseau.....	Joseph Melandez.....	2	"	"	"	"	"	"	16	"	"	"	"	"	77	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	375			
		Le Daulo, vaisseau.....	Auguste Figuerva.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	374	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	374		
		Les Pablo, vaisseau.....	Bernardo Munez.....	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	361	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	363		
	La Soledade, frégate.....	Ant. Gareien de Gérarda.....	"	"	"	"	"	"	"	"	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	140			
ROCHEFORT..... La Touche-Tréville, contre-amiral.		Le Foudroyant, vaisseau.....	Garreau, capitaine de vaisseau.	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	472			
		L'Argonaute, vaisseau.....	Violette ( <i>Idem</i> ).....	3	3	"	"	"	73	192	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	510			
		L'Union, vaisseau.....	Condé ( <i>Idem</i> ).....	2	1	"	"	"	"	"	"	23	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	505			
		L'Aigle, vaisseau.....	L'Allemand ( <i>Idem</i> ).....	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	410			
	A reporter.....			86	38	"	"	82	242	150	233	209	1.033	1.312	111	"	"	"	"	"	"	"	1.176	992	506	756	577	"	576	102	450	343	11	23	"	151	159	26	"	9.344

PORTS où LES ARMEMENTS ONT été faits.	NOMS		État-major général.	Officiers ne tenant à aucun corps.	1 <sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied.	3 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.	4 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.	8 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.	6 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval.	Train d'artillerie.	Sapeurs.	INFANTRIE LÉGÈRE.			INFANTRIE DE LIGNE.											TOTAL.													
	du COMMANDANT DES ESCADRES ou divisions.	du BÂTIMENT.										du COMMANDANT.	5 <sup>e</sup> demi-brigade.	11 <sup>e</sup> demi-brigade.	15 <sup>e</sup> demi-brigade.	19 <sup>e</sup> demi-brigade.	21 <sup>e</sup> demi-brigade.	28 <sup>e</sup> demi-brigade.	30 <sup>e</sup> demi-brigade.	31 <sup>e</sup> demi-brigade.	38 <sup>e</sup> demi-brigade.	56 <sup>e</sup> demi-brigade.	68 <sup>e</sup> demi-brigade.	71 <sup>e</sup> demi-brigade.	74 <sup>e</sup> demi-brigade.		79 <sup>e</sup> demi-brigade.	90 <sup>e</sup> demi-brigade.	Légion de la Loire.	Légion expéditionnaire.	Ouvriers d'artillerie de terre.	Ouvriers d'artillerie de mer.	Bataillon allemand.	Escadron de la Loire.	19 <sup>e</sup> régiment de chasseurs.	1 <sup>er</sup> régiment de Hussards.	19 <sup>e</sup> régiment de dragons.		
ROCHEFORT. (Suite.)	La Touche-Tréville, contre-amiral.	Report.....		86	38		82	242	150	233	209	1.033	1.312	111					1.176	992	506	756	577			576	102	450	343	11	23		151	159	26		9.344		
		Le Duguay-Trouin, vaisseau...	La Willaumetz, cap. de vais.	1	1										35																							405	
		Le Héros, vaisseau.....	Savary ( <i>Idem</i> ).....	1											65																								400
		La Guerrière, frégate.....	Gauvin, capitaine de frégate..																																				98
		La Franchise, frégate.....	Jurien ( <i>Idem</i> ).....																																				105
		La Vertu, frégate.....	Peuvrieu, capitaine de vaisseau.	13												157																							170
		La Florinde, frégate.....	Lebosec, capitaine de frégate.																																				200
		L'Uranie, frégate.....	Maïstral, capitaine de vaisseau..													5																							217
		L'Embuscade, frégate.....	Fradin, capitaine de frégate..													45																							109
		La Bayonnaise, flûte.....	Plassan, enseigne.....																																				
Le Tricolor, aviso.....	La Churié ( <i>Idem</i> ).....																																						
LORIENT.....	Delmotte, contre-amiral.	Le Scipion, vaisseau.....	Levever, capitaine de vaisseau.	13																																		459	
		La Cornélie, frégate.....	Villemadrin ( <i>Idem</i> ).....	5	5																																	283	
		La Mignonne, corvette.....	Yset, lieutenant de vaisseau...							52																												176	
TOULON.....	Ganteaume, contre-amiral.	L'Indivisible, vaisseau.....	Martin, capitaine de vaisseau..	6			32																														597		
		La Constitution, vaisseau.....	Faure ( <i>Idem</i> ).....				32																														474		
		Le Dix-Août, vaisseau.....	Gonardun ( <i>Idem</i> ).....	5			16																														430		
		Le Jean-Bart, vaisseau.....	Gourrèges ( <i>Idem</i> ).....				17																															468	
		La Créole, frégate.....	Massard, capitaine de frégate..				35																															218	
CADIX.....	Linois, contre-amiral.	La Badine, corvette.....	Denieport ( <i>Idem</i> ).....				29																														155		
		L'Intépide, vaisseau.....	Deperronne, capitaine de vais.																																		404		
		Les Génère, vaisseau.....	Khrom ( <i>Idem</i> ).....	2																																	466		
		Le Desaix, vaisseau.....	Christi-Pallières ( <i>Idem</i> ).....	4																																		444	
		L'Indienne, frégate.....	Proteau, capitaine de frégate..				1								266																							276	
La Libre, frégate.....	Bourdet ( <i>Idem</i> ).....				64																															218			
Le Muiron, frégate.....	Martiniq, capitaine de vais..				22																																220		
TOTAUX.....				136	44	87	161	82	242	202	233	209	1.033	1.578	418	542	382	29	792	1.176	992	506	850	577	540	576	470	889	2.077	11	23	819	151	264	26	98	16.215		
RÉCAPITULATION.																																							
Armement.....	de Brest.....			71	31			82	158	77	41	146	659	874	58					590	992				461		229		275	343	2	23		151	159	26		5.448	
	de la division espagnole.....			5				84					40	374	438						586					116		347											1.999
	de Rochefort.....			25	8					73	192	23																											3.601
	de Lorient.....			18	5					52																													867
	de Toulon.....			11			161																																2.272
de Cadix.....			6		87									266																								2.028	
TOTAUX GÉNÉRAUX.....				136	44	87	161	82	242	202	233	209	1.033	1.578	418	542	382	29	792	1.176	992	506	850	577	540	576	470	889	2.077	11	23	819	151	264	26	98	16.215		



ÉTAT des troupes embarquées à Cherbourg sur la division  
aux ordres du capitaine de vaisseau Meyne, au 23 nivôse an x.

NOMS		8 <sup>e</sup> régiment d'artillerie.	98 <sup>e</sup> demi-brigade.	10 <sup>e</sup> brigade de dragons.	TOTAL.	
des BÂTIMENTS.	des COMMANDANTS.					
Frégates..	L'Infatigable..	Meyne, capit. de vaiss.	"	96	150	246
	La Valceureuse..	Laignel.....	"	240	"	240
	La Comète.....	Segond.....	"	264	"	264
Corvettes..	La Revanche <sup>(1)</sup> ..	Épron.....	67	99	"	166
	La Serpente...	Lambert.....	"	119	"	119
	La Bacchante..	Bellangeo.....	36	"	"	36
TOTAUX.....			103	818	150	1.071

(1) Armée en flûte.

ÉTAT des troupes embarquées à Flessingue sur l'expédition  
aux ordres du capitaine Lhermite, le 14 nivôse an x.

NOMS		demi-brigade de ligne.	7 <sup>e</sup> régiment d'artillerie.	TOTAL.	
des BÂTIMENTS.	des COMMANDANTS.				
Frégate française.	La Poursuivante	Lhermite, cap. de vaiss.	"	"	223
Vaisseaux hollandais.	Le Brutus....	Harsinck, vice-amiral...	"	"	433
	Le Neptune....	Kragt, capit. de vaisseau.	"	"	392
	Le Jeandewit..	Wolerbucke ( <i>Idem</i> )....	"	"	441
	L'Ajax.....	Pool ( <i>Idem</i> ).....	"	"	33
TOTAUX.....			"	"	1.522

Armements { précédents..... 16.215 hommes.  
de Cherbourg..... 1.071  
de Flessingue..... 1.522

TOTAL GÉNÉRAL..... 18.808 hommes.

Le même registre contient un autre état qu'il paraît également utile de faire connaître : c'est celui du matériel embarqué sur l'escadre de Brest, aux ordres directs de l'amiral Villaret-Joyeuse. Ces divers états permettront, en effet, de se rendre compte de l'effort considérable fait pour cette expédition de Saint-Domingue.

*ÉTAT des bouches à feu, armes et munitions de guerre embarquées sur l'escadre commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse, dressé conformément à la demande du Ministre de la marine, d'après sa dépêche du 1<sup>er</sup> brumaire an X.*

NATURE ET DÉTAIL DES OBJETS.			QUANTITÉS.	
Bouches à feu et voitures.	Canons en bronze avec armement complet	de siège	de 24.....	6
			de 16.....	6
		de campagne	de 12.....	2
			de 8.....	8
	Mortiers en bronze.....		de 12 pouces.	2
			de 8 pouces.	2
	Obusiers en bronze.....		de 6 pouces.	2
	Affûts garnis..	de siège	de 24.....	7
			de 16.....	7
		de campagne	de 12.....	2
			de 8.....	9
		de mortier	de 4.....	5
			de 12 pouces.	2
	d'obusier.	de 8 pouces.	2	
de 6 pouces.		3		
Chariots à canon ou porte-corps.....			13	
Camions pour mortiers.....			8	
Charrettes à boulets.....			20	
Forges garnies d'outils et assortiments....			2	

NATURE ET DÉTAIL DES OBJETS.		QUANTITÉS.		
Munitions de guerre avec leur charge.	A obus . . . . .	A obus de 6 pouces . . . . .	302	
		Mitraille pour 6 pouces . .	20	
		Charges pour les deux . . .	311	
	De 12 . . . . .	Cartouches à boulet . . .	190	
		Mitraille, dont 1/3 petite .	120	
		Charges pour mitraille . .	120	
	De 8 . . . . .	Cartouches à boulet . . .	838	
		Mitraille, dont 2/3 petite .	402	
		Charges pour mitraille . .	402	
	De 4 . . . . .	Cartouches à boulet . . .	422	
		Cartouches à balles, moitié petites . . . . .	198	
	Boulets ronds . . . . .	{ de 24 . . . . .	3,060	
{ de 16 . . . . .		3,060		
Bombes . . . . .	{ de 12 pouces .	510		
	{ de 8 pouces .	1,020		
Assortiments des munitions.	A obus . . . . .	A obus de 6 pouces . . . . .	378	
		Mitraille pour obus . . . . .	20	
		Sachets vides p <sup>r</sup> mitraille .	409	
	De 12 . . . . .	Boulets ensabotés . . . . .	416	
		Mitraille, dont 2/3 petite .	195	
		Sachets vides p <sup>r</sup> mitraille .	766	
	De 8 . . . . .	Boulets ensabotés . . . . .	1,747	
		Mitraille, dont 2/3 petite .	810	
		Sachets vides p <sup>r</sup> mitraille .	2,724	
	De 4 . . . . .	Boulets ensabotés . . . . .	868	
		Mitraille, dont moitié pe- tite . . . . .	357	
	Armes et assortiments.)	Caisses à munitions	Sachets vides p <sup>r</sup> mitraille .	1,350
pleines d'obus chargés . .			58	
pleines d'obus non chargés			67	
de 12 . . . . .			{ avec charges .	56
			{ sans charges .	75

NATURE ET DÉTAIL DES OBJETS.		QUANTITÉS.
Armes et assortiments ( <i>suite</i> ).	Caisses à munitions	de 8. . . { avec charges. . . . . 207
		de 8. . . { sans charges. . . . . 170
		de 4. . . { avec charges. . . . . 39
		de 4. . . { sans charges. . . . . 56
		à cartouches d'infanterie. . . . . 19
		Poudre de guerre en barils de 100 livres. . . . . 62,300
	Objets d'artifice.	Lances à feu. . . . . 610
		Étoupilles. . . . . 8,000
		Mèches de guerre. . . . . 2,000
	Fusées chargées en barils	à bombes de 12 pouces. . . . . 550
		à bombes de 8 pouces. . . . . 1,100
		à obus de 6 pouces. . . . . 378
		Ficelle pour lier les gargousses (livres). . . . . 54
		Fusils ordinaires avec baïonnettes. . . . . 2,000
		Cartouches à balles en barils. . . . . 600,525
	Outils pour armes en caisses.	Tire-bourres (nombre). . . . . 1,000
		Épinglettes (nombre). . . . . 400
Tourne-vis (nombre). . . . . 100		
	Pierres à feu en barils (nombre). . . . . 120,000	
	Papier à cartouches en caisses (rames). . . . . 200	
	Balles de 20 à la livre, encaissées (livres). . . . . 30,562	
	Ficelle pour ligature (livres). . . . . 80	
Engins et objets divers.	Moules à balles encaissés (nombre). . . . . 6	
	Mandrins à cartouches (nombre). . . . . 50	
	Petites mesures de fer-blanc pour cartouches (nombre). . . . . 15	
	Triqueballe avec avant-train. . . . . 1	
	Chèvre garnie de poulies. . . . . 1	
	Chevrettes avec leurs leviers d'abatage. . . . . 2	
	Gargousses en papier en- caissées. . . . .	de 24. . . . . 3,600
		de 16. . . . . 3,600
	Cordage. . . . .	de 3 pouces 1/2 (pièce). . . . . 1
		de 2 pouces (pièces). . . . . 2

NATURE ET DÉTAIL DES OBJETS.		QUANTITÉS.	
Engins et objets divers (suite).	Plates-formes	à canon.....	10
		à mortier.....	4
	Harnais.....	de derrière en boucaut..	84
		de devant en boucaut...	168
Coffrets de division garnis.....		2	

## INDICATIONS ET OBSERVATIONS.

*Voitures.* — On n'a mis ni caissons ni charrettes à munitions, pour porter les munitions et caisses qui les contiennent, parce qu'ils ont été supprimés d'après un ordre. On a d'après cela réduit la quantité de voitures à la suite du train au nécessaire le plus urgent. Ces voitures, ainsi que les affûts, sont en général d'un bois vieux et passé qui, ayant perdu son corps, est d'après cela susceptible de peu de résistance et de peu de durée. Les affûts de siège ont des coussins au lieu de vis.

*Munitions.* — Les bouches à feu de siège et de campagne sont en général munies d'un approvisionnement double de celui usité, dont moitié avec chaque bouche à feu, le reste sur les flûtes. On a embarqué pour chaque pièce de campagne 150 coups au moins avec charge, dont 50 sur chaque vaisseau correspondant aux canons de leur calibre, le reste est sur les flûtes. Le danger de ces munitions pour les bâtiments dans le cas de combattre a forcé d'en réduire le plus possible la quantité de ce genre. On a réuni sur chaque bâtiment tout ce qui est nécessaire pour charger les munitions non chargées qui s'y trouvent, ce qui met dans le cas d'avoir promptement un approvisionnement complet, si le cas l'exige.

*Caisses à munitions.* — Il y a dans le nombre total des caisses 67 barils, 51 caisses et le reste à la Gafsendi. Ces dernières sont faites de manière à être aisément portées à bras, et ne contiennent que le nombre de coups nécessaires pour cela, quoiqu'il y en ait dans plusieurs un peu plus que la quantité fixée. Les caisses contenant les munitions chargées ont été fermées avec des clous de cuivre, les autres le sont avec des clous de fer. On a mis dans les premières les lances à feu et étoupilles à raison du nombre de coups, et dans les dernières la ficelle et les sachets nécessaires pour les charges.

*Fusils.* — Ils ont été trouvés, lors de l'examen, en assez bon état; quelques-uns seulement ont exigé un nettoyage qui a été fait. Les fusils, qui ont en général paru d'assez bon service, sont composés des débris de toutes espèces d'armes françaises, ce qui fait qu'ils diffèrent entre eux, quant à la forme, la longueur et la qualité.

*Carabines; pistolets; sabres; briquets.* — Ces objets n'ont point été embarqués, parce que l'ordre n'en a pas été donné et qu'il n'en a pas été envoyé.

*Plomb en saumons.* — Il n'en a pas été donné parce qu'il n'en a pas été demandé et qu'on a cru que l'approvisionnement en balles suffisait.

*Plates-formes.* — La disette de bois convenable est cause qu'on n'a pu en embarquer une quantité suffisante; on n'a pas fait, il est vrai, beaucoup d'efforts pour s'en procurer, parce qu'on a pensé qu'on pourrait aisément s'en pourvoir lorsqu'on serait en pays ennemi, et parce que les vaisseaux avaient peu de place pour les recevoir, ce qui est cause qu'on n'a pas pu les répartir ainsi qu'elles auraient dû l'être.

Le général Leclerc, commandant l'expédition, arriva à

Brest le 19 novembre 1801; son chef d'état-major général, le général de division Dugua, s'y trouvait le 14 novembre : tous deux furent embarqués sur le vaisseau amiral l'*Océan*. A ce moment toutes les troupes étaient déjà embarquées. L'expédition aurait donc pu partir dès le 20 ou 21 novembre, mais elle fut retenue dans le port par les vents contraires. « Le vent ne m'a pas encore permis de mettre à la voile ; il souffle constamment de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Ouest-Sud-Ouest », écrit Villaret-Joyeuse au Ministre à la date du 26 novembre 1801<sup>(1)</sup>.

« Deux fois j'ai fait désaffourcher l'armée et deux fois j'ai été obligé de laisser retomber l'ancre », écrit-il au même Ministre à la date du 2 décembre<sup>(2)</sup>, et à la date du 8 décembre.

« Les vents soufflent avec tant de violence du Sud-Ouest que l'*Océan* a cassé ce matin un de ses corps morts; l'épaisseur de la brume ne permet pas de voir à une encablure de distance. Jamais vents d'Ouest ne furent plus constants; il y a trente-six jours qu'ils durent et rien n'en présage encore la fin<sup>(3)</sup>. »

Enfin dans une dernière lettre, en date du 14 décembre 1801, il écrit « avec plaisir » au Ministre que l'escadre franco-espagnole a pu appareiller dans de bonnes conditions et qu'il se dirige sur Belle-Île, où il espère rencontrer l'amiral Latouche-Tréville; il ajoute que le vent du Nord-Est qui souffle le dédommage des contrariétés précédemment éprouvées. Il n'en est pas moins vrai que trois semaines avaient été perdues à attendre un vent permettant la sortie de l'escadre.

Les amiraux Villaret-Joyeuse et Gravina mirent donc à la

(1) *Archives de la marine*, registre n° 161. Expédition de Saint-Domingue, 1802, n° 2.

(2) *Archives de la marine*, registre n° 161. Expédition de Saint-Domingue, 1802, n° 2.

(3) *Archives de la marine*, registre n° 161. Expédition de Saint-Domingue, 1802, n° 2.

voile le 14 décembre et rallièrent en passant devant Lorient la division du contre-amiral Delmotte.

En revanche ils ne trouvèrent pas à Belle-Île celle du contre-amiral Latouche-Tréville et croisèrent quelque temps dans le golfe de Gascogne sans pouvoir réussir à la rencontrer. Ils se dirigèrent ensuite vers les Canaries, point de rendez-vous fixé avec les escadres de Cadix et de Toulon, qu'ils n'y rencontrèrent pas davantage. Ils durent alors faire voile directement pour le cap Samana, dernier point de ralliement indiqué, lequel est situé au Nord de Saint-Domingue, dans la partie espagnole, mais à faible distance de la partie française. L'amiral Villaret-Joyeuse y arriva le 29 janvier 1802 et y fut rallié le même jour par l'amiral Latouche-Tréville. Il manquait encore les divisions de Toulon, de Cadix, de Flessingue et du Havre, ce qui réduisait à 11.900 hommes l'effectif des troupes dont pouvait actuellement disposer le général Leclerc; c'était peu pour engager l'expédition, mais la qualité de ces troupes choisies parmi celles qui avaient combattu en Égypte, en Italie et sur les bords du Rhin pouvait compenser la quantité<sup>(1)</sup>. Aussi le général Leclerc estima qu'il valait mieux ne pas perdre de temps et apparaître le plus tôt possible à la fois sur tous les points pour ne pas donner à Toussaint le temps de se reconnaître; en conséquence, l'amiral Villaret détacha aussitôt la frégate la *Sirène*

(1) Il y avait à bord, en dehors des troupes, de nombreuses séries d'employés civils destinés aux divers services publics. Pauline Leclerc avait aussi suivi son mari et se trouvait avec lui sur l'*Océan*. Enfin, les deux enfants de Toussaint-Louverture, son fils Isaac et son beau-fils Placide, avec M. Coisson, directeur du collège de la Marche, où ils achevaient leur éducation, avaient aussi été embarqués sur l'escadre par ordre de Bonaparte, qui comptait peut-être sur eux pour empêcher leur père de se déclarer contre lui; il les avait reçus d'une manière très aimable avant leur départ, et leur avait dit entre autres choses : « Ne croyez pas que la France ait l'intention de porter la guerre à Saint-Domingue; l'armée qu'elle y envoie est destinée non à combattre les troupes du pays, mais à augmenter leurs forces. » (Récit d'Isaac Louverture.)

au petit port de Montecrist, situé dans la partie espagnole, tout près de la frontière française, pour y prendre des pilotes côtiers susceptibles de guider les navires à l'entrée des ports de l'île. Le commandant de ce petit port, un homme de couleur, surpris par l'arrivée inopinée de la frégate, fut obligé de s'exécuter et de fournir les pilotes qui lui étaient demandés; le lendemain matin, la *Sirène* avait rejoint l'amiral et les pilotes étaient distribués sur les principaux navires de la flotte. Ces pilotes avaient rapporté que Toussaint-Louverture se trouvait à Santo-Domingo. Leclerc réunit alors ses généraux en conseil de guerre à bord du vaisseau-amiral et arrêta de concert avec eux les dispositions suivantes :

Le général Kerverseau, avec 1.400 hommes, devait être dirigé sur Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole; le reste des troupes, conformément aux instructions très précises données à Leclerc avant son départ, fut partagé en trois divisions : la première, forte de 2.000 hommes et commandée par le général Rochambeau, devait s'emparer de Fort-Dauphin, la principale place du département du Nord; la deuxième, commandée par le général Boudet et forte de 3.500 hommes, devait se diriger sur le Port-au-Prince<sup>(1)</sup>; enfin la troisième, commandée par le général Hardy, devait agir directement sur le Cap, capitale de l'île; le général en chef devait marcher avec cette dernière division, forte de 5.000 hommes. Le petit nombre d'hommes dont on disposait ne permit de diriger aucunes forces sur la province du Sud. Dès que ces dispositions, qui annonçaient une attitude nettement hostile, furent connues, les fils de Toussaint, qui étaient embarqués sur le vaisseau le *Jean-Jacques*, firent des représentations par écrit au général Leclerc, qui, naturellement, n'en tint aucun compte. Les différentes fractions de

<sup>(1)</sup> C'est dans cette division qu'était employé comme général de brigade Pamphile de Lacroix, l'historien que nous avons déjà eu et que nous aurons encore l'occasion de citer.

l'armée reçurent aussitôt l'ordre de se mettre en route. Le capitaine de vaisseau Magon (bientôt après promu au grade de contre-amiral) fut chargé d'aller débarquer les troupes de Rochambeau dans la baie de Mancénille, près de Fort-Dauphin; l'amiral Latouche-Tréville dut conduire à Port-au-Prince la division Boudet; un capitaine de vaisseau eut le commandement de la petite division chargée de porter Kerverseau à Santo-Domingo; enfin le reste de l'escadre, sous le commandement direct de Villaret-Joyeuse, se dirigea vers le Cap, portant le capitaine général et la division Hardy. Cependant Toussaint, averti de l'arrivée d'une flotte française à Samana, traverse l'île à bride abattue, afin de voir par lui-même la puissance de cette flotte et de juger de l'importance du danger dont il se sentait menacé. En comptant les quarante-sept voiles que comprenaient les escadres de Brest, Lorient et Rochefort rassemblées au pied du cap Samana, il eut un moment de découragement et dit aux officiers noirs qui l'accompagnaient : « Il faut périr; la France entière vient à Saint-Domingue. On l'a trompée; elle y vient pour se venger et asservir les noirs. » Il est peu probable qu'il fût sincère en paraissant croire que la France faisait cette expédition pour remettre les nègres en esclavage, mais il avait compris qu'on voulait le ranger sous l'obéissance de la France, dont il s'était affranchi, et dès lors il se décida à la résistance. C'est pourquoi dès à présent il s'efforçait de persuader aux noirs que leur liberté était en péril, afin d'appeler à la guerre toute la partie de la population noire employée sur les cultures et grossir en définitive son armée de tous les nègres de Saint-Domingue en état de porter les armes.

Toutefois, l'impression produite sur lui par la constatation de l'effort considérable fait par la France apporta de l'irrésolution dans ses démarches; il ne put se décider à donner immédiatement à ses généraux l'ordre de lever franchement l'étendard de la révolte. Il ne voulait pas d'ailleurs se mettre d'emblée en contradiction avec une proclamation

qu'il avait adressée au peuple moins de deux mois avant (18 décembre 1801) lorsqu'il avait appris la préparation en France d'une expédition pour Saint-Domingue; il y disait, en effet, « qu'il fallait recevoir les ordres et les envoyés de la métropole avec le respect de la piété filiale »; il s'efforçait en outre de rassurer les habitants sur les craintes que pouvait leur causer l'envoi de cette expédition, et pour bien démontrer qu'il désirait s'entendre avec le chef de l'expédition pour le maintien de l'ordre dans la colonie, il ordonnait que tous les établissements publics, casernes, hôpitaux, arsenaux, et jusqu'aux rues et quais de la ville du Cap fussent réparés, nettoyés et mis en bon état pour l'arrivée des Français.

Il est probable qu'il s'était figuré au premier moment qu'il s'agissait simplement d'une escadre venant porter des troupes pour assurer la garnison de l'île, comme cela se passe habituellement en temps de paix, mais les renseignements qui lui étaient parvenus depuis par l'intermédiaire des îles anglaises voisines, et finalement la vue de l'imposante flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse l'avaient complètement détrompé et fait voir les choses sous leur véritable jour.

Dans cet état d'esprit, il se décida à temporiser et prescrivit aux officiers commandants sur le littoral de répondre aux premières sommations de l'escadre qu'ils n'avaient pas d'ordres pour la recevoir<sup>(1)</sup>; et si celles-ci passaient outre, de menacer d'y répondre par la destruction des villes où elles débarqueraient des troupes.

L'armée régulière dont disposait à ce moment Toussaint-Louverture comprenait de 20.000 à 21.000 hommes organisés et répartis de la manière suivante :

(1) Il paraît qu'une consigne établie quelques années auparavant par les commissaires civils défendait à ces commandants de laisser entrer dans les ports, sans autorisation préalable, aucune force navale de quelque importance. Cette interdiction n'aurait pas dû d'ailleurs être appliquée aux troupes françaises.

*État-major général.*

Toussaint-Louverture, général en chef.

Agé, général de brigade, chef d'état-major général (à Port-au-Prince); Pascal, secrétaire.

D'Hébecourt, adjudant général (au Cap); Allier, secrétaire.

Idlinger, directeur général des domaines, faisant fonctions d'adjudant général (à Port-au-Prince).

Vollée, administrateur général des finances et ordonnateur en chef (au Cap).

*Division du Nord.*

Cristophe, général de brigade, commandant (au Cap).

Vernet, général de brigade (au Cap); Maurepas, général de brigade (au Port-de-Paix).

Guides des généraux (cavalerie) : 300 hommes.

Artillerie et gendarmerie : 900 hommes.

Infanterie :

2° demi-brigade coloniale (au Cap et au Limbé) : 1.200 hommes.

5° demi-brigade coloniale (au Fort-Dauphin) : 1.200 hommes.

9° demi-brigade coloniale (au Port-de-Paix) : 1.200 hommes.

Effectif total de la division : 4.800 hommes.

*Division du Sud et de l'Ouest.*

Dessalines, général de division, commandant (à Saint-Marc).

Charles Belair, général de brigade (à l'Arcahaye); Laplume, général de brigade (aux Cayes).

Guides des généraux (cavalerie) : 200 hommes.

Artillerie et gendarmerie : 900 hommes.

Garde d'honneur à pied et à cheval (à Port-au-Prince) :

Infanterie : 1.800 hommes.

3<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> demi-brigades coloniales (à Port-au-Prince) :  
1.800 hommes.

4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (à Jérémie et Saint-Marc) :  
1.200 hommes.

7<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (à l'Arcahaye) : 1.200 hommes.

8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> demi-brigades coloniales (aux Cayes) :  
3.600 hommes.

Bataillon Européen (aux Cayes) : 200 hommes.

Effectif total de la division : 11.650 hommes.

*Division de l'Est (partie espagnole).*

Clerveaux, général de division commandant (à Sant-Yago).

Pajeot, général de brigade (à Sant-Yago); Paul Louverture, général de brigade (à Santo-Domingo).

Guide des généraux (cavalerie) : 200 hommes.

Artillerie et gendarmerie : 400 hommes.

Infanterie :

1<sup>re</sup> demi-brigade coloniale (à Samana) : 1.200 hommes.

6<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (à Sant-Yago) : 1.200 hommes.

10<sup>e</sup> demi-brigade coloniale (à Santo-Domingo) :  
1.200 hommes.

Effectif total de la division : 4.200 hommes <sup>(1)</sup>.

(1) On a sans doute remarqué que le neveu de Toussaint-Louverture, le général Moïse ne figure pas dans ce détail de l'armée de Saint-Domingue; la raison en est bien simple : quelques mois avant l'arrivée de l'expédition Leclerc, son oncle l'avait traduit devant une commission militaire et fait fusiller pour « négligence dans l'exercice de ses fonctions ». Il commandait alors la première division, dite division du Nord, et ce fut le général de brigade Cristophe qui hérita de son commandement.

Cette exécution sévère d'un général, son neveu et jusqu'alors son favori, avait été imposée à Toussaint par la conduite de Moïse envers les noirs de la province du Nord qu'il ne pouvait se résoudre à forcer au travail, comme le faisait sans scrupules le féroce Dessalines dans l'Ouest. Il ne voulait pas, disait-il, être le bourreau des gens de sa couleur. Aussi les noirs, encouragés par cette attitude, non seulement se refusèrent au tra-

En récapitulant les effectifs des trois divisions, on trouve que le chiffre total de l'armée régulière de Saint-Domingue, armée organisée, comme il est facile de le remarquer, sur le modèle des armées françaises, s'élevait à 20.650 hommes. Cette armée était en très grande majorité composée de noirs : les mulâtres et gens de couleur n'y comptaient guère que pour un millier d'hommes; quant aux blancs, 500 ou 600 provenant des troupes d'infanterie et d'artillerie arrivées dans la colonie avant 1793 avaient été fondus dans l'artillerie et l'infanterie noires, tandis que 250 hommes, seuls restes des 20 bataillons français débarqués depuis cette époque, avaient été réunis pour former le bataillon Européen de la division Dessalines. Ainsi que le fait remarquer le général P. de La-croix, « Toussaint semblait les avoir exprès réunis dans le cadre d'un seul bataillon pour avoir à présenter aux siens un exemple parlant des ravages du climat sur les troupes européennes ».

A ces forces régulières, on peut ajouter tous les nègres employés sur les cultures de l'île, que Toussaint, comme on l'a déjà expliqué, allait soulever contre les Français en accusant ceux-ci de vouloir rétablir l'esclavage.

vail, mais encore entrèrent en révolte. Un massacre des blancs eut lieu brusquement dans la plaine du Limbé et coûta la vie à trois cents victimes. C'est ce massacre que Toussaint jugea utile de punir par l'exécution de son neveu, dont la haine bien connue pour les blancs pouvait le compromettre lui-même.

## CHAPITRE II.

SOUSSION DU LITTORAL DE LA PARTIE FRANÇAISE  
ET DE LA PARTIE ESPAGNOLE.

Conformément au programme arrêté par le général Leclerc, toutes les divisions de l'armée navale se mirent en marche le 31 janvier 1802. La division Magon, qui portait les troupes de Rochambeau, avait la moindre distance à parcourir; elle arriva devant Fort-Dauphin le 2 février et débarqua aussitôt, comme il était convenu, les troupes à l'entrée de la baie de Mancenille; puis elle pénétra dans la baie pour appuyer du feu de ses canons l'action de la petite troupe de Rochambeau. Celle-ci dispersa promptement à coups de fusil les noirs qui occupaient les bords du goulet; les canons des vaisseaux l'aiderent à chasser ceux qui occupaient le fort Labouque (ou de Saint-Louis), situé à l'entrée de ce goulet et la batterie de l'Anse, située un peu en arrière, et ensuite à enlever le Fort-Dauphin qui était défendu par un demi-régiment de l'infanterie coloniale. Un grand nombre de défenseurs furent tués; le reste prit la fuite, abandonnant aux Français la ville et le fort. Les défenseurs, surpris par une attaque tout à fait imprévue, n'opposèrent qu'une faible résistance; aussi Rochambeau n'eut que 14 hommes tués dans cette affaire, parmi lesquels se trouvait un de ses aides de camp, le fils du duc de la Châtre.

---

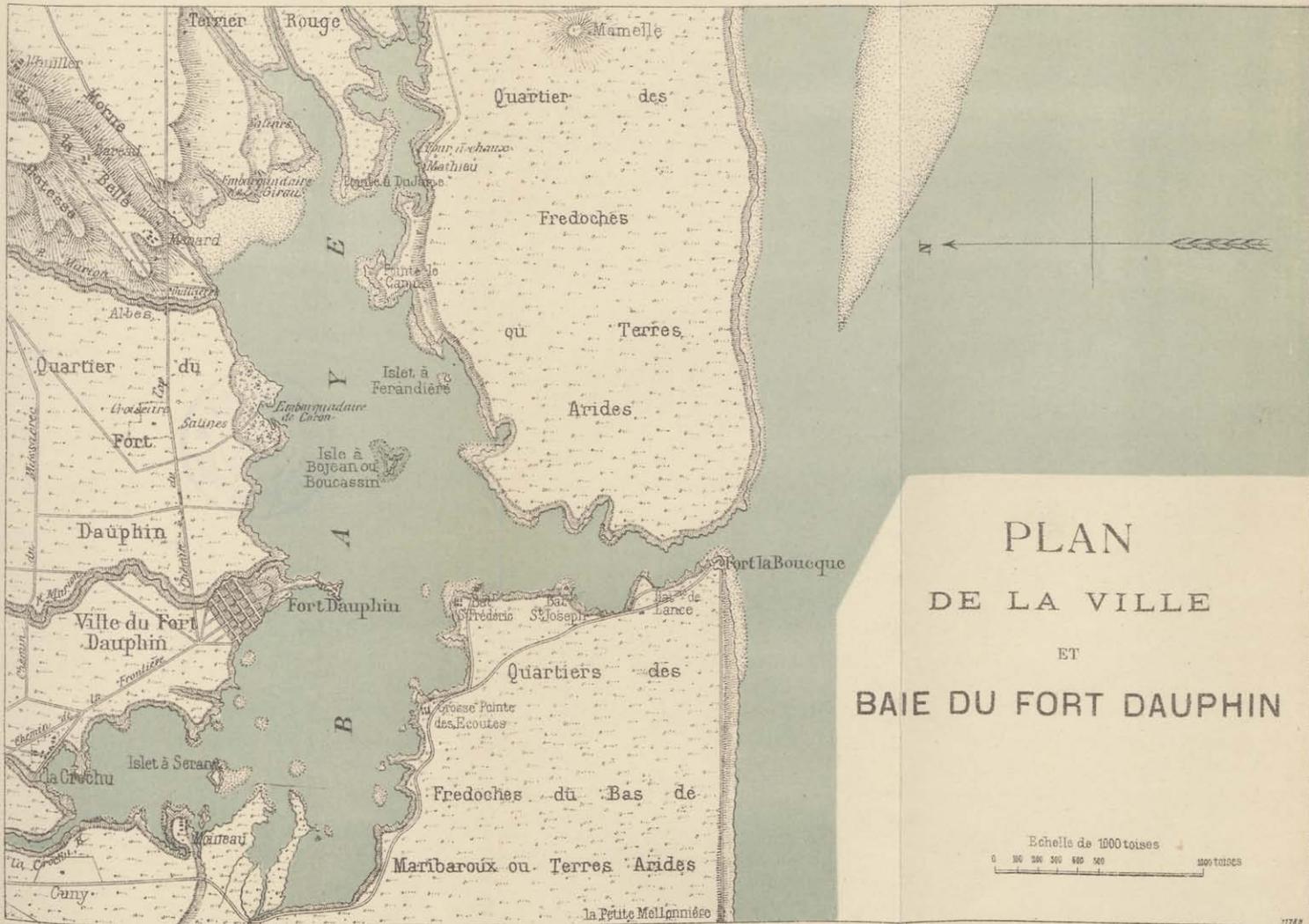
NOTA. Les cartes portent des échelles en toises. Pour évaluer les distances en mètres il suffira de se rappeler que la toise vaut 1<sup>m</sup> 94,904, soit 10 toises . 19<sup>m</sup> 50.

L'escadre de Villaret, qui avait navigué avec la division Magon jusqu'en face de la baie du Fort-Dauphin, continua sa route sur le Cap et arriva devant la ville le 14 pluviôse (3 février). L'amiral Villaret envoya aussitôt un de ses aides de camp, l'enseigne de vaisseau Lebrun, dans une embarcation pour communiquer avec le général Cristophe qui commandait dans cette place. Celui-ci se trouvait alors au fort Picolet, où l'aide de camp alla le rejoindre. Cristophe demanda à l'aide de camp les papiers dont il était porteur; l'aide de camp répondit qu'il avait ordre de les remettre en mains propres à Toussaint-Louverture, mais le général noir lui ayant affirmé que Toussaint se trouvait à Santo-Domingo, il se résolut après quelques hésitations à lui en faire la remise <sup>(1)</sup>. Cristophe, après les avoir parcourus, répondit que, sans les ordres du gouverneur général Toussaint-Louverture, il ne pouvait se permettre de recevoir l'escadre et les troupes qu'elle apportait, et il remit à l'aide de camp une lettre dans laquelle il demandait un délai suffisant pour provoquer et recevoir les instructions de son chef. Cependant les habitants blancs et les *anciens libres*, noirs et mulâtres, manifestaient hautement leur joie à la vue de l'escadre française; le maire de la ville, nommé César Télémaque, nègre ancien libre, alla prier instamment le général Cristophe de n'opposer aucune résistance à l'entrée de l'armée française. Un peu ébranlé dans sa résolution, Cristophe autorisa une députation à se rendre auprès du général Leclerc; cette députation, qui comprenait, outre le maire Télémaque, le curé de la ville, deux notables et M. Tobias Lear, consul des États-Unis, s'embarqua sur une goélette et arriva auprès du général peu de temps

(1) L'aide de camp Lebrun ne crut pas à l'absence de Toussaint-Louverture et demeura convaincu qu'il était venu secrètement au Cap. Le général Pamphile de Lacroix partage cette opinion. La plupart des historiens, y compris Thiers (*Histoire du Consulat et de l'Empire*), se bornent à reproduire sans la discuter l'affirmation de Cristophe. Quant à Isaac Louverture, il indique dans son récit que son père se trouvait effectivement à Santo-Domingo.







PLAN  
DE LA VILLE  
ET  
BAIE DU FORT DAUPHIN

Echelle de 1000 toises  
0 100 200 300 400 500 1000 TOISES



après le retour de M. Lebrun. Elle devait insister pour obtenir le délai nécessaire qui donnerait à Toussaint le temps de révoquer ses ordres.

Le général Leclerc reçut la députation avec une grande bienveillance, mais il continua à exiger la soumission de Christophe et chargea les députés de lui remettre une lettre ainsi conçue :

«A bord de l'Océan, le 14 pluviôse an x.

«J'apprends avec indignation, citoyen général, que vous refusez de recevoir l'escadre et l'armée française que je commande, sous prétexte que vous n'avez pas d'ordres du gouverneur général.

«La France a fait la paix avec l'Angleterre et le Gouvernement envoie à Saint-Domingue des forces capables de soumettre les rebelles, si toutefois on devait en trouver à Saint-Domingue.

«Quant à vous, citoyen général, je vous avoue qu'il m'en coûterait de vous compter parmi les rebelles. Je vous prévient que si, aujourd'hui, vous ne m'avez pas fait remettre les forts Picolet, Belair et toutes les batteries de côte, demain à la pointe du jour 15.000 hommes seront débarqués. 4.000 débarquent en ce moment au Fort-Liberté, 8.000 au port Républicain <sup>(1)</sup> : vous trouverez ci-jointe ma proclamation; elle exprime les intentions du Gouvernement français; mais rappelez-vous que, quelque estime particulière que votre conduite dans la colonie m'ait inspirée, je vous rends responsable de tout ce qui arrivera.

«*Le Général en chef de l'armée de Saint-Domingue  
et capitaine général de la colonie,*

«LECLERC.»

(1) Leclerc, suivant l'usage, force dans cette lettre d'une façon notable le chiffre de ses effectifs. Nous avons vu que Rochambeau avait pour débarquer à Fort-Dauphin 2.000 hommes et non 4.000, et Boudet 3.500 hommes et non 8.000 à débarquer à Port-au-Prince. Leclerc, qui annonce un débarquement de 15.000 hommes, ne disposait pas en ce moment de 12.000.

Cristophe ne tint aucun compte de cette lettre et, malheureusement, le général Leclerc, contrarié par les vents, ne put mettre sa menace à exécution et dut regagner le large. Le lendemain, 4 février, il renouvela sa sommation au général Christophe, qui répondit qu'il attendait toujours les ordres de son chef. Leclerc se décida alors à ordonner l'embarquement des troupes sur les bâtiments les plus légers de l'escadre, qui seraient chargés de les porter pendant la nuit vers le point de la côte où le débarquement paraissait le plus facile, aux environs du Limbé.

Le Cap est situé dans un fond dominé par une montagne fort élevée qui lui dérobe la vue d'une partie de la mer. Les vaisseaux de l'escadre, restant en croisière devant la ville, dans la matinée du lendemain, pouvaient aisément tromper Christophe et l'empêcher de soupçonner l'expédition qui aurait été faite à la faveur des ombres de la nuit. Le but du général en chef, en effectuant ce débarquement la nuit, était de marcher avec célérité pour tourner la montagne, et d'enlever la ville par surprise au point du jour, de manière à éviter les massacres et l'incendie dans l'intérieur. Ce plan était assurément bien conçu, mais il fut encore une fois contrarié par le vent, qui ne permit pas aux bâtiments chargés de troupes d'aborder la terre pendant la nuit.

Pendant la journée du 4, les proclamations rapportées par le maire Télémaque avaient été répandues dans la ville : l'une, signée par le premier consul Bonaparte et datée du 17 brumaire an x de la République (8 novembre 1801), annonçait l'envoi du capitaine général et des forces destinées à *protéger la colonie contre ses ennemis*, promettait aux habitants de leur conserver la liberté et concluait en ces termes : « Ralliez-vous auprès du capitaine général, il vous apporte l'abondance et la paix ; ralliez-vous autour de lui ; qui osera se séparer du capitaine général sera un traître à la patrie et la colère de la République le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées. » L'autre proclamation, signée du général Leclerc,

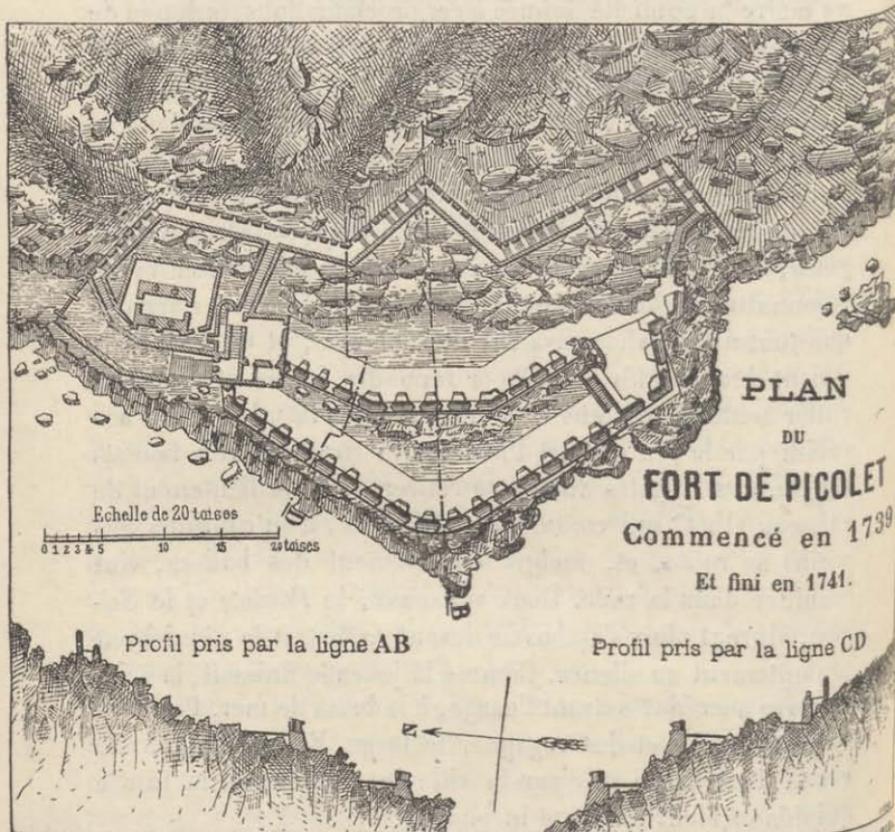
était écrite sur un ton plus pacifique, cherchait à rassurer la population, et promettait la confirmation de tous les officiers ou fonctionnaires civils dans leurs grades ou emplois.

Le lendemain, 5 février, Christophe, après avoir reproché au maire la publicité donnée à ces proclamations, ordonna de faire évacuer la ville par les habitants et enjoignit à la municipalité de se rendre au Haut-du-Cap. Les femmes, les vieillards, les enfants s'enfuirent à la hâte, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux.

Pendant ce temps, l'amiral Villaret envoyait à l'entrée de la rade les frégates la *Clorinde* et l'*Uranie* avec le cutter l'*Aiguille*, afin d'observer si la passe était encore balisée et de reconnaître l'état des fortifications : elles purent constater que toutes les balises avaient été enlevées, et que les forts étaient bien armés et prêts à répondre à une attaque. Le cutter tenta néanmoins de s'engager dans la passe et fut accueilli par le feu du fort Picolet, qui tira sur lui à boulets rouges. Les frégates durent se retirer, mais le lieutenant de vaisseau Obet, qui commandait l'*Aiguille*, n'en continua pas moins sa route, et, malgré l'enlèvement des balises, vint mouiller dans la rade. Deux vaisseaux, le *Patriote* et le *Scipion*, vinrent alors s'emboîser devant ce fort et le réduisirent promptement au silence. Comme la journée finissait, la brise de terre succéda, suivant l'usage, à la brise de mer, l'escadre ne put aborder et dut regagner le large. En s'éloignant elle eut la douleur de voir sur la ville les flammes et la fumée qui dénonçaient un vaste incendie.

Les coups de canon tirés sur le fort Picolet avaient marqué le commencement des hostilités, et le général Christophe s'était hâté d'appliquer le système concerté avec Toussaint, et qui consistait à incendier tout à l'approche des Français et à se retirer plus loin, en ne leur laissant qu'un monceau de ruines. Le feu avait été mis avec méthode par les soldats de Christophe, conformément à ses ordres : tous les établissements publics, église, bureaux de la marine, arsenal, casernes, ma-

gasins de l'État, palais du Gouvernement, furent d'abord livrés aux flammes; on mit ensuite le feu aux maisons particulières, forçant les portes pour y pénétrer quand elles étaient fermées. . . . Le lendemain matin (6 février), au point du



jour, les explosions successives des magasins à poudre firent trembler le sol et renversèrent quelques-unes des maisons qui avaient échappé à l'incendie. C'était le signal de l'évacuation de la ville et des forts par les troupes de Cristophe, qui se retirèrent au Haut-du-Cap.

Au moment même où le Cap commençait à brûler, le général Leclerc pouvait enfin débarquer au Limbé avec la divi-

sion Hardy. Il n'y trouva pas grande opposition, les forces qui avaient été envoyées contre lui s'étant disséminées en petites embuscades qu'on enleva facilement; la seule résistance un peu sérieuse fut opposée par les nègres qui occupaient le camp Louise, entre le bas Limbé et l'Acul, et qui avaient coupé le pont Vaudreuil.

Repoussant et chassant tout devant eux, les Français aperçurent bientôt les flammes qui dévoraient la ville du Cap, ce qui fit hâter leur marche et redoubla leur fureur contre les nègres qu'ils rencontraient sur leur route; le lendemain (6 février), le général Leclerc arrivait au Cap et installait son quartier général au milieu des ruines encore fumantes. Le même jour, l'escadre de l'amiral Villaret avait pénétré dans la rade.

L'amiral Villaret, dans un rapport adressé au ministre de la marine le 21 pluviôse an x (10 février 1802) <sup>(1)</sup>, rend compte de cette opération dans les termes suivants :

« Je donnai dans la passe, ordonnant à tous les vaisseaux de me suivre; les forts Picolet et Saint-Joseph étaient abandonnés <sup>(2)</sup>; les batteries de l'arsenal, les forts de Belair et de Saint-Michel tiraient encore sur nous; l'escadre gagna le mouillage sans tirer un seul coup. J'ordonnai alors aux vaisseaux le *Patriote* et le *J.-J. Rousseau* de faire feu sur les rebelles et de balayer les misérables qui mettaient le feu à la Petite-Anse. En même temps, les garnisons des vaisseaux furent débarquées sous les ordres du capitaine de vaisseau Laroque <sup>(3)</sup>.

« Le général Humbert, qui se trouvait avec 300 hommes à bord de la *Révolution*, prit le commandement de tous les détachements; il en forma un corps d'environ 1.200 hommes et

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, année 1802, carton n° 68.

<sup>(2)</sup> Christophe les avait fait évacuer en même temps que la ville.

<sup>(3)</sup> L'artillerie de marine faisait encore à cette époque partie de la garnison des vaisseaux.

courut s'emparer du fort Belair pour faciliter l'arrivée du général en chef. Il marcha ensuite au-devant de lui, tandis que je faisais prendre possession des forts abandonnés, que j'envoyais occuper la Petite-Anse et le fort Saint-Michel et que tous les charpentiers et toutes les pompes à incendie qui se trouvaient sur l'escadre étaient employés à sauver les ruines du Cap. Nous avons lieu d'être satisfaits de nos efforts. »

Un grand nombre d'habitants, plus de 1.200, qu'on avait forcés de fuir avant de brûler la ville, s'étaient dispersés sur la montagne qui la domine. On les apercevait depuis le bord des navires de l'escadre et l'on pouvait craindre pour leur vie, quoique Cristophe, il faut le reconnaître, se fût abstenu d'ordonner le massacre des blancs. « L'amiral Villaret, à qui une pareille réflexion ne pouvait échapper, écrit un témoin oculaire, fonctionnaire civil, embarqué sur l'escadre <sup>(1)</sup>, ordonna d'abord l'emboisement de plusieurs vaisseaux et frégates à l'effet de canonner la plaine qui nous montrait un assez grand nombre de brigands épars, et fit ensuite le signal de débarquement de toutes les troupes de marine à bord des vaisseaux, à l'effet de protéger les réfugiés des montagnes <sup>(2)</sup>. Tous ceux qui tenaient aux administrations civiles et qui n'avaient pas suivi le général Leclerc se précipitèrent dans les chaloupes avec les soldats; je me trouvai de ce nombre et partageai l'attendrissement qui était réservé aux premiers débarqués. . . . »

On se hâta de rassembler les fugitifs et de les ramener en ville. Ils purent ainsi courir à leurs maisons pour y combattre l'incendie, s'il en était encore temps, ou sauver du moins les objets épargnés par les flammes. Grâce à leur concours et à l'action énergique des sauveteurs de la flotte, il fut possible

<sup>(1)</sup> *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue*, par A.-P.-M. Laugon, ancien conseiller à Saint-Domingue, et, en dernier lieu, greffier en chef de la juridiction et de l'amirauté du Port-au-Prince.

<sup>(2)</sup> Un certain nombre de blancs avaient fui du côté de la rade et avaient été accueillis à bord des navires de commerce américains qui y étaient mouillés.

de limiter le désastre : beaucoup de maisons n'eurent que le faite brûlé. Quoi qu'il en soit, on put évaluer à une centaine de millions de francs les pertes occasionnées par cet épouvantable sinistre.

Le général en chef Leclerc n'avait pu arriver au Cap qu'à dix heures du soir, après une marche de douze lieues, par un soleil brûlant et sans aucun moyen de transport; mais sa manœuvre avait sauvé de l'incendie les riches quartiers de l'Acul, du Limbé, du Borgne et de la plaine du Cap. En même temps, le général Rochambeau, maître du Fort-Dauphin, s'était avancé jusqu'à Limonade et en avait pris possession ainsi que de Caracol et de tout le pays situé entre le Cap et Fort-Dauphin.

En résumé, le soir du 6 février, les Français étaient maîtres de tout le littoral, depuis le Fort-Dauphin jusqu'à la baie de l'Acul, au delà du Cap. Le 8 février, toutes les frégates employées au débarquement du Limbé avaient rejoint l'amiral dans la rade du Cap, sauf l'une d'elles, la *Furieuse*, qui avait été laissée en croisière devant l'entrée de cette rade.

Il reste à suivre les opérations de la division Boudet à Port-au-Prince. La division navale de Latouche-Tréville qui la portait arriva devant la ville dans la soirée du 15 pluviôse (3 février 1802). Un blanc au service de Toussaint, le général de brigade Agé, y exerçait le commandement en l'absence du féroce Dessalines, qui se trouvait à Saint-Marc; ce fut probablement à cette circonstance que la ville de Port-au-Prince dut d'échapper à un incendie semblable à celui du Cap.

Le général Boudet s'empressa; dès que l'escadre eut jeté l'ancre, d'envoyer au commandant de la place un aide de camp, le chef de brigade Sabès, porteur des proclamations du Gouvernement. Le général Agé répondit qu'il était obligé pour prendre une décision d'attendre les ordres de son chef, le général Dessalines, et que jusque-là il gardait près de lui l'aide de camp Sabès, et chargea le porteur d'exprimer au général Leclerc toute sa bonne volonté. Mais cette bonne

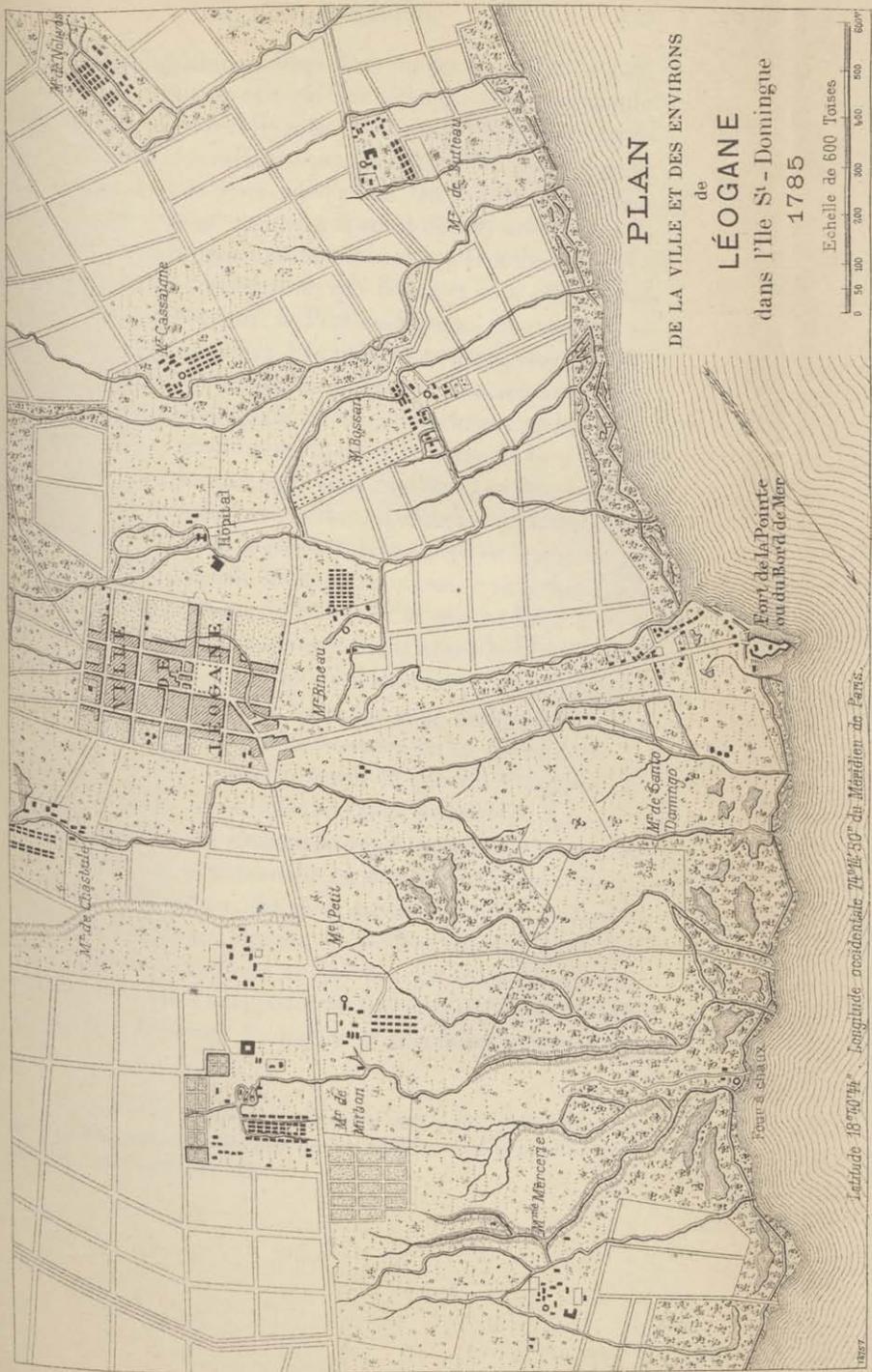
volonté était neutralisée par les chefs de couleur de la garnison, notamment par le mulâtre Lamartinière, commandant la 3<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, qui, à la tête d'une forte troupe de nègres, gardait à vue Agé et Sabès.

Le général Boudet se décida alors à donner l'ordre de débarquement pour le lendemain 4 février. Ce débarquement fut en effet exécuté sans obstacle sur la côte du Lamentin; l'artillerie fut passée sur des radeaux construits à la hâte par Latouche-Tréville. Dès que les troupes eurent pris terre, elles se mirent en marche vers la ville, tandis que Latouche-Tréville faisait voile pour regagner la rade. Lamartinière s'abstint de mettre le feu à la ville, comptant que les Français seraient arrêtés par le fort Bizoton, qu'ils devaient nécessairement trouver sur leur chemin et qui, assez solide, était défendu par un bataillon de la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale. Ils arrivèrent en effet à midi en face de ce fort à portée de canon. Un capitaine noir s'avança en parlementaire et annonça que le fort était résolu à se défendre; le général Boudet, se tournant alors vers ses grenadiers, leur dit : « Camarades, vous êtes ici sur le territoire de la France, vous ne devez y trouver que des amis; gardez vos armes sur l'épaule, et, s'il le faut, laissons-nous tuer afin que ceux qui nous suivent soient en droit de venger notre mort et de venger la France. » Puis la marche reprit avec une allure à la fois amicale et résolue. La garnison du fort, en voyant cette attitude, accourut au-devant de nos soldats aux cris de : « Vive la France ! » Le mulâtre Bardet<sup>(1)</sup>, qui commandait le fort, y fit entrer nos troupes et joignit ses soldats à ceux de la division Boudet.

C'était une circonstance très heureuse, car elle allait épargner à Port-au-Prince les horreurs de l'incendie de la ville et du massacre des blancs, et exercer une influence décisive pour la soumission de la province du Sud.

(1) Ce Bardet fut ainsi le premier des chefs de l'armée coloniale qui se rallia à l'armée française.





PLAN  
de  
**LÉOGANE**  
dans l'île St-Domingue  
1785

Echelle de 600 Toises  
0 50 100 200 300 400 500 600

Latitude 18° 14' 14" Longitude occidentale 74° 16' 50" du Méridien de Paris.

Auto-imp. L. Courtier, 43, rue de Dunkerque, Paris.





La division Boudet renforça d'un de ses bataillons la garnison du fort Bizoton et y prit en échange une compagnie de grenadiers noirs qu'elle mêla à ses rangs; le général espérait en effet que ce mélange pourrait être d'un bon exemple pour la garnison de Port-au-Prince. On se remit immédiatement en marche et on arriva bientôt devant un blockhaus très élevé, défendu par 100 hommes et 4 pièces de canon <sup>(1)</sup>; on lui adressa une sommation qui demeura sans effet, mais Boudet, pressé d'arriver à Port-au-Prince, ne voulut pas perdre un temps précieux à le réduire et passa outre. Il arriva devant la ville presque au même moment où Latouche-Tréville se présentait devant la rade; détachant aussitôt deux bataillons sur sa droite pour tourner la porte de la ville appelée porte de Léogane, qui était couverte par une redoute armée de 6 pièces de gros calibre, il marcha lui-même avec le gros de ses forces sur la redoute. L'avant-garde, commandée par le général Pamphile de Lacroix, s'avança sans tirer jusqu'à 100 mètres de la porte. Les noirs se mirent alors à crier du haut des remparts : « Avancez, nous avons l'ordre de vous recevoir, avancez ! » La tête de colonne se présenta alors et fut reçue par une volée de mitraille et de mousqueterie qui étendit morts une centaine d'hommes de la division, et en blessa près de 200, parmi lesquels le général Pamphile de Lacroix; le reste de la colonne, sans prendre le temps de faire feu, franchit rapidement le court espace qui la séparait de la redoute, et, la baïonnette en avant, en escalada le rempart; en même temps, les deux bataillons détachés sur la droite franchissaient l'enceinte de la ville, et toute la division réunie poursuivait les noirs, surpris par une attaque si brusque et si décidée, qui s'enfuyaient en désordre à travers la ville sans prendre le temps d'y mettre le feu, laissant les caisses

(1) Ce fortin était communément désigné sous le nom de *blockhaus reconquis*, parce qu'il avait été repris de vive force aux Anglais pendant qu'ils occupaient cette partie de l'île.

publiques pleines d'argent et les magasins remplis d'une immense quantité de denrées coloniales. Lamartinière, qui avait pris le commandement des 4.000 hommes de la garnison, en remplacement du général Agé, toujours détenu, s'efforça en vain de les retenir; il ne put que rallier la plus grande partie des fuyards et marcher à leur tête jusqu'au bourg de la Croix-des-Bouquets, situé à deux lieues de distance et où il devait retrouver Dessalines.

On peut donc dire que la ville de Port-au-Prince fut enlevée à la baïonnette; et cependant la colonne, en donnant l'assaut, avait eu à supporter non seulement le feu de la place, mais encore celui du blockhaus qu'on avait tourné et qui se mit à la canonner dès qu'il vit l'action engagée.

Du côté de la rade, l'attaque n'avait pas été menée avec moins de vigueur : l'amiral Latouche-Tréville avait embossé ses vaisseaux vis-à-vis des forts de la rade, et ouvert contre ces forts et batteries un feu violent qui détermina les soldats noirs à les abandonner promptement. « Nous vîmes se réaliser la théorie que cet habile marin, dit en parlant de Latouche-Tréville, le général Pamphile de Lacroix <sup>(1)</sup>, n'avait cessé de nous faire pendant la traversée en nous assurant qu'il y a peu de batteries à terre qui puissent tenir contre le feu d'une escadre intrépide <sup>(2)</sup>. »

Latouche-Tréville eut alors l'idée de faire continuer le feu, en le dirigeant sur les abords de la ville, du côté opposé à celui par lequel arrivait la division Boudet; cette manœuvre accéléra la fuite des noirs, qui se crurent attaqués par derrière; ils couraient pêle-mêle, poursuivis la baïonnette dans les reins, laissant ouvertes les portes et barrières des forts. Pendant ce temps, quelques chaloupes armées allèrent porter

<sup>(1)</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, t. II, p. 96.

<sup>(2)</sup> Il s'agit ici de batteries défendues par des noirs. Cette opinion ne pourrait être acceptée comme exacte sans cette considération.

une sommation au fort de l'Illet, qui fut évacué sans tirer un coup de fusil.

Le général Agé, commandant des troupes, et le chef de brigade d'Alban, commandant la place, devenus libres par la fuite des soldats qui les gardaient, s'empressèrent de venir féliciter le général Boudet de ce brillant succès. Le dominicain Lecun, préfet apostolique et curé de Port-au-Prince, se présenta aussi avec plus de 500 personnes de toute couleur, qui s'étaient réfugiées dans l'église au moment de l'attaque de la ville et qu'il avait sauvées de la fureur des soldats noirs, en couvrant la porte de l'église de son corps revêtu des habits sacerdotaux, et leur opposant l'ostensoir qu'il portait dans ses mains.

Néanmoins, en fuyant, les soldats noirs avaient emmené avec eux dans les mornes une bonne partie de la population blanche, et l'aide de camp de Boudet, le chef de brigade Sabès, envoyé en parlementaire, ainsi que les matelots qui l'avaient accompagné. Plusieurs blancs avaient essayé de résister et avaient été tués sur place, entre autres le commandant d'artillerie Lacombe, blanc européen, qui faisait partie de la garnison de Port-au-Prince; Lamartinière lui brûla la cervelle en plein conseil de défense, parce qu'il refusait énergiquement de lui livrer les clés des magasins à poudre.

La prise si promptement et si énergiquement exécutée de Port-au-Prince jeta la terreur parmi les noirs, qui, plus encore que les blancs, se mettent volontiers du côté du plus fort; dans les deux ou trois jours qui suivirent, le blockhaus reconquis se rendit à discrétion; deux bataillons de la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale descendirent des mornes pour se rallier aux Français et se joindre au bataillon du même régiment venu du fort Bizoton; enfin les chefs de canton des environs de Port-au-Prince vinrent successivement faire leur soumission.

Le féroce Dessalines, apprenant le débarquement des Français à Port-au-Prince, quitta sa résidence de Saint-Marc, non sans y avoir fait allumer l'incendie et massacrer un grand

nombre de blancs<sup>(1)</sup>, et se dirigea par les hauteurs des Verrettes et de l'Artibonite vers la Croix-des-Bouquets, où il rallia Lamartinière et les débris de la garnison de Port-au-Prince. En passant il donnait partout des ordres d'incendie et de massacre. De là, passant derrière Port-au-Prince, il se porta par une marche rapide sur Léogane.

Boudet était parti le 21 pluviôse au matin (9 février) pour se porter vers la Croix-des-Bouquets, où il savait que s'était faite la concentration de Dessalines et de Lamartinière; c'est ce mouvement qui avait décidé Dessalines à marcher sur Léogane, où il était arrivé le 10 février, après avoir fait plus de vingt lieues à travers des montagnes entrecoupées de précipices. Boudet se hâta de diriger une partie de sa division sur Léogane; elle arriva devant la ville le 11 février; elle n'eut pas de peine à en faire déguerpir Dessalines, qui, en voyant arriver les Français, mit le feu à la ville et se retira sur les hauts mornes qui l'avoisinent; sa fuite fut si précipitée que l'incendie qu'il avait tenté d'allumer ne causa que peu de ravages. En revanche, il eut soin, dans sa retraite, de faire détruire les habitations que les enfants de M<sup>me</sup> Bonaparte (les Beauharnais) possédaient auprès de Léogane. Pendant que Dessalines, forcé de battre en retraite, se dirigeait vers les montagnes du Mirebalais et des Gonaïves pour y rejoindre Toussaint, le vaisseau l'*Argonaute* venait réduire le fort de Léogane, qui était resté entre les mains des soldats de Dessalines, et l'adjudant-commandant Dubois, débarqué sur ce point, détruisait un corps de 2.000 noirs retranchés dans les mornes voisins; en même temps, le vaisseau l'*Aigle* avec

<sup>(1)</sup> Un certain nombre avaient été épargnés pour le moment et entraînés de force avec ses bandes. Dessalines comptait probablement leur faire jouer le rôle d'otages.

En revanche, plusieurs nobles français émigrés, officiers dans la garde d'honneur de Toussaint, purent s'échapper au moment où Dessalines dirigeait ce corps d'élite sur Mirebalais, et rejoindre les Français à Port-au-Prince.

quelques bâtimens légers allait porter un corps de 900 hommes au bourg de l'Arcahaye.

L'effet obtenu par ces rapides succès du général Boudet fut considérable; dès le lendemain de son entrée à Port-au-Prince, il reçut la visite d'un capitaine noir, de la division du général Laplume, nommé Célestin, alors en congé dans cette ville et qui lui offrit ses services. Boudet les accepta volontiers et députa aussitôt ce capitaine auprès de Laplume pour lui annoncer la prise de Port-au-Prince par les Français, et lui porter les proclamations du premier consul et du capitaine général. Célestin arriva pendant la nuit aux Cayes et s'acquitta immédiatement de sa mission. Le général Laplume, le plus doux et le plus humain des chefs de l'armée coloniale, se décida à convoquer tous ses officiers dès le lendemain au point du jour (7 février). Après leur avoir communiqué les nouvelles qu'il avait reçues du général Boudet, il leur exposa les malheurs qu'entraînerait leur résistance, le sang inutilement versé, les massacres et les incendies qui succéderaient à l'ordre et à la tranquillité qu'ils avaient eu jusque-là le bonheur de maintenir ensemble dans le Sud.

Les officiers, touchés et convaincus par la parole de leur général, furent unanimement d'avis de recevoir l'armée française et se chargèrent de faire partager cette conviction à leurs hommes. Un peu plus tard, dans la matinée, Laplume réunit toutes ses troupes et leur lut les proclamations qu'il avait reçues. Les hommes, prévenus à l'avance par leurs officiers, accueillirent favorablement cette lecture et ne firent aucune difficulté pour prêter le serment de fidélité et d'obéissance à la France. Après s'être ainsi assuré de ses troupes, Laplume se hâta d'envoyer deux aides de camp pour mander près de lui les commandans des quartiers d'Acquin et du Petit-Goave, auxquels il fit facilement accepter sa décision et qu'il chargea d'établir un cordon sur la frontière des départemens de l'Ouest et du Sud pour empêcher les troupes ou les émissaires de Toussaint de pénétrer dans ce dernier; puis

il se hâta d'envoyer au général Boudet acte de sa soumission et de celle de ses troupes.

Les généraux Rochambeau, Leclerc et Boudet avaient donc soumis en quelques jours la presque totalité du littoral de la partie française de l'île; nous avons vu que le général Kerversau avait été chargé d'opérer en même temps contre la partie espagnole. L'amiral Villaret rend compte au ministre de cette expédition dans les termes suivants<sup>(1)</sup> :

« Le capitaine Bernard, commandant les frégates la *Fraternité* et la *Précieuse*, chargées d'un corps de troupes sous les ordres du général Kerversau, se présenta le 13 pluviôse devant l'ancienne capitale de la partie espagnole. Paul Louverture, frère de Toussaint, commandait dans cette place et dans tout le département de l'Ozama. A la sommation qui lui fut faite de rendre la ville aux troupes de la République, il répondit, conformément au système de lenteur et de dissimulation qui lui était prescrit, qu'il attendait les ordres du gouverneur général<sup>(2)</sup>. Vous apprendrez, citoyen Ministre, sans en être étonné, qu'il les attendait encore le 29 pluviôse (date de la dernière dépêche du capitaine Bernard). Le général Kerversau ne voulant pas lui permettre d'attaquer la place, il fallut attendre l'effet des dispositions connues de ses habitants. Dans la nuit du 20 pluviôse, ceux pour qui le joug de Toussaint était le plus intolérable enlevèrent un des forts l'épée à la main et nous ouvrirent les portes de la ville. Mais cet élan de courage fut inutile par la difficulté de le combiner avec les mouvements qui devaient le soutenir. On fit les plus grands efforts pour débarquer les troupes sur une côte qui ne présente aucun asile; les chaloupes furent

<sup>(1)</sup> Rapport au ministre de la marine et des colonies en date du 13 ventôse an x (2 mars 1802). (*Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.)

<sup>(2)</sup> C'est la même réponse que Cristophe avait faite, au Cap, aux sommations de Leclerc. Tous deux suivaient exactement en cela les instructions données par Toussaint.

renversées et remplies d'eau sans qu'un seul homme pût atteindre le rivage. Heureusement, personne ne périt, et les braves insurgés, voyant accourir sur eux la garnison tout entière, évacuèrent sans perte le fort et la ville et se répandirent dans les campagnes déjà soulevées contre la tyrannie des noirs. Ils sont revenus à la charge le 22 et ont enlevé un des postes extérieurs. Le 24, toute espérance de soumission paraissant évanouie, les frégates ont quitté le mouillage dominé par les forts, et, depuis lors, elles bloquent étroitement l'ouverture de l'Ozama où elles ont arrêté deux bâtiments américains chargés de vivres. Cependant le reste de la partie espagnole est soumis à la République, les indigènes sont en armes et le général en chef les a fait soutenir par un corps de troupes qui doit aller se joindre au général Kerversau pour forcer la seule place qui soit encore au pouvoir des rebelles.

« J'apprends à l'instant que le général Kerversau est entré le 2 ventôse à Santo-Domingo sans effusion de sang; il tenait la place assiégée par terre et par mer depuis plusieurs jours. Il paraît que la soumission de Clervaux et du reste de la partie espagnole a entraîné la reddition de Santo-Domingo. »

En effet, le général mulâtre Clervaux, qui commandait le département de Cibao, dans le Nord de la partie espagnole, cédant à l'influence de l'évêque français Mauviel, qui agissait auprès de lui au nom du contre-amiral Magon, venait de se décider à abandonner le parti de Toussaint pour se rallier à la cause de la France. Paul Louverture restait donc avec la seule place de Santo-Domingo dans toute la partie espagnole, et, dans ces conditions, il jugea inutile de prolonger plus longtemps sa résistance passive et se rallia à son tour au général Kerversau. La soumission de ces deux chefs militaires, outre qu'elle nous livrait en entier la partie espagnole de l'île, présentait le double avantage d'affaiblir les forces militaires de Toussaint et de nous procurer les renforts de leurs régiments, qui suivaient, comme toujours, aveuglément les ordres de leurs généraux.

## CHAPITRE III.

TENTATIVE INFRUCTUEUSE DE CONCILIATION PAR L'INTERMÉDIAIRE  
DES ENFANTS DE TOUSSAINT-LOUVERTURE.

Le premier soin du général Leclerc, après avoir pris possession du Cap, avait été de faire disparaître les traces de l'incendie, d'y ramener les habitants, de rappeler les nègres cultivateurs sur les habitations voisines et d'envoyer ses navires chercher des vivres aux États-Unis pour remplacer les ressources dévorées par les flammes.

Les désastres que la bonne volonté du général avait été impuissante à éviter l'avaient profondément touché; il résolut d'arrêter pour un moment les hostilités autour du Cap et de faire auprès de Toussaint-Louverture une tentative de négociations pour laquelle il avait sous la main les éléments tout préparés. En effet, le premier consul avait fait embarquer avec l'expédition les deux fils de Toussaint-Louverture, Placide et Isaac<sup>(1)</sup>, ainsi que leur précepteur M. Coisnon, principal du collège de la Marche à Paris, dans lequel on les faisait élever.

Quelque temps avant l'expédition, M. Coisnon fut mandé par le Ministre de la marine, qui lui proposa, au nom du premier consul, d'aller accompagner ces deux jeunes gens à Saint-Domingue; il accepta et reçut peu de jours après l'invitation de venir les présenter au premier consul au palais des Tuileries. Bonaparte les reçut ayant à ses côtés son beau-frère Leclerc. « Votre père, dit-il au jeune Isaac, est un grand

<sup>(1)</sup> Placide, le fils aîné, était enfant du premier lit de M<sup>me</sup> Toussaint; il était simplement frère utérin d'Isaac, lequel était fils de M. et M<sup>me</sup> Toussaint-Louverture.

homme; il a rendu des services éminents à la France. Vous lui direz que moi, premier magistrat du peuple français, je lui promets protection, gloire et honneurs. Ne croyez pas que la France ait l'intention de porter la guerre à Saint-Domingue; l'armée qu'elle y envoie est destinée, non à combattre les troupes du pays, mais à augmenter leurs forces. Voici le général Leclerc, mon beau-frère, que j'ai nommé capitaine général et qui commandera cette armée. Des ordres sont donnés afin que vous soyez quinze jours d'avance à Saint-Domingue pour annoncer la venue de l'expédition <sup>(1)</sup>. » L'entrevue s'acheva de façon cordiale; Bonaparte interrogea Isaac sur les mathématiques et parut satisfait de ses réponses. Il remit en terminant aux deux jeunes gens une lettre pour leur père.

L'intention manifestée par le premier consul de faire arriver les fils de Toussaint quinze jours avant l'expédition pour leur donner le temps de prévenir et de gagner leur père était bonne, mais elle ne fut pas exécutée <sup>(2)</sup>. Les jeunes gens furent embarqués à Brest sur la frégate la *Sirène* et firent voile en même temps que le reste de l'escadre de Villaret. Au bout de trente jours de navigation, l'amiral voulant faire passer cette frégate par la Guadeloupe, pour remplir une mission, les fit transborder sur le vaisseau le *Jean-Jacques*. C'est à bord de ce vaisseau qu'ils assistèrent à la prise et à l'incendie du Cap.

Si l'on ne s'explique pas facilement pourquoi le départ des fils de Toussaint n'a pas précédé le départ de l'escadre, on s'explique encore moins comment le général Leclerc ne s'est pas empressé en arrivant de les envoyer auprès de leur père;

(1) Récit d'Isaac Louverture, reproduit dans l'ouvrage déjà cité de Gragnon-Lacoste.

(2) Les motifs qui ont amené cette déviation aux intentions formulées par Bonaparte ne nous sont pas connus. Peut-être, si elles avaient été suivies, eût-on pu éviter la guerre contre Toussaint; il eût été néanmoins difficile de faire accepter à celui-ci la suprématie du général Leclerc.

et comme le Gouvernement avait prescrit au général *les plus petits détails de la conduite qu'il devait tenir en arrivant*, il faut admettre que Bonaparte avait changé d'avis et avait donné des ordres contradictoires avec la promesse faite aux jeunes Louverture<sup>(1)</sup>. Mais Leclerc aurait dû, tout au moins, faire imprimer la lettre de Bonaparte à la suite des proclamations lancées aux habitants de Saint-Domingue et, quel que dût être le résultat de cette démarche, ce fut une faute de ne l'avoir pas tentée.

Quoi qu'il en soit, le général Leclerc envoya chercher le 7 février, à bord du *Jean-Jacques*, les deux fils Louverture et leur précepteur M. Coisson, leur exprima son désir d'un accommodement et conclut en leur disant : « J'ai le plus grand espoir de m'entendre avec votre père; il était absent, il n'a pu rien ordonner. Il est nécessaire que vous lui portiez la lettre du premier consul et qu'il connaisse mes intentions et la haute opinion que j'ai de lui. » Tout cela eût été très bien quatre jours plus tôt, avant les premiers coups de canon tirés contre les forts de Saint-Domingue, mais avait peu de chance de trouver bon accueil auprès de Toussaint après

(1) La première idée d'entrer en négociations directes avec Toussaint-Louverture par l'intermédiaire de ses fils avait peut-être été suggérée à Bonaparte par la lettre suivante d'un officier supérieur de Saint-Domingue, retiré à Paris, qui est conservée aux *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 68.

« Paris, 29 vendémiaire an x (20 octobre 1802).

« Morin, chef de brigade, au premier consul.

« Citoyen consul, quelque distance qu'il y ait entre vous et moi, j'élève ma voix, quelque faible qu'elle soit, pour réclamer votre générosité relativement à l'envoi des enfants du général Louverture dans son sein. Cette mesure, citoyen consul, lui fera resserrer les liens qui l'attachent à la mère patrie et il ne pourra que redoubler de zèle pour l'exécution de vos ordres et votre gloire. Ses effets tendront toujours au bien; vous pouvez en être convaincu, citoyen consul, ainsi que de son sincère et entier dévouement à votre personne.

« Salut et respect.

« MORIN, rue Jean-Tison, 213. »

l'attaque et la prise de Fort-Dauphin, du Cap et de Port-au-Prince.

Les jeunes Louverture, doublement heureux d'aller revoir leur famille et d'être chargés auprès de leur père d'une mission pacifique, se mirent en route le même jour à 11 heures du soir. Ils passèrent la nuit aux avant-postes du général Desfourneaux et reprirent leur marche le lendemain 8 février au point du jour<sup>(1)</sup>, se dirigeant vers Ennery, où les attendaient M<sup>me</sup> Louverture et ses plus proches parents. Ils y arrivèrent le 9 février à 9 heures du soir, après une marche de deux jours pendant laquelle la population noire les acclamait partout au passage.

Toussaint-Louverture vint les y rejoindre le lendemain 10 février à 11 heures du soir. Après avoir laissé se produire les manifestations de tendresse, naturelles en pareille circonstance, M. Coisnon présenta au général la lettre du premier consul, à laquelle était suspendu « au moyen d'un cordon de soie le sceau de l'État enfermé dans une boîte de vermeil ».

Pendant que Toussaint parcourait rapidement la lettre qui lui était remise, ses enfants et leur précepteur lui faisaient part des promesses du premier consul et de l'assurance qu'il leur avait donnée sur les dispositions amicales dans lesquelles il envoyait l'armée à Saint-Domingue; puis ils ajoutèrent, conformément aux instructions du capitaine général, que celui-ci manifestait l'intention d'entrer en arrangement avec lui.

La lettre que parcourait Toussaint en les écoutant était datée de Paris le 27 brumaire an x (18 novembre 1801) et adressée « au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue ».

(1) Isaac Louverture constate le bon accueil qui leur fut fait par le général Desfourneaux et son chef d'état-major, l'adjudant-commandant Dampierre, qui donnèrent un souper en leur honneur.

Nous en reproduisons ici la partie essentielle :

« Citoyen général, la paix avec l'Angleterre et avec toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la République au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le Gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine général comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du Peuple français. C'est dans ces circonstances que nous nous plaçons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentiments que vous nous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites. Nous avons conçu pour vous de l'estime et nous nous plaçons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au Peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talents et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes forcenés, remis en honneur le culte de la religion et de Dieu de qui tout émane. La Constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du Peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

« Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis sans que la métropole puisse vous secourir ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne plus l'être. Mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation, qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens par les services que vous lui avez rendus et par les talents et la force de caractère dont la nature vous a doué. . .

« Nous avons fait connaître à vos enfants et à leur précepteur les sentiments qui nous animent. Nous vous les renvoyons. Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talents le capitaine général. Que pourrez-vous désirer? La liberté des noirs? Vous savez que, dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. De la considération, des honneurs, des richesses? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentiments particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune et les honneurs qui vous attendent. . .

« Comptez sans réserve sur notre estime et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde. »

Cette lettre, non plus que les commentaires dont elle était accompagnée par les jeunes Louverture et M. Coisnon, ne produisit pas grand effet sur le vieux général, qui répondit à ce dernier, avec un bon sens irréfutable :

« Avouez que les paroles et la lettre du premier consul sont tout à fait en opposition avec la conduite du général Leclerc : les unes m'annoncent la paix, l'autre me fait la guerre <sup>(1)</sup>.

« Le général Leclerc, en tombant sur Saint-Domingue comme un coup de foudre, ne m'a appris sa mission que par l'incendie de la capitale qu'il pouvait éviter, par la prise d'assaut du Fort-Dauphin et les débarquements opérés à main armée sur les côtes du Limbé.

<sup>(1)</sup> On sait pourtant que tous les plus petits détails de la marche de l'expédition et de la conduite à tenir en débarquant étaient minutieusement prescrits avant le départ par les instructions secrètes remises au général Leclerc et à l'amiral Villaret. Le premier consul avait donc manqué de franchise dans sa lettre à Toussaint; le vieux noir le comprenait bien et c'est ce qui explique le peu de cas qu'il fit de cette lettre.

« Je viens d'être informé que le général Maurepas a été attaqué par une division française qu'il a repoussée; que le commandant de Saint-Marc a forcé de prendre le large deux vaisseaux français qui canonnaient cette ville. Au milieu de tant de désastres et de violences, je ne dois pas oublier que je porte une épée. Mais pour quel motif me déclare-t-on une guerre aussi injuste, aussi impolitique? Est-ce parce que j'ai délivré mon pays du fardeau de la guerre étrangère, que j'ai travaillé de toutes mes forces pour sa prospérité et sa splendeur, que j'y ai établi l'ordre et la justice?

« Puisque ces actions sont regardées comme un crime, pourquoi m'envoyer mes enfants dans une telle circonstance, pour partager ce crime?

« Au reste si, comme vous me le dites, le général Leclerc désire franchement la paix, qu'il arrête la marche de ses troupes. Il préservera Saint-Domingue d'une subversion totale et calmera les esprits déjà exaspérés par son système d'agression et d'envahissement. Je veux, Monsieur Coisson, lui écrire dans ce sens une lettre que vous, mes enfants et M. Granville, le précepteur de mon plus jeune fils, serez chargés de lui remettre<sup>(1)</sup>. »

Le lendemain Toussaint repartit pour les Gonaïves, laissant à ses enfants cette lettre pour le général Leclerc (11 février). Quand ceux-ci vinrent remettre cette missive au capitaine général, l'escadre de Toulon, commandée par l'amiral Gantheaume, arrivait précisément au Cap; elle comprenait 7 bâtiments et portait 4.200 hommes de troupes; de plus, la nouvelle des succès du général Boudet et de la reddition de Port-au-Prince y était déjà parvenue. La nouvelle de ces événements et l'arrivée de ces renforts étaient faites pour

<sup>(1)</sup> Le texte de cette réponse est emprunté au récit déjà cité d'Isaac Louverture. L'auteur ajoute, comme pour en garantir l'authenticité, qu'elle a été prononcée devant la femme du général et ses deux nièces, son parrain le vieux nègre Pierre-Baptiste, âgé de 105 ans, et d'un grand nombre d'officiers supérieurs qui accompagnaient le général.

augmenter les exigences de Leclerc; aussi, loin d'accueillir les propositions de Toussaint, il y répondit par un ultimatum dicté à son secrétaire en présence même des porteurs de sa lettre (14 février). Placide et Isaac Louverture repartirent la nuit suivante pour aller aux Gonaïves porter cette sommation, qui n'eut d'autre effet que de marquer la rupture définitive de Toussaint avec l'armée française <sup>(1)</sup>.

Mais au fond le vieux général noir s'était dès l'abord décidé à la résistance : les ordres donnés à ses lieutenants leur prescrivaient d'abord de gagner du temps en prétextant le manque d'ordres, ensuite de brûler les villes qu'ils seraient obligés d'abandonner aux Français; en faisant allumer ainsi l'incendie devant eux, il inaugurerait le système que devait employer dix ans plus tard à Moscou le général russe Rostopchine.

Un document <sup>(2)</sup> signé par Toussaint-Louverture et qui porte la date du 9 février, antérieur par conséquent de plusieurs jours à la rupture des négociations engagées, révèle non seulement sa résolution de résister, mais encore les moyens auxquels il compte avoir recours. C'est une lettre adressée au général noir Domage, commandant la place de Jérémie, dans le département du Sud. On a vu dans le chapitre précédent que le général Laplume avait entraîné dans sa soumission les commandants d'Acquin et du Petit-Goave, mais il n'avait pas agi auprès de Domage, commandant à Jérémie, parce qu'il savait ce noir entièrement dévoué à Toussaint et à Dessalines. C'est précisément à ce général noir qu'est adressée la lettre de Toussaint dont nous reproduisons ici le texte :

<sup>(1)</sup> Inutile d'ajouter que les enfants de Toussaint ne reparurent pas cette fois dans le camp français. Placide accepta immédiatement le commandement d'un bataillon de la garde de son père, le jeune Isaac se retira auprès de sa mère.

<sup>(2)</sup> Ce document se trouve dans les *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 67.

« Quartier général de Saint-Marc, le 20 pluviôse an 5  
(9 février 1802).

« Toussaint-Louverture, gouverneur de Saint-Domingue, au citoyen Domage, général de brigade, commandant en chef l'arrondissement de Jérémie.

« J'envoie auprès de vous, mon cher général, mon aide de camp, Chancy; il est porteur de la présente; il vous dira de ma part ce que je lui ai chargé.

« Les blancs de France et de la colonie réunis ensemble veulent ôter la liberté. Il est arrivé beaucoup de vaisseaux et des troupes qui se sont emparés du Cap, du Port-Républicain et du Fort-Liberté. Le Cap, après une vigoureuse résistance a succombé; mais les ennemis n'ont trouvé qu'une ville et une plaine de cendres, les forts ont sauté et tout a été incendié.

« La ville du Port-Républicain leur a été livrée par le traître général de brigade Agé, ainsi que le fort Bizoton, qui s'est rendu sans coup férir, par la lâcheté et la trahison du chef de bataillon Bardet, ancien officier du Sud. Le général de division Dessalines maintient dans ce moment un cordon à la Croix-des-Bouquets et toutes nos autres places sont sur la défensive.

« Comme la place de Jérémie est très forte par les avantages de la nature, vous vous y maintiendrez et vous la défendrez avec le courage que je vous connais. Méfiez-vous des blancs; ils vous trahiront s'ils le peuvent. Leur désir bien manifeste est le retour de l'esclavage. En conséquence je vous donne carte blanche; tout ce que vous ferez sera bien fait; levez en masse les cultivateurs et pénétrez-les bien de cette vérité, qu'il faut se méfier des gens adroits qui pourraient avoir reçu secrètement des proclamations de ces blancs de France et qui les feraient circuler sourdement pour séduire les amis de la liberté.

« Je donne l'ordre au général de brigade Laplume *de brûler la ville des Cayes, les autres villes et toutes les plaines* dans le

cas qu'il ne pourrait résister à la force de l'ennemi, et alors toutes les troupes des différentes garnisons et tous les cultivateurs iraient vous grossir à Jérémie; vous vous entendrez parfaitement avec le général Laplume pour bien faire les choses; vous emploierez à planter des vivres en grande quantité toutes les femmes cultivatrices.

«Tâchez, autant qu'il sera en votre pouvoir, de m'instruire de votre position.

«Je compte entièrement sur vous et vous laisse absolument *maître de tout faire* pour vous soustraire au joug le plus affreux.

«Bonne santé je vous souhaite; salut et amitié.

«*Signé* : TOUSSAINT-LOUVERTURE.»

Cette lettre suffit à démontrer l'intention bien arrêtée de Toussaint de résister aux Français et de leur opposer l'incendie des villes et des campagnes : la mission de conciliation confiée à ses enfants par le général Leclerc ne pouvait donc être et ne fut en effet qu'un simple intermède.

Le général Damage devait bientôt être forcé de rendre Jérémie aux Français. Laplume, en effet, s'était empressé d'écrire au général Boudet pour lui rendre compte de la situation; il lui faisait comprendre qu'il y avait tout intérêt à enlever cette place avant que Damage ait pu se mettre en communication avec Dessalines et Toussaint, et lui demandait de le faire attaquer par mer, tandis que lui-même attaquerait par terre. En effet, un vaisseau de 74 canons, chargé de troupes françaises, entra dans la rade au moment où les troupes de Laplume se présentaient en vue de la ville du côté de terre; Damage, informé de la soumission des villes et des troupes du Sud, n'opposa qu'une résistance insignifiante et quitta la ville avec ses fidèles pour aller rejoindre ses chefs. La prise de Jérémie achevait la soumission du département du Sud et en assurait la tranquillité.

Les choses ne marchaient pas aussi facilement dans le

Nord. Le capitaine général avait envoyé, le 21 pluviôse (10 février), le général Humbert au Port-de-Paix avec un corps de 1.200 hommes porté par le vaisseau le *Wattignies*, capitaine Gourdon, et les frégates la *Clorinde* et la *Furieuse* qui devaient seconder les opérations des troupes. « Ici, comme ailleurs, écrit l'amiral Villaret au ministre <sup>(1)</sup>, les paroles de paix ont précédé l'emploi de la force. Une goélette qui avait porté le 20 pluviôse la proclamation du général en chef au général noir Maurepas <sup>(2)</sup>, avec l'invitation de recevoir les Français, a été repoussée à coups de canon. Il a fallu se résoudre à la guerre. Il était 9 heures du soir; la brise du large, extrêmement forte, rendait le débarquement à peu près impossible. Le commandant Gourdon a dû louvoyer toute la nuit dans le canal étroit de la Tortue, embarrassé dans ses manœuvres par la grande quantité de troupes qu'il portait, et trompé par l'ignorance des pilotes côtiers qui l'ont mis dans la nécessité de sacrifier un câble et une ancre.

« Le 21 pluviôse au point du jour, le débarquement s'est exécuté malgré le feu des forts et des troupes noires. La frégate la *Clorinde*, qui prolongeait la plage pour la favoriser, a reçu quelques boulets à bord; le vaisseau le *Wattignies* s'étant avancé à deux tiers de portée est parvenu à faire taire le grand fort, que les nègres ont évacué en désordre, abandonnant, sans avoir le temps de les brûler, d'assez belles casernes, beaucoup de poudres et quelques autres munitions de guerre. Mais à peine le second envoi de troupes touchait le rivage que les noirs ont fait sauter les deux autres forts et incendié la ville.

« Ce jour même et les jours suivants (22-24 pluviôse), le général Humbert a voulu les attaquer dans les mornes voisins. Le capitaine général rendra compte au ministre de la guerre

(1) Rapport en date du 30 pluviôse an x. (*Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.)

(2) Maurepas, qui commandait à Port-de-Paix, passait dans l'armée coloniale pour le plus intrépide des généraux noirs.

de l'issue de ces attaques, aussi meurtrières que malheureuses. Je dois me borner à vous apprendre que l'artillerie de marine <sup>(1)</sup>, un détachement de 100 matelots et les officiers des vaisseaux s'y sont signalés par un courage digne des plus grands éloges : le lieutenant d'artillerie Mésoé, l'enseigne de vaisseau Bordinbaç et l'aspirant Gélin sont tués. Le lieutenant de vaisseau Lévenard et le lieutenant d'artillerie Rosamel sont blessés grièvement; deux aspirants, Picot-Lapeyrouse et Le Golias, ont montré la plus grande fermeté en combattant à la tête du détachement; ce dernier a reçu une balle qui lui a traversé le poignet. J'ai recommandé aux officiers généraux et à tous les commandants d'employer dans toutes les occasions les jeunes aspirants qui sont l'espérance de la marine. Je regrette vivement, citoyen ministre, la perte que nous avons éprouvée au Port-de-Paix, mais si quelques fautes l'ont aggravée, elles sont étrangères à la marine.

« La division du contre-amiral Gantheaume étant arrivée au Cap le 22 pluviôse, j'ai fait partir le lendemain le vaisseau le *Jean-Bart* avec un secours de 400 hommes pour le Port-de-Paix. »

Ce secours n'était pas inutile après le sérieux échec éprouvé par le général Humbert, qui avait dû rentrer à Port-de-Paix après deux jours de marche et de combat dans lesquels il avait perdu plus de 200 hommes. « Sans un renfort de 400 hommes que lui porta le vaisseau le *Jean-Bart*, il eût peut-être été rembarqué », dit le général Pamphile de La-croix <sup>(2)</sup>.

Le général Leclerc, pendant les quelques jours de répit

<sup>(1)</sup> L'artillerie de marine, bien qu'appartenant à la garnison des vaisseaux, a combattu pendant toute la durée de l'expédition de Saint-Domingue à côté des troupes de terre; plus de 4.000 hommes de cette arme ont été successivement débarqués des bâtiments pendant la durée de la campagne pour prendre part aux diverses opérations de l'armée.

<sup>(2)</sup> Ouvrage cité, tome II, page 127.

que lui laissait sa négociation avec Toussaint, s'occupait à réparer autant que possible les désastres de la malheureuse ville du Cap; mais ne voyant pas revenir les enfants du général noir, il comprit que la mission dont il les avait chargés avait définitivement échoué; on fut d'ailleurs bientôt fixé par une lettre du jeune Isaac racontant les détails de l'entrevue avec son père; il ajoutait que sa reconnaissance envers la France l'empêchait de porter les armes contre elle, mais que d'autre part la tendresse de sa mère s'opposait à son retour auprès des Français.

Dès lors il n'y avait plus de doute sur la nécessité de reprendre les hostilités. Le général Leclerc fit aussitôt ses préparatifs et annonça sa résolution aux habitants par la proclamation suivante, datée du 28 pluviôse an x (17 février 1802)<sup>(1)</sup> :

« Habitants de Saint-Domingue, je suis venu ici au nom du Gouvernement français vous apporter la paix et le bonheur; je craignais de rencontrer des obstacles dans les vues ambitieuses des chefs de la colonie; je ne me suis pas trompé. Ces chefs, qui annonçaient leur dévouement à la France dans leurs proclamations, ne pensaient à rien moins qu'à être Français; s'ils parlaient quelquefois de la France, c'est qu'ils ne se croyaient pas en mesure de la mécontenter ouvertement.

« Aujourd'hui leurs intentions perfides sont démasquées. Le général Toussaint m'avait renvoyé ses enfants avec une lettre dans laquelle il assurait qu'il ne désirait rien tant que le bonheur de la colonie et qu'il était prêt à obéir à tous les ordres que je lui donnerais. Je lui ai ordonné de se rendre auprès de moi; *je lui ai donné ma parole de l'employer comme mon lieutenant général*; il n'a répondu à cet ordre que par des phrases; il ne cherche qu'à gagner du temps.

« J'ai ordre du Gouvernement français de faire régner

<sup>(1)</sup> Archives des colonies, Saint-Domingue, 1802, carton n° 68.

promptement la prospérité et l'abondance ici ; si je me laissais amuser par des détours astucieux et perfides, la colonie serait le théâtre d'une longue guerre civile. J'entre en campagne et je vais apprendre à ce rebelle quelle est la force du Gouvernement français ; dès ce moment, il ne doit plus être aux yeux de tous les bons Français qui habitent Saint-Domingue qu'un monstre insensé.

« J'ai promis aux habitants de Saint-Domingue la liberté ; je saurai les en faire jouir. Je ferai respecter les personnes et les propriétés.

« J'ordonne ce qui suit :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le général TOUSSAINT et le général CRISTOPHE sont mis hors la loi ; il est ordonné à tout citoyen de leur courir sus et de les traiter comme des rebelles à la République française.

« Art. 2. A dater du jour où l'armée française aura occupé un quartier, tout officier, soit civil, soit militaire, qui obéira à d'autres ordres qu'à ceux des généraux de la République française que je commande, sera traité comme rebelle.

« Art. 3. Les cultivateurs qui ont été induits en erreur et qui, trompés par les perfides insinuations des généraux rebelles, auraient pris les armes, seront traités comme des enfants égarés et renvoyés à la culture, si toutefois ils n'ont pas cherché à exciter de soulèvement.

« Art. 4. Les soldats des demi-brigades qui abandonneront l'armée de Toussaint feront partie de l'armée française.

« Art. 5. Le général Augustin Clervaux qui commande le département du Cibao, ayant reconnu le Gouvernement français et l'autorité du capitaine général, est maintenu dans son grade et son commandement.

« Art. 6. Le général chef de l'état-major fera imprimer et publier la présente proclamation.

*Le Capitaine général commandant l'armée  
de Saint-Domingue,*

« Signé : LECLERC. »

A la suite de cet important document, qu'on peut considérer comme l'officielle déclaration de guerre à Toussaint-Louverture, et avant d'entreprendre le récit des opérations militaires qu'il annonce, nous ne croyons pas inutile de citer un autre document qui se trouve dans le même carton des *Archives des colonies*. C'est une lettre écrite au général Leclerc par un des secrétaires de Toussaint qui avait abandonné le général noir pour venir rejoindre les Français et se trouvait au moment où il écrit, 19 pluviôse an x (7 février 1802), à Fort-Dauphin où l'amiral Magon le retenait à son bord en attendant les ordres du capitaine. Cette lettre, que Leclerc reçut au moment où il cherchait à se concilier Toussaint par les négociations indiquées au chapitre précédent, ne pouvait qu'accentuer chez lui la décision prise à la suite de l'échec de ces négociations.

« . . . Il y a près de deux mois, dit l'auteur de la lettre, que le général Toussaint apprit par la voie des pays étrangers que la paix générale était faite et que la France se disposait à envoyer une escadre à Saint-Domingue. *Dès ce moment, il se prépara à résister.* Il donna partout des ordres pour réparer les fortifications, pour recruter ses troupes. Il prescrivit de porter à 1.500 hommes les demi-brigades; il devait porter celles-ci au nombre de 15, dont sa garde d'honneur devait faire partie. Il recruta dans toutes les autres demi-brigades les plus beaux hommes pour la composer. Les réquisitions se sont faites presque en même temps dans toutes les parties de la colonie. Aux Cayes, on a dû prendre les prisonniers français qui étaient à la Jamaïque et qui y ont été renvoyés; partout ailleurs, on a pris tous les jeunes gens en état de porter les armes.

« Outre ces 15 demi-brigades, il y a un corps de cavalerie composé de 2 escadrons de 400 hommes chacun qui lui servent de guides. C'est sur cette cavalerie et sur sa garde d'honneur que le général Toussaint paraît se confier le plus. Le bataillon fixe de Santo-Domingo, qu'il y avait retenu

lorsqu'il prit possession de cette partie, lui paraissant dans le cas de s'opposer à la résistance que la 10<sup>e</sup> demi-brigade qui est en garnison dans cette ville serait dans le cas de faire, il l'a fait partir de Santo-Domingo et l'a envoyé au Port-Républicain. Depuis le Port-Républicain jusqu'à Santo-Domingo, c'est lui-même qui a fait les réquisitions; ailleurs, ce sont les généraux placés sous ses ordres.

« Les *ordres écrits* qu'il a donnés sont de s'opposer à l'entrée de toute force qui se présenterait devant un port, jusqu'à ce qu'en ayant été instruit par un courrier extraordinaire il donne des ordres, mais j'ignore les *ordres verbaux* qu'il a pu donner aux différents généraux et commandants qu'il a réunis à Santo-Domingo. Le général Christophe y avait envoyé son aide de camp, et dans la lettre qu'il lui écrivit en le lui renvoyant, il lui marquait qu'il chargeait cet aide de camp de lui dire verbalement *bien des choses qu'il ne pouvait écrire* <sup>(1)</sup>.

« Au milieu des craintes que me donnaient tous ces préparatifs, j'espérais cependant beaucoup d'une lettre qu'il écrivit à l'Assemblée centrale sur la certitude qu'il eut, par des lettres interceptées, qu'il arrivait une escadre formidable. Après avoir rappelé tout ce qu'il avait fait pour le bien de la colonie, il exposait combien il lui serait douloureux de voir détruire son ouvrage, et, dans une circonstance si critique, il lui demandait des conseils et promettait même de suivre la marche qu'elle lui tracerait; mais, avec l'intention qu'il démontrait avoir de résister, il paraît probable qu'il n'écrivait de cette sorte que dans l'espérance de pouvoir légitimer sa résistance par l'approbation qu'il espérait en obtenir en démontrant que « les Français ne venaient

(1) Cette restriction existe dans la plupart des lettres écrites par Toussaint à ces généraux. L'officier d'état-major chargé de les remettre recevait en même temps des instructions verbales que ce noir hypocrite et rusé se réservait de pouvoir désavouer si c'était nécessaire.

ici que pour remettre l'esclavage et détruire ses frères d'armes <sup>(1)</sup> ».

« En partant du Port-Républicain pour la partie espagnole, il paraissait vouloir tenter une entreprise sur le Marniel, qui est le refuge des noirs que l'ancien gouvernement poursuivit longtemps et avec lesquels il fut obligé de traiter. Toussaint paraissait mécontent de Lafortune, chef de ces noirs; cependant, il n'entreprit rien. Je pense qu'aujourd'hui il les attirera dans son parti afin d'avoir une retraite plus sûre au cas qu'il serait poursuivi de plus près. C'est pourquoi il serait prudent de s'assurer de ce point important. Lafortune, déjà mécontent de Toussaint, ne manquerait pas cette occasion de se venger de lui. Toussaint a formé à Barabonne, tout près de là, un établissement où il avait mis la 13<sup>e</sup> demi-brigade en garnison, mais cet établissement tout nouveau est encore sans défense. Il doit cependant y être envoyé de l'artillerie de Santo-Domingo.

« L'arrivée célère de l'escadre française ne peut manquer de rendre nulles toutes les dispositions qu'il a prescrites pour la défense des ports, et les divers débarquements qui se sont opérés assurent au général français la possession des côtes. Vos troupes, général, *auront à souffrir davantage dans la guerre des mornes qu'elles vont avoir à soutenir. . . »*

Les événements ne vont pas tarder à vérifier ce dernier avis du secrétaire de Toussaint.

(1) Encore un exemple de cette ruse hypocrite familière à Toussaint-Louverture.

## CHAPITRE IV.

ENTRÉE EN CAMPAGNE CONTRE TOUSSAINT. — SOUMISSION DE MAUREPAS.  
PRISE ET INCENDIE DE SAINT-MARC.

---

Les divisions navales de Gantheaume et de Linois venaient d'apporter de précieux renforts au général Leclerc au moment où il se préparait à commencer sa campagne contre Toussaint. Il put ainsi organiser trois divisions actives, dont le commandement fut donné aux généraux Desfourneaux, Hardy et Rochambeau. Ce dernier fut remplacé à Fort-Dauphin par le contre-amiral Magon, qui réunit, par ordre du capitaine général, le commandement des troupes de terre et des forces navales stationnées dans ce port. Magon s'acquitta, du reste, de ces nouvelles fonctions de la manière la plus satisfaisante; avec les faibles moyens dont il disposait, il sut garder une étendue de terrain assez considérable autour de la ville et y faire régner l'ordre et la tranquillité; les cultivateurs, encouragés et soutenus par lui, firent eux-mêmes la chasse aux incendiaires, et le pays put fournir à l'armée de précieuses ressources.<sup>(1)</sup>

L'entrée en campagne eut lieu le 28 pluviôse an x (17 février 1802), le jour même où Leclerc lançait la proclamation citée dans le précédent chapitre. La division Desfourneaux partit de la rivière Salée<sup>(2)</sup> pour se porter au bourg du Limbé, tandis que la division Hardy, partant du Haut-du-Cap, se dirigeait sur les Mornets et que la division Rocham-

<sup>(1)</sup> Rapport déjà cité de Villaret au ministre de la marine en date du 30 pluviôse an x.

<sup>(2)</sup> La rivière Salée est une petite rivière qui borne le quartier du Borgne à l'Est en le séparant de celui du Port-Margot.

beau allait du bourg de la Petite-Anse à la Grande-Rivière, en passant par la Tannerie.

En même temps, un petit corps formé par les garnisons du Cap et de Fort-Dauphin se porta sur Sainte-Suzanne, le Trou et Vallière; ces diverses divisions eurent à soutenir, dans leur marche, plusieurs petits combats que la nature des localités rendait très pénibles parce que les rebelles se cachaient dans les bois impénétrables qui longent les vallées, et trouvaient, lorsqu'ils étaient repoussés, une retraite assurée dans les mornes. Néanmoins, toutes les colonnes parvinrent à occuper les positions que le capitaine général leur avait ordonné de prendre.

Le lendemain, 29 pluviôse (18 février), la division Desfourneaux prit position près de Plaisance, le général Hardy au Dondon et la division Rochambeau à Saint-Raphaël. « Ces trois divisions ont forcé partout l'ennemi avec la plus grande impétuosité. Il faut avoir vu le pays pour se former une idée des difficultés qu'on y rencontre à chaque pas. Je n'ai rien vu dans les Alpes qui leur soit comparable<sup>(1)</sup>. »

Le 30 pluviôse (19 février), la division Desfourneaux entra sans obstacle dans la ville de Plaisance qui lui est remise intacte par le commandant du quartier J.-J. Dumesnil. Ce brave homme refusa d'exécuter les ordres de ravage et d'incendie qu'il avait reçus de Toussaint, et vint à la rencontre du général français avec les 300 hommes d'infanterie et les 200 cavaliers qu'il avait sous ses ordres.

Le même jour, la division Hardy s'établissait à la Marmelade; avant d'y arriver, elle dut s'emparer du morne à Boidpin « qui est, dit le général Leclerc, la position la plus formidable que j'aie rencontrée depuis que je fais la guerre. Elle entra ensuite au pas de charge et la baïonnette en avant

<sup>(1)</sup> Rapport de Leclerc au Ministre de la marine en date du 8 ventôse an x (27 février 1802). *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.

dans la Marmelade, quoique ce poste fût défendu par le général Cristophe en personne, qui avait sous ses ordres 1.200 hommes de troupes de ligne et autant de cultivateurs; tout cède à l'impétuosité française<sup>(1)</sup>.»

En même temps, le général Rochambeau envoyait de Saint-Raphaël un poste de cavalerie occuper Saint-Michel, qui fut enlevé sans grande résistance; la colonne de droite de la division eut à faire un effort plus sérieux : elle devait passer par la mare à la Roche, position qu'elle trouva fortifiée et défendue par 400 noirs munis d'artillerie; elle l'enleva néanmoins à la baïonnette sans tirer un coup de fusil et rejoignit le général dans la soirée à Saint-Raphaël.

«Je savais, continue Leclerc, que l'ennemi avait l'intention de défendre le canton d'Ennery et les Gonaïves, et c'est pour cela que je l'acculai sur cette position le plus qu'il m'était possible. Dans cette vue, j'avais envoyé le général Debelle au Port-de-Paix avec une division; il avait ordre d'acculer le général Maurepas sur les Gonaïves. Ce général était, avec 2.000 hommes de troupes de ligne et 2.000 cultivateurs, retranché à deux lieues du Port-de-Paix dans la gorge des Trois-Rivières. Je tenais beaucoup à écraser ce corps qui avait eu quelques succès sur le général Humbert. J'avais ordonné au général Boudet de se porter par le Mirebalais sur la Petite-Rivière pour couper la retraite à l'ennemi que j'espérais battre aux Gonaïves : ces deux divisions n'ont pu m'être d'aucun secours pour cette opération.»

La division de secours confiée au général Debelle pour aller retirer le général Humbert de la situation critique où nous l'avons laissé comprenait 1.500 hommes. Elle fut embarquée au Cap le 29 pluviôse (18 février), sur le vaisseau l'*Intrépide* et quelques frégates de la rade; le contre-amiral Linois qui commandait l'expédition, contrarié par l'absence

(1) Rapport de Leclerc au ministre de la marine en date du 8 ventôse an x. (*Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.)

des vents d'Est<sup>(1)</sup>, ne put arriver que fort tard dans la soirée du 30 (19 février).

Dans la nuit du 30 pluviôse au 1<sup>er</sup> ventôse (19-20 février), le général Debelle, à peine débarqué et sans tenir compte de l'extrême fatigue des troupes du général Humbert et d'une pluie affreuse qui devait gêner ses colonnes, les lança immédiatement à l'attaque de l'ennemi. « Un bataillon allemand qui formait la tête de la colonne d'assaut fut repoussé trois fois au pied du fossé et soutint le feu le plus meurtrier avec l'intrépidité calme et froide qui caractérise ces soldats étrangers. L'audace impétueuse des troupes françaises aurait mieux réussi dans cette occasion. Le général Debelle, qui s'élança lui-même dans les fossés et arracha les palissades de ses propres mains, assure que si les compagnies de la marine avaient été plus nombreuses et s'il avait pu les placer en avant, elles auraient entraîné le reste et forcé les postes de l'ennemi. Quoi qu'il en soit et malgré leur petit nombre, elles ont assuré la retraite, qui s'est effectuée dans le meilleur ordre. On ne peut rien ajouter à l'éloge que les généraux de terre font de ces braves compagnies et des détachements commandés par nos aspirants; l'inquiétude et les dangers du général Debelle dans sa position au Port-de-Paix, après un échec aussi inattendu, forcèrent la division navale à prolonger son séjour dans ce mouillage : le général déclara qu'il en avait le plus grand besoin pour seconder les opérations des troupes, leur fournir des subsistances et concourir à la défense de la ville dans le cas d'une attaque prévue et redoutée<sup>(2)</sup>. »

On voit que l'échec de la colonne d'assaut avait été complet; une autre colonne qui devait tourner la position et la prendre par ses derrières fut arrêtée dans sa marche par les torrents et les mauvais chemins, la précipitation de l'attaque

<sup>(1)</sup> Ces vents régnaient presque constamment alors sur la côte.

<sup>(2)</sup> Rapport de Villaret au ministre en date du 13 ventôse an x (carton n° 69, déjà cité).

n'ayant probablement pas permis de faire les reconnaissances nécessaires; elle mit 24 heures à exécuter son mouvement; Maurepas l'assaillit dans des défilés, réunit contre elle des forces supérieures et la força à se replier sur la place; il la poursuivit vigoureusement, mais ne put enlever la place, grâce au général Debelle qui était accouru pour protéger la retraite de sa colonne.

L'arrivée du général Debelle n'avait donc pas amélioré sensiblement la situation, qui devait rester critique jusqu'au moment de la soumission de Maurepas.

Pendant que le général Debelle allait au Port-de-Paix, la frégate la *Furieuse* entra au Môle-Saint-Nicolas où nous appelait le vœu nettement manifesté des habitants et où elle fut accueillie par les acclamations de ceux-ci et les salves de joie de tous les forts : elle y portait 300 hommes, qui devaient suffire pour mettre la place hors d'insulte. On saisit, en entrant dans la ville, des lettres de Toussaint au commandant, dans lesquelles il réclamait instamment l'imprimerie, tous les fusils et pistolets qui se trouvaient en magasin, quatre pièces de 24 et deux mortiers.

En même temps on débarquait au quartier de Jean Rabel, qui nous appelait avec la même unanimité que celui du Môle, 100 hommes d'artillerie de marine qui suffirent pour occuper la place et furent d'ailleurs bientôt renforcés par une bande de 200 noirs marrons qui, sous les ordres d'un des leurs, nommé Golart, s'étaient réfugiés dans les bois pour se soustraire au joug de Toussaint.

Enfin le contre-amiral Magon, quittant le Fort-Dauphin avec un petit détachement, s'était avancé jusqu'à Caracol, y avait attaqué les rebelles et leur avait tué 68 hommes et fait 45 prisonniers, parmi lesquels le chef de la bande, qui fut fusillé sur-le-champ <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Rapport de Villaret au ministre en date du 13 ventôse an x (carton n° 69, déjà cité).

Il est temps de revenir à la marche des trois divisions expéditionnaires contre l'armée de Toussaint.

Le 1<sup>er</sup> ventôse (20 février), le temps fut affreux et les trois divisions gardèrent les mêmes positions que le 30 pluviôse.

Le lendemain, 2 ventôse (21 février), la division Desfourneaux se porte à deux lieues en avant de Plaisance; la division Hardy, continuant sa marche, arrive à Ennery qu'elle enlève à la baïonnette « suivant son habitude », comme le fait remarquer le rapport du général en chef; le général Cristophe, qui défendait cette position avec 1.000 hommes de troupes et 1.200 cultivateurs, ne peut résister à l'élan de cette division et bat en retraite vers l'habitation Bayonnais; le général Hardy le poursuit jusqu'à la crête des mornes, ce qui établit sa communication avec le Petit-Fond occupé le même jour par le général Rochambeau; puis il charge le général Salm, commandant la première brigade de sa division, de continuer la poursuite. Les troupes de Cristophe, vivement pressées, s'éparpillent dans les mornes; la brigade Salm, qui a soutenu dans la journée une marche très fatigante, continue sa marche toute la nuit, et, le 3 au point du jour, enlève, toujours à la baïonnette et au pas de charge, la position de Cristophe. Cette position de Bayonnais était un dépôt des rebelles et la brigade y trouva un butin considérable.

Dans cette journée du 3 ventôse (22 février), la division Rochambeau prit position à la tête de la ravine à Coulevres, ayant à sa gauche la coupe à l'Inde et à sa droite les mornes où s'était retranché Cristophe; le général Desfourneaux vient prendre position en avant d'Ennery, où le général Hardy vient à son tour rassembler sa division.

Le 4 ventôse (23 février), le général Desfourneaux se porte à la coupe à Pintades et y rencontre l'ennemi; le général en chef avait fait appuyer son mouvement par la deuxième brigade de la division du général Hardy (brigade Desplanques). Desfourneaux attaque les noirs, les défait et les poursuit jus-

qu'à la ville des Gonaïves, qui, conformément aux ordres généraux de Toussaint, avait été incendiée l'avant-veille; mais ceux-ci, vigoureusement poussés, ne peuvent y tenir et se retirent sur la rivière de l'Éster, après avoir laissé 200 hommes tués sur le champ de bataille; le même jour la brigade Salm de la division Hardy vint prendre position en avant de la coupe à Pintades <sup>(1)</sup>.

Pendant ce temps, Rochambeau pénètre dans la ravine à Coulevres : « C'est une gorge étroite, flanquée par des mornes escarpés qui sont couverts de bois dans lesquels fourmillaient une nuée de cultivateurs armés. Toussaint-Louverture occupait les plateaux de cette ravine avec un corps de 3.000 hommes de troupes régulières, composé de sa garde, de la 5<sup>e</sup> demi-brigade coloniale et de différentes compagnies de grenadiers noirs. Ses approches étaient couvertes par des abatis considérables : il était retranché jusqu'aux dents et dans une attitude formidable <sup>(2)</sup>. »

Le rapport du général Leclerc ajoute à cette énumération 400 dragons, fait remarquer que ces troupes avaient été soigneusement choisies parmi les meilleurs bataillons de Toussaint et évalue à 2.000 le nombre des cultivateurs armés répandus dans les bois qui recouvrent les flancs à pic des montagnes que sépare la ravine à Coulevres. Les positions retranchées que les noirs occupaient sur les hauteurs qui dominent la ravine étaient tellement fortes qu'elles eussent nécessairement, dit-il, « arrêté tout autre que le général Rochambeau ». Mais celui-ci prit ses dispositions « avec la rapidité de l'éclair » et attaqua aussitôt les retranchements de l'ennemi. Les Français gravirent avec un élan remarquable les pentes de la ravine, engageant successivement une lutte d'homme à homme à mesure qu'ils arrivaient sur le plateau. Les troupes

(1) On donne à Saint-Domingue le nom de *coupe* à des tranchées naturelles dans la montagne. La coupe à Pintades est située à une lieue du bourg d'Ennery.

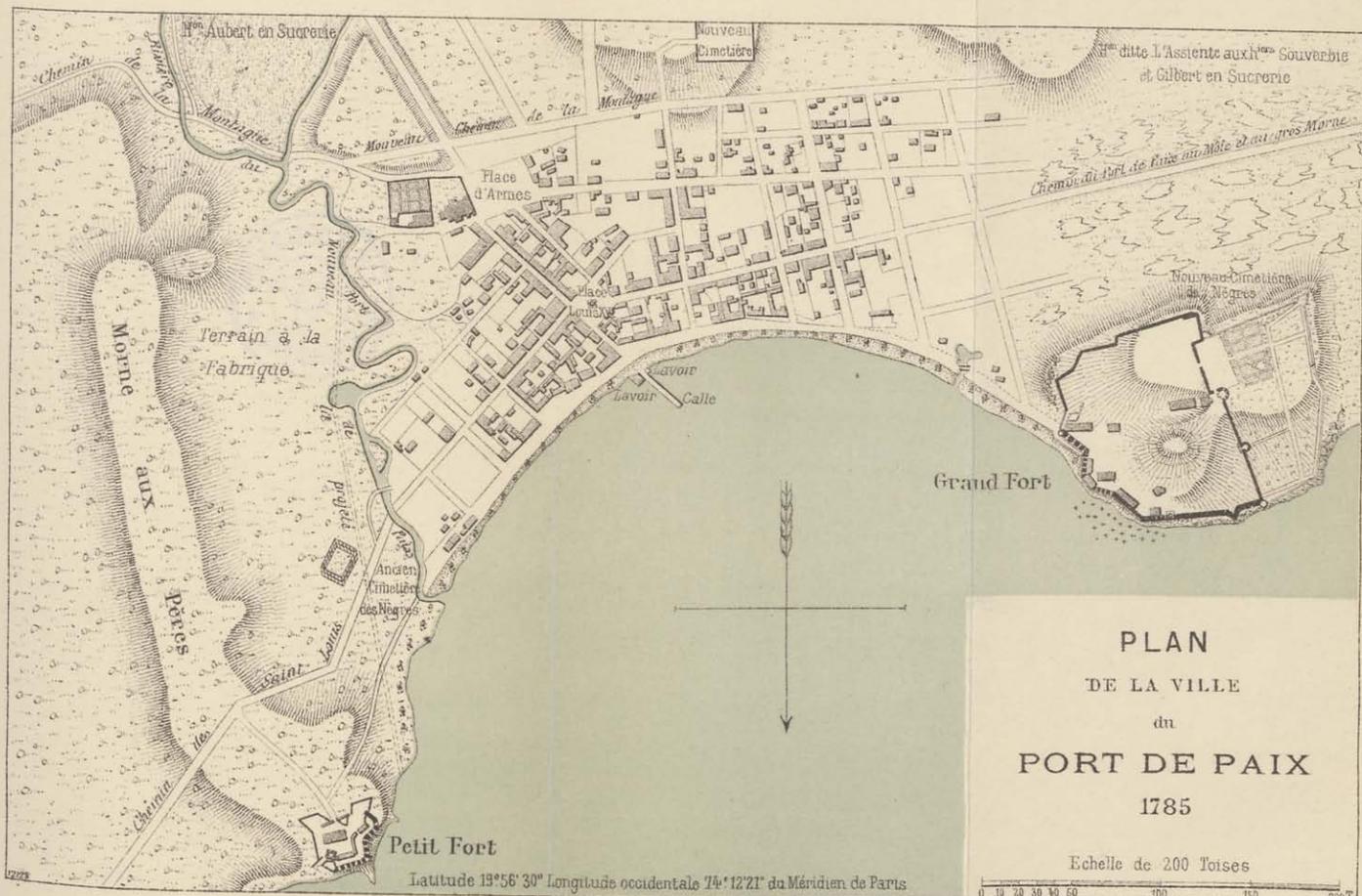
(2) P. de Lacroix, ouvrage cité, tome II, page 134.

d'élite de Toussaint, malgré leur bravoure et leur solidité et l'avantage de leur position, furent déconcertées par la vigueur d'une pareille attaque et se laissèrent rejeter en désordre sur la Petite-Rivière, et Toussaint dut abandonner précipitamment le champ de bataille en laissant 8.000 hommes sur le terrain <sup>(1)</sup>.

Le 5 ventôse, les trois divisions séjournent sur leurs positions de la veille; le général en chef, inquiet de ne recevoir aucune nouvelle du général Debelle, ni du général Boudet, se porte aux Gonaïves. C'est là qu'il apprend le lendemain, 6 ventôse (25 février), l'insuccès de l'attaque de Debelle contre Maurepas; il donna aussitôt à la division Desfourneaux l'ordre de se mettre en marche dans la direction du Port-de-Paix en passant par les Gonaïves, Plaisance et le Gros-Morne et en descendant la gorge des Trois-Rivières; le lende-

(1) On voit que c'est à la ravine à Coulevres que Toussaint se proposait d'arrêter les Français et peut-être y eût-il réussi si ceux-ci avaient été commandés par un chef moins audacieux et moins hardi que Rochambeau. C'est donc à tort, semble-t-il, que Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* (tome IV) prête, dès l'abord, au général Leclerc l'idée d'un plan ferme aboutissant à la marche concentrique des colonnes sur le fort de la Crête à Pierrot. Ce plan consistait, dit-il, « à attaquer par le Nord et par l'Ouest la région fourrée et presque inaccessible où s'étaient retirés Toussaint et les autres généraux noirs. Maurepas occupait la gorge étroite, dite des Trois-Rivières, qui débouche vers la mer au Port-de-Paix; Christophe était établi sur le versant des mornes, vers la plaine du Cap. Dessalines se trouvait à Saint-Marc, près de l'embouchure de l'Artibonite, avec ordre de brûler Saint-Marc et de défendre les mornes du Cahos par l'Ouest et le Sud. Il avait pour appui un fort bien construit et bien défendu, plein de munitions amassées par la prévoyance de Toussaint. Ce fort, appelé la Crête à Pierrot, était placé dans le pays plat que l'Artibonite traverse et inonde, en faisant mille détours sinueux avant de se jeter à la mer. Au centre de cette région, entre Maurepas, Christophe et Dessalines, Toussaint se tenait en réserve avec une troupe d'élite ». L'idée prêtée au général Leclerc est exacte dans le fond, mais a dû se modifier en tenant compte des résolutions successives de Toussaint, savoir : 1° arrêter les Français à la ravine à Coulevres; 2° tenter une pointe dans le Nord, sur les derrières de l'armée française; 3° se défendre à outrance dans le réduit de la Crête à Pierrot.





PLAN  
 DE LA VILLE  
 du  
 PORT DE PAIX  
 1785

Echelle de 200 Toises

0 10 20 30 40 50 100 150 200 Toises  
 Avo-imp. L. Courtier, 43, rue de Dunkerque, Paris.

Latitude 13°56' 30" Longitude occidentale 74°12'21" du Méridien de Paris



PLAN  
DU  
FORT DE RAIX  
1793





main, pour appuyer ce mouvement rétrograde, il donne l'ordre au général Hardy de se diriger à son tour vers le Gros-Morne en repassant par le Petit-Fond et l'habitation Bayonnais et de venir ainsi menacer les derrières de Maurepas. La troupe qui lui fut confiée pour cette opération comprenait environ 1.500 hommes, savoir : 6 compagnies de grenadiers et 800 hommes de sa division, plus une compagnie de 100 hommes de la garde du capitaine général. « Je marchai moi-même avec ce corps, dit Leclerc dans le rapport déjà cité, et pris le 7 ventôse, dans la nuit, position à deux lieues du Gros-Morne. Mon intention était d'aller avec la division Desfourneaux et les 1.500 hommes du général Hardy prendre position, le 8, à deux lieues sur les derrières du général Maurepas, pour l'attaquer le 9 au point du jour, de concert avec le général Debelle que j'avais prévenu de ce mouvement<sup>(1)</sup>. » Mais la lettre par laquelle Leclerc annonçait à Debelle le mouvement combiné ne parvint pas à ce général. D'autre part, Maurepas, qui venait d'apprendre la marche victorieuse des Français et en dernier lieu la défaite de Toussaint à la ravine à Coulevres et sa fuite précipitée vers la Petite-Rivière et qui se voyait menacé sans aucune retraite possible, jugea prudent de cesser la résistance et envoya des députés au général Debelle pour lui demander de se soumettre aux conditions portées dans la proclamation du général en chef qui assurait la conservation de leur grade aux officiers noirs qui effectueraient leur soumission. Le général Debelle, qui ignorait l'approche des forces de Leclerc, y consentit, et la capitulation fut signée entre eux le 7 ventôse (26 février). Quand Leclerc put enfin entrer en communication avec Debelle, il crut devoir accepter cette capitulation, en dépit de l'excellente position qu'il occupait, et fit donner l'ordre à

(1) Encore une déviation forcée au plan général, marche rétrograde de deux divisions, nécessitée par les échecs des généraux Humbert et Debelle devant Maurepas.

Maurepas de venir le rejoindre au Gros-Morne. Celui-ci s'occupa aussitôt de licencier 8.000 nègres cultivateurs qui suivaient ses drapeaux, et rentra au Port-de-Paix avec 2.000 hommes de troupes régulières et 7 pièces de canon qu'il remit aux généraux français. Quand l'opération fut terminée, il se rendit au Gros-Morne avec Debelle, qui le présenta au général en chef.

Pendant que les divisions Desfourneaux et Hardy amenaient ainsi la soumission forcée de Maurepas, le général Rochambeau avait l'ordre de se porter au pont de l'Est et de pousser des reconnaissances sur sa gauche et sur sa droite pour se renseigner sur la retraite de l'ennemi et se procurer des nouvelles du général Boudet.

Le 8 ventôse (27 février), le général Leclerc renvoya aux Gonaïves le corps tiré de la division Hardy; la division Desfourneaux fut renvoyée à Plaisance pour dissiper les rassemblements armés qui existaient encore dans les environs, et nettoyer le pays des nombreux brigands qui obstruaient les communications de l'armée. Dans la soirée du même jour, le capitaine général rejoignait la division Hardy aux Gonaïves pour pouvoir diriger la continuation des poursuites contre Toussaint et adressait au ministre son rapport sur les opérations qui venaient d'être exécutées<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ce rapport du 8 ventôse que nous avons suivi pour décrire cette première partie de la campagne se terminait par les citations suivantes :

«Le général Desfourneaux se loue particulièrement du général de brigade Grandet, du général Hardy, de l'adjudant commandant Desplanques que j'ai nommé général de brigade; il se loue aussi du général Salme. J'avais nommé le chef de bataillon Gougeot chef de brigade de la 11<sup>e</sup> légère sur le champ de bataille; ce brave officier est mort de la suite des blessures qui lui avaient mérité ce nouveau grade.

«Le général Rochambeau se loue particulièrement du général de brigade Brunet, des adjudants commandants Lavalette et Andrieux et du citoyen Rey, chef de brigade de la 5<sup>e</sup> légère. Un aide de camp de ce général, le citoyen La Châtre, a été tué en escaladant le Fort-Dauphin.

«Je suis très content du chef d'escadron Bruyères, mon aide de camp

Elles avaient été si rapidement et si vigoureusement conduites qu'elles avaient fait une vive impression sur la population du pays : après la défaite de Toussaint par Rochambeau, la cause du général noir fut considérée comme perdue ; la plupart des cultivateurs qui le suivaient rentrèrent sur leurs habitations, un certain nombre de ses soldats désertèrent ses drapeaux, et l'opinion publique considéra les Français comme devant être bientôt les maîtres absolus de la colonie.

Revenons maintenant au général Boudet dont le général en chef s'inquiétait, comme nous l'avons vu, de n'avoir pas de nouvelles. Boudet, qui avait assuré la tranquillité dans le Sud, s'était mis en mouvement dès qu'il avait reçu l'ordre du commandant en chef. La flotte devait prêter son concours aux opérations du général, comme l'indique la lettre suivante adressée le 3 ventôse an x (22 février 1802) par le contre-amiral Latouche-Tréville à l'amiral Villaret-Joyeuse <sup>(1)</sup> : « Le général Boudet m'ayant fait part du projet qu'il avait de se porter sur Saint-Marc et de l'ordre qu'il avait fait passer au Petit-Goave de destiner 400 hommes à passer sur l'*Union* ; j'ai enjoint au capitaine de ce vaisseau d'en faire l'embarquement et d'aller les déposer à l'Arcahaye, lieu du rendez-vous des différentes colonnes. Ce vaisseau a mis mes ordres à exécution dans la journée d'hier et opéré son débarquement à 8 heures du soir. Il a dû se porter ensuite sur Saint-Marc ou le Mont-Roui pour se joindre au *Héros* et à la *Franchise*, qui ont mis sous voiles cette nuit 2 ventôse, (21 février), ayant à bord le général Boudet et un détachement de grenadiers. »

Tandis que le général Boudet se rendait par mer à Saint-

et du chef d'escadron Michel Bellecour, adjudant à l'état-major général.

« Je suis très content de tous les corps de l'armée, mais particulièrement des 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> légères et des 31<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> de ligne.

« Le général Boudet se loue beaucoup des adjudants commandants Pamphile de Lacroix et Darbois. »

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 67.

Marc, il dirigeait sur cette place par la voie de terre, en passant par la Croix-des-Bouquets et l'Arcahaye, le reste de ses troupes sous la conduite du chef de brigade Valabrègue. Celui-ci trouva le bourg de la Croix-des-Bouquets incendié; à son approche les rebelles avaient fui en y mettant le feu.

Le détachement Valabrègue continua sa marche jusqu'au Mont-Roui où il trouva une résistance assez sérieuse; il dut recourir au canon pour en déloger les noirs; ceux-ci ayant enfin évacué la place, il y séjourna pendant la journée du 5 ventôse, ce qui permit aux hommes de prendre un repos nécessaire après une marche des plus fatigantes faite sans rencontrer une goutte d'eau. Le lendemain, 6 ventôse (25 février), il y fut rejoint par le général Boudet, qui y débarqua avec les troupes qui l'accompagnaient.

Ce n'est pas sans de sérieuses inquiétudes que Boudet s'éloignait de Port-au-Prince, car avant son départ il avait intercepté une lettre <sup>(1)</sup> de Toussaint à Dessalines, datée des

(1) Voici le texte de cette lettre, qui ne laisse aucun doute sur la responsabilité de Toussaint dans tous les incendies allumés devant les pas des Français.

«Rien n'est désespéré, citoyen général, si vous parvenez à enlever aux troupes de débarquement les ressources que leur offre le Port-Républicain. *Tâchez par tous les moyens de force et d'adresse d'incendier cette place; elle est construite tout en bois; il ne s'agit que d'y faire entrer quelques émissaires fidèles. Ne s'en trouvera-t-il donc pas sous vos ordres d'assez dévoués pour rendre ce service? Ah! mon cher général! quel malheur qu'il y ait eu un traître dans cette ville et qu'on n'y ait pas mis à exécution vos ordres et les miens! Guettez le moment où la garnison s'affaiblira par des expéditions dans les plaines et tâchez alors de surprendre et d'enlever cette ville par ses derrières.*

«N'oubliez pas qu'en attendant la saison des pluies qui doit nous débarrasser de nos ennemis, nous n'avons pour ressource que la destruction et le feu. Songez qu'il ne faut pas que la terre baignée de nos sueurs puisse fournir à nos ennemis le moindre aliment. Carabinez les chemins, faites jeter des cadavres et des chevaux dans toutes les sources; faites tout anéantir et tout brûler, pour que ceux qui viennent nous remettre en esclavage rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent. Salut et amitié.

Signé : Toussaint-Louverture.»

Gonaïves le 19 pluviôse an x, qui était de nature à lui faire concevoir des craintes sur le sort de cette place, qu'il avait laissée sous la garde du général Pamphile de Lacroix avec une garnison réduite au faible chiffre de 600 hommes.

Il hâta donc le plus possible sa marche sur Saint-Marc, qui était, encore à ce moment, occupé par Dessalines; mais, comme il approchait de la ville, un violent incendie que ce nègre féroce avait savamment fait préparer à l'avance éclata à la fois sur tous les points; les combustibles qu'il avait fait déposer, à cet effet, dans toutes les maisons, les barils de poudre, d'huile et de goudron préparés sur les points principaux, notamment dans les magasins de l'État, donnèrent bientôt aux flammes une irrésistible puissance.

« Sa propre maison, dont la construction récente et l'ameublement splendide lui coûtaient plusieurs millions, dit P. de Lacroix, avait été remplie de bois goudronné depuis la cave jusqu'au grenier. Il tint à honneur de donner l'exemple du sacrifice, et le fit d'une manière solennelle. Après avoir distribué des torches à ses officiers, il en saisit une, l'alluma à un grand feu qu'il faisait entretenir depuis deux jours au milieu de la place d'armes et donna lui-même le signal de l'incendie en posant sa torche sur l'amas de bois goudronné qui remplissait le vestibule de sa maison; dans un instant l'incendie fut général. »

Quand le général Boudet put entrer dans la ville, elle ne présentait plus qu'un amas de décombres fumants au milieu desquels on retrouva les cadavres de 200 blancs, hommes et femmes, et de quelques hommes de couleur que les soldats noirs avaient massacrés avant de s'enfuir. Mais la fuite de Dessalines cachait une manœuvre hardie. Se dirigeant par les crêtes des Fonds-Balistes et des Matheux vers l'Arcabayé, il marcha rapidement vers la ville de Port-au-Prince, qu'il suppose dégarnie, puisqu'il sait le général Boudet à Saint-Marc, et qu'il espère surprendre et enlever. On sait qu'en effet cette place, dont l'enceinte avait 3 kilomètres de développe-

ment, n'était défendue que par les 600 hommes du général Pamphile de Lacroix, force manifestement insuffisante.

Heureusement, et comme par un hasard providentiel, pendant que Boudet était à Saint-Marc deux chefs noirs indépendants étaient venus avec leurs bandes faire leur soumission à Port-au-Prince; l'un était ce Lafortune commandant des noirs du Maniel que nous avons déjà vu signalé comme « mécontent de Toussaint » par le secrétaire du général noir<sup>(1)</sup>; l'autre était un nommé Lamour Derance qui occupait sur les bords du lac Henriquille une situation analogue à celle de Lafortune au Maniel; la bande qu'il conduisait se composait de 150 noirs.

Grâce à ce renfort inespéré, le général Lacroix put s'opposer à l'attaque qui le menaçait de deux côtés. La 8<sup>e</sup> demi-brigade coloniale marchait directement des sources de la Grande-Rivière sur Port-au-Prince, tandis que Dessalines avec le reste de ses troupes s'y portait par l'Arcahaye. Il envoya ses deux chefs de bande assaillir la 8<sup>e</sup> demi-brigade par derrière, tandis qu'il la faisait attaquer en tête par les chefs de canton des environs de Port-au-Prince; celle-ci assaillie de tous côtés à l'improviste dut se rendre après un combat court mais meurtrier. Elle comptait un millier d'hommes, qui furent aussitôt enchaînés à bord des vaisseaux de Latouche-Tréville.

Ce brave amiral, apprenant que Dessalines marchait sur la ville, débarque les deux tiers de ses matelots et vient se mettre avec eux à la disposition du général Pamphile de Lacroix. « Je n'ai jamais éprouvé de sentiment plus vif, dit ce général<sup>(2)</sup>, que celui qui me saisit en entendant ce marin, blanchi sous les armes, me dire qu'il venait de tout cœur partager nos *dangers* et se mettre à mes ordres sur notre élément comme nous avons été aux siens durant la traversée.

(1) Voir la lettre de ce secrétaire citée dans le précédent chapitre.

(2) Ouvrage cité, tome II, page 145.

Cette abnégation d'amour-propre que produisait le patriotisme nous électrisa; les soldats et les officiers de terre et de mer s'embrassaient comme leurs généraux; nous étions à coup sûr invincibles. » C'est, en effet, un bel exemple que donnait là Latouche-Tréville et qui n'a, malheureusement, pas toujours trouvé de fidèles imitateurs.

Toutefois le dévouement de Latouche-Tréville se trouva inutile. Dans la nuit du 8 au 9 ventôse (26-27 février), les premiers détachements de Dessalines arrivèrent au pied des glacis de la place pour en reconnaître les approches, mais les avant-postes bien dissimulés du général Lacroix les accueillirent à coups de fusil et les forcèrent à se retirer; Dessalines voyant la place si bien gardée n'osa rien tenter contre elle.

La marine avait d'ailleurs prêté un utile concours à l'expédition du général Boudet. Pendant sa marche sur Saint-Marc, les vaisseaux le *Héron* et l'*Aigle*, la frégate la *Guerrière* et plusieurs goélettes armées croisaient depuis la baie des Gonaïves jusqu'à la Gonave pour intercepter les communications des noirs, détruire leurs barges, protéger les débarquements partiels, fournir des subsistances à l'armée et arrêter tous les bâtiments qui pourraient porter des munitions aux rebelles ou se charger des trésors de leurs chefs.

Pendant que Dessalines, renonçant à attaquer Port-au-Prince, se retirait sur le Mirebalais, Boudet, informé de la contremarche de son adversaire, revenait en hâte à Port-au-Prince pour secourir son lieutenant et se voyait forcé de remettre à plus tard son concours pour envelopper les forces de Toussaint.

C'est de là que, trouvant la situation désormais assurée, il se remit en campagne avec 1.500 hommes et se dirigea sur le Mirebalais pour prendre part au mouvement d'ensemble par lequel Leclerc allait envelopper les dernières forces de Toussaint.

## CHAPITRE V.

SUITE DE LA CAMPAGNE CONTRE TOUSSAINT.  
PRISE DE LA CRÊTE À PIERROT.

---

Toussaint-Louverture, après l'évacuation de Saint-Marc par Dessalines, alla visiter ses lignes de défense qui, à partir du Mirebalais, embrassaient les montagnes du Grand et du Petit-Cahos sur la rive droite de l'Artibonite<sup>(1)</sup>, à l'entrée desquelles se trouvait installé le fort de la Crête à Pierrot dominant le bourg de la Petite-Rivière. Ce fort, construit par les Anglais lorsqu'ils occupaient le département de l'Ouest, avait été complété et rendu formidable par les soins de Toussaint, qui y avait dépensé beaucoup d'argent; cependant, Dessalines dans sa retraite, animé d'une rage sauvage, avait donné l'ordre de l'évacuer et de le raser, lorsque l'arrivée de Toussaint à la Petite-Rivière lui permit d'empêcher cette destruction. Le général en chef des rebelles envoya aussitôt le général Charles Belair occuper les montagnes des Verrettes et confia la défense du fort de la Crête à Pierrot et de l'ensemble des lignes dont il formait un ouvrage avancé aux généraux Dessalines et Vernet, au colonel Magny, aux chefs de bataillon Lamartinière et Larose, aux chefs d'escadron Morisset et Monpoint. Puis, se mettant lui-même à la tête d'une compagnie de dragons et de 7 compagnies d'infanterie commandées par le colonel Gabart, il franchit les

<sup>(1)</sup> Ces montagnes ont des versants à la fois dans les départements du Nord et de l'Ouest et dans la partie espagnole, à l'Est. Tous leurs débouchés sont susceptibles de défense : le fort de la Crête à Pierrot en barrait l'entrée principale. C'était là qu'était installé le principal dépôt d'armes et de munitions de Toussaint.



COTE DE S<sup>t</sup>-DOMINGUE  
 depuis la baie de S<sup>t</sup>-Marc jusqu'à l'Anse-à-Veau. — 1788.







défilés et la chaîne de montagnes qui séparent l'Artibonite du canton de San-Miguel, afin de passer dans le Nord, d'y réchauffer le zèle des noirs, et de tomber sur les derrières de Leclerc de manière à opérer une diversion qui généraît l'attaque de ses lignes<sup>(1)</sup>.

Cependant, le général Leclerc, voyant les forces de l'ennemi se concentrer autour de la Crête à Pierrot, se décidait à marcher contre cette position. La division Desfourneaux fut laissée en observation dans le Nord, occupant les Gonaïves et Plaisance, et les deux divisions de Hardy et de Rochambeau se portèrent en avant vers les Cahos, 11 ventôse (2 mars 1802). Rochambeau remontant l'Artibonite fouille le pied des montagnes et se dirige sur le Mirebalais; il pénètre dans le Cahos par la rive gauche du Cabeuil et délivre, chemin faisant, une quantité de malheureux blancs qui s'y étaient réfugiés. Hardy cerne et détruit une bande de 600 noirs qui venait d'égorger une centaine de blancs.

Le lendemain, 12 ventôse, Hardy s'avance jusqu'à la savane à Pierre où il comptait effectuer sa jonction avec Rochambeau; mais celui-ci était retenu au Mirebalais. Ce même jour, 12 ventôse (3 mars), le général Debelle partait du Port-de-Paix avec 2.000 hommes en passant par Plaisance, le Gros-Morne et les Gonaïves, et se dirigeait à son tour vers l'Artibonite. Il rencontra, en arrière du bourg de la Petite-Rivière, les bandes de Dessalines; il les fit immédiatement charger à la baïonnette et les poursuivit avec une telle vigueur qu'il arriva derrière elles jusque sur les glacis de la Crête à Pierrot. Les noirs, pour démasquer les Français, se jettent dans les fossés du fort et dans les ravines qui l'avoisinent; aussitôt, une violente décharge de mitraille et de mousqueterie part de la crête du parapet et couche sur le terrain trois ou quatre cents des nôtres; le général Debelle, que son intrépidité portait toujours en avant, est grièvement

(1) Récit d'Isaac Louverture.

blessé, ainsi que le général de brigade Devaux. La division dut se retirer et venir prendre une position en arrière sous la conduite du chef de brigade d'artillerie Pambour.

Le général Leclerc qui s'était transporté à Port-au-Prince pour être plus près du théâtre des opérations, apprenant cet échec, envoya son chef d'état-major général, le général de division Dugua, remplacer Debelle dans son commandement et fit partir tout de suite le général Boudet avec toutes les troupes disponibles de sa division. Le général Lacroix, remis de sa blessure, reprit sa place en tête de la division et se porta sur les Verrettes afin de se réunir dans la plaine de l'Artibonite aux troupes du général Dugua.

Pendant que le général Lacroix effectuait cette marche très pénible à travers les mornes du Pensez-y-bien, hérissés d'obstacles naturels, une autre partie de la division se dirigeait sur le Mirebalais et enlevait, en passant, la forte position du Trianon. Il n'était pas facile cependant de l'aborder; les noirs du pays y avaient naguère repoussé une attaque des Anglais et de la légion Montalembert, et ses défenseurs actuels étaient pleins de confiance dans son inexpugnabilité.

Le chef de brigade d'Hénin qui commandait le détachement de la division Boudet, chargé d'enlever cette position, opéra avec prudence et fit tourner par les hauteurs du Terrier-Rouge la gorge du Trianon, dans laquelle il put ainsi s'acheminer sans craindre les embuscades, et, quand il fut à portée de la redoute qui barrait le défilé, il la fit attaquer par son artillerie. Les premiers coups, mal dirigés, ne firent qu'exciter les noirs, qui les accueillirent par des chants et des danses; ils s'enhardirent jusqu'à vouloir enlever les pièces; et, quittant bravement la redoute, ils s'élançèrent baïonnette au canon contre ces pièces en criant : « En avant ! canons à nous ! » Un bataillon de la 56<sup>e</sup> demi-brigade les attendit de pied ferme et ouvrit, à bout portant, un feu si vif que les assaillants durent s'enfuir en désordre, laissant sur le terrain un grand nombre des leurs, tués ou blessés. La 56<sup>e</sup> se

lança à leur poursuite et entra pêle-mêle avec eux dans la redoute, qui dès lors fut entre nos mains; nous n'avions perdu qu'une cinquantaine d'hommes dans cette affaire qui en coûta plus de 200 aux noirs.

Le lendemain, 13 ventôse (4 mars), le chef de brigade d'Hénin poursuivant sa route entra au Mirebalais, où il prit position; ce bourg avait été évacué avant son arrivée; mais, en exécution des ordres de Toussaint, il avait préalablement été incendié ainsi que toute la campagne avoisinante. Dessalines, non content de ces destructions qui constituaient le système de défense de Toussaint, fit en outre égorgé plus de 200 personnes sur une habitation voisine.

Le 18 ventôse (9 mars), le général Boudet entra de son côté aux Verrettes, bourg incendié comme celui du Mirebalais, et trouvait sur la place 800 cadavres de blancs immolés aussi par le féroce Dessalines; le général Lacroix dépeint avec une émotion saisissante l'aspect de cet entassement de cadavres, hommes et femmes, jeunes filles, enfants, vieillards, et la rage qu'il fit naître dans le cœur de nos soldats. « Un de leurs détachements<sup>(1)</sup>, ajoute-t-il en parlant des barbares exécuteurs des ordres de Dessalines, vint se présenter pour tirailler dans le moment même où nous visitions ce champ de carnage; je n'ai rien vu de pareil à l'ardeur qu'on mit à le poursuivre. Les noirs en furent si frappés de terreur que, malgré l'éloignement, plusieurs d'entre eux se laissèrent atteindre : ils payèrent de leur vie l'étonnement et l'hésitation qui leur avaient ôté la liberté de fuir. Suivant le système de guerre que nous faisons et celui des ennemis que nous avons à combattre, nous venions de prendre position pour bivouaquer, formés en carré, la cavalerie et les équipages au centre, ayant à 200 toises<sup>(2)</sup> de nos angles des

(1) Probablement une partie des troupes du général Charles Belair qui était en observation sur les Matheux avec la 7<sup>e</sup> demi-brigade coloniale.

(2) Environ 400 mètres.

grandes gardes liées par des sentinelles volantes ; il était presque nuit ; nos découvertes venaient de rentrer ; tout à coup nous entendîmes sonner de la trompette et vîmes arriver un officier noir de la garde à cheval de Toussaint-Louverture commandant un détachement de 20 gardes noirs supérieurement montés et équipés. Ils se réunissaient à nous, maudissant les atrocités dont les leurs se rendaient coupables. »

La journée du lendemain, 19 ventôse, (10 mars), fut employée à faire des reconnaissances sur les débouchés des Matheux, et, dans la soirée, arrivèrent des instructions ordonnant de franchir l'Artibonite. Le passage de la rivière eut lieu à gué pendant la nuit, et la colonne, ayant en tête la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale<sup>(1)</sup> commandée par le chef de brigade Pétion, continua sa marche en avant guidée par de courageux géreurs d'habitation et arriva de bonne heure à portée de canon de la Crête à Pierrot.

Le camp des noirs, établi en avant du fort, fut surpris par la colonne française qui marchait dans le plus profond silence ; nos soldats se précipitent sur les noirs sans tirer un coup de fusil, et ceux-ci, brusquement arrachés au sommeil, se sauvent à toutes jambes vers le fort. Les Français les poursuivent en courant ; c'est une lutte de vitesse ; les plus agiles des nègres réussissent à pénétrer dans le fort, les autres, répétant la manœuvre qui leur avait si bien réussi quelques jours auparavant contre le général Debelle, se jettent dans les fossés ou dans les ravines qui descendent à l'Artibonite et démasquent les canons du fort. Aussitôt, toutes les pièces envoient leur volée de mitraille sur les Français qui arrivaient sur le fossé, et tous ceux qui sont à portée sont fauchés et renversés. Le général Boudet, le talon broyé par un coup de mitraille, dut passer le commandement au général Pamphile de Lacroix.

(1) On se souvient que cette demi-brigade s'était ralliée au général Boudet après la prise de Port-au-Prince.

La division Boudet, comme précédemment la division Debelle, fut donc forcée de se replier; à ce moment, le général Dugua qui, d'après les instructions du général en chef, devait exécuter une attaque simultanée combinée avec celle du général Boudet, débouchait de la Petite-Rivière et tenta de reprendre seul la suite de l'attaque; il se porta en avant à la tête d'un bataillon de la 19<sup>e</sup> légère, mais, accueilli avec la même vigueur par le feu d'artillerie et de mousqueterie, il tombe frappé de deux balles.

Les ennemis, voyant le désarroi produit dans les rangs des Français, abattent sur les fossés des planches qui leur servent de ponts et s'élancent à la poursuite de nos troupes en battant la charge.

Le général de Lacroix, le seul des généraux qui fût resté debout, rallie les deux colonnes et revient la baïonnette en avant sur les noirs qui sont obligés de revenir vers le fort; mais, en arrivant, ils recommencent la manœuvre qui leur a déjà donné le succès, et se couchant brusquement dans les fossés, ils laissent passer la volée de mitraille et de balles partie du parapet qui va de nouveau décimer les rangs français. Le général Lacroix renonce alors à une attaque qui lui coûte chaque fois de nouvelles pertes, et, après avoir fait ramasser ses blessés, il tourne le plateau de la Crête à Pierrot pour venir prendre position sur la Petite-Rivière. « Je fus rejoint dans mon mouvement, dit-il, par le capitaine général Leclerc; en me donnant ses ordres, il reçut une contusion dans le bas-ventre <sup>(1)</sup> et se retira au bras du chef d'escadron Dalton. »

(1) On a remarqué sans doute combien ces premières attaques de la Crête à Pierrot ont été fatales aux généraux français : les trois généraux de division Debelle, Boudet, Dugua ont été mis hors de combat, et voici le général en chef qui est à son tour légèrement atteint. Dans la première de ces deux attaques, le fort était défendu par le général Vernet et le colonel Magny; dans la seconde, le général Dessalines commandait lui-même.

Dans cette seconde attaque de la Crête à Pierrot, la division Boudet avait eu 480 hommes tués ou blessés et la division Dugua 200.

Pendant que ces troupes exécutent une courte marche rétrograde jusqu'au centre de l'Artibonite pour s'y refaire en attendant les divisions Rochambeau et Hardy, revenons à Toussaint-Louverture que nous avons laissé tentant une pointe hardie vers le Nord : à la tête de la troupe légère qu'il commandait, il parut devant Ennery, et força la petite garnison française de cette ville à se replier sur les Gonaïves. Il séjourna à Ennery où il organisa des bataillons de milices destinés à garder ce poste et à le défendre contre toute agression des Français, puis aussitôt il se rendit à la Marmelade; de là, il envoya au général Cristophe, qui était alors à la Petite-Rivière de l'Artibonite, l'ordre de retourner promptement dans le Nord, où l'on avait conservé, dans les bois de la Grande-Rivière, à l'insu des Français, un dépôt considérable d'armes, de munitions et de matériel d'artillerie, pour rejoindre trois bataillons du 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> régiments coloniaux, commandés par le chef de bataillon noir Roanais et se mettre en rapport avec les milices du Grand-Boucan, de Vallière, de Sainte-Suzanne, de Sans-Souci et du Port-Français.

C'est pendant ce court séjour à la Marmelade qu'il apprit que Rochambeau avait forcé le principal débouché du Grand-Cahos et que Debelle avait été repoussé après une attaque infructueuse; il y apprit aussi que le colonel René, un de ses fidèles, s'était maintenu dans les montagnes du Limbé, grâce au concours de volontaires armés, et que le commandant Sylla se maintenait également dans les montagnes de Plaisance<sup>(1)</sup>. Il alla de la Marmelade vers Plaisance, enleva en passant un petit fort muni d'une faible garnison qui se replia sur le bourg de Plaisance, et marcha à la rencontre de Desfourneaux qui s'avancait pour l'attaquer.

<sup>(1)</sup> On sait que la ville et la plaine de Plaisance étaient occupées par Desfourneaux.

Le général Desfourneaux qui était en forces le repoussa facilement <sup>(1)</sup>; une compagnie de fusiliers et une compagnie de dragons protégèrent spécialement la retraite de Toussaint contre les troupes françaises qui, dans les pentes et les coudes nombreux de la route escarpée qu'il devait suivre, les fusillaient de front et sur l'un des flancs, tandis que l'autre était bordé de précipices; le capitaine de la compagnie de dragons fut grièvement blessé à côté de Toussaint dans cette retraite précipitée. A ce même moment, un jeune officier porteur d'un message de Dessalines arrivait à la rencontre du général et fut mortellement frappé au moment où il lui remettait cette lettre. Elle avait pour objet d'informer Toussaint de la situation critique du général Dessalines, qui se trouvait bloqué par des forces considérables sur le plateau de la Crête à Pierrot.

Dès que Toussaint, échappant définitivement à la poursuite de Desfourneaux, put rallier ses troupes un peu dispersées par l'affaire de Plaisance, il les conduisit en toute hâte, bien secondé par le colonel Gabart, vers la Crête à Pierrot, où il arriva dans la journée du 18 ventôse (9 mars).

Cependant, le général Leclerc, informé de la pointe de

<sup>(1)</sup> D'après le récit d'Isaac Louverture, son père se portant à la gauche de ses troupes, qui était débordée et menaçait d'être tournée par Desfourneaux, reconnut tout à coup, au milieu des Européens, l'uniforme du 9<sup>e</sup> régiment colonial de Saint-Domingue qui s'était rallié aux Français avec le général Maurepas. Il s'avance alors jusqu'à quelques pas de ce régiment, qui dut alors facilement le reconnaître à son uniforme et au caractère plume de grenadier qu'il portait toujours depuis que le général en chef Laveaux lui en avait donné un en récompense de sa bravoure dans la lutte contre les Espagnols. «Soldats du 9<sup>e</sup>, leur dit-il alors, oseriez-vous tirer sur votre général, votre père, et sur vos frères? Ces mots firent sur ces soldats l'effet d'un coup de tonnerre; ils tombèrent à genoux, et si les troupes européennes n'avaient pas tiré sur lui et ne s'étaient pas portées en avant, tout le 9<sup>e</sup> régiment aurait passé à Toussaint-Louverture.»

Cette assertion d'Isaac n'a rien d'in vraisemblable, étant donnée la facilité avec laquelle les troupes noires changeaient de drapeau sous l'impulsion de leurs chefs.

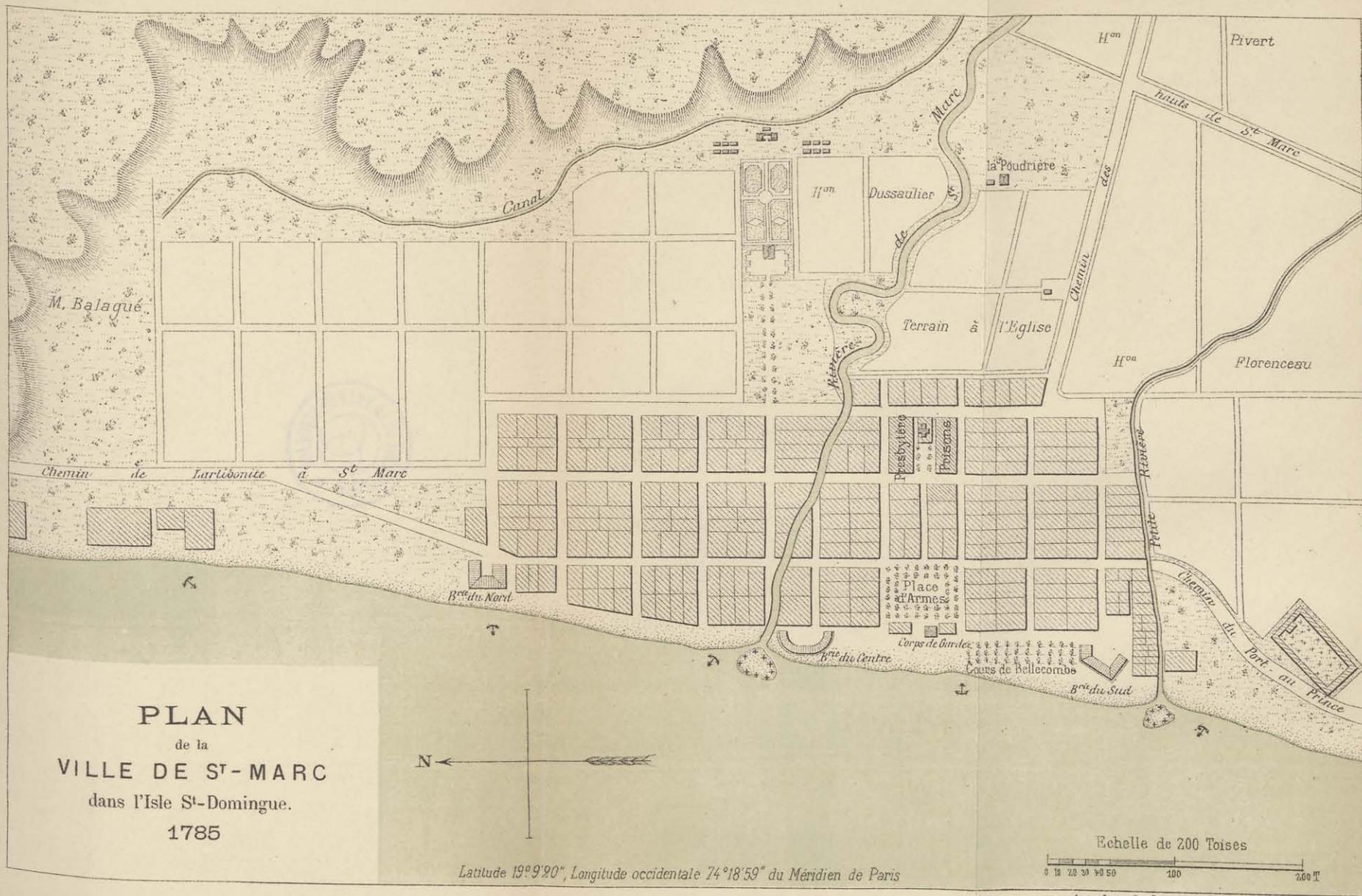
Toussaint-Louverture dans le Nord, avait arrêté la marche en avant du général Hardy et l'avait lancé à la poursuite du chef des insurgés; sa division dut donc explorer les versants du Nord et de l'Est des montagnes du Cahos et s'avança, le 15 ventôse (6 mars), jusqu'à Hinchà dans la partie espagnole, où l'on croyait qu'il s'était réfugié. Il resta deux ou trois jours autour de cette place sans pouvoir joindre Toussaint, qui filait comme on l'a vu de Plaisance à la Crête à Pierrot; il se rabattit alors vers le Sud-Ouest pour aller converger vers la Crête à Pierrot, arriva le 22 ventôse (13 mars) à Las Caobas, continua son mouvement tournant en passant par le Mirebalais et le Mont-de-la-Selle et arriva enfin aux Verrettes le 26 ventôse (17 mars).

Le général Rochambeau, après avoir franchi la chaîne entière des Cahos, était arrivé au Mirebalais le 15 ventôse (6 mars); là, il avait reçu l'ordre de se porter le plus rapidement possible vers la Crête à Pierrot par la rive droite de l'Artibonite; il arriva au Mont-de-la-Selle le 20 ventôse, et aux Verrettes le 21 (12 mars).

Le général de brigade Salme détaché de la division Hardy marchait pendant ce temps entre cette division et celle de Rochambeau pour les relier et leur servir d'intermédiaire; il rencontra sur sa route un camp ennemi dont il s'empara et fit passer au fil de l'épée 200 noirs qui étaient tombés entre ses mains. La concentration autour des forts <sup>(1)</sup> s'acheva dans la journée des 27 et 28 ventôse (17 et 18 mars).

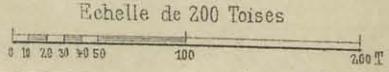
(1) Après les deux premières attaques infructueuses des Français (Debelle et Boudet), les noirs avaient construit sur le plateau de la Crête à Pierrot un autre petit fort ou redoute au même niveau que le premier. Le grand fort était, au moment de l'investissement, commandé par le colonel Laurent et le petit par le chef de bataillon Lamartinière, cet homme énergique qui avait défendu Port-au-Prince contre le général Boudet. Le général Dessalines n'y était plus : ayant fait quelques jours auparavant une sortie de nuit vers le Nord des montagnes du Cahos, il était tombé sans s'en douter sur la division Hardy qui se dirigeait vers le rendez-vous général de la Crête à Pierrot. Cette division l'attaqua aussitôt, lui tua une cen-





**PLAN**  
 de la  
**VILLE DE ST-MARC**  
 dans l'Isle St-Domingue.  
 1785

Latitude 19°9'20", Longitude occidentale 74°18'59" du Méridien de Paris



Auto-imp. L. Courtier, 43, rue de Dunkerque, Paris



PLAN  
de  
VILLE DE S-MARC  
sur l'Isle St-Jean  
1788



Enfin, le 1<sup>er</sup> germinal (22 mars), toutes les troupes françaises se trouvaient réunies formant un cercle complet autour de la Crête à Pierrot; la division Rochambeau, ayant sa gauche appuyée à l'Artibonite, investissait le fort par le Sud, et reliait sa droite à la division Hardy qui, postée en avant du chemin du Petit-Cahos, continuait la ligne d'investissement du côté de l'Ouest; enfin, les divisions Boudet et Dugua fondues sous le commandement du général Lacroix se reliaient à la précédente en avant de la Petite-Rivière, investissant la place par le Nord et le Nord-Est; la ceinture d'investissement se complétait à l'Est par un détachement confié au chef d'escadron Bourke, appuyé sur la rive droite au gué de l'Artibonite et communiquant ainsi avec Rochambeau. Des lignes de circonvallation et de contrevallation furent rapidement établies le long du cercle d'investissement. Ces travaux avaient été dirigés avec beaucoup de soin et d'intelligence par le chef de brigade Bachelu, commandant le génie de l'armée. « Cet officier distingué, dit le général Lacroix, savait par la campagne qu'il venait de faire en Égypte qu'on doit être prudent dans l'attaque des retranchements occupés par les Barbares. »

Aussi l'affaire prit la tournure d'un siège : des batteries de siège furent construites, et l'attaque commença par un feu d'artillerie; un certain nombre de projectiles étaient déjà tombés dans le fort <sup>(1)</sup> : une batterie de sept pièces établie devant la division Rochambeau avait même éteint le feu du petit fort nouveau; Rochambeau, dont la patience n'était pas la vertu dominante, voulut aussitôt profiter de ce succès

taine d'hommes et le rejeta en désordre au delà de la montagne, coupant ainsi toutes ses communications avec les forts; le général de brigade Desplanques et les colonels de la Lance et Von der Weit eurent une part brillante dans ce succès.

(1) Le général Lacroix constate l'habile direction donnée au feu des batteries de sa division par le chef de brigade mulâtre Pékion, ancien officier d'artillerie.

pour enlever la redoute de vive force; il lança sa colonne à l'assaut, mais l'élan de celle-ci vint se briser contre un énorme abatis de 1 mètre de hauteur et de plus de 3 mètres de profondeur, dont les défenseurs avaient eu soin d'entourer la redoute. Il fallut revenir en laissant 300 hommes sur le terrain. C'était la quatrième fois qu'une semblable attaque était repoussée, et cette position qui, depuis le départ de Dessalines, ne comptait pas 1.200 hommes, en avait déjà coûté aux Français plus de 1.500, sans qu'une perte aussi considérable eût été suivie d'aucun résultat utile.

Cependant Dessalines avait réussi à rejoindre Toussaint et ces deux généraux avaient rassemblé leurs forces entre l'Ester et l'Artibonite, en arrière du bourg de la Petite-Rivière et des positions occupées par le général Lacroix; ils tentèrent de troubler le siège par des attaques de nuit contre les troupes françaises qu'ils avaient devant eux, mais ils n'y réussirent pas et le fort fut de plus en plus resserré par les assiégeants, qui se résignèrent à agir seulement par un blocus rigoureux et une canonnade continue. Ce bombardement actif dura du 1<sup>er</sup> au 3 germinal (22-24 mars).

La garnison désespérée par ce feu continu résolut d'évacuer le fort et de se sauver en perçant les lignes françaises. Laurent et Lamartinière conçurent ensemble un projet audacieux et bien entendu pour effectuer cette évacuation, ils étaient d'ailleurs en relation avec Toussaint par des espions noirs qui réussissaient à traverser les lignes d'investissement. Il fut convenu entre eux que le soir de ce même jour (3 germinal) Toussaint attaquerait nos derrières, tandis que la garnison se précipiterait à sa rencontre; mais le général en chef Leclerc fut aussi prévenu de cette intelligence par des avis secrets et en fit part à tous les commandants du blocus, qui se tinrent sur leurs gardes; le général Lacroix, plus directement menacé, fit protéger tout son front par une ligne d'abatis.

Ce fut à 8 heures du soir que la garnison s'élança hors

du fort et se dirigea pour percer nos lignes vers l'extrême droite de la division Lacroix, formée par les noirs du général Maurepas; celui-ci, vaillamment secondé par le chef de brigade de la 9<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, le noir Bodin, accueillit l'ennemi par une violente fusillade au moment où il se trouvait arrêté par les abatis; les noirs de la Crête à Pierrot appuyèrent alors vers la gauche de cette ligne et trouvant toujours le passage infranchissable et défendu d'ailleurs par le même feu violent de mousqueterie, ils prirent le parti de rétrograder et allèrent s'ouvrir de force un passage à l'extrême gauche de la division Rochambeau : une bonne partie de la garnison trouva ainsi le moyen de s'enfuir en forçant la ligne de 1.200 hommes qui l'entourait; les morts et les blessés, au nombre de 500 environ, soit à peu près la moitié de la garnison, restèrent seuls sur le terrain. Cette retraite fait honneur aux deux chefs qui l'avaient si bien conçue et si hardiment exécutée.

L'attaque simultanée contre la ligne de circonvallation du général Lacroix qui avait été annoncée eut lieu en effet, mais sur une petite échelle; Toussaint, craignant probablement de compromettre son crédit par un échec s'il s'engageait lui-même avec toutes ses troupes, la fit exécuter par un simple détachement; celui-ci, accueilli dès qu'il parut à coups de fusil, ne fit qu'un effort médiocre; le chef de brigade Lefèvre, de la 19<sup>e</sup> légère, s'élança sur lui avec beaucoup d'entrain, le chassa, le poursuivit et le força à une retraite précipitée.

L'armée française put donc enfin pénétrer dans les forts de la Crête à Pierrot; elle n'y trouva plus que quelques canonniers blancs et la musique de la garde d'honneur; en fait de matériel, un grand nombre de fusils, 15 pièces de canon de gros calibre et un magasin à poudre bien garni. Mais les pertes que nous coûtait la prise de ce fort étaient si considérables que le général Leclerc jugea politique d'engager ses lieutenants à en atténuer le chiffre et de l'atténuer aussi lui-même dans ses rapports.

En dépit de ces atténuations, le sang si abondamment versé pour la conquête de cette position causa en France une légitime émotion. On en trouve la preuve dans une lettre adressée par le ministre de la marine Decrès au général Leclerc en date du 5 prairial an x (24 mai 1802<sup>(1)</sup>) : « L'affaire de la Crête à Pierrot dans laquelle, par une fatalité malheureuse, les généraux Debelle, Devaux, Dugua et Boudet ont été blessés, a affecté péniblement le premier consul, sous le rapport de ce fâcheux événement et de la perte des braves qui y ont versé leur sang. La brillante valeur de la 19<sup>e</sup> légère et de la 74<sup>e</sup> de ligne n'a rien eu qui l'ait étonné, car il n'y a rien qu'il ne puisse attendre des troupes qui sont sous votre commandement. »

Cette lettre se termine par l'annonce d'un envoi de renforts; ces renforts seront formés de différents corps de troupes partant de plusieurs ports de l'Italie : les 21<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, la légion polonaise, et des bataillons de la 15<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> légères.

Après l'évacuation de la Crête à Pierrot, Toussaint conduisit toutes ses troupes dans la montagne du Grand-Cahos pour tâcher d'y laisser refaire ses soldats fatigués par les marches et les combats qu'ils venaient de soutenir.

Il y trouva l'adjutant-commandant Sabès, aide de camp du général Boudet, que Lamartinière avait fait arrêter à Port-au-Prince avec le lieutenant de vaisseau Gimont et les quatre hommes qui les accompagnaient. Ils avaient d'abord été conduits à la Petite-Rivière; puis Dessalines les avait fait emmener dans la montagne du Cahos, qui était le lieu destiné au massacre des blancs qu'il se plaisait à faire immoler<sup>(2)</sup>.

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 68.

(2) Isaac Louverture, qui avait fini par rejoindre les siens dans ces montagnes, raconte qu'il eut un jour l'occasion de sauver la vie à ces six Français en se précipitant entre eux et un groupe de noirs furieux qui allaient tomber sur eux le sabre à la main.

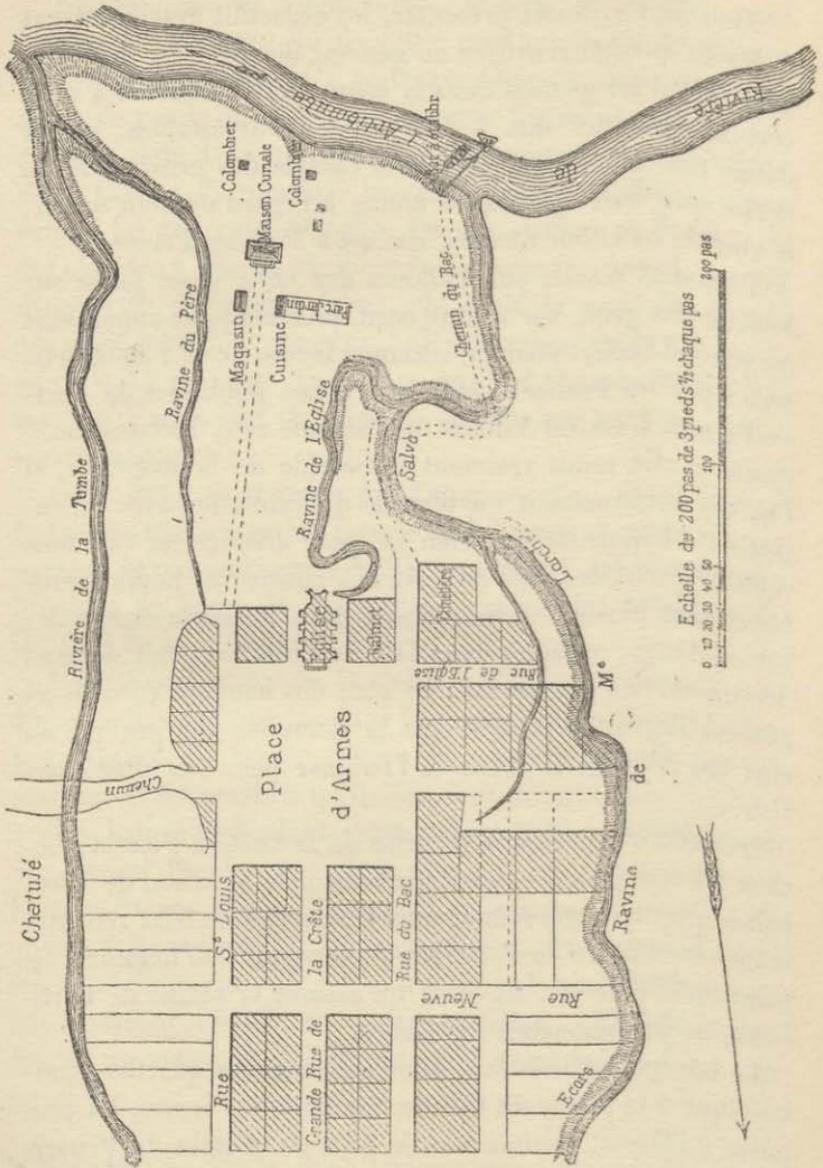
Toussaint se les fit présenter, les accueillit gracieusement et les fit aussitôt renvoyer au général Boudet. « Le droit des gens, dit-il au général dans la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion, qui les met à l'abri de toute arrestation, ne me donne pas celui de les considérer comme des prisonniers. Je désire que vous agissiez de même à l'égard de mon neveu, le chef de bataillon Chancy, qui est à Port-au-Prince. »

Toussaint n'avait pas toujours des idées aussi justes sur le droit des gens, car il avait écrit quelques jours auparavant au général Leclerc pour lui réclamer la somme de 2.300.000 fr. saisie par les Français dans les caisses publiques de Port-au-Prince. L'amiral Villaret qui signale cette réclamation <sup>(1)</sup> ajoute : « Ce serait vraiment le comble de la démence, si l'on n'y reconnaissait un plan de dissimulation avec un caractère d'hypocrisie que rien ne peut déconcerter : de tous côtés s'élèvent des voix accusatrices contre cet homme profondément pervers. Il est détesté dans la partie espagnole; 700 mulâtres, réfugiés dans l'île de Cuba, ont fait demander du service contre lui : ce sont des hommes dévoués au général Rigaud. J'expédie sur la demande du général en chef les frégates la *Créole* et l'*Indienne* pour les aller chercher. »

Immédiatement après la prise de la Crête à Pierrot, Leclerc fit renforcer par un détachement la garnison de Mirebalais qui était trop faible, puis il s'occupa de faire remettre le fort en état et de l'approvisionner pour 150 hommes. Ce point fortifié devait, en effet, lui assurer la plaine de l'Artibonite et les débouchés des Cahos.

Le bourg du Mirebalais, situé au centre du quartier, communique à la plaine du Cul-de-Sac par trois issues. La première à l'Ouest, connue sous le nom de chemin du Pensez-y-bien, est la plus longue; elle est peu fréquentée par les

(1) Rapport au ministre de la marine en date du 30 pluviôse an x, déjà cité.



habitants, cette partie du quartier n'étant propre que pour huttes, mais elle favorise les communications des hauts de l'Artibonite avec le Port-au-Prince. On compte dix-huit lieues

du bourg du Mirebalais au Port-au-Prince par le chemin du Pensez-y-bien.

L'issue du centre, qu'on connaît sous le nom de chemin de la Grande-Montagne ou du Fond-au-Diable, est la plus commode et la plus fréquentée, quoique de plus difficile entretien. L'entrée de la colline pour traverser les montagnes qui séparent le Mirebalais du Cul-de-Sac est à quatre lieues du bourg et à peu près à égale distance de tous les endroits établis en culture. Il ne faut que quatre jours à des chevaux de charge pour aller de l'entrée de la colline, du côté du Mirebalais, au cabaret situé au pied de la Grande-Montagne, du côté de la plaine du Cul-de-Sac. On compte quinze heures du bourg de Mirebalais à Port-au-Prince par le chemin du Fond-au-Diable.

La troisième issue, connue sous le nom de la Gascogne, est à l'Est; elle est la moins fréquentée, parce qu'on n'y a jamais travaillé; elle serait convenable à la partie du quartier la plus cultivée. Elle est susceptible d'être travaillée, et la plus commode pour une retraite dans un cas de nécessité. On compte environ seize lieues du bourg de Mirebalais à Port-au-Prince par le chemin de la Gascogne.

Le Mirebalais communique aussi à l'Espagnol par deux issues.

La première, au Nord, est la plus courte et la plus commode aux habitants du quartier pour se rendre au Cap, mais peu fréquentée par les Espagnols.

Il y a du bourg à l'entrée des doubles montagnes qui servent de limites quatre lieues.

La seconde issue, à l'Est, connue sous le nom de Las Caobas, est belle et très fréquentée par les Espagnols, parce qu'elle aboutit entre Hincha et Banica, qui sont les quartiers les plus habités de cette partie espagnole.

Il y a du bourg de Mirebalais à Las Caobas environ quatre lieues.

Le quartier du Mirebalais communique encore à l'Artibo-

nite au Nord-Ouest; il faut traverser la montagne de la Selle qui sépare les deux quartiers; elle est susceptible d'être travaillée.

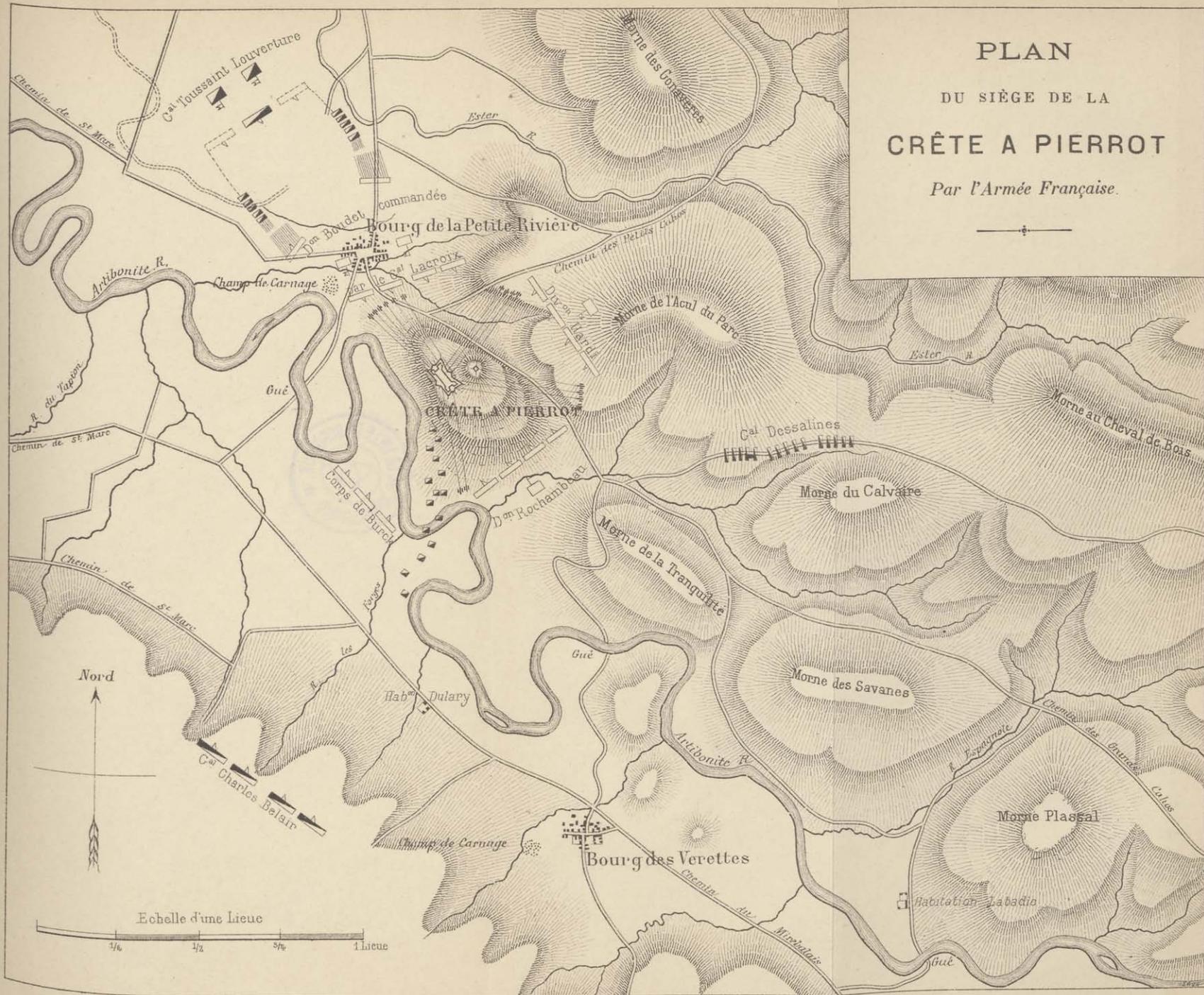
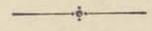
On compte du bourg de Mirebalais à Saint-Marc vingt-cinq lieues <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Note jointe au plan du bourg de Mirebalais. (*Archives de l'inspection générale de l'artillerie de la marine. Anciennes archives du dépôt des fortifications des colonies. Saint-Domingue, carton n° 11.*)



PLAN  
DU SIÈGE DE LA  
CRÊTE A PIERROT

Par l'Armée Française.



CRÉTE A PIERROT





## APPENDICE.

Nous croyons utile de reproduire ici, comme renseignements complémentaires sur la campagne dont la marche générale a été exposée dans les chapitre iv et v, deux documents extraits du carton n° 71 des *Archives des colonies* (Saint-Domingue) et qui fournissent le détail des opérations de la division Desfourneaux.

Ces documents sont les rapports adressés par le général Thouvenot, chef d'état-major de cette division, au général Dugua, chef d'état-major général de l'armée : le premier décrit toutes les opérations depuis le 28 pluviôse jusqu'au 25 ventôse, et le second celles effectuées depuis le 25 ventôse, prise des Gonaïves, jusqu'à la fin de la campagne.

## PREMIER RAPPORT.

Quartier général de Plaisance, 25 ventôse an x.

Thouvenot, adjudant-commandant, chef de l'état-major de la division du général Desfourneaux, au général de division Dugua, chef de l'état-major général.

*Rapport des événements de cette division depuis son départ du Morne-Rouge jusqu'à la prise des Gonaïves inclusivement.*

Le général, d'après les ordres du général en chef, fit partir sa division du Morne-Rouge le 28 pluviôse dernier, sur trois colonnes. La droite, composée de la 30<sup>e</sup> légère, était commandée par le chef de brigade Grandet ; le centre, composé de la 38<sup>e</sup> de ligne, d'un

détachement de la 68<sup>e</sup> de ligne et d'une compagnie de la 30<sup>e</sup>, était commandé par le chef de brigade Boscus; la gauche, composée de la 19<sup>e</sup> légère et d'un détachement de la légion de la Loire, était commandée par l'adjudant-commandant Dampierre; une de nos pièces d'artillerie était placée à la droite, l'autre à la gauche, l'obusier marchait au centre, ainsi que les bagages, les munitions et l'ambulance.

Après avoir dépassé la rivière Salée, la première colonne fut fusillée par un corps nombreux embusqué dans un petit bois à gauche du chemin, au pied d'un mornet armé d'une pièce d'artillerie. Cette embuscade fut attaquée et débusquée, la pièce mise hors de service et l'ennemi acculé dans les montagnes.

Depuis cet endroit jusqu'au col du Limbé, dans l'espace d'environ trois lieues, la division rencontra embuscade sur embuscade, toujours levée par les éclaireurs, attaquée, culbutée et poursuivie de si près par les colonnes que l'ennemi n'a pu rien brûler en se sauvant. Ces embuscades nous ont tué ou blessé 12 hommes, et nous en avons tué ou blessé environ 60.

La droite étant arrivée à portée de canon du col du Limbé, le général fit arrêter un moment sa division pour reconnaître cette position qu'il voulait faire emporter d'assaut. Il dirigea deux compagnies de chasseurs de la 30<sup>e</sup>, qui avaient à leur tête le capitaine Rabout, sur la droite du col; deux autres sur la gauche, ayant à leur tête le capitaine Vanson; le reste de la colonne, à la tête de laquelle étaient les carabiniers de la 30<sup>e</sup> commandés par le capitaine Leblanc, avaient l'ordre d'attaquer de front.

Ces trois corps, dont le général donna le commandement au chef de brigade Grandet et à moi, marchèrent parfaitement en ordre sans tirer un coup de fusil jusque dans la redoute qui défendait la droite du col et dans les retranchements qui en défendaient la gauche. L'espace de temps qu'ils mirent dans ce mouvement fut rempli par une fusillade bien nourrie de la deuxième colonne qui tirait sur les ennemis par-dessus la tête de nos troupes qui assaillaient la position. Elle fut emportée avec tant de vivacité que l'ennemi n'eut pas le temps de mettre le feu à un amas de bois qu'il avait fait sur la route à l'entrée du col; il le mit seulement à quelques cases qui lui servaient de repaire sur le col même et dont la chaleur excessive n'empêcha aucun de nos soldats de passer outre.

L'artillerie, qui n'eut rien à faire pour emporter ce passage que la nature a rendu formidable, s'était cependant mise en mesure d'agir au besoin; ses deux pièces de 2, commandées par le chef de brigade Félix et le capitaine Heurteau, arrivèrent à l'entrée du col presque en même temps que les troupes qui l'avaient prise d'assaut.

Le général ordonna à la droite de poursuivre l'ennemi et fit garder les positions par la tête de colonne du centre jusqu'à ce que la division fût entièrement passée. Ce poste était défendu par environ 300 hommes, partie dans une redoute, partie dans un retranchement, et plusieurs petits corps placés à droite et à gauche sur la pente de la montagne. Son attaque nous eût coûté beaucoup de monde sans les dispositions du général et l'impétuosité de nos troupes pour les exécuter. L'amas de bois fait par les ennemis à l'entrée du col ne put arrêter la marche de nos soldats, mais il fallut le débloquer pour y faire passer la grosse artillerie et les voitures.

Le chef de brigade Boscus et le citoyen Lefèvre, chef de bataillon de la 19<sup>e</sup>, rendirent dans cette occasion les plus grands services.

Cette opération, qui dura deux jours, donna le temps de se rallier aux troupes des embuscades que nous avions culbutées avant d'arriver au col; elles se portèrent sur notre arrière-garde, commandée par le chef de bataillon Parnajou, qui les chargea et les repoussa en leur tuant beaucoup de monde.

Tandis que la gauche était ainsi engagée, la droite continuait à se battre avec l'ennemi qu'elle poursuivait, et le centre, commandé par le chef de brigade Boscus, battait deux petits corps ennemis placés sur la pente de la montagne, au-dessus du chemin. L'artillerie et les bagages étant passés, le général fit charger l'ennemi sur tous les points; celui-ci fut repoussé de manière que la division arriva à l'habitation située dans la plaine d'Alquier où elle fit une halte d'une heure sans en apercevoir aucun.

Le capitaine Leblanc, le sergent Chollet, des carabiniers de la 30<sup>e</sup> légère; les capitaines Vanson et Raboul, également de la 30<sup>e</sup>; le citoyen Mohé, fourrier du même corps, se sont particulièrement distingués dans cette attaque, ainsi que le sous-lieutenant Barbade de la 38<sup>e</sup>. Les trois premiers furent blessés en montant à l'assaut et le dernier à l'arrière-garde en chargeant l'ennemi.

Le commandant du poste fut tué dans la redoute, où il fut trouvé mort avec plusieurs des siens et beaucoup de blessés.

D'après le rapport des différents chefs de colonne, l'ennemi a dû perdre dans cette attaque environ 30 hommes tués et à peu près autant de blessés. Notre perte a été de 3 hommes tués et 14 blessés. Lorsque nos blessés furent pansés et la division reposée, le général la fit remettre en marche; il m'ordonna de prendre le commandement de la première colonne, de marcher sans m'arrêter à repousser les embuscades, d'attaquer et de prendre avant la nuit le bourg du carrefour du Limbé où était le quartier général de Remain.

Je me portai en conséquence rapidement sur ce point; arrivé à la rivière, je fis, d'après les ordres du général, partager cette colonne en trois corps: celui de droite, commandé par le capitaine Vanson, fut dirigé sur la gauche du bourg par un chemin couvert d'un petit *Thouars* (?); celui de gauche, commandé par le capitaine Rabout, fut dirigé sur la droite du bourg en longeant la lisière d'un bois, et le troisième avec une pièce d'artillerie, commandé par le capitaine Heurteau, fut chargé d'attaquer le bourg par le grand chemin.

Ces trois corps se mirent en marche à des temps différents à raison des distances qu'ils avaient à parcourir: ils eussent cerné le bourg et les ennemis n'eussent pas eu de retraite si la marche du capitaine Vanson n'eût été découverte par une embuscade placée dans le bois qu'il traversait, et qui tira sur lui.

Nos dispositions étant ainsi découvertes, les trois corps coururent sur le bourg et s'en emparèrent: l'ennemi n'eut que le temps de mettre le feu à une seule maison. Le corps de Vanson, devant lequel défila la garnison pour effectuer sa retraite sur le camp du petit *Toirs* (?), lui tua beaucoup de monde et démonta plusieurs cavaliers.

La prise de ce bourg nous coûta 5 blessés.

Pendant cette attaque, le reste de la division fut occupé à débusquer et à poursuivre les embuscades qui avaient tiré sur la première colonne à droite du grand chemin; elle les battit, les culbuta, leur fit perdre beaucoup de monde, et elle arriva au bourg vers les 5 heures du soir.

L'ennemi a dû perdre dans ces dernières affaires au moins 50 hommes tués et un plus grand nombre de blessés; on prit 20 fusils dans les embuscades. Nous n'eûmes que quelques hommes tués ou blessés.

Le 29, à 2 heures du matin, le général fit partir le chef de brigade Grandet à la tête d'une colonne de 600 hommes, composée de la 19<sup>e</sup>, d'une partie de la 30<sup>e</sup> et de grenadiers de la 38<sup>e</sup>, pour aller chercher des vivres à l'embarcadère du Limbé, y embarquer nos blessés et prendre en passant le camp du petit *Thouars* (?) où s'étaient retirées la garnison du bourg du Limbé et les troupes des embuscades, mais elles l'avaient évacué la nuit par ordre de Remain qui s'était retiré avec elles par les montagnes au camp de Lecoq. Arrivé à l'embarcadère, le chef de brigade Grandet ne trouva ni vivres ni bâtiment pour embarquer nos blessés; il fit raccommoder une mauvaise chaloupe qui faisait eau de toutes parts et la fit monter par des carabiniers de la 30<sup>e</sup> et des grenadiers de la 38<sup>e</sup>, qui allèrent à deux lieues en mer assaillir et forcer de se rendre à coups de fusil une goélette qui, pour fuir plus vite, avait coupé l'amarre de son canot qu'elle avait à la traîne. Cette goélette, qui croyait fuir les brigands, se trouva avec des amis, mouilla dans la rade, embarqua nos blessés, mit à la voile pour les porter au Cap, et la colonne revint au camp où elle arriva dans la nuit du 29 au 30.

Les conséquences de cette journée pour le rétablissement de l'ordre dans cette colonie furent la soumission du chef de brigade Dégrieux, commandant l'arrondissement du Limbé; celle de Jean-Pierre Duménil, chef de brigade commandant à Plaisance, qui envoya au carrefour du Limbé 100 de ses dragons pour me servir de guides; celle de Charles Mouchet, commandant militaire de la ravine Bassin, du Champagne, du Marpou, de la Trouble, de la Grande-Rivière; celles de Toussaint Denis, chef de bataillon, et de Makayou, chef de bataillon commandant au Pilote.

Le 30, la division se mit en marche à 4 heures du matin, la 19<sup>e</sup> et la légion de la Loire, commandées par l'adjudant-commandant Dampierre, et le chef de brigade Grandet ayant la droite. Je commandai la 30<sup>e</sup> qui formait le centre, et la 38<sup>e</sup> et la 68<sup>e</sup>, commandées par le chef de brigade Boscus, formaient la gauche.

Nous entrâmes dans le vallon étroit de la rivière de la Marmelade à 5 heures du matin; nous la passâmes plusieurs fois et nous côtoyâmes les rives environ deux lieues sans n'avoir à surmonter que les difficultés du terrain; à 8 heures environ, nous trouvant sur la rive gauche de la rivière, nous entrâmes dans un endroit tellement resserré qu'il n'y avait pour passage que la largeur du chemin. La rive

droite est hérissée de roches escarpées ou garnies de bois impénétrables. C'est parmi ces roches et ces bois que nous rencontrâmes à un coude de la rivière la première embuscade ennemie, qui était à portée de pistolet de l'angle saillant du chemin et qui enfilait les deux branches perpendiculaires.

L'ennemi était à couvert par les rochers sans que nous puissions l'atteindre et aller directement à lui. Fier de cette position et dédaignant probablement un succès qui ne lui aurait pas paru compter, il laissa passer sans tirer les deux compagnies d'éclaireurs et la compagnie de carabiniers d'avant-garde; il commença son feu sur la pièce d'artillerie de la droite de la division et lui tua son premier servant.

La 19<sup>e</sup> riposta. L'adjudant-commandant Dampierre fit tirer à mitraille sur les endroits d'où partaient les coups de fusil; plusieurs chasseurs de la 19<sup>e</sup> s'élançèrent dans la rivière, la traversèrent et cherchèrent à gravir les rochers, à pénétrer dans le bois, mais inutilement; ils revinrent sur leurs pas. La fusillade continua de part et d'autre pendant un quart d'heure; alors le général ordonna à la droite de marcher, de chercher un passage en avant pour tourner l'ennemi et le débusquer, ce qui fut parfaitement exécuté. Le reste de la division passa devant cette embuscade en échangeant des coups de fusil jusqu'à ce que la droite ayant trouvé un jour se jette dans la rivière, ayant à sa tête l'adjudant-commandant Dampierre, qui s'était armé du fusil d'un grenadier tué à côté de lui, prit la position à revers, délogea l'ennemi, le mit en fuite, lui tua beaucoup de monde et lui fit deux prisonniers. Nous perdîmes plusieurs chevaux et mulets et nous eûmes 5 blessés et 4 tués, au nombre desquels étaient les citoyens Couteille et Ballon, dragons de Plaisance.

Le général fit rappeler; les colonnes se formèrent; la division se mit en marche et fut conduite d'embuscade en embuscade, qu'elle dispersa successivement, jusqu'au premier poste du camp de Lecoq: là commença une attaque régulière. La compagnie de carabiniers de la 19<sup>e</sup>, à la tête de laquelle était le chef de brigade Grandet, enleva le premier poste ennemi et le força à fuir sur un monticule à gauche du chemin, défendu par un grand nombre de brigands et par deux pièces d'artillerie des calibres de 8 et de 2.

Le général se transporta alors au point d'attaque; il fit évacuer l'obusier et ordonna aux carabiniers et à une compagnie de la 19<sup>e</sup>,

à la tête de laquelle était l'adjudant-commandant Dampierre, de prendre cette position d'assaut; il dirigea en même temps sur la droite de ce poste la compagnie de carabiniers de la 30<sup>e</sup>, capitaine Oudran, pour prendre à revers. Il ordonna au chef de brigade Félix de faire tirer deux coups d'obusier sur ces positions mêmes pour y mettre le désordre. Tandis que ces corps marchaient contre la position, la 19<sup>e</sup>, qui attaqua de front sous le feu des deux pièces d'artillerie, marcha l'arme basse, et elle était prête à entrer dans le fort lorsque la compagnie des carabiniers de la 30<sup>e</sup> y entra précédée de son capitaine Autran et ayant à sa tête le chef de brigade Grandet, qui, dominant la hauteur et fusillant l'ennemi, le força d'abandonner son artillerie. La division fit un carnage de l'ennemi qui fuyait sans ordre en abandonnant ses fusils. Le commandant d'artillerie Félix fit enclouer les pièces, abattre les retranchements, détruire les munitions qu'il ne put emporter et brûler les affûts.

La division s'arrêta dans le camp Lecoq le temps nécessaire pour panser ses blessés et les charger sur les voitures de l'ambulance. On visita les cases, on détruisit tout ce qui pouvait être utile à l'ennemi et on s'empara de plusieurs de ses chevaux.

Ces opérations durèrent environ une heure, pendant laquelle il y eut un échange continuel de coups de fusil entre quelques parties de la division et les brigands qui étaient dispersés à l'entour du camp sur les pentes des montagnes qui l'entourent.

L'ennemi s'était emparé du citoyen Grasset, capitaine des dragons de Plaisance, qui s'était trop abandonné dans la poursuite de ces brigands; des chasseurs de la 30<sup>e</sup> accoururent à ses cris et parvinrent à le dégager au moment où il allait être assassiné. Ils fusillèrent ceux qui allaient l'égorger.

Le général fit reformer sa division dans son ordre de marche et continuer la route. Lorsque l'arrière-garde eut dépassé le camp, les brigands redescendirent des mornes et vinrent l'arrêter dans sa marche ralentie par la difficulté de faire monter les bagages, les munitions, l'artillerie et les blessés. Cette arrière-garde, composée des grenadiers de la 38<sup>e</sup>, se battit ainsi en retraite pendant près de deux heures, mais le chef de bataillon Parnajou, ayant trouvé une position convenable pour une embuscade, y plaça une de ses compagnies qui laissa passer la tête de son ennemi; une autre retourna sur lui, le chargea, et la compagnie postée le prit en queue, le mit

en déroute et lui tua beaucoup de monde. Le citoyen Gruyère, caporal fourrier de la 38<sup>e</sup>, en tua quatre de sa main à la baïonnette; il fut entraîné par le dernier, ne pouvant retirer sa baïonnette qui était engagée dans les côtes. Ce brave homme, ne voulant point abandonner son arme, tomba avec l'ennemi qu'il avait terrassé; il se relève, lui arrache sa baïonnette et se remet à la poursuite des brigands, tellement consternés qu'ils ne parurent plus.

L'artillerie resta pendant une heure dans un chemin impraticable; les bœufs ne pouvaient plus traîner les pièces, les mulets ne pouvaient plus faire avancer les cabrouets. Le général, lassé de ce retard, fit dételé les bœufs, *s'attela lui-même à l'obusier*; le chef de brigade de la 19<sup>e</sup> l'imita avec sa compagnie de carabiniers. Le général fit venir deux officiers de chaque colonne auxquels il dit: «Allez dire à votre colonne que votre général est attelé sur l'obusier, qu'il sera monté dans une heure, que rien ne doit retarder l'artillerie et les bagages.» Sur-le-champ, tous les animaux furent dételés, déchargés, les soldats se mirent à leur place. L'artillerie et les bagages furent enlevés dans un moment et parvinrent à l'excellente position de Bédouret, où le général fit faire halte à la division qui y reposa une demi-heure; elle descendit ensuite au bourg de Plaisance, à une lieue duquel elle rencontra le commandant J.-P. Dumésnil, qui était venu au-devant du général avec la majeure partie des habitants.

La prise du camp Lecoq nous a coûté 9 hommes tués et 18 blessés. Les succès de cette journée déterminèrent la soumission de plusieurs chefs: Jolicœur, commandant du Port-Margot; Gingembre, commandant du Borgne; Casimir Auli, chef de bataillon; Achille, chef de bataillon; Hilaire Pasquier, capitaine; Benjamin Boyer, capitaine; Lindor Duclos, capitaine; François Moreau, capitaine; Prudence Lumesnil, capitaine; Basile Crasset, capitaine; Titus Martin, capitaine; J.-B. Hippolite, qui commandait dans les quartiers de la Rivière la porte Piment et autres endroits adjacents. Le général, devant recevoir à Plaisance des ordres du général en chef pour sa marche ultérieure, les attendit les 1<sup>er</sup> et 2 ventôse, qu'il employa à visiter les quartiers voisins pour y détromper les chefs de quartiers et les cultivateurs auxquels Toussaint-Louverture avait dit que nous venions les mettre dans les fers. Beaucoup de cultivateurs rentrèrent dans leurs habitations, et le 2, le citoyen Guibert, commandant du

Gros-Morne, Paul Prompt, son commandant en second, et Galbois, chef de bataillon, ont envoyé leur soumission au général en lui annonçant que leur canton était resté intact.

Le général, sentant l'importance de conserver Plaisance pour les communications et voulant empêcher les incendiaires d'y pénétrer, nomma le citoyen Perdhouy, capitaine de cavalerie, commandant de place à Plaisance, en lui donnant pour garnison le détachement de la légion de la Loire avec l'ordre exprès de faire soigner nos blessés et de veiller à leur sûreté.

Dans la soirée du 2 ventôse, le chef d'escadron Dalton apporta des ordres du général en chef pour aller à Formeri, la 19<sup>e</sup> ayant la droite, la 38<sup>e</sup> le centre et la 30<sup>e</sup> la gauche.

Après avoir fait deux lieues environ, l'avant-garde fut fusillée par une embuscade qui avait échappé aux tirailleurs par la difficulté du terrain. Le capitaine Vanson, à la tête d'une compagnie d'éclaireurs, tourna cette embuscade, lui tua plusieurs hommes, s'empara du camp de la Biche d'où dépendait cette embuscade, détruisit le camp, fit 4 prisonniers et vint se remettre à la tête de la division. Cette embuscade nous blessa plusieurs chevaux près de l'adjutant Dampierre et moi qui nous trouvions à la tête de l'avant-garde. Depuis cet endroit jusqu'à une lieue d'Ennery nous ne rencontrâmes que quelques petites embuscades qui furent dégagées par nos éclaireurs, ne nous firent aucun mal et ne tinrent pas.

Avant d'arriver à Ennery, le général disposa sa division pour attaquer ce poste sur trois points à la fois. Les colonnes étaient en marche pour exécuter ce mouvement lorsqu'il vit avec sa longue-vue que la position au-dessus d'Ennery était occupée par les troupes françaises. C'était la réserve, commandée par le général en chef, qui avait enlevé le matin cette position.

D'après cette reconnaissance, le général reforma sa division sur le grand chemin. Elle passa à Ennery vers les 3 heures du soir où elle fit une halte et fut campée à deux lieues sur la route des Poteaux. Dans cette journée, la troupe soutint avec courage tous les genres de privations et des fatigues inouïes pendant quinze heures pour faire passer les voitures et l'artillerie.

Le 4 ventôse, le général mit sa division en marche à 2 heures du matin, d'après les ordres qu'il en avait reçus du général en chef pour se diriger sur les Gonaïves et les prendre de vive force de con-

cert avec les troupes de Rochambeau et Debelle, qui devaient attaquer sur la gauche et la droite tandis qu'il devait attaquer avec sa division sur le centre. La division marchait sur trois colonnes : l'avant-garde commandée par le chef de brigade Grandet, la première colonne par moi, la deuxième par l'adjudant commandant Dampierre, la 3<sup>e</sup> par le chef de brigade Boscus. Elle arriva au Poteau sans avoir rencontré l'ennemi; là il fut aperçu par l'avant-garde qui en fit prévenir le général; il accourut de suite pour reconnaître sa position et diriger son attaque.

La droite de l'ennemi était appuyée sur la montagne dont elle garnissait les pentes, sa gauche au village des Poteaux et son centre occupait l'embranchement du chemin des Gonaïves et celui de l'Artibonite; une partie de sa cavalerie caracolait sur les deux chemins qu'elle traversa plusieurs fois. Ses vedettes étaient en avant du bois et du village qui masquaient toutes ses positions. Le général forma son avant-garde en bataille sur la route des Gonaïves, de manière qu'elle masquait ses deux pièces d'artillerie. Il la flanqua à droite et à gauche par des compagnies d'éclaireurs; il la fit soutenir par deux compagnies du centre; il porta cinq compagnies en colonne sur la droite de l'ennemi pour attaquer ses retranchements par un simple à-gauche. Il disposa un semblable corps sur la gauche de l'ennemi dans le même ordre de combat, ayant chacun un petit corps de réserve. Il fit diriger son obusier sur les montagnes où l'ennemi était retranché derrière des abatis. Le reste de la division, composé de la 1<sup>g</sup><sup>e</sup>, faisait la réserve et avait à son centre les bagages et les munitions. Il donna le commandement de sa gauche à l'adjudant Dampierre, de son centre au chef de brigade Grandet et à moi, et de sa droite au chef de brigade Boscus. Le général marcha à la tête de notre colonne pour être à portée de suivre tous les mouvements. Ce fut dans cet ordre que le général fit battre la charge et qu'il donna le signal de l'attaque par un coup d'obusier qu'il fit diriger sur les retranchements de la droite de l'ennemi; les chefs de colonne chargèrent à la fois, ne ripostant à son feu qu'à portée de pistolet; il ne tint nulle part; il fut enfoncé et battu partout. La colonne de gauche fut celle qui éprouva le plus de résistance parce qu'elle fut arrêtée par un retranchement d'abatis; elle surmonta courageusement cet obstacle, enfonça l'ennemi avec lequel elle se trouva pêle-mêle, lui tua beaucoup de monde, lui

démonta plusieurs de ses cavaliers et le mit dans une déroute complète. Les chefs de bataillon de la 38<sup>e</sup> et de la 30<sup>e</sup> se distinguèrent dans cette action.

La colonne du centre devant laquelle l'ennemi s'était enfui sans résistance devenant inutile dans sa position, le général la fit porter sur le chemin de l'Artibonite pour prendre en flanc le corps opposé à Dampierre, mais l'ennemi, par sa fuite, rendit cette manœuvre inutile; il tint peu devant notre colonne de droite qui le mit en fuite, se retirant à toutes jambes sur les Gonaïves. Le chef de brigade Boscus, non content de l'avoir enfoncé, le poursuivit et s'empara d'une position où l'ennemi pouvait l'arrêter et lui poser des embuscades. Le feu ayant cessé partout, le général lit rappeler; chaque colonne ramena ses prisonniers et ses blessés, ces derniers furent pansés et la division reprit sa marche.

Le général apprit par les prisonniers que le corps qu'il avait combattu était composé du 2<sup>e</sup> escadron des guides, fort de 300 hommes, du bataillon des Gonaïves et de plusieurs compagnies de grenadiers d'honneur de la garde de Toussaint-Louverture, appuyés par un grand nombre de gardes nationaux. L'ennemi a perdu 100 hommes environ, tant tués que blessés. Nous lui primes plusieurs chevaux, nous en abandonnâmes un grand nombre de blessés et hors de service; nous n'eûmes que 2 tués et 7 blessés. Pendant que l'on pensait ces derniers, le général avait envoyé en reconnaissance sur la droite et la gauche pour avoir des nouvelles des divisions qui devaient attaquer avec lui, mais il n'en put rien apprendre. L'officier qu'il chargea de cette mission ne rencontra que quelques brigands de l'armée qui ne se laissèrent point approcher.

Le général voyant l'ardeur de sa division et voulant ôter à l'ennemi le temps de se remettre de sa terreur, se décida à marcher sur les Gonaïves et à s'en emparer avant la fin du jour. Il se dirigea en conséquence sur cette ville vers les 10 heures du matin. C'est alors que le général Desplanques se réunit à nous avec 700 hommes que le général en chef envoyait pour soutenir nos attaques. Ce corps marcha avec la division dont il forma l'arrière-garde. Dans l'espace de deux lieues les compagnies d'éclaireurs levèrent plusieurs embuscades qui furent culbutées et mises en déroute aussitôt qu'elles furent découvertes.

A une lieue des Gonaïves le général fit faire halte à sa division pour faire distribuer des cartouches à ceux qui en manquaient et donner ses ordres pour l'attaque de la ville. Il dirigea l'adjutant commandant Dampierre avec sa colonne sur la droite de l'ennemi par le chemin des habitations Georges et Pongaudin pour faire replier les postes ennemis qui auraient pu inquiéter notre flanc gauche et les réunir dans la ville en leur coupant autant que possible leur retraite vers la Petite-Rivière.

Arrivé près de la ville, le général détacha le chef de brigade Boscus avec ordre d'appuyer la droite de sa colonne à la mer et la gauche à Grandet qui fut chargé d'attaquer avec sa colonne la ville par le grand chemin. La colonne du général Desplanques formait la réserve. Ces colonnes arrivées à la hauteur convenable après une marche plus ou moins ralentie à raison des différentes distances qu'elles avaient à parcourir pour commencer l'attaque en même temps, le général ordonna au chef de brigade Grandet de tourner la droite et la gauche du chemin pour s'emparer de l'artillerie de l'ennemi qui enfilait le grand chemin. Mais ces moyens ne répondant pas à l'ardeur de nos soldats, il ordonna de courir sur l'ennemi. Leurs pièces furent emportées au milieu d'une grêle de balles et de mitraille. Alors toutes les attaques étaient faites, l'ennemi battait en retraite en faisant un feu bien soutenu; mais pressé par notre droite et notre gauche il se mit à fuir en désordre en abandonnant son artillerie, ses armes et ses retranchements; ils furent poursuivis jusqu'à ce qu'en se divisant et se perdant dans les halliers nos soldats n'en aperçurent plus.

Le général a témoigné au chef de brigade Grandet sur le champ de bataille combien il était content de la vigueur de son attaque et des succès qui en étaient résultés. La colonne du commandant Dampierre poursuivit l'ennemi qui fuyait devant elle. La colonne de Boscus culbuta tout ce qu'elle rencontra et s'empara de toutes les positions qu'elle était chargée d'emporter.

L'adjutant commandant Dampierre avait divisé sa colonne, d'après l'ordre du général, de manière à couper autant que possible toute retraite à l'ennemi, mais le corps commandé par le chef de bataillon Parnajon qu'il avait dirigé sur sa gauche, ayant rencontré des hazières impénétrables, fut forcé de rétrograder et de suivre le même chemin que Dampierre qui s'empara d'un obusier au moment

même où le citoyen Mazy, maréchal des logis du 19<sup>e</sup> régiment des chasseurs à cheval, arrivait pour le prendre.

La garnison était composée de la 7<sup>e</sup> coloniale, du bataillon des Gonaïves, de plusieurs compagnies des grenadiers d'honneur de Toussaint, de ses guides, forts de 300 hommes, commandés par Mariney (?), et de plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie nationale. Toussaint en était parti la veille pour se retirer sur la Crête à Pierrot pour y attendre le résultat de l'attaque, y ayant laissé le général Vernet, qui y commandait en personne.

La prise des Gonaïves, que Toussaint considérait comme le poste le plus important de sa puissance, nous a coûté 5 hommes tués et 19 blessés, tandis que la perte de l'ennemi a été au moins de 200 hommes tués ou blessés.

Le général envoya le soir 50 hommes pour s'emparer de la batterie de côte située sur la pointe Sud du mouillage des Gonaïves et pour la garder, ce qui fut exécuté. Le général a d'autant plus à se louer des troupes de sa division dans cette journée que *depuis trente heures elles n'avaient été nourries que de coups de fusils* et que pas une plainte ne s'était fait entendre.

Le lendemain de la prise des Gonaïves, les commandants de Terre-neuve, du Bassin et de Port-à-Piment vinrent se soumettre au général Desfourneaux qui les accueillit comme de bons et fidèles Français parce qu'ils avaient conservé leurs quartiers intacts et florissants.

THOUVENOT.

## DEUXIÈME RAPPORT.

Plaisance, 7 germinal an x.

Thouvenot, adjudant commandant en chef de l'état-major de la division Desfourneaux au général de division Dugua, chef de l'état-major général.

*Compte rendu des opérations de la division  
depuis la prise des Gonaïves jusqu'à ce jour.*

Le général Rochambeau arriva le 5 ventôse (?) aux Gonaïves et le général en chef et la division du général Hardy quelques heures

après. Le général Desfourneaux, d'après les ordres du général en chef, fit partir la division le 6 à 2 heures du matin pour se rendre au Gros-Morne où elle arriva après quinze heures de marche, exténuée de fatigue et les soldats tombant de besoin.

Le 7, le général envoya la première colonne de sa division, commandée par le chef de brigade Boscus, prendre position à l'habitation David sur le chemin du Port-de-Paix. Il devait la suivre le 8 pour aller, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, attaquer Maurepas dans ses retranchements, mais, dans la nuit du 7 au 8, un aide de camp du général Maurepas vint annoncer que ce dernier avait traité avec le général Debelle et qu'il s'était soumis à la France. Cet événement ayant annulé les ordres du général en chef, le général Desfourneaux en reçut de nouveaux.

Le 8, le général en chef se rendit au Gros-Morne et le 9, les généraux Maurepas et Debelle y arrivèrent de très bonne heure. Le 9, la colonne du chef de brigade Boscus rentra au Gros-Morne.

Le 10, le général donne ordre au commandant Guibert de détruire, d'après les ordres du général en chef, les ouvrages militaires du Gros-Morne et de transporter les pièces d'artillerie qui s'y trouvaient aux Gonaïves. D'après les mêmes ordres, il partit avec une de ses colonnes pour Plaisance, où il arriva le soir avec une escorte de 10 dragons et moi. La colonne coucha au Pilate et n'arriva que le 11 à Plaisance. La deuxième colonne partit du Gros-Morne le 10 et arriva le 12 à Plaisance. La troisième, qui était restée pour l'évacuation d'une partie de nos malades et blessés sur le Port-de-Paix et pour escorter le reste ainsi que les bagages et l'artillerie, ne partit que le 11 et arriva le 13 à Plaisance.

Le général Desfourneaux, à son arrivée à Plaisance, avait envoyé des espions à la Marmelade; il apprit que Toussaint y était arrivé et qu'il avait emmené avec lui la 4<sup>e</sup> coloniale, ses grenadiers d'honneur, ses guides et quelques autres débris des régiments battus et épars. On l'instruisit aussi qu'il ramassait et incorporait tous les gardes nationaux qu'il pouvait rencontrer. Il apprit le 13 dans la journée que le lendemain 14 il devait être attaqué sur six colonnes; il prit alors ses dispositions; il s'appréta à recevoir l'ennemi, même à l'attaquer. Le premier avis qu'il reçut lui fit connaître qu'une colonne considérable de troupes défilait sur le chemin de la Marmelade et se portait sur l'habitation Lesur; il envoya sur-le-champ le chef de

bataillon Boyer avec 200 hommes pour reconnaître l'ennemi et lui faire connaître son nombre et sa position. Le citoyen Boyer l'ayant prévenu qu'il estimait la force de l'ennemi à 1.200 hommes, que tout paraissait être des troupes de ligne bien armées et bien habillées, il se hâta de lui envoyer un renfort de 200 hommes en lui ordonnant de l'attaquer et de le culbuter.

Au moment où ce détachement partait, il aperçut la droite et le centre de l'ennemi, et des rapports arrivèrent de tous les postes annonçant que sa droite s'étendait jusqu'à Bédouret et sa gauche à l'habitation Lesur. Le général, qui n'avait que 1.450 hommes y compris le détachement de 400 hommes aux ordres du chef de bataillon Boyer, forma trois autres colonnes de 300 hommes chacune et ne garda que 150 hommes pour sa réserve, commandée par l'adjutant commandant Dampierre. Il me confia le commandement de la première colonne, celui des deux autres, opposées au centre de l'ennemi, au chef de brigade Grandet et au chef de bataillon Parnajon. Il m'ordonna de marcher sur l'ennemi et d'attaquer l'importante position de Bédouret que le chef de la 4<sup>e</sup> demi-brigade de Toussaint venait d'emporter à la baïonnette en blessant ou massacrant la moitié d'une compagnie de la 30<sup>e</sup> légère qui occupait ce poste. Il ordonna au chef de brigade Grandet d'ouvrir la colonne de l'ennemi et de le tourner sur sa gauche et sur sa droite pour exterminer la 4<sup>e</sup> demi-brigade avec moi.

Ces dispositions furent parfaitement exécutées; Grandet, en poursuivant l'ennemi, rencontra une colonne considérable de gardes nationaux qui jetaient leurs armes et criaient : « Nous ne voulons pas nous battre ». De mon côté, je tenais l'ennemi en échec et j'arrivais au point que je devais emporter.

Pendant l'exécution de ce mouvement, la colonne commandée par le chef de bataillon Boyer et le capitaine Pierre d'Houï battit la gauche de l'ennemi, s'empara de ses positions et la mit dans une déroute complète. En vain Toussaint-Louverture chargea à la tête de sa cavalerie, en vain il harangua la 9<sup>e</sup> coloniale pour la faire désertir nos rangs. Le détachement de la 30<sup>e</sup> légère commandé par le capitaine Pélerin et celui de la 9<sup>e</sup> coloniale par le citoyen Placide Lebrun lui répondirent à coups de fusil, le chargèrent et le mirent en fuite. Le citoyen Thubant, sergent de la 30<sup>e</sup>, s'est conduit d'une manière distinguée dans cette occasion. Il s'est acharné à la pour-

suite de Toussaint-Louverture, il l'a joint avec quatre de ses chasseurs, l'a ajusté et croit l'avoir blessé; il a continué à le poursuivre jusqu'à ce que la vitesse de sa fuite l'a dérobé à sa vue.

Le chef de bataillon Boyer juge que la perte de l'ennemi a été considérable. Il se loue particulièrement de la 3<sup>o</sup> légère et de la 9<sup>o</sup> noire; il rend justice à la bravoure de tous les officiers et soldats qui se sont trouvés à cette affaire.

Cette journée a été des plus glorieuses pour la République, et l'armée de Toussaint eût été détruite si nous eussions eu deux heures de jour de plus. A la nuit, le général ordonna au chef de colonne de s'arrêter, de prendre position et d'attaquer de nouveau à la pointe du jour. L'ennemi fit entretenir ses feux toute la nuit pour masquer sa retraite qui se trouva effectuée au jour à l'exception du poste Bédouret, qui était occupé par 200 hommes. Ce poste fut emporté en moins d'une demi-heure et les brigands regagnèrent leurs hordes à toute course.

Je vais vous transcrire, mon cher général, les dépositions faites par deux gardes de Toussaint-Louverture sur cette affaire :

Plaisance, quartier général de la division Desfourneaux,  
ce 23 ventôse an x.

*Déclaration du citoyen Barade, habitant aux Gonaïves.*

«Le citoyen Barade, enlevé de force aux Gonaïves le 2 ventôse pour être incorporé dans les gardes de Toussaint, auxquels il a été attaché jusqu'au 16 courant, déclare que le 2 ventôse Toussaint était campé sur l'habitation Cocherel avec une partie du 2<sup>o</sup> escadron et ses gardes d'honneur; le 4, il en a été chassé et s'est retiré par les Gonaïves dans la plaine de l'Artibonite, où il a campé successivement sur diverses habitations où il ne restait que quelques heures et faisait mettre le feu en partant. Le 11, il s'est porté sur Bayonnais d'où venaient de sortir les troupes de la République; il a fait mettre le feu partout où il passait; le 12, il a passé par Ennery qu'il a fait brûler et s'est rendu de suite à la Marmelade emmenant toujours avec lui les cultivateurs et leur ordonnant de piller et brûler tout ce qu'ils rencontraient.

«Le 14 au matin, il s'est mis en marche de la Marmelade avec les 8<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> (dites les Sans-Culottes), une partie des soldats égarés

de la 7<sup>e</sup> qui étaient aux Gonaïves, le bataillon dit des Gonaïves, tous les cultivateurs qu'il traînait à sa suite. Il avait donné l'ordre d'attaquer Plaisance et marchait avec sa colonne de gauche laquelle a été attaquée et battue dans la soirée du 14. Le citoyen Barade, qui était présent à cette déroute, dit que, pendant qu'il se sauvait avec les autres guides, il a entendu dire à un des gardes d'honneur : « Mes amis, tout est perdu, le Gouverneur est blessé à l'épaule ». Le citoyen Barade ajoute qu'à ce moment le désordre fut à son comble, qu'il a vu plus de 30 hommes tués à l'entour de lui et qu'on n'entendait partout que cris des gens blessés et des fuyards qui cherchaient à s'échapper au milieu de la confusion générale.

« L'autre déposition, du citoyen Jean Leblanc, n'apporte aucun renseignement nouveau. »

Le 15, le général fit attaquer par le commandant Mocajou, commandant du Pilate, les incendiaires de la Brande qui furent repoussés en perdant quelques hommes.

Le 16, le général se rendit au Port-Margot avec 800 hommes pour balayer les brigands qui infestaient notre communication avec cet endroit d'où nous devions tirer toutes nos subsistances et nos munitions; il prit des mesures pour assurer cette communication; il revint par plusieurs camps ennemis qu'il enleva portant la terreur parmi eux.

Le 18, le général fit pousser des reconnaissances en avant de tous ces postes.

Le 19, il fit évacuer 45 malades sur le Port-Margot. Il fit en même temps attaquer les brigands par le commandant du Pilate sur la gauche du chemin que devait tenir le convoi, par un détachement de la division sur la droite, afin d'éviter aux malades toute espèce d'alerte.

Le 20, il fit évacuer 25 malades sur le Port-Margot.

Le 21, il fit attaquer les brigands de la Brande par une colonne des Gonaïves, une du Pilate et une de Plaisance; le même jour, il fit attaquer le camp Noques par le capitaine Pierre d'Houï qui fut blessé dans cette attaque.

Il avait dirigé en même temps le chef de brigade Grandet avec 400 hommes sur la vallée du camp Lecoq pour y attaquer le camp Sterling, occupé par une centaine de brigands sous les ordres de Remais.

Toutes ces attaques se firent à la fois à 5 heures du matin et répandirent au loin la consternation parmi les brigands. Toutes réussirent : les positions ennemies furent emportées et les incendiaires mis en déroute avec des pertes assez considérables.

L'attaque du chef de brigade Grandet mérite un détail particulier par sa réussite, qui fut complète.

Cet excellent officier, d'après les instructions du général Desfourneaux, disposa tellement bien ses troupes, qu'il surprit l'ennemi, lui tua ses sentinelles avancées, le cerna, lui tua 80 hommes dans son camp même; il en prit plusieurs et quelques-uns seulement parvinrent à s'échapper en abandonnant leurs armes, leurs munitions et leurs effets. Il détruisit les ouvrages du camp, rapporta les armes et munitions et ramena un prisonnier qu'il avait fait prendre pour avoir des renseignements sur l'ennemi.

Le 22, il fit attaquer le camp Martinot par trois colonnes, deux parties du Pilate, l'autre de Plaisance, le camp Moliné par une autre colonne, le camp des Islets et le camp Lalleur par une autre colonne.

Le 23, le général fit attaquer le camp du Champagne et les brigands en furent chassés.

Le 24, il fit déposter un poste de l'ennemi qui s'était établi sur le camp des Escaliers.

Le 25 et le 26, le commandant du Pilate, Mocajou, attaqua les brigands sur plusieurs points et les écarta de son quartier qu'ils voulaient incendier.

Le 27, le poste de la Trouble poussa une reconnaissance du côté de la Marmelade et mit en fuite les avant-postes ennemis campés à l'habitation Du Bourg.

Le 28, le général fit pousser des reconnaissances en avant de tous ses postes avancés et fit évacuer 43 malades sur le Port-Margot.

Le 29, en quittant ces contrées, le général a la satisfaction de vous annoncer qu'il laisse intacts les quartiers de Plaisance, du Gros-Morne, du Pilate, de la Rivière, la Porte du Champagne, du Marpou, des Bassins, du Piment et du Port-à-Piment, de Terre-Neuve, du Margot, du Borgne et du Port-Margot.

Ayant appris que Toussaint-Louverture était à Ennery et qu'il s'était porté sur les Gonaïves où il avait tout incendié, il envoya des

renforts au Gros-Morne et à Terre-Neuve pour garnir les passages par où il aurait pu pénétrer dans ce pays; dès lors Toussaint n'osa pas passer l'habitation Badou et se retira.

Le 30 ventôse et le 1<sup>er</sup> germinal, il n'y eut que des affaires d'avant-postes avec l'ennemi du côté de la Marmelade et avec les brigands dans différents points de notre position.

Le 2 germinal, nous évacuâmes 24 malades pour le Port-de-Paix, et le commandant Macajou fit diverses attaques sur les incendiaires de son quartier.

Le général ne peut trop se louer de l'activité de ce chef de bataillon, de sa conduite et de ses talents pour la guerre que nous faisons; il ne se passa pas de jour qu'il ne tuât quelques scélérats et n'en blessât plusieurs autres.

Le 3 et le 4, le général poussa des reconnaissances sur tous les points de sa position.

Le 5, nous évacuâmes 7 malades sur le Port-Margot en y envoyant chercher des vivres. L'escorte que le général est obligé de donner à tous les convois de vivres et de munitions que nous tirons d'un point si éloigné fatigue journellement les soldats et empêche le général de continuer ses attaques sur l'ennemi.

Le 6, le général reçut à 8 heures du soir l'ordre de se porter sur Ennery le 6 et sur la Marmelade le 7. Le convoi qu'il attendait du Port-Margot arriva à 9 heures du soir, et de suite il donna des ordres pour se mettre en marche dans la nuit; mais le matin avant le jour, au moment où il allait faire relever ses postes, celui de Bédouret fut attaqué par environ 1.000 hommes qui assaillirent la position sur sept ou huit points à la fois. Leur attaque fut vigoureuse, la défense le fut davantage; l'ennemi recula, les soldats sortirent de leurs retranchements, poursuivirent l'ennemi à plus d'une demi-lieue, lui tuèrent une trentaine d'hommes et en blessèrent un grand nombre.

Au nombre des premiers s'est trouvé Jean Restau, un de leurs chefs, sur lequel nos soldats trouvèrent de l'argent et des bijoux.

Les brigands étaient si sûrs de leur succès qu'ils avaient apporté des cordes pour amarrer les prisonniers qu'ils comptaient faire et que leurs femmes, avec leurs paquets sur la tête, étaient sur un morne non loin de Bédouret avec 200 hommes à cheval, commandés par Remain.

C'est le capitaine Vallette, de la 30<sup>e</sup> légère, qui commandait à Bédouret lors de cette attaque dans laquelle nous n'eûmes que 3 blessés.

Dans les différentes affaires que nous avons eues depuis notre départ des Gonaïves jusqu'à ce jour, nous avons fait beaucoup de mal à l'ennemi, mais nous avons à regretter 34 tués et 124 blessés.

THOUVENOT.

## CHAPITRE VI.

SOUSSION DE CRISTOPHE, DE TOUSSAINT-LOUVERTURE  
ET DE DESSALINES. — EXPULSION DU GÉNÉRAL RIGAUD.

---

Nous avons vu que pendant l'expédition qui aboutit à la prise de la Crête à Pierrot, le général en chef avait donné mission au général Desfourneaux d'assurer et de maintenir la tranquillité dans le pays compris entre le Port-de-Paix et l'Ester, que celui-ci avait été assailli à Plaisance par Toussaint, qu'il l'avait repoussé, réussissant ainsi à préserver du pillage et de l'incendie la presque île du Nord à laquelle il était adossé; mais le noyau de troupes laissé par Toussaint et les milices qu'il avait organisées au Dondon et à la Marmelade coupaient ses communications avec le reste de l'armée.

Aussitôt après la prise du fort, Leclerc s'occupa de rétablir ses communications interrompues. Il partagea l'armée en deux commandements : Rochambeau eut les deux divisions de l'Ouest, Hardy les deux divisions du Nord. Dès le lendemain, 4 germinal (25 mars 1802), il fit partir les forces de Rochambeau pour Saint-Marc et le Port-au-Prince et dirigea en même temps vers le Cap les deux divisions du général Hardy. Ce même jour Hardy traversait la coupe à l'Inde et arrivait au Petit-Fond; deux jours après, 6 germinal (27 mars), il arrivait à San-Miguel.

Toussaint, qui se trouvait au Petit-Cahos, près du Petit-Fond, fut informé du passage, en ce point, de Hardy qui suivait la route du Cap par San-Miguel. Il fit aussitôt répandre en avant le bruit que les Français avaient été écrasés devant la Crête à Pierrot et que le général Hardy suivait la route du Cap avec les débris de ses troupes mises en fuite.

Il excitait par là les cultivateurs à leur barrer le passage et le général Hardy dût plus d'une fois se frayer la route les armes à la main <sup>(1)</sup>, tandis que les bandes de Cristophe allaient se grossissant du côté du Dondon et de la Marmelade. En même temps, prenant les trois compagnies de dragons du commandant Morisset (dont deux à cheval et une à pied), il se mit lui-même à la poursuite du général Hardy.

Pendant celui-ci continuant sa marche en avant, se dirige par San-Raphael et la Mare-Laroche vers le Dondon, où il arrive le 7 germinal (23 mars), tandis que Toussaint-Louverture, marchant toujours sur ses traces, envoyait en toute hâte au général Cristophe, qui se trouvait à la Grande-Rivière, l'ordre de s'avancer à sa rencontre.

Le lendemain, au moment où la division Hardy sortait en colonne du Dondon pour continuer sa route, elle est attaquée à la fois à l'arrière par Toussaint, arrivant de San-Raphaël, et en tête par le général Cristophe à la tête des milices de la Grande-Rivière, des Mornets et d'autres localités voisines. Les Français s'élançèrent la baïonnette en avant sur les milices et s'ouvrirent assez facilement le passage. Ces milices se joignirent alors aux troupes de Toussaint, qui harcelèrent toute la journée la division française par des attaques d'arrière-garde. Enfin, le soir, Toussaint, qui avait lui-même dirigé ces attaques, se sépara de Cristophe et rejoignit son quartier général à San-Raphaël. Hardy de son côté arrivait le 9 germinal (25 mars) à la Tannerie et prenait position au pied des mônes pour couvrir la Plaine-du-Nord.

Pendant que Rochambeau et Hardy gagnaient les destinations qui leur étaient assignées, le premier sans trouver de résistance, le second en surmontant par la force celle qui lui était opposée, le général Lacroix avait reçu l'ordre de

<sup>(1)</sup> Il rencontra notamment plusieurs embuscades, les nègres profitant des avantages que leur donnaient des routes étroites et tortueuses traversant un pays de montagnes, boisé, pour y établir des partisans qui tiraient sur nos troupes.

revenir à Saint-Marc avec la division Boudet et d'aller attaquer le général noir Charles Belair qui était toujours demeuré à son poste d'observation sur les hauteurs des Matheux. La division parvint à gravir ces hauteurs à travers les précipices, les accidents de terrain de toute sorte, les gigantesques buissons d'épines<sup>(1)</sup>. Si Belair s'était avisé d'engager la lutte contre elle au milieu des extraordinaires difficultés de cette ascension, il est probable qu'elle aurait échoué dans son entreprise; mais au moment de l'approche des Français il avait abandonné ce poste pour rejoindre Dessalines dans les mornes du Grand-Cahos, devenu le réduit de l'insurrection.

Le général Lacroix trouva dans les gorges des Matheux près de 600 personnes réfugiées qu'il délivra, comme Rochambeau et Hardy en avaient délivré un millier à leur passage dans les Cahos. Il resta deux jours<sup>(2)</sup> dans cette position, fit rassembler les chevaux, bœufs, mulets et le bétail nombreux que Charles Belair y avait réunis, et reprit avec ce butin la route de Port-au-Prince.

En descendant un morne, dit morne du *Mardi-Gras*, sa tête de colonne, composée de noirs, voit arriver un détachement de noirs et l'accueille à coups de fusil; ceux-ci ripostent, cinq hommes sont tués, une quinzaine blessés. Ce fut alors seulement qu'on s'aperçut qu'il y avait eu erreur

<sup>(1)</sup> Le général Lacroix déclare que bien qu'ayant déjà dirigé le passage du Splügen et tracé les routes sur les montagnes à pic autour du fort de Bard, tout ce qu'il avait vu dans les Alpes ne pouvait lui donner l'idée des obstacles qu'il eut à vaincre dans cette marche pénible sur les montagnes de Saint-Domingue.

<sup>(2)</sup> Il profita de ces deux jours pour écrire à Charles Belair, l'invitant à se rallier comme Clervaux, Maurepas, Paul Louverture; mais Belair le plus fidèle des généraux de Toussaint et le plus attaché à sa personne, répondit qu'il obéissait aveuglément à l'autorité de Toussaint-Louverture reconnu comme gouverneur à vie par la Constitution de la colonie et par des services sans nombre que la France paraissait vouloir méconnaître. (Pamphile de Lacroix, ouvrage cité.)

réci-proque. Ce détachement était envoyé au-devant des Français par le général Boudet pour porter des instructions relatives à leur rentrée à Port-au-Prince, il ordonnait d'apporter à cette rentrée une grande solennité et de faire paraître les troupes aussi nombreuses que possible afin d'effacer la fâcheuse impression produite sur l'esprit des populations par l'annonce des grosses pertes que les Français avaient subies devant la Crête à Pierrot. Le général Lacroix fit de son mieux pour obéir à ces instructions : « Je mis les troupes sur deux rangs<sup>(1)</sup>, dit-il, nos sections marchaient à grande distance, tous nos officiers étaient montés. On envoya à ma rencontre de l'artillerie attelée. Je la distribuai dans la colonne avec des équipages et notre rentrée à Port-au-Prince eut l'effet moral que nous attendions. »

Enfin, pendant cette campagne de la Crête à Pierrot, la situation de la ville du Cap avait été assez précaire, cette place, commandée par le général de brigade Boyer, n'ayant pour la défendre qu'une poignée de soldats de l'armée auxquels la flotte avait dû joindre 1.200 matelots et de nombreux détachements d'artillerie de marine<sup>(2)</sup>. Les bandes de Toussaint, se grossissant partout d'une foule de cultivateurs, se précipitèrent, malgré les efforts du général Desfourneaux, vers la Plaine-du-Nord, s'y étendirent comme un torrent, enlevant tous les petits postes des Français, et vinrent menacer et presque bloquer la ville. Le général Boyer dut se borner à défendre la place, qui eût été très sérieusement compromise si les noirs avaient eu à leur disposition une artillerie suffisante. L'artillerie des vaisseaux français fut au contraire avantageusement utilisée contre les assiégeants.

Néanmoins, comme l'audace de ces bandes rebelles sans cesse accrue augmentait tous les jours en raison de l'attitude

(1) L'usage était encore alors de les mettre sur trois rangs.

(2) Decrès, dans sa lettre du 5 prairial an x, dit que le premier consul a vu avec une vive satisfaction le secours prêté dans cette occasion par la marine au général Boyer.

défensive du général Boyer, bloqué dans les lignes de défense du Cap<sup>(1)</sup>, qu'elles occupaient en partie, et que d'ailleurs elles menaçaient en même temps d'inquiéter les derrières de l'armée, le général se décida à exécuter contre eux une vigoureuse attaque.

« Il a fait attaquer les rebelles, dit l'amiral Villaret dans un rapport adressé au ministre de la marine le 13 ventôse an x<sup>(2)</sup> (2 mars 1802), par 400 hommes dans le poste de Sainte-Suzanne et au fort Le Sec, ils en ont été chassés à la baïonnette<sup>(3)</sup>, le fort rasé, les canons roulés au bas du morne, les munitions, les palissades et les affûts brûlés. Ils ont laissé sur la place 28 morts et 50 blessés. »

Il est facile de comprendre les soucis que devaient causer à la population de la ville du Cap les menaces perpétuelles et si rapprochées de ces bandes rebelles. On en trouve la trace dans une lettre adressée le 12 germinal an x (2 avril 1802) par le conseiller d'État Benezech, préfet colonial de Saint-Domingue, au ministre de la marine et des colonies<sup>(4)</sup>.

« Nous avons reçu, citoyen ministre, dans le courant de la décade dernière, le vaisseau le *Zélé* arrivé en 40 jours et le *Tourville* après 30 jours de traversée. . . Ces deux vaisseaux

<sup>(1)</sup> On trouvera plus loin en appendice à l'un des chapitres suivants la description des lignes de défense du Cap, qui joueront un rôle plus considérable dans la défense contre les généraux noirs après leur défection.

<sup>(2)</sup> *Archives des colonies*, carton n° 69, déjà cité. Ce rapport présente un post-scriptum qui n'est pas sans intérêt à cause du personnage qu'il concerne : « Le général Leclerc me témoignant le désir que les paquets soient confiés à un officier actif, intelligent et qui pût ajouter aux nouvelles qu'il porte des détails qui nous ont échappé, j'ai choisi le citoyen *Jérôme Bonaparte*, que j'ai cru devoir élever au grade d'enseigne d'après les talents qu'il a constamment développés depuis qu'il est auprès moi. » Ce jeune officier si bien traité par Villaret était le frère du premier consul et le beau-frère du capitaine général Leclerc.

<sup>(3)</sup> On peut remarquer, dans cette guerre de Saint-Domingue, l'usage fréquent de la charge à la baïonnette.

<sup>(4)</sup> *Archives des colonies*, Correspondance générale, Saint-Domingue, 1802, carton n° 67.

nous ont apporté des troupes qui nous ont fait beaucoup de bien; elles ne remplacent pourtant pas encore nos pertes, nos blessés, nos malades. . .

« Les rebelles ont porté leurs plus grandes forces dans le Nord : nous les avons eus longtemps aux portes du Cap. Ils ont incendié toute la plaine et notamment Limonade, le quartier Morin et la Petite-Anse; ils ont porté l'incendie jusque sur les mornes de la Grande-Rivière, de manière que cette partie de la colonie est celle qui a le plus souffert. Heureusement nous avons sauvé les quartiers du Fort-Dauphin et de Maribaroux par le zèle et l'activité du contre-amiral Magon.

« Le général en chef a renvoyé ici la division commandée par le général Hardy; elle a assuré la tranquillité et sa présence a suffi pour *forcer les rebelles à s'éloigner des environs de la ville. . .* »

Enfin, le 13 germinal (3 avril 1802), la division hollandaise partie de Flessingue sous les ordres du contre-amiral Hartzinck mouilla en rade du Cap et y débarqua immédiatement la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne avec une compagnie du 7<sup>e</sup> d'artillerie.

La division Hardy qui, pendant toute la durée de sa marche de retour de la Crête à Pierrot à la plaine du Cap, n'avait cessé d'être harcelée par les noirs qu'avait soulevés Toussaint-Louverture, et avait laissé un assez grand nombre d'hommes sur la route, se trouvait tenue en respect par les bandes nombreuses des insurgés. Ce renfort leur permit de reprendre l'offensive; le général Boyer, trois jours après leur arrivée, exécuta une sortie pour attaquer le fort de Sainte-Suzanne, défendu par le colonel Sans-Souci; mais les deux bataillons du 10<sup>e</sup> régiment colonial, qu'il avait placés en tête de sa colonne pour la guider et en éclairer la marche, tournèrent tout à coup le dos « en courant comme des lièvres<sup>(1)</sup> »,

(1) Ce régiment que Paul Louverture avait entraîné dans sa soumission avait été appelé au Cap avec les autres troupes de Paul Louverture et de

et laissèrent les troupes nouvellement débarquées, ne connaissant encore rien des lieux ni du pays, tomber dans les pièges et embuscades qui leur étaient tendus et où un certain nombre d'entre eux demeurèrent prisonniers; il fallut renoncer à enlever le fort.

Cependant, grâce à ces troupes fraîches, les généraux Hardy et Boyer parvinrent à refouler, à diviser et à éparpiller les bandes du Nord. Le général Cristophe se trouva à son tour menacé. Il apprit avec désappointement l'accroissement de l'armée française qu'il jugeait plus grand qu'il n'était en réalité; d'ailleurs, ayant pris précédemment l'habitude d'une vie de luxe et de plaisir, il était fatigué d'une lutte au milieu de laquelle il ne pouvait retrouver les mêmes jouissances; il résolut dès lors de suivre l'exemple de Clervaux, Maurepas, etc., et de se rapprocher à son tour des Français. Il envoya près du général Leclerc un émissaire chargé d'atténuer les griefs que ce général pouvait avoir contre lui, notamment au sujet de l'incendie du Cap, qu'il n'avait allumé que pour obéir aux ordres formels de Toussaint, de faire valoir qu'il avait assumé sur lui la responsabilité d'empêcher le massacre des blancs, dont il avait toujours été l'ami, enfin, de demander si lui et les siens seraient admis à traiter dans les conditions énoncées par les premières proclamations.

Le capitaine général répondit à cette première ouverture d'une manière assez vague, invitant Cristophe à se rendre à discrétion et lui affirmant qu'il n'aurait pas lieu de s'en repentir. Cristophe hésita naturellement en présence de cette réponse peu explicite : le général Leclerc fit mettre

Clervaux. Ces noirs étaient campés dans les postes extérieurs de la ligne de défense et toujours placés en tête dans les attaques, ils firent habituellement preuve d'une grande bravoure contre les troupes de Cristophe et méritèrent la confiance de l'armée. Si dans cette circonstance ils agirent autrement, il faut admettre, avec Isaac Louverture, qu'ils ne voulurent pas diriger leurs armes contre les troupes placées sous les ordres directs de Toussaint.

alors en mouvement plusieurs colonnes légères qui eurent quelques engagements avec les troupes noires autour de la ville du Cap; puis il envoya à Cristophe une invitation, avec garantie écrite, à venir s'entendre avec lui au Haut-du-Cap. L'entrevue eut lieu en effet et Cristophe s'engagea, suivant les ordres du général en chef, à venir le rejoindre au Haut-du-Cap avec toutes ses troupes régulières, après avoir licencié et renvoyé sur leurs habitations les cultivateurs qu'il traînait avec lui.

Au sortir de cette entrevue, Cristophe se rendit à son camp de la Grande-Rivière, puis au quartier général de la Marmelade. Toussaint-Louverture en était absent et se trouvait à Ennery, où il passait une revue des milices du canton. Prévenu que Cristophe l'attendait à la Marmelade, il y revint aussitôt. Celui-ci lui apprit qu'il venait d'avoir une entrevue avec le général Leclerc, et, sans faire mention de la convention conclue entre eux, il se borna à dire que le chef de l'armée française était animé d'un désir sincère de conclure la paix et qu'il lui avait recommandé d'en parler à Toussaint.

Toussaint répondit par un blâme à l'adresse de son subordonné, qui avait agi contrairement à la discipline en communiquant avec l'ennemi sans son autorisation, et lui défendit expressément de tenter à l'avenir aucune démarche de cette nature. Cristophe, en le quittant, alla mettre la convention à exécution et se rendit au Haut-du-Cap avec 1.200 hommes de ligne et environ 2.000 habitants de toute couleur qui étaient restés jusqu'alors sous sa protection, cachés dans les mornes de la région qu'il occupait (avril 1802). La partie du Limbé qu'il occupait encore et le Port-Français furent aussitôt occupés par les troupes du général Leclerc. Le commandant des Mornets, ayant reçu de Cristophe l'ordre de remettre ses batteries aux Français, avait évacué ses positions, mais avait été rejoindre Toussaint; quant au commandant du Dondon, il prit sur lui de ne pas exécuter l'ordre semblable qu'il avait reçu et en rendit compte à Toussaint.

Tant que Dessalines et Toussaint tenaient encore la campagne, la lutte n'était pas terminée. Leclerc, qui avait déjà perdu plus de 5.000 hommes, résolut de les ramener à lui comme Christophe; il écrivit donc en même temps une première lettre à Toussaint pour l'engager à faire cesser les horreurs de la guerre qui déchirait sa patrie. Le général Fressinet<sup>(1)</sup>, qui avait été, sous le général en chef Laveaux, officier d'état-major de l'armée de Saint-Domingue et, comme tel, compagnon d'armes de Toussaint, lui écrivit en même temps une lettre dans le même sens; il lui confirmait la sincérité des intentions du général Leclerc, ajoutant qu'il ne voudrait point engager son ancien camarade à conclure un traité, si ce traité devait tourner à sa ruine. La réponse de Toussaint au général Leclerc portait en substance que, dévoué avant tout au bien de son pays, il ne refuserait pas d'accepter ses propositions pourvu qu'elles fussent honorables pour lui et basées sur l'équité. La réponse au général Fressinet exprimait, avec des remerciements pour sa démarche, le plaisir qu'il aurait à le revoir si les choses s'arrangeaient.

La soumission de Christophe, qui survint alors, jeta Toussaint dans une grande colère. En apprenant cette nouvelle, il eut un moment l'idée de rompre les négociations et de partir pour la Grande-Rivière où il avait un dépôt d'armes et de munitions qu'il aurait distribuées à de nouvelles recrues.

« Il m'écrivit, dit Leclerc<sup>(2)</sup>, que des circonstances très malheureuses avaient déjà causé bien des maux, mais que quelle que fût la force de l'armée française, il serait toujours assez fort et assez puissant pour brûler, ravager et vendre chèrement sa vie, qui avait été quelquefois utile à la mère patrie. » Heureusement l'insistance habile du général Leclerc,

(1) Il était arrivé depuis quelques jours seulement dans la colonie, avec la division navale de Flessingue, et commandait les troupes embarquées sur les bâtiments de cette division.

(2) Lettre au ministre de la marine en date du 18 floréal an x (8 mai 1802).

qui mit en œuvre tous les moyens de persuasion, finit par triompher de ses défiances et il se résolut à accepter les propositions de soumission qui lui étaient faites. Dès que son acceptation fut connue (1<sup>er</sup> mai 1802), le capitaine général lui envoya la communication suivante :

« Au nom du Gouvernement français :

« Je vois avec plaisir, citoyen général, le parti que vous prenez de vous soumettre aux armes de la République. Ceux qui ont cherché à vous tromper sur les intentions du Gouvernement français sont bien coupables. . . Je jette le voile de l'oubli sur tout ce qui a eu lieu à Saint-Domingue avant mon arrivée. J'imite en cela l'exemple que le premier consul a donné à la France après le 18 brumaire.

« Vos généraux et vos troupes seront employés et traités comme le reste de mon armée. Quant à vous, vous désirez du repos, le repos vous est dû<sup>(1)</sup>. Quand on a supporté pendant plusieurs années le gouvernement de Saint-Domingue je conçois qu'on en ait besoin. Je vous laisse le maître de vous retirer sur celle de vos habitations qui vous conviendra le mieux. Je compte assez sur l'attachement que vous portez à la colonie de Saint-Domingue pour croire que vous emploierez les moments de loisir que vous aurez dans votre retraite à me communiquer vos vues sur les moyens propres à faire reflourir dans ce pays l'agriculture et le commerce<sup>(2)</sup>.

« Aussitôt que l'état de situation des troupes aux ordres du général Dessalines me sera parvenu, je ferai connaître mes intentions sur la position qu'elles doivent occuper<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Leclerc avait offert, dans ses négociations, de laisser entre les mains de Toussaint le gouvernement de la colonie, tandis que lui Leclerc resterait dans l'île le représentant du Gouvernement de la France. C'était toujours pour Toussaint être relégué au second rang; aussi, tout en acceptant pour ses officiers la conservation de leurs grades et emplois, il avait déclaré qu'il voulait désormais se reposer et vivre dans la retraite.

<sup>(2)</sup> Ce passage a probablement dû paraître à Toussaint comme empreint d'une pointe d'ironie.

<sup>(3)</sup> On voit par là que Toussaint avait traité pour le compte de Dessa-

« Vous trouverez à la suite de cette lettre l'arrêté que j'ai pris pour détruire les dispositions de celui du 28 pluviôse (17 février) qui vous étaient personnelles. »

*Arrêté du 11 floréal an x (1<sup>er</sup> mai 1802).*

« Le Général en chef ordonne :

« Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 pluviôse dernier qui mettent le général Toussaint-Louverture hors la loi sont rapportées. En conséquence, il est ordonné à tous les citoyens et militaires de regarder comme nul et non avenu cet article <sup>(1)</sup>.

« LECLERC. »

Il restait à donner une sanction publique à cette soumission : Toussaint-Louverture dut, pour cela, venir se présenter à Leclerc dans cette même ville du Cap, où il avait autrefois régné en maître. Bien qu'une pareille démarche coûtât à son amour-propre, il ne tarda pas à s'exécuter. Il partit pour cette ville, emmenant avec lui son fils Isaac, le colonel Gabart, tout son état-major particulier et le chef d'escadron Morisset, avec un escadron de dragons fort de 350 hommes. Il rencontra précisément aux avant-postes son ancien camarade, le général Fressinet, qui le retint à déjeuner. Les officiers et soldats des deux bataillons du 10<sup>e</sup> régiment de Saint-Domingue, ceux-là mêmes qui récemment avaient refusé de l'attaquer à Sainte-Suzanne, et qui se trouvaient alors avec le général Fressinet, le saluèrent des acclamations les plus sympathiques. Après un repos de

lines en même temps que pour son propre compte : il ne pouvait guère en être autrement, la soumission du chef des rebelles entraînant forcément celle de son lieutenant.

<sup>(1)</sup> La même mesure était prise textuellement en même temps à l'égard du général Cristophe mis aussi hors la loi, comme on l'a vu précédemment, par cet arrêté du 28 pluviôse.

4 heures, il se remit en route, accompagné par ce général. En passant au Haut-du-Cap, il fut salué par le général Clervaux et le 6<sup>e</sup> régiment de Saint-Domingue qui occupaient ce poste et accueilli par les acclamations des habitants.

Quand il arriva au Cap, le général Leclerc, qui ne l'attendait pas encore, se trouvait à dîner sur le vaisseau de l'amiral Magon. Les généraux de division Debelle et Hardy, remplaçant le général en chef, vinrent le recevoir à l'entrée de son hôtel. En même temps, il était salué par l'artillerie des forts et celle des vaisseaux. Cependant le capitaine général prévenu se hâta d'accourir, et traversant la foule, monta à son salon sans changer de tenue<sup>(1)</sup>, et se jeta dans les bras de Toussaint qui l'attendait avec les deux divisionnaires français. Il le complimenta avec chaleur, se félicitant de leur réconciliation. Mais il ne trouva pas chez lui l'attitude humble, soumise et repentante qu'il avait vue quelques jours auparavant chez le général Cristophe. Toussaint, au contraire, garda une attitude mêlée de fierté et de tristesse, comme s'il regrettait déjà la démarche à laquelle il avait consenti.

Il répondit qu'il n'aurait jamais cru être obligé de résister à la France, sa protectrice naturelle. « Si un aviso, dit-il, vous avait précédé dans cette île, le canon n'aurait tiré que pour recevoir l'envoyé d'une grande puissance et vous n'auriez été éclairé à votre arrivée que par des feux de joie. Vous me saviez certainement à Saint-Domingue; il était encore temps de me prévenir. Le général Cristophe, quand vous étiez devant le Cap, vous avait demandé de lui accorder un délai suffisant pour me donner connaissance de l'apparition d'une escadre française sur nos côtes; vous pouviez raisonnablement accéder à sa demande, au lieu de réduire le peuple

(1) Il était, dit Isaac Louverture, vêtu du petit uniforme, portant un damas en bandoulière et un fichu de Madras autour de la tête. On voit que le capitaine général avait trouvé bon d'adopter la coiffure hygiénique de Toussaint.

au désespoir par vos menaces et d'exposer votre armée au cratère d'un volcan.»

Leclerc avoua que les pilotes pris aux environs de la baie de Samana l'avaient assuré que Toussaint-Louverture était à Saint-Domingue, mais il objecta que le commandant en chef d'une armée française, beau-frère du premier consul, ne pouvait trouver conforme à sa dignité de se laisser arrêter par un simple général de brigade comme Christophe.

« Vous avez pourtant attendu pendant quatre jours, répara-tit Toussaint, et vous conviendrez que quelques jours de plus n'auraient porté aucune atteinte à votre honneur, puisque d'après les paroles et la lettre de votre beau-frère, vous n'étiez chargé que d'une mission pacifique. Il me semble que vous auriez également servi et la France et Saint-Domingue.»

Le capitaine général, pour faire diversion à une discussion inutile, donna l'ordre de faire entrer le plus jeune des fils de Toussaint, enfant de douze ans qui avait été capturé par les Français sur une habitation voisine des Gonaïves et qu'il remit à son père.

En sortant de cette entrevue, Toussaint retourna coucher aux avant-postes du général Fressinet, et le lendemain il se rendit à la Marmelade. Là il réunit les dragons et les grenadiers de sa garde qu'il fit ranger en bataille sur le plateau et leur fit des adieux qu'on peut considérer comme les *Adieux de Fontainebleau* de ce Napoléon noir réduit à l'abdication par la défaite. « Il leur parla de la paix; il loua leur courage et les remercia de l'amour et du dévouement qu'ils avaient montré pour lui, en ajoutant que le souvenir de leurs actions serait à jamais gravé dans sa mémoire, et pour leur marquer sa satisfaction et leur faire en même temps ses adieux, il embrassa tous les officiers, qui pouvaient à peine retenir leurs larmes, et commanda quelques manœuvres aux soldats, qui, tristes et inconsolables, défilèrent ensuite devant lui <sup>(1)</sup>. »

(1) Récit d'Isaac Louverture, témoin oculaire.

L'état de situation des troupes de Toussaint fut remis quelques jours après au général Leclerc, qui donna aussitôt l'ordre aux généraux Dessalines et Charles Belair de se rendre à Saint-Marc avec ce qui leur restait de troupes; en même temps, le bataillon du 3<sup>e</sup> régiment colonial, commandé par Lamartinière, était renvoyé à Port-au-Prince; le bataillon spécial des Gonaïves, dans la ville dont il portait le nom; le bataillon des grenadiers de la garde de Toussaint, à Plaisance, sous les ordres du général Clauzel qui venait d'être promu général de division; enfin les deux escadrons de dragons furent envoyés au Cap, où ils furent presque aussitôt licenciés, sur leur refus de se laisser verser dans la gendarmerie.

Ces arrangements pris, Dessalines dut, à son tour, venir se présenter au général Leclerc. Le général Pamphile de Lacroix <sup>(1)</sup> expose ainsi les réflexions que lui suggéra l'accomplissement de cette formalité. « Je vis passer, dit-il, plusieurs de nos officiers généraux en grand uniforme; les habitants du Cap, n'importe leur couleur, ne leur témoignaient aucun signe extérieur de déférence. Tout à coup j'aperçois de la rumeur; c'était le général Dessalines. La population de tout sexe et de toute couleur se précipitait sur ses pas; elle se prosternait à son approche. J'en fus plus attristé qu'indigné. Des idées sombres et pénibles me suivirent chez le général en chef. Je trouvai dans son antichambre le général Dessalines; l'horreur qu'il m'inspirait me tenait loin de lui. Il demanda qui j'étais, vint à moi, et sans me regarder me dit d'une voix rauque : « Je suis le général Dessalines; « dans des temps malheureux, général, j'ai beaucoup entendu parler de vous. » Son maintien et ses manières étaient sauvages. Je fus surpris de ses paroles qui annonçaient plus d'assurance que de remords. Il fallait que ce barbare se sentît fort pour oser avoir cette attitude. J'eus de la peine à être

(1) Ouvrage cité, t. II.

poli, parce que le tableau des massacres des Verrettes et de la Petite-Rivière se représentaient à mon imagination en voyant celui qui avait ordonné ces scènes de carnage.»

Dessalines obtint du général Leclerc l'autorisation de se retirer sur une de ses propriétés et alla se fixer sur une habitation qu'il possédait près de Saint-Marc. Quant à Toussaint-Louverture, il choisit pour le lieu de sa retraite, l'habitation Sancey qu'il possédait à Ennery, près des Gonaïves. La campagne était finie, la rébellion étouffée et ses chefs soumis. Le général Leclerc en profita pour aller à l'île de la Tortue prendre un peu de repos et respirer un air plus salubre <sup>(1)</sup>.

Pendant que se préparait et s'effectuait cette soumission des principaux chefs de l'armée de Saint-Domingue, la division Hardy avait entrepris, par ordre du commandant en chef, la poursuite des révoltés des environs du Cap formés d'une partie des forces de Toussaint et de Christophe qui avaient tourné l'armée française et menaçaient la capitale.

L'adjudant-commandant Daoust, sous-chef de l'état-major de l'armée, rend compte au ministre dans les termes suivants des résultats de cette poursuite exécutée dans le mois d'avril 1802 <sup>(2)</sup> :

«Le général en chef Leclerc me charge de vous rendre compte des opérations qui ont eu lieu à la fin du mois de germinal et au commencement de ce mois pour ouvrir et assurer les communications par terre et par mer entre le Cap et le Port-Républicain.

«Le général Hardy commandant les divisions du Nord, occupait la plaine du Cap par sa division de gauche et, par celle de droite, Port-Margot, Plaisance et le Gros-Morne. Le

<sup>(1)</sup> La petite île de la Tortue est située à huit lieues au Nord du Cap. C'est la première partie de Saint-Domingue qui ait été occupée par les Français et qui a été par suite le point de départ de la colonisation de l'île.

<sup>(2)</sup> Lettre datée du Cap le 28 floréal an x [17 mai 1802]. (*Archives des colonies, Saint-Domingue, 1802, carton n° 70.*)

général Rochambeau, commandant les divisions du Sud, se liait à ce dernier point et avait des troupes aux Gonaïves, sur l'Éster, à la Crête à Pierrot, au Mirebalais.

« Les ennemis établis au Dondon et à la Marmelade, maîtres de la rivière Salée et du Limbé, coupaient la communication par terre entre sa division de gauche et celle de droite du général Hardy.

« Le général en chef, après avoir pacifié par la force des armes les rives de l'Artibonite et de l'Éster, et assuré par ses opérations la tranquillité des départements du Sud et de l'Ouest, s'était rendu par mer du Port-Républicain au Cap. A peine y était-il arrivé, il ordonna que les ennemis fussent attaqués et que les communications cessassent d'être interrompues. D'après les dispositions qu'il arrêta, le général Hardy fit marcher sur les rebelles deux corps de troupes, l'un partant du Cap, l'autre de Plaisance, et devant, après avoir culbuté les ennemis, faire leur jonction.

« Le général Salme commandait le premier, composé de la 31<sup>e</sup>, d'un détachement de la 38<sup>e</sup> et d'une pièce de canon. Il se mit en marche du Haut-de-Cap le 25 germinal (13 avril), après avoir chassé les rebelles des bois de la rivière Salée, arriva aux retranchements de la coupe du Limbé, où les ennemis avaient 500 hommes retranchés. Malgré la difficulté des lieux et la résistance des rebelles, la position fut emportée. Noël, sergent à la 31<sup>e</sup>, s'y distingua en sautant dans la première redoute par l'embrasure d'une pièce de 6. Pendant l'attaque, un corps de paysans révoltés essaya de mettre le trouble dans l'arrière-garde du général Salme; mais le chef de brigade Von der Weich les força à la retraite. Le général Salme, après avoir fait détruire les retranchements des rebelles, continua sa marche le 26 germinal (14 avril), par le carrefour du Limbé, sur Plaisance, d'où le même jour le général de brigade Clauzel, commandant la division de droite, partait à la tête du second corps de troupes pour venir à la rencontre du général Salme.

« Le général Clauzel, en marchant sur le camp Lecoq, seule position des ennemis qui put encore empêcher la jonction, divisa sa troupe en quatre colonnes : les dispositions qu'il prit furent telles que les rebelles, attaqués sur divers points, furent obligés d'abandonner leur camp et toutes les redoutes qui le défendaient. Le général Clauzel n'éprouva qu'une légère perte dans cette affaire. A peine était-il maître des positions de l'ennemi que le général Salme déboucha avec sa colonne et opéra sa jonction.

« Le général Salme, d'après les ordres qu'il avait reçus, prenant le commandement de la division de droite, laissa dans les positions dont il venait de chasser l'ennemi les troupes suffisantes pour en assurer la possession.

« Pour ne donner aucune relâche à l'ennemi, il fit partir, le 29 (17 avril), le général Clauzel pour se porter sur la coupe des Escaliers et la coupe à Pintades afin de chasser les rebelles loin de Plaisance et de la route des Gonaïves.

« Le 1<sup>er</sup> de ce mois (floréal, 19 avril), une reconnaissance fut dirigée sur les montagnes de Mapou dans la même intention. Les ennemis occupaient encore le bas Limbé et par là forçaient la division de tirer des subsistances du Fort-Margot; le général Salme marcha lui-même le 4 (22 avril) sur ce point, en chassa les ennemis malgré les retranchements et les crêtes de montagnes qu'ils occupaient, et, par cette opération, procura à sa division une communication plus facile et plus prompte par mer.

« Ces diverses marches de colonnes ont assuré les communications de l'armée. Dans toutes les rencontres, les rebelles ont été battus et ont éprouvé des pertes plus considérables que nous.

« Il est d'autant plus agréable pour moi, citoyen ministre, de vous annoncer ces succès que vous n'ignorez pas que les révoltés se battent avec opiniâtreté derrière des retranchements et sur des crêtes de montagnes. *C'est d'ailleurs le rapport des dernières affaires qui aient eu lieu avant la pacification*

*générale de la colonie et la soumission des généraux Cristophe, Dessalines et Toussaint-Louverture.*

« Le général Salme se loue beaucoup de la bravoure des troupes de sa division et de la conduite de l'adjutant-commandant Dampierre, du chef d'escadron d'artillerie Cordier et du capitaine Chenaud, son aide de camp.

« Salut et respect.

« DAoust. »

Pendant que les généraux noirs étaient forcés de faire leur soumission, Leclerc se voyait forcé d'expulser de la colonie le général mulâtre Rigaud, qui faisait partie, comme on l'a vu, de l'expédition française.

La soumission immédiate du général Laplume avait évité, comme on sait, toutes difficultés dans le Sud et semblait devoir assurer la pacification définitive de ce département; mais le général Rigaud, qui l'avait autrefois gouverné, avait des ressentiments à satisfaire, des vengeances à assouvir; il se hâta de reparaitre dans ce département et ses menées y troublèrent bientôt la tranquillité et parurent si dangereuses que le capitaine général se vit forcé de donner l'ordre de l'embarquer. La lettre suivante écrite par le général Hardy, chargé de l'exécution de cet ordre, en fait connaître les motifs<sup>(1)</sup> :

« Au quartier général, au Cap, le 12 germinal an 2  
(2 avril 1802).

« Le général Hardy, commandant les divisions du Nord, au ministre de la marine et des colonies.

« Citoyen ministre, conformément aux dispositions arrêtées par le général en chef, j'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de donner l'ordre au général de brigade Rigaud de s'embarquer, avec sa famille et tous les individus qui l'ont

<sup>(1)</sup> Cette lettre se trouve dans le registre n° 162, déjà cité, des *Archives de la marine*.

accompagné à Saint-Domingue, pour s'en retourner en France; vous en trouverez la liste ci-incluse <sup>(1)</sup>.

« Le général en chef n'a pris cette mesure de sévérité contre cet officier que parce qu'il s'est permis d'écrire au général Laplume, commandant le département du Sud, qui s'est soumis à notre arrivée, une lettre menaçante et dans laquelle il annonce qu'il tentera tout pour assouvir sa vengeance.

« Le général Laplume a envoyé cette lettre au général en chef, qui me charge de vous communiquer les motifs qui l'ont engagé à en agir de la sorte avec le général Rigaud. J'ai l'honneur de vous prévenir également que, sur le compte qui m'a été rendu de la conduite du citoyen Bellette, chef de brigade de gendarmerie (noir), qui a tenu des propos non seulement indécents, mais tendant à l'esprit de révolte qui existe chez les brigands, j'ai ordonné son arrestation. Il a été mis aux fers à bord de l'*Amiral*, qui doit aussi le conduire en France. . . . .

« Il y a longtemps, citoyen ministre, que j'ai prévenu le

(1) Liste des officiers à la suite du général Rigaud (annexée à la lettre du général Hardy) :

Baude cadet, Ledue et Joseph Papillon, capitaines d'artillerie; Chevalier et Loreille, capitaines de gendarmerie à cheval; Soriar, capitaine de cavalerie; Tanger, capitaine adjoint aux adjudants commandants; Baude Bernard, lieutenant d'artillerie; Poisson-Paris, lieutenant de gendarmerie à cheval, et Bellenton, lieutenant d'infanterie.

Malgré l'expression *tous les individus* employée par le général Hardy, il semble que cette liste des officiers à embarquer ne comprend pas toute la suite du général Rigaud. On trouve en effet, dans le registre n° 162, une lettre adressée par ce général mulâtre au ministre de la marine le 5 novembre 1801, quelques jours avant son départ de Paris pour Rochefort, et ainsi conçue : « J'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe la liste des *trente officiers* de Saint-Domingue que vous m'avez invité, par votre lettre d'hier, à vous désigner. Je n'ai eu égard qu'aux talents dans le choix que j'en ai fait. Quant à leur dévouement et à leur bonne conduite, je suis sûr de tous ceux qui m'ont suivi. »

Une note ministérielle en surcharge sur cette lettre ordonne d'embarquer tous ces officiers sur une même frégate qui devra partir 24 heures après l'escadre et ne devra la rallier qu'au Cap-Français.

général en chef que nous étions environnés ici d'une foule de personnes plus que suspectes; et, en effet, presque tous les noirs et hommes de couleur que nous avons emmenés dans la colonie sont des êtres *ou dangereux* ou inutiles. Les uns sont des chauds partisans de la révolution de 92 à Saint-Domingue, les autres sont des imbéciles ou des lâches. . . »

Les deux derniers paragraphes cités ne se rapportent plus directement à l'affaire du général Rigaud; il a paru néanmoins utile de les faire connaître pour montrer les embarras causés au capitaine général par ceux-là même qu'il avait acceptés comme auxiliaires.

Le général Lacroix, qui semble d'ailleurs avoir ignoré la cause déterminante de l'expulsion du général Rigaud, constate l'effet pénible que cette mesure produisit sur les hommes de couleur, dont elle excita les méfiances contre nous. Il affirme avoir observé, lorsqu'il en donna la nouvelle aux officiers de la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, que ceux-ci, presque tous mulâtres comme leur chef de brigade Pétion, laissèrent voir le mécontentement et le chagrin qu'ils en éprouvaient.

Il vit, ajoute-t-il, le chef de brigade Pétion s'arrêter dans la rue pour lire l'arrêté du général en chef relatif à l'embarquement de Rigaud, qui venait d'être affiché sur sa porte, et il l'entendit murmurer avec mépris : « Il valait bien la peine de le faire venir pour lui donner ainsi qu'à nous ce déboire. »

Cette mesure excita certainement une grande défiance parmi les gens de couleur, presque tous dévoués à Rigaud<sup>(1)</sup>. Une autre circonstance vint augmenter leur mécontentement : le général Boudet, qui avait su se faire aimer et qui avait une influence réelle sur la population, fut envoyé à ce moment à la Guadeloupe avec un petit secours demandé au général

(1) Les officiers mulâtres réfugiés à Cuba, que les frégates la *Créole* et l'*Indienne* étaient allées chercher (voir chapitre v, page 165) et avaient débarqués à Port-au-Prince, et qui tous avaient servi sous les ordres de Rigaud dans la guerre du Sud, étaient tous allés en arrivant présenter d'abord leurs hommages à leur ancien chef.

Leclerc par le général Richepance<sup>(1)</sup>, et il fut remplacé dans le département de l'Ouest par le général Rochambeau, qui n'aimait pas les gens de couleur et qui n'en était pas aimé. Toussaint-Louverture, qui se faisait de tout une arme contre les mulâtres pendant sa guerre du Sud, avait fait imprimer et répandre à profusion une lettre adressée de Philadelphie, en l'an III, par ce général<sup>(2)</sup> au Conseil exécutif de la République, qui se terminait par ce passage significatif : « Vous observerez, citoyens, que je compte peu dans ma manière de voir sur les hommes de couleur, tandis que j'ajoute un grand degré de confiance dans les noirs; ces derniers sont moins vicieux, plus braves, plus sobres et surtout plus reconnaissants du bienfait de la liberté que les premiers. »

Les préventions du général Rochambeau contre les hommes de couleur ne s'étaient, on le savait, guère atténuées depuis cette époque, aussi sa nomination ne fut-elle pas très bien accueillie par les mulâtres et autres gens de couleur de la province de l'Ouest; en outre, le second du général Boudet, le général Pamphile de Lacroix, fut déplacé en même temps et dut aller prendre le commandement militaire du département de Cibao, dans la partie espagnole. Ces mutations simultanées furent regrettables, parce qu'elles enlevaient aux troupes coloniales de l'Ouest les chefs à qui elles avaient l'habitude d'obéir et qui avaient su gagner leur confiance : la défiance naturelle de ces troupes contre les blancs se trouva donc ranimée, et peut-être cette circonstance ne fut-elle pas sans influence sur les fâcheux événements qui ne vont pas tarder à se produire.

(1) On a vu dans *Les guerres aux Antilles* que Boudet était un général de la fabrication de Victor Hugues, mais il faut convenir que cette fois le proconsul de la Guadeloupe avait eu la main heureuse. C'est à raison de l'influence morale que ses qualités pouvaient avoir sur les nègres de la Guadeloupe que Leclerc l'avait choisi pour cette mission.

(2) Rochambeau s'était retiré aux États-Unis après sa capitulation à la Martinique en l'an II.

## CHAPITRE VII.

TOUSSAINT ENVOYÉ PRISONNIER EN FRANCE.  
SA MORT AU FORT DE JOUX.

---

Toussaint rentré sur son habitation semblait se livrer uniquement aux charmes de la retraite et d'une vie paisible, mais il entretenait l'esprit d'insoumission des cultivateurs qui l'entouraient, lesquels disaient hautement qu'il ne s'agissait que d'une suspension d'armes provisoire *jusqu'au mois d'août*, époque à laquelle ils pronostiquaient la destruction de l'armée française par la maladie du pays.

Une première difficulté ne tarda pas d'ailleurs à surgir entre Leclerc et Toussaint à propos du chef de bataillon noir Sylla, qui s'était retiré sur les hauteurs de Plaisance sans vouloir se soumettre aux Français. Leclerc écrivit à Toussaint pour s'en plaindre et lui annoncer qu'il allait le réduire par la force des armes. Toussaint répondit que Sylla avait reçu les mêmes ordres que tous les autres et offrit néanmoins de tenter une nouvelle démarche auprès de lui : cette réponse fut reçue par le chef d'état-major, général Dugua, pendant que le général Leclerc était à la Tortue; sans en tenir compte, Dugua fit marcher immédiatement le général Clauzel contre Sylla, qui se défendit avec une rare intrépidité, et ce ne fut pas sans peine que ce général parvint à s'emparer du camp fortement retranché et palissadé où ce rebelle s'était établi. Le bataillon des Gonaïves, qu'on avait adjoint en cette circonstance aux troupes du général Clauzel, refusa d'ailleurs nettement de se battre contre ses anciens compagnons et se dispersa dans les bois près de Plaisance.

Leclerc se plaignit à Toussaint de la conduite de ce bataillon; Toussaint répondit en refusant d'accepter aucune

responsabilité dans cette conduite et envoya la réponse par son fils Isaac; Leclerc montra alors à ce jeune homme des lettres de Dessalines qui accusaient son père d'être l'instigateur de la résistance de Sylla et de l'indiscipline du bataillon des Gonaïves<sup>(1)</sup>.

Une autre circonstance vint corroborer les soupçons du général Leclerc éveillés par cette affaire : les 1.800 noirs de la garde d'honneur de Toussaint avaient presque tous quitté les drapeaux sous lesquels ils avaient été incorporés et, feignant de rentrer à la culture, étaient allés se grouper dans le canton d'Ennery, autour de l'habitation Sancey occupée par leur ancien chef.

Enfin la police de Leclerc intercepta deux lettres très compromettantes adressées par Toussaint-Louverture lui-même à son ancien aide de camp Fontaine, son agent secret au Cap.

Dans la première de ces lettres, après s'être emporté en invectives contre ses généraux qui l'avaient trahi, il exprimait le plaisir qu'il éprouvait d'apprendre que la *Providence*<sup>(2)</sup> venait enfin à son secours. Il demandait combien on faisait, par nuit, de *voyages à la Fossette*<sup>(3)</sup>; il recommandait de l'avertir *dès que le général Leclerc tomberait malade*, etc.

Dans la seconde lettre, datée du 7 prairial an x (26 mai 1802), il demande avidement des nouvelles du général Leclerc (alors à la Tortue), s'occupe de faire des provisions de farine, donne des instructions pour empêcher la reprise du travail des cultivateurs, etc.

<sup>(1)</sup> Récit d'Isaac Louverture. Que ces imputations fussent vraies ou fausses, Dessalines n'en trahissait pas moins Toussaint, qui lui avait donné successivement tous ses grades.

<sup>(2)</sup> La *Providence*, nom du principal hôpital du Cap, dans lequel étaient reçus les hommes de l'armée atteints par la fièvre jaune, qui venait alors de faire son apparition.

<sup>(3)</sup> La *Fossette* était le lieu où l'on portait les hommes morts de la fièvre jaune pour les brûler dans la chaux vive.

Ces lettres ne laissaient au général Leclerc aucun doute sur les projets criminels de Toussaint<sup>(1)</sup>; d'autre part, les généraux de couleur Dessalines, Cristophe, Clervaux, Murepas, craignant la possibilité du retour de Toussaint, qui s'empresserait de se venger de leur abandon, vinrent solliciter le général Leclerc de le déporter en France.

Toutes ces circonstances réunies déterminèrent le général Leclerc à se débarrasser définitivement de cet homme, dont la redoutable influence pouvait faire renaître d'un moment à l'autre l'insurrection et la guerre<sup>(2)</sup>. Afin d'éviter toute difficulté, il eut recours à la ruse : le canton d'Ennery avait été surchargé de troupes européennes, les habitants s'en plaignirent à Toussaint-Louverture, qui transmit les plaintes au capitaine général. Leclerc, dans une lettre qu'il lui fit porter par le jeune Isaac Louverture, le priait, à raison de la parfaite connaissance qu'il avait des localités, de vouloir bien donner des conseils au commandant des Gonaïves, le général Brunet, récemment arrivé de France, pour la répartition de ses troupes dans des quartiers bons et salubres<sup>(3)</sup> où ils pourraient ménager leur santé tout en donnant satisfaction au vœu des habitants du canton d'Ennery.

Toussaint, aussitôt qu'il eut reçu cette lettre, se mit en route pour les Gonaïves, malgré plusieurs avis<sup>(4)</sup> l'informant

(1) Isaac Louverture affirme que son père ne songeait qu'à vivre tranquille loin de toute intrigue, qu'il a été victime d'odieuses machinations; il est possible qu'il soit de bonne foi. Toussaint était assez dissimulé pour cacher ses projets à ce fils qui n'était pas un ennemi des Français.

(2) Nous avons comparé les adieux de la Marmelade aux adieux de Fontainebleau; on peut comparer également l'internement de Toussaint sur sa belle habitation de Sancey à celui de l'empereur à l'île d'Elbe. Mais, grâce à la mesure violente prise par Leclerc, le Napoléon noir n'aura pas ses Cent-Jours.

(3) La fièvre jaune commençait à se déclarer dans l'armée française.

(4) Venant en particulier des généraux Vernet et Paul Louverture. Isaac affirme même dans son récit que « quelques officiers français de la garnison d'Ennery lui avaient positivement assuré qu'ils tenaient d'un aide de camp

qu'il se tramait quelque chose contre lui. A quelque distance d'Ennery, à l'entrée de la coupe à Pintades, il trouva un courrier du général Brunet qui lui remit la lettre suivante :

« Quartier général de l'habitation Georges,  
le 18 prairial an x (7 juin 1802).

« Brunet, général de division, au général de division Toussaint-Louverture.

« Voici le moment, citoyen général, de faire connaître d'une manière incontestable au général en chef que ceux qui peuvent le tromper sur votre bonne foi sont de malheureux calomnieux. . . il faut me seconder.

« Nous avons, mon cher général, des arrangements à prendre ensemble, qu'il est impossible de traiter par lettres, mais qu'une conférence d'une heure terminerait. Si je n'étais pas excédé de travail, de tracas minutieux, j'aurais été aujourd'hui le porteur de ma réponse; mais ne pouvant sortir ces jours-ci faites-le vous-même : si vous êtes rétabli de votre indisposition, que ce soit demain; *quand il s'agit de faire le bien*, on ne doit jamais retarder. Vous ne trouverez pas dans mon habitation champêtre tous les agréments que j'eusse désiré réunir pour vous recevoir, mais vous y trouverez la *franchise d'un galant homme qui ne fait d'autres vœux* que pour la prospérité de la colonie et *pour votre bonheur personnel*.

« Si M<sup>me</sup> Toussaint, dont je désire infiniment faire la connaissance, voulait être du voyage, je serais content. Si elle a besoin de chevaux, je lui enverrai les miens.

« Je vous le repète, général, *jamais vous ne trouverez d'ami plus sincère que moi*. De la confiance dans le capitaine général,

du général Leclerc, envoyé en mission près du général Brunet, que ce dernier avait l'ordre de l'arrêter». S'il en est ainsi, il est évident que ces officiers ont agi avec une coupable légèreté. Mais ce fait démontre qu'un général qui veut tenir une résolution secrète ne saurait prendre trop de précautions contre une indiscrétion possible.

de l'amitié pour tout ce qui lui est subordonné et vous jouirez de la tranquillité.

« Je vous salue cordialement.

« BRUNET.

« P.-S. Votre domestique qui va au Port-au-Prince a passé ici ce matin, il est parti avec sa passe en règle. »

Isaac Louverture en citant cette lettre ajoute que ce domestique, qui se nommait Mars Plaisir, loin d'être parti pour Port-au-Prince, avait été arrêté et mis sous bonne garde par ordre du général Brunet.

On voit que ce général secondait de son mieux, même avec une très blâmable habileté, le plan de ruse et de dissimulation imaginé par le capitaine général pour mettre la main sur Toussaint. Après avoir lu cette lettre Toussaint continua sa route jusqu'au quartier général. Il se rendit à l'habitation Georges, où le général Brunet le reçut seul dans son cabinet et commença à travailler avec lui; tout à coup le général Brunet prie Toussaint de l'excuser et sort sous un prétexte quelconque. Aussitôt un signal est donné; les troupes françaises désarment rapidement les quelques soldats noirs qui avaient escorté Toussaint et qui s'étaient mêlés aux nôtres sans défiance; en même temps le chef d'escadron Ferrari, aide de camp du général Leclerc, avec quelques officiers armés de leurs sabres et de leurs pistolets, envahit le cabinet où Toussaint était demeuré seul; celui-ci croyant sa vie menacée porte la main à la poignée de son épée, mais Ferrari s'avance vers lui l'arme baissée et lui dit : « Général, nous ne sommes pas venus ici pour attenter à vos jours, mais seulement, d'après les ordres que nous avons reçus, pour nous assurer de votre personne. Veuillez donc me remettre votre épée. » Toussaint, comprenant que toute résistance était inutile, la remit sans se plaindre.

Aussitôt on le conduisit aux Gonaïves, des pelotons de troupes placés de distance en distance jalonnaient la route

depuis l'habitation Georges jusqu'au bourg. A minuit on l'embarqua sur la frégate la *Créole* avec le chef de bataillon Néron et quelques autres officiers noirs qui avaient été arrêtés le soir même aux Gonaïves. La frégate mit aussitôt à la voile pour le Cap, pendant le voyage Toussaint et ses officiers furent traités avec beaucoup d'égards. En arrivant à l'entrée de la rade du Cap, la *Créole*, conformément aux ordres reçus, accosta le *Héros* qui louvoyait devant la passe et transborda ses prisonniers sur ce vaisseau. En mettant le pied sur le *Héros*, Toussaint adressa au général Savary, désigné pour lui servir de geôlier, ces paroles prophétiques : « En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs; il repoussera par les racines, parce qu'elles sont profondes et nombreuses. » (Juin 1802.)

Ausitôt après l'arrestation de Toussaint, on réunit toute sa famille, les chefs d'escadron Morisset et Monpoint, et on les envoya rejoindre Toussaint à bord du *Héros*, après quoi ce navire fit voile pour la France, et avant la fin du mois de juillet il mouillait en rade de Brest<sup>(1)</sup>.

On ne fut pas long à prendre une décision à son égard : l'arrêté suivant la fait connaître sans commentaires :

Paris, le 4 thermidor an x de la République une et indivisible  
(23 juillet 1802).

Les Consuls de la République arrêtent ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le nommé Toussaint-Louverture sera transféré

(1) Pendant la traversée, Toussaint écrivit une lettre au premier consul dans laquelle il se plaignait de la mauvaise foi du général Leclerc et de sa conduite à son égard, et une autre au ministre Decrès, dont voici le contenu : « Citoyen ministre, je fus arrêté avec toute ma famille par l'ordre du capitaine général, qui m'avait cependant donné sa parole d'honneur et qui m'avait promis la protection du Gouvernement français. J'ose réclamer et sa justice et sa bienveillance. Si j'ai commis des fautes, moi seul dois en subir les peines. Je vous prie, citoyen ministre, de vous intéresser auprès du premier consul pour ma famille. »

et retenu prisonnier au fort de Joux. Il sera tenu au secret, sans pouvoir écrire ni communiquer avec aucune autre personne que son domestique.

Art. 2. Les ministres de la guerre et de la marine et des colonies sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

*Le Premier Consul,*

BONAPARTE.

*Par le Premier Consul, le Secrétaire d'État,*

HUGUES MARET.

En exécution de cet arrêté, une escouade de gendarmerie commandée par un officier vint bientôt prendre Toussaint à bord du *Héros*. Celui-ci ne fut autorisé à se faire accompagner que par son domestique Mars Plaisir : il se trouva donc brusquement séparé des siens, qu'il ne devait plus revoir <sup>(1)</sup>. M<sup>me</sup> Toussaint et sa famille étaient en effet dirigées par mer sur Bayonne, tandis que Toussaint était conduit de Morlaix à Nantes et de là au fort de Joux, situé, comme on sait, sur la frontière de Suisse, au sommet d'un rocher qui commande un étroit défilé.

Au commencement de l'automne, trois mois à peine après l'incarcération de Toussaint au fort de Joux, les montagnes du Jura se couvrirent de neige et un froid glacial envahit la prison de Toussaint; le vieux noir de Saint-Domingue, blotti contre la cheminée où brûlait un feu insuffisant, grelottait en songeant au chaud soleil de Saint-Domingue et fut bientôt pris d'une toux violente et opiniâtre. Dans cette dure capti-

(1) Napoléon, aussi brusquement séparé de sa femme et de son fils, partira pour Sainte-Hélène et ne les reverra jamais; en poursuivant l'assimilation, le fort de Joux sera en effet le Sainte-Hélène de Toussaint-Louverture. Seulement, Napoléon qui régnait en Europe sera envoyé captif dans une île africaine, tandis que Toussaint qui régnait dans la mer des Antilles aura sa prison dans les froides montagnes de l'Europe.

vité <sup>(1)</sup> il écrivit au premier consul et au ministre des lettres touchantes, qui n'eurent aucun résultat. Toussaint avait réclamé des juges, il reçut la visite du général Cafarelli, aide de camp de Bonaparte, qui lui fit subir plusieurs interrogatoires, dont le but principal était de s'enquérir du lieu où il avait caché ses trésors. Les efforts du général furent d'ailleurs vains à cet égard, et le rapport qu'il rédigea à la suite de cette instruction, sous la date du 22 vendémiaire an xi (12 octobre 1802) constate « qu'il ne pouvait parvenir à rien, parce que cet homme profondément fourbe et dissimulé, maître de lui, fin et adroit, mettant dans ses discours une grande apparence de franchise, avait son thème préparé et n'a dit que ce qu'il voulait dire ».

Au bout de trois mois, on lui retira son fidèle domestique Mars Plaisir, qu'on avait l'intention d'envoyer à Saint-Domingue, espérant l'amener à découvrir la cachette des trésors de Toussaint <sup>(2)</sup>, et celui-ci se trouva dès lors réduit au secret absolu; sa pistole fut réduite à 3 francs; on lui retira l'usage du café, et il fut traité comme un vulgaire criminel. Dès lors, sa santé déclina rapidement et il s'éteignit dans son cachot pendant la nuit du 17 germinal an x (7 avril 1803), à l'âge de 57 ans <sup>(3)</sup>.

Ainsi mourut misérablement cet homme qui mérita justement d'être considéré comme le premier de sa race. Cette mort dans une prison de l'exil ajoute un nouveau trait de

<sup>(1)</sup> La pistole des deux détenus, Toussaint et son fidèle Mars Plaisir, avait été fixée à 6 francs par jour (soit 3 francs par tête). C'était peu pour l'ancien gouverneur de Saint-Domingue qui avait pris des habitudes de luxe et d'opulence.

<sup>(2)</sup> Il fut en effet conduit à pied, de brigade en brigade jusqu'à Nantes; mais l'évacuation de l'île par les Français empêcha son embarquement.

<sup>(3)</sup> M<sup>me</sup> Toussaint-Louverture, qui finalement avait été internée à Agen, y mourut le 1<sup>er</sup> mai 1816, à l'âge de 67 ans. Le chef de brigade Fontaine, qui avait été l'aide de camp de Toussaint, puis son agent secret au Cap, avait été fusillé quelques jours après l'embarquement du général pour la France.

similitude à ceux que nous avons déjà signalés entre sa carrière et celle de Napoléon. Parti de beaucoup plus bas que lui, puisqu'il était né esclave, il s'éleva comme lui aux premiers honneurs et au pouvoir absolu dans son pays; seul, en effet, il étendit son pouvoir sur l'île entière de Saint-Domingue, partagée après lui en deux ou trois gouvernements; il lui fallut pour cela le concours de grandes et réelles qualités et de circonstances particulièrement favorables. Un génie naturel suppléa chez lui à l'instruction qui lui manquait. Esprit réfléchi et méditatif, il parlait et écrivait le français d'une façon très médiocre, mais forçait ses secrétaires à traduire exactement ses pensées, toujours très nettes, et ses volontés, toujours bien arrêtées. Nul n'était capable de modifier ses résolutions ou d'agir sur ses déterminations.

Le général P. Lacroix, rapporte le fait suivant qui est caractéristique à cet égard :

« Le capitaine général Leclerc, en se rendant à Saint-Domingue, était chargé d'offrir la mitre d'évêque au premier des confesseurs de Toussaint-Louverture qui parviendrait à obtenir sa soumission volontaire. Les pères Antheaume, Molière et Corneille ne s'abusèrent point devant cette offre séduisante; ils déclarèrent, sans hésiter, qu'on était bien dans l'erreur de croire qu'il y eût quelqu'un qui pût avoir la moindre influence sur les résolutions de leur *prétendu pénitent*. Ils ajoutèrent que la dévotion n'était pour lui qu'un masque politique et que ses soi-disant confesseurs savaient mieux que personne ce qui en était de ses *prétendues confessions*. »

En définitive, une volonté de fer, un pouvoir extrême de ruse et de dissimulation, une activité physique et intellectuelle qui ne se lassait jamais, paraissent avoir été les qualités maîtresses du « premier des noirs ».

La fin misérable de Toussaint-Louverture n'avait cependant pas paru une peine suffisante au ministre de la marine, car, le 9 thermidor, celui-ci écrivait au général Leclerc :

« Le *Héros*, qui portait Toussaint-Louverture, est arrivé à Brest le 20 messidor, le même jour que l'escadre aux ordres du contre-amiral Magon. Si l'arrivée de ce grand coupable eût été accompagnée, comme il était désirable, de quelques-unes des pièces indispensables pour baser l'acte d'accusation, une commission militaire aurait déjà fait justice de sa scélératesse. »

## APPENDICE AU CHAPITRE VII.

DÉTAILS SUR LA CAPTIVITÉ DE TOUSSAINT-LOUVERTURE  
AU FORT DE JOUX.

On trouve dans le carton n° 71 des *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, une grande partie, sinon la totalité de la correspondance du commandant Baille, commandant du fort de Joux et geôlier de Toussaint-Louverture, avec l'amiral Decrès, ministre de la marine et des colonies, au sujet de la captivité de ce prisonnier d'État. Il a paru utile de reproduire ici cette correspondance, où se trouve indiqué, avec un détail minutieux, tout ce qui a trait à la vie de l'ancien gouverneur général de Saint-Domingue dans la prison où il a fini ses jours.

La première lettre qui se rencontre dans ce dossier est du 26 vendémiaire an XI (16 octobre 1802); elle porte, comme celles que nous citerons ensuite, l'en-tête suivant : *Le commandant d'armes du château de Joux au général ministre de la marine*, et la signature : *Baille*. Elle est ainsi conçue :

«Général ministre, le général divisionnaire Ménard, commandant la 6<sup>e</sup> division militaire, m'ayant donné l'ordre de vous rendre compte toutes les semaines de l'état de l'ex-général de Saint-Domingue Toussaint-Louverture, je m'empresse d'exécuter cet ordre et, pour ne vous laisser rien ignorer de sa position, je crois devoir vous instruire du local qu'il occupe.

«Le château de Joux, où se trouve Toussaint, est situé sur une montagne de roc vif, dont une extrémité forme le pain de sucre sur la sommité duquel le château est assis. Ce château se trouve divisé en cinq parties réunies par des fortifications et murs en formant extérieurement l'ensemble. L'intérieur se trouve divisé en quatre parties par des fossés, trois ponts-levis, y compris celui de la porte d'entrée, et un pont couvert que l'on monte par le moyen d'un es-

calier; on parvient à un donjon, duquel donjon, par le moyen d'un autre escalier, on se trouve à la cinquième enceinte où est le local dans lequel se trouve celui de Toussaint-Louverture. Ce local est composé de sept casemates voûtées en pierres de taille. La première voûte d'entrée est close de deux fortes portes fermant à verrouils et ferrures et sert de corps de garde à l'officier chef du poste établi pour la garde du prisonnier d'État. Cette porte communique, au moyen de deux portes fermant à verrouils, serrures et cadenas, à une deuxième voûte de communication et à une troisième voûte dont l'extrémité est formée par le roc vif. Deux portes se trouvent dans la longueur de cette troisième voûte, aboutissant à deux casemates voûtées, dans chacune desquelles se trouvaient Toussaint-Louverture et son domestique qui, après trois semaines, est reparti pour Nantes. Chacune de ces portes ferme à verrouils et à ferrures; chaque voûte a une croisée; chaque croisée, dont les murs ont environ douze pieds d'épaisseur, a trois rangs de barreaux croisés; entre les deux rangs qui se trouvent dans la partie extérieure ont été posées des briques sur leur plat jusqu'à la partie supérieure de ladite croisée, moins dix pouces en ligne perpendiculaire et dix-huit pouces en largeur, pour lui procurer le jour et l'air; sur cette partie l'on a placé un grillage en fer pour ôter tous moyens de pouvoir faire passer des lettres, papiers, etc. Cette croisée se trouve exactement close une demi-heure avant la nuit par un contrevent garni de fortes tôles et clous et fermé par un verrouil à cadenas en présence de l'officier de garde, auquel la clef est remise de suite; l'ouverture de ce contrevent ne se fait qu'une demi-heure après le jour. Le poste établi pour la garde n'est qu'à vingt-deux pieds de distance de la croisée du prisonnier. Il y a de plus deux autres factionnaires, outre celui devant les armes, dont l'un devant la porte de la première voûte et l'autre sur le donjon, dont la porte extérieure donnant sur le pont couvert est fermée de nuit pour plus grande sûreté.

«Vous pouvez juger, mon général, que la personne de ce prisonnier, qui n'a ni armes, ni bijoux que sa montre, ni argent, du moins à ma connaissance, est très en sûreté, et qu'il faudrait que l'officier de garde et la garde elle-même le fissent sortir de jour pour qu'il puisse s'évader, car, une demi-heure avant la nuit, toutes les clefs sont apportées à mon logement et je ne les rends à l'officier qu'une demi-heure après le jour.

«Je vois Toussaint-Louverture une fois par jour; il me fait quelquefois demander, outre cela, plusieurs fois dans le même jour, m'entretient et de sa position, qui l'affecte beaucoup, et de ses affaires politiques, sur lesquelles je trouve qu'il varie, lorsqu'il me parle des mêmes affaires plusieurs jours après m'en avoir parlé, ce qui m'annonce qu'il m'induit souvent en erreur, et je me suis aperçu que, lorsqu'il m'en impose manifestement et que je lui paraissais le croire, il ne peut s'empêcher de faire un petit sourire; pour me le cacher, il ferme la main et la porte sur sa bouche. Cependant il est convenu plusieurs fois avec moi avoir fait des fautes. Si je n'entre pas dans un plus long détail avec vous, c'est parce que j'ai déjà instruit le général divisionnaire de tout ce qui pouvait concerner le prisonnier et que ce général m'a dit et écrit avoir fait passer mes dires et lettres au ministre.

«Depuis le commencement du mois, le prisonnier a eu plusieurs accès de fièvre; il s'est fait arracher cinq dents, il a pris des tisanes et autres remèdes indiqués par le médecin et le chirurgien, qui sont des hommes probes du pays. Le premier a été médecin à l'armée dans la guerre de la Révolution; le second est chirurgien-major depuis trente-six ans; l'un et l'autre jouissent de l'estime et de la considération générales.

«Cependant, ayant reçu depuis quelques jours l'ordre de ne laisser voir le prisonnier à qui que ce soit, lorsqu'il sera malade, je ne lui procurerai ni médecin ni chirurgien, à moins d'ordre positif qui m'y autorise; les officiers de santé qui l'ont visité ne l'ont vu que devant moi, ne lui ont absolument parlé que de ce qui avait rapport à sa maladie, d'après l'invitation que je leur en avais faite. Le seul officier de garde peut entrer dans son local: il lui est défendu de tenir tout autre langage que ce qui a rapport aux besoins usuels du prisonnier, auquel j'ai expressément défendu de parler à l'officier de garde que de ce qui concerne lesdits besoins. Le sergent du poste porte dans la chambre de ce prisonnier (où se trouve toujours l'officier de garde), à 9 heures du matin, le nécessaire pour vivre dans la journée. Il est défendu à ce sergent de parler et il lui est ordonné de se retirer aussitôt qu'il a mis les plats sur la table.

«J'avais demandé à ce prisonnier, quelques jours après son arrivée, s'il avait de l'argent; il m'avait répondu: «Je n'ai qu'un quadruple et quelques petites pièces de monnaie.» Ayant été instruit

qu'il avait donné une pièce de monnaie, dont j'ignore la valeur, au citoyen qui avait été chercher du beurre et du fromage chez l'aubergiste qui apporte au fort sa nourriture, je lui demandai, en présence de l'officier de garde, s'il n'avait pas d'armes, de bijoux et d'argent; il m'a répondu, sur le premier article, qu'il n'avait pas d'armes, parce qu'un général en chef savait bien qu'un prisonnier ne devait pas en avoir, surtout n'ayant point, comme lui, intention d'en faire un mauvais usage; il m'a répondu, sur la question des bijoux, qu'il n'avait que sa montre, que je lui laisserai, à moins d'un ordre contraire; sur la question d'argent, il m'a paru embarrassé et m'a fait une réponse évasive en me disant : « Vous savez ce que je vous ai déjà dit, nous en avons déjà parlé ensemble. » Lui ayant répliqué : « Vous m'avez déclaré avoir un quadruple et quelques petites pièces de monnaie, je désire les voir. » Il a mis la main à la poche de son anglaise, dont il a tiré un papier dans lequel se trouvaient ce quadruple et deux petites pièces d'argent qu'il m'a dit valoir l'une 15 sols et l'autre 7 sols et demi.

« Lui ayant demandé de nouveau s'il n'avait pas d'autre argent, l'invitant de me le déclarer, que s'il me trompait la vérité allait être connue par une fouille que j'allais faire faire, il s'est exprimé avec beaucoup de vivacité, en disant que l'argent qu'il avait était à lui et que personne n'avait le droit d'en disposer; après plusieurs propos dictés probablement par le chagrin, il m'a montré un petit sac en toile renfermant neuf quadruples. Je les ai pris, ainsi que celui qu'il avait dans sa poche, et je lui en ai donné un reçu. Quatre heures après, il m'a fait inviter d'aller le voir. Il m'a dit que cet argent lui avait été donné par sa femme, qui l'avait emprunté de négociants, et qu'elle lui avait remis cette somme lorsqu'on avait été le chercher à son bord pour le conduire ici, qu'il le gardait pour ses besoins lorsqu'il serait dehors, et que, s'il mourait, il me priait de remettre cet argent à sa femme et à ses enfants, parce qu'il ne me l'avait donné que de confiance; ce que je ferai jusqu'à ce que j'aie un ordre contraire. J'ai écrit, mon général, ce que je vous mande au général divisionnaire.

« Je vous prie, mon général, d'être assuré que je ne vous laisserai rien ignorer de ce qui concerne cet individu. »

Il semble qu'après avoir reçu cette lettre, Decrès dut être rassuré sur la situation de son prisonnier et put calmer les craintes d'évasion

qui paraissaient inquiéter le capitaine général de Saint-Domingue<sup>(1)</sup>. La lettre suivante du commandant Baille, qui porte la date du 8 brumaire (28 octobre 1802), indique de nouveaux raffinements de surveillance :

« . . . Il ne peut se raser que devant moi », écrit ce geôlier consciencieux qui lui donne son rasoir et le reprend lorsque la barbe est faite.

Elle se termine par cette étonnante déclaration : *La composition des nègres ne ressemblant en rien à celle des Européens, je me dispense de lui donner ni médecin, ni chirurgien, qui lui seraient inutiles.*

On conçoit qu'une surveillance ainsi comprise et minutieusement exercée fut bien fatigante pour celui qui en avait la charge; aussi n'est-on pas étonné de voir Baille demander un adjoint dans sa lettre du 10 brumaire an XI (30 octobre 1802) :

« Je suis forcé, dit-il, d'y remplir les fonctions de commandant, de concierge et de maître d'hôtel, puisque, outre ma surveillance comme commandant, je suis dépositaire continuel de toutes les clefs des fermetures du local occupé par Toussaint, et que je suis forcé, pour plus grande sécurité, de passer *moi-même* tout son manger dans la voûte qu'il occupe. D'après ces observations que je vous prie de prendre en considération, je ne crois pas déplacé de vous prier de demander au Gouvernement qu'il me soit donné un adjudant-lieutenant pour me seconder. Je le crois d'autant plus indispensable que, si je venais à être malade, j'ignore si l'officier de la garnison qui me remplacerait mériterait ma confiance. La garnison du château de Joux n'étant composée que de trois ou quatre compagnies qui se relèvent ordinairement tous les mois, quelquefois plus souvent, dans le nombre des officiers qui commandent ces détachements, il peut s'en trouver de très indiscrets. »

Cinq jours plus tard (15 brumaire-5 novembre), il renouvelle

(1) Dans une lettre adressée au ministre de la marine le 17 messidor an X, Lecière s'exprime, en effet, de la manière suivante :

« Vous ne sauriez tenir Toussaint à une trop grande distance de la mer et le mettre dans une position trop sûre. Cet homme avait fanatisé ce pays à un tel point que sa présence le mettrait encore en combustion. J'ai demandé au Gouvernement français ce qu'il fallait faire de ses biens; je pense qu'il faut les confisquer, je les ai fait séquestrer provisoirement. »

instamment cette demande dans une nouvelle lettre au ministre, puis il ajoute :

« J'ai l'honneur de vous observer que Toussaint est naturellement vif et emporté et que, lorsque je lui fais des observations sur ses plaintes de la non-justice qu'il prétend qu'on ne lui rend point, il trépigne des pieds et se frappe la tête de ses deux poings; cependant je n'emploie jamais aucun terme injurieux, sentant ma position vis-à-vis de la sienne.

« Lorsqu'il est dans cet état qui me paraît une espèce de délire, il dit les choses les plus indécentes du général Leclerc, et comme il a le fiel dans le cœur et a dans sa retraite le temps de colorer ses mensongères impertinences avec un certain fonds d'esprit et manquant de jugement (c'est mon opinion), il colore ses dires de motifs insidieux qui ont une apparence de vérité; mais lorsqu'il est suivi et qu'on lui pose des objections, l'on aperçoit le bout de l'oreille.

« Il y a trois jours, mon général, qu'il fut assez impudent pour me dire qu'en France il n'y avait que des hommes méchants, injustes, calomnieux (ce sont ses termes), de qui l'on ne pouvait obtenir justice. En lui jetant un coup d'œil de mépris, je lui dis : « Quelle justice doit espérer un incendiaire qui a fait périr 25.000 Européens, sinon de mourir par la main du bourreau? Le gouvernement est donc grand, puisqu'il pousse l'humanité jusqu'à se contenter de vous ôter la puissance de faire le mal sans vous laisser manquer de rien, ainsi que votre famille. »

« Enfin, mon général, j'ai cru vous devoir tous ces détails pour vous faire sentir le besoin indispensable que j'aurais (en cas de maladie) d'un adjudant fixe.

« Je reçois dans l'instant une lettre du général divisionnaire auquel j'avais fait passer deux lettres de Toussaint, une pour le premier consul et une pour le ministre de la guerre, qui me dit que *ce prisonnier ne doit plus écrire au Gouvernement, qu'en conséquence je dois lui retirer encre, plume et papier.* Je vais de suite exécuter cet ordre.

« Je vous prie, mon général, d'être bien assuré que tous ceux que vous m'enverrez seront exécutés sur-le-champ. »

Comme Baille venait d'écrire cette lettre, il reçut du ministre une dépêche répondant à sa lettre du 26 vendémiaire, la première de celles que nous avons citées. Cette dépêche, qui porte la date du

5 brumaire an xi (25 octobre 1802), est conçue dans les termes suivants, dont l'impitoyable dureté a lieu de nous étonner aujourd'hui :

« Je reçois, citoyen commandant, votre lettre du 26 vendémiaire relative au prisonnier d'État Toussaint-Louverture, confié à votre garde spéciale et sur lequel le Gouvernement appelle votre plus stricte surveillance.

« Le premier consul m'a chargé de vous faire connaître que vous répondez de sa personne sur votre tête. Je n'ai pas besoin d'ajouter à un ordre aussi formel et aussi positif.

« Toussaint-Louverture *n'a droit à d'autres égards qu'à ceux que commande l'humanité.* L'hypocrisie est un vice qui lui est aussi familier que l'honneur et la loyauté vous le sont à vous-même, citoyen commandant.

« La conduite qu'il a tenue depuis sa détention est faite pour fixer votre opinion sur ce qu'on doit attendre de lui. Vous vous êtes aperçu vous-même qu'il cherchait à vous tromper et vous l'avez été effectivement par l'admission près de lui d'un de ses satellites déguisé en médecin. Vous ne devez pas vous en tenir à la démarche que vous avez faite pour vous assurer s'il n'a ni argent, ni bijoux. Vous devez faire fouiller partout pour vous en assurer et examiner s'il n'en aura ni caché, ni enterré dans sa prison. Retirez-lui sa montre, et si son usage lui est agréable, on peut y suppléer en établissant dans sa chambre une de ces horloges de bois, du plus vil prix, qui servent assez pour indiquer le cours du temps.

« S'il est malade, l'officier de santé le plus connu de vous doit *seul* lui donner des soins et le voir, mais seulement quand il est nécessaire et en votre présence, et avec les précautions les plus grandes, pour que ces visites ne sortent, sous aucun rapport, du cercle de ce qui est indispensable.

« Le seul moyen qu'aurait eu Toussaint de voir son sort amélioré eût été de déposer toute dissimulation.

« Son intérêt personnel, les sentiments religieux dont il devrait être pénétré pour expier le mal qu'il a fait, lui imposaient le devoir de la vérité; mais il est bien éloigné de le remplir et, par sa dissimulation continuelle, il dégage ceux qui l'approchent de tout intérêt sur son sort.

« Vous pouvez lui dire d'être tranquille sur le sort de sa famille;

son existence est commise à mes ordres, et rien ne lui manque. Je présume que vous avez éloigné de lui tout ce qui peut avoir quelque rapport avec un uniforme. Toussaint est son nom; c'est la seule dénomination qui doit lui être donnée. Un habillement chaud, gris ou brun, et un chapeau rond doivent être son vêtement.

«Je m'en réfère, au surplus, aux ordres que vous avez reçus sur tous les détails de sa nourriture et de la manière de vous comporter avec lui.

«Quand il se vante d'avoir été général, il ne fait que rappeler ses crimes, sa conduite hideuse et sa tyrannie sur les Européens; il ne mérite alors que le plus profond mépris pour son orgueil ridicule.»

Baille répond à cette dépêche ministérielle le jour même où il l'a reçue (10 brumaire-30 octobre):

«Je viens de recevoir votre lettre du 5 brumaire, présent mois, par laquelle vous me dites que Toussaint est confié à ma garde spéciale et sur lequel le Gouvernement appelle ma plus stricte surveillance, que le premier consul vous a chargé de me faire connaître.»

(Suit la reproduction, sous forme d'accusé de réception, de toutes les prescriptions de la dépêche ministérielle.)

Puis le geôlier continue avec complaisance le récit des souffrances physiques et morales infligées au malheureux Toussaint:

«Je vous déclare qu'ayant toujours senti l'importance que je devais mettre à la garde de sûreté de ce destructeur de l'espèce humaine, j'ai jour et nuit pris toutes les mesures et employé tous mes moyens pour lui ôter même toute idée de possibilité de parvenir, par aucuns moyens, à s'évader. Le détail que je vous ai fait du local qu'il occupe, un officier de garde dans la première des cinq voûtes du local et une garde dont le corps de garde n'est qu'à vingt-deux pieds de distance des carreaux dont il reçoit le jour, vous sont une preuve assurée que j'exécute de tout mon pouvoir les ordres du gouvernement, conséquemment les vôtres.

«Quant à l'ordre du premier consul que vous me notifiez, concernant ma responsabilité sur ma tête, un ancien militaire de plus de 46 ans de grade d'officier<sup>(1)</sup>, qui n'a que trois fils, qui servent

(1) Cette lettre étant datée du 30 octobre 1802, il faut en conclure que Baille avait été nommé officier avant le mois d'octobre 1756, sous le règne

avec honneur la patrie, ayant fait toute la guerre de la Révolution, connaît trop ses devoirs pour y manquer, et, de plus, une reconnaissance éternelle pour le premier consul, dont il n'ignore pas les motifs, sera toujours gravée dans nos cœurs.

« Avant que Toussaint n'arrivât au fort de Joux, d'après ce que je savais par les nouvelles officielles, j'étais persuadé que le seul motif d'humanité politique pouvait lui faire grâce, je me suis conduit en conséquence, et son hypocrisie ne m'en impose point. Je me suis aperçu qu'il connaissait la réticence, mais se faisant deviner en un mot.

« Mon général, selon ma façon de le juger, c'est un assemblage de monstruosité dans lequel on découvre quelques étincelles de lumière qui se dissipent comme l'éclair, pour ne laisser voir que des vices, surtout celui d'une ambition sans bornes <sup>(1)</sup>; car, après être convenu avec moi avoir fait fusiller son neveu Moïse, parce que, me disait-il, il avait voulu faire égorger tous les blancs, quatre jours après lui ayant dit: « D'après l'assurance que vous m'avez donnée que Moïse était un bon général, je me persuade que si vous l'aviez laissé faire, il aurait été très loin », Toussaint me répondit de suite avec un grand mouvement de vivacité: « Il était capable de s'emparer de l'autorité ».

« Après avoir fait passer hier Toussaint dans la chambre qu'occupait son domestique, je fis entrer l'officier de garde dans la sienne. Nous y avons de nouveau fait la recherche la plus scrupuleuse sans rien trouver. Quant à sa montre, j'en suis dépositaire, et je crois que l'horloge du château qu'il entend sonner de sa chambre lui est suffisante.

« D'après votre autorisation, je lui ai assuré que sa famille était très bien et ne manquait de rien.

« Je suis dépositaire de son habit uniforme et de son chapeau

de Louis XV. Comme à cette époque les militaires qui n'appartenaient pas à la noblesse n'arrivaient pas, en général, très jeunes au grade d'officier, il paraît très probable que Baille avait environ 75 ans en 1802. En tout cas, il devait être au moins septuagénaire.

(1) Si l'ambition sans bornes est réellement un vice, comme l'estime l'honnête Baille, il faut reconnaître que ce vice était encore plus développé chez le premier consul, son protecteur, que chez Toussaint-Louverture.

bordé. Ses vêtements sont des redingotes de diverses couleurs qui n'ont aucun rapport avec l'uniforme.

«Votre ordre est exécuté depuis longtemps, puisque je ne le désigne que sous le nom de Toussaint.»

La lettre suivante de Baille au ministre de la marine et des colonies porte la date du 23 brumaire an XI (13 novembre 1802). C'est dans cette lettre que sont signalés les premiers symptômes de maladie chez le prisonnier :

«Je vous ai instruit par ma lettre du 8 brumaire, présent mois, que moi seul pouvais voir Toussaint, que pour exécuter strictement les ordres qui me sont donnés, qu'après avoir fait fermer derrière moi la porte d'entrée de la voûte de communication aux portes des deux casemates, dont l'une est occupée par ledit Toussaint et l'autre était occupée par son domestique, qui a été renvoyé à Nantes, j'ouvrais la porte dudit Toussaint, le faisais passer dans la chambre de son domestique, où je le renfermais sous verrous et serrures, ensuite je faisais porter dans sa chambre nourriture, bois et lumière, jeter la chaise percée et, qu'après avoir fait sortir ceux qui avaient pourvu à ces besoins et fait fermer la porte d'entrée de la voûte de communication, je faisais rentrer ledit Toussaint dans sa chambre.

«Toussaint prétendant que la voûte où je le faisais passer, étant sans feu, était si froide qu'il n'en sortait jamais que malade, m'a prié de le laisser dans la sienne lorsqu'on lui apporterait ses besoins; voyant que je n'adhérais point à cette demande, il a pris le parti de se dire malade, et toutes les fois que je vais dans sa chambre, je le trouve dans son lit; il me dit tantôt avoir la fièvre avec des maux de tête; un autre jour il me dit avoir des maux de reins et des douleurs de rhumatisme qui lui ôtent la faculté de se lever et de marcher; aujourd'hui il m'a fait l'énumération de toutes ces maladies ci-dessus relatées, ce qui me contraint de le laisser dans son lit et de faire mettre à l'entrée de sa chambre, qui a 20 pieds de long sur 12 de large, ce qui est nécessaire à ses besoins.

«Vous présumez bien, général ministre, que j'y suis toujours présent et que j'ai expressément défendu audit Toussaint de dire un seul mot.

«Depuis le vif reproche que je lui ai fait d'avoir fait égorger 25.000 Européens, d'avoir fait brûler villes, habitations et récoltes, et lui avoir dit qu'il devait se trouver heureux de ce que le Gouver-

nement avait borné la punition à le réduire à être hors d'état de nuire, ses propos sont beaucoup plus modestes. Il les réduit, en général, à me faire des reproches de ce que je ne lui accorde pas tout ce qu'il me demande. Par exemple, je lui ai fait passer quatre mouchoirs de tête très propres, tels que le sous-préfet de Pontarlier me les a envoyés; il se plaint de ce qu'ils ne sont pas assez fins, il voudrait du *madras*, etc.

«Je vous assure, général ministre, que le préfet de Besançon a pourvu à tous ses besoins au delà de ce qu'il aurait dû espérer; je vous prie d'être assuré qu'il est dans une position à lui ôter toute idée, ainsi qu'à ses satellites, de pouvoir s'évader de son local.

«Je crois devoir, général ministre, vous instruire que, venant de recevoir une lettre du général divisionnaire, du 19 du présent mois, qui me dit que ce prisonnier ne devait conserver ni papier écrit, ni papier à écrire, je dois en conséquence lui faire passer *tout ce qu'il a pu écrire jusqu'à ce moment*; d'après cet ordre, je me suis transporté vers ce prisonnier et lui ai retiré tous les papiers écrits et non écrits existant dans la chambre; je vais les faire mettre à la poste demain, en les adressant à ce général.

«Ainsi Toussaint n'a dans sa chambre qu'un lit sans rideaux, une commode, une petite table et deux chaises, les vêtements, linges et chaussures à son usage. Il m'a paru très affecté de l'enlèvement de ses papiers.»

Vient ensuite une lettre datée du 27 brumaire an XI (17 novembre 1802) et ainsi conçue :

«Général ministre, depuis ma lettre du 23 que j'ai eu l'honneur de vous adresser, par laquelle je vous disais qu'en vertu des ordres du général divisionnaire je m'étais emparé de tous les papiers que j'avais pu trouver dans la chambre de Toussaint et que j'allais les envoyer à ce général, comme je l'ai fait, deux jours après étant vers Toussaint, auprès de son feu, il me faisait part du chagrin que je lui avais fait de lui ôter les mémoires servant à sa justification, ainsi que toutes les lettres de correspondance avec le Gouvernement. Après lui avoir assuré que je n'avais qu'exécuté des ordres supérieurs, je lui ai observé que, s'il en avait de cachés dans ses vêtements, je l'invitais sérieusement à me les remettre, parce que si le Gouvernement donnait ordre de le fouiller jusque dans ses culottes, que s'il se trouvait nanti de quelques papiers, il pourrait en résulter qu'il serait

considéré comme un imposteur criminel et par suite mis aux fers; ce narré l'a intimidé au point qu'ayant cherché dans sa culotte, il en a tiré trois lettres dont je vous fais passer la copie<sup>(1)</sup>. Il m'a instamment prié de les garder pour les lui rendre à sa sortie. Je vous avoue, général ministre, que ma réponse à cette question m'a embarrassé, parce que, d'un côté, je sentais que, ma promesse ne pouvant être qu'illusoire, ma délicatesse souffrait de le promettre; que, d'un autre côté, ne le promettant pas, il pouvait jeter ces lettres au feu et par là priver le Gouvernement des renseignements avantageux qu'elles pouvaient contenir, ce qui m'a déterminé à le lui promettre, quoique ayant bien l'intention de vous en instruire et de me conformer aux ordres qu'il vous plaira de me donner à ce sujet.

« Toussaint continue de me dire qu'il est très malade, ressentant des douleurs dans toutes les parties de son corps et ayant presque continuellement la fièvre. »

Une nouvelle lettre du 2 frimaire est motivée par l'arrestation à Morreau et l'incarcération à Pontarlier d'un certain François Porthier, indigène du Cap-Français de Saint-Domingue. Le commandant Baille s'est fait communiquer son interrogatoire et en envoie une copie au ministre, parce que, dit-il, « il pouvait se faire que cet individu, étant du Cap, fût un des adhérents du prisonnier d'État Toussaint que moi seul vois tous les jours et qui très certainement est dans l'impossibilité absolue de pouvoir même former le moindre projet d'évasion. Qui que ce soit n'ayant les clefs des ser-

(1) Ces trois lettres, dont la copie est effectivement jointe au dossier, sont :

1° Une lettre du 16 prairial an x écrite du Cap par le général Leclerc, par laquelle celui-ci invitait Toussaint à s'entendre avec le général Brunet pour diminuer le grand nombre de troupes qui se trouvaient à Plaisance et en reporter une partie en arrière des Gonaïves, afin de rassurer les cultivateurs;

2° La lettre du général Brunet écrite à l'habitation George le 18 prairial an x, que nous avons rapportée dans le cours du chapitre VII (p. 26);

3° Une lettre du commandant du quartier d'Ennery, le chef de bataillon Perquidon, qui intèdit un rassemblement de gardes nationales projeté par Toussaint, « ne pouvant, dit-il, permettre dans le quartier que je commande aucun mouvement de troupes sans les ordres exprès du général commandant la division ».

rures et cadenas que moi seul qui lui donne moi-même ses besoins de première nécessité, qui lui porte son linge que je visite et que la blanchisseuse ne peut remettre qu'à moi».

Cette lettre est la dernière signée du commandant Baille, et au commencement de nivôse un nouveau commandant d'armes, le chef de bataillon Amiot, vient le remplacer au fort de Joux <sup>(1)</sup>. Dans sa première lettre au ministre, datée du 13 nivôse an XI, il se borne à déclarer qu'il n'a rien changé aux mesures de sûreté prises par son prédécesseur <sup>(2)</sup>.

Il n'est, du reste, pas besoin de lire la signature pour s'apercevoir du changement survenu dans la personne du commandant d'armes; autant Baille était prolix, minutieux, se plaisait à accumuler les détails, autant son successeur affecte la sécheresse et la concision. Au moment où il prend son service, Toussaint était déjà malade, comme on l'a vu par les dernières lettres de Baille; aussi sa correspondance se compose exclusivement de courts bulletins de santé relatifs au prisonnier d'État; nous pourrions les reproduire intégralement sans allonger le récit :

8 pluviôse an XI (27 janvier 1803) : «J'ai l'honneur de vous rendre compte que depuis deux jours Toussaint se plaint de douleurs dans les différentes parties du corps, ce qui lui a occasionné deux petits accès de fièvre, j'ai aussi remarqué qu'il a une toux très sèche; rien autre chose de nouveau.»

20 pluviôse an XI (9 février 1803) : «J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'indisposition qu'a éprouvée Toussaint a cessé pendant quelques jours, mais depuis le 18 courant il se plaint beaucoup de l'estomac et ne mange pas comme à son ordinaire.»

30 pluviôse an XI (19 février 1803) : «J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par ma lettre du 20 de ce mois, que Toussaint se plaignait de maux d'estomac. Sa position est un peu améliorée, il a

(1) On ne trouve pas d'indications relatives au commandant Baille. Il n'est pas vraisemblable qu'on ait destitué ce géôlier modèle. Il est plus probable que ce vieillard aura succombé pendant les grands froids de l'hiver, surtout si l'on songe que son existence au fort de Joux n'était guère moins pénible que celle de son prisonnier, auquel, dans les derniers temps et comme le prouvent les dernières lignes qu'il a écrites et que nous venons de citer, il servait en réalité de domestique.

(2) Cette déclaration vient à l'appui de la note précédente.

vomi plusieurs fois, ce qui lui a donné du soulagement. J'ai remarqué que depuis deux jours il avait la figure enflée, suite probable de son indisposition.»

13 ventôse an xi (3 mars 1803) : «J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'indisposition de Toussaint est toujours la même; il a la figure enflée et se plaint continuellement de maux d'estomac; il a aussi une toux très forte.»

28 ventôse an xi (18 mars 1803) : «Depuis ma lettre du 13 courant, la situation de Toussaint est toujours la même; il se plaint continuellement de douleurs d'estomac et a une toux continue. Il tient son bras gauche en écharpe depuis quelques jours pour cause de douleurs. Je m'aperçois depuis trois jours que sa voix est bien changée. Il ne m'a jamais demandé de médecin.»

19 germinal an xi (9 avril 1803) : «J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par ma lettre du 16 germinal <sup>(1)</sup>, de la situation de Toussaint. Le 17, à 11 heures et demie du matin, lui portant ses vivres, je l'ai trouvé mort, assis sur sa chaise, auprès de son feu. Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, les formalités que j'ai cru devoir prendre à son égard. J'ai fait partir un courrier extraordinaire qui a devancé la poste pour annoncer sa mort au général en chef commandant la 6<sup>e</sup> division militaire. Je l'ai fait enterrer par un prêtre de la commune dans le caveau de l'ancienne chapelle, côté G, au fort de Joux, où autrefois l'on enterrait les militaires de la garnison. J'ai cru, en prenant ces précautions, remplir les vœux du Gouvernement.»

Les formalités dont il est question dans la lettre du commandant Amiot, et qui constituent la dernière pièce de ce curieux dossier, consistent :

1° En un procès-verbal dressé par le juge de paix de Pontarlier, assisté d'un médecin et d'un chirurgien, et qui constate le décès de Toussaint à la date du 17 germinal;

2° En un procès-verbal d'autopsie signé le 18 germinal par le médecin Tavernier et le chirurgien Gresset, et dont la conclusion est que «l'apoplexie et la pleuropneumonie sont les causes de la mort de Toussaint-Louverture».

(1) Lettre qui manque au dossier.

## CHAPITRE VIII.

DÉPART DE VILLARET-JOYEUSE. — INVASION DE LA FIÈVRE JAUNE.

Au moment où s'achevait la campagne contre Toussaint, le commandant en chef de la flotte se préparait à rentrer en France. Son départ est déjà annoncé au ministre de la marine à la date du 12 germinal an x (2 avril 1802) par le préfet colonial de Saint-Domingue, qui s'exprime en ces termes<sup>(1)</sup> :

« L'amiral Villaret-Joyeuse se détermine à se rendre en France avec tous les vaisseaux dont le séjour est inutile ici. Il a bien vu notre position, personne ne peut mieux que lui vous en rendre compte. Je l'ai surtout engagé, citoyen ministre, à vous dire qu'il est ici très problématique, d'après tout ce qui se passe, si la colonie de Saint-Domingue est encore dans vos attributions, il vous est aisé de concevoir que tout ce qui tient à l'administration coloniale tient fermement et fidèlement à votre ministère; mais en vérité nous sommes les plus faibles. Peut-être cet état changera-t-il lorsque l'état de guerre aura cessé, mais alors nous aurons ici bien des bouches inutiles. »

L'amiral Villaret-Joyeuse ne tarda pas d'ailleurs à confirmer lui-même à Decrès la résolution annoncée par le préfet colonial. En effet, deux jours après, le 14 germinal an x<sup>(2)</sup> (4 avril 1802), il écrivit au ministre de la marine deux

<sup>(1)</sup> Lettre de Benezech, conseiller d'État, préfet colonial de Saint-Domingue, au ministre de la marine et des colonies. (*Archives des colonies*, Saint-Domingue, Correspondance générale, 1802, carton n° 67.)

<sup>(2)</sup> La division Gantheaume était déjà repartie pour France depuis le 16 ventôse (8 mars 1802).

longues lettres pour lui exposer la situation de la colonie et lui faire part de l'intention qu'il avait de rentrer en France. La première est un rapport officiel dans lequel sont résumés les détails de l'expédition depuis son arrivée à Saint-Domingue jusqu'aux premiers jours du mois d'avril, détails déjà connus du lecteur; la seconde est une lettre confidentielle où l'amiral laisse voir le fond de sa pensée relativement à cette expédition <sup>(1)</sup>. Elle nous paraît, par ce fait, mériter d'être citée.

« Ma dépêche officielle, mon cher général <sup>(2)</sup>, dit l'amiral Villaret, ne fait que vous indiquer l'état pénible où se trouve l'armée de Saint-Domingue. Vous sentirez aisément que c'est le principal motif de mon retour; mais, quoique je ne puisse anticiper sur l'avenir et *resserrer dans une lettre confidentielle les développements que je vous porte moi-même*, je ne dois pas vous dissimuler que notre position est cruellement changée depuis mes dernières dépêches. A cette époque, le Nord et le Sud de la colonie étaient intacts; le Cap commençait à sortir de ses ruines: depuis lors l'incendie a dévoré jusqu'à la dernière habitation des quartiers qui l'environnent; les rebelles se sont avancés jusqu'à 500 toises de l'hôpital des Pères et s'ils avaient eu le sentiment de leur force comme ils avaient la connaissance de notre faiblesse, l'idée de ce qui pouvait arriver fait frémir. La cause immédiate de ces revers est tout entière dans l'espèce d'abandon où s'est trouvé le département du Nord lorsque le général en chef a réuni toutes ses forces à la poursuite de Toussaint et de Christophe; ceux-ci l'ont

<sup>(1)</sup> Ces deux lettres se trouvent dans le registre n° 161, déjà cité, des *Archives de la Marine*, Expédition de Saint-Domingue, 1802, n° 2. Elles sont datées du Cap-Français, à bord du vaisseau-amiral le *Jemmapes*. Villaret avait en effet porté son pavillon de l'*Océan* sur le *Jemmapes*.

<sup>(2)</sup> Le ministre de la marine, Denis Decrès, était en réalité contre-amiral; mais, soit que ce fût alors la règle, soit que ce fût une habitude personnelle à Villaret, il donne, dans sa correspondance, le titre de général à tous les amiraux.

tourné par ses derrières, tandis qu'il croyait les pousser devant lui, et sont venus tomber sur les environs du Cap. Il est vrai que le général Leclerc avait tout lieu de présumer que la division Batave et celle du Havre ou tout au moins le *Swiftsure* et le *Bannel* seraient arrivés et qu'une seule de ces divisions mettrait la ville et la plaine hors d'insulte. Point du tout, le mois de ventôse et la moitié de germinal se sont écoulés sans rien recevoir et pendant tout ce temps le général Boyer n'a eu qu'une poignée de soldats et 1.200 matelots.

« Dessalines a retenu l'armée dans les montagnes de l'Arbonité et du Mirebalais et nous a fait perdre une foule de braves gens devant cette maudite *Crête à Pierrot*, où le général en chef a couru les plus grands risques par son intrépidité, qui le porte presque toujours à la tête de ses colonnes. Les quartiers de Vallières et de Maribaroux sont encore intacts. Desfourneaux a couvert Jean-Rabel et le Port-de-Paix; mais l'Acul, le Dondon, la Marmélade, Saint-Raphaël, Ennery, le Borgne, tous ces quartiers qui avaient été soumis en passant, sont aujourd'hui soulevés, et les noirs qui les habitent n'ont attendu que l'éloignement du général en chef pour se livrer à des massacres qui ne permettent d'espérer aucun retour.

« L'armée, y compris les troupes qui viennent d'arriver du Havre, de Brest et de Flessingue<sup>(1)</sup>, avec 2.000 hommes de marine, ne s'élève pas à 10.000 hommes. Il faut garder une étendue immense de pays, la foi des nègres soumis est aux moins très suspecte et la saison des pluies approche. Heureusement, nous sommes approvisionnés pour six mois et les rebelles manquent de vivres et de munitions. La confiance du soldat est d'ailleurs sans bornes pour son général, et jamais elle ne fut plus méritée. Talents, mœurs, fermeté, activité infatigable, bravoure, connaissances administratives,

(1) Les bâtiments qui portaient ces troupes (division du Havre, 2<sup>e</sup> division de Brest division Batave) étaient arrivés à Saint-Domingue les 8, 9 et 13 germinal (29 et 30 mars et 3 avril); les derniers, par conséquent, la veille même de la date de cette lettre.

probité sévère et dévouement entier à sa besogne caractérisent cet homme <sup>(1)</sup>. Mais il faut, pour seconder son dévouement et consolider sa conquête (car nul doute que la colonie ne soit bien véritablement conquise), mais il faut encore, dis-je, pour nous y maintenir, un second effort équivalent au moins au premier.

« Le général Fressinet et le capitaine Lhermite sont furieux contre l'amiral Batave, ils sont convaincus l'un et l'autre qu'il a prolongé, par sa prudence pour ne pas dire par sa pusillanimité, la traversée de 15 jours, quelle différence! Ils ne connaissent pas le motif de sa relâche aux Canaries, n'ayant mouillé hier que fort tard, je ne les ai pas encore vus. »

Villaret fit voile en effet pour la France quelques jours après avoir écrit cette lettre et arriva à Brest le 30 floréal an x (20 mai 1802); le même jour, il rend compte au ministre de son voyage, dans une lettre dont les passages suivants fournissent des renseignements utiles : « J'ai effectué mon retour en 39 jours, ramenant avec moi les vaisseaux le *Scipion*, le *Jemmapes*, le *J.-J. Rousseau*, le *Jean-Bart*, la *Constitution*, l'*Intrépide*, la frégate la *Cornélie* et la flûte le *Rhinocéros*. Je suis parti du Cap le 20 germinal (10 avril), le général Leclerc

(1) Ces éloges, prodigués par l'amiral qui signalait quelques lignes plus haut sa grande intrépidité, ont d'autant plus de poids que Villaret n'avait pas toujours été d'accord avec le capitaine général; une violente altercation avait eu lieu entre eux le 1<sup>er</sup> février, jour du débarquement. Le capitaine général fut même un moment sur le point de faire arrêter l'amiral; il est vrai qu'en fin de compte il céda et donna le contre-ordre exigé par l'amiral. Leclerc, en effet, trouvant l'escadre de Rochefort la première prête avec la division Boudet, avait voulu l'envoyer immédiatement au Cap à la place de la division Hardy qui aurait pris ensuite à Port-au-Prince la place de la division Boudet. On pouvait gagner ainsi une demi-journée, mais les instructions secrètes des chefs leur recommandaient formellement de ne rien changer aux dispositions arrêtées à l'avance par le premier consul et Villaret, s'en tenant à la lettre de ces instructions, refusa, malgré l'avantage évident qu'elle présentait, d'accepter la modification ordonnée d'abord par Leclerc.

y était arrivé la veille et notre dernière conversation nous a mutuellement affermis dans la persuasion que mon retour en France était infiniment plus convenable aux circonstances, plus utile à la colonie et à la métropole, plus conforme aux vues et aux besoins du Gouvernement que mon voyage aux États-Unis<sup>(1)</sup>.

« Le général Leclerc devait attaquer les redoutes du Don-don le lendemain de mon départ. »

On a pu remarquer, dans la lettre de l'amiral en date du 4 avril, l'accusation formulée contre les lenteurs de la marche de la division Batave. Le registre n° 162, déjà cité, des archives de la marine, contient une lettre adressée au ministre par le général Fressinet, pendant la relâche aux Canaries, qui confirme et précise cette accusation. Il paraît utile de citer aussi cette lettre à cause de l'influence funeste qu'a exercée sur la marche de l'expédition le retard prolongé de cette division :

En rade de Sainte-Croix, île de Ténériffe, le 7 ventôse an x  
(26 février 1802).

« Fressinet, général de brigade, commandant les troupes expéditionnaires de la division Batave, au ministre de la marine et des colonies.

« Citoyen ministre,

« J'ai l'honneur de vous instruire que la division Batave, commandée par le vice-amiral Hartzinek, portant à Saint-Domingue les troupes dont le commandement m'a été confié, a mouillé le 6 de ce mois (25 février), quatorze jours après notre sortie de Brest, dans la rade de Sainte-Croix, île de Ténériffe. Il me sera impossible, citoyen ministre, de vous expliquer quels sont les motifs qui ont pu décider le vice-

<sup>(1)</sup> Villaret avait en effet reçu des instructions lui prescrivant de passer par les États-Unis; il avait déjà expliqué au ministre qu'il croyait préférable de rentrer directement en France.

amiral Batave à venir relâcher ici; très certainement aucuns besoins ne pouvaient l'y contraindre et l'intérêt de l'expédition, comme la santé du soldat, demandaient qu'il eût suivi une route plus droite.

« Je crois encore de mon devoir de vous instruire que le peu de profit que nous avons retiré des temps favorables que nous n'avons cessé d'avoir depuis notre départ m'a singulièrement étonné et que je n'ai pu qu'être frappé en remarquant que tous les soirs l'amiral faisait serrer la plus grande partie du peu de voiles qu'il y avait eu dans la journée. Je lui ai témoigné combien j'étais surpris de la lenteur de notre marche et de l'inutilité des détours que nous faisons. Mais je n'ose encore me flatter d'avoir réussi dans les vives instances que je lui ai adressées à cet égard. »

Il résulte de ce document que le retard si regrettable de la division Batave, qui mit le Cap à deux doigts de sa perte, alors que de nombreuses bandes de noirs l'entouraient de si près pendant que le général Leclerc entraînait toute son armée à la poursuite de Toussaint, est imputable à l'amiral qui la commandait. Heureusement, comme nous l'avons vu, l'énergie du général Boyer et la valeur de la poignée de braves dont il disposait permirent à la ville de résister jusqu'à la tardive arrivée des troupes du général Fressinet.

Au moment où Toussaint était soumis et où l'amiral Villaret-Joyeuse repartait pour la France, les premiers cas de fièvre jaune se manifestèrent simultanément au Cap et à Port-au-Prince. On sait quelles sinistres espérances Toussaint avait fondées sur l'invasion de cette terrible maladie qui se reproduit périodiquement chaque année à Saint-Domingue vers le commencement de la saison des pluies. Ces espérances devaient encore être dépassées par la réalité, et la maladie allait présenter un caractère plus effrayant que tout ce qu'on avait vu dans les années antérieures. En effet, les généraux de la Luzerne, du Chilleau, Pénier, de Blanchelande, Lavaux, que nous avons vus prendre successivement le com-

mandement de l'île, avaient pu rentrer en France sans perdre un seul officier de leurs états-majors; les commissaires Polverel, Sonthonax, Roume, Mirbeck et Saint-Léger étaient aussi restés indemnes. Les régiments d'Artois et de Normandie s'étaient acclimatés dans l'île et avaient fait souche de population dans le pays. Aussi les Français n'éprouvaient-ils d'abord qu'une inquiétude modérée au sujet de la maladie du pays.

Mais l'épidémie se révéla bientôt avec une si grande violence que les prévisions les plus pessimistes furent dépassées. Le nombre des morts se trouva si grand qu'il fallut renoncer, pour ne pas effrayer les esprits, à leur rendre les derniers honneurs. On mettait le soir les cadavres aux portes des maisons et des tombereaux venaient pendant la nuit pour les charger et les jeter dans de grandes fosses garnies de chaux vive. Les chefs n'étaient pas plus épargnés que les soldats et dans les premiers mois de l'épidémie, le mois de floréal (avril-mai 1802), les généraux de division Hardy, Debelle, les généraux de brigade Clément et Le Doyen<sup>(1)</sup> furent enlevés tous dans la ville du Cap au commencement de prairial et le général de brigade d'artillerie Pambour à la fin du même mois. Plusieurs personnes moururent si rapidement qu'elles eurent à peine le temps d'appeler des secours. Les hôpitaux se remplissaient, les remèdes administrés restaient sans résultat et tous ceux qu'atteignait le fléau étaient rapidement enlevés.

Le préfet colonial Benezek écrivant au ministre, en date du 17 prairial an x (7 juin 1802), lui dit<sup>(2)</sup> :

« Nous éprouvons toujours ici, citoyen ministre, la mortalité que je vous ai annoncée par ma dernière lettre parmi les personnages les plus marquants; nous avons perdu depuis quelques jours le général Hardy, les adjudants-commandants Isar, Perrin et une foule d'officiers. Le général en

(1) Ce dernier était l'intendant général de l'armée.

(2) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.

chef tient bon encore, grâce sans doute à sa faible santé <sup>(1)</sup>. »

Quelques jours après avoir écrit cette lettre, le préfet Benezech était lui-même enlevé par la fièvre jaune <sup>(2)</sup> ainsi que le chef de la justice, Desperoux; les civils, en effet, fournissaient leur part proportionnelle dans le nombre de victimes que faisait journellement la maladie.

Les hommes de sang noir payaient eux-mêmes leur tribut; l'armée perdit, en effet, deux des généraux de brigade de Saint-Domingue qu'elle avait ramenés de France avec Rigaud, le mulâtre Villatte emporté le 1<sup>er</sup> germinal et le noir Lèveillé qui succomba le 17 floréal.

Il est facile d'imaginer quels embarras furent créés au service des hôpitaux par une épidémie d'une pareille intensité. La situation de ces hôpitaux, à la veille de l'invasion de la fièvre jaune, est exposée dans les termes suivants, par le commissaire ordonnateur en chef de Saint-Domingue, au ministre de la marine <sup>(3)</sup> :

« D'après les ordres du général en chef Leclerc, j'ai établi les principaux hôpitaux dans les places du Cap, de Port-au-Prince, et du môle Saint-Nicolas.

« L'hôpital des Pères, du Cap, a été en partie incendié; il peut encore recevoir 500 malades, on travaille à le réparer. L'hôpital de la Providence situé dans la même ville en contient environ 300 : *ils sont déjà tous les deux encombrés.*

« Celui du môle Saint-Nicolas n'a reçu encore aucun malade; on le prépare et il pourra bien, quand il sera entièrement réparé, contenir 600 malades.

(1) Les individus les plus forts étaient, en effet, ceux qui étaient le plus rapidement enlevés par la maladie.

(2) La nomination du citoyen Benezech, conseiller d'État, comme préfet colonial de la partie française avait été notifiée aux habitants par une proclamation de Leclerc en date du 26 pluviôse; ce préfet était donc resté en fonctions pendant quatre mois.

(3) Lettre du 3 germinal an x (24 mars 1802), *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.

« L'hôpital militaire de Port-au-Prince est à même d'en recevoir 600; aussitôt que les augmentations arrêtées seront faites, nous pourrons y mettre 1.200 malades.

« Le général en chef m'a ordonné, de plus, d'établir un dépôt de 300 convalescents à l'île de la Tortue dont l'air est extrêmement sain; également un pareil dépôt à Port-au-Prince, qui est déjà établi. Un hôpital de 200 malades a été formé à Saint-Domingue; deux établissements semblables seront formés à Jacmel et à Jérémie. Nous avons déjà plus de 3.000 malades ou blessés, mais ce nombre augmentera. »

Il allait, en effet, augmenter dans une proportion effrayante par l'effet de l'épidémie, et la mortalité allait être telle qu'elle produira la quasi-destruction de l'armée et pourra être considérée comme une des causes multiples de la perte de Saint-Domingue, et, il n'est pas besoin de le dire, une des principales.

## CHAPITRE IX.

ARRÊTÉS RELATIFS À L'ORGANISATION DE L'ARMÉE. — CONTINUATION  
DES RAVAGES DE LA FIÈVRE JAUNE.

---

Au milieu des scènes affligeantes que l'épidémie faisait renaître chaque jour sous ses yeux, le capitaine général s'adonnait aux multiples travaux que lui imposait le gouvernement de l'île : à la date du 5 floréal an x (24 mai 1802), il adressa aux habitants de Saint-Domingue une proclamation dans laquelle il posait les bases de l'organisation provisoire à donner à la colonie en ce qui concerne l'administration, l'ordre judiciaire, les impôts, la culture, le commerce, etc. Il semble croire à ce moment en avoir fini avec la guerre et l'insurrection; s'il a eu réellement cette illusion, ce qui d'ailleurs est loin d'être démontré, elle ne fut pas de longue durée.

Toutefois, en voyant ses forces décroître si rapidement par la mortalité qui décimait ses troupes, il se décida par mesure de précaution à prescrire le désarmement général des noirs de la colonie, voulant d'ailleurs profiter du moment où les généraux coloniaux ralliés paraissaient encore fidèles, et avoir leur concours pour cette opération délicate<sup>(1)</sup>.

Elle n'en présenta pas moins de grandes difficultés à cause du petit nombre de troupes, qui ne permettait pas d'opérer partout à la fois, les recherches faites successivement sur des

<sup>(1)</sup> Il existe dans le carton n° 68 de Saint-Domingue, aux *Archives coloniales*, un mémoire adressé au ministre par le chef de brigade Naverre qui venait de rentrer à Paris après avoir fait partie de l'état-major général de l'armée de Saint-Domingue; dans ce document, qui porte la date du 2 ventôse an xi, l'auteur attribue la cause de l'insurrection nouvelle de

points isolés laissent la facilité de faire passer les armes sur un point où les perquisitions ne s'exerçaient pas dans le moment. On fit cependant rentrer 30.000 fusils, dont une grande partie se trouva formée de fusils achetés par Toussaint-Louverture aux Danois et aux Américains. Toussaint avait d'ailleurs, jusqu'au dernier moment, pu se procurer en Amérique des armes et des munitions de guerre. Villaret-Joyeuse en avait informé le ministre par une lettre en date du 30 pluviôse an x <sup>(1)</sup> : « Toussaint, dit-il, a un amas d'armes considérable dans les montagnes de l'intérieur et beaucoup d'argent, je sais qu'il a passé avec les Américains un marché pour 900.000 gourdes (environ 4 millions et demi) de munitions de guerre; je sais que les poudres doivent lui parvenir dans des barils de farine à double fond; mais toutes ces manœuvres sont déjouées, une double chaîne de bâtiments légers stationnés dans les anses et des frégates croisant en dehors me préservent de toute supercherie. » Le général Leclerc avait

*Saint-Domingue à l'exécution des ordres du général Leclerc en ce qui concerne le désarmement général de tout ce qui n'était pas au service.*

Il compte qu'il devait y avoir alors dans la colonie 140.000 fusils :  
 50.000 envoyés à diverses époques par le gouvernement français;  
 60.000 laissés par les Anglais au moment de l'évacuation;  
 30.000 achetés par Toussaint-Louverture aux Américains.

On a déclaré en avoir fait rentrer 30.000; il devait donc en rester 110.000, soit largement 3 fusils par homme en état de porter les armes, le nombre de ces hommes ne dépassant pas 40.000. « Ces événements, ajoute Naverre, sont arrivés au moment même où la maladie avait, par ses ravages, réduit l'armée à moins de moitié, et qu'elle faisait des progrès effrayants dans les hôpitaux, par la mauvaise administration et la négligence des uns et l'insatiable soif de l'or des autres. Je puis affirmer ces faits, car dans le temps où je commandais l'arrondissement du Borgne je fus obligé de faire fournir sur mon crédit tout ce qui était nécessaire à la subsistance et aux soins des malades à l'hôpital, inhumainement abandonnés et privés de tout secours que leur refusait l'administration générale des hôpitaux, ce qui prouve combien cette administration, séparée de celle de la colonie, est plus nuisible qu'avantageuse. »

<sup>(1)</sup> Lettre conservée aux *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.

en effet, par un arrêté du 28 pluviôse an x (17 février 1802), déclaré la colonie en état de blocus et chargé l'amiral Villaret d'en assurer l'exécution.

Le général en chef s'occupait en même temps de compléter et d'améliorer l'organisation de l'armée; c'est ainsi que, par un arrêté du 20 pluviôse (9 février), il avait approuvé l'organisation des divers services des subsistances militaires proposée par le commissaire ordonnateur en chef de l'armée, Daure; le 21 pluviôse (10 février), il avait ordonné la formation de commissions militaires (deux par division) pour juger les militaires coupables de vol avec effraction, d'assassinat, de pillage, d'incendie ou d'insubordination contre les chefs; le 22 pluviôse (11 février), il avait décidé que les armes du génie et de l'artillerie seraient réunies sous le commandement du général de division d'artillerie Debelle, qui devrait choisir un chef de bataillon du génie pour chef de l'état-major de cette arme; la même décision nommait le chef de bataillon Moulut sous-directeur du génie dans l'arrondissement du Nord.

Le 26 germinal (16 avril), afin d'assurer la réparation des armes, il crée deux compagnies d'armuriers, chacune à l'effectif de 75 hommes, y compris 3 officiers.

Le 28 germinal (18 avril), le général détache le service du génie de celui de l'artillerie, et confie le commandement de cette arme au chef de brigade Catoire, directeur des fortifications<sup>(1)</sup>; il ordonne la formation de deux compagnies de sapeurs noirs commandées par des officiers blancs et décide qu'en outre 50 hommes ouvriers à fer et à bois ou maçons seront fournis au génie par les divers régiments de l'armée.

Enfin, il divise le territoire en trois sous-directions du génie, subdivisées de la manière suivante :

<sup>(1)</sup> Ce commandant Catoire, qui un mois après mourut de la fièvre jaune, étant commandant du génie de l'armée de Saint-Domingue, avait été en 1799 le premier professeur du cours de fortifications, qui venait d'être créé à l'École polytechnique.

1° Sous-direction du Nord (chef-lieu, le Cap), Fort-Liberté et dépendances, Port-de-Paix, les Gonaïves et dépendances jusqu'à l'Artibonite, le Môle-Saint-Nicolas, le Cap.

2° Sous-direction de l'Ouest (chef-lieu, Port-Républicain): le cours de l'Artibonite, Saint-Marc, Port-Républicain, Léogane, les Cayes et dépendances jusqu'au Niebé.

3° Sous-direction de la partie espagnole (chef-lieu, Saint-Domingue) : Saint-Domingue, Samana, Puerto-de-Plata.

Un état de répartition des officiers du génie dans ces divers postes et aux divisions de l'armée active accompagnait ce document.

Le 9 floréal (27 avril), autre décision motivée par les fréquentes désertions des marins de la flotte : « Le général en chef, considérant combien il est instant d'arrêter la désertion à bord des bâtiments de l'État », ordonne diverses mesures relatives aux marins qui seraient venus prendre du service dans l'armée de terre, qui auraient été s'engager comme travailleurs sur une habitation, qui auraient passé sur un navire de commerce français ou sur un bâtiment étranger,

Le 12 floréal (1<sup>er</sup> mai), Leclerc approuve un *règlement sur la comptabilité en deniers de l'artillerie de l'armée de Saint-Domingue* préparé par le général Debelle, commandant en chef l'artillerie de l'armée.

A la même date, et afin d'activer le service des arsenaux, il crée 2 compagnies d'artillerie organisées conformément à la loi du 18 fructidor an III, à savoir : 2 capitaines, 2 lieutenants, 6 sous-officiers, 6 caporaux, 20 ouvriers de 1<sup>re</sup> classe, 20 ouvriers de 2<sup>e</sup> classe, 30 apprentis, 1 tambour; total 83 hommes.

En même temps, il décrète l'organisation à l'armée de Saint-Domingue d'un bataillon du train de l'artillerie sous la dénomination de 1<sup>er</sup> bataillon supplémentaire du train. Ce bataillon, qui sera formé avec les compagnies et détachements du train existant déjà à l'armée, sera commandé par

un capitaine et composé de six compagnies commandées par des lieutenants.

Cette création fut suivie d'une réorganisation de la gendarmerie dans laquelle le général en chef décida que les troupes noires seraient admises en proportion égale avec les Français. Cette mesure avait un double but : s'affectionner les noirs en les admettant dans ce corps d'élite dont les hommes touchaient une haute paye d'une demi-piastre par jour, et combler les vides que faisait journellement la mort parmi les gendarmes européens. « Un soldat admis la veille dans ce corps était porté le lendemain au cimetière. Quel calcul humain n'aurait pas été mis en défaut par une mortalité semblable<sup>(1)</sup> ! »

Le 12 prairial an x (1<sup>er</sup> juin 1802), un arrêté du général en chef organise pour chaque division de l'armée un conseil d'administration, composé du général de division, président, du sous-préfet du département, des commandants de l'artillerie et du génie et de tous les chefs de corps de la division, avec le chef d'état-major de la division pour secrétaire.

Signalons enfin, bien qu'il ne touche qu'indirectement à l'organisation de l'armée, l'arrêté du 2 messidor par lequel Leclerc divisa « la partie française de Saint-Domingue en départements, les départements en quartiers, les quartiers en communes ». Le tableau suivant, annexé à l'arrêté, précise cette division de la manière suivante :

I. *Département du Nord, chef-lieu : le Cap. 6 quartiers,  
26 communes.*

1<sup>o</sup> Quartier de Fort-Liberté : Fort-Liberté (*Fort-Dauphin*), Ouanaminthe, Vallière, le Trou, le Terrier-Rouge ;

2<sup>o</sup> Quartier de Limonade : le Morin, Limonade, la Grande-Rivière, le Dondon, la Marmelade ;

(1) Pamphile de Lacroix, ouvrage cité, tome II.

- 3° Quartier du Cap : la Petite-Anse, le Cap, la Plaine-du-Nord, l'Alcul;
- 4° Quartier du Limbé : le Limbé, Plaisance, Fort-Margot, le Borgne;
- 5° Quartier de Port-de-Paix : Petit-Saint-Louis, Gros-Morne, Port-de-Paix, île de la Tortue;
- 6° Quartier du Môle-Saint-Nicolas : Jean-Rabel, le Môle, Port-à-Piment, Bombarde.

II. *Département de l'Ouest, chef-lieu : Port-Républicain.*  
*4 quartiers, 15 communes.*

- 1° Quartier de Saint-Marc : les Gonaïves, la Petite-Rivière, les Verrettes, Saint-Marc;
- 2° Quartier de Port-Républicain : Mirebalais, l'Arcahaye, la Croix-des-Bouquets, Port-Républicain, île de la Gonave;
- 3° Quartier de Léogane : Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave;
- 4° Quartier de Jacmel : les Cayes-de-Jacmel, Jacmel, Baynet.

III. *Département du Sud, chef-lieu : les Cayes. 5 quartiers,*  
*14 communes.*

- 1° Quartier du Petit-Trou : le Fond-des-Nègres, l'Anse-à-Vau, le Petit-Trou;
- 2° Quartier de Jérémie : Jérémie, Dame-Marie;
- 3° Quartier de Tiburon : Tiburon, les Coteaux;
- 4° Quartier des Cayes : Port-Salut, Torbec, les Cayes, Cavaillon, l'Île-à-Vache;
- 5° Quartier de Saint-Louis : Saint-Louis, Acquin.

Nous croyons devoir signaler aussi une décision du 11 prairial an x (30 mai 1802) par laquelle le général en chef ordonne de faire juger par une commission militaire l'agent en chef des hôpitaux Salmon, pour divers détourne-

ments ou malversations. Cette décision démontre, en effet, la vérité des assertions formulées par le chef de brigade Naverre, que nous avons citées dans une note au commencement de ce chapitre et qu'on pourrait croire, au premier abord, au moins exagérées; elle démontre en même temps que l'autorité militaire faisait son possible pour châtier, comme ils le méritaient, les administrateurs éhontés qui trouvaient dans l'épidémie un moyen facile d'augmenter leur fortune personnelle<sup>(1)</sup>.

Sur ces entrefaites un nouveau général, le général de division Debureau, était arrivé de France; Leclerc l'envoya dans le département du Sud, qui n'avait eu jusqu'alors aucun général français, en lui recommandant de s'entendre pour toutes ses opérations avec le général de brigade Laplume, au dévouement duquel on avait dû le maintien de la paix dans cette partie de la colonie. En même temps, pour se débarrasser du général Desfourneaux, qui devenait gênant par sa tournure d'esprit inquiète et portée à l'intrigue, il l'envoyait à Santo-Domingo prendre le commandement de la partie espagnole. Le général Debureau en arrivant aux Cayes n'y trouva que 300 hommes de la 90<sup>e</sup> demi-brigade en fait de troupes européennes; 500 hommes se trouvaient en outre à Jérémie, où ils étaient restés avec l'adjutant-commandant Darbois depuis le moment où ils étaient allés opérer la soumission de Domage. Le général français reçut aux Cayes le meilleur accueil; les habitants lui donnèrent les assurances les plus formelles de leur respect et de leur dévouement.

Pendant que le capitaine général prenait ces diverses mesures relatives à l'organisation de l'armée et s'occupait avec la même activité de l'organisation civile de la colonie, la fièvre jaune redoublait d'intensité et continuait à exercer ses

(1) Tous les arrêtés du capitaine général qui viennent d'être énoncés sont extraits du carton n<sup>o</sup> 68 de Saint-Domingue déjà cité. (*Archives des colonies.*)

ravages. On peut juger de leur étendue par les extraits suivants des lettres de Leclerc au ministre de la marine <sup>(1)</sup>.

Lettre du 17 prairial an x (6 juin 1802) : « J'ai perdu le citoyen Catoire, chef de brigade du génie, le citoyen Sardines, chef de bataillon, et 5 autres officiers de cette arme. Sur 16 personnes qui existaient dans la maison du général Hardy, 13 sont mortes; tous les secrétaires du général Le Doyen sont morts avec lui.

« Une association de négociants de Bordeaux était venue s'établir au Cap; 7 personnes composaient cette maison; toutes les 7 sont mortes en 8 jours.

« J'ai ordonné au Conseil de santé de me faire un rapport sur cette maladie; d'après leur rapport, il paraît que cette maladie est celle qu'on appelle *fièvre jaune ou mal de Siam*, qu'elle règne tous les ans dans les Antilles à l'époque du passage du soleil dans cette hémisphère, mais qu'elle a au Cap *plus d'intensité qu'à l'ordinaire à cause des miasmes qui s'exhalent des maisons incendiées.* »

Deuxième lettre du 17 prairial an x (6 juin 1802) : « Le mois de germinal m'a coûté 1.200 hommes morts dans les hôpitaux; le mois de floréal m'en a coûté 1.800, et je crains bien que celui-ci ne m'en coûte 2.000. Cette mortalité durera encore trois mois; je n'ai plus que 10.000 Européens présents sous les armes en ce moment.

« Ma position devient tous les jours mauvaise, citoyen ministre, par l'abandon où me laisse le Gouvernement. Quand je suis parti de France, mes instructions portaient que je recevrais chaque mois des renforts de 2.000 à 3.000 hommes. Il y a six mois que je suis parti de Brest et je n'ai encore reçu que 700 hommes de renfort. Encore me manque-t-il 500 hommes de la 11<sup>e</sup> et autant de la 28<sup>e</sup> légère, et j'ai envoyé 200 hommes à la Guadeloupe, ce qui fait un déficit de 1.200 hommes remplacés par 700.

<sup>(1)</sup> Lettres contenues dans le registre n° 71 des *Archives des colonies* (Saint-Domingue, 1802).

« J'ai calculé mes opérations, citoyen ministre, sur les secours que vous deviez m'envoyer; je me suis trompé. Chaque jour les noirs reprennent de l'audace, je ne suis pas assez fort pour ordonner le désarmement ni les mesures nécessaires.

« Si la guerre recommence ici — ce qui est possible — ce ne sera pas ma faute à moi, qui ai fait plus que mes forces physiques ne me permettaient; ce sera la faute du Gouvernement, qui ne sera pas venu à mon secours. Si depuis deux mois j'avais reçu tous les renforts que je devais recevoir, à présent Saint-Domingue serait à nous. Chaque jour que vous retardez l'arrivée des renforts à Saint-Domingue, vous retardez la restauration de la colonie et vous compromettez sa possession pour la République<sup>(1)</sup>.

« Ce n'est pas 3.000 hommes qu'il faut m'envoyer ici; c'est 10.000 hommes qu'il me faut à la fois pour atterrir tous les rebelles.

« J'ai été malade; aujourd'hui, je me porte mieux, mais ma santé est extrêmement affaiblie, et, en supposant que la mort me respecte, il n'en est pas moins vrai que je traînerai ici une existence languissante. Il faut que le Gouvernement songe à m'envoyer ici un successeur; différentes raisons s'opposent à ce que les généraux qui sont ici sous mes ordres puissent me remplacer avantageusement pour la République. »

Lettre du 22 prairial an x (11 juin 1802) : « Je m'occupe toujours à réorganiser le moins mal possible la colonie; mais l'excessive chaleur et les maladies qui nous affligent rendent ce travail extrêmement pénible : j'attends avec impatience le

(1) Ces reproches mérités adressés à Decrès par le capitaine général sont les mêmes que nous lui avons vu adresser dans les précédentes études sur la Martinique, la Guadeloupe et les îles de France et Bourbon par les capitaines généraux de ces colonies. C'est toujours la même chose : renforts urgents promis par le ministre, réclamés par le capitaine général et jamais envoyés : d'où la perte de ces colonies.

mois de septembre<sup>(1)</sup>, où la saison nous rendra notre activité.»

Autre lettre du 22 prairial an x (11 juin 1802) : « Il faut que vous m'envoyiez 80 officiers de santé; la maladie emporte tous les miens; mais envoyez-moi des officiers de santé, courageux, qui aient fait le service dans les colonies, ou qui, au moins, aient servi constamment aux armées.

« Voilà plus de 25 officiers d'artillerie que je perds; le général commandant l'artillerie m'a prévenu ce matin qu'à défaut d'officiers d'artillerie présentement au Cap il a été obligé de prendre un officier du train pour porter des ordres. Il faut m'envoyer 40 officiers de cette arme.

« Quant aux officiers du génie, il y en a beaucoup de morts et le reste au lit. Vous voyez que les demandes que je faisais n'étaient pas exagérées. Envoyez-moi le général Bertrand pour commander le génie; ce général s'est acclimaté en Égypte.

« Indépendamment des officiers dont je vous ai annoncé la mort dans ma dernière lettre, je viens de perdre l'adjudant-commandant Dampierre que j'avais nommé général de brigade et l'adjudant-commandant Cravet.»

Lettre écrite à la fin de prairial : « Si le premier consul veut avoir une armée à Saint-Domingue au mois d'octobre<sup>(2)</sup>, il faut qu'il la fasse partir des ports de France, car les ravages de la maladie sont ici au delà de toute expression. Les pertes que nous faisons en officiers et en employés d'administration sont hors de proportion avec celles que la troupe éprouve. Il ne se passe pas un jour qu'on ne m'annonce la mort de quelqu'un dont je dois regretter amèrement la perte.

« Depuis que je suis dans ce pays, j'ai été plusieurs fois très bas pour avoir trop travaillé. Il faut que le Gouverne-

(1) On voit assez souvent dans la correspondance de ce temps, l'ancien nom des mois revenir ainsi sous la plume inconsciente des fonctionnaires, au lieu des noms alors réglementaires du calendrier révolutionnaire.

(2) Confirmation de la remarque précédente.

ment pense sérieusement à m'envoyer un successeur. Il est de toute impossibilité que je puisse rester ici plus de six mois <sup>(1)</sup>. Je compte à cette époque remettre la colonie débarrassée de l'état de guerre à celui qui sera désigné pour me remplacer. Ma santé est si pitoyable que je m'estimerai très heureux si je puis gagner ce terme.»

Il serait superflu de multiplier les extraits de cette désolante correspondance : le mois de messidor qui suivit, mois des plus grandes chaleurs, fut encore plus funeste à nos troupes et aux arrivants de toute catégorie; un navire de commerce de Bordeaux arrive au Cap avec 48 passagers; en huit jours 40 sont morts : tous les navirés marchands avaient d'ailleurs perdu les trois quarts de leur équipage et les travaux de la rade ne pouvaient plus être faits que par les nègres du pays. «Un navire suédois fut vendu au Cap après avoir perdu capitaine, officiers, matelots, plus de 50 hommes enfin qui composaient son armement et dont *il ne resta qu'un petit mousse âgé de douze ans*. Nos malades étaient en si grand nombre, qu'après avoir disposé de différentes casernes et magasins dans les villes pour en faire des suppléments d'hôpitaux, ces mesures ne suffisaient pas à nos besoins; tous les secours que nous recevions de France avaient à peine le temps de débarquer; plus les jeunes gens annonçaient de forces et de vigueur, plus ils étaient en danger, plus tôt ils ressentaient les effets de cette horrible maladie <sup>(2)</sup>.»

Le général Leclerc qui résistait jusqu'alors, peut-être même à cause de sa santé débile et de sa faiblesse physique, mais surtout à cause de son énergie morale, résolut d'honorer la mémoire des principales victimes et prit à cet effet, à la date du 22 messidor (11 juillet), un arrêté en vertu duquel le fort National au Port-Républicain serait dénommé, à

(1) Leclerc ne survécut pas quatre mois.

(2) *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue*, par A.-P.-M. Laujon, ancien conseiller à Saint-Domingue, etc.

l'avenir, *fort Debelle*; le fort de la Crête à Pierrot, *fort Hardy*; le fort Belair, au Cap, *fort Le Doyen*; la batterie du Gri-Gri, au Cap, *batterie Pambour*; le fort Labouque, à Fort-Dauphin, *fort La Châtre*; le fort en construction au Dondon, *fort Gageot*<sup>(1)</sup>.

Le même jour, pour « témoigner sa satisfaction aux officiers de santé de l'armée de Saint-Domingue pour le zèle et l'activité qu'ils n'ont cessé de déployer dans les circonstances où ils se sont trouvés », il nomme 10 médecins, chirurgiens ou pharmaciens à la classe supérieure de leur grade et accorde à 22 autres, à titre de récompense, une gratification de deux mois de traitement.

(1) Les quatre premiers noms sont les noms d'officiers généraux morts de la fièvre jaune; les deux derniers ceux d'officiers tués à l'ennemi.

## CHAPITRE X.

NOUVELLE INSURRECTION. — DÉFECTION DES GÉNÉRAUX NOIRS.  
 RAVAGES DE LA FIÈVRE JAUNE. — ÉVACUATION PARTIELLE.

Reprenons maintenant la suite des événements à partir de l'embarquement de Toussaint-Louverture.

L'enlèvement du général noir ne parut d'abord pas produire une grande impression sur la population; mais, comme le fait remarquer P. de Lacroix, l'indifférence des noirs fut trop grande pour être naturelle et ne fut *qu'une conséquence de l'habitude de dissimulation commune à ces anciens esclaves.*

A peu près seul Sylla, ce chef de bande que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, tenta de soulever les cultivateurs d'Ennery; il n'y réussit qu'imparfaitement, et sa tentative de révolte fut bientôt réprimée.

Le général Leclerc, après avoir rendu compte au ministre de la marine dans une lettre du 22 prairial an x (11 juin 1802) de l'arrestation de Toussaint, ajoute :

« L'arrestation du général Toussaint a produit des rassemblements; deux chefs d'insurgés sont déjà arrêtés, j'ai ordonné de les faire fusiller. Une centaine de ses principaux affidés ont été arrêtés : j'en envoie une partie sur la frégate le *Muiron*, qui a l'ordre de se rendre dans la Méditerranée; le reste a été réparti sur les différents vaisseaux de l'escadre. Le départ de Toussaint a causé une joie générale au Cap. »

D'autre part le nouveau chef d'état-major du général Leclerc, le général Boyer <sup>(1)</sup>, dans un rapport adressé au ministre vers la fin de vendémiaire, fait la même constatation :

<sup>(1)</sup> Le général de brigade Boyer avait remplacé, le 18 vendémiaire, le général de division Dugua mort de la fièvre jaune.

« L'arrestation et le départ pour France du chef des rebelles, loin d'avoir troublé la tranquillité de la colonie, paraissaient l'avoir affermie. Le capitaine général faisait toujours un nouveau pas vers l'organisation de toutes les branches de l'administration et de la prospérité de la colonie; il n'avait plus qu'à consolider le fruit de ses glorieux travaux par le désarmement général de tous les nègres de l'île. Cette opération est ordonnée et son exécution *commencée* sur toute l'étendue de l'île dans le mois de messidor. »

Malheureusement à la nouvelle de cet ordre et de son commencement d'exécution des symptômes d'insurrection se manifestèrent sur plusieurs points de l'île, des rassemblements séditieux se formèrent notamment sur les hauteurs qui couronnent la plaine du Cap <sup>(1)</sup>.

Les nommés Sans-Souci-Béon et Macaya II étaient à la tête de ce mouvement d'insurrection, secondés par un nommé Capois, officier renvoyé de la 9<sup>e</sup> demi-brigade coloniale; cantonnés dans les repaires inaccessibles de la montagne, ils y grossissaient chaque jour leurs bandes.

Bientôt l'insurrection gagna les quartiers voisins et tous les nègres se trouvèrent en armes dans les quartiers de la Marmelade, du Dondon, du Borgne, de Plaisance, du Port-de-Paix, du Moustique, etc. Avant la fin de thermidor, tout

<sup>(1)</sup> Leclerc, peut-être insuffisamment renseigné sur l'importance de ces mouvements, ne parut pas d'abord s'inquiéter beaucoup de la formation de ces rassemblements; ainsi dans son ordre du jour du 26 thermidor an x, il déclare que : « Le général en chef est satisfait des dispositions prises par les généraux Dessalines, Christophe, Boyer et Maurepas pour le désarmement des divers quartiers insurgés. » Il constate d'ailleurs que ces généraux louent la conduite des guides du Nord, de la 4<sup>e</sup>, de la 6<sup>e</sup>, de la 11<sup>e</sup> et de la 13<sup>e</sup> demi-brigades coloniales et cite comme s'étant particulièrement distingués par leur bonne conduite dans les divers engagements qui ont eu lieu les chefs de brigade J.-L. Louverture et Pétion, les chefs de brigade Grandseigne, Erre, Monchet et Macayou. (*Archives des colonies*, carton n° 71.)

le département du Nord, les places exceptées, était livré au pillage, à l'incendie et à tous les désordres.

Le mouvement insurrectionnel provoqué par le désarmement s'étendit même jusqu'à l'île de la Tortue, où les noirs des ateliers se soulevèrent et incendièrent quelques habitations; on put heureusement envoyer quelques troupes du Cap qui rétablirent l'ordre assez facilement.

On comprend combien devait être ardue la tâche du capitaine général au milieu de ces difficultés multiples avec une armée presque annihilée par la fièvre jaune. Le passage suivant d'une lettre écrite par lui le 4 thermidor an x (22 juillet 1802) au ministre de la marine suffirait à le mettre en évidence :

« Au Port-de-Paix, pareille insurrection a eu lieu; je n'ai point de détails : *il est impossible de faire marcher les troupes européennes, elles crèvent en route.* J'ai fort peu de troupes coloniales; j'ai donné force congés; il ne me convenait pas d'en garder un grand nombre. »

La lettre suivante du 21 thermidor (9 août) est un peu moins pessimiste :

« L'arrivée de l'*Annibal* et du *Fornidable* avec 1.500 hommes et du lougre le *Vautour* <sup>(1)</sup> avec trois transports porteurs de 300 hommes a amélioré ma situation, j'ai fait agir de suite ces troupes : les rebelles ont été écrasés dans diverses rencontres; des exemples ont été faits et la révolte diminuée au lieu de gagner. C'est beaucoup dans les circonstances actuelles.

« La maladie ne diminue pas ses progrès quant au nombre des malades, mais elle a moins d'intensité et je ne perds

<sup>(1)</sup> Ces bâtiments étaient arrivés la semaine précédente : la 7<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> légères composaient principalement les renforts qu'ils apportaient.

plus tout à fait autant de monde; j'espère en être soulagé dans le mois de vendémiaire.

« J'ai réuni tout ce que j'ai de disponible en troupes coloniales et en troupes européennes; demain j'attaquerai les rebelles sur tous les points. Les généraux noirs conduisent les colonnes; *ils sont bien entourés*. Je leur ai ordonné de faire des exemples terribles et *je me sers toujours d'eux lorsque j'ai beaucoup de mal à faire*.

« Cette battue durera au moins dix jours : je vous en ferai connaître les résultats. Je crois pouvoir vous présager qu'ils seront bons, mais il existera toujours quelque foyer de mécontentement d'ici au mois de vendémiaire; à cette époque toute l'armée sera mise en mouvement et j'atteindrai les rebelles. Mais, de grâce, envoyez-moi de l'argent; je ne sais comment faire aller le service des hôpitaux et je ne puis solder les officiers qui ne recevront plus de rations au 1<sup>er</sup> fructidor.

« Les arrêtés du général Richepance ricochent ici et font bien du mal. Celui qui rétablit l'esclavage, pour avoir été émis trois mois trop tôt, coûtera bien du monde à l'armée et à la colonie de Saint-Domingue.

« P. S. J'apprends la nouvelle d'un combat sanglant que le général Boyer a soutenu au Gros-Morne. Les rebelles ont été exterminés; 50 prisonniers ont été pendus; ces hommes meurent avec un fanatisme incroyable; ils se rient de la mort; il en est de même des femmes. Les rebelles du Moustique ont attaqué et enlevé Jean-Rabel; il doit être repris en ce moment. Cette fureur est l'ouvrage de la proclamation du général Richepance et des propos incendiaires des colons.»

La portion de l'armée répandue dans le département du Nord avait, on le voit, fort à faire; exténuée par les fatigues, presque anéantie par la maladie, elle luttait néanmoins sur tous les points avec un courage indomptable et parvint même à reconquérir plusieurs quartiers et à y opérer le désarmement.

Sylla dont on avait étouffé l'insurrection au moment de l'embarquement de Toussaint, mais sur lequel on n'avait pu mettre la main, reparut alors et prêta une nouvelle force à l'insurrection; toutefois c'était Sans-Souci qui déployait le plus d'activité dans sa lutte contre nous. Ce chef d'occasion, inconnu la veille, fit preuve d'une réelle habileté; harcelant sans cesse nos postes avancés et leur imposant d'incessantes fatigues qui tendaient à augmenter chez nos soldats les ravages de la maladie. Il attaqua le Dondon et Plaisance et força leurs petites garnisons à se replier.

Leclerc, qui venait à ce moment de recevoir quelques renforts, résolut de tenter une attaque simultanée contre tous ces brigands. Suivant son habitude, il en régla lui-même minutieusement tous les détails, donnant les instructions les plus précises aux généraux chargés de la diriger.

On en trouve la preuve dans la lettre suivante par laquelle il envoie ses ordres pour cette expédition au général Boudet qui venait, en rentrant de la Guadeloupe, de prendre le commandement de la division du Nord laissé vacant par la mort du général Hardy.

Cette lettre, qui porte la date du 24 fructidor an x (14 septembre 1802)<sup>(1)</sup>, renferme des instructions très détaillées et montre avec quel soin et quelle minutie le général en chef réglait lui-même les mouvements de ses généraux et les dispositions de ses attaques, c'est pourquoi nous la reproduisons ci-dessous *in extenso* :

« Vous vous conformerez, citoyen général, aux dispositions ci-après pour votre attaque du 27 (17 septembre). Cette attaque doit avoir lieu audit jour, sans aucun retard, attendu que les généraux Brunet et Dessalines ont ordre d'agir dans leur division le même jour.

<sup>(1)</sup> Lettre conservée dans le registre n° 70 des *Archives des colonies*. L'enveloppe de la lettre porte cette suscription de la main même de Leclerc : « Au général Boudet. — Le général Dugua enverra cette lettre par

« Vous avez disponibles les corps ci-après :

1 <sup>er</sup> bataillon de la Légion Polonaise.....	745 hommes.
3 <sup>e</sup> légère.....	400
83 <sup>e</sup> de ligne.....	230
49 <sup>e</sup> .....	450
15 <sup>e</sup> coloniale.....	450
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> coloniales.....	350
6 <sup>e</sup> coloniale.....	300
10 <sup>e</sup> .....	400
TOTAL.....	<u>3.324</u> <sup>(1)</sup>

« Cela vous donne un total de 3.325 hommes non compris votre ancienne division que vous devez tenir en position. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup à diminuer de cette force qui n'est pas certainement égale aux rations prises par chacun de ces corps, mais réduisons le tout à 3.000 hommes <sup>(2)</sup>. Vous pourrez en disposer de la manière suivante :

1.500 hommes pour l'attaque des Bonnettes;

300 hommes au Dondon;

300 hommes à Héribont;

300 hommes partant du Trou pour aller prendre les derrières de la Grande-Rivière par les montagnes noires et redescendre sur la paroisse.

un officier qui viendra m'annoncer sa remise. — Le général en chef : (signé) Leclerc.»

<sup>(1)</sup> Une rectification jointe du général Boudet ramène ces chiffres aux chiffres suivants :

1 <sup>er</sup> bataillon de la Légion Polonaise.....	745 hommes.
3 <sup>e</sup> légère.....	300
83 <sup>e</sup> de ligne.....	150
49 <sup>e</sup> .....	300
13 <sup>e</sup> coloniale.....	250
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> coloniales.....	80
6 <sup>e</sup> coloniale.....	100
10 <sup>e</sup> .....	400
TOTAL.....	<u>2.325</u>

<sup>(2)</sup> Leclerc arrive ici à un chiffre remarquablement exact; car la division Boudet comptait un peu moins de 1.000 hommes, ce qui, joint aux

300 hommes à la Grande-Rivière marchant au-devant du détachement du Trou aussitôt après la prise des Bonnettes ; 250 hommes à Nogues pour empêcher les brigands de se jeter sur la Marmelade.

« Aussitôt la soumission des Bonnettes, mettez vos troupes blanches en position dans le quartier et faites poursuivre les rebelles à outrance partout où ils se jetteront, par les troupes coloniales ; formez le nombre de colonnes que vous jugerez convenable.

« *Ménagez vos troupes européennes le plus que vous pourrez, ne les faites marcher que le soir ou le matin, hors le cas d'attaque.* Vous aurez aujourd'hui le 1<sup>er</sup> bataillon de la Légion Polonaise fort de 745 hommes au haut du Cap : *empêchez ces hommes de se livrer à la boisson.*

« Comme les généraux Brunet et Dessalines doivent agir le 27, prenez vos mesures pour que votre attaque ait lieu le même jour, et de bonne heure. Je viens de voir l'aide de camp du général Cristophe, qui est malade. Si sa maladie augmente, vous le ferez remplacer avantageusement dans son commandement par le général Pétion. »

L'attaque combinée avec tant de soins ne fut pas cependant couronnée de succès. La principale colonne, conduite par le chef de brigade Abbé commandant la garde du capitaine général, se porta avec vigueur sur le point qui lui était assigné, mais les noirs qui avaient l'avantage de la position et du nombre, bien dirigés d'ailleurs par Sans-Souci, résistèrent à tous ses efforts, lui tuèrent un grand nombre de soldats et la poursuivirent quand elle se vit obligée de se retirer ; il en fut de même d'une 2<sup>e</sup> colonne commandée par le chef d'escadron Dalton, aide de camp de Leclerc, et la situation de cette dernière serait même devenue très critique, si une 3<sup>e</sup> colonne de 400 hommes n'était arrivée à temps pour la secourir.

2.325 hommes des corps énumérés, conduit précisément à un total voisin de 3.000.

L'insuccès avait donc été complet malgré la valeur de nos soldats et l'énergie des officiers qui les commandaient; on ne pouvait s'en prendre qu'à la faiblesse même des moyens dont pouvait disposer le capitaine général. Celui-ci, d'ailleurs, ne dissimula pas au ministre que cet échec rendait sa situation mauvaise dans le Nord; bien que pris d'un violent accès de fièvre, précurseur de la maladie mortelle, il lui écrivit le surlendemain de l'attaque la lettre suivante :

« Au quartier général du Cap, 30 fructidor an x  
(17 septembre 1802)<sup>(1)</sup>.

« Citoyen ministre,

« Mon intention était de vous faire un rapport très détaillé sur ma position actuelle, mais une fièvre cruelle me force à me mettre au lit. J'ai fait hier une assez longue lettre au Premier Consul où je lui donne des détails sur ma position sous les différents rapports. La non-réussite de mon attaque du 28 rend ma position mauvaise dans le Nord. Je vais garder la défensive dans la plaine du Cap et j'attendrai pour agir offensivement sur ce point qu'il me soit arrivé des renforts ou que la tranquillité se soit rétablie sur d'autres points et que je puisse en tirer des troupes.

« La chaîne depuis Vallière, jusques et y compris la Marmelade, est en insurrection. Heureusement que chaque canton a son chef et que rarement deux chefs d'insurgés se réunissent. Je pourrai protéger la plaine en supposant toujours que la maladie s'arrête dans les premiers jours de vendémiaire. Depuis le 12 fructidor elle a repris une nouvelle force et je perds de 100 à 120 hommes par jour.

« Pour contenir les montagnes lorsque j'en serai venu à bout, je serai obligé d'y détruire tous les vivres et une grande partie des cultivateurs qui, accoutumés au brigandage depuis

<sup>(1)</sup> Carton n° 72 des *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802.

dix ans, ne s'assujettiront jamais à travailler. J'aurai à faire une guerre d'extermination et elle me coûtera bien du monde. Une grande partie de mes troupes coloniales a déserté et passé à l'ennemi.

« J'ai ordonné l'arrestation du général Maurepas, homme très dangereux. Je vous l'enverrai incessamment, mais vous ne vous faites pas idée des précautions que je suis obligé de prendre pour prouver aux autres chefs noirs, que j'ai encore intérêt à ménager, la justice de cette mesure.

« Que le Gouvernement m'envoie 10.000 hommes, indépendamment des renforts qui me sont déjà annoncés; qu'il me les fasse arriver de suite par des bâtiments de l'État et non par des bâtiments de commerce, dont l'arrivée est toujours longue et incertaine. Que ces troupes soient arrivées à Saint-Domingue en nivôse au plus tard<sup>(1)</sup> pour que j'aie le temps de les faire agir et de rétablir l'ordre dans la colonie avant l'époque de la maladie; qu'il m'envoie 2 millions de francs en espèces et non en traites sur la Vera-Cruz, qui sont négociées depuis longtemps et dont le paiement n'est pas encore effectué; ou qu'il s'attende à une guerre civile interminable à Saint-Domingue et peut-être à la perte de cette colonie; je dois vous dire la vérité tout entière, je vous la dis.

« Pendant cette cruelle maladie je ne me suis soutenu que par ma force morale, que par les bruits que j'ai répandus sur l'arrivée des troupes, mais la nouvelle de l'esclavage rétabli à la Guadeloupe m'a fait perdre une grande partie de mon influence sur les noirs, et les troupes qui sont déjà arrivées sont détruites comme les autres.

« Depuis les premiers jours de prairial (*fin de mai*) je n'ai pas reçu une seule lettre de vous, citoyen ministre; je vous ai pourtant tenu au courant de ma position par toutes les occasions. Je vous ai fait connaître la destruction de mon armée. Il eût été essentiel que vous m'eussiez fait connaître

(1) C'est-à-dire au commencement de janvier 1803.

les moyens que le Gouvernement devait employer pour réparer mes pertes.

« Je vous ai demandé de l'argent; vous ne m'avez pas répondu. Mettez-vous à ma place et réfléchissez si dans la position où je me trouve un pareil abandon n'a pas de quoi abattre une âme moins forte que la mienne.

« Mon armée et moi nous avons été privés de recevoir des nouvelles de nos parents; nos lettres sont arrêtées, nos journaux ne me parviennent plus.

« Je vous ai prié il y a longtemps de ne plus nous envoyer ni farine ni biscuit. Vous en avez moins que nous en France et ce que vous nous envoyez est d'une mauvaise qualité quand ce n'est pas totalement avarié. Envoyez-nous des piastres; avec de l'argent nous ne manquerons de rien ici.

« Cayenne manque de vivres; j'y envoie un bâtiment chargé. Nous en avons trop et nous serons exposés à perdre des farines et des biscuits par la trop grande quantité que nous en avons : le produit de cette vente sera versé dans la caisse de l'armée.

« Pensez toujours à mon successeur, car je pense sérieusement à quitter ce pays. Il serait à souhaiter qu'il arrivât ici en nivôse au plus tard. Je resterai volontiers deux mois avec lui.

« Je vous quitte pour aller reprendre mon lit que j'espère ne pas garder longtemps et je vous souhaite une meilleure santé et des idées plus riantes qu'à moi. Depuis que j'occupe ce malheureux pays, je n'ai pas encore eu une journée de satisfaction.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« LECLERC. »

L'histoire admire avec raison Alexandre et Condé dormant d'un profond sommeil à la veille de batailles décisives : à notre avis, Leclerc n'est pas moins admirable lorsque au milieu des désastres qui l'accablent, en proie à une fièvre brûlante, premier symptôme du mal implacable qui va l'em-

porter bientôt; il quitte son lit de douleur pour mettre le ministre au courant de la situation et lui adresser les demandes qu'elle comporte.

On a pu remarquer avec quelle précaution soigneuse le général en chef doublait les généraux de couleur d'un général européen; Brunet opérait avec Dessalines, Boyer avec Clervaux, Boudet avec Cristophe; la surveillance était continue sur ces chefs dont la fidélité n'était jamais assurée. Dessalines donnait cependant à ce moment des preuves de zèle et de dévouement. Nommé commandant de la place de Saint-Marc par Rochambeau, il reçut l'ordre de quitter cette place pour se joindre au général Brunet dans l'attaque des insurgés rassemblés sur les hauteurs de Plaisance sous les ordres de Macaya, de Sylla et de Léveillé, attaque concordant avec celle de Boudet contre Sans-Souci; le général Brunet ayant dû rester malade à Plaisance, Dessalines se trouva chargé du commandement en chef de l'expédition; mais les deux aides de camp du général Brunet furent attachés à sa personne avec mission de ne pas le quitter et d'avoir l'œil sur lui. La conduite du général noir en cette circonstance sembla d'ailleurs de nature à mériter toute confiance; il dispersa avec vigueur les brigands des montagnes, fit pendre un certain nombre de leurs chefs qu'il avait pris, désarma les cultivateurs et fit ainsi rentrer dans nos magasins 1.800 fusils. Il reçut à ce sujet des félicitations du général Leclerc, qui les renouvela d'ailleurs en le citant à l'ordre du jour.

C'est ce qui lui valut quelques jours après le commandement de l'expédition contre Charles Belair: il avait, paraît-il, sollicité cet honneur, qui donnait satisfaction à la haine jalouse qu'il nourrissait depuis longtemps contre ce général, qui avait toujours été le favori de Toussaint-Louverture<sup>(1)</sup>.

(1) Charles Belair était, en effet, celui de tous les généraux noirs auquel Toussaint témoignait le plus de confiance et d'affection. On disait

La défection de Charles Belair, la première qui se produisit parmi les généraux de l'armée coloniale et qui était peut-être décidée dans son esprit depuis l'embarquement de Toussaint, fut déterminée par la sévérité excessive qu'on apportait à la répression de l'insurrection et par l'exécution en masse des insurgés pris les armes à la main, parfois aussi de ceux qui étaient simplement soupçonnés de connivence avec eux; la population de couleur, déjà excitée par ces nombreuses exécutions, le fut encore bien davantage quand on apprit la disparition de La Martinière, l'ancien commandant de la Crête à Pierrot, qu'on prétendait avoir été assassiné dans un guet-apens.

Ce fut alors, en effet (5 août 1802), que Charles Belair, qui depuis sa soumission à l'armée française commandait le quartier de la Petite-Rivière et des Verrettes, leva l'étendard de la révolte, entraînant avec lui une bonne partie de la population des rives de l'Artibonite.

Dessalines se mit donc à la poursuite de Belair avec deux demi-brigades coloniales, la 4<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup>, et arriva au bourg de la Petite-Rivière le 8 fructidor. Là il apprend qu'une troupe de brigands descendue des montagnes désole la plaine sous les ordres d'un chef nommé Cotreau; Dessalines s'entend alors avec le général de brigade Diablanousky, qu'on avait envoyé occuper les Verrettes avec la 11<sup>e</sup> coloniale après la désertion de Belair sur les hauteurs; il marche aussitôt contre Cotreau pour débayer tout d'abord la plaine, le force à se rendre le 18 fructidor (5 septembre), désarme sur-le-champ tous les nègres et envoie leurs armes au commandant français de la Petite-Rivière.

Il dirige ensuite ses efforts contre Charles Belair, dont la

même que c'était à lui qu'il devait léguer la puissance suprême, par application de l'article de la constitution coloniale qui lui donnait le droit de désigner son successeur. Il était moins cruel que la plupart de ses collègues, très courageux d'ailleurs et, paraît-il aussi, poussant à l'extrême l'amour des parures et la recherche de l'élégance dans sa tenue.

position sur les hauteurs de Plassac lui a été révélée, l'attire dans un piège et le fait prisonnier ainsi que sa femme (19 fructidor-6 septembre). Il les fait aussitôt garroter tous deux et les envoie aux Gonaïves pour être expédiés de là au Cap, à la disposition du général Leclerc. Celui-ci fit traduire les deux prisonniers devant une commission militaire composée d'officiers noirs et de couleur, présidée par le général mulâtre Clervaux, qui les condamna à mort à l'unanimité, le 13 vendémiaire (3 octobre 1802). La sentence fut exécutée sans retard et les deux époux tombèrent ensemble, fusillés par des troupes noires. Les troupes européennes se trouvaient ainsi n'avoir pris aucune part ni à la lutte contre Belair, ni à sa condamnation, ni à son exécution.

Le général Dessalines, aussi cruel au service des Français que lorsqu'il était leur adversaire, fit égorger de son côté, après l'arrestation de Belair, par les soldats de la 4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, 300 noirs ou gens de couleur de l'Artibonite, pour venger la mort de quelques soldats européens massacrés sur le territoire qu'il commandait. Il avait d'ailleurs affirmé au général Leclerc, dans la dernière entrevue qu'il avait eue avec lui, *qu'il avait soif du sang des révoltés*. Et, en effet, la vigueur qu'il déployait contre les insurgés et sa conduite étroitement surveillée par des officiers chargés de cette mission, ne permettaient à cette époque de concevoir aucun doute sur sa fidélité<sup>(1)</sup>.

Cependant l'insurrection du Nord avait gagné le départe-

(1) Quelques jours après, le 25 fructidor, Vernet, mulâtre qui commandait les postes de Saint-Michel et de la Marmelade, cernés par des bandes de rebelles, appelle Dessalines à son secours; celui-ci accourt aussitôt et le 30 fructidor il a débloqué les deux places en perdant seulement une quinzaine de ses soldats noirs; il continue alors sa marche sur le canton d'Eanery, bat les brigands qui s'y étaient retirés, prend deux de leurs chefs et les fait fusiller, puis il retourne à Plaisance rallier les généraux Brunet et Thouvenot. On voit quels services Dessalines rendait à ce moment, quelle activité et quelle vigueur il apportait pour combattre et châtier l'insurrection.

ment de l'Ouest; des chefs noirs qui naguère étaient venus faire leur soumission à Port-au-Prince, Lamour-Derance, Lafortune et Laroze reprirent la campagne avec leurs bandes et vinrent infester les environs de Léogane et du Petit-Goave. Ces nouvelles bandes se distinguèrent par leur férocité et les supplices horribles qu'elles infligeaient aux malheureux qui tombaient entre leurs mains; elles arrivèrent jusque sur les hauteurs qui dominent Port-au-Prince et menacèrent la ville elle-même. Dans tout le département de l'Ouest on n'avait d'ailleurs obtenu que la remise d'un petit nombre d'armes : l'ordre du désarmement avait jeté la défiance dans la population de couleur, inquiète depuis le renvoi du général Rigaud, et un grand nombre d'habitants n'avait pas hésité à se jeter dans les mornes pour garder ses fusils.

Le département du Sud, où la tranquillité s'était jusqu'alors maintenue, éprouva aussi quelques secousses de cette insurrection. Un rassemblement de révoltés formé dans les hauteurs d'Acquin et de Saint-Louis surprit ces places et s'empara de leurs forts; le général Debureau parvint cependant à les en chasser et put y rétablir l'ordre. Le quartier de Jérémie fut également troublé par le nègre Domage qui reparut aux environs de la ville, incendiant et brûlant les habitations et assassinant leurs propriétaires. Mais les troupes et les habitants réunis arrêtaient à temps cette invasion qui menaçait de tout détruire : Domage fut pris et envoyé au Cap où il subit la peine due à ses crimes; il fut pendu le 12 brumaire.

Les quartiers de Jacmel, Léogane et Banic furent soumis en même temps à de semblables brigandages : mais là encore ce furent des troubles passagers tandis que dans le Nord l'insurrection se maintenait et tendait à se généraliser : ses progrès étaient d'autant plus faciles que l'armée française, presque entièrement détruite par l'épidémie, était hors d'état d'entreprendre aucune offensive sérieuse.

Les généraux Brunet et Clervaux étaient impuissants à étouffer la rébellion qui avait éclaté dans le promontoire du

môle Saint-Nicolas; les généraux Boyer et Maurepas luttèrent sans succès contre les cultivateurs du Moustique; les noirs descendant des mornes voisins du Port-de-Paix dans cette ville, malgré les efforts de sa faible garnison, massacrèrent les blancs, emportent de vive force le fort principal et déménagent promptement l'approvisionnement de poudre contenu dans ses poudrières. Le général Maurepas, accouru en toute hâte avec un détachement de 20 blancs et une compagnie de grenadiers noirs de la 9<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, tombe vigoureusement sur les révoltés, en tue un grand nombre et met le reste en fuite, mais les poudres dispersées rapidement parmi les noirs leurs complices, restèrent entre leurs mains.

Les fatigues d'une guerre pénible se joignaient donc aux ravages de la maladie pour anéantir ce qui restait de l'armée française : *Nos bataillons comptaient à peine quelques files; plusieurs n'avaient laissé de leur existence aucune trace vivante; il ne restait que le souvenir de 6.000 hommes de renfort arrivés depuis deux mois* (1).

Le général Leclerc, qui venait de mettre la colonie en état de siège par arrêté du 12 messidor, se décida alors à envoyer en France le général Boudet pour faire connaître au Gouvernement toute la vérité sur sa situation (2), le général de brigade P. de Lacroix fut appelé en même temps de la partie espagnole au Fort-Dauphin pour y prendre le commandement de la place. La fermentation des esprits déjà si

(1) Pamphile de Lacroix, ouvrage cité.

(2) Il existe dans le carton n° 70, déjà cité, des *Archives des colonies* une lettre adressée par le général Boudet au ministre de la marine, lettre datée du 9 fructidor an xi (27 août 1803), qui proteste contre les états très exagérés de l'armée de Saint-Domingue publiés dans le *Moniteur* en vue de rassurer et de tromper le public, manœuvre maladroite qui s'est d'ailleurs plus d'une fois répétée depuis; le général dit que sa division, le jour de son départ de la colonie, 6 vendémiaire an x (26 septembre 1802), division composée de la 5<sup>e</sup> et de la 11<sup>e</sup> légères, de la 7<sup>e</sup> de ligne et de deux bataillons, l'un de la 74<sup>e</sup>, l'autre de la 98<sup>e</sup>, se réduisait à 1,000 hommes presque tous hors d'état de servir.

excités fut encore accrue par l'arrivée de noirs déportés de la Guadeloupe qui les confirmèrent dans la crainte du rétablissement de l'esclavage; elle aboutit enfin à l'insurrection générale, à la trahison des généraux de couleur et à la défection des troupes coloniales. Les appréhensions manifestées par le général Leclerc, dans sa lettre du 21 thermidor, citée plus haut sur le mauvais effet des mesures prises par le général Richepance, se trouvaient ainsi malheureusement bien justifiées.

Ce fut le mulâtre Clervaux<sup>(1)</sup> qui donna le signal. Ce général qui huit jours avant avait condamné à mort son collègue Charles Belair pour fait d'insurrection et qui occupait alors le Haut du Cap, déserta dans la nuit du 21 vendémiaire (10 octobre) et passa à l'ennemi avec les troupes placées sous son commandement, à savoir la 10<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> demi-brigades coloniales et une partie de la 6<sup>e</sup><sup>(2)</sup>. Le général P. de Lacroix affirme qu'il était encore très hésitant et qu'il fut entraîné à la désertion par les menées d'un autre mulâtre, le chef de brigade Pétion<sup>(3)</sup>.

« Ce chef, froidement audacieux, dit-il, ordonna aux troupes coloniales de chavirer et d'enclouer l'artillerie des redoutes du Haut du Cap, de désarmer et de renvoyer en ville les canonniers européens. Après avoir tout mis en marche, il se rendit auprès du général Clervaux et lui annonça que les troupes coloniales étaient en défection, qu'on en avait l'avis au Cap et que pour ne pas s'exposer à payer

(1) On se rappelle que Clervaux avait été des premiers à faire sa soumission au capitaine général.

(2) On peut remarquer ici une fois de plus la facilité avec laquelle les noirs changeaient de camp sous l'impulsion de leurs chefs; c'est l'obéissance passive poussée à ses dernières limites. Ces mêmes troupes qui venaient de fusiller avec entrain Charles Belair parce qu'il avait combattu contre nous, passent maintenant à l'ennemi sans la moindre hésitation.

(3) Ce Pétion était noté par les généraux français comme intelligent, courageux et d'un caractère très réservé.

de leur tête cette défection, il ne leur restait rien de mieux à faire que de la partager.»

Et pour donner plus de valeur à son affirmation, l'auteur ajoute cette remarque : « Il est constant que si cette défection (*celle de Clervaux*) eut été préméditée, c'en était fait du général en chef et de tous les blancs qui étaient en ville. Clervaux n'avait qu'à se rendre directement en plein jour, au Cap avec les troupes noires qui en couvraient les approches. Ces troupes et celles qui formaient la garnison du Cap s'élevaient à plus de 3.000 hommes de couleur. Le capitaine général Leclerc pouvait à peine leur opposer 300 hommes de troupes européennes. La surprise et l'enlèvement du général Leclerc auraient donc été d'autant plus faciles, qu'indépendamment de ce qu'on voyait journellement Clervaux faire opérer lui-même des mouvements, les troupes qu'il commandait étaient au-dessus de tout soupçon, s'étant soumises sans coup férir au moment de notre débarquement dans la colonie.»

Quoi qu'il en soit Clervaux et ses troupes s'élançèrent à minuit hors des lignes; le général Clauzel qui commandait les troupes blanches de ces lignes n'avait pas de forces suffisantes pour arrêter le mouvement, mais il fit aussitôt prendre des mesures pour interdire tout retour offensif aux troupes noires qu'il était forcé de laisser sortir.

« Dès que le jour parut, le général Leclerc informé de cette défection fit la visite des postes abandonnés par la brigade de Clervaux; les troupes françaises en avaient pris la garde; elles étaient en petit nombre, mais il savait que l'honneur et le courage ne pouvaient être l'objet d'un calcul; à 7 heures, il passa en revue la garde nationale du Cap qui n'avait été armée que la veille; un discours improvisé, sage et véhément, la pénétra d'une ardeur guerrière que le sentiment du danger redoublait encore; à 8 heures, elle fut portée sur les points que le défaut de troupes n'avait pas permis de garnir pendant la nuit, et ce jour même, 10 à 12.000 brigands

armés, soldats noirs et cultivateurs des environs du Cap, n'osèrent tenter de consommer leurs projets et leur trahison; 2.000 hommes au plus, militaires et habitants, les tinrent en respect <sup>(1)</sup>. »

Le lendemain 23 vendémiaire (12 octobre), à minuit, croyant le moment plus favorable, Clervaux et Pétion se décidèrent à effectuer l'attaque. Les noirs s'élançèrent en masse, en poussant de grands cris; les troupes qui gardaient le Haut du Cap durent céder devant ce torrent et se replier en arrière; la barrière du Limbe défendue par un détachement de la Légion Polonaise fut forcée; le fortin Pierre-Michel tomba au pouvoir des assaillants. Heureusement ceux-ci n'eurent pas le même succès à l'attaque du fort Jeantot; ce fort, que défendait le chef de brigade Anhouil avec les débris de la 7<sup>e</sup> demi-brigade, leur opposa la plus vive résistance; trois assauts successifs furent repoussés grâce à l'intrépidité et au sang-froid de cet officier que le capitaine général félicita sur place en termes émus; celui-ci venait en effet de se porter lui-même sur le champ de bataille avec son état-major et les dragons du Cap et avait chargé à leur tête. Enfin le courage triompha du nombre; les bandes noires, étonnées de la résistance de cette poignée de soldats et d'habitants qu'elles croyaient enlever facilement, supposèrent qu'il venait d'arriver des renforts de France et abandonnèrent le champ de bataille à 4 heures du matin en y laissant de nombreux cadavres.

La garde nationale du Cap, qui comptait 1.000 fantassins et 200 chevaux, se montra à hauteur de la valeur des troupes françaises à côté desquelles elle combattait dans cette journée qui sauva les débris de notre armée et la capitale de la colonie. Sa cavalerie en particulier, lancée par le général d'Hénin, qui eut un cheval tué sous lui, fournit une charge aussi brillante qu'efficace.

(1) Rapport au ministre du préfet colonial Daure, capitaine général par intérim, après la mort de Leclerc (carton n° 70).

Pendant ce combat un regrettable événement se produisait sur la rade; la veille, Leclerc avait, par mesure de précaution, fait désarmer les détachements des troupes coloniales qui étaient restés en ville et les avait fait embarquer à bord des bâtiments. Ces malheureux n'opposèrent d'ailleurs aucune résistance. Au moment où les troupes du Haut du Cap durent se replier devant la masse des assaillants, on crut à bord que tout était perdu; les équipages affaiblis et encombrés de malades se virent en face de détachements de soldats noirs plus nombreux qu'eux-mêmes et, dans un moment de terreur irréfléchie, ils se précipitèrent sur les prisonniers et les massacrèrent sans pitié; les flots engloutirent en un instant 1.000 à 1.200 cadavres. C'était le commencement d'une guerre sans merci, d'une vraie guerre d'extermination.

Le général Cristophe, qui était cantonné à Saint-Michel avec une partie des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> demi-brigades coloniales, avait fait dire la veille au général Leclerc qu'il ne voulait point s'associer aux mulâtres (Clervaux et Pélion) qui paraissaient vouloir profiter des troubles de la colonie pour usurper le Gouvernement, mais sans toutefois lui promettre son concours. Il resta neutre en effet pendant le combat, mais ayant probablement réfléchi pendant la journée, il partit la nuit suivante de Saint-Michel pour aller rejoindre Clairvaux qui se retirait dans la direction de la Grande-Rivière. Il est à remarquer que Leclerc, se défiant probablement de Cristophe, s'était abstenu de lui confier comme à Dessalines la conduite d'aucune expédition éloignée; le poste qui lui avait été confié le maintenait sans cesse en activité dans la plaine du Nord; il avait à diriger tous ses efforts contre les insurgés de cette plaine et des quartiers de l'Acul, de Limonade et du Morne-Rouge. Le général Paul Louverture, qui servait sous les ordres de Cristophe, le suivit naturellement dans sa désertion.

Dessalines était donc le seul des anciens généraux de Toussaint qui n'eût pas encore passé à l'ennemi; mais il était facile déjà de prévoir qu'il ne tarderait pas à suivre

l'exemple de Cristophe et, en effet, quelques jours après il faisait à son tour défection<sup>(1)</sup>, entraînant avec lui dans sa révolte toutes les troupes noires placées sous ses ordres. On a déjà constaté plusieurs fois que ces troupes obéissaient aveuglément à l'impulsion de leurs chefs.

La situation du général Leclerc se trouvait singulièrement empirée par cette défection complète des généraux de couleur et de leurs troupes; notre armée, réduite à un petit nombre d'hommes, se trouvait, d'une part, privée d'utiles auxiliaires et, d'autre part, voyait ses ennemis renforcés d'un nombre important de bonnes troupes noires formées et aguerries sous le drapeau français.

Depuis le commencement de l'expédition, Leclerc avait reçu environ 34.000 combattants français; sur ce nombre, 24.000 étaient morts, 7.000 étaient malades ou convalescents; il lui restait donc tout au plus 3.000 hommes disponibles: il était donc réduit, par suite du chiffre énorme de ses pertes, aux neuf dixièmes de son armée. La garde nationale du pays, qui avait rendu tant de services, n'était plus, par suite de la défection des gens de couleur, composée que des propriétaires et ne se trouvait plus assez nombreuse pour couvrir les campagnes.

Il ne paraît pas superflu de donner ici, d'après le général en chef, quelques détails sur les ravages causés dans nos troupes par la fièvre jaune; nous nous reporterons pour cela à sa correspondance officielle depuis le mois de mai. A partir de ce moment, en effet, l'histoire de l'expédition française va se résumer presque entièrement dans l'histoire de cette implacable épidémie: l'armée française va être progressivement réduite non par le feu de l'ennemi, mais par la maladie. Leclerc fait connaître, à la date du 18 floréal an x

<sup>(1)</sup> Il est à remarquer que les défections des généraux de Toussaint s'effectuèrent dans le même ordre que leur soumission. Clervaux le premier, Cristophe et enfin Dessalines.

(8 mai 1802), la situation de l'armée par la lettre suivante<sup>(1)</sup> :

« Les maladies font des ravages effrayants dans l'armée que je commande. Vous en serez convaincu quand vous jetterez les yeux sur la situation ci-jointe de l'armée. Vous verrez que cette armée, que vous avez calculé être de 20.000 hommes, est réduite en ce moment à 12.000 puisque les 1.300 canonniers de marine portés sur mon état ont été débarqués et ne faisaient nullement partie des 20.000 hommes que vous comptiez que j'avais. J'ai, dans ce moment, 3.600 hommes aux hôpitaux. Depuis environ quinze jours, je perds depuis 30 jusqu'à 50 hommes par jour dans la colonie<sup>(2)</sup> et il n'y a pas de jours où il n'entre de 200 à 250 hommes à l'hôpital, tandis qu'il n'en sort pas plus de 50.

« Mes hôpitaux sont encombrés; j'y donne tous mes soins; mais faites attention que je suis arrivé dans une colonie dont les principaux établissements ont été brûlés, que mes effets d'hôpitaux sont tous restés en arrière, que les garnisons que j'ai dans les villes souffrent beaucoup parce qu'il n'y a pas de casernes, que les soldats manquent de hamacs, la marine les ayant remportés presque tous. Si mes hommes tombent malades, ce n'est pas faute d'être bien nourris, car la composition de la ration est excellente. Je leur donne du pain qui est très bon; sur trois distributions de viande, je leur en donne une de viande fraîche, une de lard et une de viande salée; je leur donne deux onces de riz et la demi-bouteille de vin par jour; il est impossible de mieux nourrir des troupes à Saint-Domingue. Aux hôpitaux, les soldats reçoivent de bons aliments. Les officiers de santé servent avec beaucoup de zèle, mais, faute d'emplacements et faute d'effets, les malades sont encombrés.

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.

(2) On verra par la suite ce chiffre des morts par jour s'élever jusqu'à une valeur triple ou quadruple.

« Donnez ordre, citoyen ministre, qu'on nous envoie des effets d'hôpitaux, car, à l'heure où je vous écris, nous n'en avons pas encore reçu. Cette consommation d'hommes est effrayante et on m'assure qu'elle ne fera qu'augmenter.

« Pour être maître de Saint-Domingue, j'ai besoin de 25.000 Européens présents sous les armes, vous voyez que je n'en ai que la moitié; il n'y a pas un instant à perdre pour m'envoyer des renforts.

« On m'annonce l'arrivée de troupes dans lesquelles se trouve la 77<sup>e</sup>. C'est un bien mauvais calcul que de m'envoyer des troupes de nouvelle formation. J'ai reçu déjà ici la 71<sup>e</sup>; elle perd 2 hommes pour 1 que perdent toutes les autres demi-brigades; vous m'envoyez la 77<sup>e</sup>, il en sera de même. Ne m'envoyez jamais de recrues qui n'aient pas connu les fatigues de la guerre, ce serait autant d'hommes perdus.

« Envoyez-moi 50 officiers de santé, car il nous en meurt beaucoup. »

L'état de situation de l'armée joint à l'armée et que Leclerc invite le ministre à examiner est le suivant :

*Division Hardy.*

11 <sup>e</sup> demi-brigade.....	1.100 hommes.
76 <sup>e</sup> .....	460
28 <sup>e</sup> .....	350
7 <sup>e</sup> .....	1.200
98 <sup>e</sup> .....	500

*Division Desfourneaux.*

31 <sup>e</sup> demi-brigade .....	.800 hommes.
30 <sup>e</sup> .....	417
38 <sup>e</sup> .....	503
Bataillon allemand.....	617

*Division Rochambeau.*

Légion expéditionnaire.....	1.100 hommes.
5 <sup>e</sup> légère.....	685
71 <sup>e</sup> de ligne.....	401
79 <sup>e</sup> .....	398

*Division Boudet.*

68° de ligne.....	500 hommes.
56°.....	250
15° légère.....	315
90° de ligne.....	457
Légion de la Loire.....	750
Artillerie de marine.....	1.300
Artillerie de terre.....	734
Sapeurs.....	131
Garde à pied du général en chef.....	400
Garde à cheval.....	450
TOTAL.....	<u>13.808 hommes.</u>

La partie espagnole est occupée par 300 hommes de la 11<sup>e</sup> et 500 hommes de la légion expéditionnaire qui sont compris dans cet état.

Pendant le mois de prairial, la situation sanitaire de l'armée ne fit qu'empirer; on jugera des pertes éprouvées par la lettre suivante de Leclerc au ministre, en date du 5 messidor an x (24 juin 1802)<sup>(1)</sup> :

« Mes dernières lettres ne peuvent vous donner qu'une idée très imparfaite des ravages que la maladie continue à exercer. Vous en jugerez facilement en jetant les yeux sur l'état des pertes que l'artillerie avait déjà faites à l'époque du 1<sup>er</sup> messidor : la moitié des officiers de cette arme sont morts; il en est de même dans l'arme du génie. Les corps de l'armée font aussi des pertes énormes en officiers et en soldats.

« Nos hôpitaux sont en très mauvais état; *les employés et infirmiers meurent tous*; mes effets d'hôpitaux de Brest n'arrivent pas.

« Malgré tant de calamités, l'armée n'est pas découragée; elle compte sur la reconnaissance du Gouvernement français; je l'invoque aujourd'hui.

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.*

« Beaucoup de militaires pères de familles sont morts, soit à la suite de leurs blessures, soit à la suite d'une maladie *plus cruelle que les combats les plus meurtriers*. Le Gouvernement doit s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Je demande que les consuls prennent un arrêté par lequel il sera réservé 50 places au Prytanée français pour les enfants des militaires morts à Saint-Domingue. . . .<sup>(1)</sup> »

Le 17 messidor an x (7 juillet 1802), s'adressant toujours au ministre de la marine, Leclerc s'exprime de la manière suivante<sup>(2)</sup> :

« La mortalité continue et fait présentement ses ravages dans toute la colonie ; le mois de prairial peut m'avoir coûté 3.000 hommes ; le mois de messidor m'en coûtera davantage. Il me coûte jusqu'à présent 160 hommes par jour.

« J'ai ordonné que dans ce moment on fit une revue de l'armée par corps : Je n'ai guère dans ce moment que 8.500 hommes présents sous les armes, non compris les 2.000 hommes que je viens de recevoir. Mes troupes sont pourtant aussi bien nourries qu'il est possible qu'elles le soient, et elles ne font point de fatigues.

« Je viens de perdre ces jours derniers le général d'artillerie Pambour ; c'était un très bon officier. Il m'avait rendu de vrais services pendant cette campagne ; il laisse une femme et des enfants, que je recommande à la justice du Gouvernement.

« Je désire bien vivement que le Gouvernement prenne l'arrêté que je lui ai demandé pour réserver 50 places au Prytanée pour les enfants des militaires morts à Saint-Domingue : cette mesure est de justice rigoureuse.

« Depuis notre débarquement ici, nous sommes constamment à la brèche ; depuis le jour où nous n'avons plus à

<sup>(1)</sup> A la fin de cette lettre, Leclerc signale particulièrement au ministre des familles des généraux Debelle et Hardy.

<sup>(2)</sup> *Archives des colonies*. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 71.

craindre le feu des rebelles, la maladie exerce sur nous des ravages affreux. *Jamais armée ne s'est trouvée dans une situation plus pénible* : chaque jour j'ai à regretter la perte de bons officiers ; il y a tel bataillon de l'armée qui a perdu les deux tiers des siens.

« Le général de brigade Tholozé est arrivé ici fort à propos avec 2 ou 3 officiers du génie. Envoyez-moi de suite 30 officiers de cette arme, 40 de l'artillerie (c'est à peu près ce que j'ai perdu depuis que je suis arrivé ici) et 100 officiers de santé. Je suis bien embarrassé pour soigner mes malades. »

Dans une autre lettre écrite le même jour au même ministre<sup>(1)</sup>, Leclerc formule d'autres réclamations :

« Depuis le 21 germinal je n'ai reçu aucune lettre de vous. J'ai correspondu avec vous très exactement et vous ne répondez à aucune de mes lettres : *l'abandon où vous me laissez est cruel* <sup>(2)</sup>. Je vous ai demandé de l'argent, des habits, des effets d'hôpitaux, des effets d'artillerie, des ouvriers ; vous ne m'avez rien envoyé et vous ne m'annoncez rien. Pas une de vos lettres n'a exprimé si le Gouvernement était satisfait de ma conduite. On a besoin d'encouragements dans la position où je me trouve. »

Enfin, dans une troisième lettre du même jour relative à l'organisation de l'administration coloniale, Leclerc termine en faisant connaître le désir, ou plutôt le besoin qu'il a d'être bientôt remplacé dans les hautes, mais pénibles fonctions qu'il exerce :

« . . . Mon intention, dit-il, est de faire dans deux mois et

(1) *Archives des colonies, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.*

(2) On a vu les mêmes reproches adressés au ministre par les capitaines généraux de la Martinique et de la Guadeloupe, et par le capitaine général de l'Île-de-France, Decaen ; tous se plaignent, presque dans les mêmes termes, de l'abandon où les laisse le ministre Decrès (*Les guerres des Antilles de 1793 à 1815 et la guerre aux îles de France et Bourbon en 1809 et 1810*).

demi <sup>(1)</sup> toute la tournée de la colonie; ... je verrai la partie espagnole, je la parcourrai en détail et je l'organiserai. Après ce, je reviendrai au Cap et j'espère à mon retour, qui sera dans cinq ou six mois <sup>(2)</sup>, *y trouver un successeur*. Je serai très heureux si ma santé me permet d'exécuter tout ce que je vous dis; mais je ne suis pas d'avis de passer à Saint-Domingue une seconde année.

« Il est trop cruel d'exister comme je le fais, ne soutenant mon existence que par artifice. D'ailleurs, à cette époque, j'aurai fait à Saint-Domingue tout ce que le Gouvernement peut exiger de moi. Si, lorsque mes opérations seront terminées, le Gouvernement ne m'avait pas envoyé un successeur, alors j'utiliserais de la faculté que le Premier Consul m'a donnée de vive voix de quitter Saint-Domingue lorsque mes opérations y seraient terminées.

« Je me suis logé depuis quelque temps sur le morne du Cap, et ma santé y est passable pour le moment. »

On sent dans cette lettre percer non pas du découragement, c'est un sentiment que Leclerc ne connut jamais, mais un peu de lassitude. La situation allait en effet toujours en s'aggravant; aux ravages de plus en plus effrayants de la maladie venaient s'ajouter les troubles, les insurrections, la défection des troupes coloniales; nous verrons cependant Leclerc tenir tête à l'orage sans se décourager et poursuivre héroïquement sa tâche jusqu'à la mort.

Mais, continuons l'analyse de sa correspondance pour y suivre l'historique de cette maladie qui aboutira pour ainsi dire à la destruction de l'armée.

Le 23 messidor (13 juillet), dans une lettre au ministre <sup>(3)</sup>, il donne à ce sujet de nouveaux détails :

« Je n'ai encore pu commander le désarmement du Nord :

<sup>(1)</sup> C'est-à-dire au mois de vendémiaire, considéré alors comme devant amener la fin de l'épidémie.

<sup>(2)</sup> Leclerc aurait eu alors à peu près un an de présence dans la colonie.

<sup>(3)</sup> Carton n° 71 déjà cité.

cette question est très délicate; *il m'est impossible de penser à faire marcher les troupes européennes* en ce moment : un bataillon de la légion du Cap a perdu 300 hommes sur 600 après trois jours de marche. Mes troupes noires sont très faibles et leurs officiers réformés les agitent. Ma garnison du Cap est très faible, et je ne puis l'augmenter sans m'exposer à perdre la moitié des troupes que j'y placerai. Je suis obligé d'user de beaucoup de circonspection pour réussir. Sous trois jours je commencerai le désarmement au Dondon, à la Grande-Rivière et à la Marmelade.

« Depuis huit jours, des rassemblements nocturnes ont eu lieu en plaine et même en ville, mais je les surveille. Le but des conspirateurs est le massacre des Européens; on doit commencer par les généraux. Je ne leur laisserai pas moyen d'exécuter leurs desseins. Je pousse l'organisation de la gendarmerie et le désarmement; je ne serai tranquille que lorsque ces deux opérations seront terminées.

« La mortalité continue : depuis mes dernières dépêches, j'ai perdu l'adjudant commandant Andrieux, le chef de brigade Jaumes, commandant la gendarmerie de l'Ouest, les chefs de brigade Mangin, de la 74<sup>e</sup> de ligne, et Lefèvre, de la 19<sup>e</sup> légère.

« Le général de brigade Tholozé et le chef de brigade Maubert, du génie, sont arrivés depuis cinq ou six jours; ils sont sérieusement malades. La 7<sup>e</sup> de ligne *est anéantie*. Il ne faut jamais envoyer aux Antilles des corps qui sont restés dans le Nord de la France. »

Post-scriptum du 24 messidor (14 juillet) :

« Le général de brigade Tholozé et le chef de brigade Maubert sont morts hier. Il ne reste de tous les officiers du génie qui me sont arrivés par le *Pelago* que le chef de bataillon Fournier. Envoyez-moi un autre commandant du génie et d'autres officiers. »

La lettre du capitaine général au ministre, en date du

3 thermidor<sup>(1)</sup>, donne des chiffres précis sur les pertes journalières de l'armée :

« La mortalité ne cesse pas. Vous pouvez vous en convaincre en jetant les yeux sur l'état ci-joint des hommes morts dans les hôpitaux du Cap<sup>(2)</sup> pendant la troisième décade de messidor.

« L'adjutant-commandant Valette, le chef de bataillon d'artillerie Aucastru, le chef de brigade Lefèvre viennent de mourir. »

L'état des officiers, officiers de santé, employés, soldats et malades civils ou indigènes morts dans les hôpitaux du Cap pendant la troisième décade du mois de messidor an x, qui était joint à cette lettre, donne au total 544 hommes, soit en moyenne 54 hommes par jour.

Une autre lettre écrite par Leclerc au ministre, à cette même date du 3 thermidor, fait voir que la marine, aussi bien que l'armée, payait son contingent à la maladie.

« La perte considérable qu'ont éprouvée ici plusieurs bâtiments de l'État m'oblige, dit-il, de leur faire donner, quand ils rentrent en France, des noirs pour soulager leurs équipages dans la manœuvre. Ces noirs sont toujours choisis parmi ceux dont l'existence pourrait être dangereuse dans la colonie. . . »

Il demande en conséquence au ministre de prendre des mesures pour empêcher ces noirs de revenir à Saint-Domingue.

Dans une lettre du 29 thermidor (16 août 1802), il constate de nouvelles pertes :

« . . . La maladie continue toujours ses ravages. J'ai perdu depuis peu de jours les généraux Von der Weil et Desplanques, l'adjutant-commandant Crouzat et plusieurs chefs

(1) Carton n° 71 déjà cité.

(2) Ces hôpitaux étaient au nombre de cinq, savoir : les Pères, la Providence, la Petite-Anse, la Hogue et Charrier.

de corps; le commissaire des guerres Agobert vient de mourir. Les deux corps de canonniers de la Méditerranée sont à moitié détruits pour quinze jours de campagne qu'ils ont faits.

«Envoyez-moi un commandant de l'artillerie et un commandant du génie.»

On peut remarquer en passant, à propos de cette dernière demande, que les officiers des armes spéciales paraissent avoir surtout manqué au général en chef, qui en réclame toujours sans se lasser.

Autre lettre du 9 fructidor (25 avril 1802) :

«Il me paraît que vous ne vous êtes pas fait une idée exacte de ma position par les ordres que vous m'adressez : vous m'ordonnez d'envoyer en Europe les généraux noirs; il est bien simple de les arrêter tous le même jour, mais ces généraux me servent à arrêter les révoltes, qui continuent toujours et qui ont un caractère alarmant dans certains cantons.

«Mais, citoyen ministre, ne perdez pas un instant pour faire partir les convois de troupes que vous m'avez annoncés. . .

«Je ne vous fais plus l'énumération des officiers supérieurs que je perds chaque jour; *ce tableau est trop long*. Au 15 vendémiaire, époque à laquelle je suppose que la maladie s'arrêtera, je passerai toute l'armée en revue et je vous ferai connaître nos pertes.

«J'aspire au moment où je pourrai faire enlever ceux qui me gênent ici et cela ira à 2.000. Mais je ne puis le faire sans avoir assez de troupes pour entrer de suite en campagne et marcher sur tous les points où je trouverais des rebelles. Des 12.300 hommes que vous m'annoncez, je n'ai encore reçu que 3.850. Je ne désire pas le reste avant un mois<sup>(1)</sup>, mais il

<sup>(1)</sup> Évidemment à cause de la maladie, qu'il suppose devoir disparaître au bout d'un mois.

serait fâcheux que la moitié, au moins, ne fût pas arrivée à cette époque. . .

« Je poursuis les rebelles avec une activité dont les habitants de ce pays ne se font pas d'idée et la révolte n'augmente pas, ce qui est beaucoup.

« On m'annonce une insurrection au Dondon et à la Marmelade, qui jusqu'à présent n'avaient pas bougé. Je ne crains pas une insurrection violente de ce côté, qui est désarmé<sup>(1)</sup>. Pensez à me donner un successeur, car dans six mois j'aurai besoin de repos et je l'aurai bien mérité.

« *P.-S.* L'insurrection du Dondon est plus forte que je ne croyais; mais, par les mesures que j'ai prises, j'espère qu'elle n'aura pas de suite. »

Une lettre adressée le 8 fructidor (26 août) par Leclerc au ministre de la marine fournit des renseignements précis sur la situation de la maladie à cette époque :

« Vous verrez, par l'état ci-joint, qui est bien loin d'être satisfaisant, que la maladie commence à devenir moins violente au Cap.

« Les hôpitaux du môle ont perdu, pendant le mois de messidor, 677 hommes; pendant thermidor, 693 hommes.

« Ceux de Plaisance, Port-de-Paix, Port-Margot et Le Borgne, pendant les deux mois, 874 hommes<sup>(2)</sup>.

« Celui du Fort-Liberté et les ambulances de la Plaine, pendant les mêmes mois, 392 hommes<sup>(3)</sup>.

« Je viens de perdre le chef de la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, celui de la 71<sup>e</sup> et celui de la 11<sup>e</sup> légère.

« Je n'ai pas en ce moment 5 chefs de corps venus de France avec moi.

(1) Leclerc avait été évidemment mal renseigné sur les résultats du désarmement, qui laissait un grand nombre d'armes entre les mains des noirs.

(2) En moyenne 437 hommes par mois pour le premier groupe et 196 hommes par mois pour le second.

(3) *Archives des colonies*, carton n° 71 déjà cité.

« J'ai perdu 2 généraux de division, 10 généraux de brigade, 9 adjudants-commandants.

« Je suis sans officiers d'artillerie et du génie; j'ai besoin d'officiers de santé. »

L'état annexé à cette lettre du 8 fructidor an x, des officiers, officiers de santé, employés, soldats et malades civils ou indigènes morts *dans les hôpitaux du Cap* <sup>(1)</sup>, pendant la troisième décade du mois de thermidor an x, se chiffre par un total général de 313 morts.

On jugera facilement par cet état, qui correspond à une perte de 1.000 hommes environ pour un mois dans les *seuls hôpitaux du Cap*, ce qu'était la maladie dans cette ville avant que, suivant l'expression de Leclerc, elle eût commencé « à devenir moins violente. » Les hôpitaux du Cap fournissaient, il est vrai, presque autant de victimes, à eux seuls, que l'ensemble des autres hôpitaux de la colonie.

Citons encore, avant de clore cette longue mais instructive liste de citations, la lettre par laquelle Leclerc expose au ministre sa situation à la date du 26 fructidor (18 septembre 1802 <sup>(2)</sup> :

« Citoyen ministre, voici ma position : J'ai reçu des 13.302 hommes que vous m'avez annoncé devoir arriver de différents ports :

« 1° De Toulon, par l'*Intrépide* et l'*Annibal*, 1.100 hommes (dont 300 faisant partie du dépôt de la légion expéditionnaire sont un composé de brigands de la Provence. Une moitié a déserté avec les brigands et l'autre moitié est incapable de rendre aucun service);

« 2° De Toulon, par la *Cérès*, la *Boudinelle* et le *Mohawk*, 597 hommes;

« 3° De Brest, par le *Conquérant*, le *Pelago* et l'*Union*, 1.200 hommes;

(1) Les 5 hôpitaux désignés précédemment.

(2) Carton N° 72 déjà cité.

« 4° De Rochefort, par l'*Intrépide*, 500 hommes;

« 5° Du Havre, par l'*Argus* et le *Vigilant*, 120 hommes;

« 6° Du Havre, par l'*Alexandrine* et le *Républicain*, 464 hommes;

« 7° De Gênes, par 3 bâtiments escortés par le *Vautour*, 481 hommes;

« 8° De Libourne, 13 bâtiments escortés par le *Lodi*, 2.270 hommes (Légion Polonaise);

« Au total : 6.732 hommes.

« Je n'ai rien reçu en outre.

« A mesure de l'arrivée de ces troupes, j'ai été obligé de les mettre en campagne pour réprimer les insurrections générales dont je vous ai rendu compte dans mes dernières dépêches. Pendant les premiers jours les troupes ont agi et ont obtenu des succès; mais la maladie les a atteintes et, à l'exception de la Légion Polonaise <sup>(1)</sup>, *tous les renforts arrivés sont anéantis*. Cette légion est arrivée depuis deux jours et l'insurrection est si violente dans le Nord, que j'ai été obligé de les faire marcher de suite. La maladie fait des ravages aussi grands que dans la canicule. On m'annonce un changement de saison pour le 15 vendémiaire (c'est-à-dire vers le commencement d'octobre); mais *je crains bien de n'avoir plus de soldats à cette époque*.

« Je ne puis vous donner une idée exacte de ma position : chaque jour elle empire et ce qui retardera beaucoup la prospérité de la colonie, c'est qu'à l'époque où les maladies cesseront, *je n'aurai plus d'hommes pour agir*.

« Si je puis avoir, au 15 vendémiaire, 4,000 Européens en état de marcher, je me trouverai très heureux, en comprenant tout ce que vous m'avez envoyé et ce que j'ai amené avec moi.

« *Tous mes chefs de corps sont morts à l'exception de deux* : je n'ai pas de sujets pour les remplacer.

(1) Cette légion, arrivée par le convoi de *Lodi* arrivé l'avant-veille (24 fructidor), venait de débarquer.

« Pour vous faire une idée de ma perte, sachez que la 7<sup>e</sup> de ligne est arrivée ici à 1.395 hommes; elle a en ce moment 83 malingres et 107 aux hôpitaux; le reste a péri <sup>(1)</sup>. La 11<sup>e</sup> légère est arrivée à 1.900 hommes : elle a 163 hommes au corps et 201 aux hôpitaux. La 71<sup>e</sup>, qui a reçu environ 1.000 hommes, en a 19 au drapeau et 133 aux hôpitaux.

« Il en est de même du reste de l'armée : ainsi faites-vous une idée de ma position dans un pays où la guerre civile a existé pendant dix ans et où les révoltés sont persuadés qu'on veut les réduire à l'esclavage.

« La Légion Polonaise est nue et mal armée, et il lui est dû plusieurs mois de solde. Il n'y a aujourd'hui que 37.000 francs dans la caisse générale de l'armée. Le défaut de fonds ne contribue pas peu à rendre ma situation plus mauvaise. A défaut de troupes européennes, je suis obligé de solder des noirs qui me coûtent très cher et le désarmement est suspendu.

« Si le Gouvernement français veut conserver Saint-Domingue, il faut, au reçu de ma lettre, donner des ordres pour faire partir de suite 10.000 hommes; ils arriveront en nivôse et l'ordre sera complètement rétabli avant les chaleurs. Mais si cette maladie devait régner trois ans de suite à Saint-Domingue, *il faudrait que le Gouvernement renonçât à cette colonie.*

« Je n'ai pas 4 officiers du génie dans la colonie, je n'ai plus d'officiers d'artillerie, je manque d'officiers de santé. Je viens de perdre le citoyen Larocheblin, inspecteur aux revues, et le citoyen Rey, chef de la 5<sup>e</sup>, que j'avais nommé général de brigade.

« Ma santé est trop délabrée pour que je puisse résister longtemps aux fatigues que ma position exige. Le 28 je fais

(1) Ce régiment avait donc perdu 1.200 hommes; l'expression *anéanti*, qui revient souvent sous la plume de Leclerc, n'est pas trop forte pour caractériser une pareille destruction (et la maladie devait durer encore plus d'un mois). On trouve de même que la 11<sup>e</sup> légère a perdu 1.636 hommes.

faire une attaque sur le Dondon, la Marmelade et la Grande-Rivière où les rebelles sont en force<sup>(1)</sup>. Je suis obligé d'y aller moi-même, car je n'ai personne pour diriger les troupes sur ce point.

« Vous m'avez envoyé les généraux de division Debureau et Quantin; le premier ne se remue point de crainte de mourir; le second ne connaît rien à la guerre.

« Aussitôt ma lettre reçue, ne perdez pas un instant pour vous occuper de l'expédition des troupes. Il y aurait bien de l'avantage à les envoyer sur des bâtiments de l'État, pour me les faire arriver plus promptement.

« Quoique je vous aie fait ma position si affreuse, je dois vous dire que le courage ne me manquera jamais, que les insurrections qui ont éclaté dans le Sud et l'Ouest sont à peu près apaisées, que Charles Belair, un des généraux soumis qui s'était mis à la tête des insurgés, vient d'être arrêté et qu'il sera fusillé au Cap.

« Depuis quatre mois, je ne me soutiens que par adresse, sans avoir de force réelle : jugez si je puis remplir les intentions du Gouvernement.

« Que mon successeur soit un homme fort de caractère, instruit comme militaire et comme administrateur, autrement la possession de la colonie serait compromise. »

Trois jours après, 29 fructidor (14 septembre), pour compléter la lettre précédente, Leclerc rappelle énergiquement au ministre le personnel qu'il est nécessaire de lui envoyer :

« Citoyen ministre, *il faut* ajouter aux 10.000 hommes que je vous demande 24 officiers du génie, dont 1 général, 2 chefs de brigade, 4 chefs de bataillon, 10 capitaines et 8 adjoints. Je n'ai plus que 5 officiers de cette arme, dont 2 sont malades.

« *Il faut* 200 sapeurs ou ouvriers propres aux travaux du génie; *il faut* 40 mineurs.

(1) On a vu plus haut que cette attaque avait abouti à un insuccès.

« Il faut 24 officiers d'artillerie dont 3 chefs de brigade, 6 chefs de bataillon, 15 capitaines ou lieutenants.

« Il faut 60 officiers de santé de différentes classes; je n'en ai plus; je me sers de ceux de la colonie qui ne sont pas instruits.

« Encouragez le passage d'ouvriers, car quoique nous payions jusqu'à 3 gourdes par jour<sup>(1)</sup> les charpentiers et menuisiers, nous en manquons. Depuis un mois je n'ai pas eu 300.000 francs à disposer; jugez de ma situation. »

Ces extraits de la correspondance du capitaine général avec le ministre de la marine font voir à quel état pitoyable étaient réduites les forces françaises au moment où se produisit la défection des généraux noirs et de leurs troupes; il était manifestement impossible, dès lors, de continuer à occuper toutes les places du Nord, et Leclerc dut se résigner à signer l'ordre d'évacuation des places de Fort-Dauphin, de Port-de-Paix, du Borgne et de Plaisance, afin de concentrer ses troupes dans l'enceinte du Cap; en même temps il chargeait le général Brunet de faire évacuer les Gonaïves, la Crête à Pierrot et Saint-Marc et de concentrer toutes les troupes de l'Ouest dans la ville de Port-au-Prince.

Le général Pamphile de Lacroix qui commandait à Fort-Dauphin et dont la brigade tenait tout le pays entre Caracol et Laxavon, raconte avec détail<sup>(2)</sup> les circonstances émouvantes de son évacuation que nous allons résumer d'après son récit.

Il avait à ce moment au Fort-Dauphin 600 hommes de troupes noires, et seulement 150 Européens disponibles : la plupart de ses postes extérieurs étaient bloqués, notamment le fort Delpuech, situé près de Vallières, où se trouvaient 80 hommes de la 77<sup>e</sup> demi-brigade.

Ne voulant pas abandonner dans cette situation critique ce détachement à 8 lieues de Fort-Dauphin, il eut recours

(1) Environ 15 francs.

(2) Ouvrage cité, tome II.

au chef de la 1<sup>re</sup> demi-brigade coloniale, Toussaint Brave <sup>(1)</sup>, dont il avait su gagner la confiance, et lui promit de le faire nommer chef de légion de gendarmerie s'il allait recueillir le poste du fort Delpuech. Il lui confia, à cet effet, toutes les troupes dont il disposait, restant seul à Fort-Dauphin pour rassurer les habitants. Toussaint Brave partit aussitôt et, après une marche de plus de 12 heures pendant laquelle il eut constamment à tirailler et à enlever des embuscades, il rentra à Fort-Dauphin ramenant la petite garnison du fort et des autres postes extérieurs. A son retour le général de Lacroix se trouvait avoir environ 230 hommes de troupes blanches vis-à-vis des 800 noirs des 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> brigades coloniales.

Il signifia alors à Toussaint Brave l'ordre qu'il avait reçu de rentrer au Cap avec toutes ses troupes; mais celui-ci, après s'être concerté avec ses officiers, refusa formellement de se laisser embarquer; le général fit aussitôt rassembler le détachement européen avec ses six pièces de canon et donna à Toussaint l'ordre de sortir de la ville avec toutes les troupes de couleur.

Les troupes noires se précipitèrent sur la redoute fermée qui couvre la porte de Laxavon, tandis que les Français se retiraient dans le fort Dampierre <sup>(2)</sup> où le général appela à lui la population blanche et de sang mêlé, laissant la population noire rejoindre les troupes de sa couleur. « Il y avait dans le fort Dampierre, dit P. de Lacroix, 80 milliers de poudres, d'immenses provisions d'eau-de-vie, de viande et de biscuit; c'était le dépôt général des approvisionnements de l'armée; il y en avait pour la valeur de 2 millions. Je séjournai le temps nécessaire pour avarier et détruire ce que

(1) Nom que ce chef noir avait mérité par sa bravoure.

(2) On appelait ainsi depuis la récente inhumation dans son enceinte du général Dampierre le grand fort régulier d'où la ville de Fort-Dauphin avait tiré son nom.

je ne pouvais emporter <sup>(1)</sup>, et pour faire embarquer les malades que j'avais eu l'attention d'y placer en arrivant au Fort-Dauphin.

« Il ne faut que quelques heures pour se rendre par mer de cette ville au Cap; nous fûmes surpris par des calmes et nous restâmes trois jours en route. Pendant cette traversée nous eûmes sur 250 malades, 66 morts, que nous jetâmes à la mer. »

Quand la concentration ordonnée par le général Leclerc fut terminée, l'armée française se trouva occuper encore dans le département du Nord : le Cap français, le môle Saint-Nicolas et l'île de la Tortue.

Dans le département de l'Ouest : le Port-au-Prince, Léogane et Jacmel.

Le département du Sud était heureusement resté calme pendant l'insurrection des deux autres.

Pour renforcer l'armée si pitoyablement réduite, Leclerc prit à la date du 1<sup>er</sup> complémentaire an x (16 septembre), deux arrêtés : le premier organisait dans la ville du Cap une garde nationale composée de 1 compagnie de grenadiers, 1 compagnie de chasseurs et 8 de fusiliers formant bataillon avec 2 compagnies de dragons. L'effectif des compagnies d'infanterie était de 114 hommes y compris les 3 officiers, et l'effectif des compagnies de dragons, de 84 hommes en y comptant aussi les trois officiers. Le chef de bataillon Touzard était nommé commandant de cette force.

Le second arrêté ordonnait la formation d'une garde nationale analogue dans toutes les villes ou paroisses où les généraux de division commandants le jugeraient convenable.

(1) Pendant ce séjour, le général Lacroix ne fut pas inquiété par les noirs : Toussaint, après sa séparation, lui avait fait dire que tant qu'il serait en face de lui, à terre, il exécuterait ses ordres, mais qu'il ne voulait pas le suivre sur mer.

## CHAPITRE XI.

## SITUATION DE LA PARTIE ESPAGNOLE.

Nous n'avons pas eu à parler de la partie espagnole de l'île depuis la prise de possession de cette partie par les Français; elle eut, en effet, la bonne fortune d'échapper aux troubles et aux insurrections qui tourmentaient la partie française pendant la période que nous venons de parcourir; tout au plus si elle eut à souffrir sur sa frontière de quelques incursions des brigands voisins de la partie française que l'attitude vigoureuse et décidée des habitants parvint d'ailleurs toujours à arrêter. Elle eut aussi la bonne fortune, non moins appréciable, d'échapper à peu près complètement aux ravages de la fièvre jaune qui sévissait alors si cruellement sur l'autre partie de l'île, ou du moins si la maladie y fit quelques victimes, elle fut bien loin d'avoir l'intensité que nous avons dû signaler au Cap <sup>(1)</sup>.

La seule agitation qui troubla la partie espagnole pendant cette période de calme et de tranquillité fut excitée par le général Desfourneaux qui y avait été envoyé, comme on l'a vu plus haut, après la campagne contre Toussaint-Louverture. L'esprit toujours inquiet de ce général porté aux intrigues politiques aurait bien vite fait perdre le fruit de l'administration prudente et éclairée du général Kerversau si Leclerc, informé de ses agissements, ne s'était décidé à le rappeler au Cap et à le renvoyer en France. Il annonce cette décision au ministre et lui en fait connaître les motifs dans une lettre du 2 fructidor an x (20 août 1802) <sup>(2)</sup>, ainsi conçue :

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 71.

<sup>(2)</sup> La population totale de la partie espagnole s'élevait alors, d'après un tableau statistique donné dans une « *Esquisse topographique de la partie de*

« J'avais ôté le général Desfourneaux de la partie française où, par son peu de connaissance des hommes et des choses et son désir immodéré de faire parler de lui, il ne pouvait que faire du mal. Je l'avais envoyé dans la partie espagnole où il n'y avait rien à faire. Arrivé là il a cherché à se faire un parti; il a vexé les hommes que j'y avais placés. Il a été jusqu'au point d'intercepter mes correspondances avec le général Kerversau. Je l'ai rappelé; alors il a fait la proclamation que vous trouverez ci-jointe <sup>(1)</sup>. Vous sentirez l'in-

*Saint-Domingue habitée par les Espagnols* signée Albert et datée de 1802, à 119425 habitants. La population de la capitale Santo-Domingo s'élevait à 25000 âmes; la plus importante ensuite, celle de San Yago, atteignait 20000 âmes; celle des autres paroisses était inférieure à 5000.

(1) Le texte imprimé de cette proclamation que Desfourneaux avait fait tirer à un grand nombre d'exemplaires est en effet joint à cette lettre; elle est adressée à tous les «habitants de la partie ci-devant espagnole», porte la date du 10 thermidor (28 juillet 1802) et est conçue dans les termes suivants :

« Citoyens ! Étant en ce moment rappelé par le général en chef, j'invite tous ceux d'entre vous qui pourraient avoir à se plaindre de mon commandement, tous ceux qui pourraient avoir droit de me soupçonner ou de m'accuser de concussion, de dilapidation ou de prévarication quelconque, à rédiger leurs plaintes par écrit et à les adresser, savoir : le clergé au citoyen *Mauviel, évêque*, chargé de la haute surveillance pour tout ce qui tient au culte; les administrateurs au *contrôleur de la marine*; les militaires à l'*officier supérieur commandant* et tous les citoyens enfin au *citoyen Cairou*, commissaire du Gouvernement. J'invite tous ces chefs, après avoir donné récépissé des plaintes qu'ils auront reçues, à les transmettre au *général Kerversau* sur l'exactitude duquel on peut compter pour les faire passer de suite au chef de l'état-major général de l'armée, qui les mettra sous les yeux du général en chef.

« Le général Desfourneaux, après avoir constamment servi sa patrie avec honneur, se trouve dans la nécessité de prendre cette mesure pour repousser les traits empoisonnés de quelques hommes lâches et perfides qui ont profité de son grand éloignement pour le calomnier auprès du capitaine général. Il faut que le général en chef dont il a à cœur de conserver l'estime, il faut que tout Saint-Domingue, que la France, que l'Europe entière sachent que le général Desfourneaux ne doit dans aucune circonstance figurer parmi les factieux et les pillards que la voix publique accuse d'avoir opéré la ruine de la colonie. »

convenance d'une pareille conduite : Je lui ai ordonné de s'embarquer et de retourner en France.

« Je sais que le général Desfourneaux désire un gouvernement à l'extérieur ; je pense que vous feriez mal de le lui confier. Du reste, pendant la campagne, il a montré du zèle et je verrais avec peine qu'un homme dont le nom a figuré dans la conquête de Saint-Domingue cessât d'être employé à son arrivée en France. Je pense qu'il pourrait commander une division militaire. »

Le général Kerversau, qui avait eu beaucoup à souffrir de l'esprit inquiet et de la manie d'inquisition de son chef, ne dissimula pas la satisfaction que lui causait cette mesure dans une lettre adressée à son ami le préfet colonial, à la date du 12 thermidor an x (30 juillet 1802), c'est-à-dire au moment même du départ de Desfourneaux : « Le 9 thermidor, jour trois fois heureux pour moi, mon cher Préfet, j'ai reçu du général Desfourneaux une lettre qui se terminait ainsi : j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis rappelé au Cap et que je suis chargé de vous remettre le commandement. »

Puis il s'étend sur les vexations continuelles dont il était l'objet de la part de Desfourneaux, qui interceptait toutes ses lettres à l'arrivée comme au départ, et il ajoute : « Il est du nombre de ceux de l'inimitié desquels on peut s'honorer, mais il est vindicatif et perfide et tous les moyens lui sont bons. Je ne connais pas d'homme plus possédé du démon de l'intrigue ; il lui faut des factions, des créatures, des victimes. »

Le calme fut vite rétabli à Santo-Domingo par le général Kerversau, mais la destruction de notre armée par la maladie, la défection des généraux noirs, l'insurrection violente du département de l'Ouest et surtout du département du Nord

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les circonstances du renvoi de Desfourneaux de Saint-Domingue, avec celles de son expulsion de la Guadeloupe que nous avons exposées précédemment. (Voir : *Les guerres des Antilles de 1793 à 1815.*)

allaient bientôt avoir leur contre-coup sur la partie espagnole et troubler la tranquillité dont elle avait joui jusqu'alors. Le général en chef, pour assurer la sécurité du pays, dut alors faire occuper San Yago et ordonner une levée en masse des habitants Espagnols qui ne marchandèrent pas leur concours.

Malgré cela quelques mouvements séditieux se produisirent sur la frontière de la partie française : le général Kerversau expose au général P. de Lacroix, commandant le département de Cibao, dans une lettre du 29 fructidor an x (14 septembre 1802) <sup>(1)</sup>, ce qui venait de se passer sur les confins de la partie française.

« La prétendue attaque de Banica, dit-il, est une chimère ; il est bien vrai que ce coquin de Noël qui commandait à Saint-Raphaël a égorgé une douzaine de blancs dans son quartier. Il a même marché sur San-Miguel avec 7 à 800 brigands. Dans le premier moment il s'était emparé de la moitié du bourg ; mais une centaine de soldats des troupes de ligne et la garde nationale à cheval l'en ont bientôt chassé et mis en fuite. J'avais eu quelques inquiétudes sur la commune de Hincha, mais je n'en ai plus de ce côté.

« La frontière du Mirebalais est assez tranquille malgré quelques incursions des révoltés de l'Artibonite et la faiblesse de ses moyens, car il paraît que cette division manque de forces. La communication avec le Port-Républicain est interrompue et le pays n'est défendu que par sa gendarmerie.

« Je ne suis pas sans inquiétude du côté de Neyba ; une troupe de brigands s'est présentée jusque sur le poste de la découverte qui, à ce qu'il me paraît, avait été laissé dégarni contre mon ordre. Camberlin a dû marcher contre eux et j'espère qu'il en rendra bon compte. La garde nationale de cette commune est une des meilleures de la partie espagnole et j'y ai de plus 90 soldats noirs que le général Rochambeau a bien voulu m'envoyer et qui paraissent commandés par un bon officier ».

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*. Saint-Domingue. Carton n° 68 déjà cité.

L'évacuation de Fort-Dauphin vint apporter une nouvelle facilité à ces incursions de brigands et les inciter à renouveler leurs attaques. Le bruit parvint au général Leclerc (bruit inexact d'ailleurs) que le général Clervaux marchait sur Santiago : il donna aussitôt au général P. de Lacroix, qui rentrait de Fort-Dauphin, l'ordre de repartir avec 100 hommes de la 77<sup>e</sup>, 2.000 fusils et 400 sabres pour aller soulever et armer la population du Cibao dont il avait conquis la sympathie pendant son commandement dans ce département.

« Je m'embarquai immédiatement, dit ce général, et j'arrivai à Montechrist. Ma présence et celle du faible détachement à mes ordres exalta les Espagnols. On sut bientôt dans tout le Cibao que j'arrivais avec des troupes, des officiers expérimentés, des munitions de guerre et de bouche. On s'électrisa ; j'eus plus d'hommes que je n'en voulais et dans quatre jours j'organisai un corps actif de 1.800 hommes de pied et de 300 chevaux.

« Je trouvai dans ces milices espagnoles une confiance et une obéissance qui surpassaient mon attente. »

Ces milices furent d'ailleurs bientôt mises à l'épreuve : à peine leur formation achevée, avaient-elles été envoyées aux avant-postes qu'elles y furent assaillies par Toussaint-Brave. Ce chef insurgé tenta en effet de forcer le passage de Sanhon, rivière qui se jette à la mer entre Montechrist et la baie de Mancenille, mais il fut repoussé par la milice nouvellement armée assistée de ces mêmes soldats de la 77<sup>e</sup> qu'il avait été délivrer quelques jours auparavant dans le fort Delpuech.

Néanmoins la situation de la partie espagnole à partir de ce moment devint précaire comme le prouve la lettre suivante adressée le 30 vendémiaire an XI (19 octobre 1802) <sup>(1)</sup>, par le général Kerversau « commandant la partie de l'Est de Saint-Domingue » à l'adjudant-commandant Merek, commandant le département de Cibao : « J'ai reçu hier au soir, mon cher

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 69.*

commandant, votre lettre du 26 vendémiaire <sup>(1)</sup>. Je fais partir pour Puerto-Plata 200 fusils, 2.000 cartouches et 2.000 pierres à feu. Nous sommes pauvres, et très pauvres, en troupes comme en armes. Je n'ai pas 120 soldats en état de faire le service <sup>(2)</sup>; l'épidémie a dévoré tous mes bons camarades; le peu qui me reste est convalescent et hors d'état de faire une route à pied. . .

« Dans la position où nous sommes, nous devons chercher en nous-mêmes nos ressources. Il y a dans ce moment trop peu de troupes disponibles dans la colonie pour qu'on puisse songer à nous en envoyer. . . »

Et comme conclusion Kerversau invite le commandant Merek à organiser des gardes nationales avec compagnies d'élite mobiles « composées des hommes les plus jeunes, les plus dispos, les plus braves, les plus laborieux, les plus propres à la guerre. . . »

C'est-à-dire que, comme par le passé, la défense de cette région était confiée principalement à la bravoure et à la loyauté de la population espagnole.

<sup>(1)</sup> La lettre avait donc mis trois jours pour parvenir de Sant-lago à Santo-Domingo.

<sup>(2)</sup> Il ne faut pas perdre de vue que la garnison de la partie espagnole n'avait jamais dépassé le chiffre de quelques centaines d'hommes.

## CHAPITRE XII.

MORT DU GÉNÉRAL EN CHEF LECLERC.

Au moment où l'armée française, presque annihilée par la fièvre jaune, était obligée de reculer et de céder le terrain à la masse toujours croissante des insurgés, le chef vigoureux qui l'avait conduite jusqu'alors allait lui-même être victime de la maladie.

« Le général en chef Leclerc, dit au ministre son successeur intérimaire, le préfet colonial Daure dans le rapport déjà cité, avait suivi en personne tous les mouvements des ennemis ; il avait porté avec sa présence le courage dans tous les rangs ; il s'était trouvé partout où le danger était le plus imminent ; mais il ne put se livrer à tant d'activité et soutenir des fatigues aussi accablantes sans donner un ébranlement funeste à sa santé déjà trop affaiblie. L'ardeur et le courage soutinrent encore quelque temps les efforts d'une complexion épuisée par les veilles et les travaux ; mais enfin le 30 vendémiaire il sentit les atteintes d'un mal de tête violent ; le 1<sup>er</sup> brumaire la fièvre circula avec son sang embrasé et depuis ce moment, il fut perdu pour l'armée <sup>(1)</sup>. »

Il avait donc réussi à franchir la date du 15 vendémiaire qui lui avait été assignée depuis longtemps comme le terme probable de la maladie ; malheureusement l'épidémie se montra aussi extraordinaire par sa durée que par son intensité et la santé délabrée du capitaine général, affaiblie encore par les secousses de fièvres récentes, ne put se soutenir jusqu'à la cessation trop retardée de la maladie. Toutefois la fièvre jaune prit chez lui la forme d'une maladie de langueur au lieu de la violente effervescence qu'elle montrait chez les

(1) *Archives des colonies. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 69.*

hommes plus vigoureux ; il conserva jusqu'au dernier moment toute la lucidité de son esprit, l'énergie de son caractère et le calme de son âme.

Après une lente agonie de 11 jours, il succomba dans la nuit du 10 au 11 brumaire an xi (1<sup>er</sup>-2 novembre 1802) à peine âgé de 30 ans ; il expira entre les bras du chef de brigade Bachelu et du docteur Peyre, médecin en chef de l'armée et inspecteur général du service de santé dans la colonie. Ses dernières paroles furent des vœux pour l'armée, pour la colonie et pour la France.

Si la mort l'avait épargné, quelle brillante carrière eût été réservée à ce jeune général ! peut-être eût-il été, comme Murat, cet autre beau-frère de Napoléon, s'asseoir sur un des trônes de l'Europe que l'empereur devait bientôt distribuer aux membres de sa famille.

Aussitôt après la mort de Leclerc, le préfet colonial Daure, à qui revenait l'intérim des fonctions de capitaine général, fit paraître la proclamation suivante qui porte la date du 11 brumaire an xi (2 novembre 1802) <sup>(1)</sup>, et qui était adressée à l'armée et aux habitants de Saint-Domingue ; elle porte bien par son style emphatique la marque du temps où elle a été écrite.

(1) A.-P.-M. Laujon, dans son « précis historique de la dernière révolution de Saint-Domingue », s'exprime ainsi au sujet de la maladie de Leclerc : « le 30 vendémiaire le général en chef tomba malade : l'état de guerre et de désordre dans lequel se trouvait de nouveau Saint-Domingue furent des peines que sa sensibilité ne put longtemps supporter ; les difficultés qu'il avait si récemment surmontées, ses espérances les mieux fondées et si généralement partagées sur le rétablissement de cette colonie, ne présentaient plus à sa pensée que des souvenirs amers ; il connaissait les dangers auxquels restait exposée la réputation d'un chef dans toute affaire où le succès trompe son attente ; il savait que les revers inattendus peuvent diminuer sa gloire . . . Dévoré par le chagrin, son esprit travaillant avec plus de progrès à sa destruction que la maladie ne pouvait le faire elle-même, il mourut dans la nuit du 10 au 11 brumaire, n'ayant jamais parlé des dangers de son état . . . »

« Citoyens,

« La nuit qui vient de s'écouler est une nuit de deuil pour la colonie et pour l'armée. Votre capitaine général, votre général en chef n'est plus ! à peine au milieu de la vie ce jeune guerrier a été subitement arraché à votre bonheur qu'il avait juré, à sa gloire qui en était le prix.

« Il a succombé aux peines, aux sacrifices, aux fatigues que l'amour de votre prospérité lui rendait si doux à supporter.

« Jaloux de répondre à la mission difficile et glorieuse dont la France l'avait chargé, il avait pour ainsi dire multiplié son existence; vainqueur à la guerre, fort dans les conseils, le général Leclerc était à la fois un héros et un sage.

« Dans la vie privée, il retraçait les vertus paisibles des premiers âges : il avait de la dignité sans orgueil, de la fermeté sans rudesse, de la générosité sans ostentation : il portait un cœur juste et droit avec un caractère inébranlable.

« Sa conception était prompte; son esprit vaste embrassait tous les détails de la prospérité publique : sa tête et son cœur étaient organisés pour le bonheur d'une nation.

« Citoyens, le beau-frère de Bonaparte n'est plus, mais sa mémoire est dans vos âmes : Soldats, votre chef est toujours parmi vous; il respire dans vos cœurs guerriers, et, croyant combattre sous ses yeux, vous serez toujours vainqueurs. Les brigands dont il était la terreur se réjouiront de sa mort; vous les punirez de leur détestable allégresse.

« Le général de division Rochambeau va prendre la place du général Leclerc : il vient de délivrer le Sud et l'Ouest des brigands qui les désolaient : il est le choix du Gouvernement et du général que vous pleurez. Sous ses drapeaux vous trouverez toujours la victoire, et vos cœurs seuls pourront vous dire la perte que vous avez faite.

« Habitants de Saint-Domingue, ralliez-vous avec confiance autour du chef nouveau qui vous est donné; vous le connaissez depuis longtemps : vous avez assez souvent béni le

succès de ses armes. Vous applaudirez encore à de nouveaux triomphes.

«N'oubliez pas, soldats et habitants, que l'union fait la force; que la seule manière d'honorer la mémoire d'un homme que vous aimiez et qui vous aimait est de vous conduire comme s'il était encore parmi vous.

«Le Gouvernement français veille sur vous et il ne vous abandonnera jamais.»

Une seconde proclamation, signée à la fois par le préfet colonial Daure, le contre-amiral Latouche-Tréville commandant des forces navales et le général Clauzel commandant des troupes du Nord, fut adressée le même jour à la marine et à l'armée. Elle est conçue dans le même esprit que la précédente. Il paraît donc inutile de la reproduire ici et nous nous bornerons à citer le passage suivant relatif à la situation militaire : « . . . le 30 vendémiaire dernier la maladie le frappa et le 11 brumaire, à 1 heure du matin, elle termina son existence . . . Le général Rochambeau qui lui succède remplira des obligations sacrées; en attendant son arrivée, les généraux Clauzel, Boyer, Claparède, d'Hénin couvrent de leur personne la capitale de Saint-Domingue; ils restent en présence des ennemis, et le contre-amiral Latouche est prêt à les foudroyer. Les troupes de terre se réunissent, se concentrent; le courage de l'armée va s'ouvrir un nouveau champ; les gardes nationales redoubleront d'ardeur et de dévouement, la marine secondera tant d'efforts généreux et il ne restera aucun espoir à l'audace des brigands qui ont osé s'avancer jusqu'aux premières lignes du chef-lieu de la colonie et de ses places principales . . . »

La veille de sa mort, Leclerc avait exprimé à son chef d'état-major le général Boyer et à son premier aide de camp le chef de brigade Neterwood le désir que son corps fût ramené en France sur le vaisseau le *Swiftsure*; sur la déclaration de ces officiers, les ordres furent donnés en conséquence, toute la maison militaire du général en chef, aides

de camp et officiers d'ordonnance, dut accompagner sa dépouille mortelle. Le médecin en chef Peyre fut désigné pour accompagner Madame Leclerc, qui s'embarqua sur le *Swiftsure* avec le corps de son mari <sup>(1)</sup>.

On rendit aux restes du capitaine général les honneurs funèbres qui leur étaient dus au moment de leur transport à bord et bientôt après le *Swiftsure* fit voile pour la France.

(1) Les instructions remises au capitaine de vaisseau Hubert par le contre-amiral Latouche-Tréville, en date du 18 brumaire an xi, portent ce qui suit : « Le capitaine de vaisseau Hubert, commandant le *Swiftsure*, est prévenu qu'il doit recevoir à son bord Madame Leclerc née Bonaparte, veuve du général en chef dont nous déplorons la perte. Cette dame est accompagnée du personnel dont il sera remis au capitaine Hubert une liste particulière jointe au présent ordre. »

## CHAPITRE XIII.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS PENDANT LA MALADIE DE LECLERC.

Dès que le bruit de la maladie du général Leclerc se répandit dans la colonie, les insurgés sentirent croître leur audace et se précipitèrent en grand nombre autour du Cap avec l'intention évidente de menacer la ville.

On se rappelle l'insuccès de leur attaque pendant la nuit du 23 vendémiaire, la dernière action de guerre à laquelle Leclerc ait pris part, et où il se prodigua d'une manière telle, que les fatigues de cette nuit critique contribuèrent peut-être à provoquer chez lui l'écllosion de la maladie qui se déclara sept jours après et le conduisit au tombeau.

Les rebelles réunis en force reprirent en partie leurs anciennes positions, la garnison du Cap étant trop faible pour occuper toutes les lignes de la place. Le général Clauzel, qui avait succédé au général Boudet dans le commandement du Nord, avait craint de voir enlever de force le fort Jeantot et les autres avant-postes qu'il occupait et avait fait replier leurs petites garnisons sur le Haut-du-Cap : l'ennemi avait profité de ce mouvement de recul des Français pour avancer et les resserrer encore davantage; il était arrivé jusqu'auprès de l'hôpital des Pères.

Le 6 brumaire au matin (28 octobre 1802) il se décida à recommencer l'attaque : les généraux Clervaux et Cristophe, qui se partageaient le commandement, lancèrent avec impétuosité leurs troupes contre les défenseurs; ceux-ci, quoique appuyés par le feu soutenu de leur artillerie, ne purent repousser la masse considérable des assaillants; il fallut se replier et céder le terrain aux rebelles, qui réussirent à s'établir et à se maintenir dans les positions abandonnées.

Les dragons de la garde nationale, fiers de leur récent succès, renouvelèrent la charge qui leur avait réussi précédemment, mais quoique leur ardeur fût restée la même ils ne purent enfoncer l'ennemi et furent contraints de se replier. Le général d'Hénin qui, cette fois encore, marchait à leur tête et conduisait la charge, fut blessé; en somme il fallut exécuter un mouvement de retraite général et l'ennemi, maître de toutes les lignes de défense et des avant-postes détachés, réduisit la garnison, resserrée dans la ville, à en défendre l'enceinte.

Heureusement, le 29 vendémiaire (19 octobre) le *Jeune-Édouard* et l'*Aristide* étaient arrivés au Cap avec un renfort de 522 hommes du 83<sup>e</sup> de ligne : le général Clauzel appela d'autre part 200 convalescents de la Tortue; avec ces faibles renforts il attaqua à son tour les rebelles, les chassa du Haut-du-Cap et parvint à les reléguer dans la plaine au pied des mornes; il fit preuve en cette circonstance d'autant d'habileté que d'activité (14-17 brumaire). Le feu de l'artillerie avait eu une action prépondérante pour écraser les rebelles.

Pendant ce temps la marine ne restait pas inactive : on peut en juger par cet extrait d'un rapport adressé le 18 brumaire an xi (9 novembre 1802) par le contre-amiral Latouche-Tréville au Ministre de la marine et des colonies <sup>(1)</sup> : (En rade du Cap, à bord du vaisseau le *Duguesclin*.)

« 19 vendémiaire. — Le lougre le *Vautour* est entré venant du Port-de-Paix d'où il a été obligé de s'éloigner après la prise de cette ville et de ses forts par les brigands <sup>(2)</sup>.

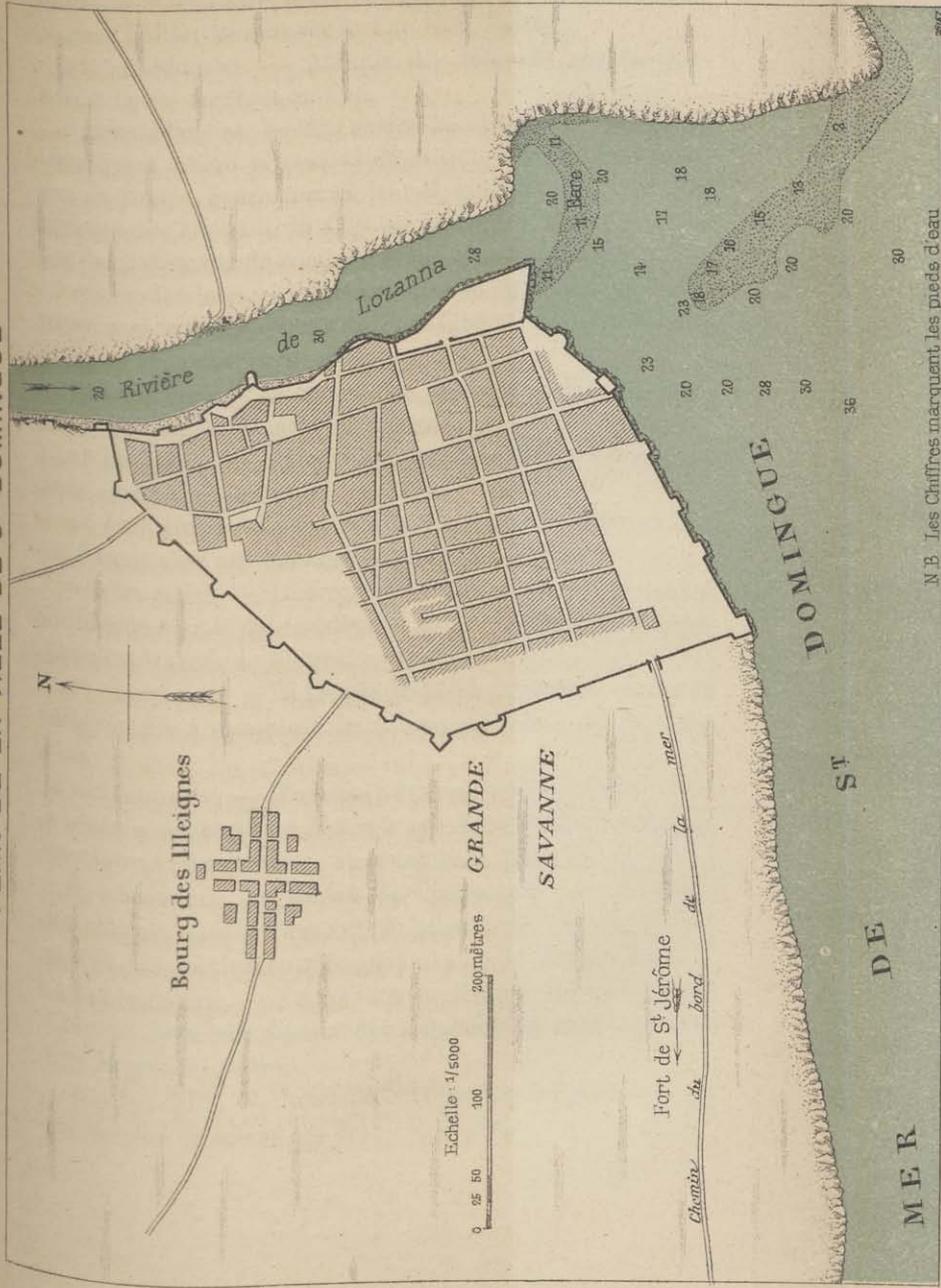
« 21 vendémiaire. — La corvette la *Cigogne* est sortie allant au Fort-Liberté pour l'évacuation de cette place; la frégate la *Créole* pour aller seconder la *Guerrière* dans l'attaque du Port-de-Paix. 13 goélettes ont été mises en réquisition et sont

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 69.

<sup>(2)</sup> C'est le nom qui désigne habituellement, dans la correspondance du temps, les noirs révoltés de Saint-Domingue.



PLAN DE LA VILLE DE ST-DOMINGUE



N.B. Les Chiffres marquent les pieds d'eau  
Auto-imp. L. Courtier, 43, rue de Dunkerque Paris.





sorties sous les ordres d'un enseigne de vaisseau pour aller évacuer le Port-Margot sur le Cap et la Tortue.

« 22 vendémiaire. — Attaque des brigands sur les premières lignes du Haut-du-Cap.

« 23 vendémiaire. — Le navire la *Calypso* du Havre est entré ayant à bord le général de division Watrin et 100 hommes de troupe. Evacuation ce jour-là et les jours suivants des malades des hôpitaux du Cap sur la Tortue, opération faite par des bâtimens de commerce mis en réquisition.

« 28 vendémiaire. — Les corvettes la *Mignonne* et la *Cigogne* sont entrées venant du Fort-Liberté, ayant à bord la garnison et les habitants de cette place.

« 2 brumaire. — La corvette la *Mignonne* est sortie pour aller chercher des troupes au Borgne.

« 5 brumaire. — La corvette le *Mohawk* est sortie pour aller évacuer le Borgne.

« 6 brumaire. — La corvette la *Mignonne* est entrée venant du Borgne avec 412 hommes de troupes blanches.

« 10 brumaire. — La frégate la *Guerrière* est entrée venant du Borgne avec le général Brunet et 250 hommes de troupes blanches évacués du Borgne.

« 11 brumaire. — La frégate la *Créole* est entrée venant du Môle où elle a transporté les troupes blanches du Port-de-Paix.

« 12 brumaire. — Transport des restes du général Leclerc à bord du *Swiftsure*. Le *Mohawk* est entré venant du Borgne avec le reste des troupes, au nombre de 130 hommes.

« 13 brumaire. — Départ de l'*Embuscade* pour le Port-Républicain où elle transporte le général de division Watrin et d'où elle doit ramener le général en chef Rochambeau.

« 14 brumaire. — La corvette le *Mohawk* est partie pour l'Europe. Deuxième attaque des brigands; ils sont repoussés avec de grandes pertes.

« 15 brumaire. — Nouvelle attaque des brigands qui n'a pas eu plus de succès que les précédentes.

« 16 brumaire. — La corvette la *Mignonne* est sortie pour aller au Môle y porter le général Brunet.

« 17 brumaire. — Les brigands, après avoir été foudroyés par l'artillerie de notre ligne, ont évacué tous leurs postes après avoir incendié le Haut-du-Cap. La corvette la *Bayonnaise* est partie pour la Tortue y porter des fusils et en ramener des convalescents. »

Pour compléter l'exposé de la situation de la colonie à la mort de Leclerc, nous croyons utile de reproduire ici *in extenso* le rapport adressé dès le lendemain 12 brumaire an xi (3 novembre 1802)<sup>(1)</sup> au ministre de la marine et des colonies par le préfet colonial H. Daure, à qui était échue la lourde charge du commandement en attendant l'arrivée au Cap du nouveau commandant en chef, Rochambeau, qui se trouvait alors dans le département de l'Ouest, c'est-à-dire de Port-au-Prince.

« Le général Leclerc, quelques heures avant sa mort, ordonna à son chef d'état-major, le général Boyer, en présence de son premier aide de camp, le citoyen Neterwood et du citoyen Peyre, médecin en chef de l'armée, les dispositions suivantes<sup>(2)</sup> :

« 1° Le général Rochambeau prendrait de suite le commandement de l'armée, ce qui est conforme aux intentions du Gouvernement.

« 2° Le général Watrin se rendrait de suite au Port-Républicain pour prendre le commandement du département de l'Artibonite et du Sud<sup>(3)</sup>.

« 3° Le général Clauzel conserverait le commandement du département du Nord.

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 70.

<sup>(2)</sup> Ainsi, jusqu'au dernier moment, Leclerc s'est occupé avec autant de calme que de lucidité des intérêts de l'armée qui lui était confiée.

<sup>(3)</sup> On a vu par le rapport de Latouche-Tréville que ce général était arrivé de France depuis une quinzaine de jours.

« 4° Le général Brunet se rendrait au Môle pour la défense de cette place.

« La partie espagnole est toujours sous les ordres du général Kerversau ; il a avec lui 150 hommes de la 11° demi-brigade d'infanterie légère, 100 hommes de l'ancien bataillon espagnol et quelques canonniers. Il est parfaitement tranquille d'après ses dernières dépêches. Le général Lacroix commande le département du Cibao et réside à Sant-Jago. Il occupe Puerto-Plata où sont ses magasins et Montechrist ; il a 200 hommes de la 77° demi-brigade et la garde nationale du pays qui est assez nombreuse, surtout en cavalerie.

« Le général Lacroix est parti, après l'évacuation de Fort-Dauphin, pour sa nouvelle destination sur la corvette la *Cigogne* qui va de là à Santo-Domingo y porter le préfet Montgirault.

« Nous n'occupons plus dans le département du Nord que le Cap, le Môle et l'île de la Tortue. Le Cap est couvert par les troupes du général de division Clauzel, qui a sous lui les généraux de brigade d'Hénin et Clarapède. Le général Leclerc était tellement satisfait de la conduite du général Clauzel dans les dernières affaires qui ont eu lieu contre les brigands qu'il insista sur son ordre qui donnait le commandement du Nord à ce général.

« Les corps sont réduits à rien ; voici leurs forces :

3° légère .....	5 hommes.
7° légère .....	5
11° de ligne .....	150
28° de ligne .....	60
30° de ligne .....	100
31° de ligne .....	150
38° de ligne .....	300
49° de ligne .....	40
88° de ligne .....	15
Détachements des 50°, 68° et autres corps.	60
Canonniers .....	200
Légion Polonoise .....	150

Garde du général en chef.....	200 hommes.
Gendarmerie .....	200
Cavalerie, y compris les dragons du Cap...	100
Garde nationale.....	1.000 <sup>(1)</sup>

« Les parties occupées par cette division sont : la petite Anse ; en arrière du Haut-du-Cap, les habitations Charrier, Durivage, Vertière, la Hogue, Champenin, Saint-Martin, la Bariolère et Lambert ; dans la bande du Nord, les habitations Prunet et Boussehat. La réserve est placée à l'hôpital des Pères.

« L'ennemi occupe le Haut-du-Cap et le fort Pierre-Michel et la position de Jeantot.

« Le Môle est défendu par 600 hommes, mais nous y avons 1.000 malades ; le général Thouvenot <sup>(2)</sup> y commande en attendant que le général Brunet y soit rendu.

« La Tortue est gardée par 200 hommes et a 4.000 malades ; le général Dubarquier <sup>(3)</sup> est chargé de la défense de cette île.

« Voilà, citoyen Ministre, la position du département du Nord ; l'ennemi occupe *tous les points* à l'exception du Cap, du Môle et de l'île de la Tortue, ainsi que je vous le mande plus haut.

« Dans le département de l'Ouest : Jacmel, Léogane et le Port-Républicain sont occupés par nous : Saint-Marc et les Gonaïves ont été évacués par les ordres du général Leclerc avant sa maladie. Les troupes qui sont dans ce département consistent dans les corps ci-après :

Légion de Saint-Domingue.....	400 hommes.
Bataillon de la 71 <sup>e</sup> de ligne.....	40

<sup>(1)</sup> En somme il restait au Cap environ 1.500 hommes de l'armée française.

<sup>(2)</sup> Le général de brigade d'artillerie Thouvenot, commandant (après la mort de Debelle) l'artillerie de l'armée.

<sup>(3)</sup> Général de brigade arrivé depuis peu dans la colonie.

Bataillon de la 74 <sup>e</sup> de ligne.....	60 hommes.
Légion de la Loire.....	80
Polonais.....	150
68 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne.....	130
19 <sup>e</sup> — légère.....	200
Gendarmerie.....	100 <sup>(1)</sup>
Garde nationale.....	1.200

« Les plaines du Cul-de-Sac et du Mirebalais sont encore occupées par nos troupes. Le général Rochambeau a dans ce département, pour y commander sous ses ordres, les généraux Quantin, Lavalette, Pageot et Fressinet, les malades dans ce département se montent à 2.000 ; ils sont au Port-Républicain et à Jacmel. Vous voyez donc que la position du département de l'Ouest n'est pas plus satisfaisante que celle du Nord.

« Le département du Sud est un peu plus tranquille ; nous y occupons toujours Jérémie, les Cayes et presque tous les quartiers ; les troupes qui défendent ce département sont les corps ci-après :

Bataillon de la 90 <sup>e</sup> demi-brigade.....	250 hommes.
Bataillon polonais.....	200
Gendarmerie.....	60
Garde nationale.....	800

« Les généraux Laplume et Darbois y sont employés ; mais l'insurrection deviendra aussi forte dans ce département que dans les autres par le manque de troupes, si nous ne recevons promptement des renforts : c'est à l'activité du général Rochambeau qu'on doit sa tranquillité momentanée. Le

<sup>(1)</sup> On voit que le total des troupes européennes dans l'Ouest s'élevait à 1.100 hommes et dans le Sud à 500 hommes ; en ajoutant ces 1.600 hommes aux 1.500 du département du Nord, on obtient 3.100 hommes, soit à peine le  $\frac{1}{10}$  des troupes arrivées de France ! Il faut remarquer cependant qu'il y avait en outre quelques milliers d'hommes malades dans les hôpitaux.

général Desbureaux, qui le commandait, a été, dans le mois de vendémiaire, nommé inspecteur général de l'armée.

« Depuis la désertion des généraux Clervaux, Paul Louverture et Cristophe toutes les troupes noires ont suivi leur exemple et ont été désarmées par les ordres du général Leclerc<sup>(1)</sup>. Le général Maurepas est arrêté, il est à bord de la *Guerrière*. Ainsi donc les troupes coloniales qui n'ont pas déserté ont été arrêtées avec la plupart des officiers noirs et mulâtres employés aux états-majors.

« J'enverrai en France le général de brigade Maurepas par le premier bâtiment, à moins que le général Rochambeau n'en ordonne autrement; j'attendrai son arrivée.

« Il est impossible de compter sur cette couleur<sup>(2)</sup>; le général Leclerc était bien décidé à ne plus s'en servir.

« On n'a pas encore de nouvelles positives de Dessalines, mais il paraît qu'il s'est réuni aux brigands; il parcourt le département de l'Ouest pour en insurger les cultivateurs et faire des recrues.

« L'ennemi a attaqué plusieurs fois depuis la désertion de Clervaux : il a toujours été repoussé, mais ses forces s'augmentent par la réunion de toutes les troupes coloniales et les nôtres ont diminué par leur désertion et par la maladie qui continue toujours ses ravages.

« Si nous ne recevons point de renforts d'ici à 15 jours, la division Clauzel sera réduite à ce qu'elle était avant la réunion de ses troupes avec celles venant de la division Brunet et des autres points du département du Sud qui ont été évacués.

(1) Il y a là un défaut évident de rédaction, ou plutôt un membre de phrase sauté dans le texte. Leclerc n'a pas fait et ne pouvait faire désarmer les troupes qui avaient fait défection à la suite des généraux, mais seulement celles, relativement en petit nombre, qui étaient restées au milieu de nos garnisons, mais auxquelles on ne pouvait plus accorder aucune confiance.

(2) On sait que le général Maurepas était noir; c'est donc *les nègres* que le préfet vise dans ce passage.

« La 86<sup>e</sup> demi-brigade attendue depuis si longtemps n'est pas encore arrivée; le général Leclerc comptait la recevoir avant la fin de fructidor; nous sommes au 12 brumaire et elle n'est pas encore rendue au Cap; rien n'annonce son arrivée.

« Toutes les poudres et quelques effets d'artillerie sont à bord des bâtiments en rade.

« Clervaux paraît avoir pris le commandement en chef de l'armée des rebelles, et Pétion, homme de couleur venu de France avec l'escadre, est son chef d'état-major. Il avait été nommé chef de brigade de la 13<sup>e</sup> coloniale, après la prise de la Crête à Pierrot. . . . .

« L'ennemi se fortifie dans la position qu'il occupe; il travaille au Haut-du-Cap, à Pierre-Michel et à Durocher.

« Le général de division Brunet est arrivé au Cap avec le reste de ses troupes : elles sont mises à la disposition du général Clauzel.

« Le chef d'état-major vous a fait un rapport détaillé sur les événements qui se sont passés depuis l'insurrection générale du département du Nord et particulièrement sur ceux qui ont eu lieu depuis le départ du citoyen Bruyères, adjudant-commandant porteur des dépêches du général Leclerc et parti sur la corvette la *Diligente*.

« Depuis l'arrivée du général Watrin, il n'est pas arrivé un seul homme de France; il n'avait avec lui que 100 hommes de la 49<sup>e</sup> demi-brigade. . . . . »

On a pu voir par le passage que nous avons souligné plus haut que la maladie continuait encore ses ravages, bien qu'on eût dépassé d'un mois la date du 15 vendémiaire qui avait toujours été assignée pour sa disparition; la mort du général en chef en fournirait d'ailleurs la preuve manifeste. Il en était résulté une désorganisation complète des corps de l'armée, que l'ordonnateur en chef de l'armée constate dans le rapport adressé au Ministre sur son administration.

« La plupart des troupes expéditionnaires qui avaient fait

la campagne ou soutenu les ravages de la maladie jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire ne pouvaient plus *suivre leur comptabilité, ni même se maintenir en corps particulier*, les uns étaient anéantis; les autres n'avaient que des officiers sans soldats, ou alternativement, quelques soldats sans officiers. . . »

Le général Leclerc laissait donc à son successeur, en dépit de tous ses efforts et de toute son énergie, une armée dans un état extrême d'affaiblissement et de désorganisation. Mais avant de suivre le général Rochambeau dans l'exécution de la tâche difficile qui va lui incomber, laissons le préfet colonial Daure exposer lui-même le récit des faits accomplis dans les 14 jours de commandement intérimaire qui séparent la mort de Leclerc de l'arrivée de Rochambeau au Cap. (12-26 brumaire an x. 3-17 novembre 1802.)

« Le général Watrin partit le 13 brumaire pour le Port-au-Prince <sup>(1)</sup> et le général Brunet, chargé de l'évacuation des postes de la division de droite du Nord, arriva ce jour même au Cap avec 600 hommes. Le général Leclerc avait beaucoup compté sur ce secours et nous ne pûmes en jouir qu'après sa mort; il fut mis à la disposition du général Clauzel chargé de la défense du Cap.

« Le 14, j'envoyai au général Lacroix qui commandait l'arrondissement de Sant-Iago, Puerto-Plata et Montechrist, 200 hommes de la 77<sup>e</sup>. Ces trois places assuraient non seulement la protection de la côte, mais encore nos communications avec la partie espagnole, et depuis l'évacuation de Fort-Dauphin, il était de la plus grande importance de s'y maintenir. Déjà les nègres avaient fait quelques mouvements aux environs de Montechrist. La mort de l'adjutant-commandant Guibal, enlevé tout à coup par la maladie, laissait cette place en danger. Je fis partir pour cette destination le chef d'escadron Moufaléon, officier recommandable, et je donnai en même temps les ordres nécessaires pour faire em-

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies. Saint-Domingue, 1802. Carton n° 70.*

barquer avec lui 25 hommes de la 77<sup>e</sup>, 150 fusils et des cartouches pour l'armement de la garde nationale. Le département de l'Est se trouvait ainsi protégé. Je donnai connaissance de ces dispositions aux généraux Lacroix et Kerversau. J'écrivis à ce dernier pour arrêter l'organisation de deux compagnies de nègres de la 3<sup>e</sup> coloniale.

« Le général en chef Leclerc avait donné l'ordre de la désarmer, et j'en recommandai l'exécution pour remplacer ces troupes ainsi qu'un détachement de la 11<sup>e</sup> légère qui devait rejoindre sa demi-brigade au Cap, je fis embarquer 150 hommes des compagnies franches que je venais d'organiser dans le département du Nord : le général Kerversau avait lui-même augmenté ses forces par la levée de tous les Espagnols en état de porter les armes.

« Je tournai une attention aussi prompte sur la place du Môle : le général Thouvenot avait fait sortir des rangs de la garde nationale tous les noirs : les troupes de ligne et les habitants étaient alors dans les meilleures dispositions. Le général Brunet se rendit dans cette place d'après les ordres primitifs du général Leclerc; le général Thouvenot prit le commandement en chef de l'artillerie de l'armée et arriva au Cap le 21 brumaire (12 novembre).

« A la Tortue, le général Dubarquier, d'après les ordres du chef de l'état-major général, sut maintenir sous une surveillance extraordinaire les nègres des habitations et ceux qui se trouvaient dans les hôpitaux. Je l'autorisai à retenir par surcroît de prudence et à armer 2.000 hommes des convalescents qu'il avait à faire passer au Cap.

« Les départements de l'Ouest et du Sud se trouvaient plus près du général en chef Rochambeau et fixèrent son attention : la miennne ne pouvait, par les circonstances, que s'arrêter sur les parties de l'Est et du Nord; j'avais pourvu à leur état de défense. Le Cap était le plus inquiété et le plus important; il se trouve protégé par tous les moyens que l'art et la nature laissaient alors à notre disposition.

« Les journées des 22 et 23 vendémiaire n'avaient été suivies que d'attaques partielles et toujours infructueuses de la part des brigands, leur rage se perdait dans les flammes de quelques habitations qu'ils incendiaient sous nos yeux. Mais la mort du général en chef Leclerc vint réveiller leur audace; ils en apprirent la nouvelle avec une joie barbare<sup>(1)</sup>. La veille même et le jour de sa mort, ils avaient tenté de nous entamer, mais le 13 brumaire ils se préparèrent à un combat général au Haut-du-Cap et à la Petite-Anse : le sort des armes fut indécis le premier jour; le lendemain, nous les attaquâmes nous-mêmes et leur enlevâmes quelques positions.

« Ce ne fut que dans la journée du 16 que nous parvîmes à leur faire le plus de mal. Une artillerie nombreuse et placée avec avantage leur occasionna beaucoup de pertes dans la nuit du 16 au 17. Ils tentèrent à la fois de surprendre la place de la Petite-Anse et d'enlever quelques-unes des batteries de la brigade en avant du Cap commandée par le général d'Hénin, mais ils furent repoussés partout avec une perte considérable. Ce fut leur dernière tentative. Dès ce moment ils mirent le feu au Haut-du-Cap, à leurs positions de Pierre-Michel et de Jeantôt et couvrirent à la faveur de cette destruction l'évacuation de toutes leurs lignes. Clervaux, Cristophe, Paul Louverture et Pétion<sup>(2)</sup> avaient commandé en personne dans toutes ces attaques. Nous ne pûmes nous opposer à leur retraite : ils la poussèrent jusqu'au delà du Morne-aux-Anglais, de la rivière Salée et du Morne-Pelé.

« Dès ce moment la ville du Cap fut sauvée et la colonie avec elle.

<sup>(1)</sup> Ils l'attendaient d'ailleurs depuis longtemps. On a vu que Toussaint-Louverture, dans sa retraite à Ennery, se faisait tenir soigneusement au courant de la santé de Leclerc qu'il espérait alors voir bientôt enlevé par la maladie.

<sup>(2)</sup> Le mulâtre Pétion, qui avait déserté avec Clervaux, cumulait avec les fonctions de chef d'état-major de ce général celles de grand-maître de l'artillerie de l'armée des insurgés.

« Les troupes de ligne, les compagnies franches <sup>(1)</sup> et la garde nationale du Cap rivalisèrent de courage dans toutes ces attaques et je leur dois les témoignages d'une considération égale à l'étendue de leurs services.

« Dans l'intervalle de la retraite des nègres à l'arrivée du général Rochambeau il ne se passa plus d'événements militaires remarquables. Le général Clauzel poursuivit seulement ses succès autant que la prudence et nos forces lui en laissaient les moyens; il harcela l'ennemi, poussa des reconnaissances et éclaira toutes les communications du Haut-du-Cap avec la Petite-Anse et les habitations de la plaine du Nord. Ces mouvements l'occupèrent jusqu'au 26 brumaire, jour de l'entrée du général en chef Rochambeau.

« Deux jours avant (24 brumaire-15 novembre) le capitaine général intérimaire avait fait passer dans le département du Nord et la sous-préfecture du Cap la commune de Montechrist et son territoire, parce que ses communications avec Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole, étaient très difficiles par mer et presque impraticables par terre. »

Signalons encore un arrêté pris le 24 brumaire par ce même capitaine général intérimaire par lequel, en vue d'honorer la mémoire des généraux morts récemment, il décide que :

La position de Pierre-Michel s'appellera désormais Fort-Leclerc; le blockaus Champlin, Fort-Debelle et le blockaus Bréda, Fort-Dugua.

Enfin, nous terminerons le présent chapitre en indiquant d'une manière succincte les divers ouvrages de fortification qui formaient du côté de la terre, l'enceinte de la ville du Cap au moment de la mort du général Leclerc. Bientôt en

(1) Un arrêté du préfet colonial Hector Daure, capitaine général par intérim, venait de créer à la date du 24 brumaire an XI (15 novembre 1802) des compagnies de chasseurs à pied sous la dénomination de *compagnies franches du Nord*. Elles étaient composées d'hommes noirs et de couleur, mais commandées par des officiers blancs.

effet, son successeur se trouvera réduit à se défendre dans cette enceinte qui verra les derniers efforts de l'armée envoyée pour la conquête de Saint-Domingue. Nous laisserons de côté les ouvrages qui défendent la place contre les bâtiments au mouillage et la descente des troupes dans la rade, d'abord parce qu'il en a déjà été question et ensuite parce que c'est dans les défenses du côté de la terre que vont se dérouler les péripéties de la dernière lutte. Nous n'aurons, pour cela, qu'à résumer un mémoire du chef de bataillon Moulut, commandant le génie de la place du Cap, établi le 11 frimaire an XI (1<sup>er</sup> décembre 1802), en regrettant de ne pouvoir y joindre un plan d'ensemble du terrain qui manque dans les archives.

1. *Faubourg de la Petite-Anse.* — Situé à 3 kil. 5 environ au S. E. de la ville du Cap, est ceint par un retranchement bastionné, entouré d'un fossé, le plus souvent rempli d'eau croupissante. Un front fait face à la plaine, les autres s'appuient perpendiculairement sur des lagons quelquefois impénétrables. Il est armé de 8 canons pour la plupart de petit calibre.

2. *Fort Saint-Michel* — Ce fort est situé sur le morne à Baudin, à 1.200 mètres du bourg de la Petite-Anse, tout près du chemin qui conduit au Cap; sa position isolée dans des marais et son grand commandement sur la plaine le font considérer comme inaccessible aux révoltés. 2 canons de gros calibre y ont seuls été laissés en batterie pour battre la plaine.

3. *Redan et barrière Bouteille.* — Ils sont situés à 550 mètres au Sud de la ville du Cap, au pied de l'arête qui aboutit à la rivière du Haut-du-Cap. Le redan est armé de 2 canons qui battent le chemin du Haut-du-Cap. Un mur crénelé, avec banquette, permet de battre les approches marquées au tir des pièces. La barrière a été récemment reconstruite à neuf.

4. *Fort Belair.* — Ce fort, situé à 300 mètres à l'Ouest de la barrière Bouteille, protège à la fois la rade et l'hôpital

des Pères placé au Sud. Les canons qui battaient la rade ont été désarmés, il en reste 3 pour défendre les approches. Les fossés et les talus de l'escarpe ont été réparés et le fort relié par des abattis en épines de campêche avec le redan en maçonnerie placé à 150 mètres au S. O.

5. *Batterie des Mornets.* — Ces batteries, construites depuis l'arrivée de l'armée, sont au nombre de 3. La première, placée sur un mamelon à 75 mètres de l'hôpital, a pour objet de tirer sur le Haut-du-Cap; les deux autres, situées à mi-côte du mornet en avant de l'hôpital, ont pour objet de défendre le grand chemin.

6. *Blockhaus Champlin ou Fort-Debelle.* — Ouvrage très solide pouvant contenir 4 canons, situé sur la gauche de la rivière du Haut-du-Cap vis-à-vis du gué <sup>(1)</sup>; on estime que ce fort est mal placé et de défense nulle contre une attaque venant du Haut-du-Cap. Il eut suffi de défendre le passage de la rivière qui n'est guéable qu'une partie de la journée, par un petit retranchement et quelques pieux placés sous ses feux dans le passage avec 700 ou 800 chausse-trâpes.

7. *Retranchements du Haut-du-Cap.* — Ces retranchements entourent le bourg du Haut-du-Cap et l'habitation Bréda. Mais vu la réduction de l'armée de Saint-Domingue, les généraux ont été contraints de les évacuer pour occuper les positions en arrière qui exigent moins de monde; ils ont adopté un système de blockhaus et de redans fermés depuis la tête de pont du Haut-du-Cap jusqu'au sommet du morne de Pierre-Michel.

8. *Tête de pont du Haut-du-Cap.* — Redan à l'épreuve de la mousqueterie, contenant 2 pierriers et qui *doit être placé* sur la flèche qui couvre le pont du Haut-du-Cap. Il pourra contenir de 15 à 20 hommes.

9. *Blockhaus de Bréda.* — Ce blockhaus, placé à 250 mè-

(1) C'est ce gué que Biassou traversa en l'an 11 avec ses troupes pour marcher contre la ville du Cap.

tres à l'Ouest de la tête du Pont, sera disposé en carré au rez-de-chaussée, crénelé et armé de 2 pierriers; l'étage, pentagonal, pourra être armé de 4 à 9 canons dont 2 de 8 et les autres de plus petit calibre. Son feu du côté Est protégera le pont du Haut-du-Cap.

10. *Redan de Bréda.* — Ce redan, de même tracé que celui de la tête de pont du Haut-du-Cap, sera placé sur la droite des retranchements à 250 ou 300 mètres du blockhaus précédent sur une gorge placée au pied du morne Pierre-Michel où il existe une issue pouvant donner passage à l'ennemi.

11. *Blockhaus Pierre-Michel* <sup>(1)</sup>, aujourd'hui *Fort-Leclerc.* — Ce blockhaus est situé sur une branche du morne du Cap à l'extrémité S. E. de laquelle elle prend le nom de Pierre-Michel, et a pour objet principal la défense de trois communications qui viennent se réunir à sa gorge. Son tracé est un parallélogramme de 4 m. 35 au rez-de-chaussée et 5 m. 55 au premier étage sur les grands côtés, et de 0 m. 65 en moins sur les petits côtés. Il bat le pied du morne avec 3 canons de petit calibre et 4 pierriers sur la galerie. Il peut diriger sur tout son pourtour 3 hauteurs de feu de mousqueterie. 50 hommes bien armés et approvisionnés peuvent y tenir facilement contre des nègres dépourvus d'artillerie.

12. *Poste Saint-Martin.* — Situé sur le sommet du morne du Cap, à 4.150 mètres au Nord du précédent, il est à même d'éclairer les mouvements des brigands sur les deux versants du morne du Cap; position très importante qui éclaire toutes les issues communiquant de l'une à l'autre.

13. *Poste de Jeanneton.* — Situé sur l'habitation de ce nom, à 3 kilomètres au N. O. du morne Pierre-Michel; a été abandonné à la suite des dernières affaires à cause des difficultés locales pour le transport des vivres et des munitions et surtout du manque de troupes pour l'occuper.

(1) Pierre Michel est le nom d'un chef noir qui avait fait construire un retranchement en cet endroit au commencement de la Révolution.

14. *Poste de Prunet.* — Situé sur l'habitation de ce nom, à 5 kilomètres au N. O. de Saint-Martin sur le plateau où se rencontrent la route du Cap au Port-Français et de ce point à Saint-Martin. Le plateau, très étendu, exigerait trop de monde pour sa défense; aussi on vient d'ordonner la construction d'une redoute pour 50 ou 60 hommes sur le plateau, avec un petit poste pouvant contenir 12 à 15 hommes sur le sommet.

15. *Baie du Port-Français.* — Le Port-Français, situé à 2 kil. 500 au N. E. de Prunet, fait partie de la ligne et possède un petit bâtiment mouillé dans sa baie qui bat le bord de mer sur lequel les nègres pourraient passer et peut lancer des feux dans le vallon par lequel la garnison de Prunet, forcée à la retraite, tâcherait de gagner ce bâtiment.

16. *Habitation Boussematte.* — Cette habitation est située sur le prolongement de l'arête du morne du Cap qui prend naissance à Picolet et se dirige dans le S. E. Elle est traversée par le chemin qui conduit à Prunet et doit, par suite, être défendue par un fort détachement. Cette position est d'autant plus importante que l'ennemi l'ayant dépassée ne trouve plus aucun obstacle pour arriver sur le Cap. La construction d'une petite redoute y serait désirable.

17. *Fort-Bourgeois.* — Ce fort est situé à 200 mètres environ au N. E. de l'habitation Boussematte, qu'il protège. Une batterie circulaire a d'ailleurs été placée à 100 mètres à l'Est du Fort-Bourgeois pour défendre les approches de Boussematte.

18. *Habitation Grelot.* — Placée sur un plateau situé à mi-morne au pied d'un rocher escarpé, à 600 mètres environ au N. E. du Fort-Bourgeois et sur le sentier qui conduit au poste de Blanchelande auquel elle sert d'avancée, elle met le détachement qui s'y trouve en bonne position pour combattre les nègres qui s'avanceraient dans le vallon pour tenter l'attaque du Fort-Bourgeois.

19. *Poste de l'anse à Vivian et habitation Poirier.* — Le poste

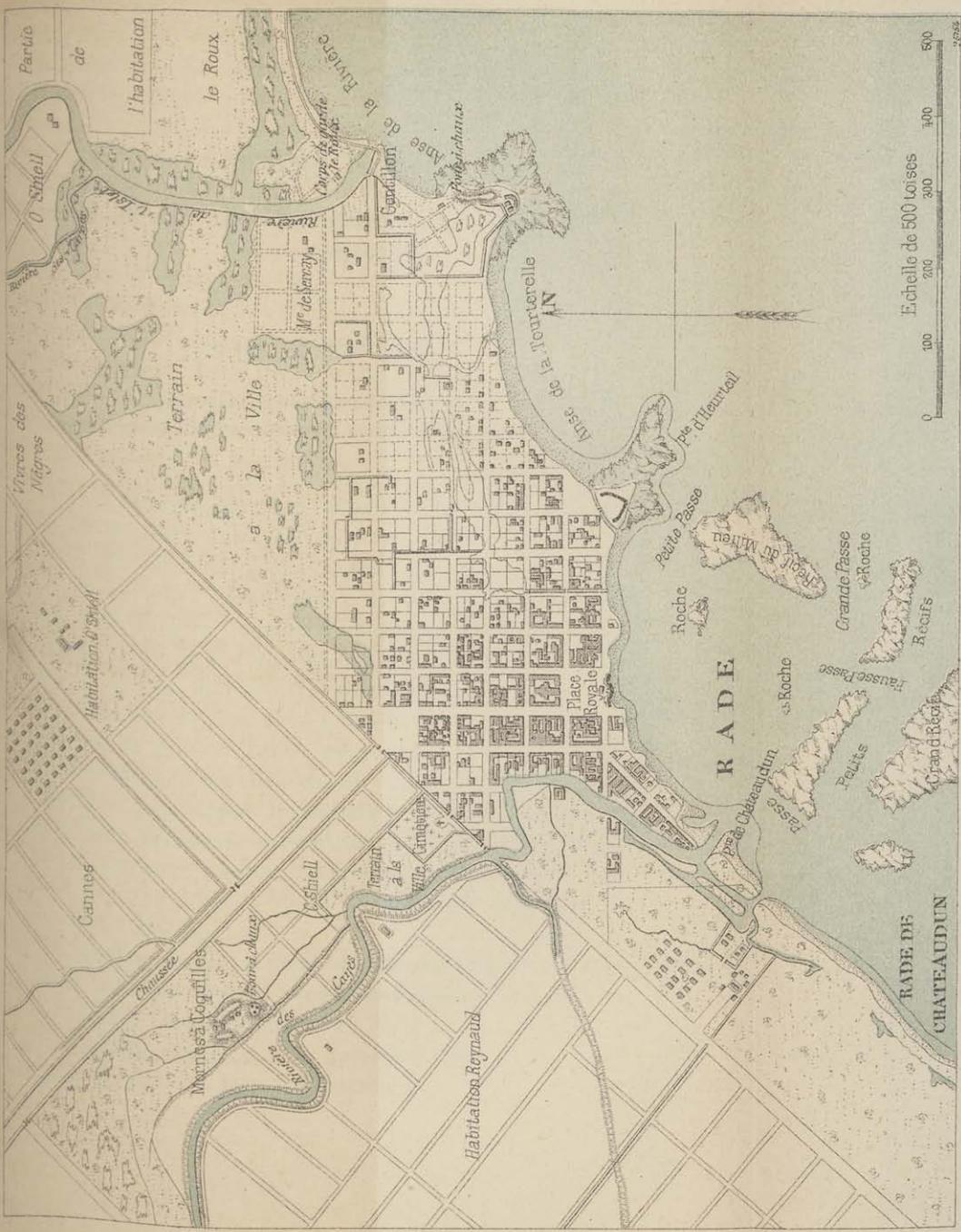
de l'anse à Vivian défend cette anse où l'on peut opérer une descente par beau temps, bat le passage des brigands qui passeraient à mer basse par le rivage du Port-Français vers l'habitation Grelot, à 500 mètres au N. E. de laquelle il se trouve placé. A 200 mètres environ au S. E. de ce poste est l'habitation Poirier, sur laquelle se trouve un détachement chargé de défendre le passage du bord de mer en avant de l'épaulement de la batterie circulaire.

20. *Poste de Blanchelande et habitation Latapie.* — Situé dans une gorge placée sur le prolongement du morne de Picolet, à 550 mètres au N. E. du Fort-Bourgeois et à 1.200 mètres au Nord du Cap, le poste de Blanchelande bat tout le terrain du Nord de la ville. Il est couvert en avant par une redoute rectangulaire de 26 mètres sur 13 mètres et sur la droite par un retranchement qui aboutit au pied d'un morne inaccessible. Ce poste doit être armé d'une ou deux pièces au moment critique.

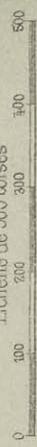
21. *Batterie des Gris-Gris.* — Située à 1.200 mètres environ à l'Est de Blanchelande et à 150 mètres au N. E. de la ville, est à portée d'éclairer le chemin de Picolet; un sentier venant de l'anse à Vivian sur ce point permet de la considérer comme faisant aussi partie des défenses du Cap du côté de la terre.



PLAN DE LA VILLE DES CAYES  
DANS L'ILE ST-DOMINGUE (1786)



Echelle de 500 Toises



Auto-imp. L. Courcier, 43, rue de Dunkerque Paris.





## TROISIÈME PARTIE.

### COMMANDEMENT DE ROCHAMBEAU ET PERTE DÉFINITIVE DE LA COLONIE.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### PREMIERS ACTES DE ROCHAMBEAU. REPRISE DE FORT-DAUPHIN ET DE PORT-DE-PAIX.

---

C'est le 26 brumaire an xi (16 novembre 1802) que le général Rochambeau entra au Cap pour y prendre la lourde et difficile succession du général Leclerc. A ce moment encore, en dépit de toutes les prévisions, la maladie continuait ses ravages sur l'armée, le général de division Watrin, tout récemment arrivé de France, fut enlevé le 1<sup>er</sup> frimaire (20 novembre), et l'un des premiers actes du nouveau commandant en chef dut être de pourvoir à son remplacement; il désigna le général de division Brunet pour aller prendre à sa place le commandement des divisions du Sud et de l'Ouest.

Quelques jours après, il simplifia la composition et l'administration de l'armée en fondant en un seul corps les débris de plusieurs corps presque entièrement détruits par la maladie : par une décision du 10 frimaire (30 novembre) il ordonne en effet que :

Le bataillon de la 98<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne et le 1<sup>er</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise seront fondus dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la 74<sup>e</sup>.

Le bataillon allemand sera incorporé dans la 11<sup>e</sup> demi-brigade et celle-ci réduite à 2 bataillons.

Le bataillon de la 38<sup>e</sup> demi-brigade de ligne sera incorporé dans la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.

Le 3<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> demi-brigade polonaise sera incorporé dans la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.

La 1<sup>re</sup> légion de gendarmerie sera incorporée dans la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.

La 2<sup>e</sup> légion de gendarmerie sera incorporée dans la 7<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.

Puis, profitant de l'arrivée de quelques renforts, il fit exécuter par le général Clauzel, contre le Fort-Dauphin, une attaque combinée par terre et par mer qui fut couronnée de succès; la place fut enlevée avec autant de rapidité que de vigueur <sup>(1)</sup>.

Ayant pris le temps de bien examiner la situation générale de la colonie au moment où il succédait au général Leclerc, Rochambeau en fit un exposé détaillé au ministre de la marine et des colonies dans une lettre en date du 16 frimaire an XI <sup>(2)</sup> (6 décembre 1802) dont nous croyons utile de reproduire ici les passages les plus importants :

« Le général Brunet, qui avait été prendre le commandement du Môle par les ordres du général Leclerc, y a été attaqué avec acharnement par les rebelles, mais avec les talents et la bravoure qui lui sont ordinaires, il les a repoussés vigoureusement et leur a tué toute leur cavalerie.

<sup>(1)</sup> L'opinion publique à Saint-Domingue critiqua beaucoup cette opération; on s'étonna qu'au lieu de garantir la tranquillité toujours menacée des points encore occupés par les Français, surtout dans le Sud dont la situation devenait inquiétante, il eût profité des troupes fraîches qu'il venait de recevoir pour aller reprendre Fort-Dauphin, et, toujours prête à la malignité, elle supposa que le général n'avait agi ainsi que pour se donner auprès du Gouvernement français le mérite d'avoir reconquis une place abandonnée par l'ordre de Leclerc. En réalité Rochambeau avait des raisons plus sérieuses : La situation de Fort-Dauphin à proximité de la partie espagnole lui donnait, en effet, des facilités pour en tirer le bétail nécessaire à l'alimentation du Cap, du Môle et de l'île de la Tortue.

<sup>(2)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 70.

« Dessalines ayant reçu l'ordre du général Leclerc d'évacuer tous les points hors le Cap et le Môle, en profita pour aller prendre la Crête à Pierrot, et attaquer les Gonaïves fort à l'improviste. Les troupes qui y étaient, en opérant leur retraite dans le meilleur ordre, par mer, lui firent le plus grand mal. Il vint aussi attaquer Saint-Marc et il éprouva la plus grande résistance. La conservation de ce point essentiel est due à l'activité, aux soins et à la bravoure des généraux Quantin et Fressinet; la célérité et l'intelligence avec lesquelles ils mirent en état de défense cette place qui, peu auparavant, était ouverte de tous les côtés sont au-dessus de tous les éloges; cette circonstance leur fait le plus grand honneur.

« Je dois, dans cette circonstance très délicate, vous donner, général, une connaissance exacte de la position de Saint-Domingue, du nombre de troupes européennes qui nous restent, tant sous les armes que dans les hôpitaux, et vous mettre également sous les yeux les moyens absolument nécessaires pour conserver cette colonie à la France.

« Le Nord est entièrement insurgé et toute cette partie, hors le Cap, le Môle et le Haut-du-Cap a été évacuée par les ordres du général Leclerc faute de troupes suffisantes pour pouvoir se maintenir dans les autres places.

« La majeure partie de l'Ouest est aussi en état de révolte et la faiblesse de nos moyens nous réduit à garder seulement les villes; encore les révoltés viennent le plus souvent nous y attaquer. Quelques parties cependant se soutiennent encore, telles que le Mirebalais, les Grands-Bois et la plaine du Cul-de-Sac; mais on le doit entièrement à la singulière énergie des officiers qui y commandent; c'est sans doute un puissant moyen; il ne suffit pourtant pas lorsque le climat nous affaiblit d'un jour à l'autre et que l'audace des insurgés s'accroît en raison de cela.

« Tout le Sud est tranquille et, je trouve même, dans un état très satisfaisant. Cependant cette prospérité ne pourrait manquer d'être compromise si on ne recevait pas sous peu

des forces capables d'arrêter les progrès effrayants de l'insurrection et de couvrir cette portion intéressante de Saint-Domingue, la seule véritablement intacte et aujourd'hui l'unique ressource et le dernier espoir de la colonie.

« Le total des troupes européennes sur pied se monte à 6.257 hommes et le nombre des hommes aux hôpitaux est de 6.886. 3.000 de ceux-ci succomberont, à coup sûr, à cette affreuse maladie <sup>(1)</sup>.

« Vous jugerez facilement d'après cet exposé, général, de notre situation très critique et de l'urgence qu'il y a d'envoyer très promptement *une force majeure réunie et non de petits corps de troupes les uns après les autres* <sup>(2)</sup>, et encore à des époques assez éloignées ; car si vous n'envoyez que des secours partiels, il faudra recommencer tous les ans, comme si on n'avait rien fait du tout.

« La position actuelle de Saint-Domingue exige tout de suite *une seule expédition de 15.000 hommes* pour frapper tous les coups à la fois. Il faut des corps entiers et surtout de l'infanterie légère : point d'infanterie allemande, elle ne peut aller dans les mornes <sup>(3)</sup>.

« Cette première expédition servira à combattre, détruire, ou disperser les brigands. Il faut qu'elle soit suivie de très près par une autre de 10.000 hommes pour désarmer complètement les nègres, et une troisième de 10.000 hommes au moins devra être faite pour remettre les noirs à l'agriculture.

<sup>(1)</sup> Cette réflexion de Rochambeau démontre que la fièvre jaune n'avait pas encore sensiblement diminué d'intensité, bien qu'on fût déjà arrivé au mois de décembre. La situation de l'armée s'était cependant, par suite de l'envoi de quelques renforts, notablement améliorée depuis le 1<sup>er</sup> vendémiaire (20 septembre). A cette date en effet, d'après un rapport du préfet colonial Daure, il y avait 8.000 hommes traités dans les hôpitaux et moins de 1.500 combattants valides.

<sup>(2)</sup> Ceci prouve qu'en 1802 les généraux protestaient déjà contre le système funeste dit « des petits paquets ».

<sup>(3)</sup> On retrouve ici la constatation de ce fait connu que le soldat allemand est plus lourd et moins lesté que le soldat français.

Ces trois envois sont indispensables. Ceci demande de votre part, général, la plus sérieuse attention, parce que la restauration de Saint-Domingue tient à ces trois expéditions combinées<sup>(1)</sup>. Souvenez-vous donc que ce qui nous reste maintenant est à peine suffisant pour conserver les points qu'on occupe et non pour opérer au delà.

« Un point non moins essentiel pour le succès de nos armes, c'est la destruction ou déportation des généraux noirs et de couleur, des officiers et des soldats en totalité. . . .

« Je désire beaucoup obtenir le général Oudinot pour chef d'état-major et, en outre, des généraux expérimentés et non pas de ceux dont la nullité des moyens peut faire désirer leur éloignement d'Europe, car des officiers de ce genre sont trop au-dessous des importantes et difficiles opérations qui nous restent à faire ici. Faites-nous arriver, général, non des généraux de division dont on veut se débarrasser, mais des généraux de brigade actifs et bien famés qu'on veut élever au grade de général de division. Il ne faut pas croire cette guerre une plaisanterie; elle est difficile, laborieuse et le climat destructeur. Je demande positivement les généraux de brigade Lapisse, Compans, Cassagne, Bisson et Schilt, auxquels j'ai toute confiance. On pourra y joindre les adjutants-généraux Hervo et Viellé.

« Je vous enverrai, général, beaucoup de nègres ou de gens de couleur qui sont dangereux dans la colonie; les coupables seront expédiés sur les lieux. Je me conformerai d'ailleurs aux ordres du premier consul quand la colonie sera paisible.

« Le général Leclerc m'avait mandé avant sa mort que le premier consul, satisfait de ma conduite, m'avait accordé un sabre d'honneur. L'expédition ou la notification ne m'en est pas encore parvenue; cependant, comme on vieillit peu

<sup>(1)</sup> Le général Rochambeau jugeait donc indispensable le prochain envoi de 35.000 hommes de troupes françaises.

dans cet exécration climat, il me serait agréable de le voir arriver.

« J'ai vu que le coquin de Toussaint réclamait du général Leclerc partie de ses propriétés séquestrées. Si j'étais à votre place, je l'enverrais au baigne de Brest et s'il vient ici, je le ferai pendre sans autre forme de procès.

« La 86<sup>e</sup> demi-brigade vient d'arriver escortée par la corvette la *Sagesse*; elle est forte de 1.500 hommes. C'est un secours insensé dans la situation où se trouve la colonie, et je ne saurais trop vous le rappeler, général, il faut une expédition majeure tout de suite et qu'elle soit suivie de deux autres à peu près de même force, et qu'elles arrivent à des distances rapprochées . . . . .

« Veuillez donc bien fortifier le Gouvernement dans l'idée qu'il faut beaucoup de troupes et d'argent pour rendre Saint-Domingue productive et profitable à la France, ce sont des sacrifices dont on sera amplement dédommagé, mais qu'*avec des envois de troupes partiels on aura fait des sacrifices en pure perte*<sup>(1)</sup> . . . . .

« J'ai la satisfaction de vous annoncer que 1.000 hommes de la 86<sup>e</sup> demi-brigade, aux ordres du général Clauzel, ont enlevé le fort Liberté (fort Dauphin) à la baïonnette sur les révoltés le 10 de ce mois (1<sup>er</sup> décembre 1802). Lavalette qui commandait l'avant-garde de ma division pendant la campagne, remplissait les mêmes fonctions à celle de Clauzel. Ces deux généraux ont, dans cette affaire, déployé beaucoup de talent, de zèle et de bravoure. Leurs efforts ont été singulièrement bien secondés par le vaisseau l'*Annibal*, les frégates la *Guerrière* et l'*Embuscade*, la corvette la *Sagesse* et la goélette l'*Entreprise*, le tout aux ordres du capitaine de vaisseau Guillemet. Forces de terre ou de mer, tout a concouru avec une égale ardeur au succès de la reprise de ce point

<sup>(1)</sup> On voit avec quelle insistance le général Rochambeau appuie sur la condamnation du système des «petits paquets».

très important, et la marine, je me plais à le dire, a la plus grande part de cet heureux résultat. En outre de ce grand avantage de position, nous y avons trouvé une artillerie nombreuse. On est redevable à la promptitude de débarquement, à l'ardeur des troupes et à leur excellente discipline de la conservation de cette ville dont elles ont arrêté l'incendie et sauvé les propriétés des habitants qu'elles ont elles-mêmes respectées scrupuleusement. . . . »

Le nombre des pièces d'artillerie prises par les Français s'éleva à vingt-cinq sans compter l'armement du fort Saint-Joseph; la perte des révoltés fut relativement considérable, tandis que les nôtres n'eurent pas un seul homme à regretter.

On trouva tous les magasins remplis de diverses denrées.

A la suite de cette reprise de Fort-Dauphin, le général en chef crut devoir décerner, à titre de récompense nationale, des sabres d'honneur au citoyen Guillemet, capitaine de vaisseau commandant l'*Annibal* et la division des forces navales de l'expédition, ainsi qu'au capitaine Jorette, aide de camp du général Lavalette, et élever au grade de capitaine de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe le citoyen Fradin, capitaine de frégate commandant l'*Embuscade*. Le chef de brigade d'artillerie Félix et quelques autres officiers furent en outre cités à l'ordre du jour.

On a vu dans la lettre du 16 frimaire, écrite par Rochambeau au Ministre et citée en tête de ce chapitre que le général Brunet avait repoussé au môle une attaque des révoltés : il n'est pas inutile de donner ici quelques détails sur cette affaire qui eut lieu le 27 brumaire (18 novembre). Les insurgés assaillirent en très grand nombre au point du jour la place du Môle dont ce général avait récemment pris le commandement; un des postes de la ligne extérieure de la place, trop faible pour résister à cette masse d'assaillants, fut forcé après avoir opposé une vigoureuse résistance et l'ennemi pénétra jusqu'à l'entrée de la ville, mais il fut bientôt arrêté

grâce aux bonnes dispositions prises par le général Brunet; alors s'engagea un combat de plusieurs heures dans lequel les révoltés se trouvèrent placés entre les feux de la ville et ceux de la ligne extérieure. La lutte fut soutenue avec acharnement de part et d'autre; enfin, le champ de bataille fut évacué par l'ennemi qui y laissa un grand nombre de morts parmi lesquels étaient six de leurs chefs : leur cavalerie fut presque entièrement détruite. Les Français n'eurent que huit hommes tués dans cette affaire.

« Le général Brunet se loue beaucoup de la valeur des troupes et des gardes nationaux sous ses ordres. Il cite particulièrement son aide de camp Puton, qui a été blessé dangereusement de plusieurs coups de sabre après avoir combattu plusieurs brigands corps à corps et en avoir tué deux de sa main. Le général en chef, sur la demande du général Brunet, a cru devoir récompenser cette action par un sabre d'honneur, dont le brevet provisoire a été délivré au capitaine Puton <sup>(1)</sup>. »

Un ordre du jour de Rochambeau, en date du 21 frimaire an XI (12 décembre 1802) <sup>(2)</sup>, détaille quelques autres petits succès qui signalèrent également ces premiers jours de son commandement.

« Le 10 frimaire (1<sup>er</sup> décembre), les brigands vinrent s'emparer de l'habitation Robert dans la plaine du Cul-de-Sac : le chef de brigade Gilbert Néraud qui commande cette portion intacte de la colonie marcha aussitôt sur eux. Après un combat vif et opiniâtre, les nègres ont fui laissant sur le champ de bataille un drapeau, 12 officiers, 150 des leurs et une grande quantité de fusils. Ce succès est dû au courage et à l'infatigable activité du chef de brigade Néraud.

<sup>(1)</sup> Rapport au Ministre du général de brigade Boyer, chef d'état-major général de Rochambeau, en date du 15 frimaire an XI. (*Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.)

<sup>(2)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 68.





« Le 19 frimaire (10 décembre), plusieurs bandes de brigands se portent sur Jacmel : le général de brigade Pageot, instruit de leurs projets, les fit échouer par la force des armes et ses bonnes manœuvres. Plusieurs combats avantageux qui ont eu lieu autour de la place ont causé aux brigands une perte considérable. Le général Pageot se loue infiniment de la conduite courageuse de la brave garnison de Jacmel, du chef de brigade Dieudonné et des chefs de bataillon Burns et Pascal.

« Le général de brigade Laplume, commandant le département du Sud, a déjoué par ses soins et sa surveillance une conspiration que tramait dans le quartier du Petit-Trou le commandant des Baradères; ce brigand a été puni de mort avec tous ses complices.

« Le général de brigade Darbois et le chef de brigade Desravines ont dispersé complètement les brigands qui ont osé se montrer dans le quartier de Tiburon. »

Dans un autre ordre du jour, en date du 30 frimaire an xi (20 décembre 1802), Rochambeau signale encore un nouveau fait d'armes.

« Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois (8 au 9 décembre), le général Brunet a fait attaquer le poste de Bombarde : l'adjutant-commandant Grandsaigne a été chargé de cette expédition. Arrivé au pied des retranchements sans être découvert, cet officier fait charger à la baïonnette; les brigands qui les gardaient sont bientôt tués ou dispersés et laissent en notre pouvoir quelques munitions et quatre pièces d'artillerie dont deux de 4, une de 2 et un obusier. Les troupes employées à cette expédition sont rentrées le lendemain au Môle, ramenant l'artillerie prise et après avoir vigoureusement repoussé les embuscades qu'on a rencontrées. L'adjutant-commandant Grandsaigne se loue beaucoup de la conduite des habitants de Bombarde et des dragons du Môle.

« Pendant l'expédition du capitaine de vaisseau Fradin

contre l'établissement des brigands à la baie de Mancenille<sup>(1)</sup>, un parti de révoltés s'est présenté pour faire diversion dans la plaine du Fort-Dauphin et à peu de distance de la place; le chef de brigade d'artillerie Félix et le chef d'escadron Danlion ont fait contre eux une vigoureuse sortie. Après une heure de combat, les rebelles ont été complètement mis en déroute laissant sur le champ de bataille plusieurs morts, dont deux de leurs chefs, et emportant un nombre considérable de blessés. Le commandant Félix donne les plus grands éloges à la valeur des troupes qui ont combattu : nous n'avons eu que deux blessés."

Pendant que l'armée française, déjà si réduite, remportait ces succès partiels qui inauguraient d'une manière heureuse le commandement du nouveau général en chef, la maladie continuait à sévir sur elle, de telle sorte que les renforts qui arrivaient successivement servaient à combler les vides sans augmenter d'une façon sensible les effectifs. Rochambeau, dans une lettre au Ministre, en date du 20 nivôse an xi (9 janvier 1803)<sup>(2)</sup>, pouvait en effet s'exprimer à cet égard, de la manière suivante :

« Ne croyez pas la maladie passée; ceux qui auront pu vous le dire, ou vous l'écrire, vous ont trompé. Elle n'est pas même sensiblement diminuée et nous moissonne chaque jour d'une manière affreuse; il nous faut donc beaucoup de monde pour réparer des pertes aussi grandes et aussi jour-

<sup>(1)</sup> Cette expédition avait eu lieu le 23 frimaire. Fradin ayant à bord de sa frégate l'*Embuscade* 60 grenadiers de la 86<sup>e</sup> débarqua à l'embouchure de la rivière du Massacre, dans la baie de Mancenille; il détruisit complètement l'établissement que les révoltés y avaient installé, mit hors de service un canon de 24 et un canon de 8, détruisit dix embarcations et tua plusieurs brigands. Quelques officiers furent cités pour cette affaire, entre autres un lieutenant d'artillerie de marine.

<sup>(2)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71. Dans cette même lettre, il dit attendre avec impatience les 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> demi-brigades de ligne qui lui sont annoncées et qui n'arrivent pas.

nières. J'ai perdu 1.500 hommes le mois dernier<sup>(1)</sup>; il reste maintenant 5.400 hommes à l'hôpital dont la moitié périra. Nous n'avons que 6.634 combattants. Si l'on veut opérer dans ce pays, il faut agir sur tous les points, et pour réussir il faut beaucoup de monde.»

Si l'on compare les chiffres donnés par Rochambeau dans cette lettre à ceux qui figurent dans sa lettre du 16 frimaire citée dans ce même chapitre, 6.257 hommes valides et 6.886 aux hôpitaux, total 13.143, on trouve que la situation au bout de trente-quatre jours, savoir : 6.634 hommes valides et 5.400 aux hôpitaux, total 12.034, ne s'est pas beaucoup améliorée malgré l'arrivée des renforts, puisqu'il n'y a que 377 hommes de plus sous les armes et que le total a diminué de 1.109 hommes.

En même temps, la révolte continuait ses progrès et l'on est étonné de voir que Rochambeau, pour l'étouffer plus facilement, ait précisément songé à ce moment à rétablir l'esclavage. Il était sur ce point en désaccord complet avec le général Leclerc que nous avons vu déplorer amèrement le rétablissement de l'esclavage à la Martinique et à la Guadeloupe.

Quoi qu'il en soit, il exposa tout au long son idée au Ministre dans une lettre du 25 nivôse an xi (14 janvier 1803) : «Après avoir mûrement réfléchi, général, sur la position dans laquelle se trouve Saint-Domingue, sur ce qu'il serait nécessaire de faire pour la tirer de l'état déplorable où elle est plongée, je suis fondé à vous dire qu'il faut remettre les noirs sous l'esclavage»; puis, après avoir longuement développé cette solution, il ajoute : «Autorisez-moi donc, général, à proclamer ici l'esclavage : faites-le promptement et je suis convaincu que cette opération aura un plein succès. . . . »

(1) Décembre 1802. En égard à l'effectif très réduit de l'armée, il est facile de vérifier que la fièvre jaune n'avait en effet guère perdu de son intensité depuis la mort de Leclerc.

Il est superflu d'ajouter que cette demande de Rochambeau ne fut pas prise en considération par le Gouvernement français<sup>(1)</sup>.

Nous signalerons encore, en terminant ce chapitre, des mesures plus pratiques prises par le capitaine général et relatives d'une part à la répartition des commandements militaires dans le Sud, qui se trouvait toujours sous la direction du premier rallié et du plus fidèle des généraux de couleur, l'honnête Laplume<sup>(2)</sup>, d'autre part à une réorganisation partielle de l'artillerie nécessitée par la diminution croissante des effectifs.

Par un ordre du jour en date du 23 frimaire an xi (14 décembre 1802)<sup>(3)</sup>, Rochambeau décide que les commandements du département du Sud seront divisés de la manière suivante, sous les ordres du général de brigade Laplume :

Le général de brigade Darbois commandera depuis l'Anse-à-Veau jusqu'au cap Dame-Marie, savoir : l'Anse-à-Veau, le Petit-Trou, Jérémie et le cap Dame-Marie ;

Le chef de brigade Berger commandera depuis Tiburon jusqu'à Cavailon, savoir : Tiburon, les Côteaux, Torbec, le Port-Salut, les Cayes et Cavailon ;

Le chef de brigade Nérette commandera depuis Cavailon

<sup>(1)</sup> L'amiral Latouche-Tréville partageait cependant à cet égard l'avis de Rochambeau, car dans une lettre écrite au Ministre Decrès, le 3 pluviôse an xi (23 janvier 1803) et conservée dans le registre n° 181 des *Archives de la marine* (1803, Saint-Domingue, n° 15), parlant des mesures de répression prises par le général Rochambeau, il constate qu'elles «doivent nécessairement entraîner un changement total dans le système colonial qui a régné depuis douze ans», c'est-à-dire depuis 1791, et il ajoute que le Gouvernement devra se hâter de rendre définitives ces mesures provisoires, «je veux dire l'esclavage dans toute son étendue et l'exécution littérale du code noir».

<sup>(2)</sup> Laplume avait été placé un instant, comme on l'a vu, sous les ordres du général Debureau, mais il avait repris le commandement en chef du Sud quand ce général avait reçu une autre destination.

<sup>(3)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.

jusqu'à l'Anse-à-Veau exclusivement, savoir : Saint-Louis, Acquin, le Fond-des-Nègres et tout le cordon qui sépare les départements de l'Ouest et du Sud.

Le lendemain (24 frimaire-15 décembre) il ordonna une réorganisation partielle de l'artillerie sur les bases suivantes :

1<sup>o</sup> Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de canonniers expéditionnaires, ainsi qu'un détachement de canonniers espagnols stationnés à Santo-Domingo, seront incorporés dans le bataillon de canonniers garde-côtes, qui prendra le nom de bataillon d'artillerie de Saint-Domingue. L'effectif de ce bataillon sera de 898 hommes, officiers compris; parmi ces derniers, deux chefs de bataillon;

2<sup>o</sup> Les six compagnies d'artillerie coloniale employées dans les arsenaux du Cap et de Port-Républicain seront réduites à deux compagnies et attachées comme auxiliaires au bataillon de Saint-Domingue pour les corvées des arsenaux; chacune de ces compagnies aura 200 hommes d'effectif, officiers compris, soit en tout 400 hommes.

Il y a lieu de rapprocher de cette mesure une autre décision prise le mois suivant (10 nivôse an xi-29 janvier 1803), sur un rapport du général de brigade Thouvenot, commandant en chef l'artillerie de l'armée <sup>(1)</sup>, ainsi conçu :

« Un bataillon d'artillerie de marine a été formé, au Cap, de divers détachements de cette arme qui avaient été tirés des bâtiments de l'État. Ce bataillon a éprouvé le même sort que les autres troupes de la colonie. Il se trouve réduit à quatre cents et quelques hommes, dont plus de la moitié est aux hôpitaux. La suppression de l'état-major de ce bataillon et sa réduction à deux compagnies qu'on placerait à la suite du bataillon de Saint-Domingue, présenterait plusieurs avantages : économie dans les dépenses, unité et simplicité dans le service du personnel de l'artillerie. »

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n<sup>o</sup> 69.

Ce rapport fut approuvé par le général Rochambeau; en conséquence le bataillon d'artillerie de marine eut son état-major supprimé et fut réduit de neuf compagnies à deux qui furent placées à la suite du bataillon de Saint-Domingue.

## CHAPITRE II.

OPÉRATIONS DE LA MARINE EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1802.

Nous avons vu Rochambeau, dans sa lettre au ministre, en date du 16 frimaire an xi (6 décembre 1802), citée au chapitre précédent, déclarer que le département du Sud jouissait jusqu'alors d'une tranquillité parfaite.

Mais si l'on parcourt les nombreuses correspondances des marins qui opéraient alors sur les côtes de l'Ouest et du Sud de Saint-Domingue<sup>(1)</sup>, on est porté à croire que cette déclaration est trop empreinte d'optimisme et que les troubles de l'Ouest avaient déjà commencé à gagner le Sud.

Nous croyons utile de donner ici quelques échantillons de cette correspondance qui fait connaître dans ses détails la situation des deux provinces, à partir des premiers jours de brumaire, au moment de la mort de Leclerc, et le rôle actif que la marine avait à jouer sur leurs côtes.

Le 9 brumaire an xi (30 octobre 1802), le général de brigade Lavalette, chef d'état-major des divisions de l'Ouest et du Sud, commandées encore en ce moment par Rochambeau, écrit au commandant de la rade de Port-au-Prince :

« Il devient urgent, citoyen commandant, si vous pouvez disposer d'un petit bâtiment armé, de l'envoyer le plus tôt possible du côté du morne à bateau, afin de détruire les embarcations des brigands dont la piraterie nuit infiniment au cabotage. Ils ont eu l'audace d'enlever hier une goélette venant de Saint-Marc et, si on n'y prend garde, ils deviendront plus audacieux.

<sup>(1)</sup> *Archives de la marine*, Expédition de Saint-Domingue, registre 163, année 1802, n° 4.

« Le général Rochambeau me charge de vous prier instamment de ne rien négliger pour la destruction de tous les bâtimens des brigands. »

Le lendemain 10 brumaire (1<sup>er</sup> novembre), on trouve un ordre du chef de division Wullaumez, commandant la station de Port-au-Prince, qui enjoint à la corvette le *Lodi* de délivrer les 4 canons de 6 qu'elle a dans sa cale avec leurs affûts, tous leurs armemens et un petit approvisionnement de gargousses, paquets de mitraille et boulets ronds pour être mis le même jour à bord du ponton N<sup>o</sup> 8, lequel est établi provisoirement en batterie flottante et installé pour la défense de la porte Saint-Joseph.

Ce même jour un autre ordre de Wullaumez, adressé au citoyen Lachasse, officier de la *Poursuivante* <sup>(1)</sup>, lui prescrit de sortir le soir même de la rade avec la felouque qu'il commande pour aller croiser afin de « rechercher et détruire les barques, pirogues ou barges armées par les noirs révoltés et protéger de tous ses moyens le commerce des bâtimens français de côte dûment expédiés ».

Ce même jour encore, le lieutenant de vaisseau Candon, commandant le cutter la *Terreur*, en rade du Petit-Goave, transmet au commandant de la station navale de l'Ouest les détails suivans qui lui sont fournis par le commandant de la place Delpech :

« Deux compagnies de noirs, comprenant à peu près 150 hommes, envoyées ce matin contre les brigands, se sont rangées de leur parti. On en reçoit la nouvelle à l'instant; il

(1) Wullaumez était arrivé à Saint-Domingue avec le vaisseau le *Duguay-Trouin* qu'il commandait; mais l'amiral Latouche-Tréville ayant décidé de porter son pavillon sur ce vaisseau, il avait dû le quitter et prendre en échange le commandement de la frégate la *Poursuivante*. Il avait été peu satisfait de cette mutation, qui eut lieu au Cap le 25 fructidor an x (14 août 1802); il regrettait ce beau vaisseau avec ses 468 hommes d'équipage, tous en bonne santé, et qui en imposait d'autant plus aux nègres que Wullaumez avait fait peindre à l'extérieur trois batteries, en sorte que ceux-ci le prenaient pour un vaisseau à trois ponts.

y a tout à craindre sur le sort de cette place si on n'envoie promptement à son secours quelques troupes blanches; il ne serait pas moins utile d'envoyer quelques bâtimens pour recevoir les femmes qui sont en très grand nombre.

« Beaucoup de noirs armés sont encore restés, mais on les soupçonne violemment d'être partisans des autres : Vous voyez combien sont à plaindre le peu de blancs qui sont dans la place; comptez sur mon zèle de les servir; je viens de leur donner quelques munitions dont ils ont le plus grand besoin. »

Passons à une lettre adressée le 12 brumaire (2 novembre) par le lieutenant de vaisseau Gémon, commandant le brick le *Goëland*, au chef de division Wullaumez et datée de la rade de Saint-Marc :

« Commandant, ce n'est plus un jeu : les brigands entourent décidément la ville de Saint-Marc; il est minuit et déjà il y a eu douze fausses attaques, mais vigoureuses et bien servies de part et d'autre. Je suis embossé à portée de pistolet, à l'extrémité de la ville, chemin du Mont-Roui. Ces impertinents de brigands ont eu l'insolence de faire plusieurs décharges sur moi; ils n'ont pas eu à se plaindre de ma réponse. Mais bientôt, mon commandant, je vais me trouver sans munitions, si vous ne venez promptement à mon secours. Le général Quantin m'a demandé 250 livres de poudre que je lui ai données, plus de la mèche et des boulets. Il ne me reste que 55 boîtes à mitraille, et j'ai peu de mèche. En conséquence, si vous voulez que je serre un peu la place, je vous demanderai 100 boîtes à mitraille de 6, 400 livres de poudre et ce que vous pourrez de mèche; il me reste environ 400 boulets. Il me faudrait aussi 3 pièces d'étoffe ou de guinée bleue pour faire des gargousses; j'en ai encore 180 à 200, mais si cela continue, il n'y en aura pas pour longtemps. »

« Le général Quantin n'a pas du tout envie d'évacuer; j'ai de très faibles amarres et, comme j'ai eu l'honneur de vous écrire, je tremble pour la sûreté de ma corvette. Comptez, du moins, commandant, que j'emploierai tous mes moyens,

et pour sauver mon bâtiment et pour aider à la destruction de ces brigands qui désolent la colonie. »

A cette même date, on trouve un ordre du chef de division Guillaumez, commandant de la station de Port-au-Prince, qui enjoint au citoyen Sicart, officier d'artillerie de marine, embarqué sur la frégate la *Poursuivante*, de prendre le commandement de la batterie de marine N° 8, chargée de défendre la porte Saint-Joseph et le bord de mer de ce côté, dans le cas où les brigands s'aviseraient d'attaquer la ville de Port-au-Prince<sup>(1)</sup>. « Le citoyen Sicart couchera toute la nuit à bord de la batterie et aura soin de tenir les quatre chefs de pièce sous ses ordres. Les quatre canons seront toujours chargés et bien disposés; le jour, il tiendra du feu dans la cabane de la cuisine et la nuit une mèche allumée. En cas d'apparition des brigands, qui nécessiteraient que la batterie tirât, il en aurait l'avertissement de terre et la *Poursuivante* lui enverrait du monde. »

Une autre lettre, également datée du 12 brumaire, est écrite par le commandant Jurien, qui venait d'arriver avec sa frégate à Léogane; il constate que les brigands ne font pour le moment aucun mouvement autour de la place, mais il attribue cette tranquillité au manque de munitions; il ajoute d'ailleurs : « J'ai envoyé, à la demande du commandant de la place, deux barils de poudre pour servir les pièces de 16 et de 24. Les brigands menacent de venir avec des forces pour enlever la ville, mais je doute qu'ils puissent réussir. »

Ce passage permet déjà de juger combien la tranquillité du Sud était précaire puisque Léogane était entourée de bri-

<sup>(1)</sup> Guillaumez écrivant à Latouche-Tréville, le 16 brumaire, lui rend compte de cette disposition et ajoute : « J'ai pour la porte de Léogane l'*Apollon*, capitaine Dubuisson, armé de 8 canons de 4 et de 2 obusiers de 36; auprès de lui est une chaloupe avec un canon de 12. Le *Tricolor* est toujours embossé près de Biroton. La frégate de commerce l'*Egyptienne* a 6 canons de 8 et se trouve placée du même côté que la batterie N° 8, de manière à tirer, dans l'occasion, par le chemin de la Croix-des-Bouquets. »

gands armés : il est confirmé par un autre passage d'une lettre écrite le 13 brumaire (3 novembre) par le chef de division Guillaumez au général Quantin toujours enfermé dans Saint-Marc; Guillaumez s'excuse de ne pouvoir lui envoyer que le brick le *Lodi* et dit : « *Léogane et le Petit-Goave occupent deux bâtimens de guerre*, la garde des portes de Léogane et de Saint-Joseph m'en tiennent trois autres; le reste est employé sur les deux côtes de la baie contre les brigands pirates. » D'ailleurs, ce même jour, 13 brumaire, il avait dû donner l'ordre à l'aspirant Rigaudit, commandant la goélette l'*Élisa*, d'appareiller sans retard pour aller porter au Petit-Goave des munitions de guerre et de bouche et ramener les femmes et enfans de cette ville qu'on voudrait évacuer sur le Port-au-Prince.

Un autre ordre du 13 brumaire, donné en exécution de la lettre au général Quantin, que nous venons de signaler, enjoint au lieutenant de vaisseau Lafosse, commandant la corvette le *Lodi*, d'appareiller le soir même avec toutes les goélettes que le capitaine de port aura dû rassembler et de les escorter jusque dans le port de Saint-Marc. Ces goélettes seront mises à la disposition du général Quantin pour aider à l'évacuation de la place et seront, aussitôt leur chargement terminé, ramenées à Port-au-Prince, toujours sous l'escorte du *Lodi*.

Le lendemain, 14 brumaire, le sous-directeur d'artillerie Zévort écrit à Guillaumez le billet suivant qui témoigne d'un commencement d'épuisement des munitions dans les magasins de la place : « Si on a refusé, mon cher commandant, de délivrer à l'arsenal des boulets de 6 et de 1, c'est qu'il n'y en a point. On manque aussi de mitrailles pour le 6 : j'ai demandé de tout cela au Cap, mais je n'attends rien de sitôt. »

A la date du 15 brumaire (5 novembre), le lieutenant de vaisseau Candon, commandant le cutter la *Terreur*, qui est toujours dans le Sud, en rade du Petit-Goave, écrit au commandant Guillaumez : « Il n'est arrivé rien de très marquant,

seulement quelques escarmouches des patrouilles envoyées dans l'intérieur de la ville, où se glissent furtivement quelques brigands dont la masse nous resserre de plus en plus; cependant nous nous déterminâmes hier à les débusquer de l'habitation Chabanne; à cet effet, je mis trois de mes canots à bord de la goélette commandée par votre aspirant, et dans la nuit je fus l'embosser vis-à-vis ce poste que je canonnai vigoureusement au point du jour. Ils évacuèrent les bâtiments et furent s'embusquer dans une bananerie; à 7 heures une colonne de 200 braves sortit de la place et marcha par le bord de mer; je fus la prévenir des mouvements de l'ennemi; on battit la charge; le combat s'engagea; les brigands prirent la fuite; on les poursuivit jusque sur un petit morne qui domine ce poste; ils se jetèrent dans les haziers. Cette sortie avait pour but de fourrager et ramasser quelques animaux; on a parfaitement réussi et on n'a eu personne de blessé. Nous avons appris qu'ils montent deux canons sur le fort Résolu qui peut battre la rade et la ville; on présume qu'ils auront de la peine à y réussir. Mais en supposant que cela fut, au moment où ils commenceront à canonner, on marchera dessus et ils seront culbutés. Ces lâches coquins, qui ont quatre forts camps près les uns des autres, ne marchent jamais, fort heureusement, au secours les uns des autres.

Le lieutenant de vaisseau Candon explique ensuite qu'il renvoie au Port-au-Prince les cinq goélettes dont il dispose, chargées de femmes, mais qu'il reste encore un grand nombre de ces malheureuses à évacuer; il ajoute qu'il retient par ordre du commandant de la place (Delpech), la goélette l'*Élisa* qui vient de lui porter des munitions et dont il juge le concours très utile pour la défense de la place.

Le 21 brumaire, le commandant Jurien écrit de la rade de Léogane : « J'ai fourni 12 hommes à la ville de Léogane: la désertion d'une partie de sa garnison la laisse presque sans défense et si on ne peut promptement lui envoyer des forces, il faut songer à l'évacuer. La nécessité d'armer mes

embarcations et de fournir à la défense du bord de mer me met dans l'impossibilité de donner un plus grand nombre d'hommes à la ville. On compte dans les déserteurs 2 hommes de couleur officiers qui, dans les diverses actions qui ont eu lieu, se sont distingués, et l'on craint qu'ils n'aient des intelligences dans la ville.

« Depuis que je suis mouillé sur la rade de Léogane, je n'ai pas pu faire d'eau, celle qui peut se faire ici n'est pas potable. Toutes les fois que la cavalerie de Léogane sort pour le fourrage, elle est attaquée par les brigands : c'est sous la volée de la frégate que nos gens viennent pour être protégés. Il y a quatre jours qu'en tirant de la frégate nous tuâmes plusieurs ennemis et depuis ce jour, ils sont plus réservés. »

La situation ne tarde pas à s'aggraver, car deux jours après (24 brumaire) le commandant Jurien écrit : « Dans la nuit du 21 au 22 courant les brigands, au nombre de 500, s'emparèrent du fort du bord de la mer et ils s'y sont maintenus jusqu'à 5 heures du soir; la vive canonnade faite de la frégate et de la chaloupe en blessa quelques-uns et les força d'évacuer. Nous avons aussi dans le courant de la journée canonné divers points de la ville *dont les brigands étaient en possession*. Vous verrez par la copie de la lettre ci-jointe <sup>(1)</sup> combien nos braves de Léogane ont eu de peine à vaincre le nombre des brigands estimés à près de 10,000 dont 1,500 étaient armés de fusils. Je n'avais pu donner d'autre secours à cette ville que 12 hommes : dans le nombre étaient 4 canonniers de marine <sup>(2)</sup> qui ont donné des preuves de la plus grande valeur. Aussitôt que je me serai procuré la sommation qu'ont faite Cangé et Lamour-Derance, je vous en adresserai copie. L'intention du nouveau commandant de la place de Léogane est de fortifier le fort du bord de mer. Dans ce cas

(1) Cette lettre manque au dossier.

(2) C'est-à-dire 4 soldats de l'artillerie de la marine.

il est nécessaire d'avoir une forte garnison pour en assurer la conservation et il deviendrait inutile de compromettre une frégate<sup>(1)</sup> qui devient de toute nullité. . . . . »

Il faut renoncer à citer ou à analyser les nombreux documents (lettres ou ordres de mouvement des navires) qui se trouvent dans ce registre n° 163 et qui sont en moyenne au nombre de 3 ou 4 par jour : nous devons nous borner à signaler les faits les plus importants qui ressortent de cette correspondance. Ainsi nous apprenons par une lettre du capitaine de port de Jérémie, adressée le 25 brumaire (16 novembre) au commandant Wullaumez, que le général Darbois, jugeant nécessaire d'avoir dans ce quartier un bâtiment armé, a donné l'ordre d'armer en guerre la goélette l'*Adélaïde* et deux barges; nouvelle preuve de l'état d'inquiétude qui régnait dans le Sud; trois jours après Wullaumez envoie la corvette le *Goëland* dans la station du Sud.

Le 27 brumaire (18 novembre) Latouche-Tréville<sup>(2)</sup> annonce au commandant Wullaumez qu'il va faire partir la corvette la *Bacchante* pour les Gonaïves et l'invite, en attendant qu'elle y soit arrivée, à envoyer un petit bâtiment en croisière à l'entrée de cette baie pour empêcher toute communication de l'extérieur avec les rebelles qui occupent la place depuis son évacuation par les Français. Il l'engage en même temps, pour augmenter ses moyens de croisière, à armer les petits bâtiments qui se trouvent dans le port avec des canons de calibre approprié à leurs dimensions, qu'on pourra trouver probablement à l'arsenal, et l'autorise à prélever pour former leur équipage un homme sur chacun des navires de commerce français actuellement en rade.

Sa lettre se termine par l'avis de sa nomination au grade de vice-amiral que le général Rochambeau vient de lui conférer en exécution des dernières volontés du général Leclerc.

(1) La frégate la *Franchise*, commandée par Jurien.

(2) L'amiral était en rade du Cap, à bord du vaisseau le *Duguesclin*.

Le 30 brumaire, sur la demande pressante du commandant Delpech transmise par le chef de brigade Panisse, commandant de la place et de l'arrondissement de Port-au-Prince au chef de division Wullaumez, celui-ci fait transporter d'urgence un renfort de 60 hommes au Petit-Goave. Ces 60 hommes, artilleurs et fantassins, sont expédiés le soir même sur la goélette l'*Élisa* commandée par l'aspirant Rigaudit qui, après leur débarquement, devra rester provisoirement en rade du Petit-Goave à la disposition du lieutenant de vaisseau Candon <sup>(1)</sup>. C'est précisément ce même jour que le général Watrin mourait à Port-au-Prince de la fièvre jaune.

Le 2 frimaire (21 novembre) Wullaumez organise une petite expédition contre les brigands de l'Arcahaye; une goélette, une felouque et une péniche armées sous les ordres du lieutenant de vaisseau Foray constituent cette expédition dont le but est de détruire les pirogues, barges et toutes autres embarcations armées ou non armées montées par les noirs révoltés ou les pirates fugitifs qui se tiennent devant l'Arcahaye. En même temps il fait délivrer un canot à la batterie flottante commandée par le capitaine d'artillerie de marine Sicard pour assurer le service de la batterie.

La goélette mise à la disposition du lieutenant de vaisseau Foray pour l'expédition de l'Arcahaye était la *Jeanne-Louise*, bonne marcheuse, bien doublée en cuivre, elle avait été armée de 4 canons de 4, 2 pierriers d'une livre, 1 pierrier d'une demi-livre et 2 espingoles à pivot et pourvue d'un équipage de 20 hommes. Wullaumez, dans une lettre du 5 frimaire, demande à l'amiral Latouche-Tréville de la faire acheter pour le compte du gouvernement. Cette goélette venait à ce moment de rentrer à Port-au-Prince après avoir rempli sa mission à l'Arcahaye, Wullaumez la fait repartir immédiatement pour aller remplir une mission analogue

<sup>(1)</sup> On sait que le lieutenant de vaisseau Candon stationnait depuis quelque temps déjà au Petit-Goave avec le cutter la *Terreur*.

devant le bourg du Boucassin; elle devait ensuite faire croisière devant la baie des Gonaïves depuis Bombarde jusqu'à la rivière salée, suivant la côte d'assez près pour pouvoir enlever toutes les embarcations que les brigands auraient à flot et couper le chemin à celles qui seraient aperçues venant du large.

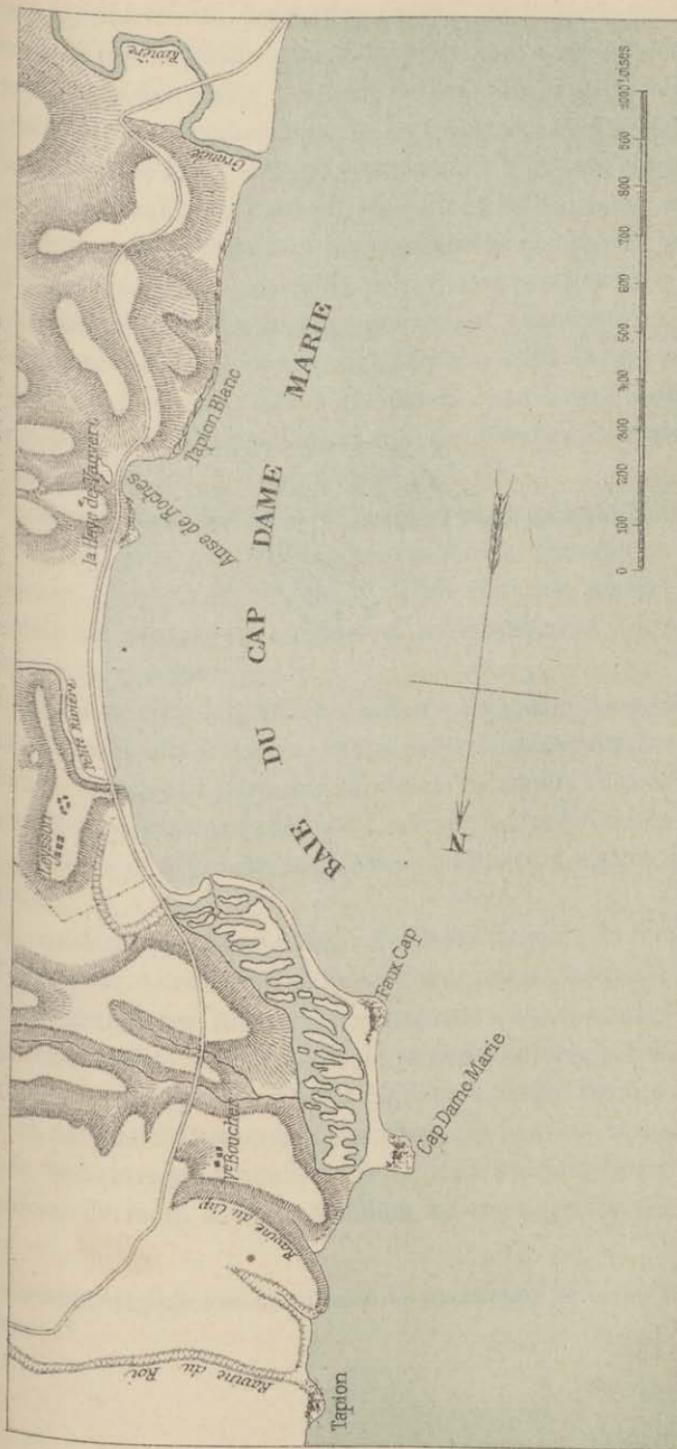
Le lendemain 6 frimaire une autre goélette, la *Jeune-Adèle*, commandée par l'enseigne de vaisseau Serain, est envoyée dans le Sud avec une mission analogue : croiser au delà de Léogane jusqu'au Petit-Goave, détruisant toutes les embarcations des brigands qu'il pourra rencontrer.

On serait tenté de croire, en voyant la marine exécuter avec une infatigable activité des mouvements incessants le long de la côte, qu'elle était à peu près débarrassée de la fièvre jaune; la lettre suivante adressée le 5 frimaire (25 novembre) par le lieutenant de vaisseau Candon (toujours en station au Petit-Goave) au commandant Wuiillaumez démontre qu'il n'en était rien.

« Commandant, depuis quelques jours la maladie fait des progrès rapides sur mon équipage; j'ai en ce moment 13 malades à l'hôpital et 2 morts, et ce qui est affligeant c'est que la maladie ne frappe que les blancs. Tous mes noirs au contraire se portent bien, mais comme ce sont presque tous des coquins, il est cruel d'être obligé de leur accorder plus de confiance qu'ils n'en méritent; dans cette circonstance vous sentirez comme moi qu'il est indispensable de m'envoyer quelques matelots blancs.

« La situation de la garnison n'est pas plus satisfaisante; il y a beaucoup de malades et toujours des blancs, le nombre des ennemis s'accroît et le nôtre diminue chaque jour. La désertion va toujours son train; encore la nuit dernière quatre hommes noirs ou de couleur, dont un officier de service, sont passés aux brigands; le fort Liberté qui se trouve à portée du canon de 8 de la ville, et qui est occupé par les révoltés qui viennent d'y monter une pièce de 24 qui n'a tiré

# PLAN DU CAP DAME-MARIE ET ENVIRONS



Auto-imp. L. Courcier, 43, rue de Dunkerque, Paris.



qu'une fois sans blesser personne, pourra par la suite faire beaucoup de mal, attendu que cette pièce se trouve sur un petit morne qui domine la ville. La faiblesse de la garnison ne permet pas de marcher pour la leur enlever, et il serait bien à désirer que le général qui commande à Port-au-Prince pût envoyer ici seulement pour quatre jours, 2 ou 300 hommes pour faire un coup de main et les chasser des quatre camps fortifiés qu'ils occupent près de la ville. Cette opération finie, leurs canons culbutés, les troupes pourraient s'en retourner, et quatre jours suffisent pour cette opération dont le succès n'est nullement douteux. Les habitants du Petit-Goave vous auraient beaucoup d'obligations si vous pouviez leur obtenir cette faveur.»

La demande formulée dans le dernier paragraphe de cette lettre fut transmise par Wullaumez au général Quantin qui répondit qu'à son grand regret, il ne lui était pas possible de fournir «le secours en hommes si judicieusement désiré par le citoyen Candon».

Ce même général fait aviser d'ailleurs en même temps le commandant Wullaumez que «sous prétexte d'être marins, des noirs s'engagent à bord des bâtiments caboteurs et usent de ce moyen pour avoir la facilité d'enlever les embarcations et de passer avec elles aux brigands» et l'invite à réprimer cet abus.

Les croisières se poursuivaient d'ailleurs toujours le long des côtes pour détruire les embarcations qui se trouvaient entre les mains des noirs; le 10 frimaire (30 novembre) Wullaumez donne au lieutenant de vaisseau Lafosse le commandement de la goélette *Nostra Signora* <sup>(1)</sup> armée de 6 canons et portant 25 hommes d'équipage, et l'envoie croiser dans le Sud entre le Lamentin et le tapion du Grand-Goave; cet officier devra en outre transmettre au capitaine Serain,

(1) Goélette espagnole récemment saisie et transformée en navire de guerre.

de la *Jeune-Adèle*, l'ordre de faire immédiatement son retour à Port-au-Prince. Pendant ce temps le général Fressinet qui commandait à Saint-Marc envoyait le brick le *Lodi* (commandant Taupier, lieutenant de vaisseau) croiser dans la baie des Gonaïves pour s'emparer des embarcations que les brigands venaient d'y armer.

Le 18 frimaire (8 décembre) le lieutenant de vaisseau Foray, obligé de relâcher à Saint-Marc pour y réparer quelques avaries, rend compte au commandant Wuillaumez du résultat de sa croisière. A deux ou trois lieues au-dessous de Saint-Marc il a rencontré sur la côte une embuscade de 15 à 20 hommes qu'il a mitraillés à portée de pistolet, et forcés à fuir après avoir subi quelques pertes ; il se sont retirés sur une hauteur où ils avaient une sorte de camp retranché occupé par un détachement de 100 à 150 hommes ; 11 cavaliers qui les appuyaient ont dû aussi se retirer sur la même hauteur.

Le capitaine Foray poursuivit ensuite sa route en longeant les terres sans découvrir aucune barge, mais il fit opérer un débarquement pour visiter une plate-forme sur laquelle il trouva et fit enlever 75 boulets de 8 livres et de 18 livres, 2 pinces, 1 écouvillon ; le détachement se retira après avoir encloué un canon qui se trouvait là en batterie.

Le 13 frimaire deux transports étaient arrivés du Cap à Port-au-Prince, apportant un renfort de 500 hommes de la 86<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et conformément aux ordres du général Quantin, successeur du général Watrin décédé, le commandant Wuillaumez avait fait porter 100 de ces hommes à Léogane et 100 autres au Petit-Goave, ces deux points importants « et clefs du Sud » réclamant des secours urgents. Deux jours après, 15 frimaire (5 décembre), Wuillaumez écrit au commandant de la *Franchise*, Jurien, qu'il a l'intention de le remplacer à Léogane, mais que le bâtiment qui doit le relever n'est pas encore rentré à Port-au-Prince<sup>(1)</sup> ;

(1) Dans une autre lettre du 17 frimaire adressée au même comman-

« d'ailleurs, ajoute-t-il, nous attendons de nouvelles troupes et, avec un second renfort, la place de Léogane pourra se passer d'un grand bâtiment armé sans cependant s'en priver tout à fait. Je vois avec peine que vos équipages diminuent sans cesse; nous serons obligés de nous servir des hommes que nous trouverons; par les goélettes qui vous portent des vivres, vous recevrez 4 hommes dont 2 marins et 2 prisonniers noirs. »

La difficulté à laquelle on se trouvait réduit pour se procurer des hommes se manifeste encore dans une lettre adressée le 18 frimaire à Wullaumez par le chef de brigade Pannisse, commandant la place et l'arrondissement de Port-au-Prince. « Il y a, dit-il, dans les prisons de cette ville 3 blancs, soldats du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied; deux y sont pour vol et un pour désertion; leur corps les a fait rayer des contrôles. Je vous propose, *comme votre équipage a beaucoup souffert*<sup>(1)</sup>, de les faire conduire à votre bord, où vous pourrez les employer à des travaux forcés, mais il faudrait qu'ils fussent bien surveillés et qu'ils ne descendissent jamais à terre. Veuillez me mander, commandant, si cette mesure vous convient; je les tiendrai à votre disposition. » Cette proposition fut d'ailleurs acceptée, et ces hommes furent envoyés au cutter la *Terreur*.

On voit se confirmer dans ces lettres l'état d'inquiétude dans lequel se trouvait le Sud, et cependant le général Darbois s'occupait en ce moment de la confection d'une route reliant Jérémie aux Cayes; il avait été autorisé à employer pour les travaux nécessités par cette construction toutes les poudres avariées qui se trouvaient dans les arsenaux ou à

dant, Wullaumez fait connaître que ce bâtiment est le brick le *Lodi* « que les généraux Quantin et Fressinet se sont permis de retenir à Saint-Marc » et, en attendant l'arrivée de ce brick, il l'autorise à tenir sa frégate en appareillage.

<sup>(1)</sup> L'équipage de la frégate la *Poursuivante*, sur laquelle Wullaumez était commandant.

bord des bâtiments, décision dont nous trouvons la notification faite au commandant Wullaumez par une lettre de l'adjudant-commandant Jacquelin, chef d'état-major à Port-au-Prince, en date du 17 frimaire an xi (7 décembre 1802).

Ce n'est qu'au 21 frimaire (11 décembre) que l'on trouve trace d'un nouveau renfort arrivé à Port-au-Prince : un ordre du général Fressinet <sup>(1)</sup> transmis à Wullaumez en date de ce jour, lui enjoint en effet de faire opérer le prompt débarquement de toutes les troupes, au nombre de 600 hommes, qui viennent d'arriver sur l'*Annibal*. Le lendemain 22 frimaire, Wullaumez donne l'ordre de faire partir 200 hommes de ces troupes pour le Sud; ils devront être débarqués à Miragoane avec deux jours de vivres chacun; de là ils devront se rendre immédiatement à Saint-Michel pour être mis à la disposition du commandant Nérette, qui commande le cordon de séparation de l'Ouest et du Sud. Un brick et deux goélettes seront chargés d'effectuer ce transport.

Le lendemain 22 frimaire, la goélette la *Jeune-Adèle*, commandée par l'enseigne de vaisseau Serain, qui venait de rentrer de sa croisière dans le Sud, est envoyée dans la baie des Gonaïves, toujours avec mission de rechercher et de détruire les pirogues ou barges des pirates.

Le 23, la *Créole* vient porter à Port-au-Prince le général Brunet et repart dans la nuit pour le Môle; le même jour, la corvette le *Lodi*, enfin revenue de sa station de Saint-Marc, est envoyée provisoirement remplacer le *Tricolor* sous le fort Bizoton; enfin, la *Jeanne-Louise*, à la fin de ses vivres, quitte la baie des Gonaïves et rentre en longeant la côte de manière à passer devant l'Archahaye et le Boucassin pour tenter d'enlever deux ou trois grandes pirogues que les nègres tiennent tout près de ces places.

<sup>(1)</sup> Le général Quantin, mandé au Cap par Rochambeau, avait laissé le 15 frimaire an xi au général Fressinet, le commandement par intérim des divisions de l'Artibonite et du Sud.

Wuillaumez, en rendant compte de ces mouvements à l'amiral Latouche-Tréville<sup>(1)</sup>, ajoute, d'après un rapport du commandant Jurien<sup>(2)</sup>, que les brigands sont encore venus se cacher dans le fort de Léogane, que celui-ci les mitraille quand il les aperçoit, mais qu'il aurait besoin de quelques troupes à mettre à terre pour les chasser définitivement de ce poste. Cette demande a été transmise au général Brunet, qui n'a pas jugé utile de fournir des soldats pour l'opération en question, au moins pour le moment.

La *Franchise* n'en continua pas moins à lutter contre les brigands, car le 26 frimaire, dans une nouvelle lettre à Wuillaumez, le commandant Jurien s'exprime de la manière suivante : « . . . . La canonnade faite avait dégradé le fort de manière à ce que notre mitraille inquiète les brigands; cette nuit, ils ont réparé les retranchements avec des boucauts<sup>(3)</sup> qu'ils ont remplis de terre. J'ai aujourd'hui commencé la journée par leur envoyer des obus qui ont fait le meilleur effet : plusieurs ont éclaté dans le fort et je suis persuadé que plusieurs brigands ont été atteints par les éclats.

« La ville ne tire plus de bombes; la précaution que les brigands ont eue de couper les arbres voisins a ôté le point de mire. Les brigands, dans ce moment, travaillent à se mettre à couvert des bombes et obus. Cette nuit, une fusillade très vive a eu lieu près de la ville, mais je n'en sais pas le résultat. Je continue de tirer sur les brigands, mais, je vous le répète, il faut des troupes. »

Wuillaumez transmit au général Brunet cette nouvelle demande du commandant de la *Franchise* et insista sur la nécessité de rétablir la communication entre la ville et la mer, communication qui se trouvait coupée tant que le fort du bord de mer serait entre les mains des brigands. Cette

(1) Lettre du 25 frimaire an xi (15 décembre 1802).

(2) Toujours en rade de Léogane avec sa frégate la *Franchise*.

(3) Grandes barriques destinées à loger le sucre brut.

fois, le général Brunet se montra disposé à fournir 100 hommes de troupes pour chasser les brigands du bord de mer et rétablir ainsi les communications entre la ville et la mer. Wullaumez en informe l'amiral Latouche-Tréville le 28 frimaire et lui annonce que ces 100 hommes seront prêts le lendemain et qu'il les fera porter par le *Lodi* qui pourra les aider utilement avec le feu de son artillerie.

Malheureusement, le retard apporté dans l'envoi de ce secours eut un funeste résultat que le commandant Jurien explique de la manière suivante dans une lettre du 29 frimaire: « Le brick le *Lodi* vient d'arriver, trop tard pour pouvoir rien entreprendre aujourd'hui; il serait à désirer qu'on eût envoyé 100 hommes de plus; les brigands sont nombreux et le succès est douteux avec aussi peu de forces. Par les signaux que j'ai établis avec la ville, j'espère qu'elle fera une sortie à l'instant de l'attaque qui aura lieu demain, une heure avant le jour. Si vous avez reçu ma lettre assez à temps pour que vous puissiez nous envoyer un renfort de 100 hommes, pour l'heure que j'indique, vous lèveriez toutes les difficultés.

« La grande quantité de brigands qui vient d'entrer dans le fort fait penser aux officiers de cette expédition qu'il faut attendre le renfort que je vous demande pour pouvoir exécuter cette opération. Tous les brigands de la plaine se sont réunis sur ce point; il paraît qu'ils ont monté une pièce de canon et qu'ils attendent l'instant de notre débarquement pour s'en servir. Je vous le répète, il faut d'autres forces si on ne veut *compromettre celle arrivée ici et la ville entière.* »

Wullaumez donna immédiatement communication de cette lettre au général de division commandant à Port-au-Prince et lui fit savoir que l'avis le *Tricolor*, partant le soir même pour porter des munitions à Léogane, pouvait emporter le renfort de troupes demandé si on se décidait à l'expédier. Ce renfort fut en effet expédié sans retard, et nous verrons qu'il suffit à obtenir le succès désiré.

Il serait inutile de suivre plus longtemps le détail des mouvements des navires de la station de l'Ouest et du Sud; les extraits de la correspondance du commandant de cette station, qui viennent d'être rapportés, suffisent pour donner une idée du rôle actif joué par la marine dans cette dernière partie de l'expédition de Saint-Domingue et des importants services qu'elle y a rendus.

Il suffira, pour compléter ce chapitre spécial, de reproduire ici un tableau des bâtiments composant la station de Saint-Domingue à l'époque du 5 nivôse an xi (25 décembre 1802), qui fait connaître exactement les ressources dont la marine disposait à cette époque.

Ce tableau a été établi à bord du vaisseau-amiral de Latouche-Tréville, le *Duguay-Trouin*, et porte le visa du général en chef<sup>(1)</sup>.

N <sup>o</sup> . D'ORDRE.	NOMS des BÂTIMENTS.	DÉSIGNATION des BÂTIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.
1	<i>Duguay-Trouin</i> . . . . .	Vaisseau . . . . .	Lhermitte.
2	<i>Annibal</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Guillemet.
3	<i>Intrépide</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Depéronne.
4	<i>Poursuivante</i> . . . . .	Frégate . . . . .	Wuillaumez.
5	<i>Clorinde</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Le Bozeck.
6	<i>Guerrière</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Beaudoin.
7	<i>Franchise</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Jurien.
8	<i>Embuscade</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Fradin.
9	<i>Migonne</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bargeau.
10	<i>Bayonnaise</i> . . . . .	Corvette . . . . .	Leblond-Plassan.
11	<i>Sagesse</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Barnetche.
12	<i>Créole</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Massard.

(1) Ce tableau, avec la signature du général en chef « D. Rochambeau », se trouve dans les *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n<sup>o</sup> 71.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BÂTIMENTS.	DÉSIGNATION des BÂTIMENTS.	NOMS des CAPITAINES.
13	<i>Argus</i> .....	Brick.....	Gribaud.
14	<i>Lodi</i> .....	<i>Idem</i> .....	Taupier.
15	<i>Vigilant</i> .....	<i>Idem</i> .....	Leboucher.
16	<i>Goéland</i> .....	<i>Idem</i> .....	Gémon.
17	<i>Cerf</i> .....	<i>Idem</i> .....	Drouault.
18	<i>Aiguille</i> .....	<i>Idem</i> .....	Gizolme.
19	<i>Apollon</i> .....	<i>Idem</i> .....	Dubuisson.
20	<i>Terreur</i> .....	Cutter.....	Candon.
21	<i>Sandwich</i> .....	<i>Idem</i> .....	Fournier.
22	<i>Vautour</i> .....	Longre.....	Lemée.
23	<i>Courrier</i> .....	Goélette.....	Montfort.
24	<i>Télégraphe</i> .....	<i>Idem</i> .....	Linant.
25	<i>Oiseau</i> .....	<i>Idem</i> .....	Lecour.
26	<i>Tricolor</i> .....	<i>Idem</i> .....	Rochet.
27	<i>Découverte</i> .....	<i>Idem</i> .....	Deshayes.
28	<i>Jeune-Adèle</i> .....	<i>Idem</i> .....	Serain.
29	<i>Sophie</i> .....	<i>Idem</i> .....	Martin.
30	<i>Amitié</i> .....	<i>Idem</i> .....	Tombarel.
31	<i>Élisa</i> .....	<i>Idem</i> .....	Rigaudit.
32	<i>Superior</i> .....	<i>Idem</i> .....	Longé.

## CHAPITRE III.

NOUVEAUX SUCCÈS DE ROCHAMBEAU. — REPRISE DE PORT-DE-PAIX.  
AFFAIRE DE LÉOGANE.

---

Les premiers succès de Rochambeau que nous avons signalés dans le chapitre 1<sup>er</sup> avaient surexcité la confiance de l'armée. On peut en juger par les passages suivants, un peu optimistes, d'une lettre écrite le 23 frimaire an xi<sup>(1)</sup> (13 décembre 1802) par le général de brigade Kerversau, commandant de la partie de l'Est. . . . « Il nous est arrivé 1.800 hommes; 500 ont été envoyés de suite au Port-Républicain; 100 doivent être actuellement aux Grands-Bois et 100 au Mirebalais. La 13<sup>e</sup> coloniale<sup>(2)</sup> a traversé la plaine du Cul-de-Sac et a continué sa route sur Jacmel par Léogane; elle a perdu du monde en route, mais n'en a pas moins tourné le camp de Thomazeau et combattu contre nos troupes qui ont été obligées d'envoyer chercher du canon pour les débusquer.

« Nos principales positions sont reprises, telles que Saint-Marc, Trianon, la Crête à Pierrot; cependant, Dessalines fait journellement des incursions dans la plaine, il traîne du canon à sa suite et une force de 1.500 hommes. Il est constamment repoussé; il n'en brûle pas moins tous les lieux où il passe. J'ai entendu ronfler le canon et vu la fumée des feux que répand partout ce torrent de laves enflammées.

« Le Fort-Dauphin est repris; il n'a pas coûté un seul homme. . . . Cristophe, Clervaux et les autres chefs du

(1) Lettre datée du quartier-général de Neyba et adressée au citoyen Lequoy de Mongiraud, préfet colonial et ordonnateur en chef de la partie de l'Est. (*Archives des colonies, Saint-Domingue, 1802, carton n° 69.*)

(2) Régiment du parti des insurgés aux ordres de Dessalines.

Nord ont concentré leurs forces et se sont campés dans les montagnes de Vallières et de la Mina. . . . . Vous voyez, mon cher préfet, comme un faible renfort de 1.800 hommes a changé la face des affaires : 10.000 hommes, en ce moment, nous amèneraient en six semaines le dénouement de la tragédie. . . . . »

On voit reparaître dans cette lettre les généraux insurgés qui, depuis leur échec devant le Cap au moment de la mort de Leclerc, s'étaient réfugiés dans les montagnes pour s'y concentrer et s'y refaire. Ils ne faisaient pour le moment qu'une guerre de guérillas dont les documents officiels ne permettent pas naturellement de reproduire les petites péripéties. Dessalines, le plus entreprenant d'entre eux, était celui qui faisait les attaques les plus fréquentes, mais, comme le dit le général Kerversau, il était toujours repoussé. Rochambeau signale au Ministre, dans une lettre du 20 frimaire an xi (10 décembre 1802), la principale défaite qu'il eut à subir dans cette période. « Néraud, que j'ai nommé chef de brigade, vient d'abîmer la 13<sup>e</sup> coloniale commandée par Dessalines : il lui a pris ses drapeaux, ses tambours, presque tous les soldats; tous les officiers ont été tués. »

Une autre lettre de Kerversau écrite au même préfet quelques jours plus tard (29 frimaire—19 décembre)<sup>(1)</sup> et datée de Las Caobas, donne de nouveaux détails, moins optimistes cette fois, sur la situation de l'intérieur. « . . . . C'est un miracle que le Mirebalais et les Grands-Bois n'aient pas été la proie des brigands et, par suite, une grande portion de la partie de l'Est. C'est bien à cette faible et misérable division<sup>(2)</sup> que l'on doit le salut de plusieurs quartiers que l'on regarde comme beaucoup plus importants. Je puis le dire d'autant plus haut que je n'y étais pas. Ce sont encore nos

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, carton n° 69 déjà cité. Kerversau était en tournée dans la partie espagnole quand il écrivait cette lettre.

<sup>(2)</sup> La division de l'Est commandée par Kerversau.

ci-devant Espagnols qui gardent aujourd'hui le Mirebalais presque en entier, le Genipayer et la Gascogne. L'on n'a pas envoyé un seul homme de Port-Républicain quoiqu'on en eût promis 100 de la ligne. Il n'y a que 14 hommes au Trianon, poste d'une grande importance et qui seul peut assurer la communication du Mirebalais avec le Port-au-Prince; je viens d'y en envoyer 25; heureusement, les brigands nous laissent respirer un moment <sup>(1)</sup>.

« Dessalines est au Grand-Cahos; ceux de l'Artibonite, méditant une attaque ou craignant eux-mêmes d'être attaqués, viennent de l'envoyer prier de se mettre à leur tête. »

Au moment même où Kerversau écrivait cette lettre s'exécutait à Léogane l'expédition que nous avons vu préparer dans le chapitre II, à la demande instante du commandant Jurien; le général en chef analyse cette expédition dans un ordre du jour du 10 nivôse an XI (31 décembre 1802) ainsi conçu: « L'armée obtient chaque jour de nouveaux succès sur les brigands de l'Ouest. Le 25 frimaire dernier, réunis au nombre de 4.000 hommes, ils attaquèrent à la fois sur diverses colonnes la place de Léogane et le fort « Ça ira » qui la couvre du côté de la mer; malgré l'immense supériorité du nombre, ils échouèrent devant le courage de nos braves dans l'attaque de la place, mais ils réussirent à s'emparer du fort qu'il fut impossible à une poignée des nôtres de défendre contre une colonne de 1.200 rebelles <sup>(2)</sup>. Ils en restèrent les

<sup>(1)</sup> L'appréciation de Kerversau sur la situation critique du Mirebalais se trouve confirmée dans un ordre du jour de Rochambeau en date du 24 frimaire, qui s'exprime ainsi: « Le Mirebalais dont la garnison, après une vigoureuse résistance, avait été forcée de céder au nombre des révoltés qui l'avaient assailli et de se replier sur Las Caobas, vient d'être repris par l'adjudant, commandant Luthier, tous nos postes des Grands-Bois ont aussi été réoccupés par le capitaine de gendarmerie David Troyes, qui commandait au Mirebalais lors de l'attaque par les brigands. »

<sup>(2)</sup> C'est le fort dont il a été plusieurs fois question dans la correspondance de Jurien citée au chapitre II et où il est simplement appelé le fort du bord de la mer.

maîtres et interceptèrent toute communication entre la ville et la mer jusqu'au 29. Le 30 au matin la frégate la *Franchise*, le brick le *Lodi* et les goélettes le *Tricolor* et la *Nanine* apportant un renfort de troupes s'embossèrent devant le fort et exécutèrent un débarquement sous le feu de l'ennemi. Le capitaine de frégate Jurien commandant la *Franchise* annonça par des signaux au commandant de Léogane le moment du débarquement; celui-ci fit faire aussitôt une sortie et il y eut tant de concert et d'intelligence dans la marche des troupes que l'ennemi se trouva bientôt assailli de tous côtés; la résistance fut opiniâtre et meurtrière, mais le nombre fut enfin forcé de céder à la valeur; les révoltés furent chassés du fort « Ça ira » et des retranchements qu'ils avaient établis sur la côte; ils furent poursuivis jusqu'au camp Petit et souffrirent beaucoup dans leur déroute, tant par le feu de la mousqueterie que par celui des bâtiments embossés. Les pertes des brigands dans cette journée ont été considérables; plusieurs ont été tués dont un chef. Nous avons eu 4 hommes tués et une quinzaine de blessés tant de troupes de terre que de la marine. »

Le même ordre du jour rend compte d'une autre opération non moins heureuse exécutée par les ordres du général Brunet qui, dès son arrivée à Port-au-Prince, avait formé le projet de chasser des mornes environnants les brigands qui les infestaient. Le général Fressinet, chargé de la conduite de cette expédition, se mit en marche le 25 frimaire (15 décembre) et malgré les obstacles multiples qu'il rencontra sur son chemin, il réussit à enlever de vive force les camps retranchés de Frère, de la source d'eau, de Laçoupe et de Marie-Bernard, où se tenaient les insurgés. Les brigands n'osèrent alors l'attendre au camp Bussi ni dans quelques autres postes voisins qu'ils incendièrent en fuyant à son approche. Pendant deux jours entiers ce ne fut pour ses troupes qu'une suite incessante de marches et de combats; mais tous les environs de Port-au-Prince furent nettoyés des brigands qui

les infestaient. Le général Fressinet laissa une garnison dans le fort Lacoupe, le plus solide de tous et où il avait trouvé la plus vive résistance; ce poste avait d'ailleurs, par sa situation, une grande importance, car il couvrait tout à la fois les derrières de la place de Port-au-Prince et de la plaine du Cul-de-Sac.

L'élan des troupes françaises à l'attaque successive de ces forts fut encore une fois digne d'être loué par le général; elles n'eurent d'ailleurs que 2 tués et 10 blessés, tandis que l'ennemi fit des pertes considérables en hommes et en fusils.

Encouragé par ces succès, Rochambeau conçut le projet de reprendre le Port-de-Paix, comme il avait déjà repris le Fort-Dauphin. Il devait y trouver le double avantage de consolider sa position dans le Nord et de posséder une place sur la pointe de l'île la plus rapprochée de l'îlot de la Tortue, ce qui lui permettrait d'exercer une surveillance active et efficace sur les hôpitaux qui y étaient établis et qui constituaient le principal établissement hospitalier pour les malades et les convalescents de l'armée.

Le général Clauzel reçut le commandement de cette expédition qui fut fixée au 18 nivôse an xi (8 janvier 1803) et comportait une attaque combinée par terre et par mer; les forces navales étaient placées sous les ordres du capitaine de vaisseau Kerangal. Comme à Fort-Dauphin, la marine et l'armée rivalisèrent de courage et d'ardeur et elles arrivèrent au même résultat, au bout de trois heures tous les forts étaient enlevés; la résistance que les insurgés tentèrent d'opposer ne servit qu'à rendre leur défaite plus complète; ils laissèrent sur le terrain plus de 200 morts et un grand nombre de blessés. La reprise de cette place importante et de tous ses forts ne coûta aux Français que des pertes peu considérables; parmi les blessés se trouvait le chef de brigade Ramel et le capitaine d'Alvimar, attaché à l'état-major du général Clauzel.

Rochambeau rend compte au ministre de l'heureuse issue de cette expédition dans une lettre du 25 nivôse an xi (15 jan-

vier 1803)<sup>(1)</sup> et après avoir indiqué que le général Clauzel fait le plus grand éloge de la marine, dont le feu soutenu avait hâté l'évacuation de la place par les brigands, il ajoute : « Je me fais un plaisir de vous le dire, général<sup>(2)</sup>, et cet excellent esprit dont elle s'anime chaque jour de plus en plus est dû aux soins du vice-amiral Latouche-Tréville qui, par sa réputation justement acquise de talent et son attention continuelle à donner de l'émulation au corps qu'il commande, sera toujours certain d'en tirer un bon parti. . . Le chef de division Kerangal, satisfait de la conduite de mon fils auquel il avait confié le commandement de l'une des embarcations de la descente, a demandé pour lui, au vice-amiral Latouche-Tréville, le grade d'aspirant de 1<sup>re</sup> classe. »

Rochambeau, d'ailleurs, ne se bornait pas à témoigner sa satisfaction à la marine par des paroles élogieuses ; à la suite de l'affaire de Léogane relatée ci-dessus, il demanda au ministre de l'avancement pour tous les capitaines des navires qui y avaient pris part.

« Je vous fais la demande, général, écrit-il à Decrès le 20 nivôse an xi (10 janvier 1803)<sup>(3)</sup>, du brevet de capitaine de vaisseau pour le capitaine de frégate Jurien commandant la *Franchise*, celui de capitaine de frégate pour le lieutenant de vaisseau Taupier commandant le *Lodi* et celui de lieutenant de vaisseau pour l'enseigne Rochet commandant le *Tricolor*. Ces trois officiers viennent de donner des preuves d'intelligence, de talent et de bravoure dans l'affaire qui vient d'avoir lieu à Léogane, où ils ont très puissamment secondé les forces de terre et déterminé une victoire complète sur le nombre infini de brigands qui infestaient de tous les côtés ce point essentiel à conserver. » On avait laissé le chef de bataillon Rippert pour commander la place. Il y fut constam-

(1) *Archives des colonies*. Saint-Domingue, 1802, carton n° 71.

(2) C'est à l'amiral Decrès que s'adresse Rochambeau. Nous avons déjà fait remarquer qu'on attribuait alors aux amiraux l'appellation de général.

(3) *Archives des colonies*, carton n° 71 déjà cité.

ment harcelé par les troupes du chef des nègres Capon ; celui-ci surprit l'un des forts pendant la nuit, mais Rippert l'en délogea immédiatement ; puis faisant une sortie sur le camp nègre de la Corne, il y ruina l'établissement de brigands.

Tandis que l'union des forces de terre et de mer procurait à l'armée française des avantages sérieux sur le littoral, la troupe remportait dans l'intérieur un nouveau succès dont Rochambeau rend compte de la manière suivante dans son ordre du jour du 8 nivôse an xi (29 décembre 1802)<sup>(1)</sup> : « Le chef de brigade Néraud vient encore de remporter un avantage brillant sur les brigands dans la plaine du Cul-de-Sac. Les ci-devant 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> coloniales commandées par Larose sont venues attaquer le poste Ciber. Le commandant Néraud, à la tête des grenadiers de la 86<sup>e</sup> et de la gendarmerie de la Croix-des-Bouquets, est tombé sur cette colonne avec impétuosité et l'a bientôt mise dans une déroute complète ; plus de 100 morts sont restés sur place ; une cinquantaine ont été noyés et un grand nombre de fusils ont été laissés en notre pouvoir ; toutes nos troupes ont vaillamment combattu. Le capitaine Desjardins, des grenadiers de la 86<sup>e</sup>, le capitaine Sainte-Gème, de la gendarmerie, et son lieutenant Morin, qui a été blessé, se sont particulièrement distingués.

On voit que la gendarmerie, en dehors de sa mission spéciale, était employée à renforcer l'effectif des combattants sur le champ de bataille. Rochambeau créa, d'ailleurs, à cette époque (10 nivôse an xi, 31 décembre 1802) une compagnie de gendarmerie maritime pour la garde des ports ; cette compagnie comprenait un capitaine, un lieutenant en 1<sup>er</sup>, 2 lieutenants en second, 1 maréchal des logis chef, 6 maréchaux des logis, 15 brigadiers, 3 tambours et 131 gendarmes, au total 160. Elle fut répartie entre le Cap, le Port-au-Prince, les Cayes, Jérémie et Jacmel.

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies, Saint-Domingue, 1802, carton n° 68.*

## CHAPITRE IV.

CRUAUTÉS IMPOLITIQUES DE ROCHAMBEAU ET DE DARBOIS.  
ATAQUES DU CAP ET DE LA TORTUE PAR LES BRIGANDS.

---

Jusques aux premiers jours de 1803, Rochambeau avait donc obtenu des succès appréciables et regagné même une partie du terrain perdu au moment de la mort de Leclerc, mais ces éphémères succès vont bientôt être suivis de revers désastreux. Les généraux noirs qui avaient, pendant les deux derniers mois de 1802, concentré et réorganisé leurs troupes, venaient, pour assurer l'unité de commandement, de proclamer à l'unanimité le féroce Dessalines comme général en chef des troupes nationales et successeur de Toussaint-Louverture.

Un des premiers actes de ce nouveau chef fut de tenter de soulever la partie espagnole qui jusqu'alors s'était tenue presque entièrement en dehors du mouvement insurrectionnel. Il lança donc le 6 nivôse an xi (26 décembre 1802) une proclamation adressée aux «habitants de la partie ci-devant espagnole», dont les extraits suivants suffiront à faire connaître l'esprit : «Le Gouvernement français, ayant foulé aux pieds tous les principes de la liberté et de l'égalité par les viles propositions que l'ex-général Leclerc me fit en m'ordonnant d'égorger tous les mulâtres jusqu'à la mamelle, et par suite de temps, arriver au but d'une destruction générale de la population de Saint-Domingue et pour y rétablir l'esclavage. . . Vous faut-il d'autres preuves, mes amis, pour vous convaincre de l'établissement des potences? L'on a pendu à discrétion les hommes de couleur et les noirs et, depuis des mois, il me serait impossible de vous nombrer la quantité

d'hommes et de femmes que l'on a noyés et qu'on noie encore de nuit, particulièrement dans le département du Sud . . . ».

*Cruautés commises contre les hommes de couleur.* — Les accusations portées par Dessalines contre les Français n'étaient malheureusement pas sans fondement, et certaines cruautés exercées contre les gens de couleur dans le Sud allaient amener contre nous la population de ce département que le général Laplume avait pu maintenir jusqu'alors dans un état satisfaisant de tranquillité et de prospérité. Parmi ces actes regrettables, un de ceux qui agirent de la manière la plus fâcheuse fut l'exécution sommaire du mulâtre Bardet, celui de tous les chefs de l'armée de couleur qui s'était rallié le premier et qui, l'on s'en souvient, en livrant le fort Bizoton aux troupes du général Boudet, avait facilité la prise de Port-au-Prince et permis d'empêcher l'incendie de cette ville. A la fin de janvier 1803, le général Darbois le fit arrêter au Petit-Trou et noyer dans la nuit même. « Un acte de despotisme et de cruauté aussi arbitraire, dit un historien qui n'a aucune partialité pour les révoltés <sup>(1)</sup>, produisit sur-le-champ le soulèvement de tous les hommes de couleur de ces mêmes quartiers qui furent se réunir à une bande d'insurgés du Nord et de l'Ouest alors peu distants des limites du Sud et vinrent fondre sur nous en désespérés à la tête des mêmes nègres contre lesquels ils avaient toujours prouvé leur haine et leur acharnement . . . Le mulâtre, naturellement ombrageux, défiant, susceptible au dernier degré, a besoin de notre part des témoignages de la plus extrême loyauté. Dès le moment que sa confiance cesse, l'harmonie est détruite,

(1) Lajon, ouvrage déjà cité. Il est certain que Bardet devait trahir en ce moment pour que le général Darbois l'ait fait supprimer d'une façon si violente; mais n'eût-il pas dû tenir compte des services passés? En tout cas, cette justice sommaire sur un chef mulâtre, dans un pays où les mulâtres étaient les maîtres, était tout à fait impolitique.

aucun acte ne lui paraît sincère, aucun procédé ne le rassure; il ne voit enfin dans nos démarches que fausseté et trahison.»

Nous avons vu dans le chapitre II qu'un certain nombre de désertions s'étaient produites à Léogane parmi les hommes de couleur, que ces désertions avaient produit de l'inquiétude dans la ville et que, pour rassurer un peu les habitants qui croyaient y voir le prélude d'une prochaine attaque, le commandant Jurien crut devoir y débarquer 12 de ses marins. « On sut depuis que ce qui donna lieu à cette désertion fut que ces hommes de couleur furent prévenus qu'ils devaient être arrêtés et conduits au Port-au-Prince pour y être noyés <sup>(1)</sup>. » Les nombreuses noyades exécutées dans cette ville sans autre forme de procès rendaient, en effet, vraisemblable toute insinuation de ce genre. Coustard, l'auteur du mémoire qui nous fournit cette courte explication, ajoute que, pendant le séjour qu'il fit à Port-au-Prince <sup>(2)</sup>, il fut un jour avisé par une de ses parentes « que l'on devait noyer dans la nuit beaucoup d'hommes de couleur; et parmi ceux compris dans cette noyade, se trouvait un mulâtre dont l'aide de camp du général Brunet m'avait entendu dire beaucoup de bien; il offrait de le faire sortir de prison si j'en répondais; j'y consentis, et la victime échappa à la mort. J'eus également, quelque temps après, l'occasion d'en sauver deux autres en me portant leur caution. . . »

Ces noyades arbitraires, qui semblaient une réminiscence de certains procédés employés en France sous la Terreur,

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 71. «Détail des événements arrivés à Saint-Domingue pendant les sièges de Léogane et des Cayes à l'époque des armées sous le commandement des généraux Leclerc et Rochambeau en 1802 et 1803», mémoire manuscrit par Coustard, propriétaire à Saint-Domingue.

<sup>(2)</sup> Coustard, qui se trouvait à Léogane au moment de l'attaque de cette ville par les 8.000 à 10.000 nègres de Cangé et Lamour-Derance, fut chargé, après l'affaire, d'aller conduire à Port-au-Prince ceux des nôtres qui avaient été grièvement blessés et qui devaient y être hospitalisés.

étaient d'ailleurs loin d'avoir l'approbation universelle des Français dans la colonie, et Coustard, dans ce même mémoire, fait la déclaration suivante qui est tout à l'honneur de la Marine : « Je dois rendre justice, dit-il, à la conduite qu'a tenue à cette époque le commandant de la *Poursuivante*, M. Wullaumez, actuellement vice-amiral. Il ne voulut pas se prêter à ces horreurs et s'y refusa formellement. On voulait mener à son bord les victimes destinées à être noyées, les noyeurs furent obligés de prendre une autre voie. C'était le commandant de la place qui était chargé de cette mission, et un sieur Kerpoisson qui exécutait lui-même les noyades. Cet homme étant, depuis, tombé entre les mains des nègres, ils s'en sont cruellement vengés. Après l'avoir martyrisé, ils le crucifièrent en lui mettant un écriteau sur la poitrine avec ces vers de Voltaire :

... Il est donc des forfaits  
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais !

Les cruautés inutiles et répétées du général Darbois dans le Sud éveillèrent les justes susceptibilités de la magistrature coloniale. Le 9 prairial an xi (29 mai 1803) le grand juge de Saint-Domingue, Ludot, transmit au Ministre de la marine un rapport long de 20 pages, rédigé par Pierre-Chesneau la Mégrière, substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance à Jérémie, dans lequel sont relevés contre ce général une trentaine de chefs d'accusation<sup>(1)</sup>, et il ajoute : « J'ai donné l'ordre qu'on informât juridiquement des faits qui m'ont été dénoncés, mais je ne me flatte pas de voir cette mesure suivie de beaucoup d'effet : la terreur est telle partout, l'abus de la force armée est poussé si loin, on est tellement persuadé que le nombre des pillés, des incarcérés, des embarqués, des noyés et des assassinés est considérable, les coups qu'on frappe sont tellement inopinés

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 72.

et si rapidement exécutés, enfin il y a si peu de moyens de s'en garantir, que les bouches et les plumes sont muettes... »

On trouve aussi dans le même carton n° 72 une pétition adressée le 18 juin 1803 « à Bonaparte, premier magistrat du peuple français, » par un habitant indigné de ces horreurs. « Ainsi, dit l'auteur, dans le temps que le vertueux Leclerc prenait des mesures pacifiques au Nord, Rochambeau et Darbois portaient dans le Sud et dans l'Ouest le ravage et la mort : l'un faisait noyer les nègres au Port-au-Prince, l'autre les hommes de couleur dans le Sud, malgré que ces derniers eussent conservé cette partie de la colonie intacte. Plus de 3.000 de ces malheureux, arrêtés dans les villes et bourgs et dans lesquels on compte plusieurs blancs, sans jugement, sans aucune forme de justice, ont été immergés par ces hommes atroces... », et le pétitionnaire conclut en demandant qu'on fasse comparaître devant une haute cour nationale « Rochambeau, Darbois, Latouche-Tréville et autres coopérateurs qui ont rendu le nom français et le Gouvernement de la France odieux à Saint-Domingue ».

N'insistons pas davantage sur ces cruautés impolitiques qu'il était pourtant utile de signaler, car elles contribuent à expliquer le brusque revirement qui va se produire dans le Sud, et revenons à la ville du Cap, maintenant entourée et menacée par les brigands.

*Attaque du Cap.* — Romain, un de leurs chefs les plus actifs, croyant surprendre le général Clauzel, détache 1.200 hommes par la bande du Nord afin de tomber sur le Cap à l'improviste. Une colonne se dirigeait sur la vigie, l'autre sur le morne d'Estaing, tandis que la troisième devait pénétrer dans la ville par la gorge de la Providence. Le morne Lorry est surpris le 16 pluviôse (6 février) pendant la nuit, ainsi que quelques autres postes qui, revenus de leur premier étonnement, reprennent sur-le-champ leurs positions. Christophe s'avancait dans la plaine sur le Haut-du-Cap pour se-

conder le mouvement des troupes des montagnes. Clauzel, assuré de ses derrières et n'ayant pas perdu de terrain, s'avance sur Christophe; il le fait charger par le général Claparède et le disperse en désordre de tous côtés; il eut à regretter le chef de bataillon Bertrand, le capitaine Lafargue et quelques chasseurs à cheval de la garde du général en chef qui donnaient sur les nègres avec trop d'ardeur et d'audace.

«Si ce succès nous valut quelques partisans parmi les Congos qui se rallièrent aux Français sous quelques-uns de leurs chefs, entr'autres Gagnet, Letellier, Prieur, il servit aussi les ennemis en ce qu'il put les convaincre de la différence immense qui existait entre le soldat vigoureux venant d'Europe et le soldat épuisé par la zone torride.»

Aussi Romain se présente-t-il de nouveau quinze jours après, 30 pluviôse (20 février), pendant la nuit et surprend le fort Belair, dont il égorge la garnison; il se porte ensuite sur la barrière Bouteille qui défend l'entrée de la ville et s'en empare également. Le général Clauzel et le général Boyer, qui avait remplacé Dugua comme chef d'état-major général, s'avancent à la rencontre des insurgés et les font vigoureusement canonner. Le poste de la barrière Bouteille est repris. Le commandant Touzard, avec la garde nationale et la compagnie de gendarmerie maritime, manœuvre pour leur couper la retraite, tandis que les généraux les font attaquer de front à la baïonnette; ils cèdent enfin après avoir perdu beaucoup de monde, mais ce nouveau succès réduisait encore, par les pertes qu'il coûtait, la force des Français déjà considérablement affaiblis <sup>(1)</sup>.

On avait eu au Cap, pendant cette affaire, de vives inquiétudes sur le sort d'un des hôpitaux, peu distant du fort de

<sup>(1)</sup> Rapport général de Rochambeau à Decrès sur «les opérations de l'armée de Saint-Domingue pendant les années X, XI et XII», daté de Kingston (Jamaïque), le 29 frimaire an XII (19 décembre 1803) et conservé dans le registre n° 181 des *Archives de la marine* (campagnes, 1803, n° 15, Saint-Domingue).

Belair et qui n'avait d'autre protection que celle de ce fort; un bataillon de la garde nationale commandé par Cagnet s'y était rapidement porté; lorsqu'il arriva, les nègres, la torche à la main, s'apprêtaient à y mettre le feu. Les gardes nationaux entraînés par leur chef se jettent sur les brigands malgré la grêle de balles et de mitraille que leur envoie le fort Belair, s'opposent partout aux incendiaires et restent bientôt maîtres du champ de bataille; puis, animés par ce succès, ils poursuivent l'ennemi, gravissant les rudes pentes du morne à pic et courent à l'assaut de ce poste, où ils entrent au moment où la troupe de ligne y arrivait par le côté opposé. 180 fusils *de fabrique anglaise* furent trouvés dans ce fort et dans les environs; on trouva aussi un grand nombre de *cartouches anglaises* dans les gibernes des nègres morts sur place. Un chef nègre fait prisonnier déclara d'ailleurs qu'ils avaient des armes et des munitions en abondance et que Christophe avait reçu quelques jours auparavant 6.000 paquets de ces cartouches<sup>(1)</sup>.

L'amiral Latouche-Tréville, rendant compte de cette affaire au ministre<sup>(2)</sup>, constate d'abord l'audace des brigands « qui n'en avaient jamais donné un pareil exemple », puis il ajoute :

« La marine a eu à regret l'impossibilité de foudroyer les rebelles, nos troupes ayant occupé la Fossette et établi des batteries d'obus et de canon sur le terrain où le feu du vaisseau *l'Intrépide* pouvait se diriger. Mais, pour ne pas rester spectateur oisif des efforts de nos braves troupes, j'ai fait descendre 300 hommes bien armés que j'ai mis à la disposition du commandant de la place du Cap. La perte des brigands est considérable. Ils ont payé cher une tentative à laquelle ils ne se sont livrés que dans l'espoir que leurs

(1) A.-P.-M. Laujon, ouvrage cité.

(2) Lettre du 5 ventôse an xi (24 février 1803). *Archives de la marine*, registre n° 181 déjà cité.

nouveaux partisans dans la ville les seconderaient par l'incendie et l'assassinat. Si nous avions eu 1.000 hommes de plus, tous les points de retraite étant gardés, aucun des 2.800 rebelles qui ont formé cette attaque n'aurait échappé.»

C'est à cette époque que le général en chef, suivant des conseils qui lui étaient donnés depuis déjà longtemps, se décida à recourir à un moyen qui avait bien réussi aux Anglais dans la guerre qu'ils eurent à soutenir à la Jamaïque contre les nègres des montagnes bleues et à faire venir de Cuba une troupe de chiens de guerre. Hâtons-nous d'ajouter que ces chiens, amenés à grands frais et essayés une ou deux fois dans le combat, ne rendirent aucun service; ils ne mordaient personne. On renonça bientôt à s'en servir quand on se fut assuré de leur inutilité complète contre des ennemis munis d'armes à feu.

*Arrivée de renforts.* — Un appoint plus sérieux pour la défense fut constitué par les renforts envoyés de France qui arrivèrent dans la première moitié de ventôse (19 février-6 mars 1803) et dont nous empruntons le détail au journal de l'amiral Latouche-Tréville <sup>(1)</sup>.

Le 3 ventôse, le vaisseau particulier le *Rhin*, venant du Havre, arrive au Cap avec 300 hommes de troupes.

Le 7 ventôse, le vaisseau l'*Aigle*, commandant Gourrège, mouille en rade portant 623 hommes de la 60<sup>e</sup> demi-brigade.

Le même jour, la corvette le *Vulcain* arrive du Havre portant 220 hommes de la 110<sup>e</sup> demi-brigade.

Le 10 ventôse, le brick la *Mutine* apporte 60 hommes de troupes.

Le 12 ventôse, le vaisseau l'*Atalante*, commandant Villegris, arrivant de Toulon en 50 jours, porte 750 hommes de la 14<sup>e</sup> légère.

Le même jour, arrivent 4 bâtiments de transport, venant

<sup>(1)</sup> Même registre.

du Havre en 36 jours et portant ensemble 1.100 hommes de la 110<sup>e</sup> demi-brigade.

Le 13 ventôse, le général Lapoype arrive de Nantes sur un bâtiment de commerce après une traversée de 66 jours.

Le total pour cette quinzaine s'élève donc à 3.053 hommes sans compter le général Lapoype.

Le 16 ventôse, le bâtiment particulier le *Napoléon*, envoyé par le Gouvernement à la Havane, rentre en apportant 90 chiens de Vaco, destinés à la guerre des noirs; il doit en venir jusqu'à 400. « On doit s'en promettre les plus grands succès, et cette méthode épargnera bien des hommes qui ne sont que trop souvent victimes des embuscades. »

Le 19, le vaisseau le *Fougueux*, ayant à bord 664 hommes de la 2<sup>e</sup> demi-brigade de la légion polonaise venant de Gênes, mouille après 42 jours de traversée. Il s'était séparé de la division du contre-amiral Bedout dans un coup de vent qu'il eut à subir la nuit même de son départ.

*Affaire de la Tortue.* — Pendant ce temps, l'île de la Tortue était le théâtre d'un drame affreux, qui semble avoir été combiné par les nègres avec l'attaque du Cap exécutée dans la nuit du 30 pluviôse. Le général P. de Lacroix, qui venait de prendre le commandement de cette île où se trouvaient les principaux hôpitaux de la colonie, est attaqué à l'improviste par les nègres des ateliers de l'île qui se mettent en insurrection et sont aidés d'un certain nombre de nègres venus de la Grande-Terre. Les brigands se jettent, la nuit, sur l'habitation du Palmiste, occupée par le général; le poste est massacré, le général court à ses armes, appelle ses officiers et se fait jour au travers des assassins pour aller se rejoindre à l'adjutant-commandant Ramel. Il se dirige par les bois sur la Basse-Terre, marchant péniblement dans ces pays affreux, accompagné d'un grenadier blessé<sup>(1)</sup>. Enfin, après être resté

<sup>(1)</sup> Dans l'introduction de son ouvrage, le général Pamphile de Lacroix

sept jours errant dans les bois, il arrive à l'habitation Tendon, ayant vécu pendant cet intervalle de citrons et d'oranges amères. C'est là qu'il apprit la mort de son frère et l'arrivée du *Duquesne* portant un convoi de troupes, envoyées pour châtier les misérables qui avaient assassiné tous les malades et blessés. Ces bandits se défendirent d'ailleurs avec vigueur. Le chef d'escadron Roos, commandant l'avant-garde de l'adjudant-commandant Ramel, les assailit avec furie, les mit en désordre et parvint à se réunir à l'adjudant-commandant Boscus qui tenait ferme sur la barre de l'île où il avait rallié la troupe, les malades qui avaient réussi à s'échapper et quelques habitants de l'île. O'Gorman, de la 5<sup>e</sup> légère, fut fait officier à la suite de cette affaire; un jeune créole, Bory, ordonnance du général en chef, y fut tué.

Le général Boyer rend compte de cette affaire au Ministre de la marine, le 7 pluviôse an XI, dans les termes suivants <sup>(1)</sup> : « L'insurrection de la Tortue n'a pas eu de suites aussi désastreuses qu'on pouvait le craindre. Les troupes portées par le *Duquesne* ont sauvé la plupart des malheureux qui s'étaient jetés dans les bois, parmi lesquels le général Lacroix. Nous n'aurons à regretter qu'une centaine d'hommes que les brigands ont sacrifiés à leur rage ordinaire. 400 hommes du bataillon de la 60<sup>e</sup> partiront demain pour renforcer le Port-de-Paix et la Tortue. »

Au moment où le général Lacroix allait prendre le com-

fait allusion à ce tragique événement dans les termes suivants : « Je fus victime, à l'île de la Tortue, d'un désastre qui coûta la vie à tout ce qui m'entourait; j'y perdis un de mes frères que l'aimable chevalier de Parny avait distingué comme la candeur et la loyauté personnifiées. » Mais son histoire s'arrête à la mort du général Leclerc et ne mentionne pas par conséquent le récit de cette malheureuse affaire.

<sup>(1)</sup> Saint-Domingue, carton n<sup>o</sup> 69. Le général Boyer annonce dans la même dépêche l'arrivée du vaisseau l'*Aigle*, venant de Livourne avec 613 hommes du 1<sup>er</sup> bataillon de la 60<sup>e</sup> demi-brigade, et de la corvette le *Vulcain*, avec 200 hommes de la 110<sup>e</sup> demi-brigade arrivés ce soir même du 7 pluviôse.

mandement de la Tortue, il était remplacé dans le commandement du Fort-Dauphin et de Cibao par le général de division Quantin. Ce général eut aussi à repousser une attaque de nuit des brigands. Avant son départ, son prédécesseur s'était rendu maître de Laxavon et de Ouanaminthe; il voulut poursuivre ces avantages; il fit attaquer les forts de la Martellière et de Jacquézy, les emporta d'assaut et en fit passer la garnison au fil de l'épée : ce qui put s'échapper s'enfuit jusqu'à Caracol, laissant entre nos mains une pièce de 8. Quelque temps après, 13 germinal (3 avril), il fut attaqué lui-même par les brigands dans Fort-Dauphin, mais réussit à maintenir sa position, malgré la faiblesse de la garnison réduite presque à rien par l'insalubrité de cette ville entourée de marais infects.

Bientôt, d'ailleurs, il fut lui-même forcé de renoncer à son commandement par la maladie, et il partit pour France en le laissant au général de brigade Ferrand.

## CHAPITRE V.

INSURRECTION DANS LE SUD. — ATTAQUE CONTRE LÉOGANE. — PRISE  
DU MANIEL. — ÉCHEC SUBI AU PETIT-GOAVE. — ATTAQUE DE  
JACMEL ET DES CAYES.

---

*Insurrection dans le Sud.* — Les cruautés commises sur les mulâtres et que nous avons signalées au chapitre précédent, avaient été le signal d'une véritable insurrection dans le Sud. Le général Laplume partit des Cayes à la tête de toutes les troupes dont il disposait pour aller la combattre, et donna au général Darbois, commandant à Jérémie, l'ordre de se mettre également en route avec sa colonne et de venir opérer sa jonction avec lui. Ce fidèle général mulâtre marche sur Tiburon, premier foyer de la révolte, l'apaise promptement et établit un cordon de troupes depuis Miragoane jusqu'à Acquin, conformément aux ordres reçus, afin de garantir le département du Sud de l'invasion des brigands armés de l'Ouest. Il avait eu l'attention de porter quelques corps principaux en réserve derrière lui pour agir au besoin. Le nombre des insurgés s'accroissait cependant et un de leurs corps pénétra dans son arrondissement; dès lors les troupes coloniales abandonnent leurs drapeaux; elles se joignent aux révoltés et excitent les ateliers au désordre. Le général Laplume était parvenu à calmer ces premières émotions quand le cordon fut percé une seconde fois par une multitude de brigands qui se jettent sur l'Anse-à-Veau dont ils se rendent maîtres. Laplume ne perd pas un instant; il rassemble ses forces, établit un corps à Cavailhon pour couvrir ses derrières et garder les défilés et marche à l'Anse-à-Veau. Le petit trou des Baradaires étant évacué, il s'y établit, mais il y est attaqué, et quoique

blessé dans cette affaire, il repousse l'ennemi. Apprenant que la majeure partie des forces des insurgés occupait l'habitation Laval, il se dirige sur trois colonnes vers ce point. Celle de droite, commandée par Malibran, tourne la position, lorsque le général Darbois, soutenu par le corps aux ordres de l'adjudant-commandant Jacqueler, attaque avec tant de vivacité, qu'il emporte toutes les positions; ces troupes tuent tout ce qui fait résistance et poursuivent les fuyards à outrance. Laplume convient<sup>(1)</sup> que l'adjudant-commandant Jacqueler, les chefs de bataillon Heurtaud, Malibran, Tronquoy et Desbordes ont décidé du succès de la journée. On y perdit quelques braves gens, notamment Langlade, commandant de la garde nationale de l'Anse-à-Veau, qui se fit remarquer par une grande bravoure<sup>(2)</sup>.

Laplume laisse le général Darbois sur le Cordon, et se rend aux Cayes où sa présence était devenue nécessaire pour contenir les cultivateurs de la plaine qui commettaient quelques désordres.

Ces désordres étaient provoqués par de nouvelles cruautés commises, pendant l'absence de Laplume, par l'officier chargé du commandement intérimaire de l'arrondissement des Cayes. Celui-ci avait fait arrêter et noyer pendant la nuit deux mulâtres influents, Prosper et Brachai, ainsi qu'un certain nombre d'hommes de couleur de la gendarmerie locale; le même jour, un autre homme de couleur, Desravines, commandant le quartier des Côteaux, avait été arrêté et fusillé avec son fils. C'est alors que le mulâtre Ferrou, riche propriétaire que les insurgés avaient vainement pressé jusqu'à ce jour de s'allier à leur cause, se prononce énergiquement contre les Français dans un mouvement d'indignation facile à comprendre, et entraîne dans sa révolte non seulement tous les mulâtres et

<sup>(1)</sup> Rapport général de Rochambeau déjà cité.

<sup>(2)</sup> Le général Rochambeau demanda au premier consul une place au Prytanée pour le fils de ce brave homme et une pension pour sa veuve.

nègres libres de son quartier, mais même tous ceux du Port-Salut, commandés par le mulâtre Juste Vancol.

Ferrou, désormais maître de la vie des blancs de ces deux quartiers, se borne à les faire embarquer et renvoyer aux Cayes, puis il se porte à la tête de ses forces sur l'habitation Drouet voisine de cette ville.

C'est alors que Laplume rentre aux Cayes, embarquant la plus grande partie de ses troupes à Acquin et se dirige lui-même par terre sur la ville, à la tête de sa cavalerie et rencontre en route les dragons des Cayes venus au-devant de lui pour le renforcer. Dès qu'il put rassembler ses troupes, il marcha contre Ferrou dont il dispersa les bandes et qu'il força à se réfugier dans les montagnes <sup>(1)</sup>.

Darbois, à qui Laplume avait donné l'ordre de regagner Jérémie en toute hâte, se trouva bientôt pressé dans cette ville par les insurgés; il les chasse de leurs positions, mais une autre masse d'insurgés se rassemble dans la montagne du Rochelois, ce qui était d'autant plus menaçant pour le département du Sud que la plus grande partie des troupes françaises étaient alors dans les hôpitaux. Ce général demande alors des secours au quartier général; on lui envoie le général de brigade Sarrasin avec un bataillon de la 14<sup>e</sup> légère. Il débarque à Tiburon, se met en marche le 16 ventôse (6 mars), culbute tout ce qui fait résistance, s'empare de vive force de la Cahouanne et des Anglais <sup>(2)</sup>, arrive au Port-Salut, où il combat encore les révoltés qui occupaient la grande crête, et se rend enfin aux Cayes après avoir fait une marche pénible et périlleuse pour venir renforcer le général Laplume dans cette place.

Les nègres avaient attaqué la ville des Cayes sans succès et y resserraient journellement le général Laplume qui, vou-

(1) Laujon, ouvrage cité.

(2) Nom d'une localité située sur la côte du Sud, entre Tiburon et Port-Salut.

lant se dégager de ce voisinage importun, avait concerté une marche avec le général Darbois pour arriver au Port-Salut. Darbois ne put pénétrer au delà des Anglais, ce qui obligea Laplume à faire rétrograder le général Sarrasin qui était déjà parvenu à destination <sup>(1)</sup>.

*Attaque contre Léogane.* — La ville de Léogane, qui couvre Port-au-Prince du côté du Sud, était un poste trop important pour ne pas constamment être inquiété et menacé par les rebelles. Lamour-Derance et Cangé, chefs très entreprenants des brigands de cette partie de l'Ouest, vinrent de nouveau attaquer la ville le 1<sup>er</sup> germinal (21 mars 1803) avec un corps de 2.000 hommes d'infanterie, 200 de cavalerie et 2 pièces de canon. Latouche-Tréville fit préparer sur-le-champ les goélettes le *Courrier* et l'*Oiseau* et la felouque la *Flore*, pour y porter un secours qui devait être de 120 hommes, mais qui se trouva, en réalité, réduit à 65.

Le lendemain, les bâtiments rentrèrent à Port-au-Prince apportant la fâcheuse nouvelle de la destruction de ce petit détachement par les brigands; 15 d'entre eux seulement avaient réussi à se sauver, dont 4 blessés; il en était resté 50 sur le carreau.

Sur cette nouvelle, le général en chef donna l'ordre de secourir immédiatement la garnison dont la situation devenait critique. Il fait embarquer immédiatement sur la *Poursuivante* 450 hommes, dont 200 tirés de sa garde d'élite, aux ordres du chef de bataillon Lacombe, 150 hommes de la 86<sup>e</sup> demi-brigade, aux ordres du chef de bataillon d'Olozy, chef de l'expédition, et 100 hommes des grenadiers de la garde nationale de Port-au-Prince. Le jour même, à 11 heures du soir, la frégate mit à la voile pour Léogane, accompagnée par les

(1) Rapport de Rochambeau déjà cité. Le général Sarrasin fut d'abord envoyé à Jérémie, puis à Port-au-Prince. Quelque temps après, le mauvais état de sa santé le fit renvoyer en France.

deux goélettes et la felouque. Les troupes mises à terre à 10 heures du matin sont formées immédiatement sur la plage en deux colonnes serrées, commandées chacune par l'un des chefs de bataillon. Les canons de 24 de la *Poursuivante* protègent leur formation en balayant tout le terrain compris entre le débarcadère et la ville (13 germinal-3 avril).

Néanmoins les troupes sont assaillies dès le débarquement par des bandes de noirs qui se grossissent sans cesse, et bientôt les attaques partielles se transforment en une attaque générale des brigands. Nos colonnes se déploient alors vivement, et s'avancant au pas de charge en dépit de la grêle de balles que l'ennemi fait pleuvoir sur elles, elles refoulent tout, et pénètrent sans s'arrêter jusque dans la ville. La garnison, commandée par le brave capitaine d'artillerie Locosse, avait été obligée de l'abandonner pour se retirer dans le fort, où elle subissait depuis quarante-huit heures un feu ininterrompu et plusieurs assauts violents. Elle était réduite à ses dernières cartouches lorsque les colonnes viennent enfin la dégager et forcer les brigands qui l'entourent à prendre la fuite. Ceux-ci avaient eu au moins 300 hommes tués ou blessés, et avaient dû abandonner dans leur fuite précipitée deux pièces de canon.

Parvenues ainsi de force dans l'intérieur, nos troupes y furent encore inquiétées par quelques bandes éparses de brigands tapis derrière les murs des maisons incendiées, mais cette dernière résistance fut bientôt balayée, et les derniers brigands, chassés à leur tour, allèrent rejoindre les autres dans leurs repaires.

Les Français n'avaient eu dans le combat qu'une cinquantaine d'hommes tués ou blessés. Le général Rochambeau, dans son ordre du jour sur cette affaire, cite avec éloges les commandants d'Olozy et Lacombe, le capitaine d'artillerie Locosse, le capitaine Vauquelin, aide de camp du général en chef, le sous-lieutenant Drouville des grenadiers de la 86<sup>e</sup>, qui, à la tête de sa compagnie, avait enlevé une pièce de 4

disposée dans un petit bastion, enfin le capitaine de vaisseau Guillaumez, commandant de la *Poursuivante* (1).

Cet échec des insurgés ne les découragea pas; aussi, dès que la colonne victorieuse eut regagné Port-au-Prince, la situation de Léogane redevint critique. Le général Brunet, qui comprenait la nécessité de garder la place, y détacha le commandant d'Olozy, chef d'un bataillon de la 86<sup>e</sup> demi-brigade.

*Prise du Maniel.* — Pendant ce temps, la partie espagnole était elle-même exposée aux attaques des brigands : le général Kerversau, apprenant que le chef nègre Lafortune menaçait le quartier de Neyba, se décide à marcher sur lui et à l'attaquer dans son repaire du Maniel, où n'avait encore jamais paru aucune troupe européenne. Peu effrayé de l'escarpement des rochers et de la hauteur des montagnes, il marche droit au but sur trois colonnes, se rend maître de toutes les positions des brigands qu'il disperse et auxquels il tue plusieurs chefs; puis il fortifie la position conquise et y établit un poste (14 ventôse-4 mars). Il eut lieu d'être satisfait de l'agilité de ses troupes dans cette marche nouvelle et hasardée et se loua, en particulier, de la conduite du capitaine Mirdonday (2).

*Perte du Petit-Goave.* — Le mulâtre Delpech, toujours fidèle, continuait à commander le Petit-Goave; Geffard, le chef des

(1) Ordre du jour de Rochambeau, en date du 6 germinal an xi, *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1802, carton n° 68, et lettre de Lalouche-Tréville au ministre, en date du 10 germinal an xi, *Archives de la marine*, registre n° 181 déjà cité. Pendant cette attaque de Léogane, le brick l'*Aiguille* et le cutter le *Sandwich*, pour opérer une diversion et attirer une partie des brigands sur un autre point, étaient entrés dans la baie du Petit-Goave pour y simuler une attaque et une tentative de débarquement. Cette démonstration n'eut pas d'ailleurs l'effet attendu. Les deux petits bâtiments accueillis par une vive canonnade durent se retirer, et l'*Aiguille* eut son mât de misaine emporté.

(2) Rapport de Rochambeau déjà cité.

révoltés dans les quartiers de Léogane et du Petit-Goave, ayant vainement cherché à le séduire, se rabattit sur le commandant en second auprès duquel il eut plus de succès. Ce traître entraîne avec lui tous les hommes de couleur de la garnison, beaucoup plus nombreux que les blancs <sup>(1)</sup>. Il attaque ceux-ci par surprise, le 22 ventôse (12 mars), s'empare des forts, égorge les Français qui lui tombent sous la main et force les autres à évacuer la place et à se rembarquer.

Il fait même diriger le feu de ses pièces sur la frégate la *Franchise*, qui sauve à l'aide de ses embarcations une bonne partie de la garnison, formée par un détachement de la 71<sup>e</sup> demi-brigade. La frégate eut 2 hommes tués et 2 hommes blessés par le canon du fort et son grément fortement endommagé; elle n'en ramena pas moins à Port-au-Prince tout ce qui s'était réfugié à son bord.

*Attaque de Jacmel.* — L'audace des brigands croissait chaque jour à raison des succès qu'ils remportaient et surtout à raison de la diminution constatée des forces françaises. Dans la nuit du 27 pluviôse, réunis en nombre considérable et divisés en cinq colonnes, ils profitèrent de l'obscurité pour tomber sur la place de Jacmel; celle-ci se trouva tout à coup

(1) On peut citer ici les réflexions prophétiques faites par Rochambeau dans son rapport au sujet de l'alliance des nègres et des mulâtres :

« Cette alliance, dit-il, sera-t-elle de longue durée? On peut, je crois, affirmer sans se compromettre que la bonne harmonie régnera parmi eux tant qu'ils auront quelques troupes européennes sur leur territoire, qu'il est de leur intérêt d'expulser; que, maîtres de la colonie et ayant tous d'égales prétentions, ils se diviseront facilement et formeront deux corps distincts, l'un commandé par les chefs noirs, l'autre par les hommes de couleur qui se disputeront l'empire, qu'enfin les blancs seront immolés impitoyablement pour satisfaire la vengeance ou la cupidité des usurpateurs et des spoliateurs. »

La lutte de Petion, chef des mulâtres, et de Christophe, chef des noirs, vérifiera complètement, comme on le verra plus tard, cette prédiction de Rochambeau.

investie et attaquée de toutes parts, mais les principaux efforts des insurgés furent dirigés sur les postes Constant et du blockhaus. La brave garnison de Jacmel les reçut partout avec vigueur et, après trois heures d'un combat vif et opiniâtre, força l'ennemi à se retirer en laissant plus de 100 morts autour de la place et les sentiers environnants couverts du sang de ses blessés. Le général Pageot fait le plus grand éloge de sa garnison, qui a combattu avec un courage décidé. Citations particulières : le chef de brigade Dieudonné; Bures, commandant la place; Lafond, commandant du poste de Constant; Mansui, capitaine de la légion du Cap, commandant celui du blockhaus; le sous-lieutenant Erbin et le sergent Loiseau, de la même légion; Dusquet, capitaine d'artillerie, Vincent, sous-lieutenant d'artillerie, et Ruby, capitaine de gendarmerie.

*Attaque des Cayes.* — Le 17 ventôse (7 mars), une semblable attaque est dirigée contre la ville des Cayes. A 5 heures du matin, une forte masse d'insurgés apparaît devant la place et se jette sur trois points principaux : une colonne se présente à la barrière du grand chemin de la plaine, tandis qu'une seconde file le long du fossé qui se prolonge vers le fort de l'îlet, et qu'une troisième, à l'autre extrémité de la place, attaquait le poste Trousse-Cotte. La garnison fut bientôt en armes, et malgré l'audace et la témérité des brigands qui, sur plusieurs points, essayaient déjà de franchir les fossés, ils furent chassés de toutes parts et s'enfuirent en abandonnant leurs armes; 120 fusils furent ramassés autour du fossé et plus de 100 morts trouvés sur la place. Le général Laplume évalua la somme de leurs pertes à 300 hommes tués ou blessés. Il loua beaucoup, dans son rapport, la conduite de la garde nationale et des détachements des 86<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> demi-brigades.

*Affaire de la Tortue.* — L'insurrection de la Tortue, où l'on

avait envoyé de nouveaux renforts, n'était d'ailleurs pas encore tout à fait terminée, car, dans son ordre du jour du 6 germinal (26 mars), Rochambeau s'exprime dans les termes suivants : « Tout annonce la prompte et entière extermination des brigands de la Tortue ». Le 25 ventôse (15 mars), le chef d'escadron Lallemand, à la tête de 200 hommes, les poursuivit jusque sur les points les plus reculés de l'île; il les atteignit dans deux rencontres où il leur tua une quarantaine d'hommes, leur prit 25 fusils et 2 caisses de tambours; la colonne du capitaine Bory les battait en même temps au mouillage du Coquillage et leur brûlait 2 grandes barges qu'ils avaient cachées dans les mangles et dont ils se servaient pour communiquer avec la côte opposée. »

*Tentative malheureuse pour reprendre le Petit-Goave.* — Le port du Petit-Goave était à la fois trop productif et trop important au point de vue militaire pour qu'on ne tentât pas de le reprendre. Rochambeau confia la conduite de l'attaque au colonel Netherwood qui avait, à cet effet, reçu le commandement d'un corps composé de troupes françaises et de gardes nationales de Port-au-Prince, lequel fut embarqué sur le vaisseau le *Duguay-Trouin* et la frégate la *Franchise*. Ces navires, partis le 6 germinal dans la soirée, n'arrivèrent que le surlendemain matin 8 germinal en vue du Petit-Goave. Comme ils étaient en vue de la ville, les brigands y mirent le feu et bientôt le Petit-Goave ne fut plus qu'un monceau de ruines et de cendres; rien n'échappa à l'incendie. Le calme plat retenait en place les navires qui étaient encore à 3 lieues de la côte. Enfin une petite brise s'éleva de l'Est et ils purent venir mouiller à 11 heures du matin. Ils s'embossèrent dans une position qui leur permettait de battre à la fois le fort de la ville et le fort Liberté qui la domine, la *Franchise* étant le plus près de la côte. Les deux bâtiments dirigent d'abord le feu de leurs batteries sur le fort de la place qui ne répond pas; on peut alors effectuer le débarquement des troupes; pendant que ce

mouvement s'opère, les navires dirigent leur feu sur le fort Liberté où l'ennemi s'est retiré avec l'intention manifeste d'y concentrer sa résistance. Le commandant Lhermitte qui commandait le vaisseau le *Duguay-Trouin* déclare que son artillerie fut très bien servie et se loue du sang-froid et de l'entrain des équipages. A 2 heures, le débarquement est achevé et toutes les troupes sont en bataille sur la plage. Le colonel Netherwood fait dire à Lhermitte d'envoyer contre le fort une dernière bordée qui sera pour ses troupes le signal du départ. En effet, sitôt cette bordée envoyée, le colonel lance ses troupes en deux colonnes marchant à travers les terres, l'une vers l'est, l'autre vers l'ouest de la position à attaquer. Les brigands suivaient tous ces mouvements depuis le fort et dirigèrent sur les Français quelques coups de canon qui ne portèrent pas. Les colonnes arrivèrent vers 3 heures à proximité du fort dont l'attitude présageait une défense vigoureuse. « Je tins toutes mes embarcations sur le rivage pour protéger nos troupes en cas de retraite et ramener à bord les blessés, dit le commandant Lhermitte dans son rapport; déjà nos grenadiers touchaient au fort, mais le feu bien nourri des brigands qui étaient extrêmement nombreux sur les glacis, leur artillerie bien dirigée, l'avantage de la position et du nombre rendirent longtemps le succès incertain : le feu dura depuis plus d'une heure; déjà nous avions perdu beaucoup de monde sans pouvoir arriver jusqu'au fort; le colonel Netherwood était blessé dangereusement, ainsi que presque tous les officiers dont plusieurs même avaient péri à 4 heures; nos deux colonnes furent obligées d'effectuer leur retraite.

« Je me hâte de vous faire part de ce malheureux événement : il est affreux d'en avoir été témoin sans avoir pu le prévenir. Les troupes ne pouvant plus être d'aucune utilité à terre, on les a réembarquées. La chaloupe du vaisseau était armée d'un canon de 6 et protégeait l'embarquement; l'enseigne de vaisseau Dupuis qui la commandait a fait un feu

très vif et très bien dirigé. Je vous expédie la frégate la *Franchise* avec les officiers blessés et ce qu'elle pourra porter de soldats et matelots blessés. . .

« Tous les officiers qui se sont trouvés à l'attaque du fort Liberté se réunissent à faire l'éloge de la conduite et de la bravoure de l'enseigne de vaisseau Tocqueville qui commandait un détachement de matelots. Le capitaine d'artillerie (de marine) Guillemet, qui commandait le détachement du vaisseau, a fait son devoir d'une manière distinguée. »

A la suite du rapport de Lhermitte se trouve un état des officiers tués et blessés que nous reproduisons ci-dessous :

Netherwood, chef de brigade, la cuisse cassée <sup>(1)</sup>.

Lacombe, chef de bataillon, blessure grave au genou <sup>(2)</sup>.

Cartier, chef de bataillon, blessure légère à la poitrine.

Langlois, adjudant-major, tué.

Cristen, capitaine de la garde, tué.

Chevinier, capitaine de la garde, blessure grave au côté.

Varion, sous-lieutenant, tué.

Nicolas, sous-lieutenant, mortellement blessé.

Philippe, sous-lieutenant, blessure peu grave.

Varron, enseigne de vaisseau de la *Franchise*, une balle dans les reins.

Despales, enseigne de vaisseau de la *Franchise*, trois balles dans le corps (mort en débarquant).

Derevey, aspirant de marine, blessé dangereusement.

Bisquet, aspirant de marine, blessé dangereusement.

Le capitaine d'armes du vaisseau, blessé dangereusement.

Merceron, ordonnance du général en chef, blessé dangereusement (jeune créole).

<sup>(1)</sup> Rapport de Rochambeau déjà cité, correspondance de Latouche-Tréville. Rapport spécial du capitaine de vaisseau Lhermitte en date du 8 germinal an XI (29 mars 1803) [Registre n° 181 déjà cité des *Archives de la marine*].

<sup>(2)</sup> Ces deux officiers supérieurs, qui commandaient chacun une des colonnes, moururent peu de jours après des suites de leur blessure.

La batterie du vaisseau et celle de la frégate se trouvèrent remplies de soldats et de matelots blessés; quant au nombre des morts abandonnés sur place, il était également considérable. Rochambeau signale comme ayant rendu de grands services dans cette journée malheureuse, par leur bravoure et leur sang-froid, son aide de camp Lastour, qui s'était déjà distingué en mainte occasion, comme officier de gendarmerie, et les capitaines d'artillerie Prezependowsky et Guidonné. Après cet échec, l'attaque du Petit-Goave fut définitivement ajournée <sup>(1)</sup>.

*Arrivée de renforts.* — Heureusement, au moment où nous subissions cet échec, 8 germinal (28 mars), une escadre commandée par le contre-amiral Bedout arrivait de France apportant des renforts; au moment où elle parut devant le Cap, on lui signala l'ordre de se rendre directement à Port-au-Prince. Elle y arriva après plus de deux mois de traversée, manquant absolument de vivres. Un de ses vaisseaux, le *Redoutable*, avait plus de 100 hommes de troupe malades, soit le sixième environ des hommes qu'il avait embarqués.

La composition de cette division et des troupes qu'elle apportait est indiquée dans la note ministérielle suivante :

<sup>(1)</sup> Rochambeau rend compte sommairement au ministre de cet insuccès dans sa lettre du 10 germinal an xi (31 mars 1803), *Archives de la marine*, registre 181, Saint-Domingue. « La maladie, dit-il, exerce ses ravages plus que jamais, et je serai peut-être forcé de me concentrer sur de certains points, attendant des forces réunies. *J'ai tenté une attaque sur le Petit-Goave, mais elle a été sans succès.* J'en fais bloquer la Caye; j'ôte par ce moyen aux brigands la faculté de recevoir des secours étrangers qui les ont déjà alimentés. Le chef de brigade Netherwood a été blessé à mort à cette dernière attaque; je demande pour lui le grade de général de brigade. »

*Note du 5 frimaire an XI (26 novembre 1802) (1).*

1° L'escadre du contre-amiral Bedout sera composée des vaisseaux le *Fougueux*, le *Redoutable*, l'*Argonaute*, l'*Aigle*, le *Héros* et du chébec l'*Eole*, qui partiront de Brest; de la frégate la *Vertu* et la corvette la *Serpente*, qui partiront de Rochefort.

Trois de ces vaisseaux, la frégate et la corvette se rendront à Gènes pour y embarquer 2.400 Polonais.

Un vaisseau sera envoyé à Livourne pour y embarquer 600 hommes de la 60<sup>e</sup> demi-brigade; l'autre vaisseau sera envoyé à Livourne pour y embarquer 500 hommes de la demi-brigade helvétique, au total 3.500 hommes;

2° 700 hommes de la 14<sup>e</sup> légère seront expédiés sur les navires frétés et, s'il est possible, ce convoi se réunira au général Bedout (2);

3° A la fin de brumaire, les troupes dont l'envoi à Saint-Domingue était déjà ordonné se trouvaient rassemblées et les bâtiments étaient prêts à appareiller, savoir :

700 hommes de la 20<sup>e</sup> demi-brigade de ligne; 700 hommes de la 23<sup>e</sup> demi-brigade de ligne; 300 hommes de la 4<sup>e</sup> demi-brigade légère; 600 hommes du 1<sup>er</sup> bataillon franc de l'Ouest; 195 hommes de la légion polonaise; 30 hommes de la 86<sup>e</sup> demi-brigade, en tout 2.525 hommes répartis sur les vaisseaux l'*Indomptable*, le *Mont-Blanc*, le *Duquesne* et dix transports;

4° Il va être expédié de chacun des ports du Havre et de Dunkerque 1.200 hommes, indépendamment de 300 déserteurs amnistiés ou soldats provenant des dépôts (les corps qui

(1) *Archives de la marine*. Expédition de Saint-Domingue, registre n° 163 (1802, n° 4).

(2) On retrouve ici dans une note officielle l'appellation de général attribuée aux amiraux, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer.

fourniront ces 2.400 hommes ne sont pas encore désignés), au total 3.000 hommes et au total général 9.725 hommes.

Une lettre du contre-amiral Bedout écrite en rade de Brest, à bord de l'*Argonaute*, le 22 frimaire an xi (13 décembre 1802), annonce au ministre qu'il mettra à la voile le lendemain, mais il dut d'abord passer en Italie, et fit voile de Gênes pour Saint-Domingue seulement vers le milieu de janvier 1803.

## CHAPITRE VI.

NOUVEL ÉCHEC DANS LE SUD. — COMBATS PRÈS DU CAP ET DE PORT-AU-PRINCE. — SITUATION GÉNÉRALE. — SERVICES RENDUS PAR LA MARINE. — ARRIVÉE DES DERNIERS RENFORTS.

*Échec de la légion polonaise dans le Sud.* — Le général Brunet, qui commandait depuis peu à Port-au-Prince, profitant de l'arrivée des renforts apportés par la division de l'amiral Bedout, résolut d'imprimer une nouvelle impulsion à la guerre dans le Sud; il donna ses instructions pour un mouvement général d'attaque en partant à la fois de Tiburon, de Jérémie et des Cayes, afin de nettoyer les montagnes et de disperser les rebelles. C'est la légion polonaise récemment arrivée qu'il fait porter à Tiburon avec un détachement de garde nationale (6 floréal-25 avril). Cette colonne, se dirigeant sur les Cayes, rencontre d'abord à une lieue des co-teaux un rassemblement de 200 noirs qu'elle met en fuite, et continue sa marche en chassant l'ennemi du morne à bateau et de toute la côte jusqu'à l'anse à Juif. En cet endroit, le chemin se trouve traversé par quatre barricades allant du morne jusqu'à la mer, formant un retranchement occupé par les nègres <sup>(1)</sup>; au premier coup de fusil, les Polonais déchargent leurs armes tous ensemble et veulent prendre la fuite, heureusement les adjudants-commandants Jacqueleu et Lefèvre parviennent à les arrêter. Le premier détache, pour tourner la position, une colonne qui atteint son but et force

(1) C'était le mulâtre Ferrou qui, instruit de la marche des Français, avait porté sur leur route des forces considérables, les avait distribuées en nombreuses et fortes embuscades et placées dans des bois ou sur des hauteurs, de manière à rendre très difficile l'action des troupes contre eux; en certains défilés étroits, il leur suffisait, pour écraser les soldats, de faire rouler sur eux des pierres et des roches.

l'ennemi à se retirer sur la petite anse à Juif; mais la colonne se trouve de nouveau arrêtée devant cette position; Jacqueleu manœuvre pour la tourner comme la précédente; la colonne chargée d'exécuter ce mouvement tournant, au lieu de l'exécuter en silence, bat la charge et pousse de grands cris; cependant on amuse l'ennemi sur son front, deux goélettes qui suivaient la marche des troupes canonnent les rebelles; on croit le moment favorable pour faire donner franchement la troupe; Jacqueleu se lance en avant, mais les Polonais restent en place sans faire un seul pas pour attaquer le retranchement; la colonne qui avait tourné la droite des nègres entre alors en action, mais le colonel Bernard qui la commandait ayant été tué dès les premiers coups, le désordre se met dans ses rangs; alors la colonne du centre lâche pied et l'on est obligé de battre en retraite vers les coteaux. « On ne peut taxer ces étrangers de lâcheté, ajoute Rochambeau en terminant ce récit, puisqu'ils se font tuer de pied ferme et qu'ils restent en masse exposés au feu de la mousqueterie sans vouloir s'éparpiller en tirailleurs, mais, *n'entendant pas le français*, il est impossible de les lancer et de leur donner l'impulsion nécessaire dans les moments difficiles. D'ailleurs, ils sont peu agiles et marchent mal dans les mornes <sup>(1)</sup>. » En somme, c'était un échec sérieux; la garde nationale, qui avait supporté seule le choc de l'ennemi au moment où les Polonais lâchaient pied, y perdit 150 hommes presque tous propriétaires; les Polonais avaient aussi beaucoup de tués et de blessés.

Quelques jours après, tous les ateliers du riche quartier de Plymouth, voisin de Jérémie, étaient désertés par les nègres et plusieurs habitations incendiées; la ville de Jérémie qui se trouvait dans ce moment réduite à 217 hommes pour sa défense, conçut des alarmes sérieuses pour sa propre sécurité.

(1) Rapport général déjà cité.

*Expédition du général Clauzel contre les brigands de l'Acul. —*

Le général Clauzel, instruit que les chefs de rebelles, Romain et Toussaint Daux, avaient réuni leurs forces et étaient venus prendre position sur l'habitation Jacquinville au quartier de l'Acul, à l'effet de soumettre les cultivateurs rentrés dans ce quartier et de se porter ensuite sur le Cap, prit sans délai des mesures pour déjouer leurs projets.

Le 12 floréal (1<sup>er</sup> mai), il fit sortir un détachement pour réparer le pont de Vaudreuil, afin de pouvoir déboucher plus facilement le lendemain. Romain fit attaquer les travailleurs; trois furent tués, dont un officier de sapeurs; un renfort envoyé par le chef de bataillon Pégot rallia le détachement; l'ennemi fut repoussé et poursuivi à son tour.

Le 13, le général Claparède reçut l'ordre de se porter sur Vaudreuil et d'occuper ce poste. Il avait avec lui 300 hommes de la 110<sup>e</sup> de ligne et de la 11<sup>e</sup> légère, 100 dragons du Cap, 2 pièces de 4 et un obusier; pendant ce mouvement, le général Clauzel fit filer dans le revers du morne quelques détachements qui poussèrent tout ce qu'ils avaient devant eux jusqu'à l'habitation Lenormand dont ils s'emparèrent à la fin de la journée. Les dragons reconnurent le Morne-Rouge et le Morne-Anglais; l'ennemi replia tous ses avant-postes sur Jacquinville, le général Clauzel fit occuper l'église de l'Acul.

Sur ces entrefaites, le chef de bataillon Touzard, commandant la garde nationale du Cap, qui avait reçu l'ordre de s'embarquer avec 300 hommes de son corps pour s'emparer de l'embarcadère de l'Acul, effectuait son débarquement et prenait position au carrefour Cagnet après quelques escarmouches.

D'après ces dispositions, l'ennemi se voyant tourné et cerné dans son camp de Jacquinville, et prévoyant qu'il allait être attaqué sur tous les points, résolut de se retirer et de s'ouvrir un passage par le carrefour Cagnet. Vers les 2 heures du matin, il se porta en masse sur ce poste défendu

par la garde nationale. La supériorité de ses forces et l'impétuosité de son mouvement ne permirent pas de l'arrêter; mais il s'engagea un combat meurtrier dans lequel il périt un grand nombre de brigands. La flotille qui avait porté les 300 hommes de débarquement et qui s'était embossée, fit beaucoup de mal à l'ennemi par son feu soutenu et bien dirigé sur la savane de Cagnet au travers de laquelle il s'échappait tumultueusement et en désordre. Au point du jour, le général Clauzel fit prendre possession de Jacquinville où l'on ne trouva que 3 sentinelles qui furent tuées. Il poussa de fortes reconnaissances vers l'ennemi et acquit ainsi la certitude qu'il était entièrement retiré dans le Limhé. Le but de l'expédition étant atteint, on réoccupa tous les postes de l'Acul pour protéger les nègres de ce quartier, et les troupes sorties du Cap rentrèrent dans leurs cantonnements<sup>(1)</sup>.

La flotille commandée par l'enseigne de vaisseau Ailhaud ne se retira qu'après avoir détruit les barges qui se trouvaient dans la baie de l'Acul. Le cutter la *Terreur*, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Candon, exécutait en même temps la même opération dans les baies du Limbé et du Port-Margot.

*Affaires auprès de Port-au-Prince.* — Une autre affaire avait lieu le même jour (12 floréal) dans les environs de Port-au-Prince; cette ville était encore assez heureuse pour pouvoir tirer de grandes ressources alimentaires de la plaine du Cul-de-Sac et du Mirebalais; les cultivateurs de ces quartiers nous étaient demeurés fidèles tant à cause des bénéfices énormes qu'ils réalisaient en nous vendant leurs denrées que par haine pour Dessalines qui les avait, naguère, cruellement maltraités. A des jours déterminés, les nègres des habitations se rendaient en ville pour y porter des provisions de volailles,

<sup>(1)</sup> Lettre au ministre du général Thouvenot, chef de l'État-major général, en date du 30 floréal an xi (19 mai 1803). *Archives des colonies, Saint-Domingue*, carton n° 72.

fruits, légumes, etc. Ils se réunissaient en groupe au bourg de la Croix-des-Bouquets; un détachement d'infanterie et de cavalerie escortait le groupe et rencontrait bientôt un détachement de 700 à 800 hommes de troupes venus de Port-au-Prince pour prendre l'escorte du convoi qui entrait dans la ville au son de la musique et des tambours. C'est un de ces convois qui fut attaqué le 12 floréal en se rendant à Port-au-Prince. Le détachement qui l'escortait soutint le choc d'un ennemi bien supérieur en nombre jusqu'à l'arrivée d'un secours conduit par le général Lavalette. Le convoi fut alors dégagé et les brigands repoussés avec perte; ils se rallièrent vers la porte Cibert et allaient en tenter l'attaque lorsqu'une colonne mobile fondit sur eux, les culbuta et les rejeta hors de la plaine vers le chemin de l'Arcahaye.

Le 18, le convoi fut encore attaqué, mais toujours sans succès; le même jour, nos fourrages furent surpris à un quart de lieue de la place; nous y perdîmes 8 hommes, égorgés par les brigands.

Le 20, plusieurs hordes de brigands se réunirent sur l'habitation Fessèles; le général Lavalette marcha contre eux et les mit en pleine déroute, après en avoir tué plusieurs.

Dans le Sud, le général Darbois, après avoir renversé différents petits postes et plusieurs embuscades, s'empara, le 16 floréal, du camp Beret dans les hauteurs des Baradaïres où il prit position. Le 18, l'ennemi s'étant rallié sur une habitation peu éloignée, ce général l'attaqua et l'en délogea en lui occasionnant beaucoup de pertes.

En terminant cet exposé des événements militaires de la 2<sup>e</sup> décade de floréal<sup>(1)</sup>, le général Thouvenot ajoute :

« Pendant cette décade, la maladie a fait de grands progrès: il est entré plus de 600 malades dans les hôpitaux de l'armée, et quoiqu'il ne se manifeste pas encore de malignité, la progression des morts augmente rapidement. »

(1) Même lettre du général Thouvenot.

On voit par ce compte rendu des événements de la 2<sup>e</sup> décade de floréal que la guerre se réduit maintenant à des escarmouches autour des villes occupées; il serait impossible de les détailler toutes et cela, d'ailleurs, serait sans intérêt. Signalons cependant une tentative des brigands qui apparurent le 9 prairial dans la matinée, au nombre d'environ 2.500 sur les hauteurs voisines de Port-au-Prince, se dirigeant sur le chemin de la Coupe pour descendre dans la plaine du Cul-de-Sac. L'amiral Latouche-Tréville fit mettre à terre toutes les troupes de marine dont il disposait, environ 200 hommes, qui se dirigèrent sur la Croix-des-Bouquets; le général Fressinet sortit en même temps de la ville à la tête de ses troupes pour aller à la rencontre des brigands; ceux-ci, ayant effectué leur descente dans la plaine, furent attaqués, battus et mis en fuite par le général Fressinet le 12 prairial (1<sup>er</sup> juin 1803).

*Situation générale de la colonie.* — La situation s'aggravait donc chaque jour pour les Français; l'amiral Latouche-Tréville jugeant qu'elle était telle « qu'il ne lui est plus possible de dissimuler la vérité » en fait l'exposé au ministre Decrès dans une longue lettre en date du 25 floréal (13 mai 1803), dont nous croyons utile de reproduire les passages les plus caractéristiques <sup>(1)</sup>.

Il établit d'abord que, même sans complication de guerre étrangère, les secours envoyés depuis la mort de Leclerc, et qui se montent à 12.000 hommes environ, sont insuffisants pour assurer le succès, et il en donne les motifs suivants :

« Le nombre des brigands augmente sur tous les points, l'accroissement de leur audace, leurs ressources triplées en vivres depuis 3 mois, les anciens cadres de leurs troupes régulières presque remplis, plus d'armes et de munitions qu'on ne leur en suppose, leurs redoutes et camps retranchés très

<sup>(1)</sup> *Archives de la marine*, registre n° 181 déjà cité.

multipliés, la quantité de places que nous possédons qui forcent à y tenir des garnisons sédentaires, offrant par là un aliment de plus à la maladie et à la contagion, notre position malsaine dans les villes presque toutes en état de blocus, les succès des brigands dans la partie du Sud, seule partie de la colonie où nous ayons une apparence d'armée active. . . » Puis il expose le désaccord qui existe entre sa manière de voir et celle de Rochambeau :

« J'avoue que je diffère beaucoup d'opinion avec le général en chef sur la manière dont il envisage cette guerre; il la juge facile à terminer. Je crains que son courage l'aveugle, qu'il se dissimule un peu les difficultés. Ce qui me le fait craindre, c'est le mépris avec lequel il voit sous ses yeux les brigands s'occuper à tendre le filet avec lequel ils nous resserrent chaque jour de plus en plus dans cette métropole, et qu'il pourrait facilement rompre en faisant enlever le morne qui enveloppe cette ville et ses casernes à l'aide de nombreuses cases qui y sont bâties, en chassant les 1.000 à 1.200 brigands qui les occupent et s'y retranchent; ce qui serait, à mon avis, une opération où l'amour-propre gagnerait autant que la salubrité et la conservation des troupes et qui enfin nous rendrait maîtres des eaux qui abreuvent cette ville dont les brigands peuvent nous priver quand ils voudront <sup>(1)</sup>. J'ai hasardé mon opinion auprès du général en chef avec tous les ménagements qu'on doit à la première autorité, aux

(1) Un écrivain qui manque souvent, il est vrai, d'impartialité dans ses appréciations sur les généraux français, exagère les reproches que formule ici, avec modération, l'amiral contre l'inaction de Rochambeau. Il s'exprime ainsi sur le général en chef : « Enfoncé dans son palais, au milieu d'une cour voluptueuse, foulant aux pieds les soins et les devoirs que lui prescrivait l'état des choses, il cherchait dans l'ivresse des plaisirs à se consoler de l'affliction publique. Par ses ordres, on noyait des nègres et des mulâtres; il donnait des fêtes (L.-J. Clausson, *Précis historique de la révolution de Saint-Domingue*). Il y a lieu de remarquer ici que Rochambeau (à l'exemple, il est vrai, de Leclerc) s'était alloué une somme de 100.000 francs pour frais de représentation.

talents militaires que je lui reconnais et qu'un officier de mer doit toujours employer, quand il parle à un général de terre d'opérations militaires où il n'est pas censé avoir une connaissance approfondie.»

Envisageant ensuite le cas d'une complication de guerre avec l'Angleterre, il n'a pas de peine à démontrer que la situation serait désespérée. « Nous serions forcés, conclut-il, de périr vraisemblablement de faim ou par le fer des noirs, ou d'abandonner la colonie. Ce parti extrême, qui répugne autant à la valeur et à l'énergie du général en chef qu'à sa volonté particulière, serait cependant notre seule ressource si la guerre durait plus d'un an. Ce parti ne serait pris qu'après avoir évacué les divers points de la colonie sur les points principaux et en définitive sur un seul. . . »

*Situation navale.* — Nous verrons bientôt se réaliser ces paroles tristement prophétiques de l'amiral. En attendant et le même jour, 25 floréal, il envoyait au ministre un état détaillé des bâtiments qui, dans la situation présente, étaient nécessaires pour les stations permanentes dans les différents ports, et les croisières sur les différents points de la côte où il était urgent d'empêcher toute communication des brigands avec l'extérieur. Cet exposé peut se résumer de la manière suivante :

*Bâtiments nécessaires.*

2 vaisseaux, 5 frégates, 20 corvettes ou bricks, 2 cutters, 18 goélettes; au total, 47 bâtiments.

*Bâtiments existant au 25 floréal*<sup>(1)</sup>.

2 vaisseaux, 5 frégates, 14 corvettes ou bricks, 3 cutters, 14 goélettes; au total, 38 bâtiments.

Manquent : 9 cutters ou goélettes.

<sup>(1)</sup> Au commencement de floréal, les frégates l'*Embuscade* et la *Franchise*, les vaisseaux le *Héros* et le *Redoutable* avaient été renvoyés en France et le chebeck l'*Eole* s'était perdu à la côte par un violent coup de vent.

*Attaques exécutées par la Marine.* — A mesure, en effet, que les troupes perdaient du terrain à terre et se laissaient de plus en plus resserrer sur le littoral, l'action de la marine prenait plus d'importance. Nous avons déjà fait ressortir les grands services rendus par elle dans cette période critique. Au commencement de floréal, elle eut encore à exécuter une expédition sur l'Archaye. Le vaisseau le *Duguay-Trouin*, la corvette la *Malicieuse* et la goélette le *Courrier*, chargés de cette attaque, firent détruire les 2 redoutes et le retranchement qui couvraient le bourg, incendièrent un chantier de construction couvert et une barge de 50 pieds qui était au-dessous, et capturèrent une autre barge armée d'un pierrier, qui arrivait de la mer, ainsi que plusieurs barques de pêche.

Le 20 floréal, la frégate la *Clorinde*, emmenant avec elle plusieurs chaloupes armées, fit voile pour le Trou-d'Enfer et le morne à bateau, à l'effet d'y détruire des barges ennemies; elle rentra le 21, ramenant 3 barges et 3 pirogues qui étaient au fond de l'anse du Lamentin. Elle avait canonné plusieurs redoutes et retranchements établis par les brigands au bord de la mer. L'une de ces redoutes ayant paru abandonnée, le capitaine Le Barse fit mettre à terre un détachement pour détruire des cases qui paraissaient servir de magasin aux approvisionnements et aux munitions; mais les nègres embusqués dans les palétuviers forcèrent ce détachement à se rembarquer après lui avoir tué 3 hommes et lui en avoir blessé 8, parmi lesquels l'enseigne de vaisseau qui le commandait et qui eut le bras percé d'une balle<sup>(1)</sup>.

Le 25 floréal, la même frégate, portant 200 hommes de troupes, commandés par le général Sarrasin, se porte à l'Anse-à-Veau attaquée par les brigands, puis, après l'affaire, porte ces troupes à Jérémie qui était, comme on l'a vu, sérieusement menacée. La goélette la *Jeune-Adèle* accompagnait la *Clorinde* dans cette expédition.

(1) Correspondance de Latouche-Tréville avec le ministre. *Archives de la marine*, registre n° 181 déjà cité.

Du 23 au 26 floréal (12-15 mai 1803), une nouvelle expédition a lieu dans le Sud<sup>(1)</sup> : la frégate la *Guerrière*, la corvette la *Serpente*, les goélettes l'*Oiseau* et l'*Amitié*, sous le commandement du capitaine de frégate Baudoin, vont mouiller au Sale-Trou, à 8 heures du matin; à 10 heures, toute la division était embossée, les troupes, embarquées dans les chalands et canots, font route sur la droite du village. Pendant le trajet, les bâtiments envoient plusieurs volées sur le village et particulièrement sur une redoute établie au milieu des cases et occupée par une cinquantaine de brigands que ce feu d'artillerie eut bientôt mis en déroute. Les troupes en arrivant à terre furent reçues par des coups de fusil, malgré le feu des embarcations qui s'efforçait de débayer le terrain; mais à peine le débarquement eut-il été effectué que les brigands prirent la fuite, après avoir eu soin toutefois de mettre le feu à quelques cases du village. Les bois touffus du voisinage leur permirent de se sauver et de dissimuler les pertes qu'ils avaient essuyées; du côté des Français, il n'y eut qu'un soldat blessé. « Les positions prises, dit le commandant Baudoin dans son rapport à Latouche-Tréville, j'ai envoyé deux colonnes de 50 hommes chacune sur diverses cases où s'étaient réfugiés des brigands. A 2 heures après midi, ces deux détachements sont revenus après avoir détruit toutes les habitations qui se trouvaient aux environs. D'un autre côté, j'ai envoyé 3 canots armés incendier plusieurs maisons qui se trouvaient dans des anses circonvoisines. A 4 heures, j'ai fait brûler le reste du village de Sale-Trou et démolir la redoute. A 6 heures, toutes les troupes étaient rembarquées à leur bord respectif. J'évalue le nombre des cases brûlées dans cette journée à 300; j'ai détruit 3 pirogues et pris un canot à 4 avirons que j'ai mis à bord de l'*Oiseau*. Le lendemain matin 24 floréal, je suis sorti de la baie de Sale-Trou avec toute la division. Il nous restait à détruire le village du Grand-Gozier,

<sup>(1)</sup> Correspondance de Latouche-Tréville avec le ministre. *Archives de la marine*, registre n° 181 déjà cité.

vers lequel j'ai dirigé ma route à 2 heures de l'après-midi. J'y ai fait le débarquement : nos troupes ont essuyé le feu de plusieurs embuscades que les brigands avaient établies dans les haziers sur les bords de la mer ; mais à la première décharge de nos soldats, les brigands ont pris la fuite ; nous les avons en vain poursuivis une heure à la trace de leurs blessés sans pouvoir en saisir aucun. J'ai fait mettre le feu à une soixantaine de cases qui formaient ce village et, à 4 heures, j'ai fait rembarquer les troupes. »

Le soir même, la division fit route pour le Marigot où elle voulait exécuter une opération analogue ; elle y arriva le lendemain 26, mais la mer était trop mauvaise pour qu'on pût faire accoster les embarcations chargées de troupes ; il fallut les ramener à bord et rentrer à Port-au-Prince. Les deux postes de brigands détruits dans cette expédition étaient aux ordres de Lamour-Derance, ce chef noir qui depuis 12 ans n'avait reconnu aucune autorité, pas même celle de Toussaint-Louverture et qui formait une sorte de petit état indépendant dans les montagnes de la Holte.

Le 29 floréal (18 mai), le brick l'*Argus* appareille pour le Petit-Goave afin d'y capturer 8 barges de brigands, signalées comme devant porter pendant la nuit un chargement de sel de l'Arcahaye dans cette place ; mais il ne peut les rencontrer. En revanche le brick le *Lodi*, qui se trouvait dans les mêmes parages, aperçut 3 de ces barges portant 50 hommes, qui traversaient de l'Arcahaye à la pointe de Léogane ; ne pouvant appareiller à cause du calme, il se borna à leur envoyer quelques coups de canon, ce qui les força d'ailleurs à se jeter sur le trou Jean-Roger, près du Grand-Goave.

*Symptômes de rupture avec l'Angleterre.* — On voit quels services la marine rendait encore à la fin du mois de floréal, mais la rupture avec l'Angleterre allait bientôt modifier complètement la situation. Déjà nous avons eu à signaler des connivences des Anglais avec les nègres révoltés, la délivrance de

fusils et de munitions faite par eux à ces rebelles; le 22 floréal, le capitaine Troude, avec la frégate l'*Infatigable*, arrivait de France, portant des paquets du Ministre de la marine qui annonçaient une rupture prochaine avec l'Angleterre, tout en prévenant le général Rochambeau que l'ordre positif et formel du premier consul était de ne point commencer les hostilités. Le 5 prairial (24 mai), une corvette anglaise détachée de la Trinité vient encore verser des armes et des munitions aux insurgés sur la côte des Anses-à-Pître, mais elle cherche encore à masquer cet acte en venant offrir ses services au commandant de Jacmel.

Deux transports chargés de troupes, arrivés quelques jours avant, avaient été arrêtés en mer par une frégate anglaise et soumis à la visite; toutefois le commandant anglais leur avait permis de continuer leur route en disant qu'il n'avait pas encore connaissance de la déclaration de guerre.

*Arrivée des derniers renforts.* — Le moment était donc venu où l'état de guerre allait se manifester par de franches hostilités; avant d'en constater les résultats, signalons les renforts arrivés pendant la période d'attente qui les a précédés, et qui constituent les derniers secours envoyés par la France à l'armée de Saint-Domingue.

Le 20 floréal an XI, arrive l'*Endymion* avec 134 hommes du dépôt de Nantes.

Le 21, la *Morelle* et le *Nielly*, venant de Dunkerque, avec 900 hommes de la 89<sup>e</sup> demi-brigade et les généraux de brigade Morgan et Poincot. (Ce sont les deux bâtiments visités en mer par les Anglais.)

Le 6 prairial, le brick les *Trois-Cousines*, parti de Marseille avec 152 hommes du 6<sup>e</sup> bataillon du dépôt colonial, ayant perdu 19 hommes à la mer, laisse 23 malades aux hôpitaux du Cap et en débarque 110 à Port-au-Prince. Les soldats avaient été trop entassés à bord de ce petit bâtiment qui n'aurait pas dû porter plus de 100 hommes.

Le 7, un brick espagnol, venant de la Havaue, débarque pour l'armée quelques chevaux et 200 chiens de guerre.

Le 9 prairial, la *Comète* arrive de Marseille avec un déchet considérable : partie avec 400 hommes, elle en jetté 37 à la mer et en débarque 122 malades.

Le 20, le navire de commerce l'*Aimable*, venant de Bordeaux, apporte 120 hommes de la 80° de ligne.

Le 22, un autre navire, venant de Gênes, débarque 376 hommes dont 10 malades : 2 hommes ont été jetés à la mer.

Le 23, arrivent le brick le *Nécessaire*, de Nantes, avec 80 hommes (13 hommes perdus en mer) et le *Théobald*, du Havre, qui, parti avec 300 hommes, en a jeté 136 à la mer, en a laissé 129 aux hôpitaux du Môle et n'en débarque que 35 en état de faire le service.

Le 24, le *Sully*, parti du Havre avec 250 hommes, arrive après en avoir jeté 14 à la mer et déposé 46 à l'hôpital.

Le 1<sup>er</sup> messidor, le *Mars*, parti du Havre avec 300 hommes, arrive après en avoir jeté 17 à la mer et déposé 40 à l'hôpital.

Le 5, l'*Auguste* et la *Bonne-Mère* arrivent de Marseille : le premier, ayant pris 248 hommes, en a jeté 102 à la mer et en met 40 à l'hôpital; le second, qui a pris 300 hommes, en a jeté 50 à la mer et en met 20 à l'hôpital<sup>(1)</sup>.

Dès le 30 prairial, l'amiral Latouche-Tréville avait réuni toutes les forces navales dans la rade du Cap pour ne pas être surpris par la guerre dans une situation désavantageuse. Rochambeau, qui avait transporté pendant quelque temps son quartier général à Port-au-Prince pour surveiller de plus près les opérations dans le Sud, était lui-même rentré au Cap quelques jours auparavant avec tout son état-major. C'est là que vont les trouver les Anglais en commençant les hostilités<sup>(2)</sup>.

(1) Il résulte de ces renseignements que, dans cette malheureuse expédition de Saint-Domingue, les troupes étaient déjà décimées par la maladie avant d'arriver dans l'île.

(2) A la même époque, le général Laplume, voyant ses efforts pour main-

*Rochambeau rend compte de la situation.* — Le général en chef n'avait d'ailleurs pas attendu pour se préoccuper de la situation, comme le prouve la circulaire suivante qu'il adressa, dès le 1<sup>er</sup> prairial an xi, à tous les généraux de division placés sous ses ordres <sup>(1)</sup>.

« Les présomptions de guerre entre la France et l'Angleterre acquièrent de jour en jour, citoyens généraux, un nouveau degré de probabilité; il est donc instant de pourvoir aux mesures de défense du côté de la mer. Veuillez, en conséquence, mettre en œuvre, sans délai, tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour effectuer l'armement des batteries de côte qui se trouvent dans l'étendue de votre commandement, en portant vos premiers soins sur celles qui vous paraîtront les plus essentielles. Parmi les batteries que vous devez armer, ne sont pas comprises celles qui existent au delà de la limite des défenses actuelles des places que nous occupons.

« Faites exercer, autant que possible, une surveillance sévère et soutenue sur vos côtes, et rendez-moi compte exactement des rapports des espions que vous y emploierez pour connaître si les rebelles reçoivent de l'étranger des munitions et des armes, par quels ports ou anses ces secours leur sont apportés et par quels bâtiments.

« Faites vos dispositions pour évacuer le plus tôt possible, par tous les bâtiments sûrs et commodes, vos malades sur le Môle, désigné pour être le dépôt général; à mesure que vous effectuerez ces évacuations, faites-les suivre d'un nombre proportionnel d'officiers de santé et de médicaments; donnez vos ordres en conséquence aux généraux et commandants em-

tenir la tranquillité dans le Sud devenus inutiles, avait demandé et obtenu la permission de rentrer en France. Embarqué sur un des vaisseaux de la division Bedout, il mourut dans une relâche sur la côte d'Espagne. Fidèle serviteur de la France, il s'était montré d'un rare désintéressement et ne laissa aucune fortune à sa famille que le Gouvernement dut secourir.

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 72.*

ployés dans votre division : des instructions ont été expédiées pour qu'il soit préparé au Môle les établissements nécessaires à la réception des malades de l'armée.

« Répondez sans affectation et laissez circuler les bruits de guerre pour exciter le départ des femmes, des enfants et des bouches inutiles; une évacuation de ce genre ne peut que nous être utile sous-tous les rapports, dans la circonstance critique dont nous sommes menacés. A cet effet, nonobstant les arrêtés antérieurs, vous êtes autorisés à délivrer des passeports pour l'extérieur à tout individu de tout âge et de tout sexe qui sera reconnu incapable de contribuer à la défense de la colonie; il leur sera permis d'emporter leurs effets et bagages, mais vous retiendrez sans distinction tous les hommes en état de porter les armes, et tiendrez sévèrement la main à ce qu'ils ne puissent, sous aucun prétexte, abandonner leur poste.

« Le général en chef sent que cette autorisation indéfinie de quitter la colonie peut avoir des inconvénients; les personnes qui voudront en user peuvent se trouver débitrices de particuliers contraints de rester et qui, d'après les lois existantes, s'opposent peut-être à leur départ; atténuez cet obstacle, en exigeant autant que possible des cautions des personnes qui se trouveraient dans ce cas; mais nous ne devons pas perdre de vue que la circonstance où nous nous trouvons est impérieuse, qu'il s'agit de l'intérêt public devant lequel doit se taire l'intérêt des particuliers, et qu'aucune mesure ne peut être négligée pour la conservation de la colonie et le salut de l'armée : il est essentiel qu'elle ne soit pas gênée dans ses mouvements, et que, dans le cas où une garnison devrait, pour se concentrer, abandonner la place qu'elle défend, elle ne se voie pas contrainte de livrer au couteau des brigands des individus sans défense. »

Cette circulaire avait été rédigée à la suite d'une conférence tenue le matin même du 1<sup>er</sup> prairial entre le général en chef Rochambeau, le vice-amiral Latouche-Tréville, le préfet co-

lonial et le général Thouvenot, chef de l'état-major général; elle fut expédiée dans la journée aux généraux de division et, le même jour, le général Thouvenot en envoyait une copie au Ministre de la marine, en l'accompagnant d'un commentaire destiné à faire connaître les motifs des mesures arrêtées.

« Votre Excellence, dit-il, a dû voir par les comptes que je lui ai rendus sur l'artillerie de la colonie et de l'armée, combien sera faible le résultat de l'ordre donné aux généraux de division d'armer leurs côtes : il y aura plus d'apparat dans ce moyen de sûreté que de défense réelle; mais le général en chef ne veut négliger aucune de ses ressources.

« Nous pourrions parvenir à connaître les sources et les points de débarquement des munitions de guerre et des armes qui seront apportées aux brigands, mais le peu de marine qui restera dans la colonie ne permettra de mettre aucun obstacle à ce commerce dangereux pour l'armée. Le Môle a été choisi pour le dépôt général des malades parce qu'il a de bonnes défenses par mer, de grands établissements d'hôpitaux. . .

Il eût été barbare d'attendre pour prévenir les habitants du danger qui les menaçait qu'il ne leur restât plus de moyens de s'en mettre à l'abri : c'est ce qui a décidé le général en chef à leur faire connaître avec ménagement la probabilité d'une rupture avec l'Angleterre. . . Quant à l'évacuation des habitants, c'est le seul parti qui leur resterait pour éviter d'être massacrés. La guerre a changé de caractère. Avant la dernière insurrection, quelques blancs auraient peut-être pu échapper à la férocité des nègres, mais aujourd'hui que c'est une lutte à mort entre le noir et le blanc, il n'y a aucune humanité à espérer du côté des nègres. . . »

## CHAPITRE VII.

OUVERTURE DES HOSTILITÉS. — PRISE DE PLUSIEURS NAVIRES FRANÇAIS. — DÉPART DE LATOUCHE-TRÉVILLE. — DISPOSITIONS DE DÉFENSE.

---

*Ouverture des hostilités.* — Les hostilités furent brusquement commencées par les Anglais le 9 messidor an xi (28 juin 1803). La frégate la *Poursuivante*, toujours commandée par Wuillaumez, sortie du Cap, rencontre à 3 lieues de la côte de Saint-Domingue le vaisseau anglais de 74 canons l'*Hercules* qui l'attaque; malgré l'infériorité de la frégate, Wuillaumez répond immédiatement au feu de l'ennemi et engage contre lui une action des plus vives; la canonnade dure deux heures et les dommages causés au vaisseau anglais sont assez considérables pour le forcer à cesser la poursuite, malgré l'espoir du prochain secours que lui apportait une division anglaise déjà en vue. La frégate put alors rentrer au Môle pour y réparer ses avaries <sup>(1)</sup>.

Précisément au moment où la guerre éclatait de la sorte, l'amiral Latouche-Tréville qui avait supporté pendant plus d'un an le climat de la colonie, venait à son tour de tomber malade; il en avait averti le ministre par une lettre du 10 messidor (29 juin) et lui avait annoncé son intention de rentrer prochainement en France sur une frégate. Mais les circonstances n'étaient pas favorables, les Anglais avaient en effet immédiatement bloqué les principaux ports de la co-

<sup>(1)</sup> Après cette réparation et profitant d'une brise favorable, la *Poursuivante* réussit à déjouer la surveillance des Anglais; le 14 thermidor (2 août), malgré tous leurs efforts, elle sortit de la rade et fit voile pour la France.

Ionie : le Cap, le Môle, le Port-au-Prince, Jérémie et les Cayes. Leurs nombreux bâtimens empêchaient l'entrée des navires neutres et capturaient ceux qu'ils trouvaient à la mer. Comme, d'un autre côté, le développement de l'insurrection avait permis aux rebelles de bloquer les places par terre et d'obstruer toutes les communications, les Français se trouvèrent bientôt réduits à la défensive la plus stricte et durent s'efforcer, en ménageant les vivres, d'assurer à la résistance des places la plus longue durée possible.

*Prise de plusieurs navires français.* — Il n'y avait plus d'ailleurs grand'chose à attendre de la marine qui avait été rapidement détruite ou réduite à l'impuissance; la lettre suivante de Latouche-Tréville au ministre permet de s'en rendre compte facilement <sup>(1)</sup>. « Je profite de l'occasion du brick le *Souffleur*, partant comme parlementaire, pour rendre compte à Votre Excellence des événemens qui se sont passés depuis le commencement des hostilités qui ont eu lieu de la part des Anglais le 9 messidor. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du combat glorieux qu'a soutenu la frégate la *Poursuivante* contre le vaisseau de 74 canons l'*Hercules* devant le Môle où cette frégate est entrée. Je lui ai donné l'ordre de partir, aussitôt qu'elle sera réparée, pour se rendre en France. La frégate la *Créole*, partie d'ici le 10 messidor, ayant à bord 400 hommes de troupes destinés pour le Port-au-Prince et le général Morgan <sup>(2)</sup>, a été prise le 11 par une division de 4 vaisseaux croisant sur le Môle; la corvette la *Mignonne* a été prise également, en venant des Cayes, par la même escadre. L'*Aiguille*, le cutter l'*Amitié*, le brick le *Vigilant*, ont eu le même sort. Je suppose que la goélette le *Superior*, se rendant à la Havane, a aussi été interceptée. Le cutter la

<sup>(1)</sup> *Archives de la marine*, registre n° 181 déjà cité. Lettre du 8 thermidor an xi (26 juillet 1803).

<sup>(2)</sup> On a vu au chapitre précédent que ce général venait d'arriver de France : il n'a eu le temps de rien faire à Saint-Domingue.

*Terreur*, se rendant à la Louisiane, a été plus heureux : il paraît qu'il a passé. Le brick le *Lodi* a été enlevé à l'abordage, au mouillage de Léogane qu'il ne pouvait abandonner par rapport à l'évacuation présumée de la garnison. La faiblesse de son équipage réduit à 40 hommes, presque tous malades, n'a pu lui permettre d'offrir beaucoup de résistance.

« Conformément à vos ordres, j'ai fait partir, le 5 de ce mois (23 juillet), les vaisseaux le *Duquesne*, le *Duguay-Trouin* et la frégate la *Guerrière* ; j'ai la certitude que ces deux derniers bâtimens ont passé après avoir forcé un vaisseau anglais de 74, l'*Éléphant*, de renoncer à les chasser. Le *Duquesne*, qui a pris la route du canal de la Tortue, a été suivi par 3 vaisseaux anglais et une frégate. Je n'en ai, jusqu'à ce moment, aucune nouvelle, mais j'ai lieu de présumer que s'il n'a pu gagner le vieux canal pour lequel il avait un pilote, il aura relâché au Môle, d'où il lui sera plus facile de sortir que du Cap.

« Je me propose de partir incessamment sur la frégate la *Clorinde*. Il ne restera plus dans la colonie que les frégates la *Surveillante* et la *Vertu* et des corvettes sous le commandement du capitaine de vaisseau Barré, auquel le général Rochambeau désire que je confie le commandement de la station. Je n'attends, pour embarquer, que de pouvoir marcher. Les vésicatoires que ma maladie aussi dangereuse que longue a forcé de m'appliquer, en me sauvant la vie, m'ont mis dans l'impossibilité de marcher. Je n'ai pas un instant à perdre, pour conserver mon existence, de m'éloigner de ce pays, où j'avais lutté 20 mois avec succès contre l'intempérie. »

L'espoir que Latouche-Tréville exprime à la fin de cette lettre au sujet du *Duquesne* qu'il suppose avoir pu échapper aux poursuites des Anglais n'était malheureusement pas fondé. Ce vaisseau, atteint sous le cap Maisy, par les vaisseaux et la frégate qui le chassaient, dut céder à cette force supérieure, d'autant plus qu'il était fort mal armé par suite d'une

mortalité considérable à son bord, encombré de blessés, de malades et d'employés civils et que, par suite, comme le fait remarquer Rochambeau, « il devait être considéré bien plutôt comme un transport que comme un navire destiné à combattre <sup>(1)</sup>. »

*Départ de Latouche-Tréville.* — Le projet de l'amiral de partir sur la frégate la *Clorinde* ne put non plus être exécuté, car la rade du Cap étant constamment bloquée par 4 vaisseaux et 2 frégates, la *Clorinde* n'avait guère de chances de pouvoir partir promptement. Latouche-Tréville s'adressa alors, avec l'agrément de Rochambeau, à l'amiral Duckworth commandant les forces anglaises aux îles Sous-le-Vent et lui demanda l'autorisation de partir sur un parlementaire. « Cet amiral, dit Latouche-Tréville au ministre <sup>(2)</sup>, connaissant l'état désespéré de ma santé, s'est empressé d'adhérer à ma demande avec autant d'humanité que de noblesse, n'ayant attaché à son consentement aucune condition qui m'aurait empêché, malgré mon état, d'en profiter. Je suis parti sans aucune restriction que celle que ma délicatese me prescrivait de lui indiquer, de n'embarquer ni laisser embarquer aucune marchandise de quelque nature qu'elle fût, de réduire l'équipage à 40 hommes, y compris 5 passagers parmi lesquels j'ai fait embarquer 3 officiers de mon état-major. »

Ce parlementaire était le bâtiment particulier la *Brague* qui, contrarié par des vents violents de N.E. dans les parages des Açores, n'arriva à Marseille que le 26 vendémiaire (16 octobre), soixante-sixième jour de sa traversée. Pendant ce long voyage, Latouche-Tréville avait eu le temps de recouvrer complètement sa santé et une partie de ses forces.

<sup>(1)</sup> Lettre au ministre, en date du 20 thermidor an XI (8 août 1803). *Archives de la Marine*, registre n° 181 déjà cité.

<sup>(2)</sup> Lettre au ministre, datée de Marseille le 26 vendémiaire an XII (16 octobre 1803). Même registre.

*Ordres en vue de l'expédition anglaise.* — Les hostilités commises par les Anglais n'avaient été précédées d'aucune notification préalable faite au général en chef, mais les faits parlaient assez par eux-mêmes. Aussi Rochambeau fit paraître, à la date du 20 messidor an xi (8 juillet 1803), un ordre du jour où il établissait nettement la situation : « L'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre, disait-il, ne peut plus être douteuse. La marine anglaise a commis et commet journellement des hostilités sur nos côtes; elle a attaqué et combattu les vaisseaux de la République et ses escadres bloquent nos ports.

« Cette circonstance, dont le résultat sera sans doute glorieux pour la France, semble jeter Saint-Domingue dans un état de crise; mais l'armée dont le courage et la résignation ont su résister à tant d'épreuves ne s'étonnera pas de ce nouvel obstacle; il ne sera pour elle qu'un moyen de plus d'ajouter à sa gloire et, dût-elle succomber tout entière dans la double lutte qui s'ouvre à ses efforts, elle saura, s'il est nécessaire, s'immoler aux grands intérêts de la Mère-Patrie. »

Puis il décrète la mise de la colonie en état de siège, promet des secours d'Europe, prescrit des mesures de défense, ordonne des plantations de vivres sur les terrains occupés par les troupes et termine en faisant appel à la constance et à la fermeté des soldats, au dévouement et à la fidélité des habitants.

En même temps, il faisait envoyer aux généraux un ordre de mouvement général en cas de concentration de l'armée, qui était conçu dans les termes suivants : « Les troupes aux ordres du général Brunet qui sont sur la côte Sud depuis Jacmel jusqu'à Tiburon inclusivement, évacueront sur les Cayes; les troupes qui se trouvent entre Tiburon et l'Anse-à-Veau inclusivement se dirigeront sur Jérémie, et toutes celles stationnées entre l'Anse-à-Veau et Saint-Marc inclusivement se concentreront sur le Port-Républicain.

« Les troupes aux ordres du général Clauzel, celles qui

occupent la Tortue et le Port-de-Paix se réuniront au Cap.

« Les troupes aux ordres des généraux Quantin et Kersersau se concentreront à Santo-Domingo.

« Les mouvements, qui sont annoncés aux généraux afin qu'ils s'y préparent, ne doivent cependant avoir lieu que d'après un ordre ultérieur et positif<sup>(1)</sup>. »

L'extrême difficulté, sinon l'impossibilité des communications, allait d'ailleurs laisser les généraux presque abandonnés à eux-mêmes, et Rochambeau dut se borner à leur envoyer des instructions générales leur enjoignant de tenir le plus longtemps possible, de ménager leurs subsistances avec l'économie la plus scrupuleuse et d'établir leurs troupes dans des blockhaus, afin de les mettre à l'abri de toute surprise.

A partir de ce moment, la guerre de Saint-Domingue ne présente plus que le triste et monotone spectacle de malheureuses garnisons dévorées par les maladies et les besoins de toute sorte, bloquées du côté de la mer par les Anglais, assiégées du côté de terre par de nombreuses troupes de nègres, contre lesquels on était obligé d'exécuter de fréquentes sorties pour diminuer les misères des troupes et nourrir la population des villes avec les produits des campagnes qu'on achetait trop souvent au prix du sang des intrépides soldats demeurés valides.

*Dernières opérations.* — A ce moment, le général Brunet, qui avait quitté Port-au-Prince le 15 germinal an xi pour aller prendre la direction de la guerre dans le Sud, était renfermé dans la ville des Cayes, abandonnant aux nègres la possession des plaines environnantes.

Il était en effet arrivé à Jérémie dès le 20 germinal et avait formé immédiatement le projet d'attaquer les révoltés qui occupaient presque tout le terrain entre Jérémie et les Cayes. Il forma à cet effet deux colonnes, l'une de 500 hommes sous

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 72.

les ordres du commandant Mafrant partant par terre de Jérémie en suivant la route de Plymouth, l'autre devant s'embarquer pour Tiburon, qui comprenait les troupes polonaises récemment arrivées de France. Cette dernière était commandée par le général polonais qui l'avait conduite, mais qui mourut immédiatement et fut remplacé par l'adjutant-commandant Cercley. Mais cette dernière colonne ne put faire que 12 lieues à partir de son débarquement à Tiburon. Le mulâtre Ferrou l'attendait en effet avec des forces considérables, appuyées par de nombreuses embuscades. Les Polonais, qui n'avaient assisté, en Europe, qu'à des batailles rangées, furent promptement dispersés par les pièges, la nature du terrain et les cris des nègres de Ferrou. Un grand nombre fut tué et Cercley dut rentrer aux Cayes sur les petits bâtiments qui le suivaient avec les débris de sa colonne.

La colonne Mafrant ne fut pas plus heureuse et fut complètement battue à 15 lieues de Jérémie par une colonne d'insurgés aux ordres d'un chef nègre. Elle dut faire une prompte retraite vers Jérémie en laissant ses morts sur le terrain. Brunet, prévenu du désastre, fit une sortie des Cayes avec tout ce qui lui restait de troupes, arriva tout juste à temps pour dégager le restant de la colonne contre laquelle Ferrou se dirigeait en toute hâte, et se renferma dans la ville des Cayes<sup>(1)</sup>.

Brunet s'occupa aussitôt de se fortifier dans la ville qu'il fit entourer d'une enceinte palissadée de grands pieux de 10 à 12 pieds de hauteur.

Quelque temps après cependant, les troupes françaises de l'arrondissement de Jérémie eurent un petit succès par la reprise du poste Yvonet qu'elles avaient dû évacuer par suite du manque de vivres et que les brigands s'étaient hâtés d'occuper. Le chef de brigade Berger reçut du commandant

(1) A.-P.-M. Laujon, ouvrage cité.

de l'arrondissement de Jérémie l'ordre de les attaquer et de les déloger de cette position. Il tomba sur eux avec impétuosité à la tête d'une petite colonne (4 messidor), enleva le poste à la baïonnette et passa ce qu'il put atteindre de la garnison au fil de l'épée. Un grand nombre de nègres, parmi lesquels plusieurs chefs, restèrent ainsi sur place; beaucoup de fusils et de munitions furent laissés aux mains des assaillants. Le chef de brigade Berger reçut en cette affaire un coup de sabre à la tête.

Le général Fressinet avait remplacé Brunet au Port-au-Prince, avec la mission de conserver la riche plaine du Cul-de-Sac qui alimentait la ville; il avait sous ses ordres le général Lavalette. Ces deux généraux eurent à soutenir plusieurs combats contre les rebelles, notamment les attaques de convoi que nous avons indiquées au chapitre VI. Dans ces diverses affaires, la 5<sup>e</sup> légère et la 86<sup>e</sup> de ligne se comportèrent toujours d'une manière très brillante. Cependant le général Fressinet qui jugeait sa position embarrassante et peu sûre à Port-au-Prince, reçut l'ordre d'aller rejoindre le général Brunet dans le Sud et laissa le commandement de Port-au-Prince au général Lavalette.

Cependant Rochambeau, entouré au Cap par les forces insurgées, continuait à se défendre héroïquement : il était littéralement assiégé et réduit à faire quelques sorties. Son ordre du jour du 26 messidor an XI (17 juillet 1803) relate les résultats obtenus dans une de ces sorties :

« Le général de division Clauzel a fait, le 17 de ce mois, une nouvelle sortie contre les brigands, dans laquelle il les a chassés de toutes les positions qu'ils occupaient au Morne-Rouge et dans la plaine de l'Acul. Dans les divers engagements qui ont eu lieu le 17 et le 18, les brigands ont éprouvé une perte considérable : une pièce de canon en bronze, plus de 100 fusils, 4 caisses de tambour et 2 drapeaux sont tombés en notre pouvoir. Le succès de ces journées eût été complet si nous n'avions eu à regretter le brave adjudant-commandant

Maillard qui, dans une brillante charge qui sauva un de nos obusiers, fut frappé du coup mortel.

« Le commandant de la division navale avait fait sortir en même temps 3 chaloupes armées pour éclairer les baies de Port-Français et de l'Acul; ces embarcations s'emparèrent d'une goélette ennemie que les brigands avaient échouée à leur approche; ce bâtiment n'ayant pu être remis à flot, nos chaloupes le brûlèrent.

« Les brigands ont montré, dans cette attaque, une jactance qu'ils n'avaient pas encore manifestée. Le nom des Anglais est souvent sorti de leur bouche et ils ont fait une telle consommation de munitions de guerre, qu'on ne peut qu'en inférer qu'ils ont reçu de forts secours en ce genre et qu'ils ne sont pas en peine pour le renouvellement. Ces circonstances font naître des réflexions amères que l'importance de leur nature commande de ne plus déguiser. »

En pesant bien les termes de cet ordre du jour, on sent la position pénible à laquelle était déjà réduit ce qui restait de l'armée française de Saint-Domingue. Le général en chef y mentionne la prise de 4 tambours, chose dont on n'eut pas parlé aux jours heureux de la conquête, et signale la mort d'un adjudant-commandant qui dut se faire tuer pour nous empêcher de laisser un obusier aux mains des nègres.

C'est cependant une des dernières sorties que nous ayons à signaler.

Du 26 messidor au 8 thermidor (15-21 juillet 1803), Rochambeau ne fait paraître aucun ordre du jour, les troupes restant enfermées dans leurs positions; à cette dernière date seulement, il signale dans l'ordre du jour une sortie heureuse du général Clauzel. Les bandes du chef de brigands Romain s'étant répandues en grand nombre dans la plaine du Cap et ayant pris position sur les mornes Pelé et Lecurieux, le général Clauzel résolut de les en expulser. Le 4 thermidor, au point du jour, il dirigea ses deux brigades vers l'ennemi; celle du général Noailles, par la route de la petite anse, et

celle du général Claparède par la route du Haut-du-Cap, tandis que lui-même s'avancait au centre avec la réserve. Il avait en même temps envoyé occuper sur les derrières des brigands les postes de la Tannerie et l'habitation Montalibor par deux troupes de Congos auxiliaires <sup>(1)</sup>, aux ordres des chefs Gagnet et Letellier.

Ces dispositions eurent le succès qu'on en attendait : des détachements des deux brigades enlevèrent de vive force les deux premières positions ennemies de droite et de gauche, et les brigands se voyant cernés de toute part et sans cesse harcelés par le feu de notre artillerie ne songèrent plus qu'à la retraite, qu'ils exécutèrent précipitamment et en désordre vers le Dondod, par le chemin de la Tannerie ; ils eurent à traverser toutes les embuscades des Congos qui leur tuèrent beaucoup de monde.

Le lendemain 5 thermidor, le général Clauzel dirigea ses colonnes au travers de la plaine vers le carrefour du Morne-Rouge ; ne rencontrant plus d'ennemis et voyant la plaine entièrement balayée, il fit rentrer les troupes dans leurs cantonnements.

« L'ennemi, dit Rochambeau, a beaucoup souffert dans les divers engagements qui ont eu lieu et particulièrement

(1) Le général Clauzel, qui avait toujours montré beaucoup de zèle et d'activité pour la défense de la province du Nord, avait eu l'idée de former une alliance avec les nègres Congos, une des nations les plus nombreuses parmi sept à huit qui composaient la population des noirs. (On a pu remarquer dans la première partie de cette étude que nous avons signalé la nation des Dahomets de laquelle Toussaint-Louverture tirait son origine.) « Ces Congos ne pouvaient d'ailleurs s'approcher de nos postes qu'à des distances qui leur étaient prescrites : ils avaient eux-mêmes des postes établis pour se défendre contre Dessalines en cas d'attaque et nous protéger contre lui. Cette alliance, outre l'avantage de diminuer le nombre de nos ennemis, avait celui de procurer de grandes ressources à la ville par l'établissement d'un marché tenu à une lieue de l'enceinte et où les habitants pouvaient échanger avec ces nègres leur argent ou leurs marchandises contre des vivres et des denrées du pays. » (A.-P.-M. Lajon, ouvrage cité, page 181.)

dans sa retraite. Le nombre de ses morts et de ses blessés a été considérable.»

*Le ministre est avisé de la situation.* — C'est à ce moment que Rochambeau se décida à faire connaître en détail au ministre la lamentable situation dans laquelle il se trouvait. En effet, à la date du 10 thermidor an xi (29 juillet 1803), le général de brigade, chef d'état-major général de l'armée, écrit au Ministre de la marine et des colonies <sup>(1)</sup> :

« Nous n'avons eu la certitude de la guerre que par l'apparition subite des escadres anglaises devant tous nos ports, et par les hostilités qu'elles n'ont cessé depuis de commettre; le Cap, le Môle, le Port-au-Prince, Jérémie et les Cayes ont été bloqués à la fois, et dans ces premiers moments de surprise, la frégate la *Créole*, la corvette la *Mignonne*, d'autres petits bâtiments de guerre et plusieurs caboteurs sont devenus la proie de l'ennemi; 6 navires de commerce, dont 2 chargés de denrées et prêts à faire voile pour la France, ont été enlevés et détruits dans la rade de Jérémie.

« Après avoir balayé nos côtes, leurs captures sont aujourd'hui nécessairement plus rares, mais les communications restent toujours interceptées par mer et par terre, et chaque point occupé par l'armée réduit à ses propres forces et à ses seuls moyens se trouve, par son isolement, en butte aux doubles efforts des Anglais et des brigands et exposé à succomber sous les horreurs de la famine. Les Anglais n'ont point encore dirigé d'attaque sur aucune partie de nos côtes et il est même probable que, dans la guerre actuelle, ils n'adopteront pas ce système pour Saint-Domingue; mais ils usent de moyens bien plus désastreux et dont les suites peuvent être bien plus funestes : ils communiquent avec les brigands, les encouragent dans leur révolte, leur promettent leur appui, leur livrent des armes et des munitions. Les rapports de tous les espions de diverses parties de la colonie

(1) *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 72.*

annoncent cette perfidie, et la certitude en est démontrée par des lettres prises sur les rebelles, par des *fusils neufs* trouvés à la suite de quelques affaires, mais surtout par le *renouveau abondant des munitions* qui, déjà, paraissaient épuisées dans plusieurs hordes de brigands. Je n'ai pas besoin, citoyen ministre, de m'appesantir sur les terribles conséquences de ces manœuvres odieuses. Si nos ennemis n'y mettent bientôt un terme, l'armée de Saint-Domingue qui lutte avec tant de constance contre tous les fléaux, loin d'avoir à se féliciter de quelques progrès vers le rétablissement de l'ordre, ne pourra plus opposer que d'impuissants efforts à 100.000 brigands armés.

« Mais de tous les dangers qui la menacent, celui-là n'est peut-être pas encore le plus grand. Que deviendra la population coloniale si les Anglais, déclarant l'île en état de blocus, n'y laissent plus aborder aucun bâtiment? Aux premières nouvelles de la guerre, les magasins de l'armée se trouvaient presque entièrement démunis et la crise était extrême. Heureusement les Anglais ont laissé passer jusqu'ici les bâtiments américains qui se sont présentés devant le port du Cap; ils nous ont apporté des approvisionnements, et les magasins de cette place renferment pour 4 mois de vivres, s'ils n'avaient à fournir qu'à ses habitants et à la division qui la défend; mais il faut qu'ils alimentent l'armée entière, puisque n'y ayant plus nulle part d'objets d'échange, ni par conséquent de commerce, les neutres ne viennent qu'au lieu où siège le Gouvernement, seul compétent pour déterminer et ordonner un mode quelconque de payement. Ces mêmes neutres, après avoir traité au Cap, sont aujourd'hui le seul moyen qui nous reste encore pour approvisionner les autres points de l'île <sup>(1)</sup>, et ce n'est qu'avec peine et par des sacrifices qu'on a pu obtenir de quelques Américains de porter leurs

(1) Les navires français qui auraient tenté de porter des vivres du Cap dans les autres ports auraient, en effet, été capturés par les Anglais.

cargaisons au Môle, au Port-au-Prince, aux Cayes, à Santo-Domingo, etc. Jugez, citoyen ministre, combien est précaire, pour les garnisons, l'assurance de leur subsistance.

« Au milieu de cette pénurie et de toutes ces entraves, le sort des malheureux malades est surtout affligeant; malgré tout le zèle et toute la surveillance possibles, les hôpitaux sont loin d'avoir les ressources nécessaires : il est affreux d'être contraint de dire que le soldat périt faute de secours et d'aliments convenables, et quoique la maladie n'ait exercé, cette année, de véritables ravages que dans la ville des Cayes et celle du Fort-Dauphin, le nombre des morts pendant le mois de mesidor n'est pas moins effrayant, ainsi que vous pouvez vous en convaincre par le relevé proportionnel des mouvements journaliers des hôpitaux que j'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous :

Division de l'Est .....	4
Division de gauche du Nord.....	8
Division du centre du Nord.....	14
Division de droite du Nord.....	4
Division de l'Artibonite.....	15
Division du Sud.....	22

résultats qui portent à plus de 2.000 par mois le nombre des morts <sup>(1)</sup>.

« Telle est, citoyen ministre, la situation où se trouve l'armée de Saint-Domingue; elle saura jusqu'au dernier moment lui opposer son courage et sa constance ordinaires. »

(1) La somme totale des morts s'élève en effet à 67 par jour, soit 201 par mois de 30 jours.

## CHAPITRE VIII.

CAPITULATION DE SAINT-MARC. — ÉVACUATION DE JÉRÉMIE ET DE JACMEL. — CAPITULATION DES CAYES, DE PORT-AU-PRINCE ET DU CAP.

---

*Capitulation de Saint-Marc.* — La première place qui fut réduite à capituler fut celle de Saint-Marc, où commandait le général de brigade d'Hénin. Dessalines qui avait obtenu des Anglais un approvisionnement d'armes et de munitions la serrait de très près; la garnison avait épuisé tous ses vivres. Le général, regardant comme tout à fait impraticable la retraite par terre sur le Port-au-Prince que recommandaient les instructions de Rochambeau, se résigne à entrer en pourparlers avec le capitaine du vaisseau anglais qui commandait le blocus et conclut avec lui, le 15 fructidor an xi (2 septembre 1803), la convention suivante :

« A bord du vaisseau de S. M. B. le *Vanguard*, convention faite entre le capitaine James Walker, commandant le vaisseau de S. M. B. le *Vanguard*, et le général d'Hénin, commandant l'arrondissement de Saint-Marc, président du conseil de guerre de cette place, et investi de ses pouvoirs à cet effet :

« 1° La garnison de Saint-Marc, composée de troupes européennes et d'hommes de couleur, forte d'environ 1.000 hommes est prisonnière de guerre; elle sera désarmée et ne servira contre les troupes de S. M. B. qu'après avoir été échangée. Cette garnison sera remise au Môle, sur le récépissé du général d'Hénin. Le général d'Hénin et quatre officiers de son état-major seront conduits à la Jamaïque;

« 2° Le brick le *Papillon* et les deux autres bâtiments mouillés dans la rade de Saint-Marc seront livrés avec tout leur matériel. Le capitaine commandant le *Papillon* et quatre

officiers de son état-major seront également conduits à la Jamaïque ;

« 3° Tous les officiers de la garnison conserveront leurs armes ainsi que leurs bagages et effets qui seront, cependant, soumis à une visite ;

« 4° Les pièces de campagne et obusiers en bronze seront remis avec toutes les munitions de guerre qui peuvent exister dans la place ;

« 5° M. le capitaine commandant le vaisseau de S. M. B. le *Vanguard* mouillera dans la rade de Saint-Marc pour protéger par tous les moyens en son pouvoir l'évacuation de cette place et en escorter la garnison jusqu'au Môle.

« Le présent traité aura son exécution à compter de demain 3 septembre-16 fructidor.

« Fait et clos double entre nous le 2 septembre 1803-15 fructidor an xi. Signé : James Walker, d'Hénin. »

La convention fut littéralement exécutée, la garnison désarmée déposée au môle Saint-Nicolas, d'Hénin et les autres officiers désignés emmenés comme prisonniers de guerre à la Jamaïque.

Comme on le voit, l'armée rebelle préparait ses moyens d'attaque avec plus de force et d'ensemble depuis la déclaration de la guerre avec l'Angleterre. Son plan, d'accord avec les Anglais, se réduisit à agir successivement avec toutes ses forces dans chacun des départements, afin d'expulser successivement de chacun d'eux les restes affaiblis et exténués de l'armée de Saint-Domingue désormais privée de tout secours. Quant aux Anglais, ils paraissaient décidés à attendre tout du blocus et de la famine sans tirer un coup de canon contre les Français.

*Opérations des divisions du Nord.* — Les premiers efforts de l'armée rebelle se portèrent sur les départements de l'Ouest et du Sud, ce qui permit aux divisions du Nord de remporter encore quelques succès.

Ces divisions, profitant de la concentration des forces ennemies dans les autres départements, étendirent leurs positions dans la plaine avec l'aide des Congos alliés. Un corps de rebelles était au morne Pellé et aux habitations Clérisse et Choiseul. Renforcé de quelques bataillons de l'Ouest, Romain se proposait d'attaquer le Cap où il s'était ménagé des intelligences secrètes. Clauzel marche à sa rencontre sur deux colonnes : la première, aux ordres du général Noailles, qui surprend l'ennemi le 4 thermidor (22 juillet) et s'empare des deux positions qu'il occupait ; la seconde, aux ordres du général Claparède, avait pris en même temps possession du morne Furieux en mettant les Congos en avant pour éprouver leur fidélité. Cette marche continuée conduisit à l'occupation du Morne-Rouge d'où les nègres furent chassés, après quoi on vint occuper le morne de l'Acul. Une brillante charge de cavalerie refoula les brigands qui se replièrent sur le morne Sacquenville, mais l'adjutant-commandant Maillard qui conduisait cette charge y fut tué à la tête de ses troupes.

*Mutations parmi les généraux.* — A ce moment, on fit rentrer en France les généraux Clauzel et Thouvenot et quelques autres officiers « pour des raisons dont le Gouvernement consulaire fut instruit <sup>(1)</sup> », dit le rapport déjà plusieurs fois cité du général Rochambeau. Le général J. Boyé fut nommé chef de l'état-major général à la place du général Thouvenot, et le général Lapoype succéda au général Clauzel dans le commandement des divisions du Nord ; il laissa lui-même le commandement du môle St-Nicolas au général de brigade de Noailles. Avant son départ, Lapoype avait fait diverses sorties infructueuses dans l'intérieur pour se procurer des vivres du pays ; en revanche il était parvenu à faire entrer dans la place quelques bâtiments américains chargés de comestibles, et avait

(1) Voir aux pièces justificatives l'explication de ce renvoi.

fait évacuer sur Cuba les vieillards, les femmes et les enfants, ce qui mettait la place en mesure de prolonger sa résistance.

Le général Sarrasin, qui était dans le Sud, avait à son tour reçu l'ordre de se rendre à Port-au-Prince pour y prendre le commandement laissé provisoirement à Lavalette par le général Fressinet. Ce dernier, qui devait se rendre aux Cayes pour servir sous les ordres directs du général Brunet, s'arrêta à Jérémie et prit d'office le commandement de ce quartier alors aux ordres du colonel Montfalcon. « Le général Brunet, dit le rapport de Rochambeau, voulut bien excuser cette irrégularité en faveur de la position difficile des affaires; les vivres que le général Fressinet avait envoyés à Tiburon sont pris par les Anglais. Le capitaine Porkain se rend maître des bâtimens marchands qui se trouvent dans la rade des Cayes et le général s'occupe à réunir dans la ville le plus de comestibles possible, après avoir levé sur la commune une contribution en argent. »

*Évacuation de Jérémie.* — Le mulâtre Ferrou, chef des révoltés de la Grande-Anse, ne tarda pas à venir assiéger le général Fressinet dans Jérémie; il lui fait proposer une entrevue que le général accepte et lui apprend, dans cette entrevue, que les Anglais ont proposé aux nègres de Saint-Domingue de reconnaître leur indépendance sous la condition expresse d'un traité de commerce exclusif avec eux. Ils conviennent ensuite d'une suspension d'armes de 15 jours qui est rompue par les mulâtres avant le terme expiré. Fressinet, voyant recommencer les hostilités, s'embarque avec quelques hommes de sa garnison et fait voile pour Cuba le 15 thermidor (3 juillet 1803), laissant le reste de ses troupes sous les ordres du chef de bataillon Heurtaud de la 90<sup>e</sup> de ligne à la merci des brigands. Ce brave officier fit alors embarquer la plus grande partie de ses hommes et parvint à se rendre à Cuba avec eux. Quant au général Fressinet, il fut pris en mer par les Anglais et conduit à la Jamaïque.

*Capitulation des Cayes.* — Le général Brunet qui avait tenté de prendre position dans la plaine des Cayes, dans le but de s'y procurer quelques ressources alimentaires, avait été forcé de se retirer dans la ville, lorsque l'évacuation précipitée de Jérémie vint attirer sur lui toutes les forces révoltées du Sud.

Depuis le 5 messidor (24 juin) qu'il était enfermé dans la place, il avait travaillé à la mettre en état de défense, afin de pouvoir y tenir le plus longtemps possible; il y était bloqué, du côté de la mer, par un vaisseau anglais qui avait même tenté de surprendre les bâtiments de la station pendant la nuit, mais avait échoué dans cette entreprise. Il avait d'ailleurs eu soin de rappeler près de lui la garnison européenne d'Acquin, dont la garnison noire avait déserté, avait établi un marché de vivres analogue à celui des Congos du Cap et réduit la ration des troupes pour prolonger la durée de la défense, mais bientôt il ne parut plus au marché aucun vivre du pays. Le double blocus auquel la ville était soumise y amena promptement la famine. « On fut réduit à manger de tout : tant qu'il y eut des mulets, on les faisait manger à la troupe, mais hélas! quelle nourriture! Les mulets étaient pour la plupart étiques, couverts de gale et de farcin. Cette nourriture contribua beaucoup aux maladies; les malheureux soldats étaient entassés dans les hôpitaux, privés de secours, et tous les soirs à 10 heures, les cabrouets enlevaient les cadavres, morts et mourants que l'on allait jeter à la mer par l'impossibilité de les enterrer en ville. Cette mortalité devint effrayante et s'étendit même sur les anciens colons. Chaque jour, pendant plusieurs mois, on envoyait à la porte de la ville sur l'habitation O'Shiell 30 ou 40 soldats aux fourrages, et cela pour nourrir uniquement les chevaux du général et de son état-major. Ces malheureux soldats tourmentés par la faim s'écartaient pendant le fourrage pour trouver quelques vivres de terre. Les nègres postés en embuscade s'élançaient sur eux ou leur tiraient des coups de fusil, s'emparaient de

leurs armes, et tous les jours ce même fourrage arrivait et faisait périr quelques hommes (1). »

Cependant le général Brunet avait repoussé une première sommation des Anglais, et le chef rebelle Geffard, muni de l'artillerie laissée à Jérémie par le général Fressinet, avait établi une batterie et ouvert le feu sur la ville. Une seconde batterie, établie sur le morne Coquille, vient gêner beaucoup les défenseurs. Enfin les rebelles viennent assaillir les Français jusque dans leurs retranchements; mais les troupes, encouragées par l'exemple du général, soutiennent vaillamment le choc de l'ennemi et le repoussent avec perte (17 fructidor-4 septembre). Les ennemis élèvent alors une autre batterie et tentent encore sans succès une attaque contre le corps de place (2).

Enfin le général Brunet, à bout de vivres et ayant déjà perdu une bonne partie de ses effectifs, demande à traiter avec les Anglais et signe avec eux, le 10 octobre 1803, la capitulation suivante (3) :

« Art. 1<sup>er</sup>. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeaux déployés et deux pièces de campagne avec la mèche allumée. Les armes seront déposées à bord des bâtiments et les troupes ne serviront contre S. M. B. qu'après avoir été échangées. Même condition pour les marins.

(1) Détail des événements arrivés pendant les sièges de Léogane et des Cayes... par de Coustard, propriétaire à Saint-Domingue. *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 71.

(2) Rapport de Rochambeau déjà cité.

(3) Le général avait d'ailleurs eu soin, avant de signer cette capitulation, de la faire approuver par un conseil de guerre comprenant : le général de brigade Darbois; le sous-préfet du département du Sud, Dandasne; l'adjudant-commandant Lefebvre-Desvaux, chef d'état-major; Bertrand, sous-inspecteur aux revues; Jumel, chef de bataillon commandant la place; Gémon, capitaine de frégate commandant la station du Sud; Lefler, commissaire des guerres; Lacroix, chef de la 86<sup>e</sup> demi-brigade; Malakowsky, chef de bataillon commandant le 114<sup>e</sup> de ligne; Lesbros, chef de bataillon de la 14<sup>e</sup> légère, et Lombart, capitaine commandant l'artillerie de la place.

« Art. 2. Les officiers généraux et les troupes seront envoyés à la Jamaïque sur les bâtiments qu'on pourra se procurer à cet effet.

« Art. 3. Les bâtiments de l'État et du commerce seront remis et leurs équipages seront envoyés à la Jamaïque.

« Art. 4. Tous les malades seront envoyés au Môle et on fera choix du bâtiment le plus commode pour les y transporter.

« Art. 5. Les officiers de tous les grades conserveront leurs armes et bagages, mais les bagages seront sujets à être visités.

« Art. 6. L'artillerie de campagne et des fortifications sera remise ainsi que les munitions de guerre.

« Art. 7. Sitôt la capitulation signée, les vaisseaux de S. M. B. s'approcheront le plus près possible de terre afin de protéger l'évacuation et empêcher les brigands d'entrer en ville; les malades seront embarqués d'abord pour le Môle, puis la garnison s'embarquera et partira le plus tôt possible.

« Art. 8. Tous les papiers publics seront remis au commodore Cumberland et seront envoyés à la Jamaïque pour être examinés.

« Art. 9. Toute protection sera accordée aux habitants que les circonstances malheureuses forceront à rester, soit par défaut de moyens pécuniaires ou par maladie.

« Art. 10. Il sera accordé passage à tous les officiers civils et aux habitants qui désirent quitter la place; ceux qui le désireront pourront être déposés à Cuba.

« Fait et signé à bord de la frégate anglaise la *Pique*, mouillée devant l'Île-à-Vache, le 10 octobre 1803 <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> « Les troupes se rangèrent en bataille sur la place; on comptait encore plus de 700 soldats bien portants. . . »

« Quelques jours après la capitulation, nos troupes, à 10 heures du soir, évacuèrent les Cayes et les Anglais en prirent possession avec un détachement de 25 à 30 hommes. Le lendemain, entre 8 et 9 heures du matin, la ville fut remise aux nègres qui étaient campés à un quart de lieue, à

« Signé : Général Brunet, capitaine Cumberland, commandant la *Pique*. »

Le rapport de Rochambeau termine le récit de cette capitulation par les réflexions suivantes très flatteuses pour le défenseur de la place :

« Les services continuels, la rigide probité du général Brunet ont prolongé son séjour dans le département du Sud; toujours cet excellent officier a fait la guerre aux ennemis de l'État et aux dilapidateurs de la fortune publique; mais, placé dans une situation dangereuse, il dut céder à la nécessité. »

*Attaque du Port-au-Prince.* — Le général Sarrasin que nous avons vu se rendre à Port-au-Prince n'y séjourna pas longtemps; à peine quelques jours après son arrivée, il quitta cette place sur un petit bâtiment armé, le seul qui restait sur la rade et se réfugiait à Cuba, laissant encore une fois le commandement au général Lavalette. Le général Rochambeau <sup>(1)</sup> avait déjà fait connaître au ministre, en blâmant la conduite du général Sarrasin (lettre du 16 thermidor an xi), que celui-ci avait ordonné l'évacuation de Léogane; cette fuite, non motivée, dut augmenter son mécontentement contre ce général.

Sur ces entrefaites, la Croix-des-Bouquets avait été évacuée, une partie de sa garnison avait été détruite dans les nom-

l'endroit appelé les Quatre-Chemins; à midi, il ne restait plus un seul Anglais à terre.

« Les nègres furent alors souverainement maîtres de tous les blancs que la misère avait forcés de rester parmi eux, malgré l'invitation de partir que le général leur avait faite. Hélas! ils ne s'attendaient pas qu'une politique infernale devait les livrer à la mort! et c'est ce qui arriva environ trois mois après l'évacuation, époque où commença le massacre général des blancs dans toute la colonie. Les nègres sont bien coupables, mais il y en a qui le sont encore plus qu'eux. » (Mémoire de de Coustard, propriétaire à Saint-Domingue, déjà cité).

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, registre n° 75.

breuses attaques de convoi exécutées par les insurgés; après une défaite dans une dernière attaque de cette espèce, une partie des troupes se réfugia à Port-au-Prince, tandis que le reste regagna en bon ordre la partie espagnole. D'autre part, après la prise du brick le *Lodi* par les Anglais, le général avait fait évacuer Léogane et rallier la garnison qui la défendait : l'abandon de ce point ne devait pas tarder à entraîner la chute de Port-au-Prince.

Déjà d'ailleurs, le général Lavalette essaya de traiter avec les rebelles; mais l'arrivée de Dessalines dans la plaine du Cul-de-Sac, où il était venu prendre position sur la route de la Croix-des-Bouquets, interrompit la négociation. Lavalette se décide alors à l'attaquer : le colonel Lux, qui s'était porté à la Croix-des-Bouquets avec la 5<sup>e</sup> légère, est chargé de faire l'attaque de front, tandis que Lavalette attaquera les derrières de l'ennemi. Ce dernier engage en effet un combat avec les nègres sur le morne Pelé et les rejette dans les marais de l'habitation Dumornet. Le colonel Lux, parti le 19 septembre de la Croix-des-Bouquets pour rejoindre Lavalette sur le morne Pelé, rencontre sur sa route, à l'habitation Sarthe, deux colonnes qu'il combat avec avantage. Il se dirige de là sur l'habitation Blanchard, y est attaqué par deux autres colonnes ennemies et détruit en cinq minutes la première qui se présente; dans sa lutte contre la seconde, un de ses caissons saute et fait beaucoup de mal aux troupes qui le gardaient; il parvient néanmoins à la route de l'Arcahaye, où il doit renverser encore une colonne de brigands, et arrive enfin à l'habitation Drouillard où il comptait reposer sa troupe; mais il trouve le poste français occupé par l'ennemi. Il continue alors sa marche et, après avoir écrasé une nouvelle colonne de nègres qui voulait lui barrer le passage, il se dirige sur la droite du grand chemin du morne Pelé, y combat corps à corps une dernière colonne de nègres, et arrive enfin à Port-au-Prince avec les restes de « cette fameuse demi-brigade », après avoir traversé dans toute leur épaisseur les lignes

de l'ennemi. «Ce mouvement audacieux, dit le rapport de Rochambeau, prouve ce que peuvent de braves troupes quand elles sont conduites par un officier brave et expérimenté<sup>(1)</sup>.»

Cependant Dessalines était allé occuper la Croix-des-Bouquets évacuée par sa garnison; se trouvant ainsi à 3 lieues de Port-au-Prince, il s'occupa immédiatement d'établir autour de cette place des lignes de circonvallation; presque aussitôt il capturait un convoi destiné à la place et escorté par 300 hommes. Enhardi par cette affaire, il envoie, mais sans succès, une sommation au général Lavalette; il démasque une batterie de 2 pièces, située sur un petit mamelon qui dominait le magasin à poudre, une autre pour plonger le fort National, ainsi qu'un retranchement près du fort Bizoton; le général Lavalette put heureusement relever la garnison de ce fort après une attaque assez vive. Bientôt les vivres de la garnison, insuffisamment ménagés, viennent à manquer; le commandant du blockhaus extérieur le fait sauter sans ordre et rentre dans la place. Le général Lavalette découragé envoie, le 12 vendémiaire (2 octobre), un de ses aides de camp escorté de 2 dragons et 1 trompette pour proposer à Dessalines l'évacuation de la place; le général nègre consent et accorde un délai de cinq jours. Lavalette, qui s'était engagé à laisser intacts la ville, les forts, l'arsenal et les hôpitaux, en profite pour se rendre à San-Iago-de-Cuba avec une partie de la garnison<sup>(2)</sup>, abandonnant intacts à l'ennemi, en vertu de la convention, ses magasins et son arsenal qu'il avait reçu l'ordre d'évacuer sur le môle Saint-Nicolas. Aussi mérita-t-il ce compliment de Dessalines<sup>(3)</sup> : «J'étais convenu avec le général Lavalette que les forts et arsenaux me seraient remis dans l'état où je les avais laissés avant l'arrivée des Français

(1) Il cite aussi avec éloge les chefs de bataillon Berlet, de la 5<sup>e</sup>, et Andrieux, de la légion.

(2) Le reste fut pris par les Anglais et emmené à la Jamaïque.

(3) Extrait du journal de Dessalines, annexé au rapport général de Rochambeau déjà cité.

et je lui rends la justice de convenir que mes espérances n'ont pas été trompées.»

*Évacuation de Jacmel.* — La place de Jacmel était investie par les brigands depuis le 5 vendémiaire an xi (25 septembre 1802) ; à cette époque le général Pageot était venu s'y enfermer, et depuis lors il résistait énergiquement contre les attaques répétées que dirigeaient les nègres qui l'entouraient contre ce point essentiel à la défense de la colonie ; mais le moment approchait où, après un véritable siège de 388 jours, le terme allait forcément arriver.

Le général Rochambeau résume ainsi dans son rapport général déjà cité le récit de cette longue et héroïque résistance :

« A peine Pageot eut-il le temps de se reposer après sa rentrée dans cette place, qu'il fait une sortie sur les brigands et les culbute de toutes leurs positions. Ses fourrageurs sont assaillis quelques jours après et il arrive assez à temps pour les dégager et faire un grand carnage des rebelles. Attaqué plusieurs fois dans ses lignes, il résista à l'ennemi et sut inspirer une telle confiance à sa garnison, qu'elle souffrit patiemment la faim et les fatigues, suite nécessaire de sa situation pénible. Il fortifiait la place sous le feu des assiégeants ; il se jetait au milieu de leurs rangs quand ils osaient l'approcher de trop près. Enfin, après avoir fait dix sorties principales, sans compter les affaires journalières pour se procurer des vivres et des fourrages, et après avoir repoussé plusieurs assauts, cet officier manquant de vivres évacue ses munitions, son artillerie de bronze, les vieillards, les femmes, les enfants, sa garnison et ses malades sur Santo-Domingo, assez à propos pour renforcer le général Kerversau, qui se voyait dans la nécessité de faire quelques exemples de sévérité pour tenir la position qu'il gardait, ne laissant aux brigands que des cases vides et des décombres dans la ville de Jacmel. Ayant soutenu par sa bravoure l'honneur de l'armée

dont il faisait partie, il eut encore le rare mérite de prolonger par une économie bien entendue l'existence de ses soldats dans une position dangereuse.

« Le général Pageot se plaît à rendre justice à la conduite du commandant de place Burre, dont l'activité ne se démentit jamais pendant la durée de ce siège. Il cite particulièrement le chef de bataillon Pascal, de la légion du Cap, déjà connu dans nos armées par sa bravoure. Les capitaines Laffiton, Mansuy, Bourayne, de la légion du Cap, ont donné constamment l'exemple de la patience et du courage aux soldats de la légion, dont le général rend le meilleur compte. Enfin le chef de brigade noir Dieudonné sut acquérir la confiance de la garnison et de son général par sa bravoure et surtout par sa fidélité, qui résista à toutes les séductions des révoltés. Le général en chef doit suppléer à la modestie des rapports du général Pageot, en ajoutant que cet intrépide créole<sup>(1)</sup> a montré dans cette circonstance la bravoure qui l'a caractérisé dès sa plus tendre jeunesse et l'attachement réel qu'il porte au Gouvernement français. C'est pour cette raison que le général Rochambeau lui donna un sabre d'honneur comme récompense de ses services. »

*Situation générale au mois de brumaire.* — Dessalines, désormais maître du Sud et de l'Ouest, réunit toutes ses forces pour aller faire le siège du Cap où Rochambeau tenait encore, quoique la troupe et les malheureux habitants eussent déjà à souffrir beaucoup de la disette. Le blocus était assez étroit pour qu'on ignorât pendant un temps assez long le sort des autres villes de la colonie. Les deux lettres suivantes, écrites à ce moment par le général Boyé, chef d'état-major de l'armée, au Ministre de la marine<sup>(2)</sup>, suffiront à faire comprendre cette situation.

<sup>(1)</sup> Pageot était, en effet, un créole de Saint-Domingue.

<sup>(2)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 70.

*Évacuation du Port-de-Paix.* — Le Port-de-Paix est la seule place sur la capitulation de laquelle nous n'ayons trouvé aucun autre renseignement que cette lettre du général Boyé, affirmant à la date du 15 brumaire an XII (5 novembre), qu'elle n'était plus en notre pouvoir. Cependant il existe <sup>(1)</sup> une lettre écrite à bord de la goélette le *Sidney*, le 12 vendémiaire an XII (2 octobre), adressée par le « commandant supérieur du Port-de-Paix et de la Tortue au commandant de la place du Port-de-Paix » qui semble indiquer que cette place a été évacuée sans capitulation :

« Vous vous préparerez de suite à l'évacuation des forts en votre pouvoir et vous prendrez les dispositions suivantes dont vous donnerez avis au commandant du petit fort.

« Toutes vos bouches à feu disponibles seront dirigées sur la ville en longeant le bord de la mer. Vous commencerez le feu à un signal qui partira de la goélette le *Sidney*; ce signal, qui n'est qu'un coup de canon, ne sera fait qu'après le vôtre pour m'annoncer que vous êtes prêt. . . . A un autre signal donné par moi, un coup de canon, vous ferez faire une sortie par tout ce que vous avez de nègres et hommes de couleur. Il en sera de même du petit fort, et lorsque le feu sera engagé, vous sortirez avec la troupe de ligne, emmenant avec vous les deux pièces de 4 en bronze et leurs affûts et ce qui vous reste de munitions, tant en poudres qu'en boîtes à mitraille; vous préparerez d'avance tous vos vivres à être menés à la traîne, et, pour ce, vous attacherez à chaque baril et barricade une corde avec un nœud bouclé, et vous tiendrez prête une grande corde pour les amarrer ensemble et les conduire ainsi jusqu'à la grande goélette.

« Vous trouverez sous les murs du grand fort, près la porte, une quantité de canots suffisante pour le transport de votre troupe que vous ne ferez embarquer que lorsque vos vivres, vos pièces et vos munitions seront en sûreté. . . .

(1) *Archives coloniales*, Saint-Domingue, carton n° 75.

« Je me trouverai au centre, vis-à-vis la cale, faisant feu sur les postes qu'ont les brigands le long de la mer. Vous ferez observer le plus grand ordre et vous aurez soin de faire enclouer vos pièces à mesure que vous les quitterez.

« DANLION. »

Si ces ordres ont été exécutés, comme c'est probable, la garnison française du Port-de-Paix a dû s'embarquer le 3 octobre à bord du *Sidney*; elle n'est d'ailleurs pas rentrée au Cap, puisque le général Boyer sait seulement le 5 octobre que nous avons perdu cette place, par conséquent la petite troupe embarquée à bord du *Sidney* a dû gagner les îles espagnoles, à moins qu'elle n'ait été capturée par un navire anglais.

Lettre du 19 vendémiaire an XII (9 octobre 1803) :

..... « Chaque jour, citoyen ministre, aggrave les maux et les dangers de la colonie et de l'armée : les rebelles, puissamment et ouvertement secourus par les Anglais, redoublent progressivement de nombre et d'audace; ils investissent toutes nos places par terre, tandis que les vaisseaux anglais les bloquent très étroitement par mer : aucune subsistance ne peut arriver du dehors. Les garnisons, cernées par les hordes des brigands, dix fois plus nombreuses qu'elles, ne peuvent se procurer les ressources des vivres du pays, et tous les efforts du courage deviennent impuissants devant la hideuse famine.

« Déjà Léogane, Jérémie, la Croix-des-Bouquets, Jacmel, Saint-Marc et le Fort-Dauphin<sup>(1)</sup> ont été contraints de céder

(1) Le Fort-Dauphin nous avait, en effet, été repris quelques jours auparavant (19 fructidor an XI-5 septembre 1803), par une attaque combinée des Anglais et des brigands. Tandis que l'amiral Duckworth, avec le vaisseau anglais de 74 canons le *Theseus*, prenait possession de la rade et de la corvette la *Sagasse* qui s'y trouvait mouillée, Jacques Body, le chef des brigands qui entouraient la ville, y pénétrait de force, malgré les efforts de la petite garnison qui s'y trouvait. Les Anglais, un peu honteux de ce facile succès, renvoyèrent au Cap, afin de réparer par un acte de justice l'indignité de leur alliance avec les brigands, l'adjutant-commandant Dumont et deux de ses officiers, qui avaient été traîtreusement capturés par Jacques Body dans une conférence où il les avait appelés pour des pourparlers.

à l'impérieuse nécessité. *Depuis plus de trois mois* il n'est pas parvenu au quartier général des nouvelles des Cayes, et si le général Brunet y résiste encore, ce qui est contre toute vraisemblance <sup>(1)</sup>, c'est le seul point qui nous reste dans le département du Sud. Nous occupons encore le Port-au-Prince <sup>(2)</sup>, le Môle, le Port-de-Paix, la Tortue et le Cap. Les dernières nouvelles de Port-au-Prince annoncent que cette place ressent déjà les horreurs de la famine et qu'elle est assiégée par 12.000 nègres qui faisaient jouer deux batteries contre elle.

« Les nègres ne dirigent encore aucune entreprise contre le Môle : cette place tire de l'île de Cuba quelques approvisionnements qui échappent de temps en temps à la surveillance des croiseurs ; cette garnison s'est augmentée de celle de Saint-Marc. Le Port-de-Paix manque entièrement de vivres et d'espoir d'être ravitaillé ; sa chute ne peut être que prochaine.

« La garnison de la Tortue dont l'intérieur est tranquille se maintiendra avec les vivres du pays.

« Le Cap est dans un moment de crise : les Anglais ne laissent plus passer aucun bâtiment ; les farines manquent et les bandes des chefs de brigands Cristophe, Clervaux et Romain, qui se sont répandues dans la plaine, ont entièrement interrompu le marché de la Petite-Anse, ce qui nous prive de ressources bien précieuses.

« La partie Est, menacée naguère d'un soulèvement, est maintenant plus assurée par l'arrivée de la garnison de Jacmel qui a opéré son évacuation sur Santo-Domingo. »

Lettre du 15 brumaire an XII (5 novembre 1803) :

« . . . . Les craintes que je vous manifestais dans ma dépêche du 19 du mois dernier, sur le sort de quelques places, ne se sont que trop réalisées. Depuis cette époque, nous savons que nous avons perdu les Cayes, le Port-au-Prince et

(1) On sait que le général Brunet avait, en effet, déjà capitulé.

(2) La capitulation de Port-au-Prince était aussi déjà un fait accompli.

le Port-de-Paix. La garnison de la Tortue reçoit l'ordre de tenter de se replier sur le Cap, en sorte que nous n'occuperons plus dans toute la partie française que le Môle et le Cap.

« Les Anglais continuent à nous bloquer étroitement et à empêcher qu'aucune espèce de subsistance nous arrive. Les rebelles rassemblent leurs forces pour les diriger sur le Cap et le Môle. Ils comptent beaucoup, pour le succès de ces attaques, sur les moyens et les ressources de l'arsenal de Port-au-Prince tombé dernièrement entre leurs mains. »

Cependant la garnison du Cap entreprenait des expéditions journalières pour tenter d'éloigner les lignes d'investissement, et aussi pour alimenter la ville avec les produits de la campagne. Le général Lapoype, qui avait remplacé le général Clauzel dans son commandement, était donc obligé de tenir ses troupes dans un état d'incessante activité qui les fatiguait beaucoup, et les pertes subies dans les petites rencontres de chaque jour diminuaient d'autant les forces de la garnison. Puis les maladies vinrent attaquer les soldats, et le ténésme sévit sur leurs corps épuisés; les hommes les plus vigoureux ne furent pas d'ailleurs à l'abri de ce fléau. Les médecins Bally et Delpeux eurent occasion de montrer tout leur dévouement dans les hôpitaux militaires.

La désertion se mit dans les gardes nationales, malgré tous les efforts de leur chef, le commandant Leaumont. Les habitants blancs, eux-mêmes, qui avaient subi si longtemps dans cette ville du Cap le gouvernement despotique des noirs, ne regardaient plus avec le même effroi la possibilité du retour de ce joug humiliant. Leur attachement à la France était subordonné à leurs intérêts personnels, et ils considéraient comme une injustice les diverses mesures qu'on était obligé de leur imposer pour la défense de la place. Ils supportaient de mauvaise grâce les privations que les circonstances leur imposaient et la grande économie dont on usait dans la distribution des comestibles pour assurer la subsistance des habitants et celle de la garnison. « Ce ne fut pas même, ajoute

Rochambeau dans son rapport, sans employer des mesures irrégulières et sévères, mais efficaces, que le général Rochambeau parvint à effrayer les hommes avides et puissants qui accaparèrent les objets de première nécessité au moment de la déclaration de guerre, et il ne dut même qu'à une extrême rigueur la levée d'une contribution pour faire face à la solde de la garnison et aux dépenses des diverses branches de l'administration.»

*Affaire de Caracol.* — Pendant cette période pénible du siège, le commandant des forces navales, Barré, envoie à Caracol, point important de la côte qui assurait nos communications avec Montechrist, d'où l'on tirait quelques bestiaux et qui était encore occupé par le général Ferrand, une flotille aux ordres du capitaine de frégate Duquesne. Cet officier mouille dans la baie, débarque son monde, attaque et culbute les brigands qui y étaient installés, démonte leurs fortifications, fait un grand carnage des rebelles et reçoit lui-même trois blessures graves dans le combat. Il détruit un grand nombre de barges et s'ouvre un passage l'épée à la main pour retourner à son bord. La présence d'esprit et le courage de ce brave marin lui valurent un sabre d'honneur; les lieutenants de vaisseau Fournier et Couppé l'avaient utilement secondé dans cette affaire.

En revanche, le Port-de-Paix et la Tortue avaient été évacués et leurs garnisons avaient pu, en partie, se réfugier au Môle.

*Combat de Vertière*<sup>(1)</sup>. — Nous avons déjà indiqué les escarmouches journalières qu'avait à soutenir la garnison du Cap; mais bientôt serrée de près par Dessalines, elle allait faire

<sup>(1)</sup> C'est le nom donné à cette affaire dans le rapport de Rochambeau; elle nous paraîtrait mieux désignée par le suivant : *Attaque générale des lignes du Cap.*

un dernier effort et soutenir contre le gros des forces rebelles un combat qui doit compter parmi les plus vifs livrés dans la colonie et où nos soldats feront preuve d'une vigueur qui étonne dans l'état d'épuisement où ils se trouvaient.

Dessalines, après avoir infligé un échec sérieux aux Congos auxiliaires qui formaient nos postes avancés au grand Boucan et à la Tannerie, se présente le 26 brumaire (16 novembre), au point du jour devant la ville du Cap, avec toutes ses forces qui s'élevaient à 15.000 ou 16.000 hommes. Elles marchaient sur quatre colonnes : la première aux ordres de Clervaux par le haut du Cap ; la deuxième sous Christophe par la bande du Nord, les hauteurs de d'Estaing et la gorge de la Providence ; la troisième conduite par Romain en tournant Picolet ; la quatrième allait masquer la Petite-Anse, tandis que la réserve observait le haut du Cap avec de l'artillerie et menaçait Jeantot.

La colonne de Clervaux paraît sur le haut du Cap par le grand chemin et force la ligne de défense en faisant canonner le blockhaus de Bréda par une batterie qui avait été élevée contre lui pour le tenir en respect. Il pénètre jusqu'à la réserve du général Pageot où se trouvait une maison crénelée qui va jouer un grand rôle dans la journée. Il entoure cette position, y attaque à trois reprises le général Pageot<sup>(1)</sup> qui n'avait que 300 hommes d'élite à opposer à 2.400 assaillants. A un moment de l'action, Pageot, séparé du reste de la troupe, n'ayant avec lui que 3 guides, se défend en désespéré, et sabre, adossé à une muraille plusieurs nègres ; il allait néanmoins succomber sous le nombre. Heureusement, Rochambeau est prévenu de la situation. Aussitôt le général Boyé, chef de l'état-major, arrive à son secours avec tous ses officiers, 2 pièces de canon et quelques faibles détachements.

<sup>(1)</sup> Ce vaillant général, après son évacuation heureuse de Jacmel sur Saint-Domingue, avait donc dû s'empresser de venir se mettre sous les ordres de Rochambeau pour la défense du Cap.

La réserve principale du Cap ne dépassait guère, en effet, 400 hommes après avoir envoyé dans les postes la moitié seulement du monde nécessaire pour une bonne défense. Boyé, néanmoins, charge aussitôt l'ennemi et Pageot fait une sortie pour appuyer cette attaque. Clervaux recule et se retire sur l'habitation Charrier. Il y établit une batterie de canons et tire d'une façon continue contre la maison crénelée. A ce moment arrive Rochambeau. Un feu très vif d'artillerie et de mousqueterie est dirigé contre les rebelles; les blockhaus de Bréda et de Champin prenaient l'ennemi en queue et en flanc. Cette lutte violente se prolonge pendant dix heures consécutives. La maison crénelée saute en l'air, un caisson prend feu; les nègres font coup sur coup quatre attaques de vive force et sont toujours repoussés. Les généraux Lapoype et Pageot conservent leurs positions, mais quoiqu'ils eussent fait perdre beaucoup de monde à l'ennemi, ils en avaient eux-mêmes trop peu pour pouvoir pousser l'avantage plus loin.

La colonne de Cristophe avait replié nos postes aux habitations d'Estaing et Cliquet; elle s'y était établie et avait démasqué une batterie qui plongeait sur la ville; Cristophe voulait pénétrer par la gorge de la Providence, tandis que Romain restait en position derrière le morne de Picolet et que la colonne légère de la Petite-Anse restait en observation dans la plaine. Précisément, à ce moment, les Anglais rapprochaient la ligne de leurs bâtiments du fort Picolet; la position devenait délicate. Déjà, l'avant-poste de Jeantot et le blockhaus de Pierre-Michel avaient dû être évacués et abandonnés; mais le brave commandant Pégot tenait toujours dans le blockhaus de Bréda; faisant un feu nourri sur la colonne qui attaquait la réserve de Vertières, il épuise ses munitions et après avoir perdu les trois quarts de son détachement, il se retire sur le Cap avec les restes de sa faible garnison. Le capitaine Potel, qui tenait le poste avancé de la vigie Saint-Martin, se fait jour à travers les ennemis en com-

battant sur une longueur continue de deux lieues et rallie enfin la réserve.

Il n'y avait plus de temps à perdre pour pouvoir rétrograder en sûreté à la tombée de la nuit; en effet, le poste de Vertière, ayant déjà perdu les deux tiers de ses défenseurs et entouré de tous côtés par l'ennemi, pouvait être enlevé d'un moment à l'autre. Le général Lapoype exécute donc sa retraite en bon ordre et va prendre position à un quart de lieue en arrière sur l'habitation Lahogue pour couvrir le Cap. Pendant ce temps, le colonel Néraud déployait dans la ville la plus grande activité, d'une part, pour observer les mouvements de la colonne de la Providence, et d'autre part, pour contenir les nègres et les agitateurs qui se trouvaient dans la place.

Le général Lapoype obtint un sabre d'honneur pour le sang-froid dont il avait fait preuve dans cette affaire; les généraux Pageot et Boyé furent cités avec éloge; l'adjudant-commandant Duveyrier, chef d'état-major du général Lapoype, le chef de brigade Dubreton, les chefs de bataillon Pégot et Terrier de la 11<sup>e</sup> légère, Lastour, aide de camp du général en chef, Rebin et Carron furent signalés comme s'exposant aux endroits les plus dangereux pour soutenir le courage des soldats; les capitaines Potel, Guidonné, Salomon, Chalup, Ruby et Nicolle, comme ayant vaillamment secondé leurs officiers généraux. Un sabre d'honneur fut accordé au commandant Pégot et une grenade d'honneur au sergent d'artillerie Simon qui, deux fois, pendant le fort de l'action et sous un feu très meurtrier, avait préservé de l'incendie le blockhaus Bréda. Enfin le rapport du général constate que «l'excellente 11<sup>e</sup> légère et la garde du général en chef ont combattu avec autant de courage que de prudence <sup>(1)</sup>».

(1) Rapport général de Rochambeau déjà cité. Ce rapport mentionne aussi les services du chef de brigade du génie Moulut, «honoré de la con-

En résumé, les Français, malgré leurs efforts héroïques contre un ennemi de beaucoup supérieur en nombre et composé d'hommes bien portants et bien nourris, avaient dû, après avoir tué 1.500 nègres et subi eux-mêmes des pertes très considérables, après avoir lutté dans des conditions désavantageuses pendant toute la journée, abandonner à la nuit le champ de bataille à Dessalines et se retirer dans l'enceinte de la ville.

*Capitulation du Cap.* — Les soldats épuisés de fatigue et mourant de faim, rentraient dans une ville où les vivres manquaient, où l'on avait déjà mangé les chevaux, les mulets et les chiens. Ils étaient désormais incapables d'entreprendre une marche; ils étaient entourés par des forces ennemies décuples des leurs et qui pouvaient se recruter et s'augmenter à volonté; ils ne pouvaient plus d'ailleurs recevoir aucun secours de France. Dans ces conditions, une capitulation s'imposait pour sauver les restes de la garnison et des habitants. Dès le lendemain 27 brumaire (18 novembre), Rochambeau envoie en effet son chef d'état-major Boyer en pourparlers avec le commodore Loring, mais les prétentions de ce commandant anglais sont si exagérées, que le général refuse de les admettre et se retourne aussitôt vers Dessalines avec lequel il conclut la convention suivante :

« Aujourd'hui 27 brumaire an XII et 19 novembre 1803, l'adjudant-commandant Duveyrier, chargé des pouvoirs du général en chef Rochambeau, commandant de l'armée française, pour traiter de la reddition de la ville du Cap, et moi J. J. Dessalines, général en chef de l'armée indigène, sommes convenus des articles suivants, savoir :

« Art. 1<sup>er</sup>. La ville du Cap et les forts qui en dépendent

fiance du général Leclerc. Cet officier, dit le rapport, a déployé beaucoup d'activité dans le service de son arme; il en dirigeait les dépenses avec l'économie la plus scrupuleuse et sa bravoure a été souvent utile aux généraux sur le champ de bataille. »

seront remis dans dix jours à dater du 28 brumaire présent au général en chef Dessalines.

« Art. 2. Les munitions de guerre qui se trouvent dans les arsenaux, les armes et l'artillerie qui sont dans la place et dans les forts seront laissées dans l'état où elles sont présentement.

« Art 3. Tous vaisseaux de guerre ou autres qui seront jugés nécessaires par le général Rochambeau, tant pour le transport des troupes et des habitants que pour l'évacuation, seront libres de sortir au jour nommé.

« Art. 4. Les officiers militaires et civils, les troupes composant la garnison du Cap, sortiront avec les honneurs de la guerre, emportant leurs armes et les effets appartenant à leurs demi-brigades.

« Art. 5. Les malades et blessés hors d'état d'être transportés seront traités dans les hôpitaux jusqu'à leur guérison; ils sont spécialement recommandés à l'humanité du général Dessalines qui les embarquera pour la France sur des bâtimens neutres.

« Art. 6. Le général en chef Dessalines, en donnant l'assurance de sa protection aux habitants qui resteront dans le pays, réclame de la justice du général Rochambeau la mise en liberté des hommes du pays quelle que soit leur couleur, lesquels ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, être contraints à s'embarquer avec l'armée française.

« Art. 7. Les troupes des deux armées resteront dans leurs positions respectives jusqu'au *dix*, jour fixé pour l'évacuation du Cap.

« Art. 8. Le général en chef Rochambeau enverra pour sûreté des présentes conventions l'adjudant-commandant Urbain Devaux, en échange duquel le général en chef Dessalines remettra un officier du même grade.

« Fait double et de bonne foi au quartier général du Haut-du-Cap, lesdits jour, mois et an précités.

« DUVEYRIER, DESSALINES. »

Le délai de dix jours que cette convention réservait à Rochambeau pour l'évacuation définitive, avait pour but de lui permettre d'attendre un coup de vent propice qui lui aurait fourni la possibilité de sortir du port avec tout ou partie de ses troupes en échappant à la surveillance des Anglais. Pendant ce délai, en effet, toutes les troupes furent embarquées; le général offrit aux habitants de toute couleur qui voudraient suivre l'armée, de prendre passage avec elle; mais la population, rassurée par les promesses hypocrites de Des-salines, refusa presque unanimement de profiter de ces offres généreuses.

Les corps de troupe et autres individus composant l'évacuation du Cap furent répartis de la manière suivante<sup>(1)</sup> :

FRÉGATE LA *Surveillante*, DE 44 CANONS.

Équipage.....	250 hommes.
1 <sup>re</sup> compagnie de grenadiers de la garde.....	116
Canonniers de marine.....	60
TOTAL.....	<u>426</u>

FRÉGATE LA *Clorinde*, DE 40 CANONS.

Équipage.....	160 hommes.
Carabiniers de la 11 <sup>e</sup> .....	80
Grenadiers de la 7 <sup>e</sup> .....	70
Artillerie de la garde.....	48
Canonniers de marine.....	64
TOTAL.....	<u>422</u>

(1) Journal du lieutenant de vaisseau Babron embarqué sur la *Surveillante*. (Archives de Saint-Domingue, carton n° 75.) Il n'a pas paru inutile de donner ce détail qui montre exactement à quoi étaient réduites les forces de Rochambeau au moment de la capitulation.

FRÉGATE LA *Vertu*, DE 40 CANONS.

Équipage.....	208 hommes.
Sapeurs de la garde.....	32
2 <sup>e</sup> compagnie de la garde.....	111
Canonnières de marine.....	66
TOTAL.....	<u>417</u>

BRICK LE *Cerf*.

Équipage.....	44 hommes.
Canonnières de marine.....	37
TOTAL.....	<u>81</u>

## NAVIRES DE COMMERCE.

Le <i>Hardy</i> : 11° légère.....	300 hommes
Le <i>Jason</i> : 7° de ligne.....	370
La <i>Jérémie</i> : 11° légère.....	147
La <i>Bonne-Mère</i> : 7° de ligne.....	195
L' <i>Union</i> : 110° demi-brigade.....	348
Le <i>Nécessaire</i> : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> compagnies des chasseurs de la garde avec la musique.....	239
La <i>Nouvelle-Sophie</i> : Malades, chirurgiens, etc....	270
La <i>Justine</i> : Blessés et chirurgiens.....	80
L' <i>Endymion</i> : Corps du génie, sapeurs, officiers sans troupe.....	130
L' <i>Auguste</i> : État-major d'artillerie, artillerie de ligne, ouvriers d'artillerie et 1 <sup>re</sup> compagnie des dragons de la garde.....	200
La <i>Louise-Chérie</i> : Administration et tout ce qui en dépendait, train d'artillerie, 2 <sup>e</sup> compagnie des dragons de la garde.....	200
Le <i>Saint-Nicolas</i> : Polacre, les chefs noirs Gagnet et Lablinois et leurs officiers.....	30
L' <i>Amiral-Latouche</i> , goélette : Le corps judiciaire....	30
TOTAL.....	<u>2.539</u>

Soit au total : 3.885 hommes.

Telle était la composition de la flottille d'évacuation qui attendait devant le Cap un vent favorable pour s'éloigner et échapper à la fois aux Anglais qui gardaient l'entrée du port et aux nègres féroces et excités qui serraient de près l'enceinte de la ville. Malheureusement, la brise qui aurait pu permettre de percer la ligne des croiseurs anglais ne se leva pas et, après dix jours de calme ininterrompu, les bâtiments qui portaient Rochambeau et les restes de l'armée française demeuraient immobiles dans le port.

D'autre part, Dessalines, impatient d'entrer dans la ville, menaçait d'ouvrir le feu des forts contre les bâtiments français s'ils persistaient à garder leur position, et Rochambeau se vit forcé de subir ce qu'il avait voulu éviter par sa convention avec Dessalines, c'est-à-dire une capitulation avec les Anglais. Il envoya donc le général Boyé, chef de l'état-major général et le capitaine de vaisseau Barré, commandant les forces navales, s'aboucher avec le capitaine Bligh, délégué du commodore Loring et dut signer la capitulation suivante que nous reproduisons d'après le texte anglais annexé au rapport de Rochambeau.

Entre John Bligh esquire, capitaine du vaisseau de S. M. *Theseus*, chargé des pleins pouvoirs de John Loring esquire, commandant du vaisseau le *Bellerophon* et le plus ancien commandant de l'escadre de S. M. B. . . , croisant devant le Cap français, d'une part; et Jacques Boyé, général de brigade, chef de l'état-major de l'armée française, et Henry Barré, capitaine de vaisseau commandant les forces navales à Saint-Domingue, dûment autorisés par le général en chef Rochambeau, capitaine général de la colonie, d'autre part, a été convenu ce qui suit :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les navires de guerre ou marchands français qui se trouvent actuellement à l'ancre dans ce port seront remis aux Anglais.

« Art. 2. La garnison du Cap, embarquée à bord de ces vaisseaux, ainsi que leurs équipages, sera prisonnière de

guerre et sera renvoyée en Europe sur sa parole de ne pas servir avant d'avoir été régulièrement échangée. L'échange sera fait le plus tôt possible.

« Art. 3. Tous les généraux et autres officiers sont compris dans le précédent article ; ils conserveront leurs armes.

« Art. 4. Les équipages de la *Nouvelle-Sophie* et de la *Justine* étant insuffisants pour ramener ces navires en France, on prendra pour les compléter un nombre d'hommes suffisant à bord des autres navires ; les provisions et médicaments nécessaires leur seront fournis par les vaisseaux de S. M. B.

« Art. 5. Les propriétés particulières seront rigoureusement respectées ; les papiers appartenant à l'armée seront remis au chef de l'état-major général.

« Art. 6. Les navires américains, espagnols et danois à bord desquels sont embarqués des habitants du Cap qui veulent suivre l'armée et font, par suite, partie de l'évacuation, sont libres de gagner leurs destinations respectives sans être inquiétés ; mais ils seront visités avant le départ.

« Art. 7. Les frégates sortiront du port sous les couleurs françaises et déchargeront leurs canons avant de les amener.

« Art. 8. Les domestiques des officiers seront débarqués sur le territoire de Saint-Domingue.

« Fait et approuvé à bord de la *Surveillante*, en rade du Cap français, le 30 novembre 1803.

« John BLIGH, Henry BARRÉ, Jacques BOYÉ. »

Le jour même (9 frimaire), tous les bâtiments français de guerre et de commerce firent voile pour quitter le port et aller se mettre à la disposition de la flotte anglaise qui les attendait à la sortie.

PIÈCE JUSTIFICATIVE AU SUJET DU RENVOI EN FRANCE  
DES GÉNÉRAUX CLAUZEL ET THOUVENOT.

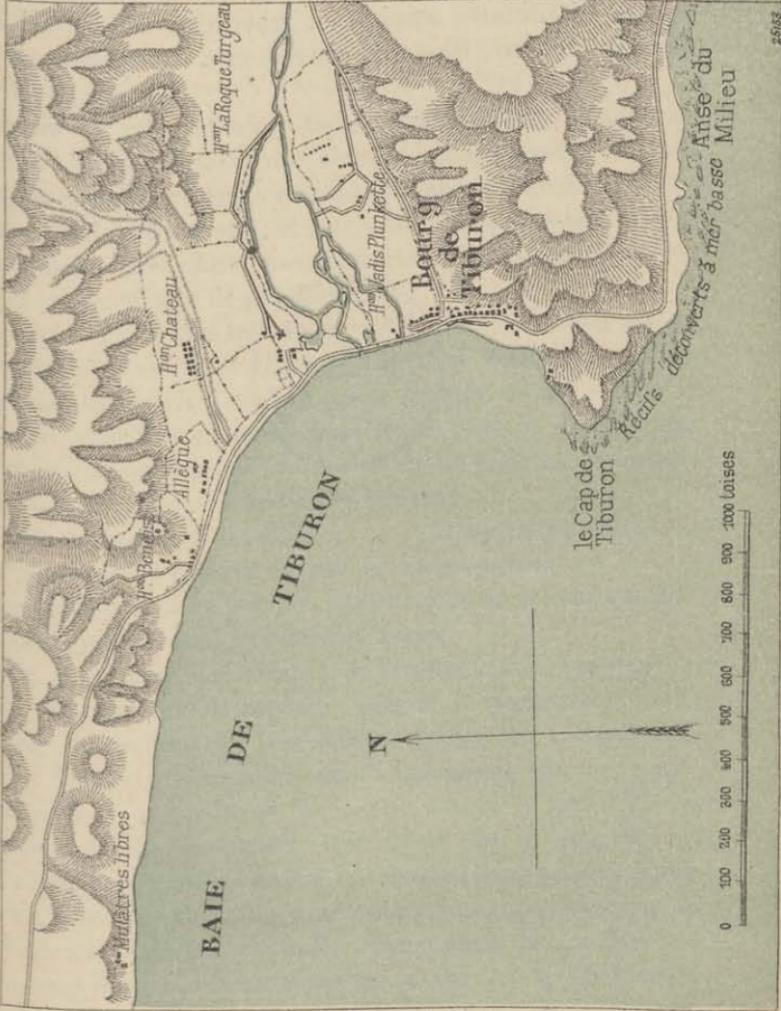
On a mentionné au chapitre VIII le renvoi des généraux Clauzel et Thouvenot pour des raisons particulières que le général Rochambeau n'a pas voulu mentionner. Il fallait, évidemment, que ces raisons fussent graves pour décider, à ce moment où le général en chef était déjà presque écrasé par les forces supérieures de l'ennemi, le renvoi de deux chefs vigoureux qui avaient fait leurs preuves dans le pays. Ces raisons, nous les trouvons développées dans une correspondance personnelle du préfet colonial de l'île de Saint-Domingue, Magnytot, avec le premier consul, dont nous trouvons le triplicata dans les *Archives de la marine*, registre n° 181 (Saint-Domingue, 1803). Il est mentionné en marge que le primata a été confié au parlementaire qui a emmené l'amiral Latouche-Tréville, et le duplicata à la frégate la *Clorinde*.

Voici la partie utile de ces documents :

Lettre du 25 thermidor an XI (13 août 1803)... « Mais, citoyen premier consul, il m'est impossible de ne pas hésiter cet instant en signalant à vos yeux les auteurs d'un infâme complot tramé contre votre représentant en cette île, contre le capitaine général Rochambeau. Au moment où le commandement en chef passa entre ses mains, il était l'objet de la vénération et de l'enthousiasme des habitants. Dès lors l'intrigue, la cupidité et la perfidie semblent s'être réunies pour le circonvenir, pour abuser de sa confiance, pour le perdre s'il était possible. A mon arrivée, j'ai pu bientôt marquer au front les plus marquants de ses coupables entours, mais j'étais loin de m'attendre que ceux mêmes que le trop bon et trop confiant général se plaisait à me présenter comme ses meilleurs amis, comme des hommes qui lui étaient tout dévoués, étaient les chefs d'une affreuse conspiration ourdie contre lui.

« Deux généraux comblés de ses bienfaits, avancés à sa sollicitation, le général de division Clauzel et le chef d'état-major de l'armée général Thouvenot, viennent tous deux par une maladresse insigne de s'adresser à moi dans l'espoir de me rendre le lâche instrument de leur criminel projet. Deux conversations et un peu de

# PLAN DE LA BAIE DU CAP TIBURON



Auto-imp. L. Courtier, 43, rue de Dunkerque, Paris.

PLAN DE LA BAIE DE SAINT-TIBURON



ruse m'ont suffi pour tirer d'eux toute la trame. J'ai su que par leur correspondance en France ils travaillaient depuis longtemps à provoquer le rappel de leur chef et qu'ici ils avaient déjà pris des mesures pour l'embarquer par surprise. Le coup avait manqué au Port-au-Prince, mais rien n'était désespéré. Le général, livré à ses plaisirs, s'endormait dans une parfaite insouciance et le mécontentement des habitants du Cap et des troupes était à son comble. Enfin, à entendre ces deux généraux, le capitaine général était le seul auteur des désastres de cette colonie et le seul obstacle à un meilleur ordre de choses.

«Tels ont été, en substance, citoyen premier consul, les discours que je viens d'entendre il y a une heure. C'est après m'être recueilli un moment que j'ai pris la plume pour vous en instruire directement. Au moins serez-vous prévenu, et l'atrocité des conspirateurs, si elle parvient, malgré mes efforts, à exécuter cette infernale machination, ne jouira pas longtemps de son succès.

«Je vais employer tous les moyens que la prudence et l'amitié me suggéreront pour avertir et éclairer le général Rochambeau. Il me semble impossible qu'il n'entende pas le langage de ma véracité et qu'il ne se prête pas au moins à recueillir d'autres indices plus convaincants. Je veillerai sans cesse près de lui et je vous réponds, général, que mon corps lui servira de rempart.»

Un mois après, le 26 fructidor an XI (13 septembre 1803), la mesure que le préfet colonial désirait si énergiquement ayant enfin été prise, celui-ci écrit au premier consul une seconde lettre adressée directement, et que nous reproduisons ci-après :

«Enfin, après un mois d'attente et d'inquiétudes, j'ai la satisfaction de vous annoncer que le capitaine général Rochambeau vient de se délivrer des traîtres qui complotaient contre lui. Les généraux Clauzel et Thouvenot sont embarqués. Le premier passe aux États-Unis pour, de là, se rendre en France; le second se rend à l'île de Cuba avec sa famille. Je laisse au général en chef le soin de vous rendre compte des mesures qu'il a cru devoir prendre à leur égard.

«Je me bornerai, citoyen premier consul, à vous prévenir que ces deux généraux ne partent pas mes meilleurs amis. Jamais ils ne me pardonneront de leur avoir extorqué leur secret dans les deux seules conversations que j'ai eues avec eux. Trois jours après, je suis parvenu à éclairer le capitaine général sur son danger, et notre épan-

chement mutuel a cimenté entre nous une union indissoluble qui fait aujourd'hui notre force et l'espoir de toute la colonie.

« Le Ministre de la marine mettra sans doute sous vos yeux, citoyen premier consul, ma lettre particulière du 18 de ce mois. Elle servira à vous faire connaître les principes et les intrigues de quelques chefs militaires ainsi que tous les ressorts que leur perfidie a fait jouer d'abord pour établir une sorte de défiance entre le capitaine général et moi, puis pour contrarier et faire échouer les utiles opérations qu'ensemble nous avions concertées. Il est vrai que la principale de ces opérations a mis un frein à leur sordide cupidité et lui a arraché une mine féconde dont les produits tourneront désormais au profit de l'armée, jusqu'à ce que votre sollicitude paternelle nous ait fourni des moyens plus efficaces de la nourrir et de la payer. . . »

MAGNYTOT.

Quelques jours avant, le général en chef avait adressé au Grand Juge la lettre suivante :

« Vous voudrez bien, citoyen, donner de suite vos ordres pour que les scellés soient mis sur les papiers du général Clauzel, qui va être embarqué en ce moment, et sur ceux de ses aides de camp Le-verde, Rolland et Lafargue. J'ai l'honneur d'être,

D. ROCHAMBEAU. »

Il faut cependant reconnaître, à la décharge des deux généraux, que la conduite de leur chef donnait prise à de graves critiques; il suffira, pour le prouver, de citer quelques passages d'un rapport officiel fait au ministère en avril 1810 sur le général Rochambeau<sup>(1)</sup>:

Du préfet colonial Daure : « Ce général et les officiers qui l'entouraient, livrés à des femmes déhontées, disposaient suivant leur caprice, avec un despotisme et une prodigalité inouïs, de la fortune publique. L'autorité du préfet colonial était méconnue, impuissante, avilie; la liberté individuelle était foulée aux pieds, le désordre était au comble, et les plus grands désastres devaient être inévitablement la suite des excès et de la licence qui régnaient dans cette nouvelle Capoue. »

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 84.

Du grand juge Ludot : « Les juges . . . se trouveront placés dans la fâcheuse alternative de compromettre, ou leur existence en faisant leur devoir, ou leur devoir en fermant les yeux sur le brigandage. » C'est le gaspillage effréné des finances qu'il regardait comme ayant principalement contribué et devant contribuer longtemps encore à rendre vains les efforts du Gouvernement pour soumettre Saint-Domingue.

Du juge Legrand : « On ne voulait à Saint-Domingue ni ordre, ni frein, ni même de témoin importun du désordre, etc. »

On sait d'ailleurs que Leclerc avait demandé pour lui succéder un général venant de France, ne trouvant pas ceux qui étaient sous ses ordres dignes du commandement en chef.

Quelques petits bâtiments légers parvinrent à s'échapper ; la flotte d'évacuation fut conduite dans la baie de Port-Royal à la Jamaïque, où elle entra le 11 frimaire-2 décembre. A peine y fut-elle arrivée, que les Anglais violèrent la convention. « Je dois maintenant, écrit Rochambeau au ministre <sup>(1)</sup>, vous faire connaître hautement la turpitude du commodore Loring et la nouvelle tache dont il vient de couvrir la nation anglaise en violant ouvertement la convention qui devait lui paraître d'autant plus sacrée qu'il n'avait pas eu l'honneur de nous prendre et que nous nous étions constitués prisonniers sur parole et sur la foi des traités. Eh bien ! le commodore Loring, sans avoir égard à la convention que le capitaine Bligh, chargé de ses pleins pouvoirs, venait de signer, sans aucun ménagement pour l'honneur de sa nation, a ordonné de forcer et visiter les malles des généraux et officiers de l'armée et d'en soustraire l'argent trouvé au delà de 2 à 300 gourdes. J'ai protesté contre cette infamie en la laissant consommer par force sur mes effets comme sur ceux des officiers de l'armée de Saint-Domingue et des pauvres habitants réfugiés sur le convoi. J'ai l'extrême satisfaction de vous an-

(1) Lettre écrite de la Jamaïque le 6 décembre 1803, dans laquelle il rend compte à Decrès de sa capitulation forcée. *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1803, carton n° 72.

noncer que les visiteurs ont trouvé à peine un mois de solde<sup>(1)</sup> donné la veille du départ à l'armée de Saint-Domingue prise au dépourvu et que la rapacité du commodore Loring a été déçue. Un déshonneur éternel en restera à ce *brigand naval* et à la marine anglaise. Je le cite au Gouvernement français et à l'Europe entière comme fauteur du viol le plus manifeste du droit des nations. Je dois finir en vous observant que ce lâche commodore n'a pas osé, pendant six mois de croisière devant le Cap, tirer un seul coup de canon sur aucun de nos forts, dont il a eu soin de se tenir constamment à distance respectueuse<sup>(2)</sup>. Je ne crois pas l'amiral Duckworth étranger à ces indignités.

« Le Môle est en danger, la partie espagnole doit tenir encore quelque temps. Tel est le résultat de l'abandon dans lequel Votre Excellence nous a laissé depuis sept mois.

« Je ne sais le temps que je resterai ni où j'irai, puisqu'il paraît qu'on a pris le parti de violer tous les articles de l'accord fait entre nous. Votre Excellence a le champ libre pour exercer des représailles sur les Anglais détenus en France. »

Le lieutenant de vaisseau Babron, dans le journal déjà cité, donne d'intéressants détails sur les circonstances de cette évacuation :

« Loin d'observer la capitulation, dit-il, les indigènes nous pressaient de plus en plus. Il ne restait, le 6 au soir, que la 11<sup>e</sup> à terre qui gardait les forts, tout le reste était embarqué, ainsi qu'une quantité immense d'effets sur les transports. . .

« Le 7, la 11<sup>e</sup> s'embarqua vers 9 heures du matin ; à 9 heures

(1) Les Anglais s'attendaient, paraît-il, à trouver des sommes énormes emportées de Saint-Domingue.

(2) Ce reproche de lâcheté personnelle n'est pas fondé : devant tous les autres ports et sur tous les points de la colonie, les Anglais s'en tenaient de même au blocus, évitant de risquer un seul homme dans une attaque où un combat quelconque. Cette attitude générale devait certainement être imposée par des ordres supérieurs.

et demie, l'armée indigène fit son entrée dans la ville au son d'une bruyante musique; une colonne de 2.000 nègres fila de suite sur les forts de Saint-Joseph, du Grigris et de Picolet. Bientôt après leur étendard y fut déployé; d'autres corps étaient dispersés en ville et s'y comportaient avec la plus grande arrogance. Sur la cale, occupé à accélérer le dernier embarquement, j'y fus insulté par les nègres; à 10 heures et demie, je revins à bord; la brise était du large et forte, on avait compté peut-être trop facilement sur une prolongation de 8 jours qu'on avait sollicitée et que l'on promit. Si elle avait été accordée, peut-être eussions-nous pu échapper, au déclin de la lune, aux Anglais. Il faut croire qu'ils le craignirent, car nous fûmes déçus. Il est probable qu'ils travaillèrent le général indigène, qu'ils lui firent part de la menace du général Rochambeau de brûler les frégates et bâtiments de la rade, de descendre à Caracol avec tout son monde et de forcer sa retraite sur Santo-Domingo<sup>(1)</sup>. Quel qu'en fut le motif, il vint à bord de la *Surveillante*, vers 1 heure et demie après midi, un aide de camp de Cristophe qui nous apporta l'ordre de sortir sur-le-champ de la rade, sans quoi on allait tirer sur nous à boulets rouges. Nous avions vu dès le matin les fourneaux allumés. Le commandant Barré descendit à terre aussitôt avec le chef de brigade Duvyrier et l'adjutant Boyer, afin d'obtenir, s'il était possible, une prolongation, vu que la capitulation n'était pas expirée; à force de persuasion, on accorda deux heures.

« Les Anglais avaient tout prévu, car, pendant que le commandant Barré était à terre, les capitaines anglais Bligh et Perkins du vaisseau le *Thésée* et de la frégate la *Tartare* vinrent à bord chargés de pouvoirs. Le général Rochambeau pour

(1) On a reproché au général Rochambeau de n'avoir pas exécuté cette menace. S'il avait rejoint Santo-Domingo avec ce qui lui restait de troupes, il eût apporté à cette place un appoint de défenseurs éprouvés qui eût peut-être pu modifier, au profit de la France, les événements qui vont se dérouler dans la partie espagnole de l'île.

sauver 4.000 hommes et n'ayant plus à choisir autorisa le commandant Barré et le général Boyer à signer la capitulation ci-jointe qui, vu notre cruelle position, était aussi honorable qu'on le pouvait espérer. A cette condition, ces messieurs s'engagèrent à obtenir qu'on ne tirerait pas. Ils furent à terre où l'un d'eux, *Parkins, homme de couleur, avait dîné incognito*, et tout s'arrangea.

« Le 8 frimaire, à 5 heures du matin, toute l'armée eut l'ordre d'appareiller par une brise de terre assez faible, la *Surveillante* à la tête. A 7 heures, nous étions par le travers de Picolet; les parapets et les bastions du fort étaient hérissés de nègres, plusieurs blancs y furent remarqués; ils avaient les mèches allumées, les canons détapés. Mille voix nous accablèrent des invectives les plus outrées. « Allez, allez, brigands de Français, nous dirent-ils, allez sur l'Océan, puisse-t-il vous engloutir; ce soir, nous allons noyer vos malades et vos blessés si vous ne nous rendez pas sur-le-champ les chefs Lahelinais et Gagnet, ces traîtres à leur cause. » Ces deux nègres nous avaient fidèlement servis et nous les amenions. J'étais dans la batterie, que je commandais, et je fus obligé d'user de violence pour empêcher nos canonniers de tirer sur ces brigands. — A 7 heures et demie, étant près du commodore anglais, nous tirâmes notre volée à boulet et le pavillon fut amené. A 11 heures, nous étions amarinés, ainsi que le brick le *Cerf*. Nous avons eu du calme dans les passes et nous nous aperçûmes que la brise manqua à la frégate la *Clorinde* qui nous suivait; à 10 heures, nous la vîmes échouée sous la batterie Saint-Joseph; elle fut forcée d'arborer le pavillon anglais pour éviter les boulets rouges des nègres qui étaient déjà rassemblés en grand nombre sur la plage, prêts à recevoir les naufragés à coups de fusil. Les Anglais l'ont remise à flot, et elle arriva quelques jours après nous à la Jamaïque. . .

## CHAPITRE IX.

BELLE DÉFENSE ET ÉVACUATION HARDIE DU MÔLE. — MORT HÉROÏQUE DE NOAILLES. — COUP D'OEIL SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPÉDITION.

---

*Noailles chargé de la défense du Môle.* — Après la capitulation du Cap, une seule place tenait encore dans la partie française de la colonie, celle du môle Saint-Nicolas, dont la défense était confiée au brave général de brigade Louis Noailles. Le général Rochambeau lui avait confié, au commencement de fructidor (fin d'août 1803), le commandement de la division de droite du Nord, et Noailles, trompant la vigilance des croiseurs anglais, avait été assez heureux pour pénétrer dans la place du Môle. Il avait trouvé la place dans le plus grand état de détresse, la garnison affaiblie par la maladie et réduite à quelques jours de vivres; il ne restait en caisse que la faible somme de 10,000 francs; les magasins d'habillement étaient vides, la rade déserte et les habitants partis.

Il porta aussitôt sa sollicitude sur l'approvisionnement des troupes; il envoya des officiers avec des lettres pressantes au gouverneur de l'île de Cuba, il écrivit au citoyen Pichon, agent de la République aux États-Unis, comptant sur son zèle et sur l'influence dont il disposait dans ce pays. Il fit part au général en chef de ses besoins en argent, approvisionnements et munitions; il ne reçut que de vaines promesses. Aussi pouvait-il écrire au ministre à la date du 10 brumaire an XII (1<sup>er</sup> novembre 1803)<sup>(1)</sup> : « Depuis trois

<sup>(1)</sup> Lettre « à S. E. le général Decrès, Ministre de la marine et des colonies ». *Archives des colonies, Saint-Domingue, 1803, carton n° 72.*

mois je suffis à tous les services sans avoir pu obtenir un secours malgré mes demandes réitérées. . . Quelques troupes des garnisons de Jérémie, Saint-Marc et Port-au-Prince, au nombre de 300 hommes, ont été renvoyées au Môle après avoir été prises, pillées et désarmées par les Anglais. J'ai fait réparer de vieux fusils, j'y ai fait travailler sans relâche, et tous les soldats sont armés. Les hôpitaux, dans la plus grande misère, n'offraient aux malheureux, au lieu de secours, que la certitude de la destruction. Ne pouvant rien pour eux, je me suis décidé à faire partir les malades pour la France : 500 et quelques ont été embarqués sur le brick américain *Express*<sup>(1)</sup>.

« Toute communication devenant impossible avec le Cap, n'ayant plus rien à espérer, j'ai employé tous mes efforts à augmenter la défense de la place, j'ai perfectionné les retranchements existants et fait établir de nouveaux ouvrages. J'ai amélioré notre position, qui jusqu'à ce moment n'avait été combinée que contre une attaque de vive force, et je suis déterminé à la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

« Les Anglais, croyant trouver ici la même facilité qui leur a été offerte dans plusieurs places de la colonie, m'ont adressé des propositions que j'ai l'honneur de vous communiquer avec ma réponse, et j'ai la satisfaction de vous assurer que toutes mes troupes ont partagé les sentiments que j'ai exprimés. »

*Première sommation.* — Le texte anglais de la sommation adressée à Noailles, le 21 octobre 1803, par le capitaine John Bligh, du vaisseau le *Theseus*, se trouve en effet annexé à cette lettre. Conçue dans les termes les plus courtois et les plus modérés, elle exprime l'idée que le général français, à bout de vivres et attaqué par les troupes nombreuses de

(1) Noailles avait donc reçu pendant le siège 300 hommes et en avait expédié 500 : différence en moins, 200.

noirs qui venaient de prendre Port-au-Prince, jugerait bon d'évacuer la place sur les vaisseaux de guerre anglais qui se trouvaient dans la rade.

La réponse de Noailles est également courtoise, mais très ferme.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre obligeante dont Votre Excellence m'a honoré sous la date du 21 octobre.

« Je suis très sensible aux sentiments de générosité qu'elle contient et à la délicatesse de leur expression.

« La situation du Môle relativement aux subsistances est plus favorable que celle qui a été présentée à Votre Excellence.

« Quant aux brigands, nous n'en comptons pas le nombre.

« Il ne m'est donc pas possible d'écouter les propositions que Votre Excellence m'a adressées. Je ne doute pas que je trouve dans tous les temps dans la nation anglaise les sentiments qui dirigent les peuples civilisés, et les communications que j'ai eues avec elle m'assurent que, dans aucune circonstance, ceux qui la représentent ne voudront s'en écarter.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.

NOAILLES. »

Indépendamment de cette sommation, les noirs avaient cru devoir, à peu près en même temps, en adresser une au général, mais Noailles ne daigna pas leur répondre.

Dès lors ils ne cessèrent de tirer sur les ouvrages de la défense, ayant établi sur des mornes jugés inaccessibles des batteries dont le feu plongeait dans ses retranchements. Toutefois Noailles les fit contrebattre par son artillerie et parvint plusieurs fois à éteindre leur feu.

« Telle est, citoyen ministre, dit-il en terminant sa lettre du 10 brumaire, la situation du poste que je commande : bloqué par les Anglais, assiégé par les noirs et par environ 700 blancs et 70 artilleurs. Sans espoir d'aucun secours,

nous ferons tout ce que le devoir et l'honneur peuvent inspirer pour conserver le poste important que nous défendons, prouver notre attachement au Gouvernement et mériter la bienveillance du Premier Consul.»

Noailles et ses braves compagnons ne devaient pas faillir à cette fière promesse. Jusqu'à la chute du Cap, ils repoussèrent vaillamment toutes les attaques des assaillants; cependant le port était dépourvu de navires et les troupes craignaient, à juste titre, de se voir abandonner. Noailles écrivit alors à San-Iago de Cuba aux commandants des bâtiments de l'État qui s'y étaient réfugiés, les invitant à venir partager les dangers de la garnison et «la gloire qu'elle espérait acquérir». Ceux-ci ne s'étant pas rendus à son invitation, il dut s'adresser à des Américains et à des Espagnols; grâce à leur assistance, il put faire vivre et conserver à l'État les troupes qu'il commandait et assurer en même temps, quand le moment serait venu, la retraite des habitants fidèles à la République.

Cependant, après la capitulation du Cap, il allait voir se réunir contre lui la totalité des forces de l'insurrection; la lutte devenait désormais tellement disproportionnée qu'elle ne pouvait que se terminer à bref délai par l'écrasement de la garnison française de la place.

*Nouvelles sommations.* — Dessalines, aussitôt après la capitulation de Rochambeau, s'empessa, du reste, de lui envoyer une sommation ainsi conçue :

Au quartier général,  
le 5 frimaire an XII (25 novembre 1803).

«Le général en chef de l'armée indigène au général de Noailles, commandant les forces françaises au Môle<sup>(1)</sup>.

«Général, le général en chef Rochambeau a capitulé le

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue 1803, carton n° 72,

28 brumaire (18 novembre) pour la reddition du Cap, qui doit m'être remis le 8 courant (28 novembre).

« L'adjutant-commandant Duveyrier, chargé de signer les articles de la capitulation, m'a prévenu que des ordres avaient été donnés de la part du général Rochambeau pour l'évacuation du Môle.

« Pour éviter l'effusion du sang, pour épargner les habitants du quartier soumis à votre commandement, il est instant que je sache si vos intentions sont conformes aux dispositions du général Rochambeau.

« J'ai l'honneur de vous saluer. DESSALINES. »

Le général de Noailles s'empressa de lui faire parvenir la réponse suivante, aussi prudente que ferme et modérée :

Au quartier général du Môle,  
le 7 frimaire an XII (27 novembre 1803.)

« Louis Noailles, général de brigade, au général en chef de l'armée indigène.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée sous la date du 5 frimaire, par laquelle vous m'informez que le général en chef Rochambeau a capitulé le 28 brumaire pour la place du Cap et que dans cette capitulation est comprise la place du Môle.

« Je n'ai reçu aucun avis, aucun ordre du général en chef relatifs à ce que vous m'annoncez; dès qu'il m'aura fait connaître ses intentions à l'égard du Môle, je prendrai soin de vous informer de mes dispositions; elles seront toujours conformes à celles que vous manifestez d'éviter l'effusion inutile du sang. »

« Je vous salue. NOAILLES. »

« P. S. — Je vous demande de me faire parvenir les ordres du général en chef Rochambeau. »

Deux jours après avoir ainsi répondu à la sommation de Dessalines, le général de Noailles en reçut une autre du

commodore anglais Lorring. Il convoqua alors le chef de brigade commandant la 31<sup>e</sup>, les commandants de la 86<sup>e</sup> et de la légion de Saint-Domingue, le commandant de la place, les commandants de l'artillerie et du génie et le plus ancien capitaine de chaque corps; il leur donna lecture d'une lettre du général Boyé, chef de l'état-major général, qu'il venait de recevoir et lui annonçait que les instructions dernières de Rochambeau l'engageaient à tenir à son poste jusqu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire, *autant que la force de la garnison et l'état des approvisionnements le permettraient*. Il leur communiqua ensuite la sommation anglaise datée du 2 décembre 1803 et ainsi conçue :

« Monsieur, la reddition de la garnison et de tous les bâtimens de guerre et navires marchands du Cap français à S. M. B. me persuade que vous ne pouvez pas conserver longtemps la possession du môle Saint-Nicolas. En conséquence, je vous offre cette occasion de capituler avec votre garnison, et par ce moyen vous éviterez la misère inséparable d'un blocus. Je vous envoie le capitaine Ross de la frégate la *Désirée*, qui recevra votre réponse<sup>(1)</sup>.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

LORRING. »

*Évacuation du Môle.* — Après cette communication, le général Noailles dit que le mot capitulation et l'engagement de ne plus servir son pays ne pouvaient convenir à ceux qui, après avoir supporté les plus fortes privations et les plus grandes fatigues, avaient repoussé l'ennemi et étaient restés les derniers Français dans la colonie; que l'idée de livrer ses armes à l'ennemi ne pouvait être admise et que, guidé par cette pensée, il avait répondu au commodore : « Monsieur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré sous la

(1) Cette sommation était plus raide et moins courtoise que celle précédemment envoyée par le capitaine Bligh.

date du 10 frimaire; je désire que vous me fassiez connaître les termes auxquels vous m'offrez de traiter avec vous. »

Le général demanda alors aux officiers qu'il avait réunis à cet effet, officiers supérieurs et capitaines les plus anciens de chaque corps, s'ils avaient des observations à présenter au sujet de cette réponse; il ne leur dissimula pas d'ailleurs qu'il ne restait plus *que pour dix jours de vivres*, que l'arsenal était dépourvu de pierres à fusil et de mèche et qu'il ne restait plus d'espoir de secours; il ajouta qu'il y avait un moyen de conserver à la patrie la garnison du Môle et d'ôter aux brigands la possibilité de défendre la place qui leur serait laissée si, de nouveau, la France voulait s'en emparer; à cet effet, il fallait désarmer tous les forts, emporter l'artillerie en bronze, enclouer celle en fer, briser les affûts, emporter les poudres et détruire tout objet de guerre, s'embarquer dans le plus court délai, traverser dans l'ombre de la nuit la croisière anglaise et se rendre dans les ports neutres.

Ayant consulté à huis clos chacun des officiers présents, et chacun ayant émis son avis, l'évacuation dans le plus bref délai a été décidée à l'unanimité, et ont signé : « Aubin, Monnier, Boulan, Legal, capitaines; Vernier, Sault, Miocque, Bouret, Heurteaux, Joannon, chefs de bataillon; Aussenac, chef de brigade; Bertaud, chirurgien en chef; Gillet, commandant du génie; Vaugrigneuse, commandant de l'artillerie, et Noailles, général de brigade<sup>(1)</sup>. »

La proposition hardie de Noailles ayant été acceptée à l'unanimité par ses officiers, le général s'empressa de la mettre à exécution. La conférence avait été tenue le 12 frimaire; dès le 13, toutes les pièces de gros calibre étaient enclouées et mises hors de service; les pièces en bronze furent réservées ainsi que 26 milliers de poudre; le reste des poudres fut jeté à la mer.

(1) Procès-verbal de la délibération. *Archives des colonies*, carton n° 72 déjà cité.

Le brave Noailles fit embarquer toutes ses troupes en plein jour, sous les yeux des brigands et d'une frégate anglaise qui était dans la passe du Môle; les troupes se disputaient l'honneur de tenir dans les derniers postes pendant l'embarquement. « Il n'est pas demeuré au Môle un seul individu qui ait manifesté le désir de le quitter, écrit Noailles au Ministre de la marine et des colonies <sup>(1)</sup>. Il ne restait personne sur le rivage quand je me suis rendu à bord avec le commandant de la place, celui du génie, de l'artillerie et mon état-major.

« J'ose affirmer qu'il n'y a pas un militaire, pas un habitant, pas même un esclave qui se plaigne du traitement qu'il a reçu au Môle pendant que j'ai commandé cette place <sup>(2)</sup> et qui n'assure que tout a été mis en œuvre pour conserver ce poste important à la République. »

Un état du personnel embarqué, lors de l'évacuation du môle Saint-Nicolas, sur les navires affrétés par le général Noailles en vertu d'un contrat passé avec un négociant américain, fait connaître la composition exacte de cette héroïque garnison; nous le reproduisons ci-dessous :

31<sup>e</sup> demi-brigade, 760 hommes; certifié, le chef de bataillon, Aussenac.

Légion de Saint-Domingue, 449 hommes; certifié, le chef de bataillon, Vernier.

86<sup>e</sup> demi-brigade, 150 hommes; certifié, le chef de bataillon, Boulan.

Artillerie et sapeurs, 307 hommes; certifié, le capitaine des sapeurs, Vander Benjamin.

Compagnie des guides à pied, 80 hommes; certifié, le capitaine des guides, Halin.

<sup>(1)</sup> Lettre datée de Baracoa, île de Cuba, le 22 frimaire an XII. — Carton n<sup>o</sup> 72 déjà cité.

<sup>(2)</sup> Il est peu de généraux de l'armée de Saint-Domingue qui eussent pu signer une semblable déclaration.

Troupes polonaises, 72 hommes; certifié, le chef de bataillon de la 86<sup>e</sup>, Boulan.

État-major et guides à cheval, 25 hommes; certifié, l'aide de camp du général, de la Huize.

Administration de la marine, 12 hommes; certifié, le commissaire de la marine, Maupassant.

Gardes nationaux, femmes, enfants et officiers isolés, 350 hommes; certifié, le commandant de la place, Joannon.

Malades de divers corps, au dépôt, 26 hommes; certifié, le directeur de l'hôpital, Prunier.

Au total, 2.231 hommes.

D'autre part, un procès-verbal qui constate la destruction des munitions de guerre confectionnées existant dans les batteries de la place et la mise hors de service de toutes les pièces en fonte dans la journée du 13, certifie en outre que ce même jour toute l'artillerie en bronze de la place, « consistant en un mortier de 8 pouces, un obusier de 6 pouces, 8 canons de 4 livres et 3 d'une livre, a été embarquée, avec l'approvisionnement en gargousses et cartouches à canon et 20 milliers de poudre, sur divers bâtiments qui ont emporté toute cette artillerie dans la nuit du 13 au 14 frimaire <sup>(1)</sup> ».

A ce moment, le convoi venant du Cap, composé des navires de guerre anglais et des navires français de toute espèce qui s'étaient trouvés sur la rade de cette ville au moment de la capitulation, se trouvait précisément en vue du Môle où il avait rejoint les bâtiments anglais chargés du blocus de cette ville. Noailles résolut alors de profiter de l'obscurité de la nuit pour sortir avec les sept navires sur lesquels il avait fait embarquer la garnison et les habitants désireux de suivre le sort de l'armée française; son plan était de se mêler aux nombreux bâtiments du convoi avec lesquels les siens seraient facilement confondus, et de s'évader avec ces derniers pendant la nuit même. Ce projet hardi fut parfaitement exécuté;

(1) *Archives des colonies*, carton n° 72 déjà cité.

Noailles eut le bonheur d'échapper à l'ennemi et d'arriver dans l'île de Cuba avec ses sept bâtiments.

Ainsi tomba la dernière place occupée par nos armées dans la partie française de Saint-Domingue. La défense longue et héroïque du Môle et son évacuation hardie sans capitulation font le plus grand honneur au général Noailles et forment un contraste consolant avec la pitoyable défense de Port-au-Prince, où nous avons vu successivement deux généraux, Sarrasin et Fressinet, s'enfuir sans songer à autre chose qu'à leur sécurité personnelle, et un troisième, Lavalette, livrer à l'ennemi la place et les forts intacts avec les magasins remplis de munitions.

*Lettre de Noailles au ministre.* — Le général Noailles, arrivé à Baracoa, dans l'île de Cuba, écrit au ministre Decrès pour lui rendre compte de son évacuation. Nous citerons quelques passages de sa lettre dans laquelle il juge assez sévèrement, et non sans raison, quelques-uns des derniers actes de la défense à Saint-Domingue<sup>(1)</sup> :

... « L'adjutant-commandant Lavalette a capitulé à Port-au-Prince ayant, à ce qu'on assure, des vivres pour six mois; il a laissé aux brigands 100 bouches à feu, 85 milliers de poudres et tout un train d'artillerie. Le général en chef lui avait ordonné d'évacuer son artillerie sur le Môle; il a refusé de le faire. Il en a été ainsi des effets d'habillement et d'équipement qu'il a envoyés directement à New-York, sans avoir permis au capitaine du bâtiment américain qui en était chargé, d'en donner reçu au garde-magasin. L'adjutant-commandant Lavalette a refusé même de m'envoyer des pierres à fusil.

« Le chef de bataillon Danlion a laissé au pouvoir des brigands les troupes qu'il commandait à la Tortue.

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, 1803, carton n° 72 déjà cité.

« Je ne sais pas déguiser ma pensée : connaissant l'opinion du capitaine général sur la capitulation de Port-au-Prince qui a entraîné celle du Cap et du Môle, je n'ai pas cru, étant au service de la République, devoir communiquer ou faire une demande de troupes à celui dont la conduite devait entraîner d'aussi grands malheurs<sup>(1)</sup>. Je me suis donc adressé au second officier de Port-au-Prince, le chef de brigade Lux, pour obtenir un supplément de 600 hommes de troupes, en lui disant que les nouveaux combats qu'ils auraient à livrer effaceraient l'impression qu'avait faite la *honteuse capitulation de Port-au-Prince*. Le colonel Lux, qui avait eu la complaisance de signer cette capitulation, a eu la faiblesse de remettre ma lettre au citoyen Lavalette. 1.000 hommes de troupes, qui auraient dû se réunir à celles du Môle, sont restés, à très grands frais, inactifs à Sanlago de Cuba. . .

« Relativement aux subsistances, j'ai correspondu avec le gouverneur de la Havane, avec ceux de Cuba et de Baracoa, le commissaire de Charleston et le commissaire Pichon. Les autorités espagnoles m'ont refusé toute espèce de secours. Ceux que m'avaient adressés le commissaire de Charleston ont été à Baracoa ou aux brigades, et je n'ai pas eu de nouvelles du commissaire Pichon. J'ai écrit au gouverneur de la Havane qu'il aurait, ainsi que son gouvernement, à se reprocher la perte de la colonie de Saint-Domingue.

« J'appelle votre attention, citoyen ministre, sur ces faits, parce que, à titre d'alliée, la République peut tirer un grand avantage :

« 1° De ce que la partie de Saint-Domingue appartenant à l'Espagne lui a été remise en état d'insurrection ;

« 2° De ce qu'elle a refusé à la République les moyens de la conquérir.

<sup>(1)</sup> Le général Lavalette était alors à la Havane et la plus grande partie de l'ancienne garnison de Port-au-Prince se trouvait avec lui dans l'île de Cuba.

« Je fournirai toutes les pièces qui paraîtront nécessaires pour le prouver, et je vous propose d'insérer dans les papiers publics un paragraphe venant de Saint-Domingue qui annonce, comme une des causes de la perte de la colonie, la conduite de notre alliée pendant la conduite de cette île. » Peut-être ces récriminations contre l'Espagne sont-elles un peu exagérées, mais elles démontrent que le vaillant soldat qu'était Noailles pouvait à l'occasion se doubler d'un diplomate.

*Mort héroïque de Noailles.* — Noailles ne resta pas longtemps à Baracoa; il fit armer un bâtiment, le chargea de troupes et fit route pour la Havane; ayant rencontré en route une corvette anglaise, au lieu de chercher à fuir, il fit cacher ses soldats, hissa le pavillon anglais et continua tranquillement sa route. « Le capitaine de la corvette le héla pour savoir d'où il sortait; il répondit, dans la langue anglaise, qu'il connaissait parfaitement, *de la Jamaïque*. Le capitaine lui dit qu'il en venait également, et qu'il avait ordre d'établir sa croisière dans ces parages pour s'emparer d'un bâtiment à bord duquel se trouvait le général Noailles. Ce dernier lui dit qu'il avait même mission et qu'ils ne se perdraient pas de vue.

« Méditant alors dans la nuit d'attaquer cette corvette à laquelle il n'était pas suspect et de s'en emparer à l'abordage, il exécuta cette audacieuse entreprise et monta le premier à bord à la tête de ses grenadiers. Un combat terrible s'ensuivit; chaque homme se battit corps à corps avec un ennemi, et ce brave militaire, tout couvert de blessures, eut la gloire de faire arborer le pavillon français à bord de la corvette dont il s'empara, et de la conduire à la Havane. Mais, blessé à mort, il ne vécut que peu de jours dans ce port et mourut avec les regrets de l'armée <sup>(1)</sup>. »

(1) Laujon, *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue*, déjà cité.

Ces regrets étaient mérités, car Noailles, par sa ténacité dans la défense du Môle et sa hardiesse habile dans l'évacuation autant que par cette audacieuse capture d'une corvette anglaise, avait révélé les qualités d'un remarquable homme de guerre. Il n'était arrivé qu'à la fin de cette malheureuse expédition de Saint-Domingue; mais ce qu'il a fait dans le peu de temps où il a pris part à la campagne suffit à le classer parmi les meilleurs des généraux français qui y ont été employés. Il était digne de l'honneur d'avoir, le dernier, tenu le drapeau français dans notre colonie de Saint-Domingue.

*Coup d'œil sur l'ensemble de l'expédition.* — Ainsi cette expédition considérable que Bonaparte avait d'abord confiée à son beau-frère et pour laquelle la France avait sacrifié 40.000 hommes se terminait par un désastre militaire et par la perte de la colonie.

On conçoit que Napoléon, à Saint-Hélène, ait fait, comme nous l'avons signalé au début de ce récit, son *mea culpa* sur cette malencontreuse entreprise. Il eût fallu laisser Toussaint-Louverture gouverner son pays pour le compte de la France. Notre colonie eût été changée, de fait, en un *protectorat* qui aurait pu durer indéfiniment. Si ce mot nouveau n'était pas encore employé à cette époque, l'intelligence de Toussaint avait déjà créé le régime auquel il devait s'appliquer plus tard. « Je gouvernerai Saint-Domingue pour la France, disait ce nègre de génie, et le Premier Consul m'enverra quelqu'un pour parler avec moi. » Ce quelqu'un, c'eût été ce qu'on appelle aujourd'hui un résident général, et le régime du protectorat est nettement défini dans cette phrase si simple, on pourrait presque dire si naïve de Toussaint-Louverture. Lui seul, d'ailleurs, était capable de tenir dans l'obéissance Dessalines et les autres chefs noirs, et peut-être eût-il réussi, avec l'appui de la France, à fonder définitivement un état de choses dont il avait la conception très nette.

Que de maux il eût alors évités à la France et à son pays !  
Que de ruines, d'incendies et de massacres il eût épargnés  
à la colonie !

Le lugubre tableau que donne à la fin de son ouvrage le  
général Pamphile de Laëroix fournit, à cet égard, d'utiles  
enseignements ; nous le reproduisons ci-dessous :

ÉTAT DES PÉRTES FAITES À SAINT-DOMINGUE  
PENDANT LE COMMANDEMENT DU CAPITAINE GÉNÉRAL LEGLERC  
DANS L'ESPACE DE NEUF MOIS.

Habitants de tout sexe égorgés par les ordres de Toussaint-Louverture.....	3.000 hommes.
Officiers de tout grade morts dans les combats ou de maladies.....	1.500
Officiers de santé morts de maladie.....	750
Soldats tués à la guerre.....	5.000
Soldats morts de maladie.....	20.651
Marins militaires morts dans les combats ou de maladie.....	8.000
Marins du commerce morts dans les combats ou de maladie.....	3.000
Employés militaires et civils morts dans les com- bats ou de maladie.....	2.000
Hommes isolés accourus dans la colonie pour y faire fortune.....	3.000
Habitants morts dans les combats.....	800
Habitants morts de maladie ou de fatigue dans le service militaire.....	1.800
Noirs et hommes de couleurs tués par la guerre.	7.000
Noirs et hommes de couleur morts de maladie ou de fatigue.....	2.000
Noirs et hommes de couleurs noyés ou tués dans des assassinats juridiques.....	4.000
TOTAL DES PERTES.....	<u>62.481</u> hommes.

Il importe de remarquer que ces chiffres se rapportent  
seulement aux *neuf premiers mois de l'expédition* et que la durée

de l'expédition s'est prolongée encore pendant une année entière. On peut donc hardiment doubler le chiffre obtenu ci-dessus pour avoir le chiffre total des pertes qu'elle a occasionnées, et on arrive ainsi au chiffre de 125.000 personnes ayant perdu la vie.

RÉCAPITULATION DES TROUPES FRANÇAISES  
ENVOYÉES À SAINT-DOMINGUE.

On a eu occasion, dans la deuxième partie de cette histoire, d'indiquer la composition de la première expédition partie avec le général Leclerc et dont l'effectif se montait à 21.883 hommes.

Les renforts expédiés de France peuvent être divisés en deux autres expéditions : l'une, arrivée peu de temps avant la mort du général Leclerc, comprenait un effectif de 9.018 hommes.

L'autre, arrivée pendant le commandement du général Rochambeau, s'élevait au chiffre de 12.138 hommes.

Il est superflu de rappeler qu'aucune de ces expéditions n'est arrivée en bloc et que les navires qui les composaient, partis des différents ports de la France depuis Dunkerque jusqu'à Toulon, et même de la Corse, de l'Italie, de l'Espagne et de la Hollande, voyageant d'ailleurs dans des conditions différentes et ne partant pas en même temps, sont arrivés dans la colonie à des dates différant de plusieurs mois pour chaque expédition. Quoi qu'il en soit, le total des troupes qui ont successivement formé l'armée française de Saint-Domingue s'élève exactement au chiffre de 43.039 hommes<sup>(1)</sup>.

(1) D'après les annexes au rapport de Rochambeau. Il y a lieu de remarquer que plusieurs généraux de brigade (comme Brunet et Clauzel) ont été promus généraux de division pendant la campagne, et plusieurs adjudants-commandants promus généraux de brigade (de Lacroix, Darbois, J. Boyé, etc.).

ÉTAT DES OFFICIERS GÉNÉRAUX ET ADJUDANTS-COMMANDANTS  
EMPLOYÉS À L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE.

*1<sup>re</sup> Expédition.*

Leclerc, général en chef; Dugua, général de division, chef d'état-major; Daoust, adjudant-commandant, sous-chef d'état-major.

*Généraux de division.*

Rochambeau, Desfourneaux, Hardy, Boudet, Debelle.

*Généraux de brigade.*

Brunet, Kerversau, Humbert, Deveaux, Salme, Pierre Boyer, Lalance, Le Doyen, inspecteur aux revues, Clauzel, Fressinet<sup>(1)</sup>.

*Adjudants-commandants.*

Lavalète, Andrieux, Desplanques, Dormenand, Luthier, de Lacroix, Perrin, Darbois, Sabès, Dampierre, Claparède, Izard, Gillivieux, Valette.

*2<sup>e</sup> Expédition.*

*Généraux de division.*

Quantin, Desbureaux.

*Généraux de brigade.*

Dutruy, Clément, Jablonowsky, Meyer, Saint-Martin, Dubarquier.

*Adjudants-commandants.*

Dumont, Urbain Deveaux, Cravey.

*3<sup>e</sup> Expédition.**Généraux de brigade.*

Tholouzé, Poinsot, Morgan, Sarrazin, Spital.

*Adjudants-commandants.*

Ramel, Merk, Duveyrier.

*Expéditions particulières.**Généraux de division.*

Watrin, Lapoype.

*Généraux de brigade.*

Pageot, Ferrand, Louis Noailles.

*Adjudants-commandants.*

Jacques Boyé, Jacqueleu, David.

Au total : 11 généraux de division, 24 généraux de brigade, 24 adjudants-commandants<sup>(1)</sup>.

D'autre part, le général Pamphile de Lacroix donne à la fin de son ouvrage, publié en 1820, un état nominatif de la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1819, des officiers généraux qui ont pris part à la guerre de Saint-Domingue. Ce document nous paraît offrir assez d'intérêt pour être reproduit ici et rapproché du précédent :

## ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE DE SAINT-DOMINGUE.

Leclerc, capitaine général, mort de la fièvre jaune.

*Généraux de division.*

Dugua, chef de l'état-major général, mort de la fièvre une.

<sup>(1)</sup> Arrivés après le commencement des opérations.

Debelle, mort de la fièvre jaune.  
 Hardy, mort de la fièvre jaune.  
 Watrin, mort de la fièvre jaune.  
 Boudet, mort subitement après la bataille de Wagram.  
 Rochambeau, tué à la bataille de Leipzick.  
 Quantin, mort de maladie en France.  
 Thouvenot, mort de maladie en France.  
 Clauzel, en exil.  
 Desfourneaux, en retraite.  
 Desbureaux, en retraite.  
 Lapoype, en retraite.  
 Brunet, en retraite.  
 Au total : 14 généraux de division.

*Généraux de brigade.*

aint-Martin, commandant en chef de l'artillerie de l'armée, mort de la fièvre jaune.  
 Pambour, commandant en chef de l'artillerie de l'armée, mort de la fièvre jaune.  
 Tholosé, commandant le génie de l'armée, mort de la fièvre jaune.  
 Le Doyen, inspecteur en chef aux revues, mort de la fièvre jaune.  
 Clément, mort de la fièvre jaune.  
 Dampierre, mort de la fièvre jaune.  
 Deplanque, mort de la fièvre jaune.  
 Jablonowsky, mort de la fièvre jaune.  
 Von der Weid, mort de la fièvre jaune.  
 Mayer, mort de la fièvre jaune.  
 Darbois, mort de la fièvre jaune.  
 Léveillé (nègre), mort de la fièvre jaune.  
 Lavalette, mort naufragé en se rendant à Santo-Domingo.  
 Noailles, tué à l'abordage d'un bâtiment anglais.

Ferrand, s'est tué sur le champ de bataille en voyant les milices espagnoles entrer en défection.

Rigaud (mulâtre), mort à Saint-Domingue.

Salme, tué en Catalogne.

Humbert, errant en Amérique.

Dutruï, en retraite.

Devaux, en retraite.

Kerversau, en retraite.

Dubarquier, en retraite.

Sarrasin, mort civilement, comme bigame.

Boyer, lieutenant général.

Fressinet, lieutenant général.

Claparède, lieutenant général.

D'Hémin, lieutenant général.

Pageot, lieutenant général.

Pamphile de Lacroix, lieutenant général.

Au total : 29 généraux de brigade.

ARMÉE COLONIALE DE SAINT-DOMINGUE  
PRIMITIVEMENT AUX ORDRES DE LA FRANCE.

Toussaint-Louverture (nègre), *Général en chef*, mort de maladie au fort de Joux.

*Généraux de division.*

Dessalines (nègre), tué par les ordres de Pétion.

Clervaux (mulâtre), mort subitement à Saint-Domingue.

Au total : 3 généraux de division.

*Généraux de brigade.*

Vernet (mulâtre), mort prince des Gonaïves, grand-maréchal d'Haïti, ministre des finances et de l'intérieur,

Maurepas (nègre), noyé par sentence arbitraire.

Charles Belair (nègre), fusillé par sentence du conseil de guerre.

Paul Louverture (nègre), tué par les ordres de Dessalines.

Laplume (nègre), mort de maladie en rentrant en France.

Agé (blanc), chef de l'état-major général, en retraite en France.

Cristophe (nègre), roi d'Haïti.

Au total : 7 généraux de brigade.

## CHAPITRE X.

DESSALINES, EMPEREUR D'HAÏTI. — SA MORT.

A partir du 28 novembre 1803, la partie française de l'île Saint-Domingue était donc définitivement évacuée par les Français et il ne restait plus que la partie espagnole, où les généraux de couleur ne s'étaient pas encore montrés et dans laquelle le général Kerversau maintenait encore le drapeau de la France.

Trois généraux étaient alors les principaux personnages d'Haïti : Dessalines, Cristophe et Clervaux; toutefois Dessalines avait le commandement en chef et se trouvait primer ses camarades. En cette qualité, il avait adressé aux habitants du Cap une proclamation rassurante pendant les dix jours de répit que lui laissait la capitulation de Rochambeau. Il déclarait, entre autres choses, qu'« il avait accordé protection et sûreté à tous les colons sans distinction de couleur » et déclarait qu'« il continuerait toujours d'agir de la même manière ». Il invitait même tous ceux qui auraient quelque répugnance à quitter le pays à y demeurer, leur promettant « sa protection ».

Ces promesses rassurantes, qui tendaient à faire oublier le passé sanglant du général, reçurent une nouvelle confirmation dans la proclamation lancée la veille même de l'évacuation française et qui porte la signature des trois généraux. Nous en reproduirons ici le texte intégral :

« Au nom des noirs et des hommes de couleur,

« L'indépendance de Saint-Domingue est proclamée. Rendus à notre première dignité, nous avons recouvré nos droits et nous jurons de ne jamais nous les laisser ravir par aucune

puissance de la terre. Le voile affreux du préjugé est maintenant déchiré : malheur à ceux qui oseraient réunir ses lambeaux sanglants.

« Propriétaires de Saint-Domingue qui errez dans des contrées étrangères en proclamant notre indépendance, nous ne vous défendons pas de rentrer dans vos biens : loin de nous cette pensée injuste ! Nous savons qu'il est parmi vous des hommes qui ont abjuré leurs anciennes erreurs, renoncé à leurs folles prétentions et reconnu la justice de la cause pour laquelle nous versons notre sang depuis douze années. Nous traiterons en frères ceux qui nous aiment ; ils peuvent compter sur notre estime et sur notre amitié et revenir habiter parmi nous. Le Dieu qui nous protège, le Dieu des hommes nous ordonne de leur tendre nos bras victorieux. Mais pour ceux qui, enivrés d'un fol orgueil, esclaves intéressés d'une prétention criminelle, sont assez aveugles pour se croire des êtres privilégiés, et pour dire que le ciel les a destinés à être nos maîtres et nos tyrans, qu'ils n'approchent jamais du rivage de Saint-Domingue ; ils n'y trouveraient que des chaînes ou la déportation. Qu'ils demeurent où ils sont ; qu'ils souffrent les maux qu'ils ont si bien mérités ; que les gens de bien de la crédulité desquels ils ont trop longtemps abusé, les accablent du poids de leur indignation !

« Nous avons juré de punir quiconque oserait nous parler d'esclavage. Nous serons inexorables, peut-être même cruels, envers tous les militaires qui viendraient nous apporter la mort et la servitude. Rien ne coûte et tout est permis à des hommes à qui l'on veut ravir le premier de tous les biens. Qu'ils fassent couler des flots de sang, qu'ils incendient, pour défendre leur liberté, les sept huitièmes du globe, ils sont innocents devant Dieu qui n'a pas créé les hommes pour les voir gémir sous un joug honteux.

« Si, dans les divers soulèvements qui ont eu lieu, des blancs, dont nous n'avions pas à nous plaindre, ont péri vic-

times de la cruauté de quelques soldats et cultivateurs, trop aveuglés par le souvenir de leurs maux passés pour distinguer les propriétaires humains de ceux qui ne l'étaient pas, nous déplorons sincèrement leur malheureux sort et déclarons à la face de l'Univers que ces meurtres ont été commis malgré nous. Il était impossible, dans une crise semblable à celle où se trouvait alors la colonie, de prévenir ou d'arrêter ces désordres. Ceux qui ont la moindre connaissance de l'histoire savent qu'un peuple, fût-il le plus policé de la terre, se porte à tous les excès lorsqu'il est agité par les discordes civiles, et que les chefs, n'étant pas puissamment secondés, ne peuvent punir tous les coupables sans rencontrer sans cesse de nouveaux obstacles. Mais aujourd'hui que l'aurore de la paix nous présage un temps moins orageux et que le calme de la victoire a succédé aux désordres d'une guerre affreuse, Saint-Domingue doit prendre un nouvel aspect et son gouvernement doit être désormais celui de la justice.

«Donné au quartier général de Fort-Dauphin, le 29 novembre 1803.

«DESSALINES, CRISTOPHE, CLERVAUX.»

Dès que l'évacuation fut consommée, les naturels s'empressèrent de rendre à leur île le nom d'Haïti, qui signifiait, paraît-il, «terre des montagnes» dans le langage primitif indigène.

Puis, le premier jour de l'année 1804, tous les généraux et les principaux chefs de l'armée, réunis sur la place des Gonaïves, jurèrent solennellement de renoncer pour jamais à la France et proclamèrent l'indépendance de l'île. Le général noir Jean-Jacques Dessalines fut promu gouverneur général avec le droit de choisir son successeur.

Dès que Dessalines fut en possession du pouvoir qui avait été autrefois conféré à Toussaint-Louverture, il leva le masque et lança contre les Français une proclamation incendiaire. Il tâchait d'ameuter contre eux la population par ce factum

haineux dont nous nous bornerons à citer les derniers mots : « Maudit soit le nom de Français ! haine éternelle à la France ! voilà nos principes. Jurez donc de vivre indépendants, de préférer la mort à tout ce qui tendrait à vous replacer sous le joug ; jurez de poursuivre sans relâche les ennemis de votre indépendance. »

Les excitations redoublées de Dessalines n'ayant pas produit l'effet voulu, il se décida à ordonner le massacre de tous les Français, à l'exception des prêtres, des officiers de santé et de quelques ouvriers d'art, c'est-à-dire à l'exception de ceux dont la présence lui était utile. Ce massacre fut exécuté avec le plus grand ordre ; les précautions voulues avaient été prises pour empêcher que les Américains, qui étaient nombreux dans l'île, fussent confondus avec les Français. Noirs et mulâtres rivalisèrent de cruauté dans cette occasion pour s'attirer les bonnes grâces du maître. Celui-ci cependant, supposant qu'un certain nombre de Français avaient pu échapper au massacre, eut la perfidie de déclarer que les noirs étaient suffisamment vengés, que les Français qui avaient échappé au massacre n'avaient qu'à se montrer pour recevoir des cartes de sûreté qui mettraient désormais leurs jours à l'abri du danger. « La plupart d'entre eux sortirent alors de leurs retraites et se rendirent à la parade. Mais, au moment où ils croyaient recevoir les cartes de sûreté qu'on leur avait promises, on les conduisit au lieu de l'exécution et on les fusilla. Le ruisseau qui coule au milieu de la ville du Cap français fut teint de leur sang <sup>(1)</sup>. » (Avril 1805.)

Fier de cette exécution, qui avait pourtant trouvé des désapprobateurs parmi ses frères d'armes, notamment le plus important d'entre eux, le général Cristophe <sup>(2)</sup>, Dessalines

(1) Charles Malo, *Histoire de l'Île de Saint-Domingue*.

(2) Télémaque et un autre officier mulâtre ayant osé manifester l'indignation que leur inspirait ce massacre durent, par ordre du tyran, procéder eux-mêmes à la pendaison de deux Français. — Un chef important de la République, mulâtre qui pouvait passer pour blanc, se résigna à faire

lança, pour montrer la justice de sa conduite, une longue proclamation qui débute ainsi :

« Les Français ont commis des crimes jusqu'alors inouïs et qui font frémir la nature. Ils ont comblé la mesure de l'iniquité; mais l'heure de la vengeance est enfin venue et ces ennemis implacables des droits de l'homme ont souffert le châtement qu'ils avaient mérité par leurs forfaits. »

Nous ne retiendrons qu'une phrase de ce long et haineux factum, car cette phrase est malheureusement devenue une vérité officielle en Haïti et a survécu à son sanguinaire auteur : « Jamais aucun colon ni aucun Européen ne remettra le pied dans cette île avec le titre de maître ou de propriétaire. Cette résolution formera désormais la base de notre Constitution. »

Ce n'était pas assez pour Dessalines de régner par la terreur sur toute la partie française de Saint-Domingue. Il voulut soumettre aussi la partie espagnole de l'île où se maintenaient les derniers Français de l'armée de Rochambeau sous les ordres du général de brigade Ferrand. Suivant son habitude, il lança d'abord une grande proclamation aux habitants qui s'étaient ralliés aux Français, leur reprochant violemment ce qu'il appelait leur perfidie, les invitant à se soumettre à lui, et les menaçant de sa vengeance s'ils résistaient : « Encore quelques moments, disait-il, et j'écraserai le reste des Français sous le poids de ma puissance. Espagnols! vous à qui je ne m'adresse que parce que je veux vous sauver; vous qui, pour vous être rendus coupables d'évasion, ne vivrez bientôt qu'autant que ma clémence daignera vous épargner; il en est temps encore, abjurez une erreur qui peut vous être funeste, rompez toute liaison avec mon ennemi, si vous voulez que votre sang ne soit pas confondu avec le sien. Je vous donne quinze jours à dater de

preuve qu'il était de couleur en poignardant plusieurs Français de sa propre main.

cette notification pour vous rallier sous mes étendards. *Vous savez ce dont je suis capable; songez à votre salut.* Recevez le serment que je fais ici de veiller à votre sûreté personnelle, si vous profitez de cette occasion de vous montrer dignes d'être admis au nombre des enfants d'Haïti <sup>(1)</sup>. »

En effet, Dessalines quitta le Cap le 14 mai 1804, et, après avoir visité différentes villes du Nord, de l'Ouest et du Sud, s'occupant au passage de rétablir le bon ordre dans ces endroits plus ou moins désolés par la guerre qui venait de finir, il se dirigea, à la tête d'une petite armée, vers la partie espagnole de l'île. Mais sa proclamation avait été sans effet sur les habitants de Santo-Domingo, et il trouva dans cette place, comme nous le verrons au chapitre suivant, une résistance inattendue.

Il fut donc obligé de battre en retraite, sans avoir pu entamer les Franco-Espagnols.

Pour se dédommager de cet échec, à peine de retour au Cap, Dessalines, en cela imitateur conscient ou inconscient de Bonaparte qui venait de se faire proclamer empereur des Français sous le nom de Napoléon I<sup>er</sup>, se fit aussi proclamer empereur sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>.

Il eut l'adresse de se faire offrir le titre d'Empereur par ses compagnons d'armes. Voici, en effet, l'invitation qui lui fut adressée par eux et dont on trouve copie dans les archives coloniales de Saint-Domingue <sup>(2)</sup> :

« Nous, généraux de l'armée d'Haïti, désirant consacrer par un acte authentique les vœux de nos cœurs et les dispositions si fermement exprimées par le peuple d'Haïti, persuadés que le pouvoir suprême n'a pas besoin de division et que l'intérêt de notre pays exige qu'il soit confié aux mains de celui qui réunit la confiance et l'amour de ses concitoyens;

(1) Charles Malo, ouvrage cité.

(2) Carton n° 76.

« Bien convaincus par une cruelle expérience et par l'histoire des nations qu'un peuple ne peut être convenablement gouverné que par un individu, et que celui-là mérite cette distinction qui a à consolider l'édifice de notre indépendance et de notre liberté;

« Considérant leur longue série de vicissitudes et de malheurs, ils ont déterminé d'assurer la garantie de la sûreté de leurs concitoyens d'une manière immuable et fixe et que le plus sûr moyen de parvenir à ce but est de décerner au chef qui seul est capable de gouverner et représenter avec équité une nation, un titre auguste et sacré qui concentre en lui le pouvoir de l'État et lui confie les gages de sa tranquillité intérieure;

« Considérant que le titre de gouverneur général, précédemment conféré au citoyen Dessalines, ne remplit pas suffisamment le vœu général en tant qu'il suppose un pouvoir secondaire dépendant d'une autorité à laquelle nous avons toujours été asservis;

« Sans déferer plus longtemps aux refus obstinés et fréquents du citoyen J.-J. Dessalines d'accepter le pouvoir que le peuple et l'armée lui ont délégué dès le premier moment de notre indépendance, et puisque ce refus est contraire aux vœux et à la prospérité de la patrie, nous décernons au susdit J.-J. Dessalines le titre d'*Empereur d'Haïti* et le droit de choisir son successeur, désirant que cette libre expression de nos vœux soit offerte dans le plus court délai possible à sa sanction.

« Fait à Port-au-Prince, le 25 janvier 1804, l'an 1 de l'indépendance d'Haïti.

« Signé :

« VERNET, ministre des finances;

« CLERVAUX, CRISTOPHE, commandants de la division du Nord;

« PETION, GABARD, GREFFARD, commandants de la division du Sud;

« 25 généraux de brigade, conseillers d'État ;

« 200 généraux. »

Bien entendu, Dessalines répondit par une longue proclamation d'acceptation, dont nous nous bornerons à citer le dernier mot à cause de son allure prophétique et qui allait être bientôt vérifié :

« Malheur à celui qui, élevé par la reconnaissance d'un peuple, montera sur le trône avec d'autres sentiments que ceux d'un père de famille ! »

Un des prêtres français qu'il avait épargnés dans le massacre général exécuté par ses ordres, le capucin Brelle, de Douai, versa sur son front l'huile sainte et lui donna la consécration (?) le 8 octobre 1804. L'acte annonçant cette nomination fut lu à Port-au-Prince en présence de toutes les troupes et des délégations civiles ; puis, après le défilé, un *Te Deum* fut chanté « en actions de grâces de cette journée mémorable ». Cette cérémonie était présidée par le général de division Paris qui devait bientôt devenir, à son tour, président de la République du Sud.

Une constitution spéciale à l'Empire, qui accordait à Jacques I<sup>er</sup> et à sa femme le titre de Majesté, fut votée pour le fonctionnement du nouvel Empire. Celui-ci disposait de 15.000 hommes de troupes régulières dont 1.500 de cavalerie.

Cette autorité absolue donna un nouvel essor à son caractère soupçonneux et cruel ; sur ces entrefaites, trois généraux mulâtres périrent brusquement : Clervaux, l'un des signataires de sa première proclamation, Greffard et Gabard. De nombreux complots se formèrent alors contre lui et, le 17 octobre 1806, il périt d'un coup de sabre porté par un de ses soldats dans une embuscade tendue contre lui près de Port-au-Prince, par un groupe de militaires mulâtres placés sous ses ordres, indignés et effrayés de ses crimes. « Son corps morcelé et mis en pièces fut mis au bout des baïonnettes et promené dans la ville et dans la banlieue. Cet évé-

nement excita la satisfaction de tous les gens de couleur et nègres, militaires ou autres <sup>(1)</sup>. »

Ainsi se termina la vie de Dessalines, qui avait présenté des phases si imprévues.

Au commencement de la révolution, en 1791, le premier empereur d'Haïti était au service d'un nègre libre, ouvrier couvreur au Cap, nommé Dessalines, et l'assistait dans son métier; il portait alors le nom de Jean-Jacques. Quand il entra dans l'armée coloniale, il joignit à ce nom celui de son patron et se fit appeler J.-J. Dessalines <sup>(2)</sup>. Il conserva toujours une réelle amitié pour le vrai Dessalines, qui le jugeait comme « mauvais chien, mais bon ouvrier », et lorsqu'il forma sa cour impériale, il donna au vieux couvreur l'emploi de premier sommelier.

J.-J. Dessalines, dont nous avons vu se manifester les instincts féroces et sanguinaires au service de Toussaint-Louverture, ou au service du général Leclerc, comme lorsqu'il devint maître absolu, ne savait ni lire ni écrire; il avait seulement appris à signer son nom. Il n'avait reçu ni instruction ni éducation.

Un historien qui montre en général une partialité marquée en faveur des rebelles contre les Français, Charles Malo (*Histoire de Saint-Domingue*), en trace le portrait suivant :

« Dessalines était petit, mais fortement constitué, actif et d'un courage à toute épreuve. On croyait ses talents militaires supérieurs à ceux de Toussaint, mais il était très inférieur pour les moyens à son prédécesseur; il ne s'élevait guère au-dessus de la médiocrité. Le respect qu'on avait pour lui provenait surtout de la terreur qu'il inspirait. Cependant il se montra quelquefois ouvert, affable, et même généreux. Sa

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 80. Rapport d'un capitaine de navire américain arrivé à la Guadeloupe, transmis par le général Ernouf.

<sup>(2)</sup> Le nègre Dessalines était né à l'Artibonite; c'était donc, comme Toussaint-Louverture, un nègre natif de Saint-Domingue.

vanité lui faisait concevoir des caprices étranges. Il aimait les broderies et les ornements. Souvent il s'habillait avec beaucoup de magnificence et, en d'autres occasions, il paraissait en public dans le costume le plus commun. Un autre ridicule de Dessalines c'était d'avoir la prétention d'être un danseur accompli; il emmenait toujours à sa suite un maître de danse qui lui donnait des leçons à ses moments de loisir. Le compliment le plus flatteur qu'on pût lui faire était de lui dire qu'il dansait bien, quoiqu'il fût, bien différent en cela de la plupart des nègres, très maladroit en ce genre d'exercice<sup>(1)</sup>. . .

« Les blancs ne souffrirent pas seuls de la cruauté de Dessalines. Soupçonneux et jaloux, il fit mettre à mort, sans aucune forme de procès, un grand nombre de ses sujets et de ses officiers; il finit même par exercer le despotisme le plus atroce. »

Quant à sa seconde femme (la première était morte ne lui laissant que des filles), l'impératrice d'Haïti, c'était une des plus belles négresses d'Haïti, qui avait d'abord été la maîtresse d'un riche colon et avait reçu de lui une éducation assez soignée. Elle n'avait aucun des instincts féroces de son époux et avait, au contraire, mais sans succès, fait tout son possible pour l'adoucir.

(1) On peut faire un rapprochement entre ce faible de Dessalines voulant passer pour bon danseur et celui de Néron, aussi cruel que lui, voulant passer pour comédien de mérite.

## CHAPITRE XI.

KERVERSAU, COMMANDANT À SANTO-DOMINGO, EST REMPLACÉ  
PAR FERRAND.

---

Rochambeau ayant capitulé, toute la partie française de l'île de Saint-Domingue se trouvait au pouvoir des noirs, mais la partie de l'île dite *espagnole*, constituant à peu près la moitié du territoire, était demeurée française. Il n'y avait cependant qu'un très petit nombre de Français pour la garder, mais la population espagnole agissait alors d'accord avec eux, et l'armée nègre eût d'ailleurs difficilement guerryé dans cette partie, parce qu'elle n'y eût pas trouvé les vivres nécessaires.

Néanmoins le général Ferrand qui commandait le département de Cibao et se trouvait alors à Montechrist, sur l'extrême frontière, jugea prudent, lors de l'évacuation du Cap, de quitter ce poste avancé avec le petit nombre de troupes qu'il commandait et de se retirer sur San-Iago, chef-lieu de sa province, où il était moins à portée de l'ennemi. Il était resté jusque-là à Montechrist, et l'on trouve de nombreuses lettres adressées par lui au général en chef jusqu'au moment de la capitulation du Cap, qui portent toutes la date de Montechrist et la suscription : « le général de brigade Ferrand commandant la division de gauche du Nord. »

Pendant ce temps, le général Kerversau commandait à Santo-Domingo dans le sud de la partie espagnole; la ville et toute la partie de l'île placée sous son commandement étaient assez tranquilles. Il était secondé avec zèle par le sous-préfet Tirot, qu'il trouvait toujours disposé à prendre les mesures utiles pour la défense; les actes signés par eux dans cette période, et qui ont en vue la défense, sont nom-

breux. On peut citer comme exemple : le 25 brumaire an XII, un arrêté ayant pour but de porter de 3 mois à 6 mois l'approvisionnement de farines de Santo-Domingo; le même jour, un arrêté ayant pour but de mettre à l'entreprise l'hôpital de Santo-Domingo et l'ambulance de la division en campagne; le même jour, un arrêté fixant le prix de la ration de la division en campagne et qui détermine les principales conditions du marché à passer, etc.

Avant de quitter Montechrist (15 brumaire an XII), le général Ferrand avait écrit au général Kerversau pour lui demander des secours. « . . . Depuis dix jours, disait-il, les Anglais nous ont enlevé plus de 12 caboteurs dans la baie de Mancenille ou à hauteur de cette baie, mais *je n'ai pas cent hommes de troupes européennes* . . . Vous avez reçu, tant de Jacmel que de la Croix-des-Bouquets, près de 600 hommes de ligne et près de 150 hommes de garde nationale accoutumés au feu, et vous ne pouvez sans injustice, mon général, me refuser 120 hommes des premiers . . . » Cette demande, faite quelques jours avant la capitulation de Rochambeau, n'avait pas eu de succès, et c'est pourquoi Ferrand s'était replié sur San-Iago dès que cette capitulation lui fut connue. Mais bientôt il douta des dispositions de la population, et croyant avoir à se défier des sentiments des habitants, il partit avec le petit nombre de troupes qu'il commandait dans la direction de Santo-Domingo, puis, quand il fut à quelque distance de la ville, il s'élança à cheval avec son aide de camp et, faisant force vitesse, il arriva dans la ville 6 jours avant cette troupe.

Dès son arrivée à Santo-Domingo, Ferrand réclama le commandement en chef, comme étant le plus ancien de grade. Kerversau refusa de le rendre, ayant été nommé commandant de cette partie de l'île par Rochambeau <sup>(1)</sup>. Un con-

<sup>(1)</sup> L'ordre du jour signé par Rochambeau le 28 nivôse an XII, sur lequel s'appuyait le général Kerversau, était ainsi conçu :

« Les divisions du Sud et de l'Artibonite sont commandées par le général

seil de guerre fut réuni le lendemain pour trancher la question. Le général Kerversau expose qu'il a été commissionné par le général en chef pour commander le département et qu'il entend conserver son poste; il est soutenu par le colonel directeur d'artillerie Miquel Ferrier, le chef d'état-major Luthier et le commandant d'armes Valdony. Le général Ferrand sort furieux de la séance, court aux casernes, soulève les troupes et fait immédiatement arrêter et garder à vue Kerversau et les trois officiers supérieurs qui avaient soutenu sa cause. Peu après, il les fit tous embarquer pour la France; le capitaine d'artillerie Fromont remplaça Miquel Ferrier, et Luthier et Valdony, déportés également, furent remplacés par les chefs de bataillon Vivès et Pichot<sup>(1)</sup>.

Cette substitution dans le commandement s'opéra donc sans lutte et sans désordre, le général Ferrand ayant fait reconnaître son ancienneté et ayant obtenu le commandement *en faisant décider la question par les troupes*, comme s'exprime le sous-préfet Tirot dans une lettre au ministre<sup>(2)</sup>. Du reste ce fonctionnaire, ami de Kerversau, maintenu par ordre et qui rend dans cette lettre un témoignage éclatant aux qualités du général Kerversau et des trois officiers supérieurs expulsés, dut lui-même quitter Saint-Domingue quelques jours après, au commencement de pluviôse.

de division Brunet, qui a sous ses ordres pour l'Artibonite les généraux de brigade Fressinet, Pageot et Lavalette; pour le Sud, les généraux de brigade Laplume et Darbois.

«La division de droite du Nord est commandée par le général de division Clauzel, qui a sous ses ordres les généraux de brigade Barquier, Claparède et d'Hénin. Cette division s'étend du Cap au Môle.

«La division de gauche du Nord allant du fort Liberté à San-Iago est commandée par le général de division Quantin, qui a sous ses ordres les généraux de brigade Ferrand et Lacroix.

«La division de l'Est, qui comprend toute la côte est et sud, est commandée par le général de brigade Kerversau, dont le quartier général est à Santo-Domingo.»

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 77.

(2) Lettre du 29 frimaire an xii. Id., *ibid.*

Le général Kerversau ne fit d'ailleurs aucune résistance, peut-être pour éviter l'effusion du sang des quelques troupes qui restaient le seul espoir de la France à Saint-Domingue, peut-être aussi pour obéir au sentiment de dégoût qu'il laissait percer plusieurs mois auparavant dans une lettre adressée de San Juan à son ami Mongiraud, préfet colonial de la partie de l'Est : « Je suis au désespoir d'être venu à Saint-Domingue, lui disait-il ; si je pouvais en partir avec honneur, *il y a longtemps que je n'y serais plus* <sup>(1)</sup>. » On est donc en droit de supposer que ce général, une fois sa protestation accomplie, vit arriver, sans trop de chagrin, son retour précipité en France.

Néanmoins, quand ce retour fut accompli, il adressa au ministre une protestation contre son successeur et une plainte sur son expulsion de Santo-Domingo. Les colonels Miquel Ferrier et Valdony rédigèrent en commun une plainte analogue. Nous reproduisons ici les premières lignes de cette dernière, à cause des renseignements qu'elle renferme <sup>(1)</sup> :

« Le général Kerversau avait obtenu de Rochambeau l'ordre pour les garnisons de Jacmel, des Cayes et de Port-au-Prince d'évacuer sur la partie ci-devant espagnole. Le petit nombre de troupes qui put exécuter cet ordre, joint à la poignée de soldats qui se trouvaient dans la partie ci-devant espagnole, formait un corps d'environ 800 hommes, dont un tiers de malades ; le général Kerversau avait occupé Azua, Las Caobas et Neyba, seuls passages pour pénétrer à Santo-Domingo et d'ailleurs défendus par la nature même du terrain. Il espérait que le capitaine général, *en cas d'évacuation du Cap, chercherait à se jeter dans la partie espagnole*, et par les soins du sous-préfet Tirot, malgré le peu de ressources de l'administration, il se trouvait à Santo-Domingo une immense quantité de vivres du pays et plus de 6.000 barils de farine.

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 72. — Lettre du 16 messidor an xi.

Enfin il se flattait que le général Ferrand, sommé par l'Africain Dessalines d'évacuer le département de Cibao et se trouvant à la tête de 200 soldats français et d'une garde nationale bien armée, défendrait les postes de Guiavina et de l'Hôpital qui couvrent le pays. Mais sans avoir brûlé une amorce, sans avoir vu l'ennemi, le général Ferrand avait évacué Cibao et fait sa retraite sur Santo-Domingo, où, suivi d'un seul aide de camp et laissant ses troupes à 6 journées de chemin, il arriva la nuit du 24 au 25 frimaire. . . »

Les officiers déportés laissaient, d'après les inventaires du garde-magasin d'artillerie Blondel joints à cette réclamation, 108 bouches à feu, dont 48 en bronze, et 90 milliers de poudre, un approvisionnement plus que suffisant de boulets de tout calibre et de mitraille, 80 milliers de fer de tout échantillon, 2.000 fusils, dont plus de moitié en bon état, etc. Le général Ferrand délivra d'ailleurs, sans difficulté, un certificat de bonne gestion au colonel Miquel Ferrier.

Tous les officiers renvoyés d'office par Ferrand avaient beau jeu auprès du ministre pour blâmer sa conduite et mettre le bon droit de leur côté; aussi ce ministre, l'amiral Decrès, écrivit au général Ferrand, en date du 3 messidor an XII, une lettre où il lui reproche assez durement sa conduite envers Kerversau, qu'il considère comme ayant droit de conserver le commandement à lui donné par le général Rochambeau. Nous ne reproduirons pas ici ce long document et la réponse point par point qu'y fit le général Ferrand, nous nous bornerons à citer, pour en donner une idée, deux paragraphes qui auront en même temps l'avantage de nous fournir quelques renseignements utiles :

*Lettre du ministre Decrès.*

« Je n'examinerai point la validité des motifs énoncés par vous à l'appui du parti que vous avez pris de changer les dispositions du général Kerversau, d'évacuer les postes d'Azua,

de la Matta, de Las Caobas et de Neyba, de faire cesser les travaux extérieurs de Santo-Domingo et de vous concentrer dans la défense de la place.

« Mais vous êtes sur les lieux, et les événements ultérieurs vous jugeront.

« D'après l'état de situation que vous m'adressez, l'effectif, officiers compris, s'élevait au 1<sup>er</sup> ventôse dernier, date de vos lettres, à 719 hommes. D'après le total général annexé à celles du sieur Dubuisson, il se serait élevé, officiers également compris, à 1.072 hommes. Comment expliquer cette différence en plus qui n'est pas de moins de 353 hommes? »

*Réponse du général Ferrand.*

« Ceux qui ont dicté cet article ont sans doute oublié que les habitants d'Azua, de la Matta, de Las Caobas et de Neyba ont forcé le départ des troupes commandées par le général Barquier qui ne pouvait pas plus garder sa position que moi celles de La Vega et de Cothuy, du moment où les habitants montraient des dispositions à se soumettre aux brigands, et je peux prouver mille fois que ces dispositions eussent eu leur effet sans les mesures que j'ai prises pour faire oublier les vexations qu'avaient éprouvées les habitants avant que je prisse le commandement. Quant aux ouvrages avancés de la place de Saint-Domingue, ouvrages qui à peine étaient tracés, on ne pouvait y penser avec une garnison de 700 hommes de ligne, à moins de vouloir fournir de l'artillerie aux brigands et d'avoir un prétexte pour évacuer ou pour capituler.

« La différence qui se trouve entre la force de mon état de situation et celle de l'état envoyé par M. Dubuisson vient de ce que, comme je devais le faire, je n'ai parlé que des hommes de ligne présents sous les armes, tandis que l'état de M. Dubuisson, qui a été plus particulièrement dressé pour servir à la subsistance, présente les hommes à l'hôpital, la garde nationale de Jacmel, les marins et les prisonniers.

Bien sûrement, si cet état avait été mis sous les yeux de l'Empereur, il ne m'aurait pas fait de reproches sur une différence si justement établie; car il n'aurait pas entendu que je misse sur le rempart des malades, des marins utiles à leur bord et des hommes détenus pour crimes dans les prisons.»

Malgré tout, le ministre ne paraît pas entièrement convaincu de la justice des reproches qu'il adresse; il continue en disant qu'il ne peut envoyer aucuns renforts de France, à cause de la préparation du camp de Boulogne, mais que le général en recevra de Cuba <sup>(1)</sup>, et il termine ainsi : « Il me sera agréable d'avoir à rendre compte à Sa Majesté de vos succès, car vous vous êtes imposé la nécessité d'en avoir pour justifier tout ce qui a eu lieu <sup>(2)</sup>. »

En somme, des trois généraux qui demeuraient libres après la capitulation de Rochambeau, Ferrand, Kerversau et Barquier, Ferrand était le plus ancien, et c'était à lui que revenait, sans conteste, l'intérim des fonctions de capitaine général. C'est pourquoi les troupes de Santo-Domingo n'hésitèrent pas à lui obéir, quoique ses propres troupes ne fussent pas encore dans la ville où elles ne furent rendues que deux jours après.

(1) La troupe aux ordres du général Fressinet, perdue en mer, comme on le verra au chapitre suivant.

(2) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 78.

## CHAPITRE XII.

PREMIERS ACTES DU GÉNÉRAL FERRAND. — SIÈGE DE SANTO-DOMINGO.  
DESSALINES REPOUSSÉ.

---

Un des premiers actes du général Ferrand en prenant possession du commandement à Santo-Domingo avait été, en prévision des dangers qui le menaçaient, d'écrire au général Lavalette à la Havane, pour lui demander de venir le rejoindre avec toutes les troupes françaises qu'il avait emmenées à Cuba lors de l'évacuation de Port-au-Prince. Soit qu'il eut en même temps fait la demande de ce secours à Paris, soit que l'idée si naturelle de l'utilisation de ces troupes fût venue en même temps au ministre, nous venons de voir que l'amiral Decrès avait promis au général Ferrand cet envoi de troupes françaises venant de Cuba. Cet envoi était loin d'être à dédaigner; une lettre de Parade, chef d'administration de la marine, sous-préfet de l'Artibonite, adressée de Santiago-de-Cuba au Ministre de la marine le 11 brumaire an XII<sup>(1)</sup>, en donne le détail précis.

« Depuis le 16 vendémiaire (7 octobre), cette évacuation s'est effectuée; elle a été précédée d'un armistice avec les noirs. Les canons, les munitions et les armes sont restés sur le fort ou dans les magasins; les vivres et approvisionnements étaient nuls. . . 1.140 hommes de garnison, 380 malades et environ 3.000 individus sont partis du Port-au-Prince sur 44 bâtiments, dont 4 trois-mâts, 5 bricks, 1 cutter, 12 goélettes et le surplus felouques, barges ou canots. En route, 9 ont été pris par le vaisseau anglais le *Cumberland* et 5 ont

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 72.*

été pris par le brick anglais le *Racoon* sur la côte de Cuba. Environ 800 hommes de troupe et tout l'état-major sont rendus dans cette ville. Deux des bâtiments pris ont été conduits au Môle, le surplus à la Jamaïque, à l'exception de 5 des plus petits tombés au pouvoir des noirs. »

Le général Fressinet put donc armer à la Havane 5 bâtiments légers sur lesquels il embarqua 1.500 hommes. Malheureusement, le petit convoi fut rencontré par des vaisseaux anglais et l'un des transports, la *Marianne*, chargé d'environ 300 hommes, fut capturé, tandis que les autres étaient dispersés. Le brick armé le *Sans-Pareil*, que montait Fressinet avec 200 hommes de troupe, se perdit contre un écueil dans les débouquements du canal de Bahama; le général Fressinet et les siens y trouvèrent la mort, à l'exception de 24 hommes dont un de ses aides de camp, le capitaine d'état-major d'Herbigny; deux autres bateaux purent se jeter dans la baie de Chesapeake, et le cinquième, la corvette l'*Africaine* avec 250 hommes à bord sous le commandement du chef de brigade Aussenac, ayant perdu dans un coup de temps son mât d'artimon, 16 hommes de son équipage, obligé de jeter ses canons à la mer à la réserve de 4, ainsi qu'une grande partie de ses provisions et munitions, finit par être capturé par deux bateaux anglais <sup>(1)</sup>.

Si l'expédition du général Fressinet n'avait pas eu cette malheureuse issue et si le général Rochambeau, au lieu de capituler avec les Anglais, s'était ouvert par la force un chemin sur Santo-Domingo, eût-il laissé sur la route la moitié de son effectif, cela eût fait une augmentation de 3.000 hommes à ajouter aux 1.000 défenseurs de la place et pouvait peut-être nous assurer jusqu'à la fin de l'empire la possession de la partie espagnole. L'avenir de Saint-Domingue eût peut-être été changé d'une manière avantageuse pour la France!

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 76. Lettre datée de Charleston le 11 prairial an XII, écrite par le commissaire des relations commerciales à Charleston au Ministre de la marine et des colonies.

Quoi qu'il en soit, le général Ferrand se trouvait livré à ses propres forces : heureusement, l'évacuation de Jacmel faite avec succès sur Santo-Domingo par le général Pageot avait porté ses forces à plus de 700 hommes, sans quoi il eût eu à peine 200 hommes à commander. De plus, les Espagnols qui avaient d'abord fourni de l'argent et des bestiaux à Dessalines et embrassé son parti, se trouvaient las d'agir pour la gloire et le profit des nègres; ils étaient disposés à se défendre et à profiter des défenses naturelles de leur pays pour en interdire l'entrée aux nègres d'Haïti; du reste, dans leur pays et à l'inverse de ce qui avait lieu en Haïti, la population des gens de couleur était en nombre supérieur à celle des nègres. Malheureusement, si le général Ferrand était assez bien approvisionné en vivres et en munitions, il n'avait qu'un très petit nombre de fusils et ne pouvait armer tous les Espagnols qui témoignaient l'envie de se défendre contre leurs entreprenants voisins.

Au moment où nous sommes arrivés, les Français de Santo-Domingo n'avaient donc rien à craindre des habitants de la partie espagnole, mais déjà les Anglais se montraient sur mer aux environs de la ville. Le 10 nivôse an XII (31 décembre 1803), Tirol, sous-préfet du département de l'Est de Saint-Domingue, écrit au ministre : « L'évacuation du Cap faisant craindre l'arrivée des brigands dans la partie de Saint-Domingue ci-devant espagnole, je me vois obligé de me presser pour les approvisionnements de siège dans la ville de Santo-Domingo; je m'occupe d'autant plus à y pourvoir, que les Anglais commencent à nous bloquer par mer très étroitement <sup>(1)</sup>. »

Les forces des Anglais qui croisaient alors devant Santo-Domingo, après s'être concertées avec les généraux Christophe et Dessalines, comprenaient alors 2 vaisseaux de ligne et 3 frégates. Un vaisseau de guerre anglais de cette croisière

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 76.

entra à cette époque en parlementaire à Santo-Domingo et annonçant que des forces de terre et de mer considérables allaient arriver pour s'emparer de cette ville, que le Cap et les dernières places de la partie française avaient évacué, il offrait une capitulation sous prétexte d'humanité. Bien entendu, il n'obtint comme réponse qu'un refus très net et ne pouvait guère en obtenir d'autre.

C'est à la suite de ces événements que Ferrand avait adressé au ministre une lettre dans laquelle il évaluait à 719 hommes, officiers compris, la situation des troupes placées sous son commandement, évaluation dont nous avons vu le ministre lui demander la justification dans le chapitre précédent. Deux états joints portaient à 6.773 hommes l'effectif nécessaire pour défendre toute la partie espagnole et à 2.962 hommes pour défendre la place de Santo-Domingo. Il signalait en conséquence comme indispensable l'envoi d'un renfort de 1.500 hommes dans un délai de quatre mois.

En même temps, Ferrand adressait « aux habitants blancs de Saint-Domingue réfugiés dans les îles voisines » une proclamation tendant à les rappeler près de lui.

Plusieurs mois s'étaient déjà passés dans cette situation difficile lorsque Ferrand fut informé que quelques officiers étaient mécontents de leur séjour prolongé dans la colonie; il leur demanda alors (ordre du jour du 2 messidor) de se faire connaître, leur offrant le retour en France sous certaines conditions. Il en rend compte au ministre dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une circulaire adressée le 2 messidor aux chefs de corps et de détachements qui forment les débris de l'armée de Saint-Domingue. Quoique n'ayant aucune raison pour croire aux rapports qui m'avaient été faits, il m'était utile de savoir à quoi m'en tenir. Tous les officiers se sont rendus chez leurs chefs respectifs et ont juré de ne pas m'abandonner. Cette nouvelle preuve de leur dévouement est consignée dans les lettres qui

m'ont été adressées d'après leurs demandes. Un seul a sollicité son départ; je lui ai tenu parole <sup>(1)</sup>.»

Pendant ce temps, les affaires de la colonie prenaient meilleure tournure et le général pouvait constater dans un ordre du jour du 2 messidor an XII (21 juin 1803) que les Français occupaient San-Iago, que les communes de Neyba, San-Juan, Las Mathas et Las Caobas étaient venues prêter serment de fidélité à la France entre les mains du citoyen Ruiz, commandant à Azua, et que toute la partie espagnole serait bientôt purgée des brigands qui l'infestaient.

Vers cette époque, des désordres graves éclatèrent dans la province de Cibao; il y eut du sang versé, mais les choses finirent par s'arranger; le chef de bataillon espagnol Serapio de l'Orve accepta le commandement provisoire des troupes du Cibao et écrivit au général Ferrand qu'il ne l'accepterait définitivement qu'avec son assentiment. Le général, persuadé à juste titre que Serapio n'avait pas pris part aux horreurs qui avaient eu lieu, n'hésita pas à le confirmer dans son commandement.

« Tout d'ailleurs, dit le général, dans l'ordre du jour du 11 brumaire an XIII, consacré à ces événements, annonce que ce mouvement est terminé et que les habitants de Cibao sont disposés à se battre jusqu'à extinction contre les brigands dans le cas où ils se présenteraient.

« Le général ne craint pas d'assurer que les habitants de l'Ozama, particulièrement ceux de la ville de Santo-Domingo, ont appris avec indignation la conduite des troupes de Cibao, que, dans l'occasion, ces habitants donneront la preuve de leur attachement. »

Peu de jours après, le général partait en tournée, laissant le commandement, pendant son absence, au général Barquier.

A son retour, il fit paraître un ordre du jour fixant les

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 77.*

rations de la garnison (nivôse an XIII). Nous en extrayons ce qui se rapporte à la troupe :

« Les sous-officiers et soldats du 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie, du bataillon de Santo-Domingo, de la compagnie fixe de Santo-Domingo, ceux de la 5<sup>e</sup> légère, de la légion du Cap, de la 89<sup>e</sup>, de la 110<sup>e</sup>, de la 113<sup>e</sup>, ceux des compagnies coloniales soldées et des guides, ainsi que les épouses des sous-officiers et soldats de la troupe de ligne reconnues par les chefs et sur les revues comme femmes de troupe, continueront à recevoir pour chaque jour une livre et demie de pain, une demi-livre de bœuf frais ou salé ou 6 onces de porc salé, 2 onces de riz, un huitième de pinte d'eau-de-vie ou de tafia et un trentième de livre de sel. . .

« Mais un mois après (13 pluviôse an XIII), la ration de pain fut diminuée, « afin, dit le général, de prolonger nos moyens en farine », et réduite à 16 onces. Il est vrai qu'il concédait en échange un supplément de 4 onces de bœuf frais ou salé ou 3 onces de lard salé, avec « une indemnité de 2 sols à payer tous les dix jours ».

C'était encore le bon temps pour les défenseurs de Saint-Domingue.

Mais au moment où les Espagnols revenaient à Ferrand et où sa situation paraissait ainsi s'améliorer, Dessalines partait du Cap pour assiéger Santo-Domingo. Avant de faire le récit du siège, nous jugeons utile de faire connaître la force et l'état de la place d'après un document officiel établi par le chef de bataillon Bron, commandant le génie pour le général Ferrand <sup>(1)</sup>.

« La ville de Saint-Domingue est située sur la rive droite et à l'embouchure de l'Ozama où elle a un très bon port pour les bâtiments qui ne tirent pas plus de 12 pieds d'eau. Cette

(1) *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 78. — Aperçu militaire sur la place de Saint-Domingue, par le chef de bataillon Bron, commandant l'arme du génie.*

place, du côté de terre, n'est fortifiée que d'une simple muraille de moins de 18 pieds de hauteur moyenne, non terrassée, mais flanquée par un grand nombre de petits bastions plats, comme on en construisait au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Du côté de la mer, elle est armée de plusieurs batteries qui la rendent fort respectable.

« Du côté du N. O., elle est dominée par les hauteurs de San-Carlos qui, partant de l'Ouest, viennent presque toucher l'angle flanqué du bastion le plus voisin de la rivière. Ces hauteurs ne sont éloignées que de 200 toises environ, de manière que de plusieurs points on découvre une très grande partie de la ville, ce qui l'expose à être attaquée et fortement inquiétée par la plus légère artillerie dont l'ennemi serait pourvu. Le côté qui regarde l'Ouest, quoique d'un relief un peu plus marqué, est néanmoins très faible par l'enfilade du bourg de San-Carlos à laquelle il est soumis. Une demi-lune sans relief couvre très imparfaitement la porte de la République et une espèce de tambour couvre une fausse porte, dite *de la Savane*, voisine de la précédente. . . »

« Quelques portions des batteries du front de l'Ozama sont dominées par la rive gauche de cette rivière, où l'ennemi pourrait établir une batterie qui incommoderait fort les bâtiments dans le port et nuirait au service du grand magasin à poudre.

« Il résulte de tout ce que nous venons de dire que la place de Santo-Domingo n'est pas tenable contre un ennemi pourvu de grosse artillerie.

« A une lieue dans l'Ouest de Santo-Domingo se trouve un petit fort en maçonnerie qu'on a désarmé. La faiblesse de la garnison a forcé d'abandonner tous les postes extérieurs et de se retirer dans la place. Son enceinte aurait besoin d'un grand nombre de réparations; on a fait toutes celles qui étaient indispensables et quelques ouvrages qui pourraient contribuer à sa défense. . . »

A cette note du commandant Bron était joint un plan des

ouvrages de la place qui n'existe malheureusement pas dans les *Archives* et auquel était jointe une légende qu'il paraît utile de citer, car elle permet, avec un peu d'attention, de reconstituer l'état des fortifications de la place.

«A. Retranchement en terre avec fossé et palissades. Cet ouvrage était indispensable pour fermer le port, qui était ouvert du côté de terre.

«B. Bastion Sainte-Barbe. Entouré et dominé par des hauteurs qui le touchent presque. Comme une de ses faces n'est défendue par rien, pour le mettre à l'abri de toute surprise, on a cru indispensable de l'entourer d'un bon fossé palissadé. Ce fossé a coûté un travail immense; il est tout entier creusé dans le roc. Ce bastion et les trois suivants C sont armés, à leur saillant, chacun d'une pièce de 24 montée sur affût de côte. Ces pièces viennent d'être placées, et il a fallu construire des plates-formes en maçonnerie et en terre. Ces quatre bastions ont de plus une pièce dans chaque face et une de petit calibre dans chaque flanc. On a bouché dans ces quatre bastions beaucoup d'embrasures inutiles et qui pouvaient faciliter l'escalade et donner entrée dans la place. Le bastion Sainte-Barbe, outre ses pièces de canon, est armé d'un mortier de 12 pouces en bronze.

«D. Ces deux bastions sont armés chacun de 4 pièces, deux dans les faces et deux dans les flancs; ils sont très bas. On a bouché dans leurs flancs des embrasures inutiles et qui pouvaient être nuisibles en facilitant l'escalade.

«E. Faute de rampes, on ne pouvait monter sur ces deux courtines et le bastion. On y a placé provisoirement des escaliers en bois jusqu'à ce qu'on puisse y construire des rampes en terre ou en maçonnerie.

«F. Ce bastion est dominé par le bourg de San-Carlos; il est armé de plusieurs pièces et d'un mortier de 12 en bronze.

«G. Cette porte, dite *de la République*, porte sur sa voûte plusieurs pièces qui battent avec avantage la plaine qui est

en face. La demi-lune qui la couvre est armée de 4 petites pièces qui rasant bien la campagne. On a replacé toutes les palissades qui couvrent un petit tambour H sur le côté.

« I. Petit bastion armé de 3 pièces ; il l'était d'abord de 4, mais les deux placées dans la face nuisaient au jeu de celles placées dans les flancs ; maintenant il n'y en a qu'une dans la face. On a bouché sur ce bastion plusieurs embrasures inutiles.

« K. Plate-forme au niveau du rempart, armée d'une pièce de gros calibre.

« L. Porte de la Savane. On a refait et placé toutes les palissades qui couronnent le tambour qui la couvre.

« M. Un fossé pour en défendre l'approche. Ce fossé creusé en totalité dans le roc était bien nécessaire, parce que la tour ronde est plus basse que le rempart et donnait entrée dans la place par ses embrasures qu'on a toutes maçonnées. On a construit dans cette tour une grande plate-forme en terre pour y placer 2 pièces à barbette. Cette porte de la Savane est beaucoup trop grande ; mais comme elle sert à faire entrer dans la place des animaux qu'on garde dans la Savane, N, il faut la conserver ; mais elle doit être diminuée des deux tiers.

« O. Longue rangée d'arbres qu'on a fait abattre parce qu'ils couvraient trop le terrain.

« P. Tour en terrasse, très solide, dont les murs ont par en haut 5 pieds d'épaisseur. On a construit sur cette tour un plancher assez fort pour y placer des pièces de gros calibre. Elles feront un bon effet ; elles dominant le bourg de San-Carlos et se trouvent de niveau avec les hauteurs qui commandent la place. »

En additionnant les pièces indiquées dans ce document pour l'armement du rempart de la ville, on arrive à un total de 50 à 55 pièces de divers calibres.

Si le plan joint à la note du colonel Bron manque dans les Archives des colonies, on peut y suppléer dans une cer-

taine mesure par un plan que nous reproduisons ici, mais qui a le défaut d'être antérieur de près de cent ans à l'époque du siège <sup>(1)</sup>.

Pendant que le général Ferrand s'occupait à réparer les fortifications de Santo-Domingo, les noirs, mettant à exécution un projet depuis longtemps médité, marchaient contre la partie espagnole de l'île. Le général apprit le 20 pluviôse (18 février 1804) que les colonnes ennemies étaient déjà au Mirebalais, menaçant la frontière de la partie espagnole de Neyba à San-Juan, tandis qu'une autre colonne, sous les ordres de Christophe, se dirigeait du Cap sur San-Iago; toutes les forces de Dessalines préparaient donc une attaque contre lui. Aussitôt il envoya des munitions et un renfort de compagnies coloniales sous les ordres du chef de bataillon Wiet au chef de bataillon Ruiz, commandant les frontières de l'Ozama, et donna en même temps à celui-ci l'ordre de porter toutes ses forces sur les deux postes de Puerte et de Postre-robo, qui barraient le passage aux brigands. Le 2 ventôse (23 février), Pétion vint avec 1.500 hommes faire une reconnaissance devant le bourg de Neyba; presque en même temps Dessalines quittait le Mirebalais et arrivait à Saint-Jean à la tête de 9.000 à 10.000 hommes, complétant ainsi la marche de Pétion et fermant toutes les routes qui conduisent à Santo-Domingo. Le 8 ventôse (29 février), il fait attaquer le commandant Wiet dans le poste de Puerto par des forces très supérieures. Le commandant est tué et sa troupe dispersée. Dès lors le commandant Ruiz se trouve débordé et se voit obligé d'évacuer sa position et de se replier en toute hâte sur Santo-Domingo où il arrive le 10 ventôse (1<sup>er</sup> mars). Il ramenait avec lui les miliciens espagnols d'Azua, de Bany et de Los Ingenios et était suivi de près par Dessalines qui se dirigeait comme lui sur la ville.

(1) Ce plan est tiré des anciennes archives du génie aux colonies qui font aujourd'hui partie des Archives de l'Inspection générale de l'artillerie de la marine; il date du 20 mai 1717.

Pendant le même temps, le général Cristophe, avec un corps d'armée de 7.000 hommes environ, attaquait devant San-Iago les miliciens fidèles du Cibao; leur brave colonel Serapio de l'Orve fut tué dans cette attaque et ses miliciens battus se dispersèrent dans les bois. Les noirs de Cristophe pénétrèrent alors sans difficulté dans la ville de San-Iago et en massacrèrent les habitants; leur colonne reprit ensuite la marche assignée sur Santo-Domingo. C'est alors que le général Ferrand proclama la ville en état de siège.

L'arrivée de Ruiz et de ses milices avait renforcé les milices de l'Ozama, de San-Carlos et de Los Llanos qui se trouvaient déjà dans la place. Le général Ferrand les fit organiser régulièrement sous les ordres des commandants Ruiz, Carmona et Ross en une brigade commandée par Thomas Ramires, les chefs de brigade espagnols Peralta et Baron étaient d'ailleurs chargés de l'inspection de cette troupe; malheureusement, la pénurie d'armes dans laquelle on se trouvait ne permit pas de donner des fusils à tous les hommes et une bonne partie ne put recevoir que des piques.

En somme, à la date du 13 ventôse (4 mars), à la veille du commencement du siège, les forces à la disposition du général français étaient les suivantes :

État-major de l'armée, de la division, de la place; directions d'artillerie et du génie.....	40	hommes.
8 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied.....	49	
Bataillon d'artillerie de Saint-Domingue.....	23	
5 <sup>e</sup> demi-brigade légère.....	106	
Légion du Cap.....	192	
89 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne.....	77	
110 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne.....	137	
113 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne.....	88	
Guides du général en chef.....	17	
Guides du général commandant la division <sup>(1)</sup> .....	6	
TOTAL.....	<u>695</u>	hommes.

(1) Ce général, commandant la division, était le général de brigade Barquier qui avait réussi à rejoindre le général Ferrand à Santo-Domingo.

*Effectif des combattants de la milice.*

Compagnie administrative.....	67 hommes.
Légion coloniale soldée.....	52
Compagnies d'Azua soldées.....	93
Milices espagnoles (y compris les vétérans).....	1.335
Milices françaises.....	487
Dragons nationaux.....	56
TOTAL.....	<u>2.090</u> hommes.

La force totale de la garnison de Santo-Domingo comprenait donc 2.785 hommes, dont 1.000 armés simplement d'une lance.

C'est le 15 ventôse<sup>(1)</sup> (6 mars) que Dessalines, arrivant avec son armée à 6 kilomètres de Santo-Domingo, fit connaître sa présence par l'envoi d'une sommation à laquelle le général Ferrand ne daigna naturellement pas répondre. Seulement le lendemain, pour prouver au général noir sa résolution bien arrêtée de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, il fit sortir de la rade tous les bâtiments marchands et ne conserva que les deux petits avisos l'*Amitié* et le *Département du Nord* commandés par les lieutenants de vaisseau Dupuy et Pagard. Le même jour, il fit chasser à coups de canon un parti de nègres qui étaient venus reconnaître San-Carlos.

17 ventôse. — Les noirs de Dessalines réussissent à s'installer à San-Carlos.

18 ventôse. — Le général Ferrand exécute une sortie contre San-Carlos à la tête de 30 soldats et 60 miliciens et fait re-

<sup>(1)</sup> Le récit du siège qui va suivre est un résumé du *Rapport officiel sur le siège de Santo-Domingo par les révoltés de Saint-Domingue*, adressé par le général Ferrand au Ministre de la marine et des colonies et qui se trouve dans le carton n° 78 des *Archives des colonies* relatives à cette île.

plier un premier poste de noirs; mais quand il veut dépasser l'église de San-Carlos, il essuie une vive fusillade qui l'oblige à rentrer dans la place.

19 *ventôse*. — On aperçoit un retranchement gabionné à 300 toises de la place, et on apprend que les noirs ont franchi l'Ozamà à 5 lieues au-dessus de Santo-Domingo. Le général Ferrand se concerta avec le général de brigade Barquier et décide une sortie.

20 *ventôse*. — A 7 heures du matin, 400 hommes, dont 150 de troupes de ligne, se précipitent sur l'église de San-Carlos; la position se trouve défendue par 650 grenadiers noirs, soutenus par le feu des retranchements que l'ennemi avait élevés. Quelques miliciens plient; le général Barquier, qui commandait la colonne assillante, est grièvement blessé. Le commandant Aussenac prend alors le commandement, rallie les miliciens et ramène tout son monde à la charge, baïonnette en avant. 50 grenadiers et un chef de bataillon noirs sont tués; les Espagnols du commandant Ruiz poursuivent l'ennemi avec beaucoup d'audace. Cette action avait eu surtout pour but et pour effet de convaincre Dessalines de la ferme attitude des Espagnols. Les batteries de la ville tirèrent pendant la nuit sur les travaux de l'ennemi, qui commençait de nouveaux du côté opposé de la rivière.

21 *ventôse*. — Les brigands du côté opposé de la rivière tirent pendant la nuit sur les deux avisos qui étaient dans le port.

22 *ventôse*. — Dès 6 heures du matin, l'ennemi commence un grand feu sur le poste de l'avancée du port et les deux avisos; 6 hommes sont blessés à bord et un est tué sur le rempart. Les avisos reçoivent l'ordre de descendre la rivière et d'aller mouiller en rade sous la volée de la batterie de l'Arsenal.

Quelques nègres coupables d'intelligence avec les brigands sont arrêtés et exécutés.

23 ventôse. — On fait relever les parapets trop bas avec des sacs remplis de terre. A 9 heures du soir, une goélette espagnole, arrivant de Puerto-Rico, annonce la nouvelle de l'approche d'une escadre française. Le lendemain matin, la ligne de gabions des nègres s'était considérablement étendue.

24 ventôse. — De la pointe du jour à midi, feu très vif des nègres contre la place. Mort presque subite du commandant Fiard de la réserve, très fatigué par le siège et qui est remplacé dans ce commandement par le chef d'escadron Aussenac. Un chasseur de la 5<sup>e</sup> légère, Simon Mialle, va, seul, chercher une grande chaloupe que l'ennemi avait échouée sur le rivage, et la ramène malgré le feu très vif parti de ses retranchements.

25 ventôse. — Feu violent de l'ennemi sur la place qui enfile un grand nombre de rues. Le bruit d'une attaque générale se répand. De 7 heures à 10 heures du soir, le feu de l'ennemi reprend avec intensité.

26 ventôse. — Le feu de l'ennemi se ralentit. A 7 heures du matin, l'enseigne de vaisseau Pagard ramène une barge anglaise du croiseur *Racoon* avec 4 matelots et un midshipman qu'il a pris le long de la côte.

27 ventôse. — Les noirs ont augmenté leurs gabionnades. De 6 à 10 heures du matin, échange d'une vive fusillade. Une goélette arrivant de Sainte-Croix confirme l'approche d'une escadre française. Dans la nuit, les nègres avancent leurs gabions jusqu'à 60 toises des faces du bastion Sainte-Barbe et gênent beaucoup les canonniers qui les couvrent de pierres avec leur mortier.

28 *ventôse*. — La fusillade des noirs redevient plus vive; plusieurs personnes sont blessées dans la ville. Le feu de la pièce de canon placée sur la plate-forme de la tour force l'assaillant à s'éloigner.

29 *ventôse*. — Rien d'important à signaler.

30 *ventôse*. — Les brigands construisent deux nouveaux retranchements, l'un coupant la route du fort Saint-Jérôme à 200 toises de la place, l'autre coupant le chemin de la fontaine Cristophe-Colomb à 150 toises de la barrière du port. Ils y travaillent toute la nuit.

1<sup>er</sup> *germinal* (21 mars). — Un brick, venant de Saint-Thomas, apporte 300 barils de farine et confirme l'approche de l'escadre française. Un officier et quelques soldats sont blessés dans la place par le feu de l'ennemi. A l'entrée de la nuit, le lieutenant Daram sorti des murailles avec 25 hommes ramène de la courtine du bastion Sainte-Barbe les gabions vides que les brigands y avaient laissés la veille.

2 *germinal*. — Dès le matin, on aperçoit une ligne de gabions entre l'église de San Carlos et le retranchement de la route du fort Saint-Jérôme. Les ouvrages de l'ennemi offrent alors une ligne bien dessinée entourant la place « et à l'abri de nos plus forts calibres ». Une goélette entrant dans le port confirme la nouvelle de l'approche d'une escadre française. Quelques arbres gênant le tir, on va les couper sous la protection de la compagnie d'administration. Les nègres continuent à travailler toute la nuit sur la route du fort Saint-Jérôme.

3 *germinal*. — A 5 heures du soir, feu très vif de l'ennemi sur le chemin du fort Saint-Jérôme.

4 *germinal*. — Les bruits de l'approche de l'escadre sont confirmés par le capitaine Cottin, commandant un bateau

qui arrive de Saint-Thomas. On fait tirer une salve de 13 coups de canon au bastion de la Conception, à laquelle il est répondu par la pièce de 16 qui arme l'avisoir l'*Amitié*. L'ennemi paraît un peu inquiet; néanmoins, vers le soir, il fait feu de toutes ses lignes sur la place où il y a quelques hommes blessés. La place riposte en envoyant par ses mortiers des bombes et des pierres.

5 *germinal*. — A 7 heures du matin, l'ennemi commence à diriger sur la place un feu vif, qui est continué toute la journée. A midi, arrivée d'un brick espagnol qui annonce la prochaine arrivée de l'escadre « avec 4.000 hommes de débarquement ». A 5 heures, le brick anglais le *Racoon* paraît devant le port. Dans la nuit, il y a plusieurs incendies dans la campagne, mais pas de feu de l'ennemi contre la place.

6 *germinal*. — Le tir de l'ennemi est très ralenti. A 3 heures et demie, la cloche d'avertissement de la tour de la Force annonce 10 bâtiments à la fois. Une heure après, tout le monde peut apercevoir l'escadre. Le général, pour profiter du trouble que cette vue doit apporter à l'ennemi, ordonne une sortie à 5 heures. 450 hommes, sous les ordres du chef de brigade Baron, se dirigent vers l'église de San-Carlos et 150 hommes, sous les ordres du chef d'escadron Aussenac, appuient sur la droite de la première colonne. Une fusillade très vive fut échangée pendant plus d'une heure et on rentra dans la place à la nuit tombante. Le chef de brigade Baron avait été tué d'une balle dans la poitrine; le capitaine Carrier, commandant les grenadiers de la 110<sup>e</sup>, était aussi parmi les morts; 10 soldats avaient été tués. Quoique les pertes de l'ennemi fussent considérables sur les deux points d'attaque, on ne put s'y maintenir et il fallut regagner la place. A 8 heures du soir, l'amiral Missiessy fit annoncer qu'il jetterait le lendemain, dans la place, un secours en hommes et en munitions; la nuit fut tranquille.

La force de 10 bâtiments signalée par la vigie de la place était exacte; l'amiral Missiessy, après une campagne heureuse aux petites Antilles, arrivait avec sa division intacte, comprenant : 1 vaisseau de 120 canons, le *Majestueux*; 4 de 74 canons, le *Magnanime*, le *Jemnapes*, le *Suffren* et le *Lion*; 3 frégates de 40 canons, l'*Armide*, l'*Infatigable* et la *Gloire*; enfin les 2 bricks *Actéon* et *Lynx*, de 16 canons chacun. L'amiral arrivait à point pour apporter un secours au petit nombre de Français qui luttaient sur ce point de l'île contre toutes les forces des noirs.

«La ville de Santo-Domingo, dit l'auteur anonyme de *Victoires et conquêtes des Français*, était à cette époque le seul refuge de cette poignée de Français dont la résistance héroïque marquera dans les fastes militaires de la France. Le général Ferrand les commandait et avait jusqu'alors déployé une constance égale à ses talents et à son courage. Mais la place, pour ainsi dire peu ou point fortifiée, était assiégée depuis 24 jours par une multitude de nègres qui la serraient de très près, au point que la mousqueterie tuait à chaque instant du monde dans les rues; du côté de la mer, elle était bloquée par quelques bâtiments de guerre anglais<sup>(1)</sup>. Sa faible garnison allait succomber. Jamais secours ne furent plus nécessaires. Au moment où l'escadre parut devant Santo-Domingo, la garnison était engagée dans une sortie où elle avait le désavantage.»

Heureusement, la seule présence de l'escadre de Missiessy suffit pour sauver la ville. Dès 8 heures du matin, le 7 germinal (28 mars), le général en chef Lagrange, le général Claparède et leur état-major descendirent à terre; ils furent bientôt suivis par le 2<sup>e</sup> bataillon de la légion du midi, fort de 500 hommes, la seule force qui restait encore au général

(1) Ce n'était cependant pas un blocus rigoureux, car nous avons vu pendant le siège entrer plusieurs bâtiments annonçant la prochaine arrivée de l'escadre de Missiessy.

Lagrange. Les vaisseaux, se réduisant à ce qui leur était strictement nécessaire pour revenir en France, remirent au général Ferrand 550 quintaux de farine ou biscuit, 20 milliers de poudre, 1.640 boulets de 24, de 12 ou de 8, 810 boîtes à mitraille des mêmes calibres, 500 fusils, 50.000 cartouches et 108.888 francs en or. Les noirs, qui avaient très peu tiré sur la ville dans la journée, occupèrent, dès 7 heures du soir, la garnison par une très vive fusillade à laquelle il fut chaudement répondu; ils parurent même vouloir entreprendre quelque chose sur la place; mais les colonnes qui cherchaient à déboucher furent dispersées par le feu de l'artillerie. La place eut quelques hommes blessés. A 9 heures, tout redevint tranquille, mais de nombreux incendies dans la campagne vinrent encore éclairer le silence de la nuit.

Le lendemain matin 8 germinal (29 mars), un jeune homme de couleur nommé Sterling, officier de la légion coloniale, disparu depuis un mois (8 ventôse), arriva dans la place, rapportant que Dessalines, qui l'avait pris, lui avait fait grâce de la vie et l'avait fait entrer dans ses guides, s'était décidé à cesser l'attaque et avait complètement évacué. Il déclara que les forces du général noir devant la place s'élevaient à 31 demi-brigades d'infanterie et 3 régiments de cavalerie, formant ensemble 18.000 hommes, y compris les forces de Christophe <sup>(1)</sup>. Il ajouta que, pendant les 22 jours qu'il avait été devant la place, il avait eu 600 hommes tués et 1.300 blessés. La colonne de Dessalines battait en retraite par la route d'Azua, tandis que celle de Christophe suivait la route de San-lago.

Ferrand, profitant du renseignement, se douta qu'une des colonnes de Dessalines passerait le long de la plage de la baie d'Ocoa; en conséquence, il envoya d'urgence l'avis *Département du Nord* s'emboîser à quelques encablures du rivage pour y mitrailler les brigands. Le 10 germinal, en

(1) C'était par conséquent *neuf fois environ* les forces de la défense.

effet, à 7 heures du matin, une colonne de noirs s'engagea sur le sentier de la plage; la pièce de 12 tira aussitôt sur elle, lui tua plusieurs hommes et la força de rétrograder précipitamment en abandonnant plus de 600 animaux et d'autres objets provenant de pillage qu'elle emportait avec elle.

Le même jour, Ferrand reçut de Saint-Thomas un brick portant 120 barils de farine. Il envoya 1.200 Espagnols pour détruire les gabionnades et les travaux de siège de l'ennemi; les gabions avaient 6 pieds de haut et 4 et demi de diamètre à la base; à 6 heures du soir, les Espagnols rentraient, ayant fini leur travail.

La retraite de l'ennemi fut précipitée et les Espagnols lui tombèrent dessus chaque fois qu'il leur fut possible de le faire avec avantage.

En revanche, Dessalines, passant à Saint-Jean et à Neyba, répandit le bruit qu'il venait de réduire Santo-Domingo et invita les habitants à se rallier à lui; quand ils furent rassemblés, ce nègre féroce les fit massacrer. Il brûla du reste au passage les bourgs de Bany, d'Azua, de Neyba et de Saint-Jean, tandis que Cristophe, obéissant au même mot d'ordre, brûlait ceux de Cotuy et de La Véga.

En résumé, le siège de Santo-Domingo avait coûté aux défenseurs le chef de brigade don Juan Baron, le chef de bataillon Coillot, le capitaine Carrier et le sous-lieutenant Le Noir tués, le commandant Fiard mort des suites de ses fatigues, 52 hommes tués et 113 blessés, sans compter le général Barquier.

Le général Ferrand s'empressa d'écrire une lettre de remerciements au général Lagrange et en profita pour lui faire connaître qu'il avait besoin de 500 hommes tous les six mois, sans quoi sa position deviendrait difficile. Du reste, l'escadre ne resta pas longtemps à Santo-Domingo. L'amiral Missiessy la tint sous voiles pendant un jour et deux nuits qu'on mit à décharger les objets de ravitaillement, et il fit voile pour l'Europe dès que ce débarquement fut terminé, malgré les

vives instances que fit le général Ferrand pour le retenir; bien lui en prit d'ailleurs, car, très peu de jours après son départ, une escadre anglaise, de force très supérieure à la sienne, vint devant Santo-Domingo, espérant le surprendre au mouillage.

## CHAPITRE XIII.

SECOURS APPORTÉS PAR L'AMIRAL LEISSÈGUES. — BATAILLE NAVALE  
DE SAINT-DOMINGUE. — SITUATION DU GÉNÉRAL FERRAND.

---

La première mesure du général Ferrand après l'heureuse délivrance de Santo-Domingo fut de reporter à une livre de pain, au lieu de 12 onces, la ration de toute l'armée active, en réduisant de 3 onces à 2 la ration journalière de riz. Il envoya en même temps un détachement de 30 hommes, officier compris, relever le détachement de Samana et s'occupa de fondre dans les corps de la garnison le 2<sup>e</sup> bataillon de la légion du Midi, qui lui, avait été laissé par l'escadre Missiessy. Il reçut quelques jours après une lettre du ministre, lettre cette fois bienveillante, à laquelle il put répondre, le 19 floréal (8 mai) : « Il est vrai, Monseigneur, qu'autant votre lettre du 3 messidor<sup>(1)</sup> m'avait affecté péniblement, autant j'ai été sensible au témoignage d'affection et d'estime que contient celle en date du 26 frimaire dernier, que Votre Excellence m'a adressée à une époque où elle était mieux informée. . . » ; ce qui prouve que Decrès était revenu dès qu'il avait été mieux renseigné sur le blâme infligé d'abord au commandant de Santo-Domingo. Celui-ci faisait d'ailleurs ressortir que sa troupe s'était accrue au delà même du nombre fourni par le 2<sup>e</sup> bataillon de la légion du Midi, avantage qui tient « au zèle de quelques officiers, sous-officiers et soldats qui sont venus volontairement soit de Cuba, soit des États-Unis ». Mais il ajoutait qu'il fallait tout de même en plus pour la défense de Santo-Domingo 1.500 hommes, dont

(1) Voir au chapitre xi.

200 bons artilleurs, et 4.000 pour la défense du reste de la partie espagnole. Il faisait connaître en même temps que la marine de Saint-Domingue était réduite aux deux goélettes l'*Amitié* et la *Mosquite*, le *Département du Nord* ayant dû s'échouer dans la baie d'Ocoa pour échapper à la chasse que lui donnait un bâtiment anglais<sup>(1)</sup>.

C'est au commencement de cette année 1806<sup>(2)</sup>, le 21 janvier, que Ferrand eut la satisfaction de voir arriver dans la baie de Santo-Domingo l'escadre de l'amiral Leissègues. Cette escadre se composait des vaisseaux le *Brave*, l'*Alexandre*, le *Jupiter*, l'*Impérial* et le *Diomède*, et des frégates la *Comète*, la *Félicité*, et de la corvette la *Diligente*. Cette escadre, qui devait porter à Santo-Domingo des secours en hommes et en munitions, avait appareillé de Brest le 13 décembre 1805, avait été fort éprouvée par le mauvais temps pendant la traversée et arrivait ayant subi de notables avaries. Néanmoins elle put effectuer heureusement, le 22 janvier et jours suivants, le débarquement du 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie et des munitions destinées à l'armée. Cette augmentation de troupes força même le général Ferrand à réduire les rations délivrées à la milice française qui n'en toucha plus désormais que 22 pour 1 adjudant et 21 hommes. D'ailleurs, en exécution des ordres du Ministre de la marine et des colonies, le détachement de la 110<sup>e</sup> de ligne fut incorporé dans la 89<sup>e</sup> de ligne, dont le colonel Gras prit le commandement, et la 113<sup>e</sup> de ligne fut incorporée dans la 5<sup>e</sup> légère.

Cependant l'amiral Leissègues mettait tout en œuvre pour réparer ses bâtiments, et il fut si bien secondé par le zèle des ouvriers de son escadre, qu'il était en état de reprendre la mer au bout de quinze jours.

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 79.

(2) Un sénatus-consulte signé par Napoléon, en date du 22 fructidor an XIII et communiqué officiellement au général Ferrand, décrète qu'«à compter du 11 nivôse prochain, 1<sup>er</sup> janvier 1806, le calendrier grégorien sera mis en usage dans tout l'empire français».

« Il allait continuer sa campagne<sup>(1)</sup>, quand la *Diligente* qu'il avait envoyée au nord et au sud de l'île de Samana, paraît le 6 février, à 6 heures du matin, et lui signale l'approche de l'ennemi. Les Français coupent leurs câbles, appareillent sur-le-champ et se forment en ordre de bataille. A 9 heures, ils étaient à portée de l'ennemi qui comptait 7 vaisseaux, dont 2 de 80 canons et 5 de 74, et 2 frégates, plus 2 autres bâtiments que la distance empêchait de reconnaître.

« Le général, s'apercevant que 4 vaisseaux anglais manœuvraient pour gagner le vent et mettre son arrière-garde entre deux feux, se décide à couper la ligne entre le premier et le deuxième vaisseau de tête; il fait signal à l'*Alexandre*, son matelot d'avant, d'arriver au S.  $\frac{1}{4}$  S. E. et au reste de l'escadre d'imiter la manœuvre du commandant. On ignore si ce signal fut compris, mais il ne fut pas exécuté, et il en résulta des conséquences bien funestes. L'escadre anglaise se trouvait formée sur une seule ligne de bataille, courant large, les trois premiers vaisseaux de l'avant très peu serrés et les quatre derniers plus rapprochés les uns des autres. L'action devint bientôt générale, mais le *Jupiter* et le *Brave* ayant négligé de serrer la ligne, comme ils en avaient reçu l'ordre, le général qui prêtait le côté à l'amiral Duckworth<sup>(2)</sup> se trouva accablé sous le feu de trois vaisseaux, dont l'un le battait en poupe. Il y avait 1 heure et demie que la canonade était commencée et 3 vaisseaux français étaient au pouvoir de l'ennemi: le *Jupiter*, qui avait été pris à l'abordage, le *Brave* qui avait eu à supporter les efforts de plusieurs vaisseaux, et l'*Alexandre*, qui, après une très belle défense, après avoir perdu tous ses mâts et avoir eu le feu à bord, fut dans la nécessité de se rendre.

« Après ce succès, tous les vaisseaux anglais dirigèrent

(1) *Archives de la marine*, vol. 251. Campagnes de 1806, vol. XI.

(2) Cet amiral était le commandant de l'escadre anglaise.

leurs coups sur les deux derniers vaisseaux français. *L'Impérial* était désarmé et son grand mât d'artimon avait été coupé à 15 pieds du pont; le feu s'était manifesté deux fois à bord et au nombre de 500 hommes hors de combat se trouvait tout l'état-major, à l'exception du général et de son adjudant, l'enseigne de vaisseau d'Estrelle. Dans cette situation, le général ne balança pas à se jeter à la côte avec le *Diomède*, et au moment où *l'Impérial* toucha, le mât de misaine qui était resté debout, quoique criblé, tomba à bâbord; l'ennemi prit alors le large. Il était midi et demi et le combat avait duré plus de 3 heures avec un acharnement sans pareil.

« L'endroit où les deux vaisseaux français avaient fait côte était hérissé de roches escarpées, en sorte que ce ne fut qu'avec des peines infinies que l'on parvint à débarquer les blessés. Le 7 février, un coup de vent de N. E. rendit cette opération encore plus pénible, surtout pour le *Diomède*, et le 8, *l'Impérial* étant défoncé par les secousses des brisants, l'état-major fut transporté à terre. Dans la nuit du 8 au 9, le vent ayant encore augmenté, toute communication devint impossible avec les vaisseaux échoués. Cependant le capitaine de vaisseau Henry était encore sur le *Diomède* <sup>(1)</sup> avec 150 hommes environ, une partie de l'état-major et quelques blessés. Le 9 au soir, les Anglais qui n'avaient pas cessé d'être en vue s'approchèrent de la côte en tirant quelques volées et, voyant qu'on ne leur ripostait pas, ils mirent des embarcations à la mer, firent prisonniers tous les hommes qu'ils trouvèrent sur le *Diomède* et se retirèrent après avoir mis le feu aux deux vaisseaux.

« Noms des officiers de ces deux vaisseaux, tués ou blessés :

Vaisseau *l'Impérial*.

Gelez, capitaine de frégate, tué.

Dantignate, capitaine de frégate, tué.

(1) Dont il était le commandant.

Le Bigot, capitaine de vaisseau, blessé.  
 Caboureau, capitaine de frégate, blessé.  
 Raoul, lieutenant de vaisseau, blessé.  
 Corbé, lieutenant de vaisseau, blessé.  
 Darbel, lieutenant de vaisseau, blessé.  
 Ollivier, enseigne de vaisseau, blessé.  
 Dussaut, enseigne de vaisseau, blessé.  
 Marinier, enseigne de vaisseau, blessé.

Vaisseau le *Diomède*.

Bergoing, capitaine de frégate, tué.  
 Bartha, lieutenant du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie, tué.  
 Bissard, enseigne de vaisseau, blessé.  
 Rey, enseigne de vaisseau, blessé.  
 Margeot, enseigne de vaisseau, blessé. »

Le récit que nous venons de reproduire et qui figure en tête du registre cité (n° 251) est un résumé fait au Ministère de la marine des péripéties de ce combat; il est fâcheux qu'il n'ait pu donner une idée des dégâts qu'il a dû causer dans la flotte de l'amiral Duckworth. Nous trouvons dans le rapport du capitaine de frégate Dornal de Guy, commandant la frégate la *Félicité*, les lignes suivantes qui permettent d'y suppléer autant que possible : « Un vaisseau anglais était démâté de son grand mât et de son mât d'artimon; trois de leurs mâts de hune et les autres paraissaient avoir quelques avaries dans leurs voiles et leur gréement. » Le même rapport nous apprend que les 4 vaisseaux anglais qui poursuivaient le *Diomède* au moment de son échouage furent eux-mêmes échoués; après un quart d'heure environ, ils purent se déséchouer et s'éloignèrent alors de la côte.

Le même récit ne donne aucun renseignement sur les deux frégates et la corvette qui complétaient l'escadre de l'amiral Leissègues, laquelle eut, comme nous l'avons vu, sur ses

5 vaisseaux, 3 pris et 2 brûlés par les Anglais. Quoique ces trois bâtiments n'aient pas pris de part directe au combat, il paraît utile de se rendre compte de ce qu'ils sont devenus. C'est pourquoi nous empruntons les lignes suivantes au rapport du commandant Dornal de Guy, de la *Félicité*<sup>(1)</sup>. « Je continuai de courir sur eux, mais à la même heure, voyant l'impossibilité de pouvoir porter aucun secours à notre escadre totalement détruite, qu'un vaisseau ennemi se dirigeait pour me couper de terre le chemin, et qu'en continuant de courir à quelques moments de plus, j'allais infailliblement tomber aux mains de l'ennemi, je pris le parti de virer de bord et prenant chasse, tenant le vent les amures à tribord pour joindre la *Comète* et la corvette la *Diligente*, qui avaient continué de courir sous ces amures et auxquelles je fis le signal de ralliement. L'ennemi avait détaché un vaisseau et deux frégates pour nous chasser; vers 4 heures du soir, nous les perdions presque de vue. A 5 heures du soir, j'avais rallié la *Comète* et la *Diligente*, qui avaient diminué de voiles pour m'attendre. Ces deux bâtiments s'étaient rangés sous mes ordres, me trouvant le plus ancien en grade, et nous fîmes route au plus près du vent, bâbord amures avec les vents variables de l'E. N. E. à l'E. S. E. et forçant de voiles pour nous éloigner des bâtiments anglais dont nous étions poursuivis. Je prévins MM. les capitaines de frégate Lahalle et Cocault que mon intention était de communiquer avec eux au point du jour pour nous concerter ensemble sur le parti qui nous restait à prendre dans cette fâcheuse circonstance. »

Le lendemain 7 février, à 8 heures du matin, la poursuite des Anglais ayant cessé, les commandants Lahalle et Cocault se rendirent à bord de la *Félicité*, où Dornal de Guy leur déclara qu'il était sans instructions sur la suite de la campagne. Les trois commandants résolurent alors d'aller à Porto-Rico

(1) *Archives de la marine*, vol. 251. Campagnes de 1806. Registre n° 11 déjà cité.

pour tâcher d'avoir des nouvelles de Saint-Domingue et de recueillir au besoin les hommes de l'escadre qui auraient pu être laissés sur la côte; Dornal de Guy annonça même l'intention de chercher ensuite à gagner la baie de Samana, bien que cette position ne fût pas très sûre, n'étant défendue que par 4 pièces de 18 et une garnison de 50 hommes. La suite des événements ne permit pas d'ailleurs de mettre ce projet à exécution.

Il importe, au point de vue de l'histoire du général Ferrand dont on s'occupe spécialement ici, de citer textuellement les dernières lignes du rapport fait au ministre, le 8 avril 1806, sur la perte de cette bataille navale, par le contre-amiral Leissègues. « Il me reste une tâche bien agréable à remplir : c'est le tribut d'éloges que je dois à la conduite du général Ferrand dans ces fâcheuses circonstances. Les relations que j'avais eues avec lui, à mon arrivée, m'avaient fait apprécier son zèle; rien n'avait été épargné de ce qui pouvait contribuer à hâter mes opérations et mon départ de la promptitude duquel il sentait comme moi la nécessité. J'avais été témoin des heureux effets de son gouvernement sage et paternel, et tout me prouvait qu'il *justifie la confiance de Sa Majesté et la vôtre*. Mais c'est surtout depuis mon combat que j'ai été à même de voir son infatigable activité. Témoin de notre action, il avait vu nos désastres, il calculait nos besoins et, dès le lendemain matin, le peu de bâtiments neutres qui se trouvaient dans le port étaient frétés et venaient à notre secours; les blessés déposés à Savane-Grande recevaient ce qui leur était nécessaire; la subsistance des hommes bien portants était assurée; en un mot, sa sollicitude a tout prévu et pourvu à tout.

« Les officiers et aspirants échappés au combat et au naufrage ont trouvé chez lui et chez les habitants cette hospitalité amicale qui va même au-devant des besoins et sait les deviner; les marins ont été casernés et des règlements sages ont établi parmi eux la discipline et la subordination.

« Cet éloge, Monseigneur, n'est point exagéré; il est l'expression de ma reconnaissance envers le général Ferrand; il vous appartient d'apprécier ses services en cette circonstance et j'aime à penser que vous voudrez bien les faire valoir auprès de Sa Majesté Impériale en les mettant sous ses yeux <sup>(1)</sup>. »

Qu'on nous permette de citer encore les lignes suivantes de la lettre du commandant Dornal de Guy au ministre, en date du 26 mars 1806; elles démontrent qu'au moment du séjour de l'escadre de Leissègues à Santo-Domingo, la situation de la colonie était des plus satisfaisantes :

« Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que la situation de Saint-Domingue était on ne peut plus satisfaisante à notre arrivée; les arrivages des bâtimens neutres étaient très fréquents. Nous occupions un espace de 50 à 60 lieues à la ronde.

« Le général Ferrand y jouissait de beaucoup de considération et de la plus grande confiance.

« La tranquillité et une sécurité parfaites régnaient dans la ville et dans la campagne. Les troupes étaient en pleine santé, bien acclimatées et animées du meilleur esprit. La milice qui y est établie faisait concurremment le service de la place avec la troupe qui, par ce moyen, fait un service peu pénible.

« Le général en chef avait établi un poste de 60 hommes à Samana avec 4 pièces de canon; cette position pourrait devenir avantageuse par la suite en offrant quelques sûretés aux bâtimens de Sa Majesté qui pourraient aller dans cette immense baie. »

Une note presque identique se retrouve dans le rapport du commandant Cacault, qui ajoute en outre que le général Ferrand jouit d'une bonne santé et que, dans le but d'ins-

(1) *Archives de la marine*, vol. 251. Campagnes de 1806. Registre n° 11 déjà cité.

pirer la confiance, il a loué une habitation à quelques lieues de la ville. Cet exemple n'avait pas été infructueux, et déjà beaucoup de propriétaires rentrés dans l'île avaient repris l'administration directe de leurs terres.

Dans les premiers moments de leur débarquement à terre, les équipages de l'amiral Leissègues avaient donné des marques d'indiscipline et d'insubordination que le général dut réprimer par des mesures d'ordre spéciales. Il convint avec l'amiral qu'on admettrait dans les troupes les marins provenant des deux navires qui le désireraient, puis d'organiser le restant des matelots et artilleurs de marine en escouades, et de donner à ceux-ci des chefs de leur arme qui seraient chargés de la police.

Il s'était d'ailleurs occupé, tout de suite après le combat, de faire retirer de la mer les objets à flot et surtout les barriques de vin et, dès le 13 février, il envoya le lieutenant de vaisseau Dupuis sur une goélette danoise avec mission d'aller recueillir tous les objets à flot qui pouvaient provenir des vaisseaux *Impérial* et *Diomède*.

Le lendemain, 14 février, il faisait, par écrit, la demande à l'amiral anglais d'un sauf-conduit pour Leissègues, « afin que cet estimable officier arrive en France à temps pour empêcher l'effet des faux rapports qui pourraient le précéder ». Malgré cette démarche du général, Leissègues dut rester 4 mois à Saint-Domingue et ne put partir pour la France qu'à la fin du mois de juin 1810.

## CHAPITRE XIV.

TRANQUILLITÉ À SANTO-DOMINGO. — REVIREMENT DE LA POPULATION  
ESPAGNOLE. — DÉSASTRE DE SEIBO. — MORT DE FERRAND.

---

Après la bataille navale de Saint-Domingue, Ferrand avait obtenu des Anglais l'autorisation de se faire approvisionner par les neutres. Sa situation, eu égard aux luttes qui absorbaient toutes les forces de l'ancienne partie française de l'île, était donc excellente, et il pouvait écrire au ministre le 18 mars 1806<sup>(1)</sup> : « L'augmentation de nos forces est portée aujourd'hui à plus de 2.200 hommes. J'occupe dans le moment les quatre cinquièmes de la partie espagnole et dans le cas où les brigands essaieraient d'y pénétrer, je me rends garant que les dispositions de défense que j'y ai faites rendent infructueuses toutes leurs tentatives, au moins sur le port de Santo-Domingo. »

Aussi, le 3 avril, il pouvait licencier, en accompagnant cette mesure d'éloges mérités, les sapeurs coloniaux devenus inutiles.

Vers la même époque, lui arriva une lettre lui apportant les félicitations bienveillantes de l'Empereur à propos du siège de Santo-Domingo, lettre à laquelle il put répondre le 10 avril : « J'ai, de même que l'armée que je commande, ressenti tout le prix des témoignages d'estime et de bienveillance dont Sa Majesté l'Empereur et Roi a bien voulu honorer nos services. . . »

Le 11 avril, il avise le ministre qu'il a fait incorporer dans le 5<sup>e</sup> régiment de troupes légères le détachement du

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n<sup>o</sup> 80.

113° de ligne, et dans le 89° de ligne le détachement du 110° de ligne et celui du 15° de ligne qui formait la garnison des vaisseaux l'*Impérial* et le *Diomède* et qui est rentré à Santo-Domingo à la suite du combat naval malheureux livré devant la ville. A la fin de la lettre, il réclame un avancement dans la Légion d'honneur dont il est simple membre, c'est-à-dire chevalier. Ainsi ce général, déjà ancien de grade, qui, depuis environ trois ans, commandait en chef devant l'ennemi en temps de guerre, qui venait de supporter victorieusement un siège d'un mois dans la bicoque de Saint-Domingue, était simplement chevalier de la Légion d'honneur! Ce ne fut que l'année suivante, peu de temps avant sa fin tragique, que ce « capitaine général intérimaire » de l'île de Saint-Domingue reçut la croix d'officier. D'ailleurs, le grade de général de brigade n'était pas reconnu au général Barquier, qui en portait le titre depuis trois ans à Saint-Domingue, et les lettres officielles du ministre ne lui accordaient que le titre d'adjutant-commandant; on voit que les défenseurs de Santo-Domingo n'étaient pas favorisés outre mesure.

Ferrand entretenait pendant ce temps des relations aussi bonnes que le permettait la situation avec les commandants de la marine anglaise environnante et en particulier avec l'amiral Dacres, gouverneur de la Jamaïque. C'est ainsi qu'il écrit, le 15 octobre 1806, au capitaine du brick de S.M.B. le *Diligent*, qui avait coopéré au sauvetage d'un navire français : « La guerre entre l'Angleterre et la France ne peut exclure les procédés qui doivent unir deux nations faites pour vivre d'accord, quand les circonstances où nous nous trouvons, à 2.000 lieues de nos métropoles, nous permettent et nous commandent même de suivre l'impulsion qui est dans nos cœurs. » Et à l'amiral Dacres, le 1<sup>er</sup> novembre 1806 : « Le capitaine Ross m'a remis les excellents vins qu'il a plu à Votre Excellence de m'envoyer; ils étaient de qualité à me rappeler à la santé si déjà je n'avais été entièrement rétabli quand ils me sont

parvenus. Au moins, ils ont servi à boire souvent à la vôtre et à une paix que je désire d'autant plus sincèrement que je me flatte, dans ce cas, de voir arriver des événements qui me mettent à même de faire connaissance avec Votre Excellence. En attendant ce moment désiré, je vous prie, Monsieur l'Amiral, d'être convaincu de la vérité des sentiments que m'a dictés la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur, etc. <sup>(1)</sup> »

Cet échange d'aménités n'empêchait pas d'ailleurs la marine anglaise de continuer ses hostilités contre les Français chaque fois qu'elle en trouvait l'occasion; c'est ainsi que la frégate la *Pique*, appartenant à cette nationalité, captura les bricks le *Phaéton* et le *Voltigeur*, dirigés sur Santo-Domingo et les mena à la Jamaïque. Ils ne se laissèrent d'ailleurs pas prendre sans combat, mais durent rapidement amener leurs couleurs devant un ennemi qui avait une supériorité de forces considérable.

Quelque temps après, 19 mars 1807, la marine anglaise se décida même à effectuer une attaque contre la côte de l'île à Samana. 3 bâtiments anglais, dont 1 vaisseau de 50, 1 corvette et 1 brick français capturé deux jours avant, le *Dauphin*, mouillèrent, à 10 heures du matin, au Cacao et, une heure après, se dirigèrent vers le port : « Dès lors, dit le général Ferrand au ministre dans son compte rendu de cette affaire au ministre, le 1<sup>er</sup> avril 1807<sup>(1)</sup>, s'engagea entre le fort et ces bâtiments une canonnade autant vive de la part des Anglais que faiblement soutenue par le fort dans lequel il ne se trouvait pour desservir l'artillerie que 8 canonniers et 5 ou 6 soldats. Ce ne fut qu'à 5 heures du soir que les Anglais purent opérer leur débarquement, et encore en raison de ce que le feu du fort avait entièrement cessé, les pièces étant presque toutes démontées et les munitions, qu'il eût été inconvenant d'exposer dans une bicoque telle que le fort de

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 81.

Samana, ayant été consommées. Il restait, d'après la répartition des forces, 12 ou 13 hommes de troupe et 7 ou 8 habitants pour s'opposer au débarquement; malgré l'infériorité de leur nombre, ils firent acheter fort cher aux Anglais un mince avantage et, se voyant accablés par la supériorité des forces de l'ennemi, se retirèrent dans l'intérieur pour ne pas tomber en son pouvoir. Nous avons à regretter dans cette malheureuse affaire la perte de 3 hommes, et l'ennemi, d'après les rapports qui m'en sont parvenus, y a eu 25 hommes tués ou blessés.

« Cette petite division anglaise, qui avait à son bord 250 hommes de débarquement, était directement expédiée de la Jamaïque avec l'ordre de détruire le fort de Samana, de s'emparer des corsaires ou prises qu'elle y rencontrerait. Il y avait précisément deux prises faites par l'avis le *Dauphin* qui revenait maintenant sous pavillon anglais. »

C'est probablement à cause de l'insuffisance de ce poste de Samana que Ferrand avait ordonné, par un arrêté du 20 mai 1806, qu'une nouvelle ville serait bâtie sous le nom de Port-Napoléon dans le fond du port de Samana, à l'ouest et à 200 toises de l'ancien bourg; il est d'ailleurs très probable qu'au moment de l'attaque par les Anglais que nous venons de rapporter, la ville projetée n'existait pas encore.

Notons, en passant, la nomination faite par le général Ferrand, de l'Espagnol Augustin Franco au grade de colonel général des milices de Cibao, le 28 juillet 1806. Ce Franco, qui remplaçait le brave Serapio de l'Orve, son compatriote, mort au service de la France, sera, en effet, appelé à jouer un rôle relativement important dans les dernières tentatives diplomatiques faites pour conserver à la France la possession de Saint-Domingue.

Signalons aussi la création faite par Ferrand, le 31 décembre 1806, d'une compagnie de *pertuisaniers* destinés à garder les forçats tant à la prison que sur les travaux publics, et en même temps l'envoi au ministre, par le même général,

d'un mémoire dans lequel il expose la faiblesse de Santo-Domingo qui n'est pas susceptible de grande défense et « ne pourrait résister à de l'artillerie du plus mince calibre », et que, si l'on veut en faire une vraie place, il est indispensable de tout faire et de tout créer.

Il reste maintenant à expliquer comment le général se trouvait alors jouir d'une complète tranquillité, et pourquoi les noirs et les mulâtres de l'ancienne partie française de Saint-Domingue paraissaient l'avoir complètement oublié.

Cristophe, qui avait pris le pouvoir à la mort de Dessalines, le 17 octobre 1806, laissa frapper ses satellites pendant plusieurs jours; les généraux noirs Moreau et Guillaume Lafleur et un certain nombre d'officiers, noirs comme eux, furent fusillés. Jugeant alors l'agitation soulevée par la mort de l'empereur noir suffisamment calmée, il convoqua à Port-au-Prince une assemblée constituante qui devait arrêter les bases d'une constitution nouvelle, qu'il supposait bien devoir être votée à son profit. Cette assemblée, dans laquelle les chefs mulâtres de l'Ouest firent nommer, pour s'assurer la majorité, 74 membres au lieu de 58, nombre fixé par Christophe, se réunit le 27 décembre 1806 et proclama Pétion président de la République.

On connaît déjà ce chef mulâtre, qui venait de succéder à Clervaux après la mort subite de ce général, et qui se trouvait à ce moment commandant à Port-au-Prince. Élevé à l'École militaire de Paris, ayant rendu de bons services en France dans l'arme de l'artillerie, c'était un militaire distingué sous tous les rapports, qui s'était montré brave et intelligent sous Leclerc et Rochambeau; à ses qualités militaires, il joignait des connaissances littéraires peu communes, des manières polies, un caractère doux et bienveillant. Mais quelles que fussent ses qualités, son élection surprit désagréablement Christophe, qui se trouvait alors à Saint-Marc et qui se prépara immédiatement à lutter contre lui.

L'engagement eut lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1807; si le résultat

n'en fut pas bien tranché, il n'en est pas moins vrai que Christophe crut prudent d'arrêter là la campagne et de revenir au Cap français où il obtint, le 17 février 1807, une constitution en vertu de laquelle il devenait «Président et généralissime des forces militaires et navales du gouvernement d'Haïti».

Alors seulement recommença la guerre entre les deux présidents Christophe et Pétion, guerre sanglante qui se prolongea pendant plusieurs années avec des vicissitudes diverses; les deux partis triomphèrent tour à tour, les villes du Môle Saint-Nicolas, de Saint-Marc, de Jean-Rabel, de l'Arcahaye, des Gonaïves, de Port-de-Paix, furent tour à tour le théâtre d'une lutte opiniâtre.

C'est à cette lutte des deux partis que le général Ferrand dut le repos dont il jouit pendant deux ans environ après la mort violente de «l'empereur» Dessalines, et cette situation se fût vraisemblablement prolongée comme la lutte des deux rivaux, si la guerre de l'empire français contre l'Espagne n'était venue modifier les dispositions des Espagnols de Saint-Domingue dont le général français avait su, pendant le siège de sa capitale et longtemps après, se faire un solide appui. Christophe sut habilement profiter des événements d'Espagne pour se concilier les Espagnols d'Haïti avec lesquels il conclut un traité d'alliance et de commerce. Il leur fournit même, pour les aider à secouer le joug français, des secours en armes et en munitions; Pétion, au contraire, ne manifesta contre les Français de Santo-Domingo aucune hostilité, si bien que le général Ferrand crut pouvoir lui écrire à la date du 27 décembre 1806 une lettre d'avances dans laquelle il détachait nettement sa cause de celle des noirs «monstres couverts de sang qui ne méritent pas le pardon».

Le 4 février 1807, le même général écrivait au lieutenant-colonel Aussenac, commandant des arrondissements du sud et de l'ouest de l'Ozama :

«C'est avec grand plaisir que j'ai été informé des mouve-

ments de Cristophe contre Piéton. Il faut espérer que l'issue de cette rixe évitera bien des pertes d'hommes et d'argent à la France. Tenez-moi au courant de toutes les nouvelles qui vous parviendront, lorsqu'elles vous arriveront avec quelques notions de vérité. . . »

Le 1<sup>er</sup> avril de la même année, il écrit au Ministre de la marine pour lui exposer la lutte de Cristophe et de Pétion et résume ainsi son opinion : « Cristophe tient la rive droite de l'Artibonite, Pétion les montagnes de l'Arcahaye et des grands bois. Les deux chefs professent des opinions politiques très opposées. Cristophe, plus sanguinaire qu'on ne l'avait cru, fait massacrer, dans le pays qu'il occupe, les hommes de couleur et jusqu'aux nègres libres. Une quarantaine des premiers, échappés à son armée, se sont sauvés dans le département fidèle du Cibao et y font maintenant partie de nos avant-postes sous les ordres d'Estève. Pétion affecte, au contraire, beaucoup d'humanité et une grande douceur. *Il a donné des passeports pour rentrer dans leurs foyers aux Espagnols qu'ils avaient amenés captifs après la levée du siège de Santo-Domingo* (1). »

Ferrand conclut, non sans raison, que les circonstances étaient excellentes pour obtenir des avantages sur les révoltés et demande, en conséquence, qu'on lui envoie 6.000 hommes de troupe et 6 millions en argent qui lui permettront d'armer à peu près 5.000 ou 6.000 nègres.

Cette demande de Ferrand devait, malheureusement pour lui, rester sans résultat, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que la partie espagnole jusqu'alors dévouée aux Français, qui avait naguère encore lutté franchement avec eux contre Dessalines, allait brusquement faire volte-face et se retourner contre eux. C'est la guerre de Napoléon en Espagne qui allait amener ce revirement et faire de nos alliés et soutiens de la veille les ennemis acharnés du lendemain. Les Anglais,

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 82.

d'ailleurs, saisirent avec empressement cette occasion de séparer du général la cause des Espagnols; ils répandirent dans la population indigène une foule de bruits dans lesquels l'exagération et le mensonge tenaient plus de place que la vérité et qui avaient pour but d'exciter contre les Français la fibre nationale toujours si sensible chez les hommes de race espagnole. En même temps, ils tenaient la partie de l'île occupée par les troupes françaises, sinon en état de blocus, au moins sous une surveillance très serrée. Ainsi le général Ferrand, écrivant le 14 juin 1808 au lieutenant de vaisseau Brouard qui commandait la goélette de l'État la *Supérieure*, alors en rade de Samana, lui disait : « Il serait dangereux que vous restassiez longtemps à Samana; *on ne voit que des bâtiments anglais depuis la tête de l'île jusqu'à la baie d'Ocoa*; ainsi préparez-vous à mettre à la voile pour Cuba aussitôt l'arrivée de Castet <sup>(1)</sup>. »

Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, des mouvements inquiétants aient commencé à se produire sur divers points de la partie espagnole.

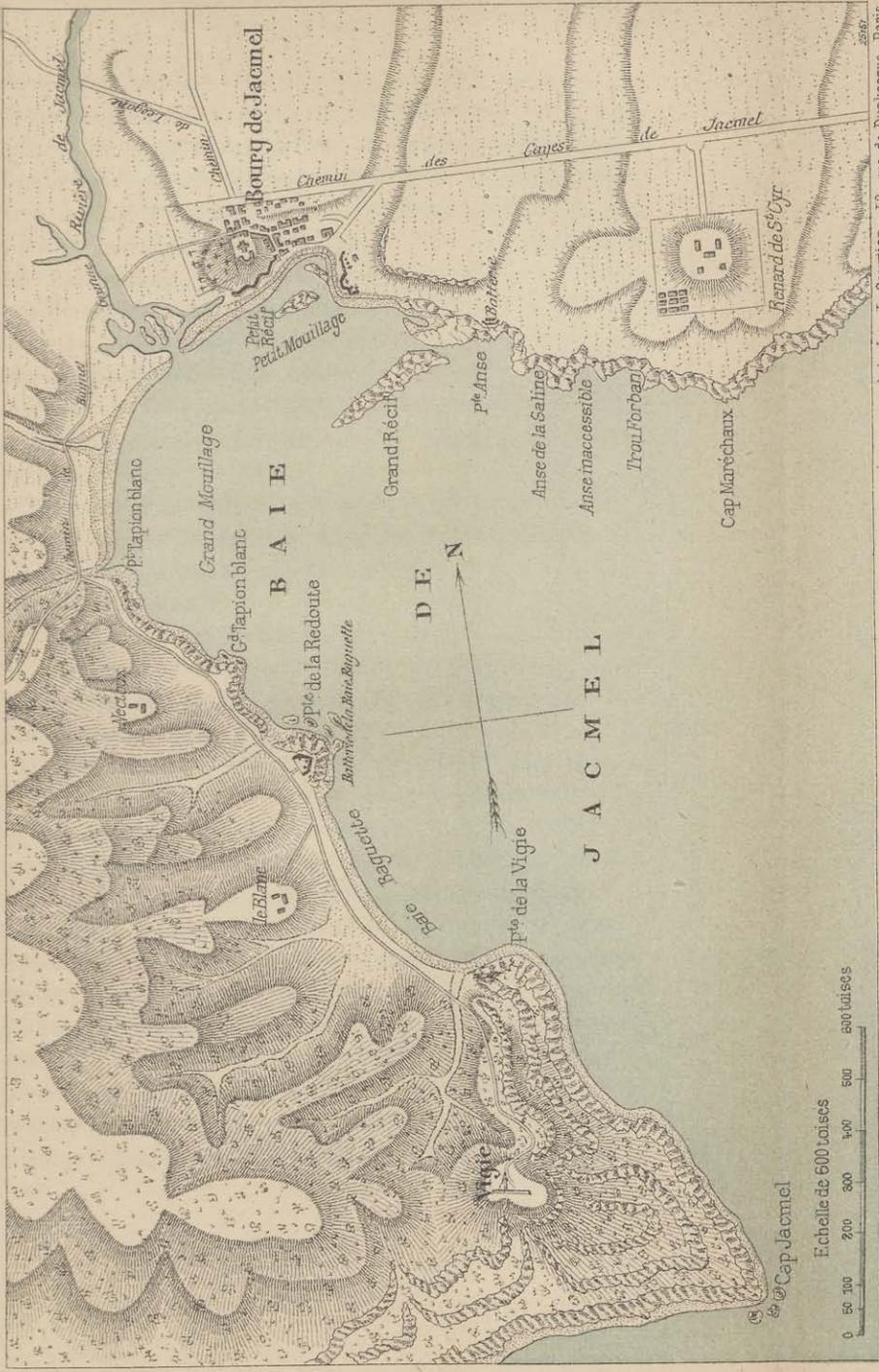
Le général Ferrand tentait cependant tous les moyens pour calmer la rébellion naissante, car, le 12 décembre 1807, il écrit au lieutenant-colonel Fortier, commandant les troupes de Cibao, de suspendre les hostilités contre les rebelles jusqu'à ce qu'on puisse « connaître les résultats de l'indulgence dont nous allons faire l'essai ».

Dans une lettre du 24 juillet au lieutenant-colonel Ausenac, « commandant les avant-postes du département de Cibao », Ferrand lui recommande d'informer les habitants fidèles de l'arrondissement de Neyba qu'ils peuvent être assurés de sa sollicitude, et de les effrayer sur les suites de la défection de ceux de leurs concitoyens qui se sont ralliés aux brigands. Quelques jours après, 31 juillet, il écrit au capitaine Desiles, « commandant les arrondissements sud et ouest

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 83.



PLAN DE LA BAIE ET DU BOURG DE JACMEL  
 DANS L'ÎLE ST-DOMINGUE (1786)



Auto-imp L. Courcier, 43, rue de Dunkerque Paris





du département de l'Ozama », une nouvelle lettre en prévision d'un soulèvement qui paraît à redouter : « J'ai pensé que si les révoltés reprenaient la moindre influence dans l'arrondissement de Neyba, il fallait que les commandants de San-Juan et de Los Corrosos marchassent de suite, et je viens de leur écrire en conséquence . . . Je vous recommande particulièrement, mon cher Desiles, d'agir avec la plus grande célérité au premier avis qui vous parviendrait sur le moindre mouvement. Vous avez Daram et d'autres bons officiers pour mettre à la tête des dragons d'Azua, et en intéressant ces dragons au moyen de leur part des animaux et esclaves appartenant aux partisans de Pétion, on en tirera parti . . . »

Le général écrivait en même temps des lettres concordantes au commandant de l'arrondissement de San-Juan (Don J. Casillas) et à celui de l'arrondissement de Los Corrosos (J. Espinosa).

Les troupes d'Azua étaient d'ailleurs maintenues sur le pied de 4 compagnies françaises; d'après l'indication des étapes, elles mettaient 4 jours pour parcourir la distance qui sépare Azua de Santo-Domingo.

Le 4 octobre, le général écrit au colonel Don Augustin Franco en lui donnant des instructions spéciales sur la conduite à tenir vis-à-vis des hommes qui étaient précédemment sous la bannière des révoltés. Le changement de drapeau était alors assez fréquent sur cette partie voisine de la frontière. Ainsi, à la fin de juillet 1808, Étienne Albert, homme de couleur, chef de révoltés qui s'était précédemment soumis, déserta dans l'ancienne partie française de l'île, emmenant avec lui une trentaine de noirs et de mulâtres; les patrouilles envoyées pour l'arrêter ne purent le saisir et durent se borner à lui tuer 3 hommes. Gilbert, autre chef de couleur, également rentré et qui avait voulu faire de même, fut arrêté à temps et fusillé par ordre du commandant espagnol de San-Juan.

En vain, le général envoie, le 17 octobre 1808, le colonel Don Manuel Peralta pour assurer la tranquillité dans le pays; il est contraint d'écrire à Aussenac, le 23 octobre, qu'il voit avec peine les habitants d'Azua répondre si mal à la bienveillance qu'on leur a montrée. « Je vous ai déjà dit, ajoutez-il, et c'est votre avis, qu'il faut battre l'ennemi au moins une fois. L'ennemi battu ne pourra pas prétendre vous avoir chassé d'Azua, et alors vous serez maître de prendre telle position rétrograde que vous jugerez convenable. »

Au moment même où il écrivait à Aussenac cette lettre où commence à percer le découragement, celui-ci lui envoyait le bulletin du succès demandé, qui fut porté par Ferrand à l'ordre du jour du 26 octobre 1808, dans les termes suivants<sup>(1)</sup>: « Le 24 octobre 1808, dans la matinée, 150 hommes des troupes détachées à Azua et commandées par le colonel Aussenac ont battu complètement plus de 300 révoltés réunis à Savana-la-Mule, à 5 lieues d'Azua. On leur a tué une douzaine d'hommes, blessé un plus grand nombre, enlevé des fusils, munitions, chevaux, et enfin on les a mis dans un tel état de dispersion et de terreur, que, dorénavant, leur réunion ne sera pas chose facile. Ces brigands croyaient forcer nos troupes à évacuer Azua, et un des moyens sur lequel ils comptaient le plus à cet effet, c'était la défection des soldats piémontais, désignés par des séditeux comme devant se réunir aux révoltés, mais qui ont démenti et démentent chaque jour par leur bravoure et leur conduite les faux bruits qu'on s'était plu à faire courir sur leur fidélité, afin de leur donner l'idée du crime . . . Nous avons perdu un seul homme dans cette affaire, c'est le sous-lieutenant Lesec, de la légion du Cap, et il y a eu 3 hommes blessés. . . Le colonel Aussenac a acquis de nouveaux titres à la bienveillance du Gouvernement. »

Cependant le découragement du général perçait dans sa

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 81.

lettre écrite au Ministre de la marine et des colonies, en date du 20 octobre 1808, une des dernières qu'il lui ait écrites : « Lancé, dit-il, avec environ 2.000 Français, au milieu d'une population que la révolution a rendue inquiète et ombrageuse, qu'il faut surveiller avec une infatigable activité pour l'éclairer sur ses véritables intérêts, environné de toutes parts de colonies qui ne me présentent que des ennemis et pas un ami, pressé par le voisinage de 30.000 esclaves révoltés dont les Anglais et les Espagnols d'Amérique ne rougissent pas de briguer l'alliance pour provoquer une coalition contre nous, *ayant à comprimer et à dissoudre une insurrection qui commence à s'organiser parmi les Espagnols de la colonie et peut encore faire de nouveaux progrès*, ne recevant pas, depuis plus d'un an, un seul baril de farine ni aucun des objets essentiels pour les subsistances, les hôpitaux et les autres parties du service, privé presque totalement de communications avec la métropole, ne pouvant en attendre des secours qu'au milieu des chances défavorables qui les suivent depuis leur sortie des ports de France jusqu'à leur arrivée ici ; telles sont, Monseigneur, les circonstances où je me trouve placé, tels sont les dangers qui assiègent la colonie de Saint-Domingue <sup>(1)</sup>. » Malheureusement cet appel, si justifié qu'il fût, devait rester sans réponse.

Et pendant ce temps, l'insurrection locale des Espagnols, à laquelle Ferrand fait allusion dans la lettre qui vient d'être citée, continuait à se développer et allait trouver un solide appui chez les habitants de Porto-Rico. Le général en était d'ailleurs informé, car, le 29 octobre 1808, dans une lettre à Augustin Franco, il s'exprime ainsi : « D'après un avis certain qu'on vient de me donner, les Catalans de Porto-Rico ont fait une souscription de 19.000<sup>fr</sup> pour faire une expédition contre la partie de l'Est de Santo-Domingo. Cette expédition est composée d'une goélette, d'un mauvais brick et de 2 lunches,

(1) Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 84.

le tout mal armé et mal équipé, et d'environ 300 à 400 hommes de ce qu'on a pu trouver de plus impur dans cette île. Ils ont dû partir dimanche dernier de Muyaguez. . . J'ai déjà fait prévenir le commandant de Samana; des mesures aussi sont prises pour surveiller les côtes de Higuez et de Seybo, et je vous engage à vous tenir sur vos gardes pour celles du département de Cibao, où le débarquement pourrait avoir lieu. Il faut la plus grande activité pour s'opposer à leurs premiers coups et ne pas leur laisser le temps de faire des progrès. . . <sup>(1)</sup>»

Le lendemain, 30 octobre, le débarquement était effectué, et Ferrand se hâte d'envoyer aux commandants militaires de Boya, Monteplata et Boya-Guana une note où figure le passage suivant : « . . . Je suis également prévenu que 200 ou 300 scélérats venus de Porto-Rico ont débarqué sur la côte de Higuez avec le dessein de piller le pays et de se renforcer de tous les mauvais sujets qu'ils pourront séduire pour les associer à leur brigandage. J'envoie de la troupe de ligne et de la garde nationale, tant Espagnols que Français, pour dissiper cet attroupement, et comme ceux qui le composent sont aussi lâches que méchants, je suis bien assuré qu'ils seront mis en déroute aussitôt qu'on les aura atteints. Je vous préviens que si votre commune faisait la plus petite disposition en faveur de ces brigands et qu'il y aurait la plus légère apparence de rébellion et de désobéissance au Gouvernement, à l'instant je ferai marcher des troupes qui tireront une vengeance éclatante de tous les malveillants. . . <sup>(1)</sup>» Il est facile de voir dans cette note que Ferrand n'a déjà plus grande confiance dans les chefs espagnols auxquels il diminue d'ailleurs l'importance du débarquement effectué.

En effet, le lendemain 31 octobre, il se décidait à prendre lui-même le commandement des troupes chargées de combattre les Porto-Ricains et prévenait immédiatement le gé-

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 83.*

néral Barquier qu'il allait partir pour rétablir la tranquillité dans l'arrondissement Est de Saint-Domingue et qu'il le chargeait du service pendant son absence. Le même jour, et c'est une preuve de plus de ses justes préoccupations, il donnait l'ordre aux commandants de l'artillerie et du génie de s'occuper immédiatement de l'armement de la place et des réparations qu'exigeaient les batteries. Le même jour encore, il écrit aux commandants de l'Ozama, de Monte-Grande et de Los Llanos pour les prévenir qu'il se met en campagne « pour délivrer la colonie des malveillants qui sont venus de Porto-Rico » et les inviter à envoyer le lendemain les 10 dragons montés qu'ils ont reçu l'ordre de préparer à un passage de barque déterminé.

Les ordres avaient, en effet, été donnés le 30 et le 31 octobre pour la formation d'une colonne comprenant :

120 hommes de la compagnie de carabiniers et de la 1<sup>re</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> régiment;

120 hommes de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> compagnie du 89<sup>e</sup> régiment;

60 hommes de la légion du Cap.

Au total : 300 hommes, plus 50 dragons dont 10 Espagnols et 40 Français, pris parmi les blancs et hommes de couleur libres.

En même temps, la ration de pain avait été diminuée de 4 onces pour tout le monde : officiers, sous-officiers et soldats.

De plus, le 1<sup>er</sup> novembre, il fit défense de laisser sortir de la ville aucun fusil sans la permission du commandant d'armes. Ce même jour, 1<sup>er</sup> novembre 1808, il écrivait à Aussenac cette lettre, la dernière qui figure sur son cahier de correspondance : « Mon cher Aussenac, les Porto-Ricains ont fait un débarquement sur la côte des arrondissements de l'Est, et de la célérité qu'on mettra pour les battre, dépend le sort de la colonie. Je pars ce matin avec 400 hommes et j'ai lieu de croire que, sous 15 jours, je serai de retour à Santo-Domingo. D'ici là je ne peux vous envoyer du monde. Je

laisse à votre prudence de faire tout ce qu'il conviendra dans l'Ouest et vous avez carte blanche pour agir. Le commandant de Bany aura des ordres pour vous seconder <sup>(1)</sup>. »

Cette lettre montre que le général ne se faisait aucune illusion sur l'importance de l'opération qu'il allait exécuter et qu'il avait soigneusement dissimulée aux chefs espagnols. On remarquera de plus qu'il dit à Aussenac emmener 400 hommes avec lui, alors que les ordres de la veille n'en mentionnent que 350; il est donc probable qu'au dernier moment il a adjoint à ses forces 50 Espagnols.

Les débuts de la marche de Ferrand furent heureux; le 5 novembre, il traversa le passage de Los dos Rios gardé par 200 insurgés; il s'attendait à trouver une résistance sérieuse d'après tous les avantages qu'offrait cette position, mais ceux qui la gardaient prirent la fuite en le voyant arriver. Le général poursuivit le lendemain cette marche facile et arriva le 7 devant Seibo, où il rencontra tout à coup les 400 hommes envoyés de Porto-Rico par le gouverneur espagnol Don Torribio Montes, appuyés par plusieurs centaines de révoltés. Malgré l'infériorité du nombre, Ferrand se jette tout de suite à l'attaque, mais ce fut plutôt une déroute qu'un combat; tous les Espagnols qui étaient dans la petite armée de Ferrand tournent leurs armes contre les Français qui sont odieusement massacrés; ils cherchent alors un refuge dans les bois voisins où plusieurs périrent de faim et de misère; un petit nombre parvint à regagner Santo-Domingo. Quant au général Ferrand, demeuré presque seul sur le champ de bataille, entouré seulement d'une douzaine d'officiers ou d'habitants français qui voulaient lui faire un rempart de leurs corps, ne pouvant supporter cet affront, il trompe leur surveillance et, d'un coup de pistolet, se brûle la cervelle.

Mort de sa propre main sur le champ de bataille, tel de-

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 83.

vait donc être le sort de celui qui, pendant cinq ans après la capitulation de Rochambeau, avait maintenu le drapeau français dans l'île de Saint-Domingue et qui l'eût peut-être maintenu longtemps encore si la conduite de Napoléon en Espagne ne nous avait pas aliéné les Espagnols jusqu'au delà de l'Atlantique. Honnête, adonné au travail et délaissant le plaisir, à l'inverse du général Rochambeau, le général Ferrand n'eut d'autre tort, dans son commandement, qu'une bonté excessive pour ses troupes qu'il laissa vivre peut-être dans un état de mollesse et de discipline relâchée, tort excusable jusqu'à un certain point sous le climat énervant de Saint-Domingue. Peut-être même, est-ce à ce relâchement des troupes qu'il faut attribuer la catastrophe finale, car les troupes françaises arrivant d'Europe auraient pu lutter avec avantage contre les forces indigènes, deux ou trois fois supérieures, qu'elles se sont trouvées avoir à combattre.

Il ne paraît pas inutile de reproduire ici un état donnant la composition de l'armée de Saint-Domingue, signé par le général Ferrand, dans le trimestre qui a précédé sa mort. Cet état montrera exactement les forces dont disposait à ce moment le général Ferrand, et par suite celles qui devaient supporter le siège final; d'autant plus que ce sont, comme on sait, les dernières troupes françaises qui aient foulé le sol de Saint-Domingue.

Général en chef : le général de brigade Ferrand.

Chef d'état-major général : le colonel Vives.

Aumônier de l'armée : Marion, ancien curé de Jacmel.

*Aides de camp du général en chef.*

Filleul, Bruce, Castet-Laboulbène, chefs d'escadron.

*Adjoints à l'état-major général.*

Panisse, Peralta, colonels.

Bardin, Desilles, lieutenants-colonels.

Lavalette, Marquet, Evrard, d'Arnaud, capitaines.  
 Candeau, lieutenant de vaisseau.  
 A. Guillermin, G. Guillermain, Treillard, lieutenants.

*État-major de la division de l'Est.*

Général commandant la division : Barquier, général de brigade.

Chef d'état-major de la division : Camberlin, colonel.  
 Rémousseau, capitaine; Hervouet, lieutenant, adjoints.

*État-major de la place de Santo-Domingo.*

Commandant d'armes : Pichot, colonel du 5<sup>e</sup> régiment.  
 Lhuillier, capitaine; Démarets, capitaine; Damarey, capitaine, adjudants de place.

*Direction de l'artillerie.*

Fromont, colonel directeur.  
 Simonot, lieutenant en 2<sup>e</sup> de la compagnie d'ouvriers.  
 Lor, garde principal.  
 Caquelard, Monfort, gardes ordinaires.

*Direction du génie.*

Bron fils, colonel directeur.  
 Mangin, Drian, Beaucoté, Maillard, adjoints de 1<sup>re</sup> classe.  
 Lemonnier, garde des fortifications de 1<sup>re</sup> classe.  
 Bron père, garde-magasin.

CORPS DE TROUPE.

*Infanterie.* — 37<sup>e</sup> de ligne, Rocheron, lieutenant-colonel; 13 officiers, 362 hommes (officiers compris).

89<sup>e</sup> de ligne : Aussenac, colonel; 17 officiers, 423 hommes (officiers compris).

5<sup>e</sup> régiment : Pichot, colonel; 17 officiers, 356 hommes (officiers compris).

Légion du Cap : Lafiton, colonel; 18 officiers, 285 hommes (officiers compris).

*Artillerie.* — 8<sup>e</sup> régiment : Teilhac, lieutenant-colonel; 5 officiers, 34 hommes (officiers compris).

Bataillon de Saint-Domingue : Lagommeraye, capitaine; 4 officiers, 53 hommes (officiers compris).

Compagnie de marine : Campion, capitaine; 3 officiers, 49 hommes (officiers compris).

*Cavalerie.* — Guides du général en chef : Lamarche, capitaine; 3 officiers, 25 hommes (officiers compris).

Guides du général Barquier : Lamarche, capitaine; 4 hommes.

Guides à la subdivision d'Azua : Lamarche, capitaine; 11 hommes.

Escouade de pertuisaniers, 10 hommes.

Soit, au total, 80 officiers, 1.624 hommes (officiers compris).

Ainsi, cet état signé par le chef d'escadron Filleul et contresigné par le général Ferrand dans le trimestre qui précéda sa mort, porte à 1.624 hommes l'effectif total des forces dont il pouvait disposer pour la défense de Saint-Domingue.

On ne peut que s'étonner qu'avec des forces si réduites, le général Ferrand ait pu tenir près de six ans dans la colonie. Il n'y parvint, du reste, qu'en organisant le gouvernement avec l'aide et l'appui de la population espagnole qu'il avait su s'attacher en respectant les mœurs et les coutumes locales. Il s'en croyait aimé et eut raison de le croire, jusqu'au moment où la rupture impolitique de Napoléon avec l'Espagne vint produire un revirement dans la population espagnole. C'est pourquoi il ne voulut pas survivre à la désaffection manifestée sur le champ de bataille de Scibo.

## CHAPITRE XV.

COMMANDEMENT DU GÉNÉRAL BARQUIER. — SANTO-DOMINGO ASSIÉGÉ.  
— SOUFFRANCES DES FRANÇAIS. — CAPITULATION. — CRISTOPHE,  
ROI D'HAÏTI.

---

Investi dès le 1<sup>er</sup> novembre du commandement en chef par le départ du général Ferrand, le général Barquier ne tarda pas à voir se dessiner le mouvement insurrectionnel et, dès le 9 novembre, obéissant « à l'impérieuse nécessité des circonstances », il mettait la colonie en état de siège. C'est à ce moment qu'il reçut la nouvelle du désastre de Seïbo et la porta à la connaissance des troupes par l'ordre du jour suivant :

« Au quartier général, le 11 novembre 1808, Barquier, général de brigade, commandant en chef et administrateur général.

« Le général en chef n'est plus : il a péri victime de son aveugle confiance. Payons à sa mémoire le juste tribut de larmes et d'éloges que nous lui devons ; mais que la douleur n'amollisse point notre âme. Je ne vous dissimule point le danger, il est digne de votre courage. Conservez l'attitude que vous avez prise ; la Providence et le Génie de la France planent sur nous ; espérons tout, rien n'est impossible à une volonté ferme et décidée.

« Le général Barquier est naturellement appelé à succéder au général Ferrand ; il prend le commandement de l'armée et les rênes de l'administration. »

Cette proclamation n'était, il faut le reconnaître, pas trop rassurante, surtout jointe à la proclamation de l'état de siège qui l'avait précédée ; les autres mesures prises à ce moment par le général Barquier ne l'étaient pas davantage.

Ainsi, le 2 novembre, il décide la distribution d'un paquet de 10 cartouches à chaque homme faisant le service.

Le 5 novembre, il fait paraître un ordre détaillé donnant l'emplacement de chaque troupe en cas d'alerte <sup>(1)</sup>.

Le 10 novembre il décrète, avec des ordres sévères pour leur exécution, diverses mesures de sûreté et notamment le désarmement de la milice espagnole.

Le 13 novembre, il ordonne l'établissement d'une commission militaire spéciale à l'effet de juger les hommes prévenus de conspiration contre le gouvernement et la sûreté publique; en même temps, il réduit la ration de viande à une demi-livre pour tous les rationnaires.

Le 15 novembre, il décrète que la compagnie coloniale licenciée sera reformée et augmentée sous le nom de corps colonial. Tous les hommes de couleur libres y sont convoqués; le colonel Aussenac est chargé de cette organisation. Celui-ci, en effet, ayant appris le désastre et la mort du général Ferrand, avait compris l'inutilité de ses efforts dans le Cibao et avait regagné Santo-Domingo avec sa troupe intacte.

Le 22 novembre, un nouvel ordre assigne à tous les corps de la garnison et à la milice des positions de défense autour de la place qui devront être occupées au premier signal.

Cependant la diminution de la ration avait causé du mécontentement à la troupe et il s'était produit quelques mouvements d'insubordination. Barquier parvint à les calmer et, pour donner confiance à la troupe, il annonce dans un ordre du 26 novembre que «le général en chef, jaloux de conserver à la métropole les braves défenseurs de Santo-Domingo, a pris des dispositions pour approvisionner la place. Il a, à cet effet, envoyé un de ses officiers aux Îles du Vent et un autre aux États-Unis.

Les ressources de la ville diminaient en effet rapidement

(1) *Arc'ives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 81.

et déjà les environs de la ville n'étaient plus assez sûrs pour s'y procurer facilement des vivres. La preuve en est faite par l'ordre du jour du général Barquier, en date du 29 novembre.

« Dans la sortie du jour d'hier, d'après le rapport de M. La Vega, officier commandant le fourrage, l'ennemi s'est montré en force supérieure à la hauteur de l'habitation Légglise. On présume qu'il pouvait avoir 60 cavaliers et 150 hommes d'infanterie. Son but a paru être de vouloir inquiéter les fourrageurs, mais notre détachement, quoique en nombre extrêmement inférieur, a montré toute la fermeté possible. Le résultat de cet engagement a valu 2 hommes tués à l'ennemi; il paraît même qu'il a eu plusieurs blessés. De notre côté, nous avons eu un seul homme blessé. »

Ainsi on peut dire que, dès ce moment, l'investissement de la place est commencé; les Espagnols peuvent, du reste, opérer librement, puisque les dernières troupes françaises qui occupaient le pays sont rentrées sous les murs de la place avec le colonel Aussenac. Et, tandis qu'ils commencent à resserrer la place du côté de terre, les Anglais bloquent le port avec 3 bâtiments de guerre : 1 vaisseau, 1 frégate et 1 brick.

On conçoit que les événements qui se précipitaient ainsi n'aient pas permis au général de faire célébrer un service en mémoire du général Ferrand et des Français tombés avec lui sous les coups des Espagnols. Ce fut seulement le 7 décembre qu'il convoqua la garnison à cette cérémonie funèbre par l'ordre du jour suivant : « Les occupations multiples et sans cesse renaissantes que les circonstances ont agglomérées autour de lui ont, jusqu'à présent, empêché le général en chef de remplir un devoir cher à son cœur : c'est celui d'ordonner un service funèbre pour le général Ferrand et un second pour les officiers, soldats de ligne et de milice, et autres fonctionnaires attachés à l'armée, tués ou assassinés dans l'expédition de Seibo.

« Il sera sans doute bien doux pour les Français et même pour les ci-devant Espagnols qui ont résisté au torrent de la contagion, de payer ce dernier tribut à la mémoire d'un chef si digne de leurs regrets, ainsi qu'à celle de camarades si dignes de leur attachement.

« Cet hommage que leur rendent la vénération, la reconnaissance, l'amitié et les sentiments généreux que la religion consacre ne leur suffit pas encore, *il faut les venger!* C'est en dire assez à tous les braves qui composent la garnison, leur douleur ne doit s'éteindre que dans le sang d'un ennemi qui ne saurait résister à leurs coups <sup>(1)</sup>. »

Pour justifier en quelque sorte ces dernières paroles, Barquier fit exécuter dès le lendemain, 8 décembre, une sortie par le colonel Aussenac à la tête de la légion coloniale, de carabiniers et grenadiers de la réserve, 50 hommes du 37<sup>e</sup> et les dragons volontaires. Le résultat de cette sortie est détaillé de la manière suivante dans l'ordre du jour en date du 9 décembre : « Rendu à l'habitation Lahérard, le colonel fit passer les chasseurs coloniaux sur la droite pour attaquer par le flanc la rembarde qui se trouvait au bout des Sabliers; la compagnie du 37<sup>e</sup> prit la gauche de l'allée pour le même but et les carabiniers et dragons volontaires occupèrent la grand' route. Après quelques décharges de mousqueterie sur la colonne du centre qui lui furent rendues, la colonne de droite engagea l'affaire sur l'habitation Mattei où l'ennemi se trouvait en force; le feu fut bien nourri et bien soutenu, mais nos soldats montrèrent tant d'audace, que l'ennemi crut prudent de chercher son salut dans une fuite précipitée qu'il fit dans le plus grand désordre; il abandonna la rembarde où la compagnie du 37<sup>e</sup> resta pour la démolir et pour la brûler.

« Les carabiniers et grenadiers se portèrent jusqu'à la barrière de l'habitation Léglise où ils prirent position. La légion

(1) Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 81.

coloniale et les dragons poursuivirent l'ennemi jusqu'au fort Saint-Gérome.

«Le colonel Aussenac fait le plus grand éloge de toutes les troupes; elles se sont battues avec une intrépidité sans égale; c'est avec beaucoup de peine qu'il est parvenu à les retirer du feu; les soldats étaient animés et encouragés par l'exemple de leurs officiers dont la valeur et la fermeté font le caractère.

«Le résultat de cette affaire coûte à l'ennemi 2 prisonniers et 40 hommes au moins de tués et blessés; parmi les morts sur le champ de bataille est un officier. Nous avons eu, de notre côté, 12 hommes blessés, dans lesquels se trouvent 2 officiers, dont un du 37<sup>e</sup> et l'autre de la légion coloniale : MM. Virrion et Valéry; les blessures, en général, ne sont pas dangereuses.»

Ce petit succès ne changea pas les dispositions des habitants espagnols de Santo-Domingo, car, dès le surlendemain, 11 décembre, un ordre du jour ordonnait aux Espagnols de la ville de rentrer chez eux à la retraite et de fermer leurs maisons, sous le prétexte, il est vrai, de les mettre à l'abri des insultes que pourrait leur attirer la fermentation produite par la conduite coupable des Espagnols révoltés.

Le 19 décembre, plus d'un mois s'étant écoulé depuis la catastrophe de Scïbo, le général invite tous les militaires et autres personnes qui ont suivi l'expédition à venir fournir au bureau de l'état-major général toutes déclarations pouvant renseigner sur le sort des officiers de l'état-major, des corps de troupe, des milices et autres fonctionnaires qui n'ont pas reparu. Bien que la réponse à cette enquête n'ait pu être retrouvée, il est plus que probable, après 42 jours (7 novembre-19 décembre), que ceux qui n'avaient pas encore reparu étaient définitivement perdus pour l'armée. Quoique le nombre n'en puisse être exactement fixé, on peut admettre que, sur les 400 hommes emmenés par Ferrand, 200 ou 300 tout au plus parvinrent à rentrer à Santo-Domingo et que, par suite,

le nombre exact des défenseurs de Santo-Domingo qui, d'après le dernier état signé par Ferrand, s'élevait à 1.624 hommes, se trouvait maintenant réduit à 1.500 hommes. Tel est donc le chiffre très approché de la dernière garnison française sur le sol de Saint-Domingue.

Pendant ce temps, la croisière des Anglais devenait de plus en plus rigoureuse et atteignit bientôt le chiffre de 9 bâtiments de guerre, et tandis que le blocus devenait plus étroit du côté de la mer, les Espagnols le resserraient du côté de la terre et fatiguaient la garnison par des attaques contre les fourrageurs qu'elle envoyait hors de la ville pour tâcher d'y trouver quelques éléments de subsistance.

Ainsi, le 23 décembre 1808, une attaque est repoussée par l'escorte des fourrageurs, sans que cette escorte ait subi des pertes.

Le 5 janvier 1809, nouvelle attaque des fourrageurs; l'escorte lutte pendant près de 2 heures, tue ou blesse plusieurs hommes à l'ennemi et a elle-même quelques hommes blessés.

Le 7 janvier, l'affaire se renouvelle; le colonel Aussenac réunit alors rapidement ses troupes et fond sur les Espagnols qui étaient réunis sur la route de San-Iago; un feu très vif s'engage et, bien que les Espagnols fussent supérieurs en nombre, ils sont culbutés et poursuivis. On ne trouva que 3 morts dans un petit chemin, mais on estime qu'il doit y en avoir eu davantage, qu'on n'a pu voir parce que l'ennemi combattait sous bois. De notre côté, il y avait seulement 2 blessés.

Dans ces trois rencontres, le chef se loue de l'intrépidité avec laquelle officiers et soldats ont fait leur devoir.

Cependant la situation devenait de plus en plus mauvaise par suite du manque de vivres : rien de plus navrant que l'ordre du jour du 10 janvier 1809, par lequel le général « touché des privations que subit l'armée de Santo-Domingo », offre à la troupe, en gratification, une allocation de *gousses*

*d'ail* qui se trouvaient en magasin, et surtout que l'ordre du jour du 15 janvier, par lequel le même général, déplorant la nécessité « douloureuse pour son cœur » qui l'empêche de fournir à l'armée les choses nécessaires dont elle est privée, accorde « une bouteille d'huile de Florence par 16 hommes, et un quart de livre de savon par homme ». Un peu de parfumerie, reliquat du magasin, accordée à des hommes qui ne pouvaient manger à leur faim.

On sent les terribles privations qui devaient être imposées à la garnison; on ne sera donc pas étonné que les troupes de ligne, peu habituées à souffrir de la faim, aient subi des désertions dont la fréquence allait en augmentant et devenait relativement considérable. Dès les premiers symptômes de ces désertions, nous avons vu le général décréter le rétablissement des anciennes compagnies coloniales, formées d'hommes de couleur libres; leur effectif s'était élevé jusqu'à 194 hommes; quand les vides augmentèrent, le général, pour maintenir toujours le chiffre de son effectif, crut devoir créer une compagnie franche de 100 hommes, pris parmi les noirs esclaves appartenant soit au Gouvernement, soit à des particuliers. La compagnie administrative, composée des officiers d'administration et judiciaires, s'élevait à 80 hommes. Grâce à ces ressources supplémentaires, le chiffre des défenseurs avait pu se maintenir de 1.500 à 1.600 hommes.

C'est à cette époque qu'une petite escadre anglaise, partie de la Jamaïque, vint attaquer la presqu'île de Samana, le seul point en dehors de Santo-Domingo qui fût encore au pouvoir des Français. Cette place était commandée par le chef d'escadron Castet-Laboulbène, ancien aide de camp de Ferrand, qui n'avait qu'une cinquantaine d'hommes avec lui. La défense manqua d'ailleurs de vigueur; la presqu'île fut enlevée et la petite garnison française faite prisonnière. Les Anglais, en quittant la place, la remirent aux mains des Espagnols devenus leurs alliés.

Santo-Domingo restait donc le dernier point de l'île occupé

par les Français qui, tout en se défendant contre les ennemis de l'extérieur, devaient se garder contre les ennemis de l'intérieur, c'est-à-dire contre les Espagnols habitant la ville. Le 24 janvier 1809, le général Barquier arguant des circonstances « qui réclament impérieusement des mesures de police actives et sévères » décide que « tous les ci-devant Espagnols généralement quelconques habitant la ville devront se tenir dans leurs maisons et avoir leurs portes fermées dès 9 heures du matin. Il ne leur est permis de sortir dans la rue que de 7 heures à 9 heures du matin, et seulement pour aller, dans ces 2 heures, chercher leurs provisions au marché ». Évidemment, ce n'était pas là une existence bien réjouissante pour les Espagnols, mais ces précautions mêmes font concevoir la terrible situation des Français cernés par les Anglais et les Espagnols dans une ville dont la population leur était nettement hostile.

Ce même jour, 24 janvier, une grande sortie fut exécutée sous les ordres du colonel Aussenac qui venait d'être désigné comme commandant supérieur des postes avancés. Il prit avec lui 1.000 hommes formés avec les 37<sup>e</sup> et 89<sup>e</sup> régiments de ligne, les chasseurs coloniaux, la compagnie administrative et un détachement de la milice, et sortit de la ville sur deux colonnes. La première, sous les ordres du lieutenant-colonel Vassimon, se porte sur le fort Saint-Jérôme et l'enlève après une vigoureuse résistance. La deuxième, dirigée par le chef de bataillon Fortier, enlève à la baïonnette les retranchements de l'ennemi, et notamment la position du Belvédère, et le poursuit jusqu'à l'habitation du général Ferrand où les insurgés espagnols avaient établi leur quartier général. La correspondance de leur chef, don Sanchez, tomba ainsi au pouvoir des Français.

Cet engagement coûta à l'ennemi 97 hommes tués et 66 prisonniers, y compris Francisco Diaz, commandant du fort Jérôme, ainsi que la garnison de ce fort à laquelle nos troupes avaient fait grâce de la vie. La compagnie adminis-

trative avait donné d'une manière brillante et comptait, relativement à son effectif, plus de blessés qu'aucun des autres corps.

Barquier, dans l'ordre du jour consacré à ce brillant fait d'armes, regrette la perte de plusieurs officiers et militaires, et notamment celle du sous-lieutenant du 37<sup>e</sup> Mareschal, tué en gravissant le fort Saint-Jérôme « et qui a fait preuve d'un héroïsme digne d'être transmis à la postérité ».

Le 27 janvier eut lieu, sous les ordres du lieutenant-colonel Vassimon, une seconde sortie de nos troupes dirigée contre l'habitation Gallard et dont le succès ne fut pas moins heureux, car il occasionna à l'ennemi une perte considérable et ne nous coûta que 5 morts et 11 blessés; parmi ces derniers se trouvait le lieutenant-colonel Repusard qui avait reçu plusieurs blessures. Ce fait d'armes valut encore aux troupes un ordre du jour de félicitations portant qu'elles venaient d'ajouter « de nouveaux lauriers à ceux qu'elles avaient cueillis dans la célèbre journée du 24 courant ».

Malheureusement, ces succès, quelle qu'en fût, d'ailleurs, la valeur militaire, n'apportaient pas d'amélioration aux maigres approvisionnements de la place, et tous les jours, sous la protection d'un piquet de 200 hommes, les habitants sortaient de la ville pour aller tâcher de faire des vivres. Poussés par la faim, ils s'éloignaient trop quelquefois de la ligne de soutien, au risque de tomber entre les mains de l'ennemi. C'est pourquoi Barquier, voulant prévenir les accidents que pouvait entraîner l'imprudence des individus qui s'éloignaient au delà des limites indiquées, fit paraître, le 7 février, un ordre du jour dans lequel il invite « toutes personnes quelconques qui sortiront désormais pour aller chercher des vivres, à suivre et à ne pas dépasser les détachements chargés de les protéger ».

Ces précautions étaient d'autant plus nécessaires que l'ennemi se montrait moins scrupuleux. Ainsi, une suspension d'armes avait été conclue du 11 au 13 février et la ligne de

démarcation avait été déterminée par deux lignes droites, l'une allant du fort Saint-Jérôme à l'habitation Gallard et l'autre, de cette habitation à la rivière de l'Isabelle, petit affluent de l'Ozama. Or l'ennemi ne respecta pas les conventions, ainsi qu'il résulte de l'ordre du jour suivant, publié le 16 février par le général Barquier<sup>(1)</sup> : « Les rebelles, au mépris des conventions tacitement garanties par le pavillon blanc qu'ils avaient arboré et par la parole de leur chef, continuaient des hostilités qui n'ont fait que combler la mesure qu'ils nous ont déjà donnée de leur perfidie. La générosité française a dû avoir un terme et le général en chef a ordonné que le feu de nos batteries fût dirigé sur des ouvrages élevés à l'ombre de la violation la plus complète du droit des gens.

« Cet ordre, impatiemment attendu par tous les braves qui composent le corps d'artillerie, a été exécuté avec autant de succès que de promptitude. Le général en chef se fait un plaisir et un devoir de déclarer à l'armée que les militaires qui composent ce corps ont mérité d'être associés à la gloire de leurs frères d'armes de l'infanterie. Car, si celle-ci enlève les retranchements dans un clin d'œil, on pourrait dire que l'artillerie les détruit dans le même espace de temps. »

Le soldat restait donc brave en face de l'ennemi, mais il perdait courage en face de la faim, et les plus mécontents demandaient hautement une capitulation soit avec les Anglais, soit avec les Espagnols. Le colonel Aussenac fit paraître un ordre du jour énergique, mais où l'on sent déjà percer le désespoir contre ceux qui réclamaient la capitulation, et le même jour, 4 mars, le général en publia un autre, encore plus énergique, invitant les mécontents à quitter la colonie par terre ou par mer et encourageant les fidèles.

Ceux-ci, d'ailleurs, redoublaient de zèle et de dévouement; les officiers n'étaient plus payés de leur solde; la lé-

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 81.

gion coloniale, sous les ordres du lieutenant-colonel Répusard, abandonne sa ration en faveur des hôpitaux. Ces troupes, à peine nourries, remportent encore un succès le 24 mars. Une colonne de 460 hommes, sortie sous les ordres du colonel Lafitton, déloge l'ennemi de ses positions avancées et le fait fuir, laissant sur le terrain 30 morts, parmi lesquels un chef de bataillon, et emmenant plus de 80 blessés. Puis, cette affaire ayant fait supposer que l'ennemi avait l'intention de s'établir dans les environs de l'habitation Gallard, une nouvelle expédition de 450 hommes est lancée le 28 mars sous les ordres du lieutenant-colonel Vassimon. Elle met les Espagnols en déroute, brûle l'habitation de Bondillo qui leur servait de repaire, et rentre dans la ville en repassant par Gallard. Elle avait eu 2 hommes tués et 5 blessés; les pertes de l'ennemi étaient sensiblement plus considérables. Dans ces deux affaires, les troupes, en dépit de leurs misères et de leurs privations, s'étaient bien comportées.

Mais ces misères et ces privations allaient augmenter encore : dès le commencement d'avril, les distributions de vivres durent cesser et les hommes furent réduits à toucher la moitié ou le tiers de la ration de farine. Les environs de la place, dévastés dans toute la partie accessible, ne pouvaient guère plus fournir de ressources contre la famine qui tourmentait la garnison; les ordres qui commandent la sortie journalière portent qu'elle a mission de défendre les personnes qui iront chercher « des herbes ou du bois ». C'est, paraît-il, la seule chose qui put encore se trouver dans les environs de la ville, et tous les jours 100 ou 200 hommes escortaient ceux qui allaient faire ces maigres provisions.

Le 15 avril, on voit une première tentative de l'escadre de blocus, révélée par un ordre du jour dans lequel le général en chef loue le zèle et l'activité qu'ont montrés « M. le capitaine de frégate Brouard, les officiers de marine et de l'état-major, les marins et les guides qui se sont embarqués sur les barges du port pour protéger l'entrée des bâtiments

qui se trouvaient exposés à être enlevés par les forces maritimes de l'ennemi. La fusillade a duré 20 minutes. On croit que les Anglais ont eu des hommes tués ou blessés, ce que l'on a cru reconnaître par l'abandon des avirons. . . »

Les souffrances de la garnison étaient évidemment connues des Anglais qui, jugeant les Français à bout de ressources, leur envoyèrent une sommation à la date du 15 mai.

Barquier fit connaître cette circonstance à la garnison par l'ordre du jour suivant en date du 16 mai 1809 :

« Soldats et habitants,

« Je viens de recevoir du commandant de l'escadre anglaise, qui croise devant ce port, une sommation de rendre cette place aux forces de S. M. Britannique. Assuré de votre courageuse résolution, et l'organe de vos sentiments généreux, je n'ai point hésité à répondre que nous resterons à notre poste et que nous le défendrons jusqu'à la dernière extrémité. »

Et pourtant, à ce moment, la famine était déjà cruelle: chiens, chats, rats, tous les animaux domestiques étaient dévorés; les cuirs mortifiés et apprêtés servaient eux-mêmes de nourriture; le lieutenant-colonel Daranne du 5<sup>e</sup> régiment, succombant aux privations, était mort le 25 mai.

Les Anglais, voyant la résistance se prolonger, essayèrent de fatiguer les défenseurs par de nouvelles attaques auxquelles la brave garnison répondit encore vaillamment. Ainsi, le 3 juin 1809, à 11 heures du soir, 6 barges anglaises chargées de matelots et de soldats eurent la hardiesse d'arriver jusqu'à l'entrée du port avec l'intention de s'y introduire; cependant, dit le général Barquier dans l'ordre du jour relatif à cette affaire, « en dépit de la subtilité de leurs manœuvres et de la nuit qui les couvrait, elles ont été aperçues; aussitôt le feu de l'artillerie de l'arsenal et de San-Fernandez, secondé de la mousqueterie d'une partie de la compagnie administrative

et des deux compagnies de guides du général en chef, a éclairé et éventé leurs projets. Mais ce premier désavantage de l'ennemi a eu pour lui les suites les plus fâcheuses, et son audace lui a coûté cher; les batteries ont été si bien dirigées et servies et le feu tellement soutenu, que l'ennemi a été mis en déroute après avoir perdu deux de ses barges, dont une est en notre pouvoir, armée d'un obusier et d'une pièce de 12 en bronze, et environ 80 tués, blessés ou noyés, parmi lesquels on compte un lieutenant de vaisseau, 3 aspirants et 2 officiers de troupes de terre. Nous n'avons pu recueillir qu'un seul matelot qui est tombé en notre pouvoir.

« Le commandant d'artillerie se loue du zèle et de l'activité qu'ont montrés la compagnie administrative et les guides. Le général en chef a témoigné au colonel Fromont toute sa satisfaction pour le succès dû au zèle et au talent de l'arme qu'il commande (l'artillerie). »

Mais voici que le défaut d'aliments dont la garnison avait tant à souffrir allait se doubler d'un défaut de munitions; c'est au moins ce qui paraît résulter de l'ordre du jour du 11 juin 1809, par lequel le général invite les habitants et militaires de la ville à vouloir bien « apporter au bureau de la place les bombes de l'ennemi qui n'auraient pas éclaté en tombant; il leur sera payé une gratification de 4 escalins. Le général compte entièrement sur leur zèle et leur dévouement pour la ponctuelle exécution de la présente ».

Si cet ordre dénote la pauvreté de la place en munitions, l'ordre du 17 juin ne démontre pas d'une manière moins sensible l'affaiblissement de la garnison dû au manque de nourriture. Visant, en effet, le grand nombre d'hommes à l'hôpital, il porte que les adjudants-majors iront reconnaître ceux que la maladie n'empêcherait pas de rejoindre leur poste en cas d'attaque.

Toutes ces précautions devaient d'ailleurs être vaines; l'ennemi n'avait qu'à attendre tranquillement que l'affreuse famine qui tourmentait la garnison la forçât enfin à ouvrir

les portes de la ville, et c'est ce qui arriva le 7 juillet 1809.

Il n'y avait plus, en effet, que deux jours de vivres, à la ration très réduite qu'on supportait depuis plus de deux mois, lorsque le général Barquier se décida à aller demander la capitulation au général Carmichaël qui commandait les forces anglaises de l'escadre de blocus.

Cette capitulation fut, d'ailleurs, honorable comme elle devait l'être, et les honneurs militaires furent rendus à la garnison; la troupe fut faite prisonnière de guerre et les officiers furent autorisés à rentrer en France comme prisonniers sur parole.

Le général informa la garnison de la capitulation qui venait d'être conclue par un dernier ordre du jour du 8 juillet 1809, ainsi conçu <sup>(1)</sup> : « L'armée est prévenue que, conformément à la capitulation, toutes les troupes doivent être embarquées le 11 du courant; MM. les chefs de corps, déjà instruits de cette mesure, sont invités à accélérer leurs dispositions. Le commandant d'armes, le chef d'état-major général, le commissaire de marine Fabre <sup>(2)</sup>, chef des bureaux de l'administration, et le capitaine de frégate Brouard, chef des mouvements du port, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre. »

Toutefois l'embarquement ne fut terminé qu'à la date du 17 juillet; ce jour-là, la garnison, les officiers d'administration et les membres de la cour d'appel furent transportés par des bâtiments de guerre anglais à la Jamaïque où, suivant le premier article de la capitulation, des transports devaient être fournis par la Grande-Bretagne ou ses alliés pour

(1) *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 84.*

(2) Ce commissaire Fabre était le chef d'administration de la colonie. Lorsque le général Barquier succéda à Ferrand, le chef de l'administration était le commissaire d'Aubremont qui portait le titre d'administrateur général. Comme il refusait de renoncer à ce titre, Barquier le fit enlever de force pendant la nuit, embarquer sur un parlementaire à destination de Curaçao et lui donna Fabre pour successeur.

les conduire en Europe. Néanmoins, le général Barquier obtint de l'amiral Rowley, pour lui et les officiers de toutes armes de la garnison, la faveur d'être transportés aux États-Unis.

Ainsi finit, six ans après la capitulation de Rochambeau, la domination française dans l'ancienne partie espagnole de l'île. A ce moment, la partie française était toujours déchirée par les luttes sanglantes qui avaient commencé à la mort de Dessalines; elle eût donc laissé Santo-Domingo dans la période de calme absolu dont elle avait joui deux ans, et il n'est pas douteux qu'il en eût été de même jusqu'à la fin de l'empire sans la fâcheuse rupture de Napoléon avec l'Espagne, qui eut pour effet de retourner contre nous cette population espagnole, dont le dévouement nous avait permis de repousser la tentative de Dessalines. A ce point de vue, on peut dire que la perte totale de Saint-Domingue pour la France a été une conséquence directe de la guerre d'Espagne.

Le général Ferrand avait d'ailleurs su se faire aimer des Espagnols, envers lesquels il évitait toute exaction et tout mauvais traitement et auxquels il laissait, avec une grande liberté, le choix de leurs fonctionnaires; et si le premier aspect de la lutte dans les deux parties de l'île présente une certaine ressemblance par suite des commandements successifs de Leclerc et, après sa mort, de Rochambeau, d'une part; d'autre part, de Ferrand et, après sa mort, de Barquier; par suite aussi d'une première période de succès aboutissant de part et d'autre à une capitulation causée par la famine et conclue dans les deux cas avec la flotte anglaise, quand on va au fond des choses, on trouve une différence considérable dans les deux cas. A Santo-Domingo, en effet, aucun manque à la parole donnée, comme celui dont fut victime le malheureux Toussaint, aucune de ces cruautés inutiles qui firent tomber tant de fois le sang des nègres et des mulâtres dans la partie française, aucune des exactions, aucun des excès de volupté auxquels se livrait Rochambeau dès que son

énergie n'avait plus à se manifester sur le champ de bataille; au contraire, l'honnêteté dans toutes les relations; une vie pure tout entière consacrée au travail; les paisibles jouissances de la vie de famille, car Ferrand avait installé sa famille dans l'habitation qu'il avait louée près de Santo-Domingo et la laissa sans fortune; une inépuisable bienveillance pour l'armée ainsi que pour la population. On conçoit que tant que les conditions politiques ne sont pas venues troubler cette colonie, le malheureux général ait joui de l'estime et de l'affection publiques.

Pendant que ces événements se passaient dans la partie espagnole, la guerre continuait avec le même acharnement dans l'ancienne partie française. Nous n'avons pas à envisager ici cette longue lutte du Sud contre le Nord, toutefois nous signalerons, avant de terminer, la transformation de Christophe, l'ancien général de l'armée française, en roi constitutionnel d'Haïti.

C'est au printemps de 1811 que Christophe se fit décerner ce nouveau titre à la place de celui de généralissime dont il s'était contenté jusqu'alors. Il argua pour le titre de roi, que celui de gouverneur général qu'avait pris Toussaint, alors qu'il commandait dans toute l'étendue de l'île, il est vrai, mais sans avoir repoussé la suzeraineté de la France, ne convenait pas à un chef suprême et complètement indépendant et que, d'autre part, le titre d'empereur, qu'avait pris son prédécesseur Dessalines, ne convenait qu'au chef de plusieurs États réunis sous un même sceptre.

En conséquence, il fut proclamé roi d'Haïti sous le nom d'Henri I<sup>er</sup>, et sa capitale, qui s'appelait autrefois le Cap Français, prit le nom de Cap Henri.

Il eut une cour modelée à peu près sur l'ancienne cour de France, et une noblesse où l'on retrouvait également tous les titres français : ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, surgirent à la fois; les officiers noirs qui n'eurent pas de

titres prirent la particule; Haïti n'eut plus rien à envier, sous ce rapport du moins, à l'ancienne cour de Versailles. Toutes les formules du protocole furent appliquées. On eut, en Haïti, toute l'apparence d'une vieille monarchie européenne.

Ce Cristophe, le dernier survivant des généraux français indigènes de Saint-Domingue, n'était pas d'ailleurs un homme sans mérite, et il ne paraît pas inutile d'esquisser ici le portrait de cet « esclave » devenu roi.

Il était né dans l'île anglaise de Saint-Cristophe et c'est de là qu'il avait tiré son nom; il parlait donc bien la langue anglaise qui était sa langue maternelle. Il était venu d'assez bonne heure à Saint-Domingue et il y exerçait les fonctions de maître d'hôtel à l'auberge de la Couronne, au Cap, et servait à boire, en cette qualité, à ceux qui depuis sont devenus ses sujets. Cependant, au moment de l'insurrection des nègres, il appartenait à M. Badèche, procureur-gérant de l'habitation Saint-Michel, distante d'une lieue de la ville du Cap, et ce dernier se louait beaucoup de son zèle et de sa fidélité. C'était du reste un beau noir, d'une taille de plus de 5 pieds 5 pouces, bien proportionné, à l'œil vif et spirituel, doux, poli, laborieux et de très bonne conduite. Cristophe resta chez son propriétaire plus de deux ans après les premiers troubles de la révolution, demeurant fidèle à la cause et au parti des blancs. Mais lorsque le foyer de l'insurrection se fut étendu sur toute l'île, il passa au service des nègres et se fit tellement remarquer, qu'il fut presque aussitôt élevé au grade de général commandant la ville du Cap<sup>(1)</sup>. C'est le poste qu'il occupait au moment de l'arrivée du général Leclerc; pendant ce commandement, soit avant, soit après l'arrivée du général Leclerc, sa table, comme sa

<sup>(1)</sup> *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 85. Lettre de Lannoy du mois de juin 1814. De Lannoy pense qu'il serait possible de traiter avec Cristophe.

société, était toujours composée de deux tiers ou de trois quarts de blancs.

D'autre part, le général Pamphile de Lacroix, à sa rentrée en France, remit au premier consul, à son retour de Saint-Domingue, le 7 novembre 1803, un mémoire sur Saint-Domingue, dans lequel le général noir était noté de la manière suivante : « Cristophe, général de brigade noir, jouit à Saint-Domingue d'une grande réputation. Il a beaucoup de fierté dans le caractère. Cette fierté lui a valu des ennemis, mais a conquis le respect de la majeure partie des siens. Le système de fermage l'avait rendu très riche; c'était un des généraux de Toussaint-Louverture dont la maison était la mieux montée. Cristophe, né dans l'île dont il porte le nom, est sans éducation classique; mais, quoique habitué à parler longtemps anglais, il s'énonce facilement dans notre langue et a des manières distinguées. Rien de plus sensé que ses propos et de plus régulier que sa tenue. C'est un homme de 40 ans dont les mœurs sont pures; son physique est beau, son abord est froid et sa conversation est polie. Il a paru dévoué jusqu'au moment de sa défection. Peu de jours avant qu'elle eût lieu, il avait remis son fils au général Boudet pour le faire élever en France; ce qui prouverait que la résolution qui l'a séparé de nos drapeaux a été spontanée<sup>(1)</sup>. »

En somme, il avait plus de qualités et moins de vices que son prédécesseur, le féroce Dessalines.

<sup>(1)</sup> P. de Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, tome II.

## CHAPITRE XVI.

DERNIÈRES TENTATIVES DIPLOMATIQUES. — INDÉPENDANCE  
DE SAINT-DOMINGUE RECONNUE.

A partir de la capitulation du général Barquier, et même auparavant, les propositions pour la reconquête de Saint-Domingue abondent; on peut hardiment chiffrer à une centaine les projets qui se trouvent accumulés dans les cartons de Saint-Domingue aux Archives des colonies. Elles émanent principalement des anciens colons de Saint-Domingue, mais on trouve aussi, parmi leurs auteurs, des militaires ayant ou n'ayant pas fait campagne dans l'île, des commissaires et administrateurs. Les uns, en petit nombre, croient qu'on pourra ramener Christophe et Pétion; les autres, plus nombreux, croient seulement qu'il sera possible de rallier Pétion et qu'il faudra soumettre Christophe par la force. On peut citer au hasard quelques exemples de cette croyance :

« Pétion, qui occupe le Port-au-Prince jusqu'aux Cayes, est humain, et Christophe, qui occupe le Cap et ses dépendances, est un monstre » (Onffroy de la Rosière au ministre).

« Pétion, plus instruit, paraît plus accessible; il est d'un caractère doux et même faible. Il a vécu en France et y a servi, non sans quelque distinction, comme officier d'artillerie » (commissaire Favre au ministre).

« Chacun est porté à croire que le chef Pétion... serait disposé à faciliter le retour de la colonie à l'ordre légitime » (Lescallier au ministre).

Enfin le sous-commissaire de marine Denayve, dans une

lettre adressée au Ministre de la marine le 6 août 1814, s'offre à aller lui-même faire les démarches nécessaires auprès de Pétion : « Je suis, dit-il, le seul administrateur que des circonstances extraordinaires aient attiré à Port-au-Prince. C'est moi que le général Barquier, en mars 1809, avait envoyé auprès de Pétion pour obtenir la permission d'acheter des vivres et les diriger sur la place de Santo-Domingo assiégée par une division anglaise et 12.000 Espagnols ou Anglais. Le chef Pétion m'a facilité la tâche autant qu'il était en son pouvoir. . . »

Dans cette très nombreuse série de mémoires, il en est très peu qui déconseillent une expédition, comme l'anglais Clarkson, dans une lettre adressée au comte de Saint-Morisse, maréchal de camp, et transmise par ce dernier au ministre. Il fait ressortir que Pétion et Christophe ont chacun 25.000 soldats, auxquels il faudrait joindre pour les deux chefs environ 40.000 hommes de milice et que « le climat étant encore plus destructeur que l'épée, il sera impossible de jamais les soumettre ».

La plupart des pétitionnaires demandaient de 30.000 à 40.000 hommes de troupes pour la nouvelle expédition<sup>(1)</sup>.

La chute de Napoléon semblait d'ailleurs favorable, car il avait été l'auteur de l'expédition, et le gouvernement de Louis XVIII avait beau jeu pour le désavouer et rejeter sur son gouvernement tous les maux que Saint-Domingue avait eu à souffrir de la France.

Aussi, au mois de juin 1814, le Ministre de la marine et des colonies de Louis XVIII, Malouet, se décida à envoyer une mission à Saint-Domingue ayant pour but de le renseigner sur l'état d'esprit des habitants de l'île et les dispositions des deux chefs qui s'y partageaient le commandement. Son choix s'arrêta sur Dauxion-Lavaysse, général, ancien membre du Comité de salut public sous le régime de

(1) *Archives des colonies, Saint-Domingue, carton n° 85.*

Robespierre; de Médina, colonel espagnol, qui n'était autre qu'Augustin Franco, nommé maire de la Vega par Toussaint-Louverture, passé aux Français après la défaite du général noir, puis nommé commandant du Cibao et resté jusqu'à la fin, comme nous l'avons vu, devenu l'auxiliaire dévoué du général Ferrand, et enfin Draverman, qui était le gendre de Borgella, ancien procureur à Saint-Domingue et auteur de la Constitution de Toussaint-Louverture. Ces trois délégués allèrent s'embarquer à Falmouth sur un navire anglais et vinrent débarquer à la Jamaïque à la fin d'août 1814.

C'est de la Jamaïque que Dauxion-Lavaysse engagea l'affaire en adressant à Cristophe et à Pétion une longue communication. La première était assez violente et menaçait Cristophe de la colère de toutes les puissances européennes, s'il refusait l'honneur d'être admis parmi les premiers serviteurs de Louis XVIII et préférerait rester le chef d'une bande de révoltés; la seconde était beaucoup plus modérée et invitait le général Pétion, dont elle reconnaissait la valeur et le mérite, à proclamer la souveraineté du roi de France.

Dès que Cristophe eut reçu la lettre de Dauxion-Lavaysse, il convoqua une assemblée générale de la nation pour lui en soumettre le contenu. Naturellement, les propositions qu'elle contenait furent repoussées à l'unanimité par tous les membres, qui jurèrent de mourir s'il le fallait pour défendre leur roi et la liberté d'Haïti. Le résultat de la délibération fut transmis à Dauxion par le Ministre des affaires étrangères dans une lettre dont nous ne jugeons pas inutile de donner copie, afin de faire connaître les usages qui s'étaient introduits à la cour de Cristophe, devenu le roi Henri I<sup>er</sup>.

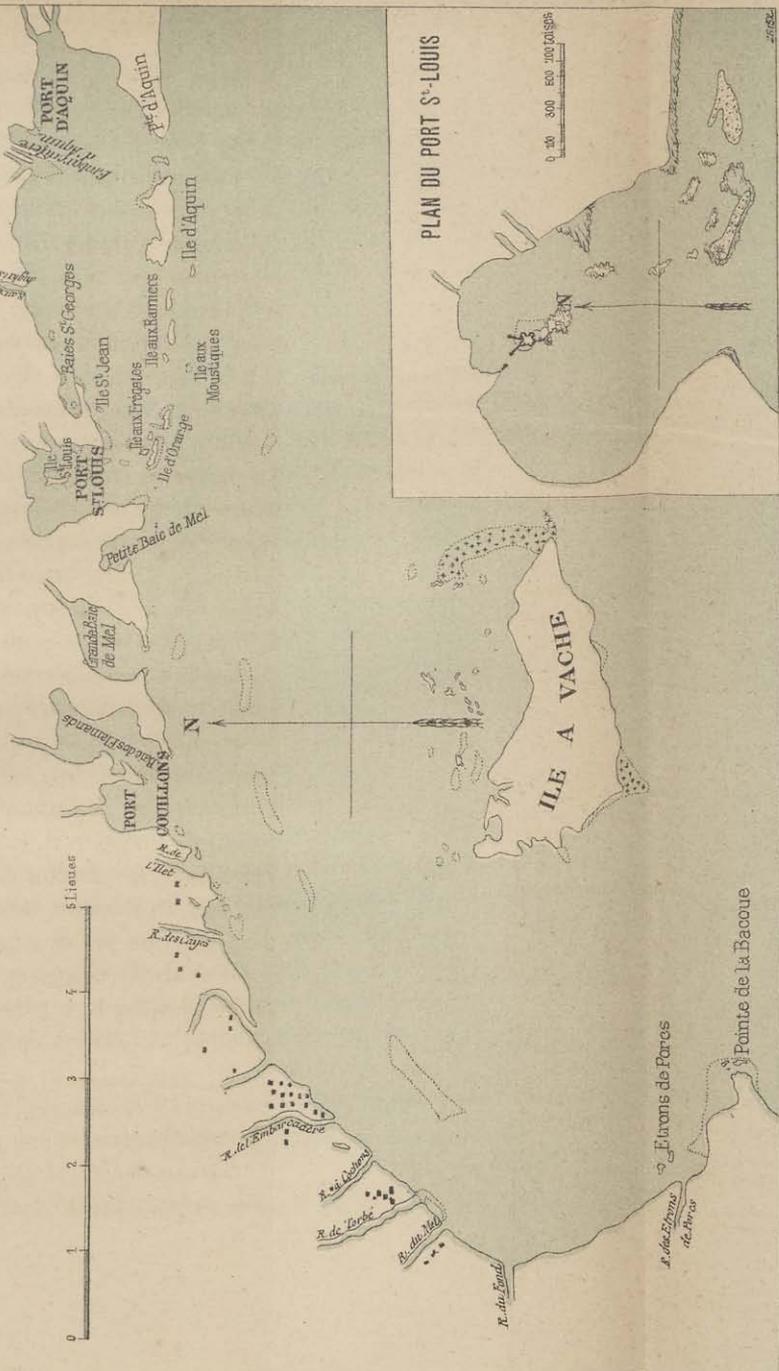
Au Cap-Henry, le 2 novembre 1814.

« Le comte de Limonade, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Henry, major commandant les cheveu-légers du prince



# CARTE DE L'ILE A VACHE ET DE SES ENVIRONS

DEPUIS LA POINTE D'AQUIN JUSQU'A LA POINTE DE LA BACQUE.



Auto-Imp. L. Courtier, 43, rue de Dunkerque Paris





royal, membre du grand conseil d'État et du conseil privé de S. M., secrétaire d'État, ministre des Affaires étrangères.

« Monsieur le général, une lettre de votre part et dont était porteur le sieur Montrosier, datée du fort de Kingston (Jamaïque) le 1<sup>er</sup> octobre et portant pour suscription : A Son Excellence le général Henry Christophe, chef suprême du gouvernement du Nord de Haïti, m'a été remise ainsi que copie y incluse de celle que vous dites avoir adressée au général Pétion le 6 septembre dernier, de même que le pamphlet d'un nommé H. Henry, imprimé à la Jamaïque, ayant pour titre : *Considérations offertes aux habitants d'Haïty sur leur situation actuelle et sur le sort présumé qui les attend.*

« Ces pièces ont été soumises, par ordre de S. M. mon très auguste et gracieux souverain et maître, à la connaissance du Conseil général de la Nation, extraordinairement convoqué à Sans-Souci.

« Je vous adresse la décision dudit conseil général ensemble avec le manifeste de S. M. haïtienne, en date du 18 septembre expiré. Vous y verrez le sentiment bien prononcé de la nation et la ferme résolution de mon auguste monarque.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

DE LIMONADE <sup>(1)</sup>. »

Dauxion-Lavaysse crut devoir néanmoins envoyer le colonel Medina au Cap Henry pour y poursuivre les négociations avec Christophe; mais son identité avec Augustin Franco ayant été constatée, il fut arrêté par le gouvernement de Christophe comme coupable de trahison; ses papiers contenant les instructions secrètes de Malouet furent saisis et publiés, et lui-même renvoyé en jugement devant une commission militaire.

Quant à Pétion, répondant à l'invitation plus mesurée qui lui avait été faite par le commissaire français, il soumit à

(1) *Archives des colonies*, Saint-Domingue, carton n° 86.

toutes les autorités rassemblées à Port-au-Prince les propositions qui lui étaient faites au nom de la France, mais elles furent rejetées à l'unanimité. Il invita d'ailleurs le général Dauxion-Lavaysse à venir juger de la situation, et le traita avec les plus grands égards après son arrivée.

Quand ces nouvelles furent connues à Paris, les commissaires furent désavoués et rappelés à Paris; le Gouvernement français déclara qu'ils avaient été envoyés uniquement pour examiner la situation et en rendre compte au roi.

Une autre tentative du même genre eut lieu sous le règne de Louis XVIII sans plus de succès que la première, et la situation ne changea pas jusqu'à sa mort.

Enfin, le 17 avril 1825, Charles X mit fin à cette situation en reconnaissant l'indépendance entière et absolue de cette ancienne colonie de la France. Les divers états de l'Europe l'ayant aussi successivement reconnue, les États-Unis d'Amérique se décidèrent les derniers à la reconnaître à leur tour en 1862.

Il faut ajouter que la partie espagnole de l'île avait été remise aux Espagnols par les Anglais après la capitulation de Barquier, mais, en 1843, cette portion de la colonie réussit à rompre violemment le lien qui l'attachait à la mère-patrie et à constituer une nouvelle république dite *République dominicaine*, ayant le siège de son gouvernement à Santo-Domingo.

Alors disparut le dernier lien qui rattachât à l'Europe l'île de Saint-Domingue.



# TABLE DES MATIÈRES.

## PREMIÈRE PARTIE.

### RÉSUMÉ DES TROUBLES DE SAINT-DOMINGUE DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉVOLUTION (1789-1801).

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Premiers soulèvements à Saint-Domingue (1789-1791).....	2
CHAPITRE II. — Les premiers commissaires civils; leur mission infructueuse.....	16
CHAPITRE III. — Les nouveaux commissaires Polverel et Sonthonax..	22
CHAPITRE IV. — Expédition anglaise à Saint-Domingue.....	36
CHAPITRE V. — Toussaint-Louverture. — Ses débuts au service de l'insurrection, puis au service de l'Espagne. — Son ralliement à la République.....	41
CHAPITRE VI. — Toussaint-Louverture au service de la République sous les ordres de Laveaux (1794-1796).....	50
CHAPITRE VII. — Toussaint-Louverture commandant en chef. — Évacuation de l'île par les Anglais (1797-1798).....	62
CHAPITRE VIII. — Guerre du Sud; défaite et fuite de Rigaud. — Toussaint prend possession de la partie espagnole.....	70
CHAPITRE IX. — Constitution coloniale de Toussaint-Louverture. — Portrait du général noir.....	77

## DEUXIÈME PARTIE.

### EXPÉDITION LECLERC.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Motifs de l'expédition. — Composition de la flotte et de l'armée. — Forces de Toussaint-Louverture.....	84
CHAPITRE II. — Soumission du littoral de la partie française et de la partie espagnole.....	103

	Pages.
CHAPITRE III. — Tentative infructueuse de conciliation par l'intermédiaire des enfants de Toussaint-Louverture.....	120
CHAPITRE IV. — Entrée en campagne contre Toussaint. — Soumission de Maurepas. — Prise et incendie de Saint-Marc.....	137
CHAPITRE V. — Suite de la campagne contre Toussaint. — Prise de la Crête à Pierrot.....	152
APPENDICE AU CHAPITRE V.....	169
CHAPITRE VI. — Soumission de Cristophe, de Toussaint-Louverture et de Dessalines. — Expulsion du général Rigaud.....	189
CHAPITRE VII. — Toussaint envoyé prisonnier en France. — Sa mort au fort de Joux.....	210
APPENDICE AU CHAPITRE VII. — Détails sur la captivité de Toussaint-Louverture au fort de Joux.....	220
CHAPITRE VIII. — Départ de Villaret-Joyeuse. — Invasion de la fièvre jaune.....	234
CHAPITRE IX. — Arrêtés relatifs à l'organisation de l'armée. — Continuation des ravages de la fièvre jaune.....	243
CHAPITRE X. — Nouvelle insurrection. — Défection des généraux noirs. — Ravages de la fièvre jaune. — Évacuation partielle.....	255
CHAPITRE XI. — Situation de la partie espagnole.....	292
CHAPITRE XII. — Mort du général en chef Leclerc.....	298
CHAPITRE XIII. — Événements survenus pendant la maladie de Leclerc.....	303

### TROISIÈME PARTIE.

#### COMMANDEMENT DE ROCHAMBEAU ET PERTE DÉFINITIVE DE LA COLONIE.

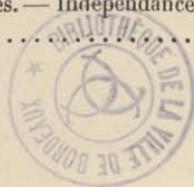
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Premiers actes de Rochambeau. — Reprise de Fort-Dauphin et de Port-de-Paix.....	321
CHAPITRE II. — Opérations de la marine en novembre et décembre 1802.....	335
CHAPITRE III. — Nouveaux succès de Rochambeau. — Reprise de Port-de-Paix. — Affaire de Léogane.....	353
CHAPITRE IV. — Cruautés impolitiques de Rochambeau et de Darbois. — Attaques du Cap et de la Tortue par les brigands.....	360

TABLE DES MATIÈRES.

555

Pages.

CHAPITRE V. — Insurrection dans le Sud. — Attaque contre Léogane. — Prise du Maniel. — Échec subi au Petit-Goave. — Attaque de Jacmel et des Cayes.....	371
CHAPITRE VI. — Nouvel échec dans le Sud. — Combats près du Cap et de Port-au-Prince. — Situation générale. — Services rendus par la marine. — Arrivée des derniers renforts.....	385
CHAPITRE VII. — Ouverture des hostilités. — Prise de plusieurs navires français. — Départ de Latouche-Tréville. — Dispositions de défense. ....	401
CHAPITRE VIII. — Capitulation de Saint-Marc. — Évacuation de Jérémie et de Jacmel. — Capitulation des Cayes, de Port-au-Prince et du Cap.....	414
PIÈCE JUSTIFICATIVE AU SUJET DU RENVOI EN FRANCE DES GÉNÉRAUX CLAUZEL ET THOUVENOT.....	440
CHAPITRE IX. — Belle défense et évacuation hardie du Môle. — Mort héroïque de Noailles. — Coup d'œil sur l'ensemble de l'expédition.	447
CHAPITRE X. — Dessalines, empereur d'Haïti. — Sa mort.....	467
CHAPITRE XI. — Kerversau, commandant à Santo-Domingo, est remplacé par Ferrand.....	477
CHAPITRE XII. — Premiers actes du général Ferrand. — Siège de Santo-Domingo. — Dessalines repoussé.....	484
CHAPITRE XIII. — Secours apportés par l'amiral Leissègues. — Bataille navale de Saint-Domingue. — Situation du général Ferrand.	504
CHAPITRE XIV. — Tranquillité à Santo-Domingo. — Revirement de la population espagnole. — Désastre de Seibo. — Mort de Ferrand.	513
CHAPITRE XV. — Commandement du général Barquier. — Santo-Domingo assiégé. — Souffrances des Français. — Capitulation. — Christophe, roi d'Haïti.....	530
CHAPITRE XVI. — Dernières tentatives diplomatiques. — Indépendance de Saint-Domingue reconnue.....	548



## TABLE DES CARTES

---

	Pages.
Carte des environs du Cap . . . . .	8
Plan de la ville, des rades et des environs du port au Prince .	56
Plan du fort de Mirebalais . . . . .	58
Plan de la ville et baie du fort Dauphin . . . . .	104
Plan de la ville et des environs de Léogane. . . . .	112
Plan de la ville du port de Paix. . . . .	144
Côte de Saint-Domingue . . . . .	152
Plan de la ville de Saint-Marc . . . . .	160
Plan du siège de la Crête-à-Pierrot . . . . .	168
Plan de la ville de Saint-Domingue . . . . .	304
Plan de la ville de Cayes. . . . .	320
Plan des baies des Baradères et des Cayemittes. . . . .	328
Plan du cap Dame-Marie et environs . . . . .	344
Plan de la baie du cap Tiburon. . . . .	440
Plan de la baie et du bourg de Jacmel. . . . .	520
Carte de l'île à Vache et de ses environs. . . . .	550
Carte de l'île de Saint-Domingue ou d'Haïti. . . . .	à la fin.

---



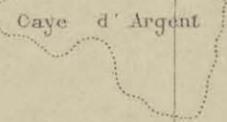


O C É A N A T L A N T I Q U E

ILE DE ST-DOMINGUE OU D'HAITI

D'APRÈS A.-M. PERROT.

1825



M E R D E S A N T I L L E S

